HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

(42)
24685
I
3943

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-QUINZIÈME

Septembre-Décembre 1907.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1907

925.17
22/10/08

D
1
R6
t 95

	1er DOMAINE (Face A).				2e DOM. (Face
	1re section.	2e section.	3e section.	Total.	
Unités de surface (*bur*).	24 *bur* 39	45,61	4,055	74 *bur* 055	44,0
Indemnité principale.					
1° En *gur* de blé.	1463 *gur* 1/3	2736 8/15	243 7/15	4443 *gur* 1/3	2646
2° Convertie en argent.	24 m. 23 s. 1/3	45 m. 36 s. 2/3	4 m. 3 s. 1/3	1 t. 14 m. 3 s. 1/3	44 m. 6
Indemnité proportionnelle.	1/6,651	1/6,659	1/6,671	1/6,66	(*lacu*
I. Ayant droit *à cadeaux, repas et argent.*					
Chefs de famille, possesseurs (*belu*).					
a) avec cadeaux.	4	4	2	10	11
b) sans cadeaux.	3	5	—	8	—
I *bis*. Consorts (*frères*) (*aḫḫu*) des *belu*.	10	—	—	10	9
	17	9	2	28	
Groupes de parenté des 3 catégories.	17 *mârmâr* (enfants) de Mezizi	9 *mârmâr* de Šišani	2 *mârmâr* de Lamuum	1 groupe par section	20 *mârmâr* Lamuum?
II. Ayant droit a repas.					
1° *Anciens* ou conseillers (AB + AŠ).					
a) anciens propr. dits.	—	—	—	5	—
b) fils d'anciens.	—	—	—	—	—
c) fonctionnaires et préposés.	—	—	—	—	—
2° Cotribules.				190 *mârmâr* du KI de Dursin	80 *mârmâ* de K
III. Témoins et garants (AB + AŠ).					
Mârmâr (enfants) de la tribu d'Agané.	(les mêmes 49 pour les 4 domaines)			49	49
Désignation et situation.	GAN	GAN	GAN	GAN BAZki dans Dur Sinki	GAN Baraz dans Iski
Nom spécial ou primitif du domaine.					

1. M. Hrozný propose ŠIDTABki.
2. EDIN est l'idéogramme de *Ṣêru* (plaine, champ).

3e DOMAINE (Face C).				4e DOMAINE (Face D).		
1re SECTION.	2e SECTION.	3e SECTION.	TOTAL.		TOTAUX.	
130	213	17	360	62	540 *bur* 166	
7800 2 t. 10 m.	12780 3 t. 33 m.	1020 17 m.	21600 6 talents	3720 1 talent 2 mines	32410 *gur* 8 talents 10 sicles	
1/10	1/10 (en nature)	1/10 (en nature)	1/10	1/10		
26	12	2	40	10		
—	—	—	—	—	98	
—	—	—	—	—		
16 *mârmâr* ribu UŠGAL (Ikilum)	12 *mârmâr* Dupsiga *pân* Subšarrum	2 *mârmâr* URUR *pân* Paḫi	1 groupe par section	petits groupes		1749
—	—	—	30	30	65	
—	—	—	10	—	10	87
—	—	—	12	—	12	
—	—	—	1200 *mârmâr* du KI de Marada	94 *mârmâr* du KI de Rittab[1]	1564	
			49	49	49	
GAN	GAN	GAN	GAN Maradaki	GAN Rit tabki		
			GAN SUG ilu Ninḫarsag[3]	GAN Šad Bitkim u Zimanak[4]		

3. SUG = *sụsụ* ou *apparu*, cannaie de la déesse Ninharsag.
4. Champ de *Bitkim* et Zimanak. — La lecture est certaine. Cf. Hrozný, p. 38. M. Scheil avait lu : ad Milkim in Zimanak. »

REVUE

HISTORIQUE

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CATHARES

(Suite[1]*.)*

La seconde des accusations lancées contre les *parfaits*, l'accusation d'impureté, est autrement grave que celle d'avarice et mérite plus d'attention. Elle est appuyée d'ailleurs, il faut le reconnaître, de preuves qui peuvent à la rigueur être considérées comme à peu près spécieuses. Il faut le dire aussi, c'est jusqu'à un certain point les sectaires eux-mêmes qui semblent l'avoir provoquée. L'origine première s'en trouve, en effet, sans doute possible, dans la condamnation prononcée par eux contre le mariage et où leurs adversaires ont prétendu voir comme une sanction de la plus complète licence. Mais que faut-il penser au juste de la condamnation dont il s'agit, condamnation bien connue et expresse, au moins en principe? Quoi qu'on ait fait, il semble, pour embrouiller la question, il est une chose qui permet d'y rétablir la clarté. C'est cette distinction, radicale suivant les habitudes cathares, dont l'existence a été constatée entre les deux fractions de l'ensemble religieux formé par les hérétiques, entre les *parfaits* et les *croyants*, ceux-ci demeurant engagés dans le monde, soumis à toutes ses obligations, déférant, si l'on veut, à tous ses préjugés. Si bien qu'en fin de compte, et en dépit de la théorie, le mariage se trouve entendu, dans la société dualiste, de la même façon que le comprend elle-même l'église catholique. Il est permis aux fidèles et interdit aux *parfaits*, c'est-à-dire aux prêtres[2].

Restent pourtant, après cela, les diatribes familières à ces *parfaits* contre l'union matrimoniale. Mais ces diatribes, dont

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 225.

2. La conclusion à laquelle nous croyons pouvoir nous arrêter ressort formellement des paroles suivantes d'Étienne de Bourbon : « Uxores electis (= perfectis) eorum prohibentur, auditoribus (= credentibus) conceduntur. » Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 302.

eux seuls tirent un précepte pratique, quelle valeur ont-elles au juste? Dépassent-elles d'abord, ce qu'on oublie trop de considérer, les déclamations du même genre devenues un thème favori pour les premiers Pères de l'église chrétienne, ceux d'Orient en particulier? Entraînent-elles surtout, c'est là le point capital, les déportements honteux, qu'on a voulu leur donner comme une conséquence nécessaire[1]? Une pareille corrélation, à première vue, ne paraît pas inévitable. En tout cas, il faudrait en fournir d'autres preuves que celles qui nous ont été transmises par le fanatisme ignorant du moyen âge, et dont a paru vouloir se contenter à notre époque le parti pris ou le préjugé professionnel de quelques écrivains. Pour se faire accepter, ces preuves prétendues sont réellement trop faibles.

C'est, en premier lieu, la répétition pure et simple des fables perpétuellement les mêmes qu'a fait naître l'existence forcément obscure de toutes les sectes en butte à la persécution. Nous avons affaire ici à un véritable lieu commun de l'histoire. Les chrétiens, en leur temps, ont souffert de pareilles légendes répandues à propos de leurs réunions secrètes; ce qui ne les a pas empêchés, au lendemain de leur triomphe, comme Schmidt le rappelle avec raison, d'en tourner le reproche contre leurs adversaires[2]. Telles sont l'inconscience et la lâcheté éternelles de tous les partis, religieux ou politiques, qui, victorieux, traitent leurs rivaux comme ils se plaignaient la veille d'être traités eux-mêmes. Après les chrétiens, c'est le tour, à la fin du IVe siècle, des disciples de Manès et de ceux de Priscillien de porter le poids de ces imputations odieuses. Du XIe siècle au XVe, des victimes de l'exécution d'Orléans aux Fraticelles[3], l'église de Rome en charge tous ceux qui ont l'audace de vouloir échapper à sa loi. A l'extrémité de l'Europe, un contemporain de Grégoire VII et de ses prédécesseurs immédiats, le Byzantin Psellos, les raconte à son tour, en frémissant d'horreur, au sujet des dualistes de Thrace. Il n'en

1. Sur cette nécessité purement imaginaire, voy. spécialement Kaltner, *op. cit.*, p. 55-58.

2. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 153.

3. Voy., au sujet de pareilles imputations en ce qui concerne les Fraticelles, dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. IV (1888), p. 110-134, le texte d'un procès contre un certain nombre de ces sectaires daté de 1466, et qu'a publié Franz Ehrle. Voy. aussi Felice Tocco, *I Fraticelli* (*Archivio storico italiano*, Dispensa 2a del 1905), aux dernières pages de ce travail.

sait rien à coup sûr, non plus que l'interlocuteur de fantaisie, auquel il donne la réplique, dans un dialogue qui prétend reproduire le tour et jusqu'au cadre pittoresque des écrits de Platon. Mais c'est là un thème de plus pour sa manie d'écrire et pour sa fécondité déplorable[1]. Peu importe, au surplus. Toutefois, comment les écrivains, qui ont relevé à travers plus de mille ans des récits aussi ineptes, qui ont essayé de nous y faire voir la preuve de leurs soupçons, ne se sont-ils pas inquiétés un seul instant de la similitude monotone qui en est l'unique caractère?

En dehors de cette première raison de doute, il ne semble pas qu'on ait pris garde davantage à cette autre. Nous voulons dire la nature plus qu'étrange de quelques-uns de ces témoignages, de ceux surtout que les champions de l'orthodoxie nous ont légués au plus fort de leur lutte contre les croyances hérétiques. Quelques-uns ont été reproduits à satiété comme des arguments sans réplique et par lesquels les sectaires se trouveraient convaincus en quelque sorte sur des faits positifs. Dans le nombre se rencontrent tout d'abord, pour le XIIe siècle, une narration assez difficilement qualifiable due à Geoffroi de Vigeois, et, pour le XIIIe, le fameux tarif des incestes dans la secte dualiste consigné dans sa compilation par ce moine allemand, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Anonyme de Passau[2]. Il faut y joindre la confusion faite par Pierre de Vaux-de-Cernay des Patarins (*Paterini*) avec les Paterniens (*Paterniani*), dont parle saint Augustin.

1. Voy. son traité : Περὶ ἐνεργείας τῶν δαιμόνων, ch. v. Migne, *Patrologie grecque*, t. CXXII.

2. Nous nous permettrons, pour qu'on en juge, de reproduire ici les deux textes, dont il a été fait tant de bruit. Voici d'abord celui de Geoffroi de Vigeois : « Vierna, conjux Sicardi de Boyssa et de Granouillet, palam confessa est a quinquaginta religiosioribus ejusdem secte nocte quadam fuisse stupratam, cum ipsa eisdem, vitae causa sanctioris, thoro viri spreto, conjunxisset. » Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, t. II, p. 327. — Voici maintenant le fragment de l'Anonyme de Passau : « Incestum naturalem cum matre propria vel sorore, aut cum matre (= commatre), dicunt (haeretici) esse mundam fornicationem, dummodo fiat secundum ritum sectae qui talis est : si quis ab ipsis vult abuti propria matre, dabit ei XVIII denarios, sex pro eo quod confecit (= concepit) eum, sex pro eo quod peperit eum, sex pro eo quod nutrivit eum. Et sic soluta lege naturali seu natura, licenter abutitur ea, quia nihil ei attinere putatur, et omnino liber efficitur ab omni naturali reverentia matris, sicut saccus liber efficitur a frumento, quando fuerit excussus. Qui sorore voluerit abuti, dabit ei sex denarios; qui commatre, dabit ei novem denarios. Et sic licitum esse dicunt incestum sine omni peccato. » *Bibl. max. Patrum*, t. XXV, p. 272.

Ce qui a permis au moine de Cîteaux d'attribuer aux premiers une opinion mise au compte des seconds, et à laquelle paraissent s'être ralliés également en principe, sinon sous la même forme, durant le moyen âge, les célèbres Frères du Libre-Esprit, et, au début des temps modernes, les Loïstes de Flandre[1].

A ces indications, que leur caractère ou les erreurs qui y sont renfermées destituent de tout crédit, il n'y a qu'une réponse à faire. Elle est bien simple : c'est une fin de non-recevoir. On doit ensuite leur opposer un fait capital. Il s'agit du silence de documents, où, plutôt que partout ailleurs, devrait se retrouver la preuve d'imputations aussi écrasantes pour l'hérésie. Au premier rang, parmi ces textes d'importance supérieure pour la question dont on s'occupe, se placent les interrogatoires d'Inquisition. Or, à propos de ceux-ci, il y a longtemps déjà qu'une observation a été faite. C'est qu'on n'y rencontre pas de traces de ces crimes abominables attribués aux Cathares par quelques historiens. On sait pourtant de reste si les représentants de la justice inquisitoriale procédaient minutieusement à leurs enquêtes, et s'il est à croire qu'ils eussent omis d'éclaircir de pareils détails, pour peu qu'ils eussent cru à leur réalité.

Après les registres que nous ont laissés les inquisiteurs, des textes presque aussi importants sont ceux que constituent les traités de quelques grands controversistes catholiques. Mais, chose curieuse, si l'accusation d'impureté infligée aux dualistes se retrouve chez plusieurs de ces écrivains, c'est justement chez ceux, comme on l'a constaté, qui ont le moins bien connu la secte. Quelle est, au contraire, l'attitude de ceux qui, pour toutes sortes de raisons, ont été le mieux à même d'en pénétrer les secrets, qui l'ont étudiée de plus près, de qui nous avons reçu à propos d'elle les renseignements les plus sûrs et les plus précieux? C'est, en ce qui concerne les faits au sujet desquels nous voudrions établir la vérité, une abstention et un silence absolus. En pareil cas se trouvent deux auteurs éminents, Bonacursus et Monéta. Pour celui-ci, il est bien certainement l'écrivain orthodoxe qui

1. L'opinion dont il s'agit est la suivante : « Quod nullus poterat peccare ab umbilico et inferius. » *Historia Albigensium*, ch. II. Pour la confusion faite par Pierre de Vaux-de-Cernay, voy. Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 152. En ce qui concerne les Loïstes, voy. Julius Frederichs, *De Secte der Loïsten of Antwerpsche Libertijnen*, et, du même, *Un luthérien français devenu libertin spirituel, Christophe Hérault et les Loïstes d'Anvers (1490-1544)*.

nous a fourni l'exposé le plus complet des doctrines cathares. Quant à l'autre, non seulement il nous a laissé de ces doctrines un tableau exact et plein de précision, malgré sa brièveté, mais il avait, pour tracer ce tableau, une autorité incontestable. Avant de se convertir, en effet, et de mettre sa science au service de l'église romaine, ce Bonacursus avait vécu, durant de longues années, au sein du catharisme et figuré au nombre de ses adhérents et de ses docteurs[1].

On doit mettre à part, en ce qui touche à la question dont nous poursuivons l'étude, un troisième écrivain, qu'on peut légitimement rapprocher de ceux dont il vient d'être fait mention, à cause des indications de même nature qu'il nous offre à son tour et aussi à cause de ses origines. Il s'agit du dominicain et inquisiteur Rainier Sacchoni, auteur, comme Monéta, d'un traité de la plus haute valeur pour la connaissance du catharisme, membre de la secte comme Bonacursus et d'après son aveu à lui-même[2]. Or, l'attitude de Sacchoni, à propos des énormités imputées à ses coreligionnaires d'autrefois, est infiniment curieuse, et, pour tout dire, manque autant qu'il se peut de netteté ou plutôt de franchise. Cet ancien cathare n'accuse pas formellement les sectaires des débauches qui leur ont été si souvent reprochées. Mais que prétend-il nous apprendre à ce sujet? Pour les *parfaits,* il avoue implicitement leur pureté de mœurs. Seulement, il essaie d'en diminuer le mérite, en attribuant aux ministres du culte dualiste le regret étrange de ne pas s'être livrés à toutes leurs passions, avant d'embrasser l'existence rigide, où il leur est défendu de les satisfaire. Quant aux *croyants,* il veut nous persuader que la perspective d'être soumis quelque jour à une contrainte pareille les dispose à s'abandonner aux plus abominables désordres. Quelques-uns pourtant, il consent à l'accorder, s'en abstiennent

1. Le traité de Bonacursus a été inséré en entier par d'Achéry dans son *Spicilegium,* t. I, p. 208-215. D'Argentré en a donné des fragments dans sa *Collectio judiciorum de novis erroribus,* t. I. Le titre en est le suivant : « Manifestatio heresis Catharorum quam fecit Bonacursus qui olim fuit magister eorum Mediolani coram populo. » La date en est mise d'habitude aux dernières années du XIIe siècle, vers 1190.

2. L'ouvrage de Rainier Sacchoni, daté expressément de 1250, est ainsi intitulé : « Summa fratris Rainerii de ordine Fratrum Praedicatorum de Catharis et Leonistis seu Pauperibus de Lugduno. » Il a été reproduit dans le *Thesaurus anecdotorum novus,* t. V, c. 1759-1776. L'auteur y fait à un certain endroit la déclaration que voici : « Ego ... frater Ranerius, olim heresiarcha, nunc Dei gratia sacerdos in ordine Praedicatorum licet indignus... » C. 1763.

par horreur pour de tels crimes et par déférence pour l'opinion de ceux qui les entourent.

Sous leur forme ambiguë et souverainement perfide, ces deux indications n'ont, à notre avis, rien qui doive nous convaincre. La première n'est que l'allégation d'un sentiment invraisemblable et paradoxal. La seconde constitue une tentative évidente pour faire peser sur la majorité des adhérents mondains du catharisme l'imputation de forfaits dont il était peut-être permis d'accuser certains d'entre eux, comme on aurait pu en accuser dans le même temps quelques catholiques, comme on pourra en accuser quelques membres d'une société à toutes les époques. Au surplus, ce que sont en général les renseignements que nous offre Sacchoni et l'appréciation qu'il faut en faire au juste, c'est ce qu'il s'agit de bien voir. Ces renseignements valent surtout par la précision, ce qui n'est pas exactement la même chose que la sincérité, ce qui n'exclut point en tout cas le parti pris. Or, nous savons de reste la haine qui anime l'auteur contre les hérétiques, haine sans mesure, qui est trop souvent celle des nouveaux convertis contre leurs anciens coreligionnaires. Avec Robert le Bougre et Pierre de Vérone, primitivement cathares ainsi que lui-même, il figure au nombre des plus terribles juges d'Inquisition qu'ait vus le XIIIe siècle. Comment croire par suite qu'il n'ait pas transporté dans ses écrits l'hostilité implacable qu'il mettait dans ses actes? Comment admettre qu'il ait jamais pu se résoudre à l'impartialité stricte envers des ennemis qu'il brûlait toutes les fois qu'il en avait le pouvoir? Comment ne pas reconnaître enfin que, là où l'évidence lui fermait la bouche, il procédait du moins par des insinuations et des hypothèses gratuites, du genre de celles qu'il faut discerner dans les paroles qui nous occupent? Ne pouvant faire mieux, il contentait encore par là son zèle inexorable contre les détracteurs de la foi catholique[1].

1. Nous reproduisons ici ce texte, qu'on pourrait qualifier de tendancieux, mais qui n'en est pas moins, en dépit de sa tournure étrange, un argument en faveur du scepticisme d'après lequel nous avons réglé notre jugement dans toute cette discussion. « Ad haec etiam dico amplius quod multi ex eis qui infecti sunt erroribus memoratis, saepe dolent cum recolunt quod non impleverunt saepius libidinem suam tempore quo nondum professi fuerant haeresim Catharorum. Et haec est causa quare multi credentes, tam viri quam mulieres, non timent magis accedere ad sororem vel fratrem, filiam seu filium, nepotem, consanguineum, vel cognatum, quam ad uxorem et virum proprium. Tamen aliqui hujusmodi ex horribilitate ac humana verecundia fortasse ab hujusmodi retrahuntur. » *Thes. anecdot. nov.*, t. V, c. 1763, 1764.

Ce n'est pas après tout uniquement par leur silence ou par des textes comme celui qui vient d'être commenté, et d'où ressort malgré tout l'innocence des sectaires, que les polémistes catholiques réduisent eux-mêmes à néant des accusations, dont on peut être surpris d'avoir à démontrer l'absurdité. C'est quelquefois aussi par la reconnaissance d'une vertu dont l'évidence surmonte leur haine naturelle. Tel est le cas pour un moine italien du XIIIe siècle, le franciscain Jean de' Capelli. Et celui-ci ne se contente pas de proclamer hautement cette pureté que l'on conteste aux dualistes, d'en affirmer la réalité. Il indique en même temps la raison de ces réunions secrètes, sur lesquelles la sottise et la méchanceté des foules ont fait peser tant de suppositions odieuses, et qui s'expliquent de reste par le besoin d'échapper à l'attention d'ennemis toujours en éveil. « Ils sont en butte, dit-il, à une foule de calomnies répandues par le bruit populaire. On raconte qu'ils se laissent aller à commettre nombre d'actes honteux et horribles. Ils en sont innocents. C'est pour cela qu'ils se vantent d'être les disciples du Christ, qui a dit : « S'ils m'ont « persécuté, ils vous persécuteront aussi, et, à cause de mon « nom, vous serez un objet de haine pour tous les hommes. » En eux également, pensent-ils, se vérifie cette parole : « Bien- « heureux serez-vous lorsque les hommes vous déchireront, « lorsqu'ils vous poursuivront de leurs reproches, et qu'à cause « de moi ils diront de vous toute sorte de mal[1]. »

Ainsi donc, pour conclure, rien ne semble demeurer de ces accusations que nous avons discutées. Et pourtant, comme la remarque en a été faite, combien il eût été important pour la cause de l'orthodoxie d'en établir la réalité ! Quelle raison plus puissante aurait-on pu découvrir en effet, afin d'éloigner le peuple des sectaires, que la démonstration de leur impureté ? Ce n'est même pas tout. Entre les mains des représentants de l'église de Rome, cette démonstration, s'il avait été possible d'y arriver, fût devenue comme une arme à double tranchant, aussi efficace pour frapper l'esprit des dissidents que pour agir sur celui des catholiques. A ces derniers, elle eût prouvé que ces apôtres de la chasteté absolue, ces ennemis de tout rapprochement des sexes,

1. Voy., *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. XIII, p. 289, 290, le texte qui nous fournit ces indications. Le traité, une *Summula contra hereticos*, d'où il a été extrait, se trouve à la Bibliothèque Ambrosienne, sous la cote J 5, inf. Il est encore inédit.

même sanctifié par le sacrement du mariage, n'étaient que d'effrontés imposteurs, qu'ils ne condamnaient les unions légitimes que pour se livrer au plus affreux libertinage. En ce qui concerne les hérétiques, le résultat eût été plus considérable encore. La démonstration dont il s'agit, en même temps qu'elle leur eût fait perdre le respect des ministres de leur culte, aurait jeté dans le désespoir et réduit à la crainte de la damnation éternelle une foule d'entre eux. Ils avaient compté sur le *consolamentum* distribué par leurs *parfaits* pour atteindre à la béatitude éternelle. Mais l'impureté avérée de ceux-ci ruinait la valeur du sacrement qu'ils avaient reçu de leurs mains.

On sait, en effet, quelle est sur ce point capital la doctrine du catharisme et quelle différence profonde sépare cette doctrine de la pensée orthodoxe. Dans la première, tant vaut le prêtre, tant vaut pour le salut des fidèles le rite accompli par ses mains. Il est tout-puissant si ce prêtre est irréprochable, mais à cette condition seulement. Il est destiné en revanche à demeurer stérile, si ce même prêtre est en état de péché mortel quand il confère le sacrement. Bien plus, le sacrement, chose à peine croyable, perd toute sa valeur au cas où, dans la suite, le ministre qui en a été le dispensateur primitif vient à se souiller de quelque faute grave. Pour les orthodoxes, au contraire, le caractère sacerdotal apparaît comme un privilège inamissible. Si grands et si multipliés que soient ses vices et même ses crimes, l'homme consacré à l'autel reste toujours l'oint du Seigneur. Rien ne peut amoindrir jamais l'efficacité souveraine des grâces qu'il est chargé de répandre autour de lui. Elle demeure absolue, parce qu'elle ne dépend pas en principe de sa moralité. Cette vertu inaltérable du pouvoir de ses ministres, il semble même que, dans le cours des temps, l'église romaine ait fini par l'exagérer au delà de toute mesure, justement par opposition avec la doctrine contraire que professent ses ennemis.

Un jour, dans une ville de Lombardie, on montre à François d'Assise un prêtre dont les mœurs scandalisent sa paroisse. Il vit en effet avec une concubine. « Faut-il, dit-on au saint, que nous croyions à la parole d'un homme dont les mains sont souillées par des attouchements impurs, que nous accordions à ses actes notre vénération? » Mais lui : « Je ne sais, répond-il, si les mains de cet homme sont telles que vous le dites, et même, si elles l'étaient, ce que je sais, c'est qu'elles ne peuvent altérer la vertu

et l'efficacité des sacrements divins. Et, comme c'est de ces mains que découlent pour le salut du peuple les bienfaits et les grâces du Seigneur, je les baise par respect pour les dons qu'elles dispensent et pour celui au nom de qui elles les dispensent. » Et, en parlant de la sorte, il s'agenouillait devant le prêtre et lui baisait les mains, à la confusion des hérétiques et de leurs partisans qui assistaient à ce spectacle[1].

Demeurons-en là d'ailleurs pour ce qui est de ces considérations particulières, et abordons un autre point de l'exposition que nous avons entreprise. Il s'agit de la vie des *parfaits*. L'étude en offre un intérêt des plus vifs. Quel en est le caractère général et en quelque sorte théorique, nous l'avons marqué déjà, lorsque nous avons essayé de définir l'idéal qui règle cette existence, en même temps que nous indiquions les préceptes singulièrement rigoureux qui la régissent. Ce qu'il faut voir maintenant, c'est la même existence, mais sous son aspect pratique, dans les labeurs incessants que le devoir de prêcher l'Évangile, d'entretenir dans leur foi les sectateurs du catharisme, de leur conférer les sacrements de l'église où ils sont entrés, impose aux ministres dualistes.

A cet égard, ce qui frappe essentiellement dans cette vie quotidienne des *parfaits*, c'est une activité pour ainsi dire surhumaine, et d'autant plus étonnante que, pour se développer, il lui faut vaincre les obstacles de tout genre que lui oppose la haine des représentants de l'orthodoxie, affronter tous les périls dont cette haine l'entoure. Au moins en est-il ainsi à partir de la réaction catholique qu'ouvre la croisade contre les Albigeois, et qui redouble lorsque, sous Grégoire IX, s'établissent définitivement les tribunaux d'Inquisition. Depuis la constitution de celle-ci, en effet, un espionnage universel a été organisé dans tous les pays du sud de l'Europe, et surtout dans les provinces méridionales de la France, grâce à leur écrasement définitif, sanctionné par le traité de 1229. L'espionnage dont il s'agit ressemble de tous points à celui qu'organisera plus tard le Saint-Office espagnol à dater du règne de Ferdinand et d'Isabelle. L'appui donné aux hérétiques, la *fautoria hereticorum*, a été assimilée entièrement à l'hérésie proprement dite. Toute une série de mesures ont été prises dans le but d'isoler les Cathares au milieu

1. Voy. cette anecdote dans le recueil de Lecoy de la Marche, p. 265, et aussi p. 304, 305, où elle se trouve reproduite avec de légères différences.

des populations orthodoxes et d'arriver à leur faire refuser partout un gîte, un lit, un morceau de pain, un verre d'eau. Les maisons qui les ont abrités, ne fût-ce qu'une nuit, sont démolies impitoyablement. Ordre est enjoint de dénoncer les sectaires sitôt qu'ils ont été reconnus, sous peine d'excommunication et de poursuites à la fois spirituelles et temporelles. De vastes enquêtes, auxquelles n'échappe aucune localité, et dans chaque localité aucun habitant au-dessus d'un certain âge, terrifient des provinces entières[1]. Dès lors, l'existence des *parfaits*, qui se risquent dans les pays catholiques ainsi défendus contre eux, rappelle à s'y méprendre celle des ministres du culte réformé revenus en France après la révocation de l'Édit de Nantes, ou mieux encore celle, plus menacée s'il est possible, des prêtres papistes en Angleterre après l'excommunication de la reine Élisabeth.

Aussi, à ces apôtres intrépides, non seulement pour qu'ils puissent exercer leur ministère de foi, pour qu'ils portent leur parole et leurs sacrements aux fidèles du catharisme dispersés sur de vastes étendues de territoire, mais encore pour qu'ils parviennent à dépister la surveillance de la police inquisitoriale, une nécessité s'impose. C'est d'être pour ainsi dire sans cesse en mouvement[2]. Les témoignages d'une pareille existence se retrouvent dans tous les documents d'Inquisition qui ont subsisté, dans le registre des Archives de la Haute-Garonne, dans ceux de la Bibliothèque nationale[3], dans celui du Vatican[4], dans les sentences du début du XIVe siècle publiées par Limborch. Si fatigante et si hasardeuse qu'elle soit, les *parfaits* s'y soumettent pourtant, soutenus par leur exaltation et leur audace. Deux d'entre eux, qui figurent dans l'un des manuscrits de Paris, le n° 11847 du fonds latin, Raimond del Boc et Guillem Didier,

1. Telle est, par exemple, celle qui suit le meurtre de onze inquisiteurs ou agents de l'Inquisition à Avignonet, au mois de mai 1242, et dont le résultat se trouve consigné dans un énorme manuscrit, celui que la bibliothèque de la ville de Toulouse conserve sous le n° 609.

2. Voy. comme exemples de ces déplacements continuels et nécessaires ceux que nous-même avons notés à propos d'un ministre célèbre, Pierre Autier, dans notre travail : *l'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle*, p. 151, n. 2.

3. Ce sont les manuscrits du fonds latin n° 11847, auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, et n°s 4269 et 9992, dont nous nous servirons dans la suite de cette étude.

4. Il s'agit du manuscrit du fonds du Vatican n° 4030. Nous y avons eu recours à plusieurs reprises.

ont été condamnés solennellement à Carcassonne dès 1276 par les inquisiteurs Étienne de Gâtine et Hugues de Boniols. Ils n'en continuent pas moins, malgré cette condamnation, à parcourir pendant plus de vingt-cinq ans toute la région du Tarn, assurant ainsi la perpétuité d'une église hérétique, à laquelle sont affiliés les principaux bourgeois et les consuls de la ville d'Albi.

Mais le type le plus complet de ces missionnaires du dualisme, c'est un Ariégeois, Pierre Autier, d'Ax, le dernier des grands missionnaires cathares qu'ait vus le Languedoc. D'abord notaire, puis obligé de se réfugier en Lombardie à cause de ses croyances hétérodoxes, dépouillé de ses biens, il s'est engagé dans l'hérésie avec toute sa famille, son fils Jacques, son frère Guillem. A Côme, il a été élevé à la dignité de *parfait*. Il est devenu un des chefs de la secte, un de ceux qu'elle décore du nom d'*ancien*. Il revient en France vers 1298, et, à partir de ce moment, se livre à un apostolat, qui dure près de douze ans, et embrasse tout le comté de Foix ainsi qu'une portion du pays de Toulouse. Les inquisiteurs de cette ville et ceux de Carcassonne s'acharnent à sa poursuite. Ils y déploient une véritable passion, mettant sa tête à prix, suscitant autour de lui des trahisons qui doivent le perdre. Pierre Autier leur échappe toujours, grâce au dévouement de ses fidèles, à la surveillance à la fois attentive et fanatique qu'ils exercent autour de lui, grâce aussi à sa hardiesse. Il n'en a pas moins la fin, à laquelle il était résigné sans doute, et qu'un jour ou l'autre devaient lui imposer comme une nécessité inévitable la mission qu'il avait assumée et l'opiniâtreté de ses ennemis. Tombé au pouvoir de l'Inquisition, il périt à Toulouse, à la suite d'une sentence de condamnation prononcée contre lui, le jeudi 9 avril 1311, par Bernard Gui et Geoffroi d'Ablis[1].

Dans ces courses perpétuelles, que nous avons indiquées comme le seul moyen qu'aient les hérétiques pour déjouer les recherches de leurs ennemis implacables, ils ne sont d'ailleurs jamais seuls. Avec eux se trouve toujours un compagnon, un *socius*, comme disent les textes inquisitoriaux. Les *parfaites*

1. La vie de Pierre Autier avec tous ses détails et l'histoire de son apostolat se trouvent dans trois documents, tous de premier ordre, le manuscrit lat. 4269 de la Bibl. nat., le *Liber sententiarum Inquisitionis tholosanae*, le manuscrit du Vatican, fonds du Vatican, n° 4030. On peut y joindre également pour quelques pièces la *Practica* de Bernard Gui. Voy. sa sentence de condamnation, *Lib. sent. Inq. tholos.*, fol. 40.

ont également leur compagne, leur *socia*[1]. Pourquoi cette règle, qu'il faut considérer comme obligatoire? Toute explication symbolique doit être écartée à coup sûr. Mais les raisons véritables n'en sont pas difficiles à découvrir. La première qui s'offre tout naturellement est une pensée de secours et de protection réciproques. Une autre est la loi qui régit la célébration des rites cathares, et qui exige formellement pour cette célébration la réunion de deux personnes. Des deux personnes dont il s'agit, l'une, le *socius*, qui n'est pas du reste nécessairement un *parfait*, qui peut n'être qu'un simple *croyant* d'une fidélité éprouvée, sert en pareil cas d'assistant. « C'est une habitude des hérétiques, dit un texte du XIIIe siècle reproduit par Döllinger, que lorsque deux *parfaits* se réunissent pour *hérétiquer* quelque malade (c'est-à-dire pour lui donner le *consolamentum*), ce soit un seul d'entre eux, et généralement le plus âgé, ou celui qui a reçu le premier l'*hérétication*, qui administre le sacrement, en prenant entre ses mains les mains du malade, en tenant seul sur sa tête le volume où se trouve écrit l'évangile de saint Jean, en lisant et en prononçant seul aussi les paroles qui se prononcent en pareille circonstance. L'autre hérétique, ou plus jeune ou plus récemment affilié à la secte, sert d'acolyte et de temps en temps répond à celui qui s'est chargé du rôle principal dans la cérémonie[2]. »

Du reste, le dévouement de leurs compagnons de chaque jour, des *socii*, n'est pas le seul sur lequel puissent compter les *parfaits*. Non moins profond et absolu est celui que leur ont voué certains *croyants* de la secte, auxquels les interrogatoires ou les sentences d'Inquisition donnent le titre de messagers des hérétiques, de *nuncii hereticorum*. Il faut entendre par là des individus pleins de hardiesse, qui, sans se soucier des défenses de la justice inquisitoriale ni de ses menaces, se font en toute occasion les

1. « Item dixit se vidisse Petrum de Prato et Guillelmum de Raissaco, socium ejus, hereticos, in quodam prato Petri de Paites de Avellaneto. » Manuscrit des Archives de la Haute-Garonne, interrogatoire de Guillem Carrère. — « Item dixit quod nocte sequenti predictus Guillelmus Ricardi et Raimundus Guillelmi, socius ejus, heretici, et ipse testis cum eis ... recesserunt inde euntes versus Montemsecurum. » *Ibid.*, même interrogatoire. — « Item dixit quod dum predicte Esclarmunda de Bessaco et socia ejus, heretice, starent in predicta domo... » *Ibid.*, fragment d'interrogatoire d'une femme dont le nom est inconnu.

2. *Dokumente*, p. 39, 40.

serviteurs des ministres cathares, les exécuteurs de leurs commissions et de leurs ordres. Ces *nuncii* vont porter au loin la nouvelle de leur arrivée, prévenir les fidèles, leur donner des rendez-vous pour les assemblées où se distribuent à la fois la prédication et les sacrements du dualisme. Ils gardent l'argent que ces ministres leur laissent parfois en dépôt, reçoivent pour eux et leur transmettent les legs dont ils bénéficient, leur procurent tout ce dont ils ont besoin, vivres ou vêtements, leur servent de guides et de protecteurs. Toute une série de ces personnages se sont attachés à ce Pierre Autier, dont nous avons retracé brièvement l'existence active et tragique. Deux d'entre eux, Guillem Falquet et Raimond de Verdun, qui finissent par être condamnés à l'immuration perpétuelle en 1309, sont allés à plusieurs reprises en Lombardie pour le compte des hérétiques. Le premier est même allé jusqu'en Sicile. Quelques femmes se joignent aux hommes dans le même rôle ; leur ardeur et leur esprit de sacrifice ne sont pas moindres.

On se tromperait au surplus si l'on pensait que de tels sentiments ne se rencontrent que chez une minorité, chez ces âmes enthousiastes que renferme la secte cathare, comme toutes les associations de tous les genres et de toutes les époques. Ils se retrouvent, sinon également intenses, du moins aussi nets chez tous les représentants du dualisme, quelle que soit leur condition à l'égard de cette doctrine. Ils sont ceux des *croyants* en général, c'est-à-dire de cet ensemble complexe d'individus, qui, reliés au catharisme par la foi, ainsi qu'il a été dit, sont demeurés dans le monde et continuent à y vivre de la vie qu'il leur impose. Toutefois, eu égard à leur situation particulière, le dévouement de cette classe d'adhérents n'offre peut-être pas exactement le même aspect que celui dont il vient d'être parlé. En quoi consiste-t-il au juste? C'est d'abord dans une vénération sans bornes pour les *parfaits,* vénération qui se révèle par les témoignages les plus significatifs. C'est ensuite dans un empressement extraordinaire à les voir, à les entendre, à assister à l'accomplissement des rites dont ils sont les dispensateurs. C'est enfin dans un zèle ardent pour leur rendre tous les services qu'ils peuvent requérir, nourriture, argent, protection, sauvegarde à travers des pays inconnus ou hostiles.

« Estolt de Roqueville, disent les sentences des inquisiteurs

Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre[1], a visité et *adoré* plusieurs fois les hérétiques; il leur a fait des dons; il en a reçu des présents; il leur a servi de guide et les a accueillis dans sa maison; il a assisté à des *hérétications;* il a eu foi dans les hérétiques et dans les erreurs qu'ils enseignent... » — « Étienne Garric, de Lavaur... a vécu avec les hérétiques; il cousait leurs fourrures; il a voulu donner de l'argent à leur trésorier pour racheter un *croyant* de la secte qui avait été pris... » — « Marie, femme de feu Hugues, a fait une quête pour acheter un linceul destiné à l'ensevelissement d'un hérétique... » — « Esclarmonde de Sauzet... a reçu les hérétiques dans sa maison; elle leur a fait cuire du pain... »

Telles sont quelques-unes des preuves de respect et de dévouement que donnent aux *parfaits* les *croyants* cathares. Mais ce ne sont là que des indications très restreintes, qu'étendent et précisent tous les textes d'Inquisition, et, parmi ces textes, plus spécialement les interrogatoires.

Il s'agit d'abord de l'empressement sans pareil que mettent les hérétiques à accourir dès que leur a été signalée la venue de quelque ministre de la secte. A peine celui-ci s'est-il fait connaître qu'on lui prodigue les marques de vénération et les offres de services. La nouvelle est communiquée en même temps aux fidèles du voisinage, qui se rassemblent aussitôt, laissant tout pour venir le voir, pour l'entendre, pour obtenir de lui sa bénédiction. Nous trouvons de curieux détails sur cette hâte des *croyants* cathares à affluer autour des *parfaits*, aussitôt qu'ils ont été informés de leur présence, dans l'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, le n° 11847 du fonds latin, auquel nous avons déjà fait des emprunts à plusieurs reprises[2].

1. Ces sentences, datées de 1245-1248, sont renfermées dans un fragment de registre que possède le fonds latin de la Bibliothèque nationale sous le n° 9992. Elles ont été publiées par M. Douais, dans le tome II de ses *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc* (Soc. de l'Hist. de France), p. 1-89. Les extraits que nous en citons se trouvent aux pages 21, 12, 45, 81 de la publication indiquée, et aux fol. 4 B, 3 A, 7 B, 12 B du manuscrit.

2. « Et dixit quod quadam die de qua non recordatur ... dum esset in prato suo, infra metas territorii Regalismontis, circa terciam, postquam ipse testis pransus fuerat, venit ad eum quidam juvenis, quem non cognovit, et quesivit ab ipso teste si vocabatur Guillelmus de Mauriano; qui respondit quod sic. Et tunc dictus juvenis dixit ei quod duo probi homines erant in Cabrinhesio prope boriam domini Philippi de Paulinio militis, et miserant eum ad ipsum ut veni-

Le même document nous fournit le témoignage de la réserve pleine de délicatesse apportée par les *croyants* dans ces relations auxquelles ils attachent un si haut prix. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas seulement garantir la sécurité de ceux qu'ils accueillent avec tant d'amour, mais leur épargner jusqu'au moindre ennui. « Et après que le prévenu et les autres personnes susdites (parmi lesquelles deux *parfaits*) se furent saluées les unes les autres, le prévenu ajouta que, s'ils voulaient souper chez lui, il leur ferait part volontiers des biens que lui avait dispensés le Seigneur. Mais Guillem *de Mauriano* répondit que, le prévenu ayant dans sa maison des parents et de jeunes enfants en grand nombre, ils feraient mieux de n'y pas rester pour souper et d'aller pour cela chez un compère à lui, qui leur donnerait une chambre où leur présence demeurerait secrète et où ils ne seraient pas importunés par les pleurs des enfants[1]. » Qu'on n'oublie pas d'ailleurs, à propos de ce texte, la conséquence qui a été déjà notée et que peut entraîner une hospitalité si généreusement offerte aux ministres proscrits. C'est avec les peines les plus graves, cela va sans dire,

ret ad eos; et statim, ductore dicto juvene, ivit illuc ipse testis et invenit in dicto loco Raimundum Desiderii et Raimundum del Boc, quos statim cognovit et scivit hereticos esse... Postque dixerunt eidem testi dicti heretici quod miserant quesitum ipsum ut associaret eos usque in Albiam civitatem; qui respondit quod libenter. Et exinde dictus testis cum illis duobus hereticis venerunt apud Albiam. Et cum essent prope civitatem ipse testis missus per dictos hereticos, ivit pro Guillelmo de Landas, emptore equorum et reddituum et talium, quem invenit in platea de Albia, et dixit ei, quod tales heretici (aderant) quos ei nominavit; et statim, auditis eorum nominibus, eosdem cognovit dictus Guillelmus de Landas quod petebant eum ibi extra civitatem; et statim ipse Guillelmus de Landas venit cum eodem teste et invenerunt eos ibidem ubi dimiserat eos ipse testis... Et tunc Raimundus del Boc, unus de predictis hereticis, dixit dicto Guillelmo de Landas : « Eatis ad Raymundum Agulho et « dicatis ei quod inveniamus eum in domo sua, quia nos venimus ibi secreto. » Qui ivit et recessit ab eis. Et post paulo, ora tarda, circa crepusculum, secuti sunt eum, et venerunt ad domum ipsius Raymundi Agulho, qui alio nomine vocatur Raymundus Constancii, et est notarius curie officialis Albiensis, et invenerunt eum ibi. Qui Raymundus salutavit et amplexatus est eos. » Fol. 1 A, B, interrogatoire de Guillem *de Mauriano*, de Réalmont.

1. « Et dum ipse testis et alie persone predicte se salutassent ad invicem, subjunxit ipse testis quod si vellent cenare in domo sua libenter impertiretur eis de bonis a domino sibi datis. Tunc dictus G. de Mauriano respondit quod, quia ipse testis habebat familiam et multos parvos in domo sua, non remanerent ibi ad cenam, sed irent et cenarent in domo compatris, dicti G. de Mauriano, ubi haberent secretam cameram sine ploratu puerorum. » *Ibid., ut supra*, fol. 12 A, interrogatoire de R. Constans, d'Albi.

pour celui qui n'a pas craint de s'y prêter, la démolition impitoyable de la maison où se sont abrités les ennemis de la foi orthodoxe. Quatre maisons sont vouées pour ce motif à la destruction par une seule sentence de la justice inquisitoriale du 5 avril 1311. Pierre Autier et un autre *parfait*, un certain Amiel, de Perles, y avaient séjourné quelque temps et y avaient donné le *consolamentum* à diverses personnes, hommes ou femmes[1].

Cependant accourir, sans perdre un instant, auprès des *parfaits*, dès qu'il en arrive un dans le pays, cela ne suffit pas encore au zèle des *croyants* cathares. Quelques-uns, si leurs moyens le leur permettent, en font venir de contrées lointaines, quand ils ont besoin de leur ministère. Ils ne reculent pas devant les frais considérables que peut entraîner la satisfaction de leur désir. Un habitant d'Albi, Bernard de Montaigu, revendeur de son métier, donne à l'un de ses concitoyens, un certain Étienne Mascot, une somme d'argent pour qu'il aille lui chercher en Lombardie un *parfait* du nom de Raimond André ou tout autre, s'il ne découvre pas celui-là. Mascot se rend à Gênes et y rencontre un tailleur, Bernard Fabre, comme lui natif d'Albi. Il confie à ce Fabre l'objet de son voyage. Fabre lui avoue à son tour qu'il se trouve lui-même en Italie pour une mission toute pareille. Bref, le tailleur met son compatriote en rapports avec d'autres Languedociens réfugiés dans la péninsule, à cause de leurs croyances hérétiques. Ceux-ci les conduisent dans une forêt où s'élèvent trois ou quatre maisons qui servent de refuge à des *parfaits*. Ils pénètrent dans l'une d'elles, et, s'adressant à l'individu qui en est le maître, lui exposent les raisons de leur voyage et de leur visite. On leur confie alors un *parfait*, un Italien du nom de Pagani, qui les suit en France et que Bernard de Montaigu accueille avec la joie la plus vive[2].

1. Voy. *Lib. sent. Inq. tholos.*, fol. 35 a. « ... Predictas domos cum suis appendiciis pronunciamus... funditus diruendas, ita quod de cetero nulla humana habitatio seu rehedifficatio aut clausio ibi fiat, set loca inhabitabilia et inclausa semper existant, et sicut fuerunt receptacula perfidorum sic ex nunc sordium perpetuo loca fiant... » De pareilles condamnations ont pour fondement, comme on le sait, des lois dues à l'empereur Frédéric II et que se sont appropriées les souverains pontifes.

2. Ce très curieux récit constitue la plus grande partie de l'interrogatoire que subit Étienne Mascot lui-même, en janvier 1300, par-devant l'évêque d'Albi, le célèbre Bernard de Castanet, et l'inquisiteur dominicain Nicolas d'Abbe-

Dans la rencontre de *croyants* avec des ministres de leur secte, apparaît toujours une formalité qu'on peut croire indispensable, et qui, en tout cas, a lieu sans retard, si bien qu'elle est comme une profession de foi de la part de ceux qui l'accomplissent. Cette formalité, c'est celle que les inquisiteurs notent dans leurs registres du terme tout à fait impropre d'adoration (*adoratio*). Ce n'est qu'une simple attestation de respect, attestation expressive, si l'on veut, mais qui se rapproche fort en somme de celle dont des catholiques fervents peuvent user à l'égard de leurs prêtres. Les juges d'Inquisition affectent pourtant d'y voir un acte souverainement répréhensible, l'attribution à une créature de la vénération suprême à laquelle a seul droit le Créateur. Les exemples d'*adoration* sont en quelque sorte innombrables dans les documents que nous a laissés la justice inquisitoriale. Quant à la façon dont y procèdent les sectaires, elle est bien connue. Ils fléchissent les genoux en disant aux *parfaits :* « Bénissez-nous ! » Les *parfaits* leur répondent : « Dieu vous bénisse! », en provençal, qui est la langue dont ils se servent dans le midi de la France : « *Diaus vos benesiga!* »[1].

A côté de l'*adoration*, et dans les mêmes circonstances où elle a lieu, c'est-à-dire lorsque des *croyants* se trouvent en relations avec des *parfaits*, il est une autre formalité ou plutôt un rite qu'il faut signaler encore. Comme l'*adoration* elle-même, ce rite est en effet obligatoire. C'est la bénédiction du pain, qui s'opère à chaque repas où assistent des ministres du culte dualiste, et avec des cérémonies spéciales ainsi que des formules sacramentelles[2]. Les sectaires y attachent une importance considérable et font le plus grand cas de ce pain bénit par leurs prêtres. Il symbolise évidemment pour eux ces agapes qui jadis établissaient entre les premiers adeptes du christianisme un lien de confraternité pieuse. Et c'est un des points par lesquels ils se rattachent le plus intimement aux traditions de l'église originelle.

ville. Le texte en est trop long pour que nous le reproduisions ici. L'interrogatoire qui le renferme se trouve dans ce manuscrit de la Bibliothèque nationale, auquel nous venons de faire à l'instant même de nouveaux emprunts, le n° 11847 du fonds latin, fol. 13 B-14 B.

1. Voy., chez Döllinger, *Dokumente*, p. 39, une description détaillée de la manière dont se pratique l'*adoratio*, que les sectaires, s'il faut en croire les écrivains catholiques, appellent quant à eux du nom de *melioramentum*.

2. Pour ces cérémonies et ces formules, voy. Döllinger, *Dokumente*, p. 4, 29-30, 147-148, 224-225. Voy. également Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 129, 130.

Lorsque, plus tard, au moment où triomphe décidément la persécution, et où les *parfaits* ne peuvent plus faire leurs tournées qu'à de rares intervalles, ce pain si précieux devient rare, des messagers l'apportent aux *croyants*[1]. On le garde avec soin et on n'en mange que dans les occasions solennelles[2].

En dehors des marques de respect prodiguées par les *croyants* aux ministres du culte cathare, dès que ceux-ci se sont fait connaître d'eux, en dehors aussi de l'empressement des fidèles à courir à leur rencontre, d'autres témoignages existent encore du même attachement et de la même ardeur. Ils sont aussi variés que les circonstances dans lesquelles ils se produisent. Ils se mesurent à la ferveur plus ou moins grande des *croyants* et aussi à leurs moyens et à leur ingéniosité qui ne sont pas toujours les mêmes. Quoi qu'il en soit, cet amour des hérétiques pour les représentants de leur église se manifeste surtout par des libéralités, des dons de tout genre, depuis les menus cadeaux en vêtements et en vivres jusqu'aux présents en argent, jusqu'aux legs proprement dits de plus ou moins grande valeur. Nous avons déjà noté précédemment quelques-uns de ces services, dont la rigueur des juges d'Inquisition fait à leurs auteurs un crime impardonnable. En voici un certain nombre d'autres exemples. Nous choisissons avec intention les moins importants en apparence. Ils sont les plus touchants. Ce sont les générosités de pauvres gens qui vivent de leur travail, et doivent prendre sur la satisfaction de leurs besoins les plus urgents, sur leur nourriture même, pour donner ces preuves de leur dévouement à un idéal religieux qui fait toute leur joie. L'un apporte aux *parfaits* une gourde pleine de vin, un autre un gâteau, un autre encore et à plusieurs reprises du poisson et des fruits[3]. Une femme a fait

1. Voy. Döllinger, *Dokumente*, p. 35.

2. La nature et l'objet de cette étude nous forcent à ne pas aller au delà des indications qui viennent d'être données à propos de la bénédiction du pain chez les Cathares. Il ne faudrait pas méconnaître pourtant qu'elle constitue, dans leur dogmatique comme dans leur culte, un point fort important. C'est pour eux la contre-partie en quelque sorte de l'eucharistie orthodoxe. Que pensent-ils de celle-ci? Comment sont-ils arrivés à la réduire, pour leur usage, et conformément à leurs principes, à cette forme simplifiée? Autant de questions délicates et dignes d'un examen attentif. Remarquons au surplus qu'il s'en faut que, dans la suite des temps, les hérétiques se soient tenus à la conception rudimentaire, qu'ils semblent avoir voulu seule admettre d'abord. Sur ce sujet, voy. Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 129-134.

3. Manuscrit des Archives de la Haute-Garonne : interrogatoire de Guillem

emplette d'une paire de grands souliers fourrés de drap blanc et d'une autre paire de souliers plus petits. Elle les destine à Pierre Autier, dont l'âge avancé exige des soins. Elle garde le tout cinq mois entiers au fond d'un coffre, puis l'envoie à son adresse, avec une coiffure qui a appartenu à son mari. Elle y joint une assez grosse somme[1]. Une autre femme, d'accord avec son mari, fait aux hérétiques de fréquentes aumônes. Elle prend pour cela sur ses faibles ressources et va jusqu'à se priver de nourriture afin de pouvoir leur donner. Souvent elle leur porte de la farine ou autre chose, ce qu'elle a à sa disposition, et toujours le meilleur[2].

Ainsi, comme on le voit, auprès de leurs fidèles, les ministres du culte cathare jouissent d'une faveur et d'une popularité sans bornes. Cette faveur et cette popularité, ce n'est pas d'ailleurs seulement à leur caractère saint, à leur existence austère et pure qu'ils en sont redevables. Ce sont là des sentiments qu'entretiennent et accroissent encore d'autres vertus, moins hautes assurément, mais aussi propres à faire naître l'enthousiasme. Nous voulons dire le manque d'orgueil, une existence sans apprêts, une familiarité pleine de bonhomie avec les petits et les simples. Là se dévoile un côté très curieux de la vie de ces hommes, les moins faits, il semble, par leur nature et par leur profession, pour se plier à de pareils tempéraments. Mais, à cet égard, les textes d'Inquisition nous fournissent des témoignages qui ne permettent pas le doute.

Les Vaudois ont toujours été connus pour la prédilection avec laquelle ils se livrent à des travaux manuels. Beaucoup sont tisserands. Le manuscrit du Vatican, auquel nous avons eu recours à plusieurs reprises, nous en montre quelques-uns de cette espèce. « Ils gagnaient leur pain en filant et en s'occupant d'autres métiers », est-il dit dans ce registre de quatre des représentants de la secte dont il s'agit[3]. Mais des habitudes toutes semblables se retrouvent aussi chez les *parfaits* cathares. Les femmes, souvent réunies dans des ouvroirs (*operatoria*), s'y

Carrère, interrogatoire incomplet d'un certain Sicard, fragment de l'interrogatoire d'une femme demeurée inconnue.

1. *Lib. sent. Inq. Tholos.*, fol. 37 a.

2. Döllinger, *Dokumente*, p. 154.

3. « ... Lucrabantur panem suum filando et alia negocia faciendo. » Fonds du Vatican, manuscrit 4030, fol. 16 D. Ces Vaudois, au nombre de quatre, sont condamnés au feu.

adonnent à des occupations de toutes sortes, parfois assez humbles. Quant aux hommes, ils travaillent dans la campagne, moissonnent pour le compte de propriétaires. « Le prévenu rapporte avoir vu l'hérétique Pierre Duprat et son compagnon Guillem de Raissac dans un champ appartenant à Pierre de Paitès, de Lavelanet. Et lesdits hérétiques coupèrent le blé de Pierre de Paitès qui se trouvait là sur les lieux[1]. » Pierre Autier semble à l'occasion employer son temps à des travaux du même genre. Un jour, après un repas qu'il a partagé avec un jeune avocat du nom de Pierre de Luzenac, il sort portant sur l'épaule un instrument rustique, une fourche de fer[2].

Mais c'est surtout dans leurs rapports avec les enfants et les femmes que ces mêmes *parfaits* offrent un curieux sujet d'étude. Eux si rigides, de nature, comme on peut le penser, si triste et si sombre, se relâchent ici de leur austérité et imaginent des prévenances, par lesquelles ils s'assurent l'attachement sans réserves de cette classe particulière de fidèles. Ce sont, en certains cas, de petits présents. Une femme reçoit de deux d'entre eux, Guillem Autier et son neveu Jacques, des peignes et des couteaux. Un jour, ils lui envoient une blouse pour son fils, un enfant en bas âge. A une autre femme, le même Guillem Autier et un autre hérétique, Pons d'Ax, donnent des peignes encore et une aiguille. Exposant devant elle leurs théories de transmigration des âmes, ils lui disent, sans doute pour flatter sa vanité, que, dans une existence antérieure, elle a été peut-être une reine[3]. De là, chez ces femmes, malgré leur frivolité, un dévouement absolu pour les ministres cathares, plus absolu et plus enthousiaste que celui de leurs maris mêmes. L'explication, du reste, n'en est pas difficile. Elle se trouve non seulement dans leur foi, mais aussi dans le besoin de sacrifice qui est le penchant inné de leur sexe, dans

1. « Item dixit se vidisse Petrum de Prato et Guillelmum de Raissaco, socium ejus, hereticos, in quodam campo Petri de Paites de Avellaneto. Et ibi predicti heretici secaverunt bladum predicti Petri de Paites, qui erat in ipso campo. Et erant ibi cum predictis hereticis ipse testis et Petrus de Paites et Guillelma, uxor ejus, ambo de Avellaneto, qui secabant ibi bladum cum ipsis hereticis. Et ibi ipse testis et alii duo predicti adoraverunt pluries hereticos... » Manuscrit des Archives de la Haute-Garonne, interrogatoire de Guillem Carrère. — On le voit, cette condition de mercenaires, à laquelle se réduisent quelquefois les *parfaits*, n'altère point le respect que leur ont voué leurs fidèles, ni n'empêche ceux-ci de leur en continuer les marques qui sont de règle.

2. Bibl. nat., manuscrit lat. 4269, fol. 52 B.

3. *Ibid.*, *ut supra*, fol. 23 B, 17 B, 18 A.

l'attrait également que leur présentent toutes les choses défendues et clandestines. Auprès d'elles, les hommes, si ardents qu'ils soient, semblent pleins de froideur. Personne ne s'emploie avec un pareil zèle à propager les doctrines de la secte. Elles les font adopter, quand elles le peuvent, à leur famille entière. Pour satisfaire leur passion religieuse, elles ne connaissent ni obstacles, ni périls, ni souffrances. Plus délibérément que leurs époux, afin de conserver entière la grâce que leur a conférée le *consolamentum*, elles affrontent l'épreuve effrayante du suicide rituel de l'*endura*, et patiemment se laissent mourir de faim et de consomption.

Ce n'est pas tout pourtant. A ces preuves multipliées du dévouement extraordinaire qui relie les *croyants* aux *parfaits*, il faut en ajouter une dernière encore, la plus décisive d'ailleurs qui puisse être alléguée. Pour ces fidèles du catharisme, il ne suffit pas d'accueillir leurs prêtres comme les envoyés de Dieu même, de mettre à leur disposition et leurs biens et leur vie, d'aller jusqu'au bout dans les sacrifices que leur commande un fanatisme qu'on peut juger presque inouï. Ce fanatisme est assez puissant pour les conduire jusqu'au meurtre de quiconque leur semble vouloir attenter au salut de ceux qu'ils protègent avec un soin jaloux, de quiconque menace ces derniers d'une délation qui serait leur perte. Ainsi s'expliquent, dans l'histoire tragique de la société cathare et de ses luttes contre la justice inquisitoriale, quelques actes terribles de vengeance ou simplement de précaution. En 1235, un hérétique de la ville de Toulouse, un certain Arnaud Dominique, pressé par les autorités séculières et ecclésiastiques, a eu la faiblesse de révéler l'asile où se cachent un certain nombre de ses coreligionnaires. Il est assassiné peu de temps après, au milieu de la nuit et dans son lit même[1]. A la fin du siècle, et selon toute probabilité en l'année 1300, le désir d'assurer la sécurité de Pierre Autier pousse les fidèles de son entourage à une exécution du même genre. Un certain Guillem Jean a proposé aux Dominicains de Pamiers de faire tomber entre leurs mains le ministre hérétique. Les amis de Pierre Autier sont informés du complot. Deux d'entre eux, rencontrant le délateur au

1. Voy. *Chronique de Guillem Pelisson*, p. 25, 26 de notre édition, et p. 98, 99 d'un travail intitulé : *les Sources de l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France aux XIIIe et XIVe siècles*, à la suite duquel M. Douais a donné une nouvelle édition du même ouvrage.

milieu de la nuit, l'entraînent dans les montagnes et le jettent dans un précipice[1].

Tel est le tableau que l'on peut présenter, croyons-nous, d'après les textes qui nous en ont conservé les traits expressifs, de l'existence de ces *parfaits*, de leurs habitudes et de leurs mœurs, des relations qui les rapprochent de leurs contemporains. Au sein de la société cathare, ils forment la véritable église, la seule qu'admettent les dogmes du dualisme. Revêtus d'un double caractère, ils sont à la fois membres de cette église, en vertu du *consolamentum*, qui les a élevés à la pureté idéale dont elle fait profession et qu'elle exige de ses élus, et prêtres, chargés à ce titre de dispenser les sacrements qui lui sont propres. Leur vie quotidienne, toute de privations et de renoncement ascétique, aspire à rappeler celle des apôtres primitifs et du Christ lui-même. Autour d'eux se manifeste le dévouement aveugle et fanatique des *croyants*, qui leur prodiguent leurs respects et leurs biens, qui s'exposent chaque jour pour eux aux risques les plus graves, qui parfois vont jusqu'aux résolutions les plus extrêmes pour les défendre. Tout cet ensemble, où éclate une ferveur religieuse étonnamment intense, l'église orthodoxe a pu le condamner; c'était son droit. Elle devait y reconnaître cependant, comme elle l'a fait en certaines occasions, quelques-unes des vertus qu'elle-même n'avait plus conservées qu'à demi au XIIIe siècle, et dont elle avait à rétablir chez elle, sous peine d'une déchéance inévitable, la tradition presque abolie.

Charles MOLINIER.

(Sera continué.)

1. Voy. manuscrit lat. de la Bibl. nat., n° 4269, fol. 11 B-12 A, 12 B, 32 A, 37 B. Voy. également Döllinger, *Dokumente*, p. 27, 28, pour le même fait qui vient d'être exposé, et p. 171-173, pour une tentative de meurtre faite dans des circonstances identiques contre une femme, tentative qui du reste n'aboutit pas.

LES DOLÉANCES

DES COMMUNAUTÉS DU TOULOUSAIN

CONTRE

PIERRE DE LATILLI ET RAOUL DE BREUILLI

(1297-1298)[1].

Il existe dans divers cartons du Trésor des chartes et du Supplément du Trésor des chartes un certain nombre de rouleaux et de pièces qui, jadis, formaient certainement une liasse ou un dossier, car ils sont tous de la même date et relatifs à la même affaire.

Tous ces documents ont trait aux plaintes qu'avaient portées en 1298 les représentants de diverses communautés du Toulousain contre Pierre de Latilli, chanoine de Soissons, clerc, et Raoul de Breuilli, chevalier du roi, chargés, l'année précédente, d'une mission spéciale dans la sénéchaussée de Toulouse.

Ces deux hommes de confiance de la couronne, qui sont l'un et l'autre bien connus, avaient été envoyés dans le Midi pour lever l'argent dû, à divers titres, au roi, dont les nécessités étaient alors fort grandes. Dès le 8 mai 1297, Pierre de Latilli avait été adjoint au sénéchal de Toulouse pour administrer et aliéner les biens échus au roi dans la sénéchaussée comme encours d'hérésie[2]; mais ce n'était pas là le seul objet de ses travaux financiers. Quant à Raoul de Breuilli, ancien bailli de Caux et ancien sénéchal de Périgord, il fut adjoint à Pierre de Latilli vers le même temps[3] et prit aussitôt, de concert avec lui,

1. Cet article fait partie de la série commencée dans la *Revue historique* de sept.-oct. 1906.

2. *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, c. 344.

3. M. L. Delisle, sur la foi de la *Table* de Bréquigny qui cite La Faille,

des mesures pour assurer le recouvrement des créances du fisc. Mais les actes des deux commissaires soulevèrent de vives réclamations, assez vives pour que le gouvernement royal crût devoir les faire examiner à fond, et contradictoirement. De là enquêtes et dossier.

Nul doute que le dossier en question ait été versé aux Archives royales par Gilles, doyen de Saint-Martin de Tours, Étienne de Suisi, archidiacre de Bruges, et Geoffroi de Vendôme, chevalier, membres d'une commission d'enquête envoyée dans la sénéchaussée de Toulouse en 1298, *ad inquirendum super meritis composicionum generalium et ad quedam alia.* Ces trois personnages, « fort occupés à d'autres affaires du roi », avaient, du reste, délégué le soin de recueillir les témoignages sur l'affaire de Pierre et de Raoul à des sous-commissaires, partagés en deux équipes : 1° maître Simon Ledoux (*Suavis*), chantre d'Agen, et Jean Antoine, docteur ès lois et juge ordinaire de Quercy[1]; 2° Hugues de Camburat, docteur ès lois, et Guillaume Meschin, clerc du roi. Le compte des dépenses de ces sous-commissaires, qui a été conservé[2], fait connaître avec précision la composition de leur suite et la durée de leurs opérations. Le voici :

Magistro Symoni Suavi, cantori Agenensi. Habuit pro expensis .LIIII. dierum, cum regressu. 39 l. 9 d.

Item, magister Johannes Antonii, judex Caturcensis, habuit pro eodem ex eadem causa. 35 l. 18 s. 3 ob.

Annales de Toulouse, t. I, pr., p. 57, date de 1290 la mission de Breuilli (et de Latilli) à Toulouse (*Hist. de Fr.*, t. XXIV, p. 214*). C'est une faute d'impression.

1. Les pouvoirs nécessaires pour examiner les témoins dans l'affaire des communautés du Toulousain contre Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli furent conférés par les trois commissaires au chantre d'Agen et au juge de Quercy par lettres datées de Toulouse, le 15 novembre 1298 : « Cum nos ad cognitionem causarum seu querelarum quas sindici ville Fanijovis ac quidam ex consulibus Castri Novi de Arrio, de Altaripa et de Lauraco pro se et universitatibus contra magistrum P. de Latilhiaco, canonicum Suessionensem, clericum, et dominum Radulphum de Brulhiaco, militem domini nostri regis, coram nobis moverant, et dicti P. et R. contra eosdem, ad presens intendere nequeamus, pluribus aliis regiis negociis occupati, vobis examinacionem testium dictarum parcium qui coram nobis juraverunt tenore presencium committimus » (Arch. nat., J 1029, n. 2; J 1032, n. 17; J 1033, n. 9; J 1034, n. 47; etc.). — Hugues de Camburat et G. Meschin furent sans doute commissionnés en même temps; ils procédaient déjà, en vertu d'une commission semblable à celle qui précède, le 18 novembre (J 896, n. 8. Cf. ibid., n. 9).

2. Arch. nat., J 896, n. 41. Le total en est étonnamment inexact.

Item, pro duobus notariis predictorum magistrorum de eodem tempore. 20 l. 8 s. t.

Item, domino Hugoni de Camburaco pro expensis .L. dierum cum regressu. 38 l.

Item, magister Guillelmus Meschi pro eodem tempore et ex eadem causa. 39 l. t.

Item, pro duobus notariis eorumdem pro scripturis. 17 l. 4 s.

Item, magister Stephanus, notarius eorumdem, pro scripturis seu sumptibus quas fecerat ante adventum inquisitorum. 40 s.

Item, magister Guillelmus de Chambarlac pro sumptibus adventus et regressus. 10 l.

Summa : 230 sol. (*sic*), 10 d. et ob. tur.

Les documents réunis ainsi par les quatre sous-enquêteurs[1] pendant un mois et demi d'activité ont échappé en partie à la destruction; mais ils ont été si étrangement dispersés par la suite des temps que c'est maintenant un travail très long, pénible et hasardeux (puisqu'il suppose le dépouillement complet du Trésor des chartes) d'en reconnaître les fragments. Voici la liste de ceux que j'ai rencontrés, classés sous les noms des communautés qui crurent avoir à se plaindre :

Laurac, arr. de Castelnaudary (Aude).

Arch. nat., J 896, n. 25. Exposé des griefs (*Gravamina*) des consuls, avec les réponses des commissaires incriminés et de leurs agents, les répliques et les dupliques. Les documents émanés des plaignants sont sur papier, les autres sur parchemin; les uns et les autres cousus bout à bout, suivant l'ordre chronologique. Chaque pièce porte un triple visa : *Jacobus de Jassenis*[2], *Petrus Henaperii, Robertus de Monteduplici.*

1. Peut-être y en eut-il davantage. Les témoins des défendeurs contre Cintegabelle (voir le tableau de la page suivante, sous ce nom) furent reçus par un cinquième enquêteur, maître « Astrugius Juliani », chanoine de Cahors, agissant « de mandato dominorum magistrorum decani Turonensis », etc. Hugues de Camburat vint bientôt l'assister en qualité de co-enquêteur.

2. Ce personnage n'est autre que le « Jacques de Gesserin », notaire, que l'*Histoire littéraire* (M. Renan), t. XXVII, p. 243, indique dans la suite de Guillaume de Nogaret lors de l'expédition d'Anagni. Jasseignes est son vrai nom, comme je l'ai montré ailleurs. On a des lettres royales contresignées par Jacques de Jasseignes comme fonctionnaire de la Chancellerie royale, en très grand nombre, à partir de 1300 (Bibl. nat., Moreau, 216, fol. 19; Arch. nat., J 732, n. 119; etc.) et peut-être plus tôt (Arch. nat., LL 1492, fol. 1). Cf. *Hist. de Fr.*, t. XXII, p. 505 (où Jasseignes est estropié en Sasseignes).

Arch. nat., J 1031, n. 7 et J 896, n. 32. Témoins des consuls.
— J 1034, n. 47. Témoins des défendeurs.

Saint-Félix de Lauraguais, cant. de Revel (Haute-Garonne).

Arch. nat., J 881, n. 1. *Gravamina*, réponses, etc. Comme plus haut.

Arch. nat., J 892, n. 3. Témoins des consuls.
— J 1034, n. 46. Témoins des défendeurs.
— J 881, n. 2. Cette pièce, écrite au recto et au verso, est un résumé des deux précédentes, où les noms des témoins sont supprimés et les dépositions réduites à l'essentiel.

Arch. nat., J 892, n. 3*bis*. *Objectiones consulum Sancti Phelicis.* Reproches aux témoins des défendeurs.

Fanjeaux, arr. de Castelnaudary (Aude).

Arch. nat., J 1028, n. 22. *Gravamina,* réponses, etc. Comme plus haut.

Arch. nat., J 1032, n. 17. Témoins des demandeurs.
— J 1033, n. 17*bis*. Témoins des défendeurs.
— J 896, n. 37. *Objectiones contra testes productos contra sindicos Fanijovis.*

Auterive, arr. de Muret (Haute-Garonne).

Arch. nat., J 1033, n. 9. Témoins des consuls.
— J 1029, n. 2. Témoins des défendeurs.

Montgaillard, arr. de Villefranche (Haute-Garonne)[1].

Arch. nat., J 896, n. 8. Témoins des consuls.
— J 1033, n. 10. Témoins des défendeurs.

Cintegabelle, arr. de Muret (Haute-Garonne).

Arch. nat., J 655, n. 43 et J 1031, n. 8. Témoins des défendeurs.

Puylaurens, arr. de Lavaur (Tarn).

Arch. nat., J 896, n. 29. *Gravamina,* réponses, etc. Comme plus haut.

Arch. nat., J 896, sans numéro. Pièce produite par les consuls. On lit au dos : *Podii Laurentii pro villis bajulie*[2].

Arch. nat., J 1024, n. 38. *Objectiones consulum contra testes contra se productos per dominos Petrum de Latilliaco et Radulfum de Brulleio.*

1. Il n'y a pas moins de cinq Montgaillard dans la région. L'identification n'est pas certaine.

2. Il résulte de cette pièce que le *Podium Laurencii* dont il est ici question est le Puylaurens du Tarn, et non le Puilaurens de l'Aude (arr. de Limoux).

Castelnaudary (Aude).

Arch. nat., J 1033, n. 11. Témoins des consuls.

— J 1032, n. 18. Témoins des défendeurs.

Villemur, arr. de Toulouse (Haute-Garonne).

Arch. nat., J 896, n. 34. Pièce produite par les consuls : « Hec sunt infrascripta que fuerunt extorta et indebite habita a consulibus Villemuri et ab aliis consulibus castellanie de Villamuro per notarios et per servientes et per corretarios et alios ministros infrascriptos magistri Petri de Latilliaco et domini Radulphi de B[r]ulli ratione financie quam fieri fecerunt indebite et compulsive cum eis a consulibus predictis. » On lit au dos : *Exhibita per consules Villemuri.*

Arch. nat., J 896, n. 9. Témoins des défendeurs.

Il ressort de cette énumération même que le dossier était jadis plus considérable qu'il n'est maintenant, puisqu'il comprenait évidemment, pour chaque communauté, autant de pièces au moins qu'il en comprend encore pour Laurac et Saint-Félix. D'autre part, le doyen de Saint-Martin de Tours, l'archidiacre de Bruges et Geoffroi de Vendôme, dans leurs lettres de pouvoir à leurs délégués, semblaient n'indiquer, comme plaignants, que Fanjeaux, Auterive, Castelnaudary et Laurac. Si Saint-Félix, Puylaurens, Montgaillard, Cintegabelle et Villemur se sont, en outre, adressées aussi aux enquêteurs, pourquoi d'autres communautés voisines n'en auraient-elles pas fait autant? La preuve existe que Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli avaient opéré, dans le Toulousain tout entier, de la même manière. Il est fait allusion, dans nos pièces, à des incidents, semblables à ceux qui s'y trouvent relatés, qui avaient eu d'autres villages pour théâtre[1]. Il subsiste d'ailleurs, dans les archives municipales du

1. Voir notamment les dépositions de R. Durand et de Jaquet de Pomiers dans J 1032, n. 17. Cf. ci-dessous, p. 37. — Les pièces produites par Puylaurens et Villemur (voir le tableau qui précède) sont des comptes de sommes extorquées, non seulement à ces communautés, mais à diverses communautés de leur baylie ou châtellenie par les agents, notaires, sergents et « courtiers » des commissaires Pierre et Raoul. Une troisième pièce du même genre se trouve dans le même carton J 896, sans numéro; on lit au dos : « Exactiones per corretarios facte. » *Inc. :* « Primo Petrus de Tyherno et Guillelmo Boneti habuerunt pro coretagio ab hominibus Sancti Felicis... » Il résulte de ces trois pièces que les courtiers des commissaires (entre autres un certain « Aubri de Latilli », châtelain de Moissac, qu'accompagnait en tous lieux le notaire Aymeric Fabre, de Caraman) avaient paru à Layrac, Mirepoix, Villette, Guitalens, Montvalen, Appelle, Roquevidal, Varennes, Bonrepos, Villebrumier, Saint-Sulpice, le Bourguet, le Born, Belmontet, Villaudric, etc., etc.

Midi, des quittances des commissaires Pierre et Raoul qui suffiraient à l'établir[1]. Mais il n'y a pas à regretter beaucoup les pièces disparues. Celles qui sont encore là fourniraient, si elles étaient intégralement transcrites, comme l'ont été les enquêtes similaires du temps de saint Louis pour le tome XXIV des *Historiens de la France*[2], la matière d'un in-folio. Et elles sont suffisamment explicites.

Tel qu'il est, le dossier dont il s'agit n'a jamais été attentivement étudié à ma connaissance. La note qui lui a été consacrée dans la nouvelle *Histoire générale de Languedoc* laisse fort à désirer[3]. Il est, cependant, instructif. Je ne crois pas qu'aucune autre série de documents laisse voir, d'une manière aussi pittoresque, comment, à la fin du XIIIe siècle, il était procédé à la perception de certaines finances pour le roi. Et ces enquêtes abondent par surcroît, comme il est naturel, en informations

1. Quittance originale de Pierre de Latilli et de Raoul de Breuilli aux Archives municipales de Verdun-sur-Garonne, EE 1. — Le Cabinet des manuscrits a récemment acquis (Bibl. nat., n. acq. lat., n. 2391, fol. 6) un fragment du rouleau dont voici l'intitulé : « Compotus composicionum factarum cum magistro Petro de Latilliaco et domino Radulpho de Brully, milite, missis ad senescalliam Tholose pro domino rege super pluribus inquestis pendentibus super diversis delictis, et quarumdam condempnacionum emendarum pecuniariarium per eosdem, traditus thesaurario Tholose pro domino rege ad levandum. » Il ne s'agit, dans le fragment conservé, que de condamnations et de compositions infligées à des particuliers pour des délits. Paiements effectués en 1298 et 1299. Exemple : « Dominus Odo de Montealto, miles, v^c^ l. per compositionem pro portatione armorum et pluribus delictis commissis apud Gardellam in domo et terra prioris Deaurate. *Sol. ad Ascensionem XCIX^o^ per compotum Tholose, et quittus.* »

2. Cf. *Revue historique*, sept.-oct. 1906.

3. Qu'on en juge. *Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 206, n. 4 : « La mission dans le Midi de Pierre de Latilli et son collègue, — qui est appelé dans les textes Raoul *de Bulhaco* ou *de Builhaco*, ce qui donne Bouillac ou Bouilli, suivant les pays, — date au plus tard de 1297... Ces deux personnages continuèrent les enquêtes commencées par maître Simon Ledoux (*Suavis*), chantre d'Orléans, et Jean Antoine, docteur ès lois, juge ordinaire du Quercy ; il nous est resté plusieurs actes relatifs à leur mission. Citons notamment une enquête touchant la ville de Laurac en 1298 (Original, J 1031, n. 7 et 47); un procès pour la gestion des finances de Puilaurens en 1297 (J 1024, n. 38); des productions des consuls de Saint-Félix contre le vicomte de Brulhois (J 892); enfin une enquête pour Auterive (J 1029, n. 2). Leurs prédécesseurs, Simon Ledoux et son collègue, avaient passé avec les habitants de cette dernière ville un accord pour le rachat des droits de caselage et des peines encourues pour usage de monnaies prohibées, refus d'hommage, etc.; ils devaient payer la somme de 3,000 livres tournois. N'ayant point tenu leurs promesses, ils furent poursuivis par Pierre de Latilli et Raoul de Bouillac. »

diverses, notamment en ces menus traits de mœurs qui font revivre le passé.

La difficulté est d'extraire de cet énorme fatras les enseignements qu'il contient. Ni la publication *in extenso*, ni l'analyse complète des documents ne sont pratiquement possibles à cause du verbiage infini et des continuelles redites. Le plus simple, semble-t-il, est d'examiner d'abord l'ensemble des pièces qui intéressent une des communautés en cause : Laurac, par exemple, dont le dossier particulier est un des mieux conservés.

Voici, d'après les consuls de Laurac, les faits qui se sont passés dans le pays, les abus de pouvoir dont ils ont été victimes et dont ils requièrent le redressement.

Deux suppôts des commissaires Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli, le notaire Raimond Durand[1] et Simonet[2], sont arrivés un jour à Laurac, escortés de vingt-quatre sergents environ, pour lever de l'argent qu'ils prétendaient dû au roi. Ils se mirent aussitôt à saisir des gages chez les habitants, jusqu'aux vêtements et aux couvertures de lit. En plusieurs cas, après avoir expulsé les gens, ils fermèrent les portes, dont ils emportèrent les clés. Enfin, ils ont tant fait que, terrorisés, les consuls et les notables se sont engagés à comparaître, à Toulouse, devant Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli pour s'entendre avec ces seigneurs et faire leur volonté. Là, il a bien fallu s'entendre, en effet. Les représentants du village, consuls, notables et autres, n'ont été autorisés à quitter Toulouse, où, leurs ressources épuisées, ils n'avaient plus de quoi manger (*non habebant quid comederent*), qu'après avoir promis au nom de leur communauté de payer, à titre de composition, 25,000 sous toulousains en cinq ans, ou plutôt (car leur pauvreté les a contraints à préférer cette combinaison), 30,000 sous toulousains (ou 3,000 livres tournois) en dix ans. — Restait à obtenir la ratification du reste de la communauté à l'arrangement conclu. Durand et Simonet reparurent au village pour l'obtenir. Mais, à Laurac, beaucoup ne voulaient pas s'obliger. Alors tous les habitants ont été cités à comparaître dans l'enceinte de la cour royale du lieu (*in aula regia*) et

1. Il résulte des dépositions de divers témoins que R. Durand était, de sa profession, notaire à Avignonet (Haute-Garonne). Il se dit lui-même âgé tantôt de trente-cinq, tantôt de quarante ans environ.

2. Ce Simonet est appelé tantôt *de Pishalo*, *Pissalo*, tantôt « de Latilli ».

retenus là, pendant presque un jour, sous menaces, jusqu'à ce qu'ils s'obligeassent bon gré mal gré. — Durand, Simonet et leurs sergents ont commis en outre, à leur profit personnel, diverses exactions supplémentaires. La communauté a encore subi, de ce chef, un dommage qu'on peut évaluer en tout à 150 l. t.

Les nombreux témoins, entendus à l'appui de ces réclamations, illustrent de détails précis le récit sommaire qui précède[1].

C'est entre la Saint-Michel et la Toussaint 1297, un mardi, que Durand et Simonet sont venus pour la première fois à Laurac avec des sergents. Ils s'installèrent chez une veuve. Leurs sergents commencèrent aussitôt à entrer dans les maisons, « pour lever les questes », comme ils disaient, et à saisir quiconque ne payait pas. En même temps, R. Durand faisait convoquer les consuls et les notables à comparaître devant lui. Ils se rendirent à son hôtel, au nombre de cinquante ou soixante, pour avoir des explications. L'un d'eux, Bernard Compans, qui ne voulait pas se déranger, fut amené à grands coups de poing dans le dos. « Je suis venu, dit R. Durand, afin de faire finances avec les hommes de cette ville, pour les caselages et les hommages, pour ce qui est dû à raison de l'emploi des monnaies prohibées, à raison du service militaire, à raison des fiefs chevaleresques acquis depuis cinquante ans et enfin à raison des enquêtes pendantes contre quelques hommes d'ici. » — « Mais, lui répondit-on, il n'y a pas plus de quatre ou cinq hommes à Laurac qui soient tenus aux caselages; quant au reste, nous ne devons rien. S'il y en a qui doivent, c'est leur affaire; mais laissez la communauté en paix. » R. Durand répliqua simplement qu'il les ferait saisir tous s'ils ne s'entendaient pas avec lui sur-le-champ ou s'ils ne promettaient pas d'envoyer sous huit jours des délégués à Toulouse pour s'entendre avec les seigneurs commissaires. Il leur annonça qu'il allait les faire interner dans le château royal du lieu. « Mais, représentèrent en vain les consuls, nous n'avons l'habitude d'aller au château que pour tenir les plaids[2] ! » — En attendant, défense de bouger : « Restez ici, dit R. Durand, car vous n'êtes

1. Le récit qui suit est fait de toutes les versions parallèles, concordantes. Pour les circonstances rapportées par un seul témoin, le nom du témoin est cité en note.

2. Pons *Vergerii :* « Non consueverunt transmitti ad dictum castrum nisi pro aliquo judicio faciendo. » — Guillaume *Fabri :* « Responderunt se non teneri intrare dictum castrum nisi cum haberent ibidem aliquid cognoscere vel etiam judicare. »

bons qu'à donner aux autres le conseil ou les moyens de se sauver ou d'échapper aux saisies. » — Tandis que la conversation se prolongeait ainsi, les sergents amenés par les gens du roi, et ceux de Laurac, qui avaient été requis, parcouraient le village, munis de rouleaux où les noms de ceux qui devaient la queste étaient inscrits. Ils fouillaient et dévalisaient partout, emportant des « gages » et les clés. Après avoir expulsé les habitants, ils fermaient les portes et apportaient les clés à R. Durand; un seul sergent en apporta dix-sept. Les maisons qui ne fermaient pas à clé, ils en consignaient l'entrée (*consignabant*, *sigillabant*) en y fixant un fer à cheval. Alors les notables, réunis chez la veuve, se décidèrent à jurer qu'ils feraient le voyage de Toulouse. Cette fois-là, les consuls remirent à R. Durand 50 sous de Toulouse pour sa peine et celle de ses gens, sans préjudice des cinq deniers par tête que ceux-ci exigèrent des habitants dont ils avaient pris les clés, avant de les leur rendre, et de ce qu'ils extorquèrent encore aux notables qui avaient juré d'aller à Toulouse; chacun de ceux-ci dut payer 4, 5 ou 6 deniers, suivant le plus ou moins de promptitude qu'il avait mis à prêter serment : *qui priores jurabant*, *minus solvebant*.

Les consuls, les notables, les soixante qui avaient juré et « quatre hommes élus par ceux qui restaient à Laurac pour donner aide et conseil aux précédents »[1] comparurent donc à Toulouse. Ils se rendirent d'abord chez maître Guillaume de Gaudiès, notaire du roi[2]. « Permettez, lui dirent-ils, que les plus pauvres d'entre nous retournent chez eux, car ils n'ont pas de quoi subsister ici. » — « Personne ne s'en ira, répondit maître Guillaume; et j'enverrai plutôt chercher ceux qui sont restés là-bas. » — « Très peu de gens de chez nous sont tenus aux questes; nous ne sommes pas hommes de corps; nos anciens ne l'étaient pas. » — « Il y en a soixante sur ma liste, dit maître Guillaume; et, si l'on cherchait bien, il y en aurait davantage; votre intérêt, sachez-le, est de vous arranger avec nos seigneurs Pierre et Raoul. » — « Pour Dieu, sire, faites-nous droit; entendez nos témoins; faites faire des enquêtes, et, si l'on trouve à Laurac des

1. « Ad dandum eis auxilium et consilium » (B. Auriol).

2. « Guillelmus de Gauderiis ». Un Jaufre de Gaudiès était notaire à Toulouse en 1275 (*Hist. gén. de Languedoc*, t. X, c. 133); Raimond de Gaudiès, procureur du roi dans la sénéchaussée de Toulouse (Ibid., c. 277). Un autre Raimond de Gaudiès paraît dans J 1034, n. 46; c'était le frère de maître Guillaume.

hommes de corps, taxez-les (*ipsos questetis*) comme il faut, mais laissez les autres en paix. » — « Arrangez-vous plutôt », dit Guillaume. — Pendant quatre jours, les gens de Laurac délibérèrent entre eux, notamment dans l'église de Notre-Dame de la Daurade. Enfin, il parut sage d'obtempérer, pour plusieurs motifs. D'abord cette parole de maître Guillaume : « En cherchant bien, on en trouverait davantage... » était très inquiétante; un témoin, Bernard Dantiocha, dit que maître Guillaume et R. Durand avaient laissé entendre que, au besoin, *bene reperiretur quod omnes tenebantur*[1]; fallait-il s'obstiner sur la définition de la queste, de la condition et du nombre des habitants de Laurac soumis à la queste, alors que la queste, qui s'entendait au sens strict de la redevance des hommes de corps, s'entendait aussi, au sens large, de toute imposition générale[2]? D'ailleurs, il ne s'agissait pas que de « queste »; tous les habitants de Laurac étaient inculpés d'usage des monnaies prohibées, de service militaire mal fait, de nouveaux acquêts en terres nobles, etc. « En cherchant bien », on découvrirait sans doute que tous étaient en faute à un titre quelconque. Pas un n'échapperait, en tout cas, aux tracasseries dont les commissaires offraient de les délivrer tout d'un coup par une transaction amiable (*ita ut essent generaliter immunes*). Et puis, ils ne se sentaient pas libres; maître Guillaume leur avait dit aussi : « Vous ne partirez pas de Toulouse sur vos pieds ou sur d'autres (*cum pedibus vestris vel alienis*) avant d'avoir composé. » On les avait menacés des tours du Château-Narbonnais. Enfin, ils n'étaient pas sans savoir que, naguère, les hommes *de Bellisplanis* avaient été, en pareil cas, transférés en masse à Fanjeaux[3]. Ils se décidèrent donc. Les pourparlers

1. Cf. B. Auriol : « Dicebat magister G. de Gauderiis quod nullus erat in villa, si bene discuteretur, qui non teneretur ad questas. »

2. « Nunquam vidit quod queste peterentur ab hominibus de Lauraco, nisi quando dominus rex mandat eos exire ad exercitum, quod libenter faciunt sicut alie communitates » (Pons *Vergerii*). — « Nunquam alias vidit nec audivit quod queste peterentur ab hominibus dicte ville, nisi generaliter a tota patria dominus rex peteret donum vel mutuum, exceptis illis qui sunt de genere Arnaldorum et de genere Deus Fiiat (*var. :* Sigart), qui dicuntur teneri ad questas » (G. *Fabri*). Il y avait du reste quelque incertitude, même à Laurac, sur le dénombrement des familles qui étaient *questabiles* au sens strict; la plupart des témoins disent deux, mais d'autres trois, quatre ou cinq. Un témoin déclare qu'il y en a quatre ou cinq, mais qu'il n'en connaît qu'une (les *Arnaldi*) par son nom.

3. Bernard de Villeneuve. Cf. G. *Fabri :* « Et ideo pro omnibus volebant generaliter componere ne illi pro quibus non esset compositum vel pacifica-

s'engagèrent avec les deux commissaires qui siégeaient dans la chapelle Saint-Martin de la Courneuve du roi. Lorsque maître Guillaume, acolyte et porte-parole des commissaires, jeta le chiffre de la somme à payer comme transaction : 50,000 sous toulousains, les consuls « se crurent morts ». Ils offrirent 2,500 l. t. Finalement, les gens du roi déclarèrent qu'ils accepteraient 3,000 l., mais que, si l'on ne tombait pas d'accord le jour même, ce serait 3,500 l. le lendemain et davantage plus tard. Force fut de se résigner. En consentant, plusieurs pleuraient[1].

Non seulement ils étaient tristes parce que la somme était forte, mais ils n'étaient pas rassurés au sujet de l'accueil qui leur serait réservé à leur retour au pays. — « Seigneurs, dit l'un d'eux, comment nous en tirerons-nous, si ceux de Laurac qui ne sont pas ici refusent d'adhérer à l'arrangement? » — Guillaume de Gaudiès répondit qu'il se faisait fort de les obliger à s'engager (*ad incarcandum se*); le roi en faisait son affaire[2]. R. Durand ajouta : « Soyez tranquilles, j'irai moi-même[3]. » Pour l'instant, les soixante furent invités à passer dans une chambre de la Courneuve, qui est « au chef de ladite cour » (*in capite aule*). Tout le monde s'assit en cercle; puis les gens de Laurac s'obligèrent et promirent à R. Durand, stipulant, comme notaire public, au nom du roi, qu'ils paieraient la somme convenue aux termes fixés. Est-ce qu'ils prêtèrent alors serment, en outre, de ne jamais contrevenir à la composition et de n'en jamais contester la validité? La question leur fut posée à l'enquête; leurs réponses sont embarrassées sur ce point, et cela s'explique de reste. Au moment de prendre congé, R. Durand répéta qu'il retournerait bientôt à Laurac pour faire jurer les autres et qu'il restituerait

tum male tractarentur sicut videbant suos circumvicinos aliarum villarum male tractari, eorum animalia capiendo et in bonis eorum banna apponendo. » — Il est encore question de la mésaventure, déjà ancienne, des hommes *de Bellisplanis* dans la déposition de R. Boyer contre Cintegabelle (J 1031, n. 8) : « Vidit homines de Bellisplanis pro questis que ab eis petebantur arrestari usque ad triginta apud Fanumjovem (*sic*) per dominum Henricum, tunc thesaurarium Tholose pro domino rege, et fuerunt arestati per duos menses quia nolebant solvere questas. »

1. « Et erant aliqui qui pre tristicia et dolore lacrimabantur dum fieret composicio » (Ibid.).

2. « Et si aliquis esset qui se non vellet incarcare, dominus rex super se acciperet portionem illius secundum quantitatem tallie sibi imposite » (B. Auriol).

3. « Cum quidam inter se dicebant quod male fecerant et quod alii homines de villa non consentirent... » (B. *Brezeci*).

alors, ou détruirait, l'instrument dressé tout à l'heure sous la garantie personnelle des soixante.

Quinze jours plus tard, en effet, R. Durand était au village, avec son escorte ordinaire. A son de trompe, il fit crier dans les rues que tous les chefs de ménage (*tenentes magnagia*), hommes et femmes, au-dessus de douze ans, se réunissent à l'église, vers midi, après le repas. Mais il se ravisa : ayant sans doute quelques raisons de craindre « de la brigue et du tumulte », le rendez-vous général fut ultérieurement indiqué dans la grande salle de la cour du roi locale[1]. L'assemblée des chefs de famille, hommes et femmes, fut nombreuse : les évaluations varient entre 150 et 300 personnes[2]. R. Durand, « installé à la place où le juge se tient quand les assises ont lieu dans cette salle »[3], parla. Il dit que le moment était venu de ratifier la composition, dont il rappela les termes et les avantages. Là-dessus, tumulte, comme il l'avait prévu : « La somme était trop forte; comment la payer? » Le nombre des protestataires varie suivant les témoins : les uns disent « quelques-uns », d'autres « une centaine », d'autres « tout le monde ». Non pas l'unanimité, certainement, car la plupart de ceux qui avaient été à Toulouse n'en menaient pas large et n'osaient trop parler. Même, quelques-uns de ceux-là, les plus riches, craignant d'être molestés par les autres, allèrent se cacher dans une « chambre » de l'édifice[4]. R. Durand, lui, se retira, après avoir fait fermer les portes de l'*aula* et placé deux sergents à l'issue principale, deux autres à une autre ouverture (*trapa*) par où l'on aurait pu s'échapper sous prétexte d'aller à ses nécessités, *occasione cujuscumque necessitatis*. Défense de bouger. Cela fait, il s'en alla, laissant le peuple à ses réflexions. Or, c'est une bien forte preuve, entre tant d'autres, de la crainte que les sergents à verge fleurdelysée, représentants de l'autorité royale, inspiraient alors aux simples gens de la campagne qu'il ne se produisit même pas une tentative d'évasion. *Cum non audirent exire propter servientes*... Cependant les heures passaient; le jour tombait; le

1. G. *Fabri*.

2. D'après le dernier recensement, la commune de Laurac a maintenant 476 habitants.

3. Germain Tardieu, clerc.

4. G. Tardieu. — G. *Fabri* interprète autrement le fait de la retraite des plus riches. C'est R. Durand qui les y aurait forcés, « ut ipsi essent in loco strictiori ».

temps du premier somme (*hora primi somnii*) était arrivé; la foule alluma des chandelles. Par les fenêtres, les enfermés voyaient et entendaient leurs femmes et leurs enfants, attroupés et en larmes, qui leur demandaient pourquoi ils ne rentraient pas à la maison. Alors quelqu'un ouvrit l'avis de faire appeler le baile; ce fonctionnaire consentit à solliciter le retour de R. Durand. Comme quelques-uns refusaient encore d'adhérer à la composition : « Prenez garde, dit l'homme du roi; personne ne sortira cette nuit avant d'avoir adhéré, *sub pena fracte carceris*[1]; et puis je disperserai les rebelles, les uns à Belvèze (*Bellumvidere*[2]), d'autres ailleurs[3]. » Mais la résistance était à bout. R. Durand, posté à l'issue de la salle, le livre des Évangiles à la main, ordonna que les assistants défilassent devant lui et leur fit prêter à tous, un à un, le serment d'adhérer. Le défilé finit à la nuit close.

Le lendemain, les notaires et les scribes amenés par R. Durand allèrent de porte en porte, chez les riches et les pauvres, pour recueillir les noms de tous les habitants sans exception. R. Durand opéra lui-même dans une section : « Avez-vous, dit-il en riant chez un témoin, qui rapporte le propos[4], avez-vous ici un enfant qui ne soit pas baptisé? Je vais lui donner un nom, car il me faut l'inscrire aussi. » Pourquoi toutes ces écritures? C'était, disaient les notaires, pour le bien du pays, afin que les gens de Laurac jouissent en paix à jamais, eux et leur postérité, des libertés concédées à leur communauté en échange de la composition[5]; c'était pour que, si des étrangers venaient à s'établir par la suite dans le village, ils ne participassent pas à de si précieuses libertés[6]; mais les gens croyaient plutôt, dit un témoin, que c'était pour tirer à la ligne, *ut major pecunia haberetur pro cartis que fierent*[7].

Ce même jour, R. Durand, en bonne humeur, invita les consuls et quelques notables à manger avec lui, mais aux frais de la communauté. Le repas coûta 30 sous toulousains, « dont les consuls ont compté dans les comptes de leur administration ».

1. G. *Fabri.*
2. Belvèze, arr. de Limoux (Aude).
3. J. Cuppe.
4. B. *Brezeci.*
5. P. *Dudeti.*
6. Simonet.
7. B. Auriol.

Tout n'était pas fini. Après ces événements, les sergents de R. Durand reparurent encore deux fois à Laurac. — La première fois pour réclamer, en vertu de l'autorisation expresse des commissaires Pierre et Raoul, une nouvelle assise de 3 deniers pour livre de la composition, soit 37 livres 1/2. Cette somme était destinée à rémunérer R. Durand et sa troupe. Elle ne fut pas payée à la première réquisition. Alors on arrêta au nom du roi les consuls et huit habitants qui furent conduits à Avignonet, résidence de Durand. Ce personnage les consigna de nouveau, et, après les avoir terrorisés comme d'habitude, dit : « Si vous n'avez pas d'argent, mon beau-frère vous en prêtera. » Ce beau-frère mit les consuls captifs en rapport avec un usurier de Toulouse, qui leur prit 15 livres d'intérêt pour 37 livres 1/2 de capital prêté. — La seconde fois, les sergents venaient réclamer le montant du premier terme échu de la composition. Il ne fut pas payé. Alors Laurac n'évita pas les désagréments ordinaires en pareil cas, que la composition avait eu, soi-disant, pour but de lui épargner : portes enfoncées, portes fermées à clé, confiscations de meubles, de grains, de bestiaux (d'où empêchements à la culture), etc.

Tels sont les griefs de Laurac. Les réponses des commissaires et celles de leurs principaux agents (Durand et Simonet) ne font guère que les confirmer sur les points essentiels. En voici l'économie. Après des protestations de style (qui sont pareilles dans l'une et l'autre pièce[1]), ces défenses, très verbeuses, se réduisent aux allégations suivantes : « Si des saisies ont été pratiquées, elles étaient justifiées, d'après le droit et les coutumes locales, par la mauvaise volonté des débiteurs du roi, qui refusaient de s'acquitter. Si les portes de quelques maisons ont été closes et les clés emportées, c'est que les propriétaires les avaient vidées, dissimulant leurs biens pour les soustraire à la saisie. Les consuls et les notables ont consenti de leur plein gré à la composition, sans menaces ni violences. Si l'assemblée des chefs de famille a été séquestrée quelque temps (une heure à peine), c'est à la requête des consuls et parce que la communauté ne s'entendait pas sur la forme de la taille à imposer pour payer la composition (*super modo talliandi*). Quant aux exactions reprochées aux sergents et aux notaires, il faut distinguer : les exactions indues, nul n'est recevable à s'en plaindre, car les commissaires ont toujours

1. « Non intendunt litem contestare super propositis si sint impertinentia... »

été prêts à réprimer les abus de ce genre (on n'avait qu'à s'adresser à eux *pro taxatione salariorum et pro cessatione executionis pro salariis*); les levées de deniers, légitimes et autorisées, pour couvrir les frais d'opérations régulières, comme les 5 deniers toulousains par tête d'officier requis lors de la première visite de R. Durand à Laurac et comme les 37 livres 1/2 dont on a parlé en fin de compte, étaient dues. Cette dernière somme de 37 livres 1/2 représente à peine ce qui aurait dû revenir auxdits Durand et Simonet *pro stipendiis et labore suo.* » — Les défenses se terminent par des demandes reconventionnelles : les commissaires incriminés et leurs agents réclament respectivement 1,000 l. t. d'amende pour le dommage moral qui leur a été causé par l'accusation; R. Durand et Simonet expriment en outre le regret d'avoir présenté des états de frais trop modérés et annoncent à mots couverts des réclamations complémentaires (*pro laboribus suis homines de Lauraco tenentur eis pro majori summa, quam petunt sibi solvi*).

Les dépositions des témoins de la défense n'ajoutent que quelques touches au tableau des scènes que l'on connaît par les témoins de l'accusation. — Simonet de Pishalop, familier de Pierre de Latilli[1], a assisté à presque toutes les opérations. C'est avec dix sergents seulement que, en compagnie de R. Durand, il est venu à Laurac la première fois, porteur des rôles qui lui avaient été remis par les commissaires, où les noms des débiteurs de la queste étaient inscrits. Les consuls et les notables vinrent demander qu'il leur fût permis d'envoyer à Toulouse, *ad pacificandum*, disant que « naguère ils avaient déjà essayé de s'arranger en pareil cas avec d'autres commissaires au sujet desdites questes, et qu'ils feraient volontiers ce qui pourrait être utile aux pauvres hommes du pays, à qui les questes étaient réclamées ». Avant de se retirer, Simonet et son collègue firent jurer aux consuls et aux notables de se rendre à Toulouse dans la huitaine et d'y rester jusqu'à ce qu'une solution intervînt. Cette version est confirmée par le sixième témoin des défendeurs, teinturier à Villefranche-de-Lauraguais; cet homme était là parce que, ayant été saisi à Villefranche et sa porte « bannie », il suivait partout R. Durand et Simonet pour se faire rendre son bien (*ut posset suum bla-*

1. « Qui moratur cum domino Petro de Latilliaco. » Agé de vingt-huit ans, « étranger au pays ».

dum recuperare et ostium domus sue liberare a banno imposito). — Simonet n'était pas présent à la scène de la composition dans la chapelle du roi à Toulouse, mais R. Vita, notaire de la cour des appels à Toulouse, et P. *Dudeti*, notaire, de Villefranche, s'y trouvaient. Ces deux derniers attestent que les députés de Laurac, en prenant congé des commissaires, avaient l'air très satisfait et remerciaient avec effusion. Ils avaient désiré vivement, dit R. Vita, substituer une composition générale à des arrangements particuliers. Ils avaient la joie peinte sur le visage, ajoute P. *Dudeti*, et disaient entre eux qu'ils aimeraient mieux être tous ruinés (« ne plus avoir chacun que 5 s. t. ») que de n'avoir pas conclu un accord si avantageux. Ils disaient aussi, d'après le même témoin, qu'ils devaient se réjouir grandement d'avoir été les premiers du Toulousain à conclure une composition générale. — Lors de la seconde expédition à Laurac, R. Durand termina son discours à l'ensemble des chefs de famille en demandant par trois ou quatre fois, à haute voix, si quelqu'un faisait opposition à l'arrangement de Toulouse. Alors « un ou deux » individus se levèrent pour protester; mais les autres les firent taire, dit Simonet, et leur reprochèrent leur conduite avec une merveilleuse véhémence. P. *Dudeti* déclare, de son côté, que « quelques-uns » se levèrent, mais seulement pour déclarer, au nom des autres, qu'ils ne s'obligeraient pas jusqu'à ce que fussent élus quelques prud'hommes pour asseoir la taille nécessaire selon les ressources de chacun; dix-sept répartiteurs (*talliatores*) furent, en effet, élus, et R. Durand dressa de leur élection un instrument public. Voilà tout; le témoin reconnaît d'ailleurs, en passant, que la séance dura longtemps et que la prestation du serment se termina aux chandelles.

Ce qui s'était passé à Laurac s'était passé presque de la même manière dans les autres communautés du Toulousain dont nous avons les doléances. Dans tous les sous-dossiers locaux, le cadre des *Gravamina* et des dépositions pour et contre est très sensiblement le même. Un notaire, escorté de sergents, a paru au jour dans la localité, à l'improviste; il a réuni les notables et obtenu d'eux, sous menace de faire procéder immédiatement à des saisies, la promesse de comparaître à Toulouse pour s'entendre avec les commissaires. Comparution des notables dans la chapelle Saint-Martin de la Courneuve du roi, à Toulouse; mar-

chandages; transactions. Nouvelles démarches et nouvelles violences des agents du roi pour arracher la ratification des communautés, le payement d'un premier terme, le règlement des honoraires dus pour la prime desdits agents. Comme dans le dossier de Laurac, le principal intérêt réside dans les détails fournis par les témoins, tant par ceux de l'accusation que par ceux de la défense[1].

Le premier acte fut joué presque partout, comme à Laurac, par le notaire Raimond Durand et ses acolytes[2]. C'est lui qui opéra notamment à Montgaillard, à Castelnaudary, à Auterive. Ses procédés ne varient pas. — Vers la Toussaint 1297, des sergents se sont abattus sur Montgaillard, qui ont procédé aussitôt à des saisies. Un témoin a été expulsé de sa maison par deux de ces officiers, qui l'ont emmené en le bourrant à coups de plat d'épée; il les a vu fermer jusqu'à quarante « hôtels » ou maisons du village, y prendre des gages (porcs, bœufs, blés, etc.), y percer des tonneaux et emporter les clés. Les habitants n'osaient plus labourer que la nuit de peur de se voir enlever leurs bêtes. Enfin,

1. Les témoins de la défense furent récusés par l'accusation. Les récusations présentées par les gens de Laurac manquent, mais nous avons celles de Fanjeaux, de Saint-Félix et de Puylaurens. — Comment ajouter foi, observent les hommes de Saint-Félix, aux dépositions à décharge de maître Guillaume de Gaudiès en cette affaire? Il y a joué lui-même le plus grand rôle, de notoriété publique, comme familier et domestique, agent et conseiller des commissaires; il a pris publiquement leurs intérêts; il ne cache pas son espoir de les voir triompher. — Raimond Durand est suspect pour la même cause; il a toujours passé, d'ailleurs, pour malhonnête, et il est, en vérité, partie au procès, car, s'il y avait lieu de restituer les sommes perçues, il perdrait la commission de 3 d. pour livre qu'il a touchée sur lesdites sommes. — Un assez grand nombre de témoins, originaires du diocèse de Coutances, comme leur patron Raoul de Breuilli, sont récusés comme étrangers (*alienigenae*) et domestiques dudit Raoul. Tous ou presque tous les suppôts et les témoins des commissaires sont représentés, d'ailleurs, comme des individus de sac et de corde : joueurs de dés, blasphémateurs, ivrognes, adultères, bigames, parjures, voleurs, faussaires. Celui-ci a été condamné pour faux témoignage à la perte de la langue, à la confiscation et à l'exil perpétuel hors de la province de Narbonne; celui-là (R. *Boerii*), qui n'a pas le sou, a été autrefois puni par monseigneur le sénéchal Eustache de Beaumarchais et à jamais privé de tout office public. G. Calvet descend d'ancêtres dont la mémoire est entachée d'hérésie. Raoul Delalande, notaire et porte-scel, « proxénète et courtier » (*proseneta seu corretarius*) de Raoul de Breuilli, s'est vu jadis interdire, pour indignité, l'exercice du notariat...

2. Ailleurs, notamment à Saint-Félix, l'opération fut conduite par Guillaume Bonet, Jaquet de Pomiers et Pierre de Thiers, tous trois qualifiés d'étrangers dans les récusations (le premier quoique exerçant la profession de notaire à Saint-Félix; le deuxième Normand; le troisième Auvergnat).

Durand les convoqua tous à comparaître par-devant lui au lieu dit *Gardochium;* là, il fit jurer aux quatre consuls et à douze autres notables qu'ils iraient s'arranger à Toulouse avec les commissaires, et au reste de la population qu'elle accepterait ces arrangements[1]. Ceux qui avaient été expulsés de chez eux ne rentrèrent en possession de leurs clés que moyennant un versement de 3 deniers toulousains. — Vers la même date, R. Durand est passé à Castelnaudary avec dix sergents; il dit aux habitants : « Je vais à Fanjeaux; si, à mon retour, vous n'avez pas député à Toulouse, vous serez saisis (*ego pignorabo vos*). » Sachant comment les communautés voisines avaient déjà été traitées en pareil cas, on décida d'obtempérer. — Entre la Noël et la Chandeleur 1298, Durand et Simonet sont passés à Cintegabelle, en route pour Auterive. Ils y allaient « pour les finances » et disaient qu'ils feraient financer Auterive comme les autres communautés avaient déjà financé. Quelques jours après, ils revinrent et annoncèrent : « Ceux d'Auterive iront à Toulouse[2]. » Ils n'avaient pas pu résister, eux non plus, à l'exposé des mesures prises contre leurs voisins et à la menace de leur en faire autant, ponctuée par de légers commencements d'exécution.

Le second acte est à Toulouse, où les députations affluent. — Le premier soin des plus avisés était, avant de comparaître devant les commissaires Pierre et Raoul dans la chapelle Saint-Martin de la Courneuve, de s'adresser aux patrons qu'ils avaient en ville. C'est ainsi que ceux de Castelnaudary allèrent consulter maître Arnaut de Villars au Château-Narbonnais (*qui erat in domo regia apud Castrum Narbonensem*[3]) et maître Pierre de Pradines : « Monseigneur, nous voyons nos voisins saisis et grevés; pour Dieu, épargnez-nous ce purgatoire! » Ceux d'Auterive s'adressèrent d'abord à des familiers de l'évêque de Pamiers et à frère Jean *de Cabajulis*, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le suppliant d'intercéder en leur faveur auprès de maître Guillaume de Gaudiès, l'agent principal des commissaires : il paraît que maître Guillaume était grand ami de Guilabert de Montaut, un des co-seigneurs d'Auterive, avec lequel les consuls étaient

1. Arnaut *Bellihominis.*

2. J 1033, n. 9, dernier témoin.

3. On trouvera des détails sur la fin tragique de ce personnage dans le livre de M. E. Albe : *Hugues Géraud, évêque de Cahors* (Cahors-Toulouse, 1904, in-8°). Cf. *Revue de Paris*, février 1906.

en mauvais termes; on redoutait sa malveillance. Les consuls de Saint-Félix se présentèrent assistés d'un professeur en l'un et l'autre droit, maître P. de Servieyras (ou *de Serveriis*)[1], encore que, au dire de l'un des témoins d'Auterive, aucun homme de loi ne consentît à prêter son ministère dans les affaires de ce genre[2]. Mais toutes ces précautions ne servaient pas à grand'-chose. Il fallait toujours en venir à défiler devant Guillaume de Gaudiès, entouré de ses paperasses fiscales (*libri financiarum*), qui ne donnait qu'un conseil, s'arranger avec les commissaires, et qui n'avait qu'un dessein, persuader aux députés que toute résistance serait inutile et dangereuse. Alors des conversations s'engageaient, toujours les mêmes, comme on va en juger. — Aux gens de Fanjeaux, les commissaires firent demander d'abord 30,000 livres. « Donnez-nous-les plutôt, répondit un délégué, et nous vous abandonnons tout ce que nous possédons, jusqu'à nos chemises. » Après plusieurs jours de pourparlers, le 30 novembre, tandis que les délégués discutaient tumultueusement dans l'*aula*, un sergent s'approcha d'eux : « De la part de nos maîtres, nous vous arrêtons; vous resterez ici jusqu'à ce que vous ayez fait avec eux une composition générale. » Là-dessus, monseigneur Pierre de Latilli sortit de la chapelle pour aller dîner. Consuls et notables l'entourèrent et le suivirent jusqu'à la porte (il marchait à grands pas) : « Pour Dieu, sire, laissez-nous sortir pour manger. » Mais Pierre de Latilli : « Vous êtes trop ennuyeux (*nimis tediosi*); vous ne sortirez pas d'ici avant d'avoir composé. » Et il ajouta : « Par ma tête (il la frappait avec son doigt), si vous ne vous arrangez pas maintenant pour 15,000, ce sera 1,000 de plus par jour de retard. » Ce jour-là, les gens de Fanjeaux firent un repas sur le pouce dans la salle voisine de l'*aula*. Le soir, ils demandèrent à Guillaume de Gaudiès la permission d'aller coucher chez eux, en ville. Celui-ci expédia R. Vita aux commissaires pour savoir ce qu'ils en pensaient. « De la part de nos maîtres, dit R. Vita en revenant, allez coucher cette nuit dans vos hôtels, mais vous reprendrez ici les arrêts demain matin, *sub pena fracte carceris*. » Le lendemain, la résistance était à bout; un des délégués dit aux consuls : « Messieurs, expédiez

1. Cf. ci-dessous, p. 46, l. 16.

2. Vivianus de Na Reyna : « Non potuerunt [homines de Altaripa] invenire advocatum vel notarium qui vellet venire cum eis ad aliquod patrocinium eis impendendum. »

cette affaire; vous voyez que nous sommes arrêtés; nos intérêts souffrent de notre absence et il paraît que R. Durand est à Fanjeaux en train de pratiquer des saisies. Mieux vaut périr d'un seul coup (*Melius est nobis uno ictu mori quam in isto languore diucius persistere*). » Sur ces entrefaites, Raoul de Breuilli traversa la salle. On l'entoura de toutes parts, comme, la veille, son collègue : « Permettez-nous d'aller causer avec nos compatriotes qui sont venus à Toulouse pour les foires. » Raoul les écarta du geste : « Vous êtes trop indociles (*nimis rebelles, nimis riotosi*) »; et il se dirigea vers la porte par où l'on va aux bureaux des trésoriers. C'est alors que le consul P. Garin dit à Guillaume de Gaudiès « en pleurant misérablement » : « Il faut donc faire vos volontés. » Là-dessus, maître Guillaume courut après monseigneur Raoul : « Restez, restez, monseigneur; car voici les consuls de Fanjeaux qui veulent faire vos volontés. » Raoul se retourua : « Vous autres, de Fanjeaux, est-il vrai que vous êtes prêts à payer 15,000 livres au roi? » Et sur la réponse affirmative des consuls : « Eh bien, c'est fait; désormais, vous pouvez vous retirer[1]. » — Voici maintenant les hommes d'Auterive. « Combien, dit maître Guillaume de Gaudiès, offrez-vous pour tout ce dont vous êtes tenus envers le roi? » Pierre Audigier, clerc, répondit : « Nous ne sommes tenus à rien en tant que communauté. S'il y a à Auterive des gens qui doivent au roi des caselages et des hommages, c'est à eux de payer, à eux seuls. On n'a, du reste, jamais rien exigé à ce titre, chez nous, ni au temps du comte Raimond, ni au temps du comte Alfonse, ni au temps du roi qui règne maintenant, jusqu'à ce jour. Les monnaies, nous ne les avons jamais reçues que pour leur valeur courante, comme faisaient tous nos voisins, et il n'y a point à Auterive de changeurs ou de marchands qui manient beaucoup d'espèces. Nous avons été à l'ost du roi *pro viribus*, comme nos voisins, ou mieux, et plusieurs d'entre nous ont perdu à cette occasion des frères, des fils, ou souffert d'autres dommages. Quant aux poursuites qui nous ont été intentées sous prétexte d'arbres coupés (*de arboribus cesis seu albaredia*) et d'excès commis quand nous sommes allés en armes à La Bruyère[2], et ailleurs, conformément

1. Autre version. Raoul aurait dit : « Revenez demain à la chapelle; d'ici là, maître Guillaume et moi, nous essaierons de fléchir mon collègue, maître Pierre, qui veut absolument avoir de vous 16,000 l. » (R. Vita).

2. « Apud Brugerias ». La Bruyère, arr. de Muret, cant. d'Auterive.

à nos droits[1], des enquêtes ont été faites, mais la cause est toujours pendante; aucune sentence n'a encore été rendue... » Maître Guillaume ne se laissa pas émouvoir. Un témoin[2] dit qu'il menaça les délégués, s'ils ne se décidaient pas à composer, de les faire mettre aux fers (*in compedibus et ferris*) et de faire repeupler Auterive par des hommes meilleurs qu'eux (*et quod faceret dictam villam de Altaripa populari melioribus hominibus quam ipsi essent*). « Qu'il nous soit permis au moins d'aller consulter les nôtres »; cela leur fut refusé : « Vous ne sortirez pas de Toulouse avant d'avoir composé. » Huit jours se passèrent aux arrêts. Enfin, Raoul de Breuilli lui-même les fit rassembler dans la chapelle et leur tint ce discours : « Messieurs, vous, consuls et hommes d'Auterive, j'ai été fort sollicité en votre faveur par le ministre des Trinitaires, par frère Jean et par d'autres. Je vous octroierai donc une grâce : vous serez quittes en payant au roi 3,000 l. t. pour tout ce qui vous est réclamé. » Raimond Durand et ses acolytes étaient là; ils poussèrent du coude les consuls : « Remerciez monseigneur Raoul, qui vous octroie cette grâce. » Mais Pierre Audigier s'écria, assez haut pour être entendu des commissaires : « Remercier? Et de quoi? Ni nous ni nos enfants nous n'arriverons jamais à nous acquitter d'une somme pareille. » Les autres restèrent « stupéfaits »; ils n'osèrent ni contredire ni protester. Un témoin, Pons Jordan, déclare qu'ils faisaient triste figure (*malum vultum et tristem*) et disaient entre eux, en pleurant : « Nous sommes morts; nous sommes morts; nous ne pourrons jamais payer ce que ces seigneurs demandent. » Et tout cela a eu lieu quoique Auterive relève immédiatement de nobles hommes Guilabert et Roger de Montaut, et Raimond Mascaron, chevaliers, et quoique le roi n'y possède absolument rien, si ce n'est les droits de ressort et de chevauchée[3]. — Lorsque les consuls et les délégués de Montgaillard se présentèrent à leur tour devant Guillaume de Gaudiès, celui-ci leur laissa entendre qu'ils ne s'en tireraient pas à moins de 3,000 l. t. Ces

1. Bernard de Pamiers : « Si aliquis rem aliquam de universitate dicte ville occupaverit seu que ad dictam universitatem spectat vel in prediis dicte universitatis aliquas arbores plantaverit, dicta universitas potest exire cum armis ad destruendum predicta, et ita vidit uti multociens... »

2. Jean *de Bosco*.

3. Il est répondu à cette dernière allégation dans les défenses des commissaires. Guilabert de Montaut, chevalier, co-seigneur d'Auterive, s'était associé le roi et lui avait cédé un certain nombre de ses hommes; le roi y avait

bonnes gens demandèrent, dans leur simplicité, combien cela faisait. On leur dit : « 30,000 sous toulousains. » Ils poussèrent les hauts cris, protestant que Montgaillard tout entier ne valait pas cette somme. Ultérieurement, les exigences furent réduites à 12,000 s. Mais alors maître Guillaume posa sa main sur l'autel de la chapelle, en s'écriant : « Par les saints de céans, si vous ne vous arrangez pas tout de suite pour 12,000, vous n'y couperez pas demain pour 15,000. » Les consuls qui, seuls, avaient pénétré dans la chapelle, revinrent en pleurant dire aux autres, qui étaient restés au pied de l'escalier, dans la cour, qu'il avait fallu céder. — Isarn de Laurac, clerc, demeurant à Toulouse, déclare qu'un jour où il s'était rendu à la chapelle Saint-Martin pour les affaires des consuls de Saint-Paul, dont il était chargé, il a vu la députation de Villemur composer pour 4,000 livres. Maître Guillaume de Gaudiès, discutant avec eux, leur disait que, pour les hommages et les caselages seulement, ils étaient redevables de 5 à 6,000 livres. Et il concluait : « Voyez ce que vous devriez au total si nous voulions pousser les choses à bout. » Cependant, ceux de Villemur protestaient, entre autres choses, qu'ils n'avaient jamais reçu de monnaies prohibées : « Videz donc vos bourses, pour voir », dit maître Guillaume à un ou deux d'entre eux. Ils obéirent et il se trouva qu'ils avaient des « margoyres » et des « deniers *cap de rey* ». Maître Guillaume leur déclara que, pour chacune de ces pièces, ils seraient tenus à une grosse amende. Après cela, les consuls s'empressèrent de transiger. — La délégation de Saint-Félix avait mis à sa tête son recteur, Pierre *de Belna*. C'est ce personnage qui négocia, seul, avec maître Guillaume et monseigneur Raoul. « Messieurs, dit Raoul, voici votre recteur qui a bien voulu s'entremettre auprès de nous pour que nous vous accordions une composition courtoise. Ce n'était pas notre intention de rien rabattre des 5,000 livres que nous comptions vous demander, mais, par considération pour lui et à cause de ses prières, nous n'exigerons que 4,500 ; et tenez-vous pour bien payés. » Le recteur, qui rapporte lui-même ces paroles, ajoute que ses paroissiens se confondirent en remerciements : *Pro Deo sit, domine.* — Les gens de Cintegabelle se croyaient dans une

d'ailleurs auparavant certains hommes pour son compte, sans doute ceux que Raimond Durand, chargé, dix ans auparavant, d'une enquête à Auterive, avait convaincus d'être hommes du roi, à cause de madame « Gentilis de Genciaco », qui avait vendu sa part au comte Raimond de Toulouse.

situation bien meilleure que les autres, parce qu'ils avaient une lettre du roi qui les dispensait formellement du payement des hommages et des caselages. Ils n'eurent rien de plus pressé, comme de juste, que de la produire. Maître Guillaume la prit, la lut, l'examina et la leur rendit en disant : « Composez tout de même; cette lettre ne vous aidera pas autant que vous le pensez. » Et comme ils s'adressaient à monseigneur Raoul, affirmant que des jurisconsultes leur avaient affirmé qu'avec cette pièce ils n'étaient pas redevables des hommages : « Bonnes gens, dit Raoul, je ne peux rien pour vous; vous avez bien entendu ce que l'on vous a répondu tout à l'heure. » Après de longs marchandages, Raoul donna l'ordre au notaire R. Vita d'inscrire Cintegabelle dans ses papiers pour 5,000 livres. — La grande ville de Castelnaudary eut à subir le même sort. Ses députés furent consignés à Toulouse pendant quinze jours. Ils furent claquemurés dans l'*aula* et n'obtinrent qu'à grand'peine de la quitter pour manger et dormir. Maître Guillaume leur dit qu'à Castelnaudary tout le monde était homme de corps ou descendant d'hommes de cette condition. Comme ils proposaient 12,000 livres, Pierre de Latilli leur dit qu'il n'était pas homme à s'en laisser conter (*per trufas ducere*) et qu'aucun de ceux qui devaient des questes ne reverrait Castelnaudary s'ils ne s'engageaient sur-le-champ à payer 18,000 livres. « Alors ils délibérèrent entre eux que mieux valait faire la volonté des commissaires, quitte à supplier ensuite le roi de redresser leurs griefs[1]. »

Un des principaux arguments de la défense pour établir que les transactions, passées dans ces conditions, avaient été volontaires, c'est que les communautés s'empressèrent, dès qu'elles furent conclues, de s'en prévaloir en toute occasion. — Saint-

1. La principale différence entre les témoins de l'accusation et ceux de la défense au sujet des scènes de Toulouse réside en ce que les témoins de la défense déclarent que, loin de pleurer ou de faire mauvais visage en consentant aux compositions, les représentants des communautés manifestaient de la joie. — D'après les témoins de la défense, ceux de Villemur avaient l'air très content (*videbantur laeti in facie*) et se félicitaient des procédés de monseigneur Raoul. C'est à genoux que ceux d'Auterive auraient sollicité une transaction, et, lorsqu'elle fut conclue, la joie aurait éclaté sur leurs visages; ils auraient « ri » de l'heureux succès de leurs démarches. Ceux de Montgaillard étaient joyeux en entrant dans la chapelle Saint Martin et enchantés en la quittant. Ceux de Saint-Félix ont été, pour remercier monseigneur Raoul, jusqu'à lui offrir une coupe d'argent dorée à l'intérieur et à l'extérieur (qu'il a, du reste, refusée). Etc.

Félix, dit R. Durand, a ratifié la composition. Pendant trois mois, ses délégués n'ont cessé de demander et d'obtenir des lettres des commissaires pour que, en vertu de l'accord, la levée des questes fût suspendue (et, de la sorte, *comodo compositionis usi fuerunt*); pour que les hommes du lieu dit « de la Guilabertia » fussent tenus à contribuer au payement de la composition; pour que les nobles de Saint-Félix fussent compris également parmi les contribuables[1]. R. Vita, qui transcrivit la composition de Saint-Félix *in libro compositionum*, a été témoin, par la suite, des sollicitations répétées des consuls auprès des commissaires pour que ceux-ci obligeassent à contribuer tous ceux qui n'y consentaient pas et sanctionnassent (*concordarent*) leurs « articles », c'est-à-dire leurs listes de réclamations[2]. Les « articles » de Saint-Félix ont été « concordés » entre monseigneur Raoul et maître Raimond de Gaudiès (frère de maître Guillaume), d'une part, et les avocats de Saint-Félix, P. *de Cerveria* et R. *Petri*, d'autre part, vers Noël. Vers la mi-carême 1298, ce dernier homme de loi a été envoyé à Paris par la communauté; et ç'a été, au dire de la défense, pour obtenir confirmation de la transaction par le roi, et, subsidiairement, diminution ou remise de la somme à verser[3]. — Dès que la transaction avec Cintegabelle fut arrêtée, les consuls requirent monseigneur Raoul de leur faire délivrer la liste des hommes *questabiles et condicionati* de leur pays d'après les rouleaux et les livres des archives de la cour, afin qu'ils fussent en mesure de les tailler plus commodément; ce qui fut fait : le notaire P. *Dudeti* passa deux jours au moins à

1. Cf. J 881, n. 1, à la fin. Les consuls de Saint-Félix demandent qu'Arnaut de Nogaret soit admis à proposer dans l'affaire, « cum aliqua que in dicta financia sunt expressa dictos nobiles reperiantur posse tangere, puta super monetis prohibitis receptis ac expenssis, et super exercitu male servito... » — Les consuls de Montgaillard invoquèrent de même l'autorité des commissaires pour forcer les nobles du pays à contribuer au payement de la composition.

2. P. *de Belna* assure que, le jour même de l'accord, à Toulouse, ceux de Saint-Félix parlèrent déjà aux commissaires de leurs *articuli* : « Adhuc erit bene necesse quod plura faciatis pro nobis in articulis nostris concedendis et dilationibus nobis dandis, ita quod valeat nobis illud quod dabimus. »

3. « Item consules et homines de Sancto Felice miserunt Parisius dictum magistrum Raymundum Petri pro obtinenda confirmatione dicte composicionis et gratia obtinenda de summa, mandantes ei expresse, semel et pluries, communicato et congregato consilio dicte ville, quod in aliquo non veniret contra dictam composicionem, sed tantum quod haberet confirmationem a domino rege vel remissionem dicte financie in totum vel in partem... si alii homines de terra eam haberent vel ipse posset eam habere... »

transcrire ces noms et reçut 20 sous toulousains pour sa peine. Le lendemain, les consuls apportèrent à la chapelle Saint-Martin un projet de lettre (*litteram formatam in quadam pecia pergameni*) qui contenait l'énumération des articles à insérer dans l'instrument officiel de la composition. Maître Pierre de Latilli prit connaissance de ce projet, qu'il modifia de sa main. Quelques jours après, nouveau projet, nouvel examen, nouvelles corrections; enfin l'instrument fut dressé. — De même, les syndics de Fanjeaux exhibèrent une cédule qui contenait la liste de leurs articles. Ils le firent à plusieurs reprises, car l'instrument ne fut pas rédigé tout de suite. Ils demandaient, entre autres choses, non seulement que Fanjeaux fût tenu quitte de toutes réclamations, même au sujet d'un aqueduc récemment construit à leur profit, mais encore diverses faveurs : que tout péage fût aboli sur la route de Fanjeaux à Montgiscard; que tout habitant de Fanjeaux fût désormais exempté des 12 deniers et de la redevance en poivre dus chaque année par certains habitants au roi (pour les deux tiers) et à monseigneur Isarn Batalha, chevalier (pour un tiers); etc. Lorsque, vers la mi-carême de 1298, maître Pierre de Latilli fut sur le point de retourner en France, des délégués de Fanjeaux l'attendirent à Villemur et lui réclamèrent, dans l'auberge de Bernard Larget, où il était descendu, leur lettre de composition, où leurs articles avaient dû être insérés : « Voici que vous allez en France et nos articles ne sont pas encore concordés. » Ils disaient aussi : « On nous réclame le premier terme de la composition; Fanjeaux est plein de sergents et de garnisaires qui nous persécutent pour l'avoir. Mais comment voulez-vous que nous payions? Nous n'avons pas même le texte de notre transaction; donnez-nous-le, et nous payerons. » Il y eut, dans l'auberge de Villemur, de longues discussions sur ces articles, dont les syndics produisirent un double, car l'exemplaire qu'ils avaient remis à Toulouse aux notaires des commissaires s'était perdu; Pierre et Raoul, déclarant qu'il s'y trouvait beaucoup de choses dont il n'avait jamais été question jusque-là, les étudièrent avec soin, en contestèrent quelques-uns. Enfin, Pierre de Latilli, ayant corrigé la pièce tout entière de sa main, dit : « Eh bien! voici un notaire qui va vous rédiger vos lettres. » Mais les syndics n'eurent pas de cesse que lesdites lettres fussent scellées par les commissaires : ils voulaient que leurs procureurs fussent en mesure de les emporter à Paris, « pour en obtenir la

confirmation par le roi ». — De même, enfin, les hommes de Villemur se sont appuyés sur le texte de leur composition, qu'ils répudient maintenant, pour s'opposer à la levée d'amendes dans leur pays; ils l'ont ainsi ratifiée.

Le troisième acte fut partout la levée des deniers dus, à raison des compositions, pour le premier versement. Nulle part l'opération ne se fit sans déploiement de forces, sans violences. — C'est après la mi-carême qu'elle eut lieu à Fanjeaux. Plus de soixante sergents instrumentèrent à cette occasion dans le village pendant neuf jours. Ils étaient logés chez l'habitant, au grand inconvénient des femmes et des filles. Les payements se faisaient dans la salle qui est près de l'*aula* du roi à Fanjeaux. Dans l'*aula* elle-même s'entassèrent bientôt, pêle-mêle avec les notables qui ne voulaient pas payer, les gages saisis sur eux : bœufs, vaches, chevaux, mulets, moutons, ballots de laine brute et de fils de laine préparés pour le tissage, etc. En même temps, les draps de Fanjeaux étaient « bannis » à la foire d'Avignonet, où plus de cinquante charges restèrent, par conséquent, invendues. Les gens de Fanjeaux qui étaient de passage à Toulouse furent jetés en prison. — Partout, comme à Laurac, exactions et saisies complémentaires sous prétexte de frais dus aux agents d'exécution. Comme les consuls de Laurac, ceux de Montgaillard furent obligés d'aller verser l'argent dû de ce chef par la communauté aux sergents qui l'avaient désolée entre les mains de R. Durand; ce personnage les reçut, assis sur un tonneau, en pleine place d'Avignonet, pendant la foire. — Au reste, quoi d'étonnant à tout cela? se demande la défense. N'était-ce pas la coutume qu'en Toulousain les débiteurs du roi fussent traités de la sorte? Cent témoins, produits par les défendeurs, attestent qu'on avait toujours fait ainsi. Ce n'était pas la première fois que Guillaume de Gaudiès s'occupait des questes dans la sénéchaussée de Toulouse. Les choses, au dire de R. Vita, s'étaient déjà passées de la même façon au temps où le Connétable de France[1] était venu en Languedoc, alors que monseigneur Gui de Roye[2] avait fait lever les questes sur les hommes du roi : « Raimond *de Orto*, notaire, qui avait alors instrumenté à

1. Raoul de Clermont, sire de Nesle, connétable de France, « lieutenant du roi dans les parties de Toulouse » en 1287 (*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 126).

2. « Guido de Boyaco » (*sic*). Il s'agit évidemment de Gui de Roye, chanoine

Lavaur, en avait rapporté tout un colis de clés (les clés des maisons qu'il avait fait fermer)...[1]. » Le baile de Saint-Félix sait d'autant mieux que c'est l'usage qu'il a été lui-même souvent arrêté *per magna tempora* au Château-Narbonnais et à Lavaur pour argent dû au roi[2]. Jaquet de Pomiers a vu pratiquer normalement les mêmes procédés en Normandie, dont il est originaire, contre les débiteurs du roi.

Une dernière démarche fut faite avant les Rameaux de l'année 1298 par le commissaire Raoul, resté en Toulousain après le départ de son collègue. Les notables de Castelnaudary enfermés, à cette date, dans l'*aula* de leur ville, reçurent de lui une lettre qui les convoquait, sous peine de confiscation générale, à se rencontrer avec lui dans une grange[3], près de Villefranche en Toulousain, qui appartenait au monastère de Prouille. Là, leurs délégués, au nombre d'une centaine, assistés de trois Frères Prêcheurs, s'engagèrent à déposer 750 l. t. dans la caisse du trésorier royal de Toulouse, sous cette réserve que, s'ils n'obtenaient pas grâce du roi avant l'Ascension, cette somme serait déduite du premier terme de la composition; si le roi leur faisait grâce, la somme leur serait rendue; en attendant, toute mesure d'exécution serait suspendue. Cette mesure bienveillante ne fut pas limitée, du reste, au cas de Castelnaudary. Raoul Delalande et le notaire R. Vita, dans leurs défenses contre Fanjeaux, disent qu'ils étaient là lorsque les notables de cette ville passèrent avec le commissaire, au même endroit, vers la fête de l'Annonciation (25 mars), une convention analogue.

Il n'est pas douteux que, dès la fin de 1297, des communautés, froissées par les agissements de Pierre de Latilli et de Raoul de Breuilli, avaient envoyé des procureurs en France, pour les dénoncer au roi. La preuve, c'est qu'il existe plusieurs lettres du

de Reims, chargé de mission en Languedoc à partir de 1285 (*Hist. gén. de Languedoc*, t. IX, p. 103).

1. J 655, n. 43. « Raimundus de Orto, notarius, qui tunc fuit missus pro questis levandis apud Vaurum, apportari fecit unam sarcinatam clavium quia claudi fecerat, ut dicebat, ostia domorum hominum domini regis in Vauro, et dictos homines arrestaverat. Et vidit alias pro aliis debitis domini regis et questis plures arrestari in aula nova domini regis Tholose et alibi. » — R. *de Orto* était l'oncle du témoin. Cf. J 1031, n. 8. — *Vaurum* est Lavaur (Tarn).

2. J 1034, n. 46.

3. Le nom de cette grange est donné sous diverses formes : Verartvilla, Venestvilla, Venarvilla.

roi, datées de Vendeuil et de Paris, janvier 1298, adressées à Pierre et à Raoul, qui furent évidemment rédigées à la requête de villes du Toulousain, notamment de la ville de Toulouse elle-même, au sujet des questes sur les hommes de corps et d'autres finances qui leur étaient réclamées[1]. Nous avons vu, du reste, que Saint-Félix expédia en France, à une date indéterminée, l'avocat R. *Petri*[2]; que Fanjeaux suivit cet exemple[3], et que Castelnaudary n'aurait pas cédé peut-être si ses délégués n'avaient pas eu, dès l'origine, l'arrière-pensée d'un recours au roi[4]. Laurac fit aussi les frais d'envoyer, comme procureur, un de ses habitants à la cour du roi, à Paris[5]. Le rappel de Pierre de Latilli vers la mi-carême de 1298 et la concession presque synchronique de son collègue à la grange du monastère de Prouille doivent être évidemment considérés comme des contre-coups directs de l'effet produit à la cour par les plaintes des Languedociens.

Au XIIIe siècle, la cour du roi était constamment suivie, nous le savons, par des suppliants, tant particuliers que députés du clergé, de la noblesse ou des communautés de toutes les provinces, qui venaient exposer leurs griefs, en réclamer le redressement, solliciter des grâces. Tous apportaient avec eux des cahiers de doléances (*articuli*), dont un très petit nombre seulement a été conservé dans les Archives royales, et se livraient, pour les faire homologuer, à des démarches que nous ne pouvons que soupçonner, car aucune trace n'en a subsisté. Mais l'extraordinaire activité des suppliants qui se pressaient à la cour des derniers Capétiens directs se devine tout de même à lire la collection des lettres royales du temps : la plupart de ces lettres, surtout celles qui ont le caractère de mandements et d'ordonnances, ont été écrites, en effet, pour donner des satisfactions

1. A. Baudoin, *Lettres de Philippe le Bel*, nos 168-170. Cf. La Faille, *Annales de Toulouse*, t. I, pr., p. 57.

2. Plus haut, p. 46, note 3.

3. Ibid., p. 47.

4. Ibid., p. 45. Cf. J 1033, n. 11 : « Dicti consules dixerunt dictis P. et R. si haberent pro malo quod recurrerent ad regem? Et magister P. respondit quod non dicerent de eis aliquod malum. » — Déjà, au témoignage de G. de Gaudiès, lorsque le Connétable était venu, jadis, dans la province, les gens de Castelnaudary, imposés pour les questes, s'étaient écriés tumultueusement : « Nos appellamus, nos appellamus ad dominum regem! » (Ibid.).

5. J 1031, n. 7 : « Guillelmus de Bosco, procurator quondam presentis negocii in curia domini regis Parisius, commorans et uxoratus apud Lauracum... »

aux doléances des sujets; elles se présentent même, très souvent, sous la forme d'un résumé d'*articuli* « concordés », c'est-à-dire sanctionnés, encadré entre une adresse aux officiers royaux et des formules d'injonction ou de prohibition. Si la plupart des cahiers de doléances du XIIIe siècle sont perdus en original, le sommaire, sinon le texte de beaucoup d'entre eux a été transmis à la postérité par les lettres qui les ont ratifiés. — Est-il besoin de rappeler que, du reste, ces ratifications ne tiraient guère à conséquence? Elles étaient presque toujours accompagnées de réserves qui les annulaient. Elles ne coûtaient rien au roi qui les délivrait; même, elles lui rapportaient le montant des droits de chancellerie, point du tout négligeables. Quant aux bénéficiaires qui en faisaient l'ornement de leurs archives, elles étaient pour eux une garantie si peu sérieuse qu'ils étaient amenés à en solliciter de nouvelles, presque semblables, à de très courts intervalles. Il y a des *articuli* de solliciteurs ecclésiastiques et laïques qui, au XIIIe et au XIVe siècle, ont été « concordés » vingt fois, à peu près dans les mêmes termes, sous forme de chartes ou d'ordonnances royales, sans que le cours des usages, ou des abus, auxquels ces *articuli* étaient destinés à mettre un terme, ait jamais été altéré le moins du monde.

Comme c'est ordinairement le cas, nous ne savons rien des démarches que les communautés du Toulousain entreprirent à Paris, suivant l'usage du temps, dès la fin de 1297. Mais ces démarches furent sûrement couronnées d'un succès assez exceptionnel. De quoi deux preuves existent. C'est d'abord l'ordre donné à l'automne de 1298 au doyen de Saint-Martin de Tours, à l'archidiacre de Bruges et à Geoffroi de Vendôme d'enquérir sur la valeur des compositions générales que les commissaires Pierre et Raoul avaient obtenues en Toulousain, et le dossier même de leur enquête, qui fait l'objet du présent mémoire. C'est, en second lieu, et surtout, l'ordonnance célèbre d'avril 1299 pour l'abolition de la servitude personnelle en Languedoc[1]. On lit en effet dans ce document : « Nous voulons et

1. *Hist. gén. de Languedoc*, t. X, c. 351. Cette ordonnance, datée d'avril 1298 (v. st.), l'est d'avril 1298 (n. st.) par le dernier éditeur de l'*Hist. de Languedoc*, encore qu'il la déclare tirée d'un « registre du Trésor des chartes qui contient les lettres de 1299 à 1307 ». Mais n'est-il pas plus que vraisemblable qu'elle est postérieure à l'enquête dont il est question ici (fin de 1298)? Si elle était antérieure, il y serait fait certainement allusion par les plaignants.

concédons que les amendes et les peines prononcées contre les communautés et les particuliers du pays, à raison du service militaire, des monnaies prohibées, etc., et des fouages en retard, ne soient pas exigées; et que les finances faites avec maître Pierre de Latilli, notre clerc, et Raoul de Breuilli, notre chevalier, ou leurs délégués, par lesdites communautés ou leurs habitants, les procès, les écritures et les ordonnances faites par eux à cette occasion, et aussi les livres que l'on pourra trouver *de homagiis et casalagiis*, attestant la servitude des personnes : que tout cela soit révoqué, annulé, mis à néant... »

Cette Charte aux Languedociens, la première de ces grandes Chartes provinciales qui marquent le commencement du XIVe siècle, est, au premier abord, surprenante; car le gouvernement de Philippe le Bel n'avait pas l'habitude de renoncer à des ressources fiscales, de quelque manière qu'elles eussent été procurées. D'ailleurs, il est très certain que, dans l'espèce, Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli n'avaient rien fait d'inouï. Il n'y a trace nulle part, naturellement, de condamnation prononcée contre eux; après 1299, la faveur de Pierre de Latilli fut, au contraire, plus signalée que jamais; il fut même renvoyé, en 1303, « dans les parties de Toulouse et d'Albi », en même temps que Richard Leneveu, archidiacre d'Auge, avec pleins pouvoirs pour procéder à « la réformation du pays[1]. » — Le fait est que nous ne savons pas du tout, faute de documents, pourquoi l'ordonnance de 1299, en apparence si favorable aux contribuables du Toulousain, fut rendue. Le motif allégué dans le préambule (*attendentes grate devotionis obsequia, que gentes Tholose et Albiensis senescallie nobis impendisse noscuntur, ac probate fidelitatis constanciam, quam apud eas reperimus inconcussam*) n'est qu'une formule de style. Faut-il croire que l'abolition générale des hommages et des caselages en Languedoc (sous réserve d'une redevance annuelle de 12 d. t. pour chaque sesterée de terre à la mesure de Toulouse) fournit prétexte à un rachat plus fructueux encore pour la couronne que le total des sommes si péniblement ramassées par les commissaires de 1297[2]? Ou que le mécontentement des popula-

1. *Hist. gén. de Languedoc*, IX, p. 259. La lettre d'institution est datée du 15 mai 1303 (Bibl. nat., Coll. de Camps, 100, fol. 295).

La carrière de Raoul de Breuilli après 1298 n'est pas connue.

2. Il est à noter que, le 10 septembre 1302, le gouvernement de Philippe le

tions, pourtant si dociles, donna à refléchir[1]? Faut-il croire enfin que Guillaume de Nogaret, originaire de Saint-Félix[2], et dont la faveur à la cour avait déjà commencé, ne fut pas étranger à l'issue de cette histoire, comme il ne l'est point, selon toute vraisemblance, à la conservation dans les Archives royales du très volumineux dossier qui la concerne[3]?

Ch.-V. LANGLOIS.

Bel envoya de nouveaux commissaires en Languedoc avec les pouvoirs les plus étendus pour « manumettere homines nostros de corpore et quascumque personas dictarum senescalliarum jugo cujuslibet servilis conditionis astrictas, easque ab ejusmodi servitutis onere liberare penitus... » (*Hist. gén. de Languedoc*, t. X, c. 403). Comme si l'ordonnance d'avril 1299 n'avait pas déjà consommé cette réforme.

On trouve, mêlé aux pièces du dossier des commissaires Pierre et Raoul en Toulousain, un document contemporain qui fait connaître un autre cas d'abolition de servitudes (J 896, n. 11). Gui Chevrier, sénéchal de Périgord et de Quercy, écrit au roi le samedi avant la Pentecôte 1298 : il a reçu les lettres royales, adressées à son prédécesseur Guichard de Marzi, au sujet des plaintes adressées par les hommes du fief d'Aumont (Dordogne, comm. de Savignac), ci-incluses. Les gens d'Aumont se plaignaient que les bailes dudit lieu fissent peser sur eux sous le nom d'*albergium* des servitudes nouvelles, *ita quod semel in anno veniant dicti bajuli ad hospitia hominum predictorum cum tali comitiva sicut eis placet ... percipiendo ab eisdem gallinas et fenum annuatim*. Ils se plaignent en outre que, depuis plus de trente ans en possession du droit d'avoir des consuls et d'autres hommes du pays pour taxer et lever l'argent qu'ils doivent, le lieutenant du sénéchal, en pleine assise, sans étudier la question, a interdit qu'aucun d'eux acceptât désormais l'office de consul. — Après mûre délibération, on crut bon d'admettre le rachat, proposé par les hommes d'Aumont, de l'alberge et des autres redevances contre une composition de 240 l. de petits tournois.

1. Cette année 1298 fut signalée par de nombreux privilèges ou concessions de la Couronne aux populations du Midi : le 30 mai 1298, ordre au sénéchal de Toulouse de laisser aux nobles du pays la faculté de chasser les cerfs, sangliers et autres fauves, excepté dans les forêts royales (Arch. du Tarn-et-Garonne, G 555); le 17 août 1298, mandement au sénéchal de Rouergue de ne pas lever le subside imposé sur les sujets du comte de Rodez par deux commissaires royaux, si ce n'est pas l'usage d'en lever sur les sujets des comtes de Foix, d'Armagnac et d'Astarac (*Hist. de Languedoc*, t. IX, p. 206); etc.

2. Cf. plus haut, p. 46, note 1.

3. Voir notre mémoire (sous presse) sur « les Papiers de Guillaume de Nogaret au Trésor des chartes », dans les *Notices et extraits des manuscrits*.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'ŒUVRE DE M. GUGLIELMO FERRERO :

LES DERNIERS TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

M. Guglielmo Ferrero aime le paradoxe. Mais est-il rien dans ses livres d'aussi paradoxal que sa propre fortune? A trente-six ans, il s'impose d'autorité comme un des historiens les plus en vue de l'heure présente et les plus appréciés; il jouit d'une éclatante et presque universelle faveur; tout le monde veut avoir lu *Grandeur et décadence de Rome,* dont les éditions italienne, française et anglaise[1] s'enlèvent par milliers d'exemplaires. Or, ce jeune historien n'est venu à l'histoire qu'assez tard et par des voies détournées; élève, à Turin, de M. Cesare Lombroso, il fut d'abord philosophe, criminaliste, sociologue, publiciste; ses premiers travaux, déjà très applaudis, sur *les Lois psychologiques du symbolisme* (1893), *la Femme criminelle* (1893), *l'Europe jeune* (1897), *le Militarisme* (1898), ne faisaient nullement pressentir en lui un continuateur ou un rival de Mommsen. Puis, quand s'éveille sa vocation véritable, il jette son dévolu, comme par une sorte de coquetterie, sur celui de tous les domaines de l'histoire qui est le plus éloigné de nous, le plus ingrat en apparence et le moins propre à intéresser le public profane : qui donc aurait pu croire qu'un récit des révolutions romaines fût capable de trouver aujourd'hui tant de lecteurs enthousiastes? Et, certes, M. Ferrero n'était pas d'humeur à tourner la difficulté en passant vite sur les parties arides de son sujet pour s'en tenir aux

1. *Grandezza e decadenza di Roma*, Milan, Treves : I, *La conquista dell' Impero*, 1902; II, *Giulio Cesare*, 1902; III, *Da Cesare ad Augusto*, 1904; IV, *La Repubblica di Augusto*, 1907. — *Grandeur et décadence de Rome*, Paris, Plon-Nourrit : I, *La conquête*, 1904; II, *Jules César*, 1904; III, *La fin d'une aristocratie*, 1906; IV, *Antoine et Cléopâtre*, 1906 (la traduction française du tome III de l'édition italienne est divisée en deux volumes). — *The greatness and decline of Rome*, Londres, Heinemann : I, *The Empire builders*, 1907; II, *Julius Caesar*, 1907.

grandes lignes et aux scènes capitales; il ne fait grâce ni d'une campagne militaire, ni d'une négociation diplomatique, ni d'une intrigue politique; son exposé des événements qui eurent lieu entre la mort de Sylla et la fondation du régime impérial, simple préface à une vaste histoire de l'Empire même, s'espace largement en quatre volumes, qu'alourdit encore tout un bagage de références, de notes critiques, d'érudits appendices. Le titre enfin qu'il avait choisi, l'empruntant à Montesquieu, risquait d'écarter tous ceux qui se méfient des généralisations abstraites et de provoquer entre son illustre devancier et lui-même d'écrasantes comparaisons. M. Ferrero n'a reculé devant aucune audace.

Aucun succès ne lui fut refusé. Succès de librairie, attesté par le nombre des tirages et des traductions. Succès de presse ensuite, particulièrement vif en France, où l'on se pique de faire bon accueil aux renommées étrangères; entre d'Annunzio et Fogazzaro, M. Ferrero avait sa place marquée dans notre galerie d'Italiens célèbres; les journaux parisiens ont rivalisé d'empressement à répandre son nom. Succès de parole aussi, car cet écrivain est un causeur disert et agréable, qui s'exprime avec élégance, avec force, et qui sait donner toujours à ses idées un tour intéressant et ingénieux. Il fit à Paris et en français, au printemps de 1906, deux conférences très goûtées sur Néron et sur Alésia. Six mois plus tard, au Collège de France, il traita en huit leçons du règne d'Auguste; son cours fut un événement; les salles du Collège de France étaient trop petites pour l'auditoire élégant et louangeur qu'attirait sa réputation, désormais consacrée.

La critique, cependant, ne perdait pas ses droits. L'un des premiers comptes-rendus qu'ait provoqués l'apparition de *Grandeur et décadence* émane de M. Gaetano De Sanctis, professeur d'histoire à l'Université de Turin précisément; c'est un des plus sévères; M. De Sanctis conteste à la fois les idées maîtresses de M. Ferrero et tous ses procédés de documentation ou d'exposition : ingénuité prétentieuse, erreurs de fait, faciles déclamations, voilà, pour lui, le bilan des deux premiers volumes; il décoche à l'auteur, comme trait final, ce qualificatif accablant : *dilettante*[1]. Dans la *Rivista di storia antica*, M. Abruzzese n'est guère moins acerbe : M. Ferrero écrit l'histoire à la façon d'un romancier; son parti pris de mettre sans cesse les anciens et les modernes en parallèle et sa philosophie matérialiste faussent la vue du passé; publiciste de talent, il s'est improvisé historien[2]. Sans doute, *Grandeur et décadence* a rencontré,

1. *Bollettino di filologia classica*, 1901-1902, p. 274-279.
2. *Rivista di storia antica*, 1903, p. 187-200.

en Italie même, des juges plus indulgents; M. Bauer, en Allemagne, mêle à doses égales les compliments et les reproches[1]. Mais c'est en France surtout que les revues se sont montrées sympathiques; au milieu de ce concert d'éloges, tempérés d'ailleurs par de légitimes réserves[2], on distingue entre toutes la voix de M. Paul Guiraud, saluant cet « ouvrage excellent », ce « travail d'un rare mérite »[3]. Dans un périodique français, un Italien, M. Alessandro Levi, a voulu venger M. Ferrero des rigueurs excessives de quelques-uns de leurs communs compatriotes et vanter sa « conception nouvelle de l'histoire »; M. Ferrero, dit-il, « emploie les méthodes de l'érudition moderne avec la patience d'un Allemand et s'élève à des synthèses décisives avec la génialité d'un Latin »; quelle leçon pour « les éminents professeurs d'histoire à lunettes d'or, qui aiment à s'éloigner de la vie »[4]! Un « éminent professeur » s'est empressé de relever le défi. M. de La Ville de Mirmont a donné au *Censeur*, du mois de novembre 1906 au mois de février 1907, une série d'articles dont les titres suffisent à indiquer l'esprit et l'allure : *Guglielmo Ferrero vu de l'Université française; Comment M. Ferrero use des textes; Comment M. Ferrero écrit l'histoire; Pour instruire M. Ferrero.* Sous sa plume reparaissent, avec une âpre violence, tous les griefs énoncés dès les premiers jours par MM. De Sanctis et Abruzzese; son réquisitoire a l'accent et les outrances d'un pamphlet. L'auteur, si rudement malmené, crut qu'il devait répondre et se monter au même ton; ce fut dans le *Censeur*, pendant six semaines, un feu croisé d'attaques et de ripostes. Cruel lendemain aux journées triomphantes du Collège de France!

Il serait temps de jeter, en toute sérénité, un regard d'ensemble sur l'œuvre, déjà considérable, de M. Ferrero. Les trois premiers volumes italiens, — les quatre premiers de la traduction française, — forment un tout complet et cohérent : c'est le tableau de l'agonie de la République romaine[5]. Sans se laisser influencer par les effusions lyriques de M. Alessandro Levi ni par l'acrimonie virulente de

1. *Historische Zeitschrift*, 1903, p. 464-466.

2. Voir notamment les articles de C. Vergniol dans la *Quinzaine* du 1er octobre 1906, p. 285-305, et de R. Doumic dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1906, p. 444-455.

3. *Revue critique*, 1905, t. II, p. 86-87; 1906, t. I, p. 111-112, t. II, p. 205-206.

4. *Revue de synthèse historique*, 1906, t. II, p. 91-98.

5. Le même sujet vient d'être repris, en plus vastes proportions, par A. H. J. Greenidge, *A history of Rome during the later Republic and early principate;* le tome I (Londres, 1904) va de 133 à 104 av. J.-C. Quand la publication de cet ouvrage sera plus avancée, il sera intéressant de le comparer aux livres de M. Ferrero, à peine antérieurs et tout différents.

M. de La Ville de Mirmont, on peut se demander si, dès à présent, *Grandeur et décadence* mérite d'être placée si haut ou ravalée si bas.

I.

Par ses origines M. Ferrero est un philosophe et un sociologue. Il eut pour premiers maîtres de sa pensée Lombroso et Karl Marx, pour premiers sujets d'étude la psychologie des criminels et l'organisation des sociétés européennes, envisagées du point de vue du socialisme matérialiste. Ses livres sur Rome doivent eux-mêmes leur naissance à une idée abstraite : il se proposait de suivre les progrès de l'idée de justice à travers les siècles; bientôt les siècles romains l'ont accaparé; il s'est révélé historien. Mais la formation qu'il avait reçue d'abord a laissé sur son esprit une empreinte ineffaçable; il porte dans le passé des préoccupations de théoricien que les érudits de profession se flattent d'ignorer; il veut retrouver dans les faits la justification d'un système. Ce système, c'est encore le matérialisme, appliqué cette fois à l'histoire. Lamprecht en Allemagne, Benedetto Croce et Labriola en Italie lui avaient frayé la route. Nous sommes loin de Machiavel et de Bossuet, de Montesquieu et de Mommsen; M. Ferrero essaie d'interpréter les révolutions de Rome à la lumière des purs principes du matérialisme historique.

On entend par matérialisme historique, selon la définition d'Engels, « une conception de l'histoire qui cherche la cause première et le grand moteur de tous les événements importants dans le développement économique de la société, dans la transformation des modes de production et d'échange, dans la division de la société en classes et dans la lutte de ces classes »[1]. En effet, d'après M. Ferrero, la crise que subit Rome au dernier siècle avant notre ère et qui établit le régime impérial sur les ruines de l'antique constitution républicaine a comme cause première et comme grand moteur le développement économique, « l'avènement de l'ère mercantile dans l'ancienne société agricole, aristocratique et guerrière » (I, 24). Pendant les cent années qui suivent la chute de Carthage, d'immenses richesses affluent vers la cité victorieuse; le luxe naît et se répand; des goûts et des appétits, des sentiments et des besoins qu'ignoraient les Romains des premiers âges se font jour, obligent la République

1. F. Engels, *Religion, philosophie, socialisme*, trad. Lafargue, Paris, 1901, p. 67-68 (cité par Ed. Rod, *le Matérialisme historique et M. Ferrero*, dans le *Correspondant* du 10 décembre 1906, p. 901).

à des guerres interminables, à des accroissements énormes de son territoire et bouleversent finalement les vieilles mœurs privées et publiques. De là tant de secousses, de déchirements, de violences, jusqu'à ce que l'équilibre entre les forces adverses ait pu se rétablir et que les éléments hérités du passé se soient adaptés aux circonstances nouvelles. Les modes de production et d'échange se transforment. L'Italie, entraînée par une véritable fièvre de jouissance, abandonne la culture des céréales pour celle, beaucoup plus rémunératrice, de la vigne, de l'olivier, des arbres fruitiers d'Orient; elle tire désormais des pays étrangers les approvisionnements de blé nécessaires à sa subsistance, en même temps que les produits rares et précieux qu'elle a récemment appris à connaître et dont elle ne saurait plus se passer. Des Gracques à Auguste, la lutte des classes se poursuit sans trêve ni merci; la conquête du monde méditerranéen a exaspéré l'éternel conflit des riches et des pauvres; la masse avide des prolétaires veut sa part du butin; l'aristocratie possédante prétend garder pour elle seule les bénéfices du gouvernement et de l'exploitation des provinces; l'antagonisme irréductible des intérêts et des convoitises arme les révolutionnaires contre les réactionnaires, les partisans de Marius ou de César contre ceux de Sylla ou de Pompée. Ainsi M. Ferrero fait aux phénomènes économiques une place prépondérante : à ses yeux, les grandes entreprises de la politique étrangère et les rivalités sanglantes des partis à l'intérieur, l'évolution générale de Rome et le rôle particulier des hommes qui aspirent à la dominer s'expliquent, en dernière analyse, par les changements survenus, depuis la fin des guerres puniques, dans les conditions matérielles de la vie, dans la distribution et la répartition des richesses.

Le matérialisme le conduit au fatalisme. Puisque la vie politique et sociale dépend si étroitement de la vie économique, il faut bien qu'elle soit régie par les lois mêmes qui imposent à celle-ci ses directions. Un mécanisme brutal détermine l'enchaînement des faits et l'action des individus; les agitations humaines ne sont qu'un vain simulacre; elles dépendent du concours ou de l'opposition de forces secrètes et du jeu de lois aveugles. Les événements historiques se commandent les uns les autres, sous la pression des besoins économiques; l'homme, quoi qu'il pense, ne peut ni les diriger ni même, souvent, les comprendre. M. Ferrero parle volontiers de « la marche fatale des choses », des « lois encore si mystérieuses qui règlent la destinée des nations » (II, préface), « lois éternelles qui, par un perpétuel retour, changent le bien en mal et le mal en bien » (I, 148; IV, 74). Étant donné l'état de Rome au lendemain des guerres puniques,

il était inévitable qu'elle fût travaillée par des « forces de dissolution » qui ont détruit, avec une effrayante rapidité, les institutions et les traditions (III, 304); il était inévitable aussi que peu à peu, grâce à la poussée patiente des hommes qui cherchent naturellement à s'assurer la plus grande portion possible de bien-être et de bonheur, tous les fléaux de la révolution devinssent autant de bienfaits, « principe d'un renouveau salutaire » (IV, 74). M. Ferrero ne croit donc pas aux grands hommes et se refuse à saluer en eux des héros, des initiateurs dominant les faits et les orientant, de propos délibéré, dans un sens nouveau : « Les grands hommes ignorent l'œuvre historique dont ils seront à la fois les instruments inconscients et les victimes; ils sont, comme tous les êtres humains, le jouet de ce que nous pouvons appeler le destin de l'histoire et qui n'est que la coïncidence et la précipitation imprévue des événements et la détente de forces cachées » (I, 415). S'il ne faut pas exagérer le rôle de ces prétendus héros, on doit, par contre, faire ressortir toute l'importance de celui que joue la masse anonyme des artisans obscurs de l'évolution économique : « En dehors des quelques guerriers et politiciens dont la personnalité encombre l'histoire, une multitude d'hommes qui n'ont pas laissé de nom travaillaient infatigables... » (II, 170). C'est par la somme de ces efforts infiniments petits[1] que se fait l'histoire et que se réalise le progrès.

La philosophie de M. Ferrero a beaucoup contribué au succès de ses livres. Son « matérialisme » ne pouvait manquer de plaire à une époque où de tous les côtés et dans tous les domaines on accorde de plus en plus d'attention aux phénomènes économiques. Le récit des guerres et la description des institutions ne suffisent pas à nous contenter; nous voulons pénétrer davantage dans l'intelligence du passé et reconstituer intégralement la vie des générations disparues; aucune manifestation de l'activité humaine ne nous laisse indifférents; l'étude des progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, trop longtemps négligée, renouvelle l'histoire, même et surtout peut-être l'histoire ancienne[2]. Le « fatalisme » de M. Ferrero n'exerce pas moins de séduction sur le lecteur. C'est une doctrine si simple, si commode, si facilement intelligible, qui ramène si bien les héros aux proportions de l'humanité moyenne et qui exalte si généreusement le labeur des paysans et des artisans! Il imprime d'ailleurs à la marche du récit un caractère saisissant de grandeur

1. Expression caractéristique de la préface du tome I dans l'édition italienne.
2. Cf. P. Guiraud, *De l'importance des questions économiques dans l'antiquité* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 novembre 1888, et *Études économiques sur l'antiquité*, Paris, 1905, p. 1-26).

tragique. L'homme soutient une lutte vaine et désespérée contre les fatalités qui l'écrasent. Comment ne pas s'apitoyer sur Crassus, « choisi par le sort pour être la première victime du délire qui agitait Rome, pour expier en mourant l'orgueil de toute l'Italie » (I, 113, 127), ou sur Antoine, quand « les choses auxquelles il avait fait si longtemps violence commencent à se venger » (IV, 236)? Par delà Montesquieu, M. Ferrero rejoint Bossuet : « Ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires dépend d'ordres secrets...; ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure...; ils font plus ou moins qu'ils ne pensent et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus...; il n'y a point de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens »[1]. Seulement, M. Ferrero appelle Destin la « force majeure » que Bossuet nommait Providence; il ne parle plus des volontés de Dieu, mais de lois éternelles et mystérieuses. *Grandeur et décadence* traduit dans le langage laïque du fatalisme matérialiste la philosophie religieuse du *Discours sur l'histoire universelle.*

Ces conceptions théoriques ne sauraient nous satisfaire. Si elles accroissent le prestige littéraire de l'œuvre, elles diminuent sa valeur scientifique. Le fatalisme n'est qu'un mot; il s'affirme et ne se démontre pas; par cela même, il échappe à la critique; par cela même encore, il n'est pas et ne peut pas être un principe d'interprétation rationnelle des faits. Sans doute, l'intervention du Destin et des lois éternelles produit une émouvante impression; mais il n'y a là qu'hypothèse métaphysique ou dramatique métaphore. L'historien doit se soucier uniquement des événements eux-mêmes et des rapports de cause à effet qui les unissent; se cantonnant sur le terrain solide des réalités contingentes, il abandonne aux spéculations des théologiens et des philosophes le domaine imprécis des possibilités transcendantes. Aussi accorde-t-il plus d'efficacité que ne le voudrait M. Ferrero à l'initiative individuelle des hommes, même des grands hommes. L'histoire nous apparaît pratiquement comme la résultante de tous les efforts concordants ou discordants des êtres humains; les grands hommes sont les mieux doués; leur influence grandit en proportion de leur intelligence et de leur volonté, dans la mesure où les autres intelligences et les autres volontés leur permettent de s'affirmer; ils ne façonnent pas l'avenir à leur gré, parce qu'ils ne sont pas seuls en jeu; il n'en est pas moins abusif et injuste de leur refuser toute vision nette du présent, tout pressenti-

1. Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 3e partie, chap. VIII.

ment du futur. M. Ferrero a l'air de s'obstiner dans une folle gageure quand il s'évertue à démontrer qu'ils n'eurent l'intention d'aucune des grandes choses qu'ils firent. De même, s'il est nécessaire de tenir compte en histoire des données d'ordre économique, les considérer comme la cause première et principale de tous les phénomènes c'est tomber dans un excès fâcheux et méconnaître les autres aspects de la vie des sociétés. M. Ferrero voit dans la chute de la République romaine la conséquence des modifications apportées par la conquête aux conditions de l'existence matérielle en Italie et dans la conquête elle-même le résultat d'un insatiable désir de richesses et de jouissances. Ne pourrait-on pas prétendre, cependant, que la révolution fut déterminée par une raison d'ordre tout politique : l'insuffisance des vieux rouages gouvernementaux en face des tâches nouvelles que Rome avait à remplir? Du jour où la cité romaine devint la capitale d'un vaste empire, la constitution républicaine qu'elle s'était donnée au temps de ses humbles commencements fut condamnée à disparaître. Quant à la conquête qui avait entraîné cet élargissement de la cité, bien loin que les Romains l'aient dès le début et constamment souhaitée pour obtenir par elle plus de bien-être, ils furent obligés en quelque sorte malgré eux de l'entreprendre et de la poursuivre; la plupart de leurs guerres sont des guerres de défense nationale destinées à sauvegarder leur indépendance menacée : la lutte contre les Étrusques et les Samnites leur a donné l'Italie, la lutte contre Carthage la Sicile, l'Espagne et l'Afrique, la lutte contre les rois de Macédoine et de Syrie la Grèce et l'Asie; ils hésitèrent cinquante ans avant d'annexer l'Égypte, qu'un de ses rois leur avait léguée. De proche en proche, des nécessités militaires et politiques les ont rendus maîtres de tous les pays méditerranéens, dont probablement ils ne convoitaient pas tout d'abord les ressources naturelles. Qu'est-ce à dire, sinon que le système de M. Ferrero, comme tout système, est trop étroit et insuffisant? L'infinie complexité des faits ne se laisse pas ramener à une formule unique et sommaire d'explication. M. Ferrero lui-même en a bien le sentiment; à mesure qu'il avance dans son récit, il se convainc mieux de la diversité des mobiles auxquels obéit l'activité humaine et tend à se débarrasser de la vague phraséologie qui dépare trop souvent ses premiers volumes.

II.

Si la philosophie de M. Ferrero est un matérialisme fataliste, sa méthode pourrait se définir un *modernisme* à outrance. Être et

paraître nouveau, rajeunir la matière qu'il traite, rapprocher les anciens de nous et nous rapprocher d'eux, tels sont ses plus chers désirs. Toute la question serait de savoir jusqu'à quel point il se montre réellement original sans cesser d'être vrai.

Pour surpasser ses devanciers, il faut d'abord s'assimiler la substance de leurs travaux. On ne peut reprocher à M. Ferrero de mal posséder la « littérature » de son sujet; il a beaucoup lu; il est au courant des publications les plus importantes et les plus récentes de l'érudition contemporaine. Dans l'*Index des auteurs cités* qui termine le deuxième volume et dans les notes des troisième et quatrième, on relève les titres de nombreux ouvrages allemands; il est évident que l'auteur de *Grandeur et décadence* a d'abord appris l'histoire romaine avec Mommsen et Lange, Drumann et Neumann. Notons aussi la mention d'ouvrages italiens moins répandus à l'étranger, tels que ceux de Ciccotti, de Manfrin, de Salvioli, de Barbagallo, dont il est bon que l'histoire générale fasse son profit[1]. M. Ferrero n'ignore pas de parti pris la science française, honorablement représentée sur l'*Index;* il est regrettable, cependant, qu'il n'ait pas utilisé les derniers chapitres de l'*Histoire romaine* de Michelet, les deux mémoires de Mérimée sur la guerre sociale et sur Catilina, les *Chevaliers romains* de Belot, l'article de Fustel de Coulanges sur *les Institutions militaires de la République romaine*[2], la thèse de M. Paul Guiraud et l'article de Fustel sur la question de droit entre César et Pompée (laquelle, du reste, est trop négligée), la thèse de M. d'Hugues sur l'administration de Cicéron en Cilicie, le livre remarquable du colonel Stoffel, *Histoire de Jules César : guerre civile,* la *Vie parlementaire à Rome* de M. Mispoulet. Comment se fait-il qu'il ignore la *Caesar's conquest of Gaul* de M. Rice Holmes (1899)? Aux auteurs qu'il a consultés M. Ferrero doit beaucoup, et plus même qu'on ne serait tenté de le croire sur sa parole. Il emploie fréquemment certains tours de phrase qui sont très propres à rendre le lecteur attentif : l'importance de tel événement, dit-il, a échappé à tous les historiens; une des plus grandes erreurs commises par tous les historiens a été de croire ceci ou cela[3]; « il y a sur Antoine une légende qui égare les historiens et les empêche de voir les faits les plus évidents, etc. » (IV, 51). Mommsen est particulièrement visé : il s'est trompé sur le rôle de César (I, 303, 415; II, 347, 348,

1. On s'étonne de ne pas voir rappelé au tome IV (de l'édition française) le livre de Casagrandi, *Raccolta di studi di storia antica*, t. II, Catane, 1896 : *Sulla guerra sicula fra Ottaviano e Sesto Pompeo Magno.*

2. *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1870, p. 296-314.

3. Voir, dans le seul tome II, les p. I (Préface), 220, 285, 349, 355, 380, 390.

391) et sur la nature du gouvernement d'Auguste (IV, 274); « il est dangereux d'apporter, à l'exemple de Mommsen, des conceptions juridiques trop étroites dans l'étude des époques révolutionnaires » (IV, 96). L'école historique italienne, qui procède directement de l'école allemande, se retourne contre ses maîtres; nous en avons eu naguère une autre preuve, à propos des découvertes de M. Boni au Forum et de la légende des origines romaines, dont l'Italie, malgré M. Pais, défend l'authenticité contre l'hypercritique du Nord. Prenons garde cependant; M. Ferrero n'a pas découvert le premier la véritable histoire de la République à son déclin; d'autres avant lui l'ont bien connue. C'est à Mommsen que revient l'honneur d'avoir aperçu dans les rivalités des partis politiques le conflit des classes sociales et l'opposition des intérêts économiques; voilà cinquante ans qu'il dénonçait dans la Rome républicaine « une Babel financière, gouvernée par une oligarchie de capitalistes ». Lucullus, qui accomplit « une révolution immense » en substituant l'initiative audacieuse des généraux à la diplomatie hésitante du Sénat (I, 192, 256), est le personnage sympathique du tome I de *Grandeur et décadence*, et Cicéron, « la plus grande figure de cette grande époque » (III, 340), celui du troisième : sans le *Mithridate* de M. Théodore Reinach et sans le *Cicéron et ses amis* de M. Boissier, M. Ferrero n'aurait jamais eu ni de l'un ni de l'autre une si haute idée. Le *Vercingétorix* de M. Jullian l'a fort aidé à comprendre la conquête de la Gaule, comme l'*Histoire des Lagides* de M. Bouché-Leclercq la politique égyptienne, comme les dissertations de M. Kromayer les guerres civiles du second triumvirat, comme les livres de MM. Hirschfeld et Gardthausen l'établissement de l'Empire. Il a subi profondément l'influence de ses prédécesseurs. Loin de nous la pensée de lui en faire un grief! C'était son devoir strict, à lui dernier venu, de ne laisser échapper aucun résultat de leur labeur. Mais son apport personnel reste, malgré tout, assez grand pour qu'il puisse se dispenser de prendre si facilement l'attitude d'un pourfendeur de légendes.

Selon ses propres termes, il appuie « sur une formidable assise de textes »[1] les considérations nouvelles dont il enrichit notre science du passé de Rome. Il n'est pas moins maître de sa documentation que de sa bibliographie. Les auteurs grecs et latins n'ont point de secret pour lui; il a dépouillé consciencieusement leurs œuvres, recueilli et confronté leurs témoignages, pénétré leur pensée. Au contraire de Mommsen, il a voulu donner à son lecteur la possibilité

1. *Troisième réponse à M. de La Ville de Mirmont*, dans le *Censeur* du 9 février 1907, p. 174.

de vérifier ses dires : des notes au bas des pages contiennent d'abondants renvois aux sources et de brefs renseignements sur les points obscurs; que l'on se reporte, pour en sentir l'intérêt, aux premiers chapitres du deuxième volume, où il est question des campagnes de César en Gaule, et au troisième volume tout entier, le plus aride pour le public, mais aussi le plus érudit. Les appendices reprennent à part et en détail l'examen des problèmes délicats, comme les causes de la guerre des Helvètes ou la succession des événements à Rome les 15, 16 et 17 mars 44; ce sont d'excellentes dissertations critiques. Mais M. Ferrero ne veut pas se laisser asservir à la lettre des documents : « Un texte, qui à lui seul est peu précis ou peu concluant, peut prendre une signification beaucoup plus grande quand on le met en rapport avec un autre texte; l'histoire n'est au fond que l'art de tirer toute la lumière que les textes peuvent donner par leur rapprochement[1]. » Elle est également l'art de suppléer, s'il le faut, au silence des textes par des hypothèses (IV, 293); l'hypothèse n'est-elle pas aussi légitime et féconde en histoire que dans les sciences physiques et naturelles? L'application prudente de ces règles de méthode peut rendre d'incontestables services : si l'on suppose, avec M. Ferrero, que les partisans de Catilina se divisaient au début en deux groupes, dont l'un espérait obtenir l'abolition des dettes par les voies légales et dont l'autre n'attendait rien que d'un recours à la force, les hésitations de Cicéron, qui n'ose sévir contre le chef du complot tant que celui-ci ne s'est pas prononcé ouvertement pour les révolutionnaires, et l'attitude embarrassée de Catilina lui-même, pris entre les modérés et les violents, n'ont plus rien de surprenant[2]. Le péril, c'est que les rapprochements de textes ne soient parfois arbitraires et les conjectures quelque peu aventureuses; entraîné par son ardente imagination, M. Ferrero ne s'en est pas suffisamment gardé. Il prodigue gratuitement les hypothèses : « Il n'est dit nulle part que l'on ait parlé des affaires d'Égypte dans l'entrevue de Lucques, mais cela est plus que vraisemblable » (II, 69); le 1er décembre 50, Marcellus et les amis de Pompée tentent un coup d'État : « Nous n'avons aucun renseignement sur ce complot, mais il me paraît nécessaire de l'admettre » (II, 233). Tout le quatrième volume de l'édition française repose sur un savant échafaudage de reconstructions fragiles : Antoine n'a pas épousé Cléopâtre à Antioche par amour, mais par intérêt, pour

1. *Deuxième réponse*, dans le *Censeur* du 26 janvier 1907, p. 113.

2. C'est ainsi que dans un compte-rendu du *Catilina* de M. Boissier (*Journal des Savants*, 1906, p. 5-17) M. Ferrero a complété lui-même un des chapitres du tome I de *Grandeur et décadence*.

prendre dans les trésors des Ptolémées de quoi subvenir aux frais de la guerre de Perse; le combat naval d'Actium ne fut qu'une feinte pour masquer la retraite convenue d'avance entre Antoine et Cléopâtre... Sans aller si loin, M. de La Ville de Mirmont n'a point tort, au fond, de chercher chicane à M. Ferrero sur le bateau de Catulle : il ne s'agirait ici, d'après M. Ferrero, que d'une conjecture[1]; mais au tome II de *Grandeur et décadence*, le retour du poète sur son *phaselus*, d'Amastri au lac de Garde, nous est bel et bien donné, à grand renfort de références, comme un fait réel et parfaitement attesté. Simple question de nuances et de mesure, si l'on veut; seulement, en ces matières, l'essentiel justement est de ne pas forcer les nuances ni dépasser la mesure.

Différents artifices littéraires permettent à M. Ferrero de présenter avec beaucoup de relief et de couleur tout ce qu'il emprunte — ou ajoute — aux textes anciens et aux historiens modernes.

Il multiplie les rapprochements avec l'époque contemporaine et emploie notre vocabulaire le plus récent pour qualifier les choses et les gens de l'antiquité. Comme Mommsen, comme Renan dans son *Histoire d'Israël*, il veut faire oublier la différence des temps et nous convaincre de l'identité persistante des intérêts et des passions. Il compare les pâtres du Latium primitif à ceux du Texas, les vieux Romains aux Boers, le corps électoral de Rome à la démagogie cosmopolite des États-Unis, Rome elle-même à Londres, Paris, New-York, Berlin, Milan, et Lucullus... à Napoléon (I, 256). Il parle de capitalisme et de parlementarisme, d'impérialisme et de féminisme, sans oublier, bien entendu, « l'impérialisme féminin » de Cléopâtre, de clubs, de meetings, de high-life, de razzias, de pronunciamentos; toutes les langues de l'Europe sont mises à contribution, l'anglais surtout. Caton est un *landlord*, M. Aemilius Scaurus un *self made man*, César un chef socialiste, un *boss* de Tammany-Hall, Cicéron le premier homme d'État de la classe des intellectuels et Octave un arriviste. L'Italie au Ier siècle avant notre ère se trouvait dans la même situation que la France et l'Angleterre à la suite de la révolution industrielle du XIXe siècle, que l'Italie du Nord et l'Allemagne après 1848, que les États-Unis après la guerre de Sécession (I, 393); la conquête des Gaules ressemble à nos expéditions coloniales par ses causes, à la lutte des Russes et des Japonais en Mandchourie par ses épisodes, aux guerres de la Révolution et de l'Empire par ses conséquences (II, préface); Crassus et Antoine en Perse rappellent Napoléon en Russie (II, 114; IV, 295); les pouvoirs d'Auguste empereur

1. *Première réponse*, dans le *Censeur* du 12 janvier 1907, p. 48.

ne diffèrent point de ceux d'un président de République aux États-Unis d'Amérique (IV, 272). De toutes ces comparaisons et définitions, prises comme au hasard parmi beaucoup d'autres, quelques-unes sont bonnes et se justifieraient aisément; la plupart reposent uniquement sur des analogies superficielles et fallacieuses. Mommsen lui-même n'avait pas été si hardi. M. Ferrero a tort de croire qu'il est avantageux de « moderniser » ainsi ses livres; en réalité, c'est par là qu'ils vieilliront le plus vite; en sacrifiant à la mode, on risque toujours de passer avec elle.

Dans un jugement sur Salluste, qui est aussi un programme, M. Ferrero s'élève contre « l'histoire critique et scientifique de certains pédants », qu'il trouve aride et ridicule, et lui oppose « l'histoire psychologique et artistique, où les passions des hommes sont analysées » (III, 279). Il se souvient qu'il fut psychologue; il sait l'être encore. *Grandeur et décadence* contient une ample collection de vivants portraits; l'auteur excelle à fixer en quelques touches inoubliables la physionomie de ses personnages, protagonistes du drame ou simples comparses; il s'y reprend à plusieurs fois pour mieux les peindre et suivre le développement des caractères dans les évolutions de la politique. Les écrivains, depuis Caton jusqu'à Virgile et Horace, ne sont jamais oubliés; les œuvres littéraires, constamment replacées à leur date, nous renseignent à la fois sur le génie de ceux qui les ont composées et sur les tendances de l'époque qui les virent naître : « Lucrèce, tout autant que Lucullus, que César, que Cicéron, est une des figures caractéristiques de son temps » (I, 351); Varron, dans le *De re rustica,* « s'efforce de dominer, des hauteurs d'une doctrine générale, le désordre des événements qui bouleversaient alors son pays » (IV, 78). La psychologie des foules attire M. Ferrero; en racontant les grandes scènes historiques, séances mémorables du Sénat, meurtre de César, terreur des proscriptions, rassemblement de l'armée cosmopolite d'Antoine à Éphèse, il devine et fait revivre les sentiments divers des acteurs et des témoins. Il cherche aussi à discerner, sous le conflit des passions individuelles, les grands courants qui entraînent l'humanité. Aux instants critiques où se décide l'avenir, lors du départ de César pour les Gaules (I, 385-416), lors des réformes constitutionnelles d'Auguste après Actium (IV, 254-283), il s'arrête et porte sur toute une génération un jugement d'ensemble. Que ses portraits et ses appréciations n'obtiennent pas de notre part une adhésion sans réserves et ne nous semblent pas toujours inattaquables, nul ne peut s'en étonner; c'est ici la partie la plus subjective et la plus aléatoire de l'histoire, en même temps que la plus attrayante. Il serait aussi facile

qu'inutile d'accumuler les objections de détail; il faut et il suffit qu'au total nous restions sur une impression favorable, sans dommage final pour la vérité et la vraisemblance. Cependant, avouons-le, M. Ferrero se plaît trop, à notre gré, aux raffinements de l'analyse psychologique; il prétend descendre, dans l'âme des contemporains de César et d'Auguste, à des profondeurs où les textes, nos seuls guides sûrs, ne permettent pas d'atteindre.

Que dire enfin des effets de style qu'il recherche? Ses livres sont écrits dans une langue éloquente et pittoresque, mais qui n'est pas assez concise ni précise. Il s'émerveille de trouver partout des « contradictions » : dans l'œuvre des Gracques et de Sylla (I, 133), dans le caractère de Lucullus (I, 258), en Gaule (II, 164), au sein du parti de César (II, 330), dans la politique d'Antoine (IV, 229), en Italie après Actium (IV, 279, 281); dix longues pages sont consacrées à développer les contradictions où se débat Rome au Ier siècle : sentiment démocratique et inégalité des fortunes, institutions électives et scepticisme des hautes classes, rêves de conquête et amour de la paix, etc. (I, 391-401). Ce jeu d'antithèses n'explique rien et sent un peu la rhétorique. Certaines images ne sont guère heureuses : les vicissitudes des civilisations comparées aux étés hyperboréens (I, 55), Cicéron à un bloc erratique (III, 163) et son gouvernement de Cilicie au lever du soleil dans les Alpes (II, 220). L'incendie d'Amasie, élevé à la dignité de symbole d'une époque (I, 202), le cerisier qui étale au printemps la neige violacée de ses fleurs, dernier vestige des conquêtes de Lucullus (I, 278), et ce même Lucullus s'endormant, seul de tous les grands hommes de son siècle, dans les bras de l'Euthanasie, déesse de la mort tranquille (I, 416), voilà des traits qui ne sont pas à leur place dans un livre de science, d'où les phrases romantiques devraient être sévèrement proscrites.

Le principal défaut de M. Ferrero, en somme, c'est l'exagération. Chacun de ses procédés, pris en soi, est acceptable, mais il use de tous indiscrètement et tombe volontiers dans le paradoxe. Fort heureusement, il en est de sa méthode comme de sa philosophie : elle s'épure au contact des faits; de volume en volume sa « manière » est meilleure et l'exubérance méridionale de sa verve se corrige.

III.

Il y aurait beaucoup à dire sur chacun des chapitres déjà parus de *Grandeur et décadence*. N'insistons pas sur l'équivoque obscurité du titre. On s'attendrait à rencontrer ici un exposé de toute l'histoire de Rome depuis sa fondation; or, le récit commence, très sommaire,

à la seconde moitié du ve siècle avant notre ère et ne prend corps et consistance qu'à partir de la mort de Sylla. L'auteur laisse de côté la question des origines; ne fallait-il pas cependant remonter jusque-là pour considérer la « grandeur » romaine dans son principe et à sa source? N'est-ce pas la situation géographique de la Rome primitive, marché fluvial du Latium agricole, en face des Étrusques envahisseurs et des montagnards entreprenants de la Sabine et du Samnium, qui décida de tout son avenir, de son essor économique et de ses guerres sans fin? Les cinq chapitres du début ne sont qu'un résumé rapide, pour lequel M. Ferrero demande l'indulgence, et où la nécessité des raccourcis l'entraîne à bien des assertions discutables. De la mort de Sylla à l'avènement d'Auguste, il nous parle d'abord, chose étrange, de « décadence » et non de « grandeur », décadence de la société républicaine où tous les liens se dissolvent, en attendant le paisible épanouissement de l'Empire (III, 304; IV, 283). Le titre ne répond pas au vrai sujet traité, qui est l'histoire de l'Empire romain pris à son point de départ, avec l'entrée en scène de Jules César. Acceptons l'ouvrage tel qu'il est et, sans nous attarder à des critiques trop particulières, mettons à l'épreuve sur trois points seulement, mais les plus intéressants, la philosophie et la méthode de M. Ferrero.

L'une des idées qui lui tiennent fortement à cœur, chaque fois du moins qu'il s'adresse au public français, est celle de l'importance capitale de la conquête des Gaules. Dans la préface de la traduction française du tome I, il affirme que cette conquête fut « l'événement le plus important de l'histoire de Rome », parce qu'elle « rendit possible une civilisation européenne et permit à Rome d'entreprendre sa grande mission historique de médiatrice entre l'Orient civilisé et l'Europe barbare ». Dans la préface de la traduction du tome II, il va plus loin encore : « Aucune guerre, les guerres de la Révolution et de l'Empire exceptées, n'a exercé une aussi grande influence sur l'histoire du monde; la guerre de Gaule a régénéré le monde antique, surtout parce qu'elle a précipité deux grandes crises qui traînaient depuis un siècle, la crise politique de l'Italie et la crise du monde celtique vieillissant...; la latinisation de la Gaule fut le véritable commencement de la civilisation européenne. » Au cours de sa conférence sur Alésia, dans une de ses leçons du Collège de France et en deux articles publiés par le *Journal des Débats* le 27 septembre 1905 et le 28 novembre 1906, il soutient que la Gaule fit contrepoids à l'Égypte et à l'Asie Mineure, que sans elle Rome ne fût pas restée capitale; César et Antoine songèrent à transférer le centre de l'empire en Orient; c'est la Gaule qui a retenu Rome en Occident... Il me semble

que nous saisissons sur le vif, en ces quelques mots, l'habituelle « manière » de M. Ferrero. Ces affirmations tranchantes, cette révélation d'une éclatante vérité jusqu'ici méconnue, ce retentissement lointain d'un fait de notre histoire nationale sur l'histoire universelle frappent le lecteur ou l'auditeur. Et des trois thèses auxquelles se ramène toute la théorie de M. Ferrero, il en est une que personne ne contestera, et qui, du reste, n'est pas nouvelle; certainement, la guerre des Gaules a précipité la crise politique de l'Italie et la crise du monde celtique; elle a rendu inévitable, à bref délai, la guerre civile entre César et Pompée et, par suite, l'écroulement de la République; elle a détruit l'indépendance de la Gaule, qu'agitaient « les convulsions d'une lente agonie ». Cette constatation très simple, qu'un sententieux appel à la « grande mission historique de Rome » essaie de rendre moins banale en la rattachant au système fataliste de l'auteur, sert de prétexte à deux séries de généralisations téméraires; insensiblement nous passons des faits certains aux déductions hypothétiques. Est-ce la conquête de la Gaule, et elle seule, qui empêcha les Romains de se laisser dominer par l'attrait de l'Égypte et de l'Asie Mineure? M. Ferrero fait la part trop grande à cet attrait, réel sans doute, mais non pas si intense qu'il eût pu provoquer dès lors un déplacement de la capitale. Comme le rappelait récemment M. Jullian, « Rome s'est toujours très sagement gardée contre les séductions des guerres orientales..., la situation géographique de l'Italie l'obligeait à un éternel qui-vive du côté du Nord..., le plus souvent elle ne s'est laissée reprendre par le désir de l'Orient qu'après les grandes expéditions d'Occident qui assurent sa frontière italienne »[1]. En dehors de la Gaule, bien des choses la retenaient en Occident : le prestige séculaire de l'Italie, l'exploitation si fructueuse des richesses de l'Espagne, l'occupation progressive de l'Afrique septentrionale; « par nature et comme par définition, l'Empire romain a toujours été tourné vers le couchant aussi bien que vers l'Orient »[2]. Quand bien même César ne se serait pas emparé de la Gaule, Rome sans doute n'aurait pas été supplantée, au Ier siècle avant notre ère, par Ilion ou par Alexandrie. Est-il exact que la conquête de la Gaule soit l'événement le plus important de l'histoire de Rome, sinon de l'histoire du monde? Cette phrase à effet, très flatteuse pour notre amour-propre, ne doit pas être prise au pied de la lettre. Nous avons peine à croire que la civilisation européenne ne commence qu'avec la lati-

1. C. Jullian, dans le *Journal des Savants*, 1907, p. 155 (à propos du livre de M. Clerc sur *la Bataille d'Aix*).
2. *Ibid.*

nisation de la Gaule. Avons-nous seulement quelque moyen de classer scientifiquement, par ordre d'importance, les événements de l'histoire de Rome et de dire que tel ou tel d'entre eux est, au sens strict du mot, le plus important de tous? A nous en tenir même aux conquêtes militaires, combien en est-il parmi elles qu'on pourrait mettre en parallèle avec celle de la Gaule! La prise de Carthage, la réduction de la Grèce en province, l'annexion de l'Égypte n'ont pas été moins graves, chacune à son heure, ni moins grosses de conséquences imprévues; la belle tirade de M. Ferrero ne s'appliquerait ni mieux ni plus mal à n'importe lequel de ces grands épisodes historiques; d'aucun, à vrai dire, elle ne serait tout à fait juste.

La figure de César domine les deux premiers volumes de *Grandeur et décadence*, comme celle d'Octave les deux suivants; de l'une et de l'autre M. Ferrero a tracé une image neuve et attachante. Le portrait qu'il nous donne de César diffère entièrement de celui qu'avait peint Mommsen; il prend soin lui-même de nous en avertir (I, 415; II, 391). L'historien allemand grandit à l'excès son héros favori, lui prête constamment des intentions trop profondes et reconnaît en lui « un parfait homme d'État ». M. Ferrero blâme cette « admiration fanatique ». Il a raison de nous montrer d'abord en César un homme tout simplement, avec ses qualités et ses défauts, ses dons remarquables d'intelligence, sa volonté souple, son ambition tenace, ses écarts de conduite, dettes et bonnes fortunes (I, 239, 300). Il a raison ensuite de soutenir que son caractère et sa politique se sont plusieurs fois modifiés, qu'il n'a pas poursuivi, du commencement à la fin, avec une rigueur inflexible, l'exécution d'un programme arrêté à l'avance, mais que, tout au contraire, il fut « un incomparable opportuniste qui, jeté dans une période d'extrême confusion, avait su pendant trente ans s'adapter aux situations les plus difficiles » (II, 30). Il a raison enfin de signaler, comme ses facultés maîtresses, « la surexcitation facile, intense et progressive de l'esprit dans le travail, la vivacité dans la pensée et dans l'action » (II, 52), « la lucidité d'intuition et la rapidité de résolution » (II, 30); voilà bien en effet les dons les plus précieux, qui ont fait la supériorité d'un César comme d'un Napoléon. Mais l'obsession du fatalisme et un penchant immodéré à la contradiction égarent M. Ferrero. « Une inexorable fatalité domine toute la vie de César » (II, 392); « il est l'homme fatal de l'histoire européenne, l'instrument inconscient dont se servit le Destin pour une œuvre immense » (II, 50). Bien loin qu'il ait prévu les résultats de ses entreprises, il n'en aurait jamais compris le sens ni la portée; il s'est engagé en Gaule à la légère et presque au hasard, parce qu'aucune autre occasion de conquête ne se

présentait à la fin de son consulat (III, 272); lorsqu'il franchit le Rubicon, marchant sur Rome avec ses légions, il ne pensait pas déchaîner une terrible guerre civile, mais seulement intimider ses adversaires (IV, 33); son gouvernement, pendant sa dictature, ne fut qu'incohérence (II, 380). Reprenant mot par mot, pour la réfuter, une phrase célèbre de Mommsen, M. Ferrero estime que César « put bien devenir un grand général, un grand écrivain, un grand personnage, mais non pas un grand homme d'État » (II, 391); il a échoué dans la réalisation de ses trois principales idées politiques : en 59, la reconstitution du parti démocratique légalitaire; en 56, quand fut résolue l'expédition de Crassus, l'application en grand de la politique de Lucullus; après la mort de Pompée, la régénération du monde romain par la conquête de la Perse; son rôle est surtout un rôle de destructeur; il personnifie les forces révolutionnaires de son époque (II, 391-394); il n'a rien fondé de durable (III, 43). Ces paroles sont trop sévères. Ne voir en César qu'un instrument inconscient, c'est oublier tout ce qu'on nous a dit de sa haute intelligence et de son énergie; s'il n'était pas doué de la prescience divinatoire que lui attribue Mommsen, peu d'hommes cependant ont aussi bien su et voulu ce qu'ils faisaient. Il a préféré de son plein gré la conquête de la Gaule à toute autre; Rome tremblait encore au souvenir des Cimbres et des Teutons; il devait être singulièrement glorieux de conjurer pour des siècles le péril celtique et germanique. César était trop perspicace aussi pour ne pas sentir qu'en passant le Rubicon il commettait le plus grave des attentats contre la loi, que tout accommodement avec le Sénat était désormais impossible et qu'il fallait bien s'en remettre à la seule force des armes. Le trait caractéristique de sa dictature n'est pas l'incohérence, mais une prodigieuse et fébrile activité, qui touche à toutes les branches de l'administration et s'attaque à toutes les questions irritantes; il suffit, pour s'en convaincre, de passer en revue, avec M. Ferrero lui-même, les mesures si nombreuses et si diverses que César a prises pendant les dernières années de sa vie et qui, certes, ne témoignent à aucun degré d'un affaiblissement de son esprit politique. Une grande pensée l'inspire et fait l'unité de son œuvre dernière : il travaille volontairement et consciemment à créer un régime monarchique. Ses contemporains ne s'y sont point trompés : la conjuration des ides de mars eut pour cause, non pas, comme le soutient M. Ferrero, la crainte chimérique d'une reprise de la guerre de Perse, à laquelle peut-être César n'a jamais songé sérieusement, mais l'horreur républicaine du nom de roi qu'il allait reprendre. Ses trois grandes idées successives furent, selon nous, à ses débuts la reconstitution du parti démocra-

tique, tour à tour et suivant l'occurrence légalitaire et révolutionnaire, — plus tard l'extension à la Gaule des plans de conquête et d'exploitation suivis jusqu'alors avec succès en Orient, — à la veille de sa mort l'établissement de la monarchie. La troisième tentative seule a échoué, et non pas complètement, puisque César a jeté en tous sens les germes féconds des réformes constitutionnelles d'Auguste. Il laissait en mourant quelque chose de durable, l'Empire, dont il est le vrai fondateur.

M. Ferrero, qui critique si vivement le César de Mommsen, ne conteste pas moins l'interprétation qu'on donne ordinairement du caractère et du rôle d'Octave. La plupart des historiens, se laissant abuser par les récits tendancieux des amis d'Auguste, essaient de pallier les crimes de son adolescence et de rejeter sur la mauvaise foi de ses adversaires la responsabilité de sa conduite abominable (III, 192); impressionnés par le résultat final de la guerre civile, ils font honneur à sa prévoyance de ce qui fut uniquement le fait de la nécessité : dans le partage du monde entre les triumvirs, Octave dut se plier aux conditions d'Antoine et accepter des clauses défavorables que les événements seuls ont rendues par la suite avantageuses (III, 230, 273). La légende lui prête, comme à César, une continuité de desseins que dément l'examen de la réalité. Il apparaît d'abord sous le jour le plus défavorable : timide et nerveux, inexpérimenté, manquant de sang-froid dans le danger (IV, 55), il se laisse pousser, lui le fils adoptif de César, à combattre Antoine, le vengeur du dictateur; après la bataille de Modène, il trahit le Sénat et livre à Antoine ses alliés de la veille; les proscriptions terrorisent l'Italie : Octave est un monstre horrible et détesté (III, 242; IV, 11), « l'instrument fatal de la dernière destruction de l'aristocratie romaine » (IV, 280); il n'a même pas de talents militaires : en Sicile, deux fois il perd la tête et s'expose à un désastre (IV, 40, 113). Cependant « son intelligence et sa volonté prennent de la vigueur avec les années... à mesure qu'il subit davantage l'influence de ses amis les plus avisés et surtout de Livie, il commence à être moins violent et plus équilibré » (IV, 93). Après la défaite de Sextus Pompée, il prodigue les paroles de conciliation et se fait pardonner « la crise momentanée de sa jeunesse maladive, corrompue par le pouvoir » (IV, 14); c'est « le commencement d'un revirement intérieur et d'un grand changement politique » (IV, 130); il gagne la confiance de l'Italie, qui s'indigne et s'inquiète des rêveries orientales d'Antoine (IV, 195); sa victoire à Actium soulève un immense enthousiasme (IV, 252). M. Ferrero a parfaitement compris et décrit l'évolution psychologique d'Octave. Nous aimons beaucoup moins son commentaire des réformes poli-

tiques d'Auguste. Non seulement, à son avis, César n'aurait pas fondé l'Empire, mais encore Auguste lui-même n'aurait voulu que remettre en vigueur, dans la mesure du possible, la constitution républicaine[1]. Les historiens simplifient trop en disant que Rome, au lendemain d'Actium, devait tomber nécessairement sous la domination d'un seul maître; l'Italie voulait avant tout un gouvernement fort et sage et le retour aux traditions nationales. Octave était porté, lui aussi, par son tempérament, vers les idées conservatrices; il n'est pas le continuateur de César, mais son antithèse; réagissant contre la politique ultra-démocratique du dictateur, il s'inspire de Cicéron et de Brutus; il fait siennes les théories du *De Republica* et reprend la notion classique de la République pour l'accommoder à l'état actuel du monde. Le régime établi en l'an 27 n'est ni une monarchie déguisée sous des formes républicaines, ni une dyarchie, un partage égal des attributions entre le Sénat et le prince. Auguste a reconstitué l'État en le replaçant tout entier sous l'autorité du Sénat et le Sénat sous la vigilance d'un président modérateur, garant des institutions; il faudra encore un siècle pour que la monarchie s'implante en Italie (IV, 254-283). Auguste ne fut que le président d'une République constitutionnelle. Telle est la conclusion de M. Ferrero. Elle ne paraît guère défendable. A partir de l'an 27, deux faits nouveaux, qui sont la négation même des institutions républicaines, dominent la situation : concentration, aux mains d'un seul homme, de tous les pouvoirs et de toutes les dignités d'autrefois (*imperium* proconsulaire, *potestas* tribunicienne, fonctions censoriales, consulat, souverain pontificat)[2], création d'organes nouveaux de gouvernement et d'administration qui ne relèvent que du prince (préfectures et curatèles, bureaux de la chancellerie impériale, légats et procurateurs impériaux). Avec cela il ne peut plus être question de République ni même de dyarchie, comme l'imaginait Mommsen[3].

1. Dans l'édition française, le dernier chapitre du quatrième volume s'appelle : *le Rétablissement de la République.* Le quatrième volume italien est intitulé : *la Repubblica di Augusto.*

2. M. Ferrero avoue que l'union du consulat et du proconsulat est une « innovation révolutionnaire »; il s'efforce d'en atténuer l'importance et invoque un précédent, au temps de Pompée (IV, 271). Mais Pompée n'avait joint le consulat au proconsulat, en 52, que pendant quelques mois; Auguste les garda l'un et l'autre dix ans et y ajouta d'autres titres encore; il était impossible de porter une atteinte plus directe à ce que M. Ferrero appelle « l'essence de la République ».

3. Dans le système même de M. Ferrero, si le Sénat et le président modérateur se font équilibre, nous retrouvons la dyarchie; si l'équilibre est rompu (et il ne peut être qu'au profit du président, qui veille de haut sur le Sénat), c'est la monarchie. Le *princeps* unique et viager est tout différent des deux anciens consuls annuels. Qu'on est loin de la République!

Rome n'a qu'un maître. C'est une restauration, si l'on y tient, mais une restauration monarchique, le retour à la royauté, renouvelée de Romulus et des Tarquins, d'Alexandre et des Ptolémées; le nom seul y manque, par précaution. Auguste ne prend aucun titre tout à fait nouveau : ceux même d'*Augustus* et de *princeps* sont empruntés à la vieille langue religieuse et politique; il évite que l'on prononce à son sujet le mot néfaste de royauté, qui a tué César. D'autre part, il laisse subsister, à côté de ses fonctionnaires, les anciens magistrats et le Sénat lui-même. Hypocrites fictions, auxquelles il se résigne pour ménager le sentiment républicain; fictions dangereuses d'ailleurs : ce mensonge originel est la cause unique des crises de l'Empire au Ier siècle après notre ère. En définitive, Auguste a poursuivi et achevé, avec moins de franchise et plus de prudence, l'œuvre brutalement interrompue de César; il réussit là où le dictateur avait échoué : à force d'habileté, il fit accepter aux Romains, en le déguisant adroitement, ce pouvoir personnel qui leur était odieux; le comble, c'est qu'il ait pu faire illusion même à son dernier historien.

L'œuvre de M. Ferrero appelle la discussion. Elle donne à réfléchir et remet en question de graves et délicats problèmes. Il est permis de ne point partager l'avis de l'auteur sur toutes les solutions qu'il propose; parfois, dans sa préoccupation de faire plus et mieux que ses devanciers, il se hasarde beaucoup trop. On lui rendra du moins cette justice qu'il a le goût des idées générales et le sens de la vie. Son histoire des derniers temps de la République romaine représente un vigoureux effort personnel pour expliquer une grande révolution; elle renferme en même temps la description animée et colorée de toute une époque. Avec ses mérites incontestables d'analyste et de narrateur, il a manqué à M. Ferrero d'être dès le début en possession d'une méthode plus stricte, qui fût capable de le soustraire à la fascination du fatalisme matérialiste et de tenir son imagination en bride, pour tout subordonner à la seule considération des faits et des textes. Peut-être *Grandeur et décadence* n'a-t-elle pas moins plu d'abord au public par ses défauts mêmes que par ses qualités. Mais dans les derniers volumes parus les défauts s'atténuent, sans que les qualités s'amoindrissent. M. Ferrero est mieux maître maintenant de la méthode historique qu'au moment où il abordait son sujet; il est plus exclusivement historien. Nous sommes en droit d'attendre beaucoup de ses prochains livres sur le Ier siècle de l'Empire romain.

Maurice Besnier.

LA CONCEPTION DU POUVOIR IMPÉRIAL EN ORIENT

PENDANT LES

TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Il est inutile d'insister sur les différences qui séparent le droit monarchique de Byzance de la constitution juridique du principat telle qu'elle fut organisée par Auguste. A l'origine, l'empereur réunit en lui l'ensemble des pouvoirs civils et militaires qu'il a reçus du sénat, mais il est lié en théorie par le pacte que cette assemblée a conclu avec lui et il doit partager avec elle le gouvernement de la république; d'autre part, son caractère d'être surhumain, d'homme providentiel explique très bien que cette fiction légale ait pu se concilier avec le culte impérial. Depuis le IVe siècle au contraire, l'empereur ne connaît plus de bornes à sa puissance : il est la loi vivante, aucun pouvoir ne prévaut contre lui, aucune autorité n'existe qui ne soit une délégation de son pouvoir; païen, il est dieu, « dominus et deus »[1]; chrétien, il devient le représentant de Dieu sur la terre, l'égal des apôtres, le gardien de l'orthodoxie, l'évêque du dehors[2], le maître de la discipline religieuse comme il l'est déjà de la loi civile. Comment expliquer la substitution de ce droit monarchique à l'ancienne théorie, républicaine encore dans sa forme? En fait, l'empire a bien toujours été une monarchie; il ne l'est en droit que depuis le IVe siècle. Jusqu'au IIIe siècle, les membres les plus éminents de l'aristocratie romaine ont cru de toute leur ardeur à la fiction du principat et ils conservaient du passé républicain une véritable aversion pour tout ce qui sentait l'étiquette monarchique[3]. Pour que les contemporains de Dioclétien et de Constantin aient pu accepter des formes qui auraient choqué ceux de Trajan et d'Hadrien, il a donc fallu qu'une transformation se fît dans les esprits et c'est en Orient qu'il faut aller chercher le secret de cette révolution : ce sont les conceptions politiques des Orientaux qui ont réagi sur les institutions impériales et ont fini par les absorber.

De toutes les monarchies orientales, l'Égypte était la mieux orga-

1. Voy. Homo, *Aurélien*, p. 191.
2. Ces théories sont exprimées par Eusèbe, *Vie de Constantin*, t. IV, p. 29.
3. Pline, *Paneg.*, 45. Martial, t. X. p. 71.

nisée, la plus antique et celle où les traditions séculaires et nationales avaient été le mieux respectées par les divers conquérants qui l'avaient occupée. Pas plus que les Ptolémées, les Césars ne rompirent sa tradition monarchique et l'on put croire qu'après l'annexion il n'y eut rien de changé en Égypte. Le préfet d'Égypte, simple chevalier et agent personnel de l'empereur, fut établi à la place des rois[1]; rien ne fut changé à l'administration ou à la religion. La langue politique ne subit même aucune transformation et les stratèges des nomes continuèrent à se servir des expressions : βασιλικὸς γραμματεύς[2], βασιλικὴ γῆ[3], βασιλικὸς γεωργός[4], βασιλικὴ ῥύμη[5], etc... Il n'est donc pas étonnant qu'aux yeux des Égyptiens les empereurs aient été les successeurs légitimes des Ptolémées : c'est ce que prouvent les documents d'archives que les inscriptions ou les papyrus nous ont conservés.

Dans son étude sur *le Caractère religieux de la royauté pharaonique*[6], M. Moret a pu prouver qu'après l'avènement des Romains en Égypte, le culte rendu par le sacerdoce égyptien au souverain s'est continué sans nulle interruption au profit des empereurs. Sur les inscriptions, les antiques formules des protocoles hiéroglyphiques ont été attribuées aux Césars comme elles l'avaient déjà été aux Ptolémées[7]. Dans les temples, les naissances divines, les « royales montées » des empereurs sont représentées avec les mêmes détails qu'au temps des anciennes dynasties[8]. A Denderah, on voit l'empereur Trajan présenté au cycle des dieux[9] et une scène du temple d'Erment montre la naissance divine de Ptolémée XVI (Césarion) qui, dans la théorie légitimiste du sacerdoce égyptien, relie la dynastie des Ptolémées à celle des Césars[10]. Tandis qu'à Rome les *natales imperatorum* se composaient d'une fête annuelle, en Égypte, c'est tous les mois que les anniversaires des empereurs étaient célébrés et l'institution de ces « σεβασταὶ ἡμέραι » n'est autre chose que la persistance d'une cérémonie du temps des Ptolémées[11]. Enfin, dans tout l'empire, le calendrier officiel était fondé sur les années de puissance tribuni-

1. Strabon, XVIII, 1, 12. Tac., *Hist.*, I, XI, « loco regum ».
2. Lafoscade, *De Epistulis Imperat.*, nos 127, 135.
3. Papyr. Berlin., I, p. 20.
4. Papyr. Lond., II, p. 168.
5. Id., p. 177, 179.
6. Annales du Musée Guimet, t. XV, 1903.
7. *Moret*, p. 12-13 et 17.
8. *Moret*, p. 70.
9. *Moret*, ibid.
10. *Moret*, p. 70, fig. 11.
11. Voy. Schürer, *Hermès*, 1902, p. 37.

tienne des empereurs : en Égypte, on continua à compter par les années de règne; le 1er août 724 (30 av. J.-C.), date de la prise d'Alexandrie, marqua pour les Égyptiens le début du règne d'Auguste[1].

Dans le reste de l'Orient, la tradition monarchique était beaucoup moins vivante qu'en Égypte : les dynasties y avaient été trop nombreuses, les remaniements de territoire trop fréquents. Néanmoins la force des habitudes héréditaires y était telle que les Orientaux eurent pour les Césars la même vénération qu'ils avaient témoignée aux Séleucides ou aux Attalides. Ce fut en Asie que s'élevèrent les premiers temples d'Auguste[2] et l'on sait la part importante que prit l'Orient au développement du culte impérial[3]. Dans plusieurs provinces, en Syrie par exemple, le calendrier officiel fut établi comme en Égypte, d'après les années de règne des empereurs[4]. Enfin, un certain nombre d'inscriptions révèlent la conservation en Orient d'un usage essentiellement monarchique et contraire au droit public des Romains, celui du serment de fidélité exigé des populations à l'avènement d'un nouvel empereur. Le serment de Gangres (Vézir-Kupreu, Paphlagonie) prêté sur les autels d'Auguste par tous les habitants de la province a été étudié par M. Cumont qui a montré sa ressemblance avec les formules de serments en usage sous les successeurs d'Alexandre[5]. Plusieurs exemplaires d'un serment analogue prêté à l'avènement de Caligula ont été trouvés en Grèce et en Asie Mineure[6]. Ces formules ont été imposées aux populations par le gouvernement impérial et elles indiquent vis-à-vis de l'empereur une allégeance beaucoup plus étroite que celle des citoyens romains. Un fragment d'inscription de l'époque d'Auguste achève de montrer le caractère tout monarchique du pouvoir impérial en Orient : l'empereur y est appelé *princeps noster*[7]. Il faut descendre jusqu'au IIe siècle pour trouver des expressions analogues, telles que *dominus noster*, κύριος ἡμῶν[8]. Les Orientaux ne prennent même pas la peine

1. Marquardt et Mommsen, *Droit public romain* (trad. franç.), t. V, p. 67.
2. Dio. Cass., LI, 20.
3. Voy. Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*. Paris, 1890.
4. Marquardt et Mommsen, *Ibid.*
5. *Revue des Études grecques*, 1901, p. 26 et suiv.
6. *Ibid.*
7. Inscript. de Dinâr (Apamea Ciboti). *Miltheil. d. Athen. Archäolog. Instit.*, 1891, t. XVI, p. 236.
8. Les empereurs du Ier siècle, Néron, Titus, etc..., sont appelés quelquefois κύριος, mais κύριος ἡμῶν n'apparaît qu'au IIe siècle. (Papyr. Lond., II, p. 193. *C. I. G.* 5042, 6044, etc.)

de déguiser la conception qu'ils ont de l'empire et ils emploient couramment pour désigner l'empereur les titres des successeurs d'Alexandre, les mots de βασιλεὺς et de δεσπότης[1].

Le droit public qui régit l'Orient a donc différé essentiellement dès l'origine de la théorie juridique sur laquelle Auguste a établi l'équivoque du principat. En fait, l'occupation romaine de l'Orient n'a pas interrompu la tradition monarchique que les empereurs ont non seulement acceptée, mais sauvegardée jalousement. Autant que les monuments nous permettent d'apprécier les sentiments des populations, il semble bien que cette politique répondait d'une manière remarquable à leurs habitudes et à leurs aspirations. Une inscription de l'île de Philé en Égypte est un hymne de louange en l'honneur d'Auguste : « César, maître des mers et des continents, Zeus qui tient de Zeus, son père, le titre de libérateur, despote de l'Europe et de l'Asie, astre de toute la Grèce qui s'est levé avec l'éclat du grand Zeus sauveur »[2]. Sur un autel trouvé en Égypte on lit une adaptation curieuse au pouvoir impérial de l'éloge de la monarchie qui se trouve dans l'*Odyssée :*

Ζεῦ κύδιστε μέγιστε κελαινεφὲς αἰθέρι ναίων
Εἷς Καῖσαρ μέγας αὐτοκράτωρ, εἷς κοίρανος ἔστω
Εἷς βασιλεὺς ᾧ ἔδωκε Κρόνου παῖς ἀγκυλομήτης...[3].

A la même époque, Philon d'Alexandrie développait dans des termes presque semblables l'admiration qu'il éprouvait pour l'œuvre d'Auguste et le félicitait d'avoir détruit le pouvoir de plusieurs, cause de tous les maux : « Ἀντὶ πολυαρχίας ἑνὶ κυβερνήτῃ παραδοὺς τὸ κοινὸν σκάφος οἰακονομεῖν, ἑαυτῷ θαυμασίῳ τὴν ἡγεμονικὴν ἐπιστήμην τὸ γὰρ « Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη » λέλεκται δεόντως, ἐπειδὴ πολυτρόπων αἰτίαι κακῶν αἱ πολυψηφίαι »[4], et un autre juif hellénisé, Nicolas de Damas, tenait un langage analogue[5]. L'Orient semble avoir été reconnaissant aux empereurs romains d'avoir rétabli la monarchie un moment compromise. Un siècle après Philon, Dion Cassius répétait que jamais le monde n'eût pu être sauvé par la démocratie, « καὶ γάρ

1. Voy. sur ces titres notre article de la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XV, p. 161. Il est important de noter aussi la fréquente attribution aux empereurs des titres favoris des Diadoques, εὐεργέτης, σωτήρ, ἐπιφανής, et même sous Marc-Aurèle, φιλαδέλφος. Voy. *C. I. A.*, t. III, p. 493-497. — *C. I. G.*, *Ins. Gr.*, p. 206, 540-544. — Kaerst, *Historische Zeit*, 1895, p. 41.

2. *C. I. G.* 4923.

3. *Archiv f. Papyrusforschung*, t. II, p. 568-569 (*Bull. épigr.*, n° 142).

4. Legat, 22.

5. Fr. GG. Müller, *F. H. G.*, III, 427.

που καὶ παντάπασιν ἀδύνατον ἦν δημοκρατουμένους αὐτοὺς σωθῆναι »[1]. Pour lui, aussi bien que pour l'Alexandrin Appien, le fondement juridique du principat n'est qu'une fiction qui cache la monarchie. Tandis que Pline le Jeune se laisse prendre aux belles apparences de liberté du gouvernement de Trajan, les deux historiens grecs montrent plus de clairvoyance et affirment que les empereurs ont tout de la royauté, sauf le nom. « Ces maîtres suprêmes, dit Appien, ne reçoivent pas des Romains le nom de roi, par respect, j'imagine pour un serment prêté par leurs ancêtres..., mais en réalité, de quelque manière qu'on les considère, ce sont des rois »[2]. Dion Cassius appelle « monarchie » le pouvoir d'Auguste et ajoute que, la constitution étant aux mains de l'empereur, « il est véritablement roi »[3].

Il serait facile de multiplier ces exemples et l'on peut dire que toute la littérature hellénique de l'époque impériale est imprégnée d'esprit monarchique. Il y a donc un accord complet entre ces théories politiques et le droit public qui règne en Orient; la tendance des populations à voir dans les nouveaux maîtres les successeurs légitimes des anciens a été habilement favorisée par la politique impériale. D'autre part, il est bien humain que les empereurs aient préféré à la théorie équivoque du principat la conception très claire qui voyait en eux des monarques. Il n'est donc pas étonnant que, des deux théories sur lesquelles était fondé l'empire, la théorie orientale se soit développée de plus en plus aux dépens de la tradition romaine et l'ait finalement annihilée. Cette évolution était presque accomplie à la fin du IIIe siècle : le premier de tous les empereurs, Aurélien, portait le diadème et prenait les titres de « dominus et deus » et, lorsque les empereurs du IVe siècle voulurent organiser la monarchie, ils ne firent que substituer définitivement aux institutions romaines les usages et les pratiques qui étaient en vigueur dans tout l'Orient. Si l'on se borne en effet à considérer le pouvoir des empereurs des trois premiers siècles en Orient, on peut dire qu'il porte déjà en lui tous les caractères de la monarchie byzantine et c'est dans ce passé oriental de l'empire, bien plus que dans les conceptions politiques des Romains, qu'il faut chercher la continuité de la tradition qui relie à travers quinze siècles d'existence le pouvoir des derniers empereurs de Constantinople à celui des premiers Césars.

Louis Bréhier.

1. LIII, 19.
2. Appien, *Præm.*, 6.
3. Dio. Cass., LIII, 17.

UN MOINE FRANÇAIS EN POLOGNE AU XIIe SIÈCLE.

LE CHRONIQUEUR GALLUS ANONYMUS.

Parmi les sources de l'histoire des premiers temps de la Pologne, la plus importante est la chronique latine écrite vers 1109-1113 par un moine français de l'abbaye de Saint-Gilles. Jusqu'à ce jour, on n'a pu retrouver le manuscrit original, ni même une copie contemporaine. Des trois exemplaires manuscrits connus actuellement, le plus ancien, celui de la bibliothèque des comtes Zamojski à Varsovie, est du XIVe siècle. Les deux autres, celui des princes Czartoryski et celui de Heilsberg, sont du XVe.

Malgré de légères variantes, ces trois manuscrits ont été copiés sur un original commun, nous dit M. Ketrzynski dans la brochure qu'il a publiée sur ce sujet[1] : « En général, dit-il, dans les œuvres du moyen âge, l'individualité des écrivains tient si peu de place que l'analyse la plus minutieuse ne peut fournir aucun renseignement sur leur personne. Cependant, on trouve dans la chronique de Gallus Anonymus certains traits qui nous éclairent sur lui. Nous ne savons pas son nom, il n'a pas voulu l'y voir figurer. Dans sa préface aux évêques, il écrit : « Afin que personne ne croie que notre but était la satisfaction de notre vanité, nous avons résolu de mettre en tête de cet ouvrage non pas notre nom, mais le vôtre. » Les écrivains immédiatement postérieurs ne le mentionnent pas non plus, et certains même semblent ignorer sa chronique. Vincent Kadlubek[2], qui écrit une centaine d'années plus tard, n'en dit pas un mot, quoiqu'il y ait souvent puisé. Dans son *Chronicon Principum Polonorum*, il appelle simplement les récits du moine *Chronica*. En tête du manuscrit d'Heilsberg, on lit cette note qui semble avoir été écrite au XVIe siècle : « Gallus hanc historiam scripsit, monachus ut opinor aliquis, qui Boleslai tertii tempore vixit », et, à la fin, « Hucusque Gallus ». Les principaux historiens du XVIe siècle connaissent et mentionnent notre chroniqueur. Paprocki[3] en cite des extraits et l'appelle Anonymos.

1. Stanislaw Ketrzynski, *Gall Anonim i jego kronika w Krakowie*, édité par l'Académie des sciences de Cracovie.
2. Vincent Kadlubek, *Cronicon Principum Polonorum*.
3. Bartorz Paprocki, *Herby Rycerstwa Polskiego*, 1584.

Kromer[1] le désigne par « Gallus quidam ». Herburt de Fulstein[2], qui fut ambassadeur en France vers 1574 et qui a écrit les *Statuta regni Polonici*, le mentionne sous le nom de Gallus Anonymus. Geoffroy Lengnich[3] le nomme Martin Gallus et le confond avec le moine de Saint-Gall, l'auteur des Gestes de Charlemagne. Joachim Lelewel[4] n'admet pas le prénom de Martin donné au chroniqueur, il le croit Français. Son opinion a été approuvée par Wiszniewski[5] et Giesebrecht[6]. Le savant historien viennois Gumplowicz[7] le croit également Français, peut-être Flamand venu d'un couvent de Liège. MM. Koepke et Szlachtowski[8] le supposent Italien. Auguste Bielowski prétend qu'il pourrait bien être Suisse, moine de l'abbaye de Saint-Gall.

La thèse de M. Stanislas Ketrzynski me parait la plus plausible. Je ne puis entrer dans le détail de son intéressante argumentation basée sur une connaissance très approfondie de l'histoire et des personnages de cette époque. Je me bornerai à donner ses conclusions.

Notre chroniqueur serait un moine de l'abbaye de Saint-Gilles en Provence. Il est arrivé en Pologne par l'Italie et la Hongrie, vers l'an 1109. Il y fut appelé par l'évêque de Posen, Frank ou Franko, qui venait lui-même de cette abbaye et auquel il devait être apparenté. L'évêque Frank lui avait sans doute promis une haute situation ecclésiastique digne de sa grande science, mais il mourut peu de temps après et ne put accomplir ses desseins. Gallus rédigea sa chronique pour occuper ses loisirs et aussi pour se faire remarquer du roi et obtenir quelque bénéfice. La chronique s'arrête en 1113. Que devint son auteur à partir de cette époque? Est-il retourné à l'abbaye de Saint-Gilles? Où est-il mort? Nous ne pouvons rien en savoir jusqu'à ce jour.

La chronique est écrite en un latin de la bonne époque, rappelant la manière de Salluste et parfois Jules César. Le style est un peu

1. Martin Kromer, *Polonix*, etc... Coloniæ Agripp., 1589.

2. Herburt de Fulstein, *Historia Polonica Vincentii Kadlubkonis Dobromili*, A. D. 1612.

3. Geoffroy Lengnich, *Vencentius Kadlubko et Martinus Gallus scriptores historiae Poloniae vetustissimi, cum duobus Anonymis ex ms. bibliothecae episcopalis Heilsbergensis editi*. Gedani, 1749.

4. Joachim Lelewel, *Polska Wiekôw Srednich Poznan*, 1846-51.

5. Wiszniewski, *Historya Literatury Polskiej*.

6. Giesebrecht, *Wendische Geschichten*.

7. Max Gumplowicz, *Bischof Balduin Gallus von Cruszwica Polens erster Lateinischer Chronist*. Wien, 1895. *Sitzungsberichte der K. Academie der Wissenschaften*, Bd. CXXX.

8. Dans les *Monumenta Germaniae Historica*, *SS.*, t. XI, p. 419.

emphatique; quelques passages sont en vers rimés ou en vers léonins. La narration est entrecoupée de discours comme dans Tite-Live. L'auteur se complaît surtout dans les récits de batailles, mais on trouve aussi pas mal de traits de mœurs intéressants. En voici quelques spécimens; le lecteur jugera.

La dynastie des Piast, qui a occupé le trône de Pologne du IXe au XIVe siècle, a une origine fabuleuse. C'est une légende imaginée à l'époque chrétienne à propos d'un usage païen, la cérémonie où l'adolescent était déclaré homme fait quand, pour la première fois, on lui coupait les cheveux. Je laisse la parole au chroniqueur :

Il y avait dans la ville de Gniezno, nom qui signifie nid en langue slave, un prince nommé Popiel ayant deux fils. Suivant l'usage païen, il préparait à l'occasion de leur tonsure un grand festin auquel il avait invité beaucoup de ses parents et de ses amis. Par un dessein secret de la Providence, arrivèrent deux étrangers qui non seulement ne furent pas invités au repas, mais encore furent ignominieusement empêchés d'entrer dans la ville. Aussi, fuyant l'inhumanité de ces hommes, descendant vers les faubourgs, ils s'arrêtèrent par hasard devant la cabane d'un cultivateur appartenant au dit prince. Ce pauvre homme, rempli de compassion, invita les hôtes chez lui et leur fit naïvement les honneurs de son pauvre intérieur. Ceux-ci, acceptant avec joie l'invitation et entrant sous le toit hospitalier, dirent : « Réjouissez-vous de notre arrivée; elle vous procurera beaucoup de biens, des honneurs et de la gloire pour votre progéniture. »

Or, les habitants de cette maison hospitalière étaient Piast, fils de Chosstico, et sa femme Repca, qui s'efforçaient très affectueusement de subvenir aux désirs de leurs hôtes et, pressentant leur sagesse, préparaient un gîte au cas où ils voudraient s'arrêter plus longtemps. Comme ils s'entretenaient de divers sujets, les voyageurs demandèrent au laboureur hospitalier s'il avait chez lui une boisson quelconque. A quoi celui-ci répondit : « Je possède une petite mesure de cervoise fermentée, que j'ai préparée pour la tonsure de mon fils unique; mais une si petite quantité ne peut me servir à rien, buvez-la si vous voulez. » Le pauvre paysan avait l'intention de profiter de ce que son maître préparait un festin en l'honneur de ses fils et de faire en même temps quelques provisions pour la tonsure du sien, — il n'aurait pu le faire en un autre temps à cause de sa grande pauvreté, — et d'inviter des amis, non à un grand festin, mais à manger un peu ensemble, et même il nourrissait un petit porc qui devait servir à cet usage. Je vais dire des choses extraordinaires, mais à quoi bon réfléchir sur les merveilles divines, et qui osera discuter les bienfaits de Dieu? Souvent il exalte l'humilité des pauvres et se plaît à récompenser l'hospitalité même chez des païens. Les étrangers ordonnent tranquillement d'apporter la cervoise, car ils savaient bien que la quantité en augmente-

rait au lieu de diminuer à mesure que l'on boirait. On dit en effet qu'elle augmenta au point que tous les vases qu'on avait empruntés furent remplis, tandis que ceux du prince, qui donnait un festin, furent trouvés vides. Ils ordonnent également de tuer le petit porc, et, chose étonnante, on dit que dix grandes cuves, en slave *cebri,* furent remplies. Étonnés de ces miracles, Piast et Repca y virent un heureux présage pour leur fils, et ils songeaient déjà à inviter le prince et ses hôtes, mais ils n'osaient avant d'avoir interrogé les voyageurs. Abrégeons ce récit. Sur leur conseil, le prince et ses convives furent invités, et le prince ne dédaigna pas d'accepter l'invitation du laboureur Piast; et pourtant, jamais prince polonais n'avait jusqu'ici déployé plus de faste et aucun n'avait traîné à sa suite une plus grande foule de clients. Après le festin, tous étant bien rassasiés et tous étant abondamment pourvus, les deux voyageurs coupèrent les cheveux de l'enfant de Piast et, comme présage de l'avenir, lui donnèrent le nom de Ziemowitt[1].

Après ces événements, Ziemowitt, fils de Piast, grandit en âge et en force. Ses vertus augmentaient de jour en jour, si bien que le Roi des Rois, le Prince des Princes le fit duc de Pologne et chassa du pays Popiel et sa descendance. Les vieillards racontent même que ce Popiel, chassé du royaume, fut tellement persécuté par les souris qu'il se transporta dans une île, mais ces méchantes bêtes le suivirent à la nage. Il s'enferma dans une tour de bois; à la fin, abandonné par tous, à cause de la mauvaise odeur, il mourut d'une mort honteuse, dévoré par ces horribles animaux. Mais négligeons ces faits, dont la mémoire est perdue et que l'erreur et l'idolâtrie ont défigurés, et passons au récit des choses dont le souvenir fidèle est resté.

A Ziemowitt succéda Lech puis Ziemomysl.

Ce Ziemomysl engendra le grand et célèbre Mieszko, qui fut aveugle pendant les sept premières années de sa vie. Au septième anniversaire de sa naissance, Ziemomysl avait, suivant l'usage, convoqué un grand nombre de comtes et de princes à un festin solennel et copieux; et tout le temps, se souvenant de la cécité de son fils, il soupirait profondément tandis que les autres se réjouissaient et frappaient leurs mains, suivant l'usage. Quand soudain leur joie s'accrut d'une autre joie; ils venaient d'apprendre que l'enfant aveugle avait recouvré la vue. Le père n'y voulut pas croire jusqu'à ce que la mère, se levant de table, eût amené l'enfant qui n'était plus aveugle. Et la joie fut à son comble quand l'enfant reconnut tous ceux qu'il n'avait jamais vus auparavant. Alors le prince Ziemomysl demanda au plus ancien et au plus avisé de l'assistance s'il ne voyait pas un présage dans cette cécité qui venait de disparaître subitement. Ceux-ci répondirent qu'à leur avis cela

1. En slave *ziemia*, terre, *witez*, héros.

signifiait que la Pologne, qui jusqu'ici avait été comme une aveugle, serait dans la suite illustrée et élevée au-dessus des autres nations. Il en fut ainsi en effet, mais la chose peut encore être interprétée autrement : la Pologne, qui ignorait le culte du vrai Dieu et la doctrine de la foi, avait été d'abord aveugle, mais quand Mieszko vit la lumière, la Pologne aussi fut éclairée; parce que, lui ayant reçu la foi, la Pologne fut délivrée de la mort spirituelle. Dieu, tout-puissant, dans sa haute sagesse, rendit d'abord à Mieszko la vue corporelle et ensuite la vue de l'esprit, afin que, par les choses visibles, il arrivât à la connaissance des choses invisibles et que le spectacle de l'univers lui donnât l'idée de la toute-puissance du créateur. Mais pourquoi la roue court-elle devant le char? Ziemomysl, accablé par l'âge, fit au monde ses suprêmes adieux.

Cependant Mieszko, ayant pris l'autorité, exerçant les forces de l'esprit et du corps, commença à attaquer les nations d'alentour. Mais il était encore plongé dans l'erreur païenne, et, suivant la coutume, avait à son usage sept femmes. Puis il demanda en mariage une chrétienne de Bohême, nommée Dobrowka. Mais celle-ci refusa de l'épouser avant qu'il eût renoncé à la coupable coutume et promis de se faire chrétien. Il accepta cette condition et la princesse entra en Pologne en grande pompe, avec une nombreuse suite d'ecclésiastiques et de séculiers; mais elle refusa de s'unir à son mari dans le lit conjugal avant que celui-ci, après s'être fait soigneusement instruire dans les lois de la religion chrétienne, eût renié l'erreur païenne et fût entré dans le troupeau de notre mère l'Église.

Le fils de Mieszko fut Boleslas le Brave qui continua l'œuvre de son père. Il conquit tout le pays de la Baltique aux Carpathes. Il reçut la visite d'Otton qui lui conféra le patriciat romain. Il fit également la guerre aux Ruthènes. Et voici comment notre chroniqueur raconte un des épisodes de cette expédition :

D'abord, mentionnons en tête de la série de ces exploits comment il vengea l'injure que lui fit le roi des Ruthènes en refusant de lui donner sa sœur en mariage. Boleslas, ne pouvant supporter cet affront, envahit avec de grandes forces le royaume des Ruthènes; ceux-ci tentèrent d'abord de résister par les armes, mais, n'osant s'y fier, se dispersèrent à son approche comme la poussière au vent. Il ne perdit pas son temps en prenant des villes ou en amassant de l'argent, comme font les envahisseurs, mais marcha en hâte sur Kiew, capitale du royaume, pour s'emparer en même temps du roi et de la citadelle. Le roi des Ruthènes, dans la simplicité de mœurs de sa nation, était en train de pêcher à la ligne. Quand on lui annonça l'arrivée soudaine du roi Boleslas, d'abord il refusa de le croire, mais bientôt, les uns après les autres venant le lui annoncer, il frémit d'horreur. Alors, approchant de sa bouche le pouce et l'index et crachant sur l'hameçon comme font

les pêcheurs, il aurait prononcé ces mots à la honte de sa nation : « C'est parce que Boleslas ne s'est pas adonné à cet art, mais a porté les armes des guerriers, que Dieu lui a destiné cette ville et le royaume des Ruthènes. » Après ces mots, il n'en dit pas plus long et prit la fuite. Boleslas, sans rencontrer de résistance, entra dans la grande et opulente cité de Kiew; et, tirant son glaive, en frappa la porte d'or de la ville et dit joyeusement à ceux qui le regardaient étonnés : « De même qu'en ce moment la porte d'or de la cité est percée par ce glaive, ainsi sera déshonorée cette nuit la sœur de ce lâche roi qui a refusé de me la donner; car elle s'unira au roi Boleslas, non dans le lit nuptial, mais une fois seulement, comme une concubine; et ainsi sera vengée l'injure faite à notre nation et tournera au déshonneur et à l'ignominie des Ruthènes. »

Il fit comme il l'avait dit. Ce glaive ébréché de Boleslas fut conservé parmi les joyaux de la couronne polonaise. Il a servi pendant les cérémonies de couronnement à tous les rois. Boleslas mourut en 1025 et notre auteur consacre deux pages de sa chronique à décrire le deuil de la Pologne. Malgré quelque emphase, cette oraison est d'une réelle beauté.

Le fils de Boleslas, Mieszko II, épousa une nièce de l'empereur Otton III, Rixa, dont il eut un fils, Casimir. Il perdit la plupart des conquêtes de son père. D'après Gallus, Mieszko aurait été fait prisonnier par les Bohêmes et émasculé. Il fut détrôné par ses frères, puis remonta sur le trône et mourut fou. A sa mort, la Pologne fut bouleversée par les plus grands désordres; les tribus slaves que Boleslas le Brave avaient réunies sous son pouvoir tentèrent de se séparer. En même temps, il y eut des révolutions populaires, des jacqueries. Les habitants des campagnes détruisaient les demeures des riches, les églises, les monastères et retournaient au paganisme.

Casimir le Réformateur, qui s'était réfugié avec sa mère auprès de l'empereur Henri III, rentra en Pologne à la tête d'une troupe de cinq cents hommes d'armes, reconquit et pacifia le pays. Il mourut en 1057, laissant le pouvoir à son fils Boleslas le Hardi et que Gallus appelle le Généreux.

Ce prince semble avoir eu les qualités militaires de Boleslas Ier, mais avec moins de génie politique. Gallus loue surtout sa libéralité et rapporte une anecdote où Boleslas permit à un moine de prendre dans le trésor royal autant d'or qu'il pourrait en emporter dans sa robe. Le moine en mit une telle quantité que l'étoffe se rompit, et Boleslas lui donna pour emporter le don son manteau, d'une matière plus solide. Il parle également du meurtre que Boleslas commit sur la personne de l'évêque Stanislas, lequel fut canonisé plus tard et est

considéré encore maintenant comme le patron de la Pologne. C'était un homme de valeur, il avait étudié à Paris à l'école de Lambert dans la Cité. D'après la légende, Boleslas se serait vengé de l'évêque qui lui faisait des remontrances sur les scandales de sa vie privée. D'autres prétendent qu'il faut y voir un épisode de la querelle des investitures, analogue au meurtre de Thomas Becket par Henri II. L'évêque Stanislas, d'après d'autres auteurs, fomentait un complot contre le roi. Boleslas fut excommunié, comme le furent à cette même époque l'empereur Henri IV et le roi de France Philippe Ier. Il fut chassé de son royaume et se réfugia en Hongrie. Gallus se contente de mentionner le fait et le juge avec prudence :

Comment le roi Boleslas fut chassé de la Pologne, ce serait trop long à raconter; ce qu'on peut dire, c'est qu'un chrétien ne doit pas se venger matériellement d'un autre chrétien. Cela lui nuisit beaucoup d'avoir ajouté le péché au péché et d'avoir ajouté l'amputation des membres sous prétexte de la trahison de l'évêque. Nous n'excusons pas l'évêque félon, mais nous n'approuvons pas non plus l'odieuse vengeance du roi; tenons-nous entre les deux...

Le fils de Boleslas, Mieszko, ne régna que trois ans, et ce fut le frère de Boleslas, Ladislas Hermann, qui prit le pouvoir. Il était marié à Judith de Bohême. Nous arrivons à un passage très important, car il fournit à M. Ketrzynski un des principaux arguments en faveur de sa thèse :

Les parents du futur héros (Boleslas III Bouche de travers), n'ayant pas encore d'enfant, demandaient par les prières, les jeûnes, les aumônes au Dieu tout-puissant qui accorde aux mères stériles la joie d'avoir des fils, qui donna Jean-Baptiste à Zacharie et qui *vulvam aperuit Sarae ut in semine Abrahae benediceret omnes gentes;* ils lui demandaient pour héritier un fils qui craindrait Dieu, relèverait la Sainte-Église et qui gouvernerait le royaume de Pologne pour la gloire de Dieu et le salut de la nation. Comme ils ne cessaient de faire ces prières, Franko, évêque de Posen, vint à eux et leur donna ce salutaire conseil : « Si vous faites dévotement ce que je vous dirai, votre désir sera certainement exaucé. » Ceux-ci prièrent le prélat de parler. « Il y a, dit-il, un certain saint sur les frontières méridionales de la Gaule, près de Marseille, là où le Rhône se jette dans la mer, — la terre s'appelle Provence et le saint se nomme Gilles. — Ce saint s'est acquis tant de mérite auprès de Dieu que tout homme qui se voue à lui et honore sa mémoire obtient certainement tout ce qu'il demande. C'est pourquoi, faites faire une statuette en or, représentant un enfant, préparez des présents royaux et hâtez-vous de l'envoyer à saint Gilles. » Aussitôt on exécuta la statuette et un calice de l'or le plus pur; de l'or,

de l'argent, des vêtements sacerdotaux sont expédiés en Provence par des messagers fidèles et on y ajoute cette lettre :

« Ladislas, par la grâce de Dieu souverain de Pologne, et Judith, son épouse légitime, envoient à Odilon, vénérable abbé de Saint-Gilles, et à tous les frères, l'hommage de leur plus humble dévouement. Ayant appris par la renommée que saint Gilles excellait par sa grande piété et qu'il venait promptement en aide, par la puissance que Dieu lui avait accordée, nous lui offrons les présents de notre dévotion dans l'espoir d'avoir un enfant, et nous demandons vos oraisons à l'appui de notre prière. »

Après avoir lu la lettre et reçu les présents, l'abbé et les frères s'empressèrent de satisfaire à la demande du donateur; ils ordonnèrent un jeûne de trois jours avec des litanies implorant la majesté divine pour qu'elle accomplît le vœu de ses serviteurs qui, présentement, faisaient des dons si généreux et en promettaient de bien plus grands encore; afin qu'il exaltât la gloire de son nom parmi les nations inconnues et illustrât au loin la réputation de son serviteur Gilles. « Courage, serviteur de Dieu, auquel est confiée cette affaire, exauce les vœux de tes serviteurs, donne un enfant pour l'enfant que tu as reçu, donne un enfant réel pour l'enfant sculpté, garde celui en or et donnes-en un en chair. » Que dirai-je de plus; le jeûne des moines en Provence n'était pas encore terminé et déjà la mère en Pologne se réjouissait de la conception d'un fils. Les envoyés ne partaient pas encore et déjà les moines prédisaient que leur maîtresse avait conçu. Et ceux-ci, retournant chez eux rapidement, heureux du présage des moines, se réjouirent de la conception, mais bien plus encore de la naissance du fils.

Cet enfant fut Boleslas III, dit Bouche de travers, qui régna de 1092 à 1139; c'est sous son règne que Gallus écrivait, et il n'entreprit sa chronique que pour nous narrer les hauts faits de ce prince.

Il semble avoir été un homme de guerre d'une réelle supériorité; Victor Hugo en fait mention dans la *Légende des siècles :*

On n'a point vu, depuis Boleslas lèvre torte,
Une bande de gens de bataille plus forte
Ni des alignements d'estaffiers plus hagards.

Il réorganisa la Pologne, fit cesser l'anarchie et tint tête vaillamment à tous ses voisins, même à l'empereur Henri V qui lui réclamait l'hommage et un tribut. Son frère Zbigniew, loin de le seconder, s'entendait avec ses ennemis; aussi, l'ayant vaincu, il lui fit crever les yeux.

La partie de la chronique consacrée à son règne n'est remplie que de récits de batailles contre les Poméraniens, les Tchèques, les Prus-

siens et les Impériaux. En voici cependant quelques épisodes intéressants en ce qu'ils nous initient à la tactique de l'époque :

Sur les frontières de la Poméranie et de la Pologne se trouve le château de Nakiel, défendu par des travaux et aussi par des lacs; le prince guerrier vint avec son armée pour s'en emparer, il l'attaquait par les armes et par les machines. Les assiégés, voyant qu'ils ne pouvaient résister à une armée aussi nombreuse et espérant être secourus, demandèrent un armistice, promettant de se rendre, eux et le château, si, au jour fixé, ils ne recevaient pas de renforts. Les Polonais consentirent à la trêve, sans toutefois abandonner leurs préparatifs de siège. Pendant ce temps, les émissaires des assiégés assemblèrent l'armée et communiquèrent l'accord qu'ils avaient fait avec les ennemis. Les Poméraniens, stupéfaits de ces nouvelles, jurent de mourir pour leur patrie ou de remporter la victoire. Ayant renvoyé leurs chevaux afin que le danger fût égal pour tous et augmentât le courage de tous, ils s'avancèrent non par les chemins ou les sentiers, mais à travers les retraites des fauves, les fourrés les plus épais, et, comme des souris sorties de leurs cachettes, arrivèrent non au jour indiqué, mais le jour consacré à saint Laurent, et, grâce à son intervention, furent anéantis par une puissance divine plutôt que par la force des hommes. Dieu est glorifié dans ses saints; le jour de saint Laurent martyr se levait, et à cette heure tous les chrétiens sortaient de la messe, mais voici que l'armée des Barbares était déjà toute proche. — « Martyr Laurent, secours ton peuple dans la peine; que deviendront maintenant les chrétiens? Où se tourneront-ils? L'armée des ennemis apparaît à l'improviste; on n'a pas le temps de ranger les soldats en bataille, ils sont en petit nombre; les ennemis nombreux, et il est déjà trop tard pour fuir, chose qui a toujours répugné à Boleslas. Martyr Laurent, donne la force à ton peuple opprimé! » — Alors, tout ce qu'il y avait de soldats fut partagé en deux troupes; l'une sous les ordres de Boleslas, l'autre sous ceux de son garde des sceaux Scarbimir. Car le reste de l'armée était dispersé, les uns étant allés chercher du fourrage, d'autres des vivres, d'autres, par les sentiers et les chemins, surveillaient l'arrivée des ennemis. Sans tarder, l'infatigable Boleslas fait avancer ses bataillons, leur adressant ces paroles : « Votre courage, l'imminence du péril, l'amour de la patrie plus que mes discours vous exhorteront à bien faire. Aujourd'hui, avec l'aide de Dieu et l'intercession de saint Laurent, l'idolâtrie des Poméraniens et leur orgueil seront écrasés. » Il n'en dit pas davantage et se mit à courir autour de la troupe des ennemis; ceux-ci s'étaient resserrés en une masse si compacte, hérissée de lances, qu'il était impossible de pénétrer au milieu d'eux sinon par ruse. Car, comme je viens de le dire, presque tous étaient à pied et ne marchaient pas au combat à la manière des chrétiens, mais, pareils à des loups guettant des brebis, rampaient sur leurs genoux.

Et tandis que l'infatigable Boleslas semblait plutôt voler que courir autour des ennemis menaçants, Scarbimir, ayant trouvé un endroit favorable, ne tarde pas à pénétrer dans cette troupe serrée. Et ainsi les Barbares, entamés d'une part et entourés de l'autre, résistent d'abord avec acharnement, mais sont obligés de prendre la fuite.

Vers la même époque, l'empereur Henri V envahit la Pologne. Dans cette circonstance, Boleslas se montra encore stratégiste de premier ordre et guerrier intrépide et força Henri V à se retirer hors des frontières du pays. Un des épisodes de cette guerre fut le siège de Glogau. Une trêve venait d'être signée entre assiégeants et assiégés.

César prit des otages, s'engageant par serment à les rendre dans l'espace de cinq jours, après que les émissaires envoyés auprès de Boleslas auraient apporté sa réponse, que celui-ci consentît ou non à faire la paix. En acceptant cet accord, chacune des deux parties avait son arrière-pensée. César, en recevant les otages, comptait prendre la ville, au mépris de son serment. Les assiégés, en les donnant, voulaient profiter de la trêve pour remettre leurs fortifications en état. Mais Boleslas, après avoir entendu les émissaires, indigné de ce qu'on avait donné des otages, dit qu'il ferait mettre en croix ceux qui rendraient la ville de leur gré, ajoutant qu'il valait mieux et était plus honorable pour les citoyens et les otages de mourir par le glaive pour la patrie que d'acheter par la reddition de la ville et la soumission aux autres nations une vie déshonorée. Ayant reçu cette réponse, les assiégés font savoir à César que Boleslas refuse de faire la paix et demandent leurs otages, suivant qu'il avait été juré. A quoi César déclara : « Si vous me rendez la forteresse, je vous rendrai les otages, mais, si vous êtes rebelles, je vous ferai égorger vous et vos otages. » Les assiégés de leur côté répondirent : « Tu peux commettre le parjure et l'homicide, mais sache bien que tu n'obtiendras rien par ce moyen. »

Après ces mots, César ordonna de fabriquer les machines, de disposer les troupes, de faire les retranchements autour de la ville, de sonner les trompes et d'attaquer de toutes parts la ville par le fer, la flamme et les machines. De leur côté, les citoyens se placent aux portes et sur les tours, garnissent les remparts, préparent leurs machines et portent sur les tours et les portes de l'eau et des pierres. Alors l'empereur, espérant fléchir les citoyens par la piété filiale et l'amitié, ordonna de placer sur les machines les plus nobles parmi les otages et, entre autres, le fils même du comte, pensant que les assiégés ouvriraient les portes sans effusion de sang. Mais les assiégés n'épargnaient pas plus leurs fils et leurs amis que les Tchèques ou les Allemands, et, avec leurs armes et des pierres, les forçaient à s'éloigner des murailles. L'empereur, voyant que, par un pareil stratagème, il ne triompherait pas de la ville et ne briserait pas la résolution des citoyens, veut s'en

emparer par la force des armes. C'est pourquoi la forteresse est attaquée de toutes parts, et une immense clameur se fait entendre. Les Teutons assaillent la forteresse, les Polonais se défendent; les catapultes lancent des pierres, les balistes grincent, les traits et les flèches volent par les airs, les boucliers sont percés, les cuirasses perforées, les casques se brisent, les morts tombent, les blessés se retirent et sont remplacés par des soldats valides. Les Teutons bandent les balistes, les Polonais font agir les balistes et les catapultes, les Teutons lancent des flèches, les Polonais des javelots et des flèches, les Teutons faisaient tournoyer les frondes armées de pierres, les Polonais jetaient des blocs de pierre et des épieux pointus, les Teutons, abrités par des solives, tentaient de s'approcher des murs, les Polonais les arrêtaient en jetant des matières enflammées et de l'eau bouillante, les Teutons amenaient contre les tours des béliers ferrés, les Polonais faisaient rouler des roues hérissées, les Teutons voulaient escalader les murs avec des échelles, les Polonais les attrapaient avec des crochets en fer et les tenaient suspendus en l'air. Pendant ce temps, Boleslas, ni le jour ni la nuit, ne restait oisif; il harcelait tous ceux qui sortaient du camp pour les approvisionnements; il semait la terreur dans le camp même de César; tantôt ici, tantôt là, faisant tomber dans des embuscades ceux qui s'en allaient pour faire du butin ou incendier. Et César, qui par tous ces moyens cherchait à prendre la ville, n'avait d'autre profit que la chair des siens. Tous les jours de nobles hommes y étaient tués. Et leurs corps, après qu'on en avait extrait les entrailles, étaient chargés sur des chariots et expédiés par l'empereur en Bavière ou en Saxe, comme tribut de la Pologne.

La chronique se termine par la prise du fort de Wyszogrod, sur le duc Swiatopole, en 1113.

La Société historique de Lemberg a publié une excellente édition de la chronique de Gallus Anonymus[1].

Alexandre Schürr.

1. *Fontes rerum Polonicarum. Galli Anonymi Chronicon*, recensuerunt Ludovicus Finke et Stanislaw Ketrzynski. Leopoli, 1899.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

Nous commencerons l'énumération des publications nouvelles relatives à l'histoire de la Révolution en mentionnant les volumes des collections de documents officiels qui nous sont parvenus depuis la rédaction de notre dernier Bulletin. M. Aulard a fait paraître le dix-septième volume de son *Recueil des actes du Comité de Salut public*[1], avec la correspondance des représentants en mission, qui embrasse la période allant du 21 septembre au 6 novembre 1794. Il est inutile de s'arrêter à faire l'éloge de cette importante publication, dont on a déjà souvent entretenu les lecteurs de la *Revue*, et de relever la richesse d'informations nouvelles que puiseront dans ces textes, commentés avec un soin minutieux par l'éditeur, les historiens généraux et locaux de l'époque révolutionnaire. Le présent tome est plus particulièrement intéressant par les détails qu'il fournit sur les opérations des armées du Rhin et de la Moselle.

Si le vaste recueil des *Actes du Comité de Salut public* s'approche peu à peu de sa fin, une nouvelle *Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*, annoncée depuis longtemps, commence à peine à paraître; elle nous offre, dès le début, plusieurs travaux d'une haute valeur qui amorcent, pour ainsi dire, les différentes séries de cette collection aux cadres très vastes. Nous nommerons d'abord le volume de M. Camille Bloch, inspecteur général des archives, renfermant les cahiers des doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789[2]. L'édition de ces textes ne pouvait être confiée à des mains plus compétentes, M. Bloch, ancien archiviste du Loiret, les ayant déjà étudiés et résumés, il y a quelques années, dans des travaux antérieurs[3]. Ces cahiers de doléances des paroisses et des corporations, émanant

1. Paris, Impr. nationale, 1906, 865 p. in-8°.
2. T. I. Orléans, Impr. orléanaise, 1906, LXXIV-800 p. in-8°.
3. Dans ses *Études sur l'histoire économique de la France*, 1900.

directement de la population des villes et des campagnes, donneront une impression plus immédiate et plus vivante de l'état économique et social du pays à la veille de la Révolution que les cahiers de teneur plus générale qui en sont comme un résumé plus abstrait et qui furent seuls confiés aux députés des bailliages pour les porter devant les États généraux. Pour rendre son travail plus complet, M. Bloch y ajoute pourtant ces cahiers d'ensemble, rédigés par les assemblées générales des trois ordres et destinés à la représentation nationale. Une introduction sobre et lucide nous oriente sur les origines des cahiers primitifs, qui, d'ailleurs, ne sont pas tous issus non plus des réflexions spontanées des premiers intéressés; la littérature des brochures politiques du temps s'y fait parfois sentir et en a influencé la rédaction; cependant l'identité absolue dans la rédaction des vœux et des doléances y est assez rare. Toutes ces pièces, qui marquent par leur diversité les différences économiques considérables existant dans le bailliage d'Orléans, tant à cause de la nature du sol que par suite des occupations des habitants, sont accompagnées des notes géographiques, statistiques, biographiques nécessaires, empruntées aux dossiers des archives du Loiret. Si jamais l'on mène à bonne fin cet immense travail pour tous les bailliages du royaume, nos descendants auront le dossier complet d'une enquête minutieuse sur la France de l'ancien régime à la veille même de sa fin.

Une autre série de cette même collection doit être consacrée à la vente des biens nationaux; elle est inaugurée par un volume de M. Charléty, professeur à l'Université de Lyon, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux du département du Rhône*[1]. Personne n'ignore que cette question reste une des plus controversées et des plus obscures de l'histoire révolutionnaire, tant pour les procédés employés que pour les résultats obtenus. M. Charléty a réuni, soit dans les archives départementales et communales, soit aux Archives nationales, tous les documents afférents à son sujet, et, ne pouvant songer à les publier tous, il en a fait un choix. Il nous explique dans son introduction ses procédés d'éditeur et les difficultés de sa tâche, résultant soit de l'insuffisance des documents eux-mêmes, soit des modes de procédure contradictoires suivis par les différentes autorités révolutionnaires. L'éditeur a partagé son recueil en deux parties. La première moitié du volume s'occupe des *Inventaires;* on y trouve l'énumération des biens ecclésiastiques possédés en 1789 par l'archevêché, les chapitres, collèges, communautés séculières et régulières en un double classement, par corporations d'abord, puis

1. Lyon, impr. R. Schneider, 1906, XVIII-722 p. in-8°.

par communes. La seconde partie énumère les *Ventes,* tant celles des immeubles que celles des meubles, récoltes, marchandises, etc. Aux *Annexes*, nous trouvons les circulaires et arrêtés administratifs, ainsi que la liste des indemnités accordées plus tard aux émigrés par la loi de 1825. Un triple index des noms de lieux, des anciens propriétaires et des nouveaux acquéreurs clôt le volume. Tout en remerciant M. Charléty de ce travail, qui a dû lui coûter beaucoup de temps et de patience, nous lui exprimerons pourtant un regret. Il nous donne bien quelques appréciations générales sur cette séquestration et ce vaste transfert de la propriété immobilière; mais on espérait trouver chez lui des conclusions plus développées et plus précises sur les conséquences économiques et politiques de ces mutations dans la propriété du sol. Il nous abandonne un peu trop à notre propre impuissance en présence de cet immense fouillis de noms propres et de noms de localités, d'énoncés de chiffres et de mesures de superficie, et cela nous met en quelque sorte de mauvaise humeur en constatant que l'éditeur s'est refusé quasiment à mettre en œuvre ses propres matériaux. Cette prudence est explicable dans l'état embrouillé du problème à résoudre; mais je regrette cet excès de modestie. Puisque le travail reste à faire, — pour la France en général et pour chaque département en particulier, — nul n'aurait été à même de le faire avec autant de compétence et plus vite, pour le département du Rhône, que celui qui avait réuni patiemment et manié si longtemps cette masse de documents.

Il nous reste à nommer une dernière série de ces *Documents économiques*, destinés à éclaircir l'histoire de la Révolution. Elle sera formée par les *Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*[1]; la publication en a été confiée à MM. Fernand Gerbaux et Charles Schmidt, archivistes aux Archives nationales. Le premier volume paru embrasse la période du 2 septembre 1789, date de la constitution du comité par l'Assemblée nationale, jusqu'au 21 janvier 1791. Pendant ce laps de temps, le comité tint 179 séances et délibéra sur 2,143 mémoires, dont plus de la moitié furent longuement discutés par lui, c'est-à-dire par ceux de ses membres qui assistaient aux séances[2]. Malheureusement, les discussions elles-mêmes manquent au procès-verbal, ainsi que le nom des députés qui prennent la parole, ce qui diminue, dans une large mesure, l'intérêt de ces nota-

1. Paris, Impr. nationale, 1906, XXIV-772 p. in-8°.

2. L'assiduité parlementaire, soit en comités, soit en séance plénière, n'était pas alors plus grande que de nos jours. D'ordinaire, nos procès-verbaux mentionnent la présence d'une douzaine de membres sur trente-cinq.

tions, au moins au point de vue biographique. Les noms des éditeurs nous garantissent un travail consciencieux et solide; mais je voudrais leur soumettre un vœu auquel s'associeront tous les travailleurs qui n'ont pas des loisirs indéfinis, c'est qu'ils veuillent bien ne pas attendre jusqu'à la fin, bien lointaine encore, de leur publication pour dresser une double table de leur recueil, l'une contenant les noms de lieux et de personnes, l'autre, plus importante, des matières traitées par le comité et proposées par lui, pour une solution quelconque, à la représentation nationale. Il est évident que cette collection ne sera vraiment accessible aux écrivains désireux de la consulter que si chaque volume paraît avec son index, sauf à les fondre plus tard, si l'argent ne fait pas défaut, en une table des matières générale.

Si nous passons à la *Collection des documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, nous rencontrons d'abord, chronologiquement, le troisième volume des *Volontaires nationaux pendant la Révolution* de M. L. Hennet[1]. Il renferme l'historique militaire et les états de service d'un certain nombre de bataillons parisiens de la levée de 1792 qui n'avaient plus trouvé place au tome II et qui vont ici du 19e bataillon, dit du Pont-Neuf, au 27e, dit de la Réunion. Il s'occupe ensuite des compagnies franches et des compagnies de chasseurs, constituées au cours de la même année, puis enfin des grenadiers et des chasseurs mis en réquisition, en vertu du décret du 24 juillet 1792. C'est une moisson surabondante de noms parfaitement obscurs, et, si l'on voulait reconstituer avec cette minutie toutes les listes des défenseurs de la patrie pendant la Révolution, plusieurs générations de travailleurs et plusieurs bibliothèques n'y suffiraient pas. Mais il y a pourtant un certain charme à suivre ces milliers d'inconnus qui surgissent ici sous nos yeux, dans leurs campagnes à l'intérieur, sur les frontières ou au dehors, et de constater comment ils ont semé leurs os sur les champs de bataille ou tristement succombé dans les hôpitaux. Ce qui frappe également, c'est le nombre considérable de soldats, venus de tous les coins de la France, qui figurent dans ces corps officiellement parisiens. Mais, là aussi, le manque d'une double table onomastique se fait sentir; comment exploiter, au point de vue de l'histoire provinciale et locale ou biographique, une mine de renseignements très riche sans doute, mais à peu près inaccessible, pour qui n'a pas le temps de parcourir, la plume à la main, des volumes aussi compacts?

1. Paris, L. Cerf, Noblet, Quantin, 1906, 749 p. in-8°.

Parmi les ouvrages consacrés à l'histoire de Paris pendant la Révolution et publiés sous le patronage du Conseil municipal, celui de M. A. Douarche[1], conseiller à la Cour de cassation, occupe une place à part. L'activité des *Tribunaux civils de Paris pendant la Révolution* ne touche que très indirectement au grand drame politique de l'époque et, tandis que l'histoire du tribunal révolutionnaire a été maintes fois déjà racontée, on ne s'est encore guère occupé des procès civils qui ont été débattus, plaidés et jugés alors. Cependant, leur étude nous permettra de connaître, bien mieux que par le passé, l'état matériel et moral de la société française de 1791 à 1800, et l'on trouvera dans les détails, souvent piquants, de leurs audiences des traits de mœurs nombreux et des renseignements ignorés sur un bon nombre d'individualités marquantes du monde de la politique, des lettres et des arts. On y pourra suivre aussi, pour les principes et les personnes, les changements continuels opérés dans l'ordre judiciaire par la Constituante, le Directoire et le Consulat. Ces deux gros volumes sont formés avant tout par les copies et les nombreux extraits pris autrefois par M. Casenave avant que l'incendie du Palais de Justice, en 1871, en eût anéanti les archives. M. Douarche a joint à ces extraits des pièces complémentaires (circulaires ministérielles, rapports intimes) et des notes biographiques très abondantes; il a surtout élaboré un index analytique de près de quatre cents pages qui permet de se renseigner en un clin d'œil sur tous les personnages mentionnés dans le recueil. Une excellente et copieuse introduction résume, en les groupant, les traits généraux qui se dégagent de l'ensemble des matériaux réunis ici et permet aux lecteurs les plus pressés, aux travailleurs spéciaux de se familiariser, sans y mettre trop de temps, avec la quintessence de tant de dossiers aujourd'hui perdus.

Nous mentionnerons encore dès maintenant, pour en finir avec ces recueils de documents inédits, le tome III de celui de M. Aulard, relatif à *Paris sous le Consulat*[2], bien qu'il nous mène à une période de beaucoup postérieure. On sait que l'ouvrage du professeur de la Sorbonne doit servir à nous orienter sur l'état de l'opinion publique à Paris durant la période qui prépare, après le 18 brumaire, l'inauguration de l'Empire. On sait également que le savant éditeur a constitué son recueil en nous donnant, d'une part les rapports quotidiens de la préfecture de police et les tableaux de la situation dres-

1. *Les Tribunaux civils de Paris pendant la Révolution (1791-1800).* Paris, L. Cerf, Noblet et Quantin, 1905-1907, CCXIII-797-1380 p. gr. in-8°.
2. Paris, Cerf, Noblet, Quantin, 1906, 847 p. in-8°.

sés par le ministère de la Justice, d'autre part les extraits de journaux les plus caractéristiques; il est vrai que ceux-ci, ne jouissant plus que d'une liberté fort précaire, ne peuvent plus guère passer pour des interprètes exacts de l'esprit public. Ce nouveau volume s'étend du 21 avril 1802 au 17 avril 1803 et renferme les pièces 842 à 1201 du recueil. A côté de beaucoup de racontars puérils qui ne font pas honneur au bon sens des policiers d'alors, on rencontre pourtant, dans leurs rapports, bien des détails curieux sur les mœurs, les coutumes, les querelles religieuses du jour, et sur les dernières velléités d'une opposition politique de la part des exclusifs, c'est-à-dire des républicains. On se rend compte aussi combien les anciens rivaux de Bonaparte en gloire militaire, Carnot, Pichegru, Moreau, Lecourbe, préoccupaient encore le gouvernement consulaire. Mais l'impression générale qui se dégage de ces documents est bien que la France et la liberté sont matées pour longtemps et que la lassitude politique est immense aussi bien chez les classes supérieures que dans les classes populaires[1].

Le livre de M. Esmein sur *Gouverneur Morris, un témoin américain de la Révolution française*[2], agréablement écrit d'ailleurs, nous semble infiniment trop favorable dans ses jugements sur l'*homme* et sur le *témoin*. J'ai déjà une fois été amené à dire ici mon avis[3] sur ce personnage exotique, agent d'affaires officieux avant d'être diplomate officiel, mis à la mode chez nous par Taine, et qui s'est permis de traiter de coquins ou de coquines à peu près tous les hommes marquants et toutes les femmes célèbres de la Révolution. Il n'a épargné personne, ni ceux de droite ni ceux de gauche, Américains ou Français, Sieyès, Mirabeau, Talleyrand, Mme de Staël, comme Jefferson et Thomas Payne, alors qu'il se pose lui-même en juge infaillible des événements et des hommes de son temps. Il m'est bien difficile de prendre au sérieux un homme politique qui, dans les derniers jours de juillet 1792, s'imaginait encore pouvoir enrayer, par quelques phrases d'un manifeste, le cours de la Révolution; qui affirme que l'Union américaine ne pourra subsister que sous la forme d'une monarchie absolue; qui prétend, en 1791, que l'Alsace et la Lorraine se réuniraient volontiers au Saint-Empire. Il m'est plus difficile encore de croire à la délicatesse des sentiments de cette « jambe de bois » qui se vante de ses bonnes fortunes; à son

1. P. 238, on lit : « Les *Juifs* sont très recherchés depuis quelque temps et deviennent l'objet de spéculations de plusieurs capitalistes. » C'est sans doute *suifs* qu'il faut lire.

2. Paris, Hachette, 1906, 386 p. in-18.

3. *Rev. hist.*, t. LXXVII, p. 351.

« culte » pour Marie-Antoinette, dont il énumère les amants; à son respect pour le roi, qu'il traite « d'animal » (*such a beast!*). A-t-il prouvé, par hasard, sa sagacité prophétique en croyant à l'influence des parlements en 1789, à la possibilité de devenir lui-même ministre de Louis XVI en novembre 1791, en s'élevant contre l'abolition de la noblesse et de ses privilèges, alors qu'il vient de la déclarer aussi incapable intellectuellement que ruinée au point de vue matériel? Assurément, le livre de M. Esmein se lit avec intérêt, mais il ne donne pas, à mon avis, la physionomie suffisamment exacte du diplomate d'occasion qui, « ne manquant jamais l'occasion de faire des affaires » avec la France, professe pourtant le plus écrasant mépris pour les Français et qui, à côté de quelques aperçus heureux, a formulé tant de jugements plus saugrenus encore que sévères, jusqu'à comparer John Wilkes et Mirabeau[1].

Si le roturier Morris n'est pas tendre pour la Révolution, si cet Américain, citoyen d'une république qui sera un jour l'État démocratique par excellence, n'entend pas grand'chose aux agitations populaires, comment s'étonner que ceux qui en souffraient directement dans leurs privilèges séculaires, dans leurs préjugés et leur fortune les aient vu se produire avec étonnement d'abord, avec inquiétude ensuite et finalement avec horreur? Ce sont ces sentiments variés qui sont exprimés avec une entière candeur dans le bien curieux recueil de M. Pierre de Vaissière, intitulé : *Lettres d'aristocrates*[2]. C'est l'histoire de la Révolution, ou du moins ce sont certains aspects du mouvement révolutionnaire dans la capitale et les campagnes, racontés, de 1789 à la Terreur, par des correspondances privées, émanant de représentants de la noblesse authentique ou de la bourgeoisie titrée[3]. L'éditeur assure n'avoir point poursuivi de but politique en mettant au jour cet intéressant choix de documents authentiques, et nous l'en croyons volontiers sur parole; il n'est pas sûr d'ailleurs, en l'état actuel des esprits, que ces plaintes et ces récriminations, douloureuses ou violentes, excitassent grandement l'opinion publique, préoccupée des dangers de l'avenir plus que des pertes du passé. M. de Vaissière a recueilli ces lettres, la

1. Il y a un certain nombre de fautes d'impression à relever, par exemple, p. 171, *Voroussof* pour *Woronzoff*. — P. 176, *Touret* pour *Thouret*. — P. 206. *Pellin* pour *Pellenc*. — P. 283. *Wasington* pour *Washington*. — P. 286. *Lareany* pour *larceny*. — P. 287. *Albiné* pour *Albini*, etc.

2. *Lettres d'aristocrates. La Révolution racontée par des correspondances privées, 1789-1794*. Paris, Perrin, 1906, xxxviii-626 p. in-8°, portraits.

3. En effet, la haute bourgeoisie est encore plus agitée que la véritable noblesse. Voir, par exemple, les lettres de l'avocat normand Delamare de Crux, ou de cette bonne *aristocrate* qui s'appelle Mme Cressonier de Beauplan.

plupart inédites, dans les cartons du tribunal révolutionnaire; ce sont les pièces justificatives de nombreux procès qui se sont terminés le plus souvent par la condamnation à mort des malheureux qui les ont écrites ou de ceux qui les ont reçues. En s'épanchant dans le sein de la famille ou de l'amitié, ils ne songeaient pas sans doute qu'ils payeraient un jour ces confidences de leur tête. On ne lit donc pas sans émotion ces *Lettres d'aristocrates*. Toutes n'ont pas la même valeur; il en est d'assez insignifiantes; il en est de cyniques[1]; il en est qui montrent la vanité naïve, l'ignorance de ceux et de celles qui les écrivirent, plus encore que leur terreur; mais il en est aussi de navrantes par l'évidente sincérité des émotions, des terreurs, — j'ajouterai des terreurs légitimes, — qui travaillaient tel d'entre les correspondants, en présence ou dans l'attente des brutalités populaires prochaines[2]. Ils ne parlent d'ailleurs librement que durant les premières années; puis les uns émigrent et la peur fait taire les autres, heureux quand les sarcasmes inoffensifs d'antan, retrouvés dans quelque fouille domiciliaire, ne les conduit pas à l'échafaud. Le recueil de M. de Vaissière est donc une source de petits détails topiques qu'on exploitera souvent à l'avenir, mais qu'il ne faudra pourtant consulter qu'avec prudence, car il s'y colporte, de bonne foi, je le veux bien, plus d'un détail apocryphe[3].

A peine avons-nous eu le livre de M. G. Lenôtre sur la fuite de Louis XVI que M. Albert Vast nous conduit, lui aussi, *Sur le chemin de Varennes*[4]. Le point de départ de ses recherches a été un sentiment fort légitime assurément. Il a trouvé que M. Lenôtre avait présenté « sous un aspect des plus fâcheux le rôle joué dans cette journée du 21 juin par Viet, notre aïeul, par cet homme qui, jusqu'ici, avait été considéré comme un modèle d'honnêteté » (p. XI). M. Vast ne veut pas que son grand-père soit comparé à Pilate, ni

1. Le Belge F.-X. de Pestre, comte de Seneffe, écrira, en parlant du 4 août 1789, « cela a pris l'Assemblée comme une envie de pisser » (p. 141). — Le même dira de M. de Favras, victime pourtant de son zèle royaliste : « C'est un pendard dont on fera un pendu » (p. 165).

2. Voir la lettre du député du Quercy, J.-J. Faydel, qui, dès le *11 avril 1790*, s'écrie : « Je voudrais être en pays étranger; je crains la guerre civile. Brûlez ma lettre; les enragés dominent toujours » (p. 188).

3. Par exemple quand M. de Quélen raconte à son ami, le président Saint-Luc, que « *dix-huit* gardes du corps ont été tués comme des lapins » à Versailles. — L'histoire du grenadier qui, de garde à Saint-Cloud, aurait essuyé ses souliers à la robe de la reine, en *août 1790*, en l'appelant putain, et qu'on n'aurait pas osé punir (p. 168), me semble aussi bien suspecte.

4. *Sur le chemin de Varennes; vieux souvenirs du 21 juin 1791*. Paris, A. Picard, 1907, XV-358 p. in-8°, phototypies.

qu'on le considère comme le « complice » de Drouet, et cela l'amène à reviser, une fois de plus, tout l'épisode de la fuite de Varennes, à l'aide des traditions de famille et des sources d'archives locales; il passe au crible toute la série des narrateurs qui l'ont précédé[1] et y trouve matière à une série de rectifications de détail qui s'adressent surtout à son plus récent devancier. Son livre ne nous offre pas cependant un récit complet des événements; on n'y parle pas, pour ainsi dire, des dernières scènes du drame à Varennes même. Mais on fera son profit de certaines indications qui démontrent que M. G. Lenôtre a mis par moments plus d'imagination que de minutie historique dans son pittoresque récit. Assurément, pour la *grande histoire,* il est assez indifférent que le postillon qui porta la nouvelle du passage du roi de Chaintrix à Châlons se soit appelé de Lagny ou Vallet; mais il n'est jamais indifférent d'encourager un travailleur modeste à contribuer, pour sa part, à l'exactitude du tableau général; c'est ce qu'a fait très consciencieusement M. le Dr Vast.

Nous rencontrons ensuite sur notre chemin toute une série de biographies de personnages ayant marqué dans l'histoire de la Révolution, hommes de guerre, hommes politiques; ce sont ou des études collectives ou des monographies spéciales. Mentionnons d'abord la nouvelle édition du livre de M. Aulard sur *les Orateurs de la Législative et de la Convention*[2]. C'est le second volume de la série des *Orateurs de la Révolution*, le premier des deux tomes que l'auteur entend consacrer aux assemblées qui ont suivi la Constituante; il y a remis au courant, d'après les travaux les plus récents, un ouvrage écrit dès 1885. Dans un premier livre, il nous donne les indications bibliographiques nécessaires sur le texte des discours qu'il va citer, il indique les caractères généraux de l'éloquence parlementaire d'alors et nous esquisse les mœurs parlementaires du temps. Dans le second livre, il fait passer devant nos yeux les royalistes constitutionnels, Ramond de Carbonnière, Vaublanc, Mathieu Dumas[3], Stanislas Girardin; les Girondins sont caractérisés, en traits généraux, dans le troisième livre; Brissot et Condorcet, les théoriciens du parti, remplissent le quatrième; Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Boyer-Fonfrède le cinquième livre. Le volume se termine par une double étude sur Buzot et Barbaroux, « les amis de Mme Roland ».

1. L'auteur met un peu trop tous ses prédécesseurs sur la même ligne. On croirait vraiment qu'Alexandre Dumas est une *source* en lui voyant citer à chaque instant le célèbre romancier.

2. Paris, E. Cornély, 1906, 569 p. in-8°, portrait.

3. P. 120, nous remarquerons en passant que les *Mémoires* du général Mathieu Dumas ont, non pas *deux*, mais *trois* volumes.

M. Aulard a bien raison de s'élever contre « ce pédantisme haineux qui, depuis quelques années, s'efforce de ne montrer dans la Révolution que le côté odieux ou ridicule »; mais peut-être aurait-il pu reconnaître davantage qu'il n'est pas de point de vue duquel on puisse plus facilement critiquer et même ridiculiser les protagonistes de la Révolution qu'en parlant de leur éloquence ou de ce qu'on appelait alors de ce nom. Nous avons une conception si profondément différente de ce que doit être la véritable éloquence politique que ces débauches de métaphores classiques, ces allusions perpétuelles aux Grecs et aux Romains, toutes ces « carmagnoles » et cette déclamation de rhéteurs nous horripilent et nous rendent parfois injustes à l'égard de personnages, très méritants d'ailleurs, qui s'y sont complu[1].

M. le comte de Lort de Sérignan, dans son livre : *Un duc et pair au service de la Révolution*[2], a tenté de réhabiliter quelque peu le duc de Lauzun, ce pair de l'ancien régime qui, après avoir, dans sa jeunesse, joué les Chérubin dans le grand monde, s'occupa de politique libérale, combattit encore dans les armées de la République sous le nom du général Biron et finit par périr sur l'échafaud de la Terreur. Ce n'est pas une biographie complète du duc de Lauzun que nous offre l'auteur, et le personnage, en rédigeant ses mémoires trop célèbres, aurait rendu la tâche d'apologiste bien difficile. Il n'y a guère moyen de s'intéresser à ce dernier des roués célèbres, qui, blasé sur les plaisirs, se révèle ambitieux, mais sans capacités supérieures, et qui, sans aspirations généreuses, n'étant au fond ni monarchiste ni républicain, tombe finalement victime des méfiances jacobines. M. de Lort de Sérignan ne nous raconte guère, en somme, que la participation de Biron à la campagne de Belgique, d'après une copie de sa correspondance, conservée aux Archives de la Guerre; ce cahier avait été utilisé déjà par Sybel et Sorel, M. Chuquet et M. Maugras[3]. Ce que l'auteur dit encore du séjour de Biron en Alsace est bien incomplet; il fallait, ou bien donner tout ce qui se trouve encore de sa correspondance de Strasbourg au ministère, ou bien supprimer les quelques pièces assez insignifiantes reproduites ici. Encore que l'auteur plaide les circonstances atténuantes, le lecteur impartial trouvera que l'attitude du général vis-à-vis de son chef, Rochambeau, fut peu loyale, et son langage vis-à-vis de Dumou-

1. N'est-ce pas exagérer la bienveillance envers Marat en appelant « un fin connaisseur en exercices de style » celui qui traitait Guadet de « vil oiseau »?

2. *Un duc et pair au service de la Révolution. Le duc de Lauzun (général Biron), 1791-1792,* correspondance intime publiée par le comte de Lort de Sérignan. Paris, Perrin, 1906, 329 p. in-8°, portrait.

3. Ce cahier embrasse la période du 9 décembre 1791 au 10 décembre 1792.

riez celui d'un hâbleur, quand il lui promettait, par exemple, la formation « d'un corps d'armée tout entier » de déserteurs autrichiens (p. 189). Dumouriez, d'ailleurs, ne montrait guère plus de tenue en engageant, lui président du Conseil, le général « à rire de son ministre de la Guerre et de son récitatif obligato-bureaucratique » (p. 164).

Un personnage mieux traité jusqu'ici par l'histoire, mais dont il sera bien difficile désormais de faire encore l'éloge, après avoir lu le livre de M. Émile Dard, c'est *Hérault de Séchelles*, qu'il appelle « un épicurien sous la Terreur »[1]. Un académicien disert lui attribuait jadis « l'âme de Marc-Aurèle »; un autre académicien, plus grave, voyait en lui l'un des « crocodiles » de la Révolution; un troisième auteur l'a proclamé « l'apôtre du terrorisme brutal ». Il n'était sans doute rien de tout cela, mais bien un *arriviste* modèle de la fin du XVIIIe siècle, ce petit-neveu du maréchal de Contades, que sa cousine, la duchesse de Polignac, recommandait à Marie-Antoinette et qui devenait avocat général au Parlement de Paris à vingt-cinq ans. La reine elle-même daigna broder, d'après la tradition, l'écharpe officielle de ce jouisseur élégant, ironique et sentimental. Très intelligent d'ailleurs, il sut se pousser ensuite dans le monde nouveau de la Révolution, quand il la pressentit victorieuse. Entré à la Législative en octobre 1791, comme royaliste, dès le mois de juin 1792 il préside le club des Jacobins comme il présidera l'Assemblée nationale après le 10 août, durant les massacres de septembre. Éditeur responsable de la constitution nouvelle, il s'associe au sacrifice de la Gironde et préside encore la Convention à la fête du 10 août 1793. D'autres ont été entraînés comme lui, toujours plus loin, par la tempête révolutionnaire, mais en obéissant à leurs passions déchaînées, à leurs rêves humanitaires; aucun peut-être n'a *calculé* comme lui son avenir, y appliquant, sans l'excuse du fanatisme, son flair d'arriviste et son intelligence déliée. Pourtant, ses calculs se trouvèrent faux et l'échafaud le réclama le même jour que Danton. Il ne se rencontre aucun élan généreux dans cette existence où les manifestations de sensibilité elles-mêmes ne sont que mensonges d'apparat. Ce n'est certes pas une belle vie que celle de Hérault de Séchelles, et cependant, en lisant les derniers chapitres de son biographe, — qui est plutôt un juge, — on se sent pris d'une certaine compassion pour ce malheureux qui n'a jamais aimé que les plaisirs et le succès, qui voit déjà se projeter sur lui l'ombre de la guillotine

1. *Un épicurien sous la Terreur. Hérault de Séchelles, 1759-1794.* Paris, Perrin, 1907, 388 p. in-18, portrait.

et qui cherche inutilement à s'étourdir en des plaisirs nouveaux dont il sent le néant comme il a reconnu déjà le néant de sa popularité d'un jour[1].

On se sent infiniment plus à l'aise en face d'un tribun violent, mais honnête homme comme Cambon. Le livre que M. F. Bornarel a consacré à *Cambon et la Révolution française*[2] est le bienvenu. Son nom est un de ceux qui surnagent dans la foule des conventionnels et il s'y attache, par tradition, la réputation d'un député travailleur, — ils étaient rares alors comme aujourd'hui, — d'un financier de grande envergure, d'un de ces patriotes sincères dont le labeur individuel permet d'amnistier, dans une certaine mesure, les comités de la Terreur. Il a toujours eu le courage de son opinion, dans les moments de crise, et c'est à son initiative qu'est dû le vote qui sépare, une première fois, l'Église de l'État. Il y a longtemps qu'on souhaitait posséder sur cet homme, qui fut le dictateur du comité des Finances, comme Carnot celui du comité de la Guerre, une étude plus détaillée que les courtes notices qui existaient jusqu'ici. Le très consciencieux travail de M. Bornarel ne répond malheureusement pas tout à fait à ce qu'on désirait, sans qu'on puisse lui en faire aucun reproche. Son récit est un peu terne, parce que les matériaux lui ont manqué. Les papiers personnels de Cambon ont disparu; sa correspondance intime avec son père, continuée de 1789 à 1795, et qui serait si précieuse aujourd'hui, a été brûlée par sa propre mère lors des troubles de 1815; ses autres papiers, déposés chez un avoué de Montpellier, ont été saccagés par la populace pendant la Terreur blanche; de toute sa volumineuse correspondance, notre auteur n'a pu retrouver que *dix-huit* lettres seulement. Pour comble de malheur, les papiers des comités des finances de la Législative et de la Convention ont été brûlés par la Commune de 1871; il ne nous reste donc de Cambon que ses *opinions* imprimées, quelques discours au *Moniteur* qui nous le montrent sans aucune faconde méridionale et plutôt comme un *debater* du genre parlementaire britannique. Lui aussi, d'ailleurs, nous le voyons, en suivant son biographe, aller incessamment de la droite vers la gauche,

1. Lire *de Lessart* pour *Delessard*, *Klinglin* pour *Kinglin*, *Corret* pour *Carret*, *Desforges* pour *Forges*, *de Saron* pour *Sarron*, *Bourg-Libre* pour *Saint-Libre*, etc. — P. 140, Hérault n'a pas créé la *Société des amis de la Constitution* à Strasbourg; elle était fondée depuis un an quand il arriva dans cette ville. — P. 182, Metternich étudia à Strasbourg en 1788; Philibert Simond n'y vint qu'en 1790; il n'a donc pu lui donner de leçons. — P. 310, M. Dard cite le *Haut-Rhin* comme théâtre des opérations au lieu du *Bas-Rhin*.

2. Paris, Félix Alcan, 1905, xv-412 p. in-8°.

acclamant d'abord le roi, père de la patrie, puis républicain modéré, girondin, dantoniste, jacobin, entrant en lutte avec le triumvirat, mais écœuré bientôt par la réaction thermidorienne au point de regretter plus tard, comme une faute, d'avoir contribué à renverser Robespierre. Décrété d'arrestation après le 12 germinal an III, amnistié par la loi du 4 brumaire an IV, il se retire dans son pays natal et, fidèle à ses convictions politiques, il y vit à l'écart, tout au travail pendant vingt ans. Un instant il reparaît à la Chambre des Cent-Jours, puis la loi contre les régicides le chasse en Belgique, où il meurt en 1820, âgé de soixante-trois ans. Il a sa part de responsabilité dans les lois du maximum et la tyrannie générale du Comité de Salut public; mais ses pires ennemis n'ont osé mettre en doute sa parfaite droiture, alors qu'il jonglait avec des millions, et, quoi qu'on puisse penser de certains de ses expédients financiers, il faut le féliciter de son énergie à trouver toujours des ressources nouvelles au milieu d'une crise effroyable et de sa ténacité à ne jamais désespérer de la patrie.

L'histoire provinciale et locale s'est également enrichie d'un certain nombre de travaux intéressants. Nous nommerons tout d'abord le second volume des *Cahiers de la Flandre maritime*[1], édités par MM. A. de Saint-Léger et Philippe Sagnac, dont nous avons déjà parlé dans un de nos derniers Bulletins. Il renferme la suite et la fin des cahiers du tiers état, ceux de la châtellenie de Bergues, du territoire de Dunkerque, de la châtellenie de Bourbourg et du territoire de Gravelines; puis le cahier général du tiers état, le cahier de la noblesse, relativement assez libéral, les cahiers particuliers des chapitres et communautés, dont quelques-uns fort curieux, ceux des curés, et le cahier général du clergé, qui tient à ce que le peuple n'oublie pas que « le roi est l'image de Dieu sur terre » (p. 526). Les appendices et le glossaire promis, ainsi que la table générale des noms propres, etc., formeront un troisième volume. Les cahiers des petites communes s'occupent généralement de doléances infimes et terre à terre; pour le cahier général, on voit bien que ce document, rédigé à Bailleul, le 10 avril 1789, émane principalement d'avocats : « L'état déplorable de la chose publique, y est-il dit, ne permet aux citoyens d'exprimer leur sentiment que par des gémissemens » (p. 413).

La *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a commencé l'impression des *Procès-verbaux du Directoire de la Charente-Inférieure*[2], pour faire suite à des publications antérieures de

1. Dunkerque, Société dunkerquoise, et Paris, A. Picard, 1906, 542 p. in-8°.
2. Tome I. Paris, A. Picard, 1906, xix-496 p. in-8°.

la même Société sur les élections de 1789, les cahiers de doléances, les procès-verbaux des assemblées électorales du département qui, de 1790 à 1799, constituèrent, d'une façon plus ou moins régulière, la députation, les administrations civiles et judiciaires. Aujourd'hui paraît le tome I d'une nouvelle série qui doit embrasser les procès-verbaux des neuf sessions du conseil général d'administration qui se suivirent du 25 juillet 1790 jusqu'au 24 décembre 1793, date à laquelle fut mis en vigueur le gouvernement révolutionnaire, décrété le 4 décembre. C'est à M. E. Eschassériaux que sont dus les travaux préliminaires de ce premier volume, qui s'arrête au 29 avril 1792. On y suit la répercussion des événements de la capitale sur les différentes branches de l'administration (alimentation publique, organisation des gardes nationales, soulèvements populaires, luttes contre le « fanatisme » des prêtres « versés dans la science tortueuse des sophismes » (p. 120), ouvertures d'ateliers de charité, etc.). On y constate « l'embarras pénible » du Directoire au moment de la fuite du roi; « l'ivresse générale » produite par l'acceptation de la Constitution; on y trouve signalées les « larmes de douleur versées sur leurs fautes passées » par les habitants de Varaize, qui massacrent leur maire, quand ils voient arriver la maréchaussée. L'impression générale est que, malgré ces quelques excès, le département est pour lors de tempérament assez rassis; il faudra voir, par les volumes suivants, s'il le restera toujours.

Un département qui ne l'était guère en tout cas, c'est celui du Rhône. M. R. Bittard des Portes nous le fait bien voir dans la deuxième édition de son livre sur l'*Insurrection de Lyon en 1793* et sur l'expédition du Forez, d'après des documents inédits[1]. On trouvera force détails intéressants et nouveaux sur les hommes et les choses du Lyon d'alors dans l'ouvrage de M. Bittard des Portes. Mais il y manque tout d'abord une *introduction* nécessaire; on se trouve là, subitement, au 29 mai 1793, sans savoir d'où l'on vient ni ce qui s'est passé. Mais un autre reproche, plus grave, qu'on ne peut s'empêcher de formuler, c'est que l'auteur s'efforce de nous faire prendre, contre toute vraisemblance, l'insurrection des Lyonnais pour une levée de boucliers républicaine et leurs chefs comme absolument libérés de toutes velléités de restauration royaliste. Son propre récit servirait à réfuter amplement, par maint passage, cette thèse erronée, car il est trop loyal pour supprimer les faits qui lui sont contraires, et lui-même déclare que « la cocarde blanche fut la

1. *Contre la Terreur. L'insurrection de Lyon en 1793. Le siège et l'expédition du Forez*, 2e éd. Paris, Emile Paul, 1906, XI-586 p. in-8°.

suprême parure pour ces royalistes qui allaient mourir » (p. 491). Il dit quelque part que « les masques sont tombés depuis un demi-siècle »; il est au moins inutile d'essayer de les remettre. Cet abbé Jacquemont, qui racontait à ses paysans que le soulèvement de Lyon allait rappeler les Bourbons et qui hissait « à l'issue du saint sacrifice le drapeau blanc sur l'autel en proclamant Louis XVII » (p. 321), était seulement un peu plus franc que Précy, qui engageait les émigrés de son état-major[1] « à dissimuler leur émigration » (p. 163), comme ses soldats dissimulaient, « en nombre incalculable », les cocardes blanches, brodées par les jeunes filles, sous leurs vêtements (p. 359), alors qu'on affichait, au nom de la défense, des proclamations menteuses où l'on jurait de maintenir la République une et indivisible[2]. Nous ne ferions aucun reproche à M. de Précy et aux siens d'avoir « arboré l'emblème de leurs plus intimes convictions » s'ils n'avaient exhibé en même temps, — « en toute loyauté », nous assure M. Bittard des Portes (p. 112), — la cocarde républicaine, et l'un des assiégeants, le général Rivaz, avait bien raison d'écrire : « Ce n'est pas de leur royalisme que je leur fais un crime, mais de leur hypocrisie à le déguiser. » Quand on chante à plein gosier : « Jurons amour aux rois! Mort à leurs assassins! » on ne peut pas crier en même temps : « Vive la République[3]! »

Tout aussi peu que l'ouvrage précédent, le livre de M. Pierre Bliard sur *le Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (1793-1794)*[4] n'a été écrit pour gagner des amis à la Révolution. L'annonce encartée dans le volume pour faciliter la tâche du critique apprend que le récit de M. Bliard est d'une « érudition large et solide » et qu'il témoigne d'une « sereine impartialité ». Nous ne refuserons certainement pas à l'auteur les éloges mérités pour la peine qu'il a prise de dépouiller de nombreux dossiers d'archives et de nous fournir ainsi bien des renseignements nouveaux sur l'acti-

1. Parmi eux des individualités comme le chevalier de Melon, que l'auteur appelle lui-même un « conspirateur irréductible », le commandant des bandes du camp de Jalès, et ces prêtres réfractaires, qui, sous des vêtements laïques, servaient les batteries contre les troupes nationales (p. 469).

2. Il faut voir ces élans d'éloquence indignée : « Nous, enfants de la patrie, receler des émigrés qui voudraient déchirer son sein! » (p. 223), au moment où M. de Précy présente à son état-major le propre aide de camp de Condé (p. 396).

3. M. Bittard des Portes est sans pitié pour Châlier; pourtant, s'il était « un fou sinistre et dangereux », sa place était dans un hospice et non pas sur l'échafaud; et s'il a *demandé* qu'on coupât la tête aux « modérés », il ne faudrait pas oublier que les « modérés » la lui ont *réellement* coupée, qu'ils furent donc encore un peu plus sanguinaires que ce « sanguinaire énergumène ».

4. Paris, Émile Paul, 1906, VII-450 p. in-8°.

vité du représentant Prieur (de la Marne) dans les départements de l'ouest au moment de la Terreur. Mais il est plus difficile de constater « l'impartialité sereine » d'un récit dont chaque page, pour ainsi dire, respire une antipathie profonde pour tout ce qui s'est fait de révolutionnaire de 1789 à 1795[1]. Assurément, Prieur (de la Marne) ne fut pas un personnage bien marquant, ni par ses capacités intellectuelles, ni par son éloquence; on peut même admettre qu'il avait des façons un peu vulgaires. Mais on doit croire à sa sincérité parce qu'il continua à professer ses principes jacobins alors même qu'ils devenaient une cause de danger pour ceux qui ne les reniaient pas; personne, M. Bliard pas plus qu'un autre, n'a mis en doute sa probité et jamais il ne figura parmi les « républicains nantis ». Enfin, il a vaillamment payé de sa personne dans ces territoires révoltés, et si, dans cette lutte sans merci, beaucoup de sang, même innocent, a été répandu, ce fait déplorable fut le résultat forcé de la résistance à la volonté nationale. Prieur eut à lutter pendant onze mois contre des populations soulevées à l'intérieur, alors que les frontières du pays étaient envahies de toutes parts et que le devoir élémentaire de tout citoyen était de faire face à l'ennemi. Se débattant chaque jour au milieu de difficultés sans nom, forcé d'ailleurs d'obéir aux décrets de la Convention (pouvait-il les changer?), il est responsable de bien des duretés, disons même le mot, de bien des cruautés; du moins, il n'en a commis aucune pour le plaisir de la commettre, et notre auteur lui-même est bien obligé de convenir qu'il fut personnellement humain, malgré « l'éclat sinistre de ses forfaits ». Il ne faut point chercher d'ailleurs dans le livre de M. Bliard une biographie tant soit peu complète de Prieur; son passé de Constituant y tient en deux lignes, et il disparaît pour ainsi dire, à nos yeux, le jour où se termine sa mission (6 septembre 1794). Tout en le traitant de « furieux », l'auteur lui décerne en terminant un éloge qui a son prix, venant d'un adversaire aussi prononcé : « Il déploya dans les circonstances critiques où il fut jeté une indomptable énergie, une rare activité, une audace prête à tout; il sut même inspirer autour de lui ... le courage du devoir et de l'abnégation » (p. 431).

Le dernier ouvrage de cette catégorie, l'*Histoire du département*

1. M. Bliard ne peut assez s'indigner contre les *dénonciations* continuelles qui pleuvaient contre tous les suspects de l'époque révolutionnaire et qu'il a retrouvées dans ses dossiers. Mais croit-il vraiment que ces mœurs ne sont pas de tous les temps, et que, sous tous les régimes, les plus autoritaires et les plus cléricaux, les délateurs n'ont pas abondé tout comme sous la Terreur? Qu'il fouille les cartons administratifs de la Restauration ou de l'Empire et il y trouvera certes une abondante moisson de documents analogues.

des Forêts de M. Alfred Lefort[1], dépasse déjà la période révolutionnaire proprement dite, puisque l'auteur veut nous y raconter l'histoire de l'ex-duché de Luxembourg de 1795 à 1814. Français, conduit par raison de santé dans ce beau pays, il a conçu l'honorable projet de payer l'hospitalité des contemporains par le récit de leur passé et a consacré plusieurs travaux à l'histoire luxembourgeoise du moyen âge. Celle de l'occupation française l'a tenté, et après avoir longuement étudié les cartons et les dossiers administratifs de la période, cartons qui n'avaient pas été dérangés depuis la chute du régime napoléonien, il vient de publier le premier tome d'un travail qui en comptera plusieurs. Ce volume comprend deux livres : l'un (*le Luxembourg sous la Convention*), c'est le récit de la conquête et de la première administration organisée à Saint-Hubert pendant que le maréchal autrichien Bender défendait encore la capitale; l'autre, intitulé : *le Luxembourg sous le Directoire,* nous expose la création du département des Forêts par le décret du 9 vendémiaire et fournit un tableau très détaillé de l'administration des finances, des réquisitions, de l'assistance et de l'instruction publiques, du régime de la presse, des émigrés, des persécutions religieuses, des garnisons, des fêtes officielles, etc. Ce n'est pas, à vrai dire, une *histoire* du pays et de ses habitants; c'est plutôt une *statistique* dans le genre de celles que les préfets de l'an IX rédigeaient pour le premier Consul Bonaparte. On y trouve une masse de chiffres, visiblement contrôlés avec soin, mais très peu d'appréciations sur les hommes et les choses, rien qui caractérise les acteurs de ce drame de l'annexion[2]. Un des critiques, très bienveillants d'ailleurs, de l'ouvrage de M. Lefort l'a appelé « une œuvre plus utile qu'agréable ». Le « cachet de sèche objectivité » enlève un peu trop de la vie nécessaire à tout récit historique. Je n'oserai m'associer, sans enquête préalable, à un autre reproche que l'auteur de la préface, M. Kurth, fait à l'auteur, de ce que « le cri de la douleur et de l'indignation du peuple luxembourgeois » n'y retentisse pas assez. M. Lefort nous semble un travailleur trop consciencieux pour avoir supprimé ce « cri » s'il avait été réellement poussé; ce point acquis, il s'agirait encore de savoir s'il était justifié et si ce ne fut pas un véritable bienfait pour ces provinces autrichiennes des Pays-Bas, terre promise de l'obscurantisme, d'être réveillées de leur somnolence politique et d'être mises en contact,

1. T. I. Paris, A. Picard; Bruxelles, A. Schepens, 1905, VIII-350 p. in-8° (préface par Godefroi Kurth).

2. N'y a-t-il pas, dans le pays, de *Mémoires* de ce temps? N'existe-t-il aucune *correspondance intime* de personnages mêlés aux événements d'alors? Ce sont des documents autrement curieux que des dossiers administratifs.

fût-ce un peu brusquement, avec les courants plus vifs de l'esprit moderne.

M. A. Mathiez a réuni sous le titre de *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française*[1] une série d'articles parus dans la *Revue d'histoire moderne*, la *Revue de Paris*, la *Révolution française*, en les remettant au point; M. Gabriel Monod y a joint une suggestive préface. Nos lecteurs connaissent les grands travaux de M. Mathiez sur le côté religieux, encore trop peu étudié, de la Révolution, sur les cultes révolutionnaires, celui de la Raison, celui de l'Être suprême, le culte décadaire et le culte des théophilanthropes, qui ont essayé de lutter successivement contre l'Église catholique réorganisée, puis écrasée en apparence et finalement victorieuse, grâce surtout, peut-être, à Bonaparte. Alors même qu'on ne partagerait pas sur tous les points la façon de voir de l'auteur sur les concepts religieux en général ou sur la valeur intellectuelle et morale de plusieurs des inventeurs et propagateurs de ces cultes révolutionnaires, on ne pourra que tirer grand profit d'une étude attentive de son système, et, sur un point tout au moins, je suis entièrement d'accord avec M. Mathiez, c'est que, dans son tréfonds, le mouvement révolutionnaire (crise et réaction) a été presque autant religieux que politique. Parmi les études composant ce volume, je signalerai d'abord le *Coup d'œil critique sur la Révolution*, où les modifications récentes dans la conception de la Révolution sont analysées assez en détail; puis l'*Affaire Catherine Théot*, une des machines de guerre employées par les adversaires du triumvirat pour saper l'autorité de Robespierre en le rendant ridicule; l'étude sur *les Divisions du clergé réfractaire de 1790 à 1802* et les querelles entre *constitutionnels, soumissionnaires* et *insoumis*, ces derniers devenant la *Petite Église* après le Concordat. Mais le plus curieux morceau du livre est, à mon avis, l'étude sur Durand de Maillane, ce jurisconsulte gallican qui fut un des pères de la constitution civile du clergé et qui finit par retomber sur le tard dans le plus complet ultramontanisme, jusqu'à rimer des pièces, — exécrables de forme et faibles de pensée, — contre la philosophie. C'est un spécimen caractéristique d'une espèce de mentalité, fréquente dans notre pays, et qui explique bien des faillites morales pendant la Révolution et depuis.

Plaçons encore ici le volume de M. Charles Cestre, que nous aurions quelque difficulté à caser ailleurs, sur *la Révolution française et les poètes anglais (1789-1809)*[2], étude plutôt littéraire dans

1. Paris, Félix Alcan, 1907, x-272 p. in-18.
2. Dijon, *Revue bourguignonne;* Paris, H. Champion, 1906, 570 p. in-8°.

ses développements, mais qui se rattache pourtant à l'histoire, en tant qu'elle nous initie à un courant d'idées qui ne laissa pas d'avoir son importance dans le développement intellectuel de la Grande-Bretagne vers la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Il est vrai qu'un historien désireux d'approfondir l'influence de la Révolution sur la littérature anglaise ne se serait pas borné, comme M. Cestre, aux seuls poètes Wordsworth, Coleridge et Southey[1]; il aurait cru devoir également étudier les prosateurs, leurs contemporains; il aurait prolongé sa tâche jusqu'à Byron tout au moins; peut-être aurait-il encore étudié Thomas Moore, le chantre de l'Irlande opprimée. On trouvera peut-être que l'étude est un peu longue pour le sujet tel que l'auteur l'a limité, mais elle est très consciencieusement menée, les données en sont en partie nouvelles pour le public français; c'est, en un mot, une bonne thèse de doctorat[2].

Nous avons reçu deux nouveaux volumes de l'*Histoire socialiste (1789-1900)*, publiée sous la direction de M. Jean Jaurès[3]. Le tome V, intitulé : *Thermidor et Directoire*, est dû à M. Gabriel Deville; le tome VI, *Consulat et Empire*, a été écrit en collaboration par MM. Paul Brousse et Henri Turot. La différence entre ces nouveaux volumes et les précédents est sensible. Malgré des réserves nécessaires sur certains points de fait et plus encore sur certaines théories, on trouve dans les volumes rédigés par M. Jaurès lui-même des aperçus nouveaux, des parties très utiles à l'historien et surtout une tenue littéraire digne du sujet. Les nouveaux collaborateurs font infiniment plus œuvre de propagandistes révolutionnaires et leur ton est trop souvent celui du pamphlet, non celui de l'histoire, visant les querelles politiques du jour, gratifiant les adversaires des épithètes d' « ignobles » et d' « immondes », traitant Bonaparte de « Robert Macaire », de « sinistre cabotin », parlant de ses « boniments » et de sa « roublardise consommée »; les amis eux-mêmes sont maltraités et les pauvres directeurs de la minorité républicaine, bernée au 18 brumaire, sont traités de « cruches candides ». Il serait tout à fait inutile de relever dans un travail de ce genre les nombreuses erreurs et les non moins nombreuses fautes d'impression qui émaillent ces deux volumes. Dans le premier tome, il y a encore

1. Blake et Robert Burns ne figurent en somme ici que pour faire nombre; l'un allait devenir fou et l'autre allait mourir.

2. Je ne vois pas bien pourquoi ce que l'auteur appelle *les origines du romantisme* se rattacherait plus spécialement à la *Révolution française* plutôt qu'au mouvement général des esprits *d'avant* la Révolution, à Schiller par exemple et ses *Brigands*.

3. Paris, Rouff, s. d., 596 et 592 p. in-8° (illustrations très mal tirées, parfois à peine reconnaissables).

quelque effort de travail scientifique; on lira avec intérêt, par exemple, le chapitre sur Babœuf; mais, dans le second, le récit de la période impériale est d'une maigreur que cachent mal d'interminables tirades socialistes. On n'est pas forcé d'écrire l'histoire de France, mais quand on l'écrit, même pour le peuple, surtout pour le peuple, qui n'est pas à même de juger, on est tenu de lui fournir une nourriture intellectuelle plus saine et plus abondante que celle-là.

M. A. Dry, dont nous avons signalé jadis un bon livre d'histoire locale, *Reims en 1814*, nous offre aujourd'hui deux volumes sur *les Soldats ambassadeurs sous le Directoire*[1]. Ce sont des études écrites d'une plume alerte, bien documentées en général, où nous voyons défiler une série de personnages militaires improvisés représentants de la République française, diplomates assez volontiers fastueux, pas toujours très habiles et parfois, hélas! malhonnêtes, dont la tâche était, il est vrai, bien difficile, puisqu'il s'agissait de se faire accepter par des cours qui, résignées extérieurement à l'alliance française, étaient toutes au fond plus ou moins hostiles. Ces études sont d'intérêt inégal et d'inégale longueur. Pérignon à Madrid, Bernadotte à Vienne, Canclaux à Naples nous attirent plus que l'honnête et irascible Aubert-Dubayet à Constantinople ou que Clarke, bien éclipsé par Bonaparte, à Campo-Formio. Les historiens généraux de cette période ne trouveront pas sans doute beaucoup de données nouvelles à utiliser; les biographies de M. Dry valent plutôt comme agréables croquis de mœurs[2]. Un personnage qui, pour ne pas figurer en pied dans sa galerie, s'y montre pourtant à chaque instant au fond du tableau, c'est Talleyrand, mais il y paraît d'allures bien mesquines et ne révèle en rien cette compétence universelle et magistrale que la légende s'obstine à lui attribuer[3].

Le livre de M. Gilbert Stenger, *la Société française pendant le Consulat*[4], en est arrivé à son cinquième volume. Ce dernier venu

1. Paris, Plon, 1906, v-536-497 p. in-8°, portraits.

2. L'amusant cache parfois à l'auteur le sérieux, et il ne semble pas se douter que certains actes changent entièrement d'importance en changeant de latitude. Assurément, un jeune diplomate ne serait pas destitué à Paris par le ministre des Affaires étrangères parce qu'il « connaît une jeune Turque »; mais, à Tripoli, la « Nation » avait d'excellentes raisons de s'indigner de la conduite du consul Leydet, qui pouvait amener le massacre général de tous les « infidèles » de la ville.

3. Il y a, surtout dans le second volume, pas mal de fautes d'impression, par exemple p. 325, *Anclain* pour *Anklam;* p. 313, *haschisch* au lieu de *bakschisch;* p. 373, *Chabonas* pour *Chambonas;* p. 409, *la Scholzen Platz* pour *le Schützenplatz*, etc.

4. Paris, Perrin, 1907, xxiv-333 p. in-18.

nous parle des beaux-arts et de la gastronomie; bien qu'il soit consacré aux artistes, le style en est moins papillonnant et le ton plus sérieux. On y trouvera sur les peintres, les sculpteurs et les musiciens, oubliés ou célèbres, de l'époque des notices nombreuses, encore que souvent elles remontent bien plus haut que le Consulat[1]; et que, d'autre part, elles nous parlent d'œuvres nées sous l'Empire et même plus tard; on s'y familiarisera également avec Grimod de La Reynière et Brillat-Savarin, avec Carême et ses confrères, avec les goinfreries populaires et les guinguettes parisiennes, et l'on ne regrettera pas le temps qu'on y aura passé.

M. L. de Lanzac de Laborie nous donne, lui aussi, la suite de son ouvrage *Paris sous Napoléon;* c'est son troisième volume, qui porte comme sous-titre : *la Cour et la ville; — la Vie et la mort*[2]. Dans la première moitié, nous rencontrons d'abord un chapitre sur les fêtes et solennités publiques, assez nombreuses sans doute, mais passablement froides et sans entrain, célébrées qu'elles étaient sous les yeux d'une population indifférente ou plus souvent gouailleuse. Nous y étudions ensuite la cour napoléonienne et le monde officiel, singulier mélange de débris révolutionnaires et de revenants de l'ancien régime. Dans le chapitre relatif aux usages sociaux et aux mœurs, on aurait désiré un peu plus d'anecdotes, un peu plus de couleur. La seconde partie du volume s'occupe de la sécurité publique, troublée par l'insolence des militaires, par les voleurs, déjà experts en leur art, par les incendies, etc. L'auteur nous parle de l'organisation de la justice parisienne, éliminant d'ailleurs, pour le moment, les procès politiques, sur lesquels il reviendra plus tard; il nous décrit les épidémies qui menacèrent la capitale, nous cause de ses médecins, des pompes funèbres et nous présente les cimetières de Paris. Comme toujours, on sent que M. de Lanzac de Laborie a très consciencieusement étudié son sujet; si le présent volume paraît un peu moins attrayant que le dernier, c'est qu'il nous introduit dans un milieu beaucoup plus familier au lecteur; on y rencontre trop de choses déjà vues, et pourtant on est un peu étonné de ne pas rencontrer, une fois de plus, certains traits, certaines anecdotes cités partout. On croit deviner que l'auteur n'a pas voulu avoir l'air de nous donner une anthologie puisée dans les Mémoires de Mme de Rémusat et d'autres contemporains ou dans les nombreux volumes de M. F. Masson.

1. Greuze, Fragonard, Piccini, Gluck, Mozart appartiennent assurément plus à l'ancien régime qu'au siècle de Bonaparte.

2. Paris, Plon, 1906, II-386 p. in-18.

M. Fernand Nicolaÿ s'est appliqué à faire revivre *Napoléon au camp de Boulogne*[1], « d'après de nombreux documents inédits ». Propriétaire de terrains historiques au plateau d'Odre, d'où le nouvel empereur surveilla jadis la mer et les falaises britanniques, M. Nicolaÿ a réuni de bonne heure des dossiers écrits et des traditions locales sur le séjour de Napoléon au camp de Boulogne. Son livre est une relation plutôt anecdotique, dans laquelle l'auteur englobe d'ailleurs une foule d'histoires absolument étrangères à son sujet, depuis la pêche du hareng au XVIe siècle, les poux des galériens du XVIIe, la garde-robe impériale et les poulets du mamelouk Roustan, jusqu'à la psychologie de Louis XVIII, ses propres souvenirs de garde mobile en 1870 et de défenseurs des Congrégations en 1880[2]. On y rencontre quelques anecdotes curieuses, comme celle de la piquante espionne anglaise, comme celle de la mine d'or offerte à la Grande Armée; mais il y en a de bien invraisemblables, comme celle du maître d'école, agent secret de Lord Keith, qui télégraphiait, en plein jour, aux Anglais en gesticulant sur la falaise. Sur la question la plus importante, celle du passage en Angleterre, nous ne trouvons absolument rien de nouveau dans le livre de M. Nicolaÿ. Il vante bien, comme un « de ces mots lapidaires dont il avait le génie », le dire de Napoléon : « Comme Charlemagne, j'ai su faire passer les Alpes à mon armée; je comptais bien, comme César, traverser la Manche avec mes soldats. » Seulement, il n'y a rien là de « lapidaire »; le *mot* ferait grand effet sans doute dans l'histoire si le passage avait pu s'effectuer; mais, comme il n'a jamais été même essayé, ce qui reste n'est qu'une phrase. Après la discussion si calme et si serrée de M. Édouard Desbrière dans son grand ouvrage sur *les Projets de descente en Angleterre,* la question semble tranchée pour tout esprit impartial; l'empereur avait renoncé à tenter le passage avant la déclaration de guerre de l'Autriche[3].

M. Ernest Daudet achève par un troisième volume son *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*[4]. Il nous y raconte les événements qui ont agité l'exil des princes de la maison de Bourbon, depuis le 18 brumaire jusqu'à la Restauration. C'est l'époque douloureuse des suprêmes tentatives, de la catastrophe de Vincennes, des regrets impuissants. Une fois la République placée sous l'égide

1. Paris, Perrin, 1907, II-455 p. in-18.

2. Un membre du barreau parisien pourrait s'abstenir de parler du « hoquet » de Jules Favre, mais surtout il pourrait savoir comment on écrit son nom (Jules *Fabre* (*sic!*), p. 107).

3. P. 43, l'historien romain *Dion Cassius* s'est métamorphosé en *Don Cassius.*

4. Paris, Hachette, 1907, 539 p. in-8°.

et la poigne de Bonaparte, les chances d'un retour disparaissent peu à peu, à mesure que les instruments des coups de main et des complots royalistes disparaissent eux-mêmes, lassés ou tués. L'Église capitule après le Concordat, les empereurs et les rois suivent à l'envi son exemple après Austerlitz, Iéna et Friedland. Sans doute, l'attitude intransigeante persiste; mais c'est en définitive un bien triste spectacle que celui de ces Bourbons se querellant entre eux, tandis que leurs serviteurs se jalousent et se calomnient et que tous ensemble se disputent la maigre pitance des cours étrangères, protectrices dédaigneuses plutôt qu'alliées. Un peu plus de fierté naturelle, au prix d'un peu plus de misère, aurait mieux valu que cette mendicité honteuse d'une race royale, continuée à Londres et à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Madrid, pour maintenir une cour ridicule à Mitau et Varsovie, pour entretenir les uns des courtisans, les autres des maîtresses. Il a fallu toute la folie des conquêtes de Napoléon, toute son obstination démente pendant les négociations de 1813 et de 1814 pour que l'heure des Bourbons pût sonner une fois de plus et pour que les revenants de Holyrood et de Hartwell pussent rentrer aux Tuileries, qu'ils n'avaient aucune chance de revoir. C'est toute cette dernière période d'efforts impuissants, puis de lassitude profonde que nous raconte M. Daudet. On connaît le talent du narrateur et où vont ses sympathies; je n'ai donc pas à le répéter ici. On sait aussi quelle est sa méthode de travail et combien il dédaigne les renvois précis aux sources, combien rares, en général, sont les notes jointes à son récit; il n'y aurait qu'à formuler, une fois de plus, les réserves légitimes qu'appelle une pareille persistance à méconnaître un des premiers devoirs de l'historien. Mais, pour le gros de son public, c'est là sans doute un péché bien véniel; avec ou sans références, il lit avec plaisir ce que lui offre l'auteur, car M. Daudet sait l'art de bien dire et donne toujours une forme littéraire à l'expression de ses sentiments et de sa pensée.

M. le vicomte Jean D'Ussel ouvre une série de recherches historiques sur l'année 1813 par un travail sur *la Défection de la Prusse*[1]. C'est une étude, sobre et mesurée de ton, à la fois diplomatique et militaire, sur un des épisodes les plus intéressants de la catastrophe où va sombrer l'Empire. On ne peut pas dire qu'en nous racontant les événements de décembre 1812 à mars 1813, l'auteur nous ait révélé beaucoup de faits inconnus, même là où il a eu recours à nos dépôts d'archives. Pour l'Allemagne, il n'a guère fait que mettre en œuvre une partie des documents innombrables accu-

1. Paris, Plon, 1907, III-435 p. in-8°, carte.

mulés depuis un demi-siècle dans les grandes histoires et les recueils consacrés aux biographies militaires et civiles de l'ère de la *résurrection* prussienne. Mais son travail est une synthèse claire et précise des faits essentiels. Il a évité d'entrer dans les controverses sans fin, qui, de l'autre côté du Rhin, se sont élevées entre professionnels et savants sur certaines questions de détail[1] et, dans sa limitation volontaire, son travail fournit au lecteur français un tableau suffisamment détaillé des causes et des influences contradictoires qui ont agi sur les cours et les conseils des chefs d'État dans cette période courte, mais décisive, dont les étapes se marquent par la capitulation de Tauroggen, la signature du traité du 26 février, l'entrevue de Kalisch et l'*Appel à mon peuple*. Peut-être l'auteur aurait-il pu accentuer davantage encore le fait que c'est la pression de l'opinion publique exaspérée qui pesa sur l'indécision naturelle de Frédéric-Guillaume III et fit de l'*auxiliaire* de Napoléon un *ennemi* d'autant plus dangereux qu'il avait été humilié plus longtemps. Le roi de Prusse a toujours été, durant son long règne, à la remorque des événements, et l'attitude louche que lui reprochent, non sans quelque apparence de raison, les panégyristes de l'empereur, s'explique très simplement par l'impossibilité morale où il se trouvait, vu sa nature timorée, de prendre *au moment voulu* la responsabilité virile d'un changement de front complet, dont il voyait les avantages problématiques, mais aussi les dangers réels. Quant à Napoléon, fort mal servi d'ailleurs par l'inepte et naïf Saint-Marsan, il a montré là aussi, comme partout, que, malgré son génie, il ne comprenait rien à l'action des forces non matérielles, impondérables, qui agissent sur la vie des nations. Malgré les dures leçons des dernières années, subies en Autriche, en Espagne, en Russie, il a fermé les yeux sur le réveil des nationalités opprimées qui s'inspiraient à leur tour, dans leur soif de revanche, des principes d'indépendance et de liberté, du merveilleux élan de la France révolutionnaire[2].

Le *Napoléon, roi de l'île d'Elbe* de M. Paul Gruyer[3] ne pouvait plus guère effrayer les souverains coalisés; peut-être n'inspire-t-il pas, dans sa déchéance profonde, un respect suffisant à l'historio-

1. Par exemple sur les missions de Knesebeck à Vienne et auprès d'Alexandre Ier et sur celle du général de Bubna à Paris.

2. Pourquoi l'auteur écrit-il toujours *Rancke* au lieu de *Ranke?* Pourquoi parle-t-il de la principauté de *Neuenburg* au lieu de dire *Neuchâtel?* — P. 12, Guillaume de Humboldt est appelé *comte;* il n'était que *baron*. P. 358, Hardenberg signe un traité le *26 février*, et, à la page suivante, le texte même du traité porte la date du 27.

3. Paris, Hachette, 1906, 287 p. in-4°, gravures.

graphe de son règne éphémère dans un recoin de la Méditerranée. Agréablement écrit (nous signalerons surtout les promenades pittoresques de l'auteur lui-même à travers l'île d'Elbe), le livre de M. Gruyer choquera certainement les fidèles de l'Empire et risque de choquer même les esprits impartiaux par le ton ironique qui perce trop souvent dans son récit. Quand il montre les bons Elbois admirant Napoléon, comme « Tarascon admirerait le czar ou l'empereur de Chine, abandonnant leur empire pour se retirer dans leurs murs », quand il les fait se promener dans les rues de la minuscule capitale, « les yeux hors de la tête », quand il nous parle de « la cour de Sancho Pansa » et (à propos du carnaval de 1814) de ce maître du monde « finissant dans la pitrerie et le grotesque », il oublie un peu trop qu'un certain respect se doit aux grandeurs déchues, et, sans être un adorateur de l'empereur, l'on préférerait encore à certaines de ces paroles gouailleuses une paraphrase émue du *Sunt lacrymae rerum* du poète latin. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que l'activité fiévreuse développée par le dompteur de l'Europe dans ce nouveau royaume de Lilliput marque « un rétrécissement de son intelligence, sa décadence en un mot » (p. 181). Napoléon a voulu d'abord étouffer son chagrin par cette « parodie de gouvernement »; il a voulu plus tard endormir la surveillance jalouse de ses gardiens anglais[1] en affectant de s'absorber dans une tâche, indigne de son puissant esprit et que les misérables ressources pécuniaires qui lui restaient ne lui permettaient même pas d'accomplir. Et, quand il voyait l'enthousiasme bruyant et naïf des insulaires pour leur maître d'un jour, il a pu rêver que la « fascination légendaire de l'homme au petit chapeau » lui ramènerait, malgré tout, le cœur des Français qui l'avaient acclamé durant de si longues années.

Assurément, il se trompait. Toutes les fautes des Bourbons ne pouvaient lui refaire la popularité de jadis, et la France, épuisée par vingt-quatre ans de luttes, saignée à blanc par ses propres folies, ne voulait pas sacrifier les dernières gouttes de son sang pour recommencer la guerre contre l'Europe. L'ouvrage de M. Bertrand Lasserre sur *les Cent-Jours en Vendée*[2] montre jusqu'à quel point les passions royalistes, jadis comprimées plutôt qu'éteintes par l'Empire, se montrèrent vivaces après le retour de Napoléon et vinrent ajou-

1. Je note à ce propos une remarque très juste de l'auteur : « Le malchanceux Campbell, ridiculement mystifié, explique Hudson Lowe et le justifie » (p. 261).

2. *Les Cent-Jours en Vendée. Le général Lamarque et l'insurrection royaliste.* Paris, Plon, 1906, III-416 p. in-8°.

ter des dangers intérieurs à celui qui menaçait les frontières. Sous la direction de Louis de La Rochejaquelin, sous le général Canuel, « louveteau égaré parmi les blanches brebis », les bandes vendéennes se reforment par milliers dès le milieu du mois de mai 1815, et, si le général Lamarque, le véritable héros de ce récit, réussit à maintenir contre eux l'armée de la Loire, qui existait à peine, s'il réussit même à vaincre les insurgés à La Roche-Servière, le 20 juin, deux jours après Waterloo, il est obligé d'arborer lui-même la cocarde blanche le 16 juillet, avant de partir pour l'exil. C'est une bonne étude, à la fois politique et militaire, que M. Lasserre a rédigée sur des documents authentiques[1] et qu'on lit avec plaisir et non sans fruit. L'auteur a joint dans son dernier chapitre quelques renseignements supplémentaires sur Lamarque et sur la dernière apparition en Vendée de ce sympathique personnage après la chute de Charles X.

Que de fois nous a-t-on raconté déjà la dernière bataille de l'empereur aux abois, le dernier « appel à l'étoile » de Napoléon? Cette fois-ci, c'est un homme du métier, le général italien Alberto Pollio, qui, dans son *Waterloo*[2], aborde la discussion des problèmes techniques qui se rattachent au nom de ce village autrefois inconnu de la plaine belge. Il s'est efforcé, dit-il dans sa préface, de donner un récit pleinement impartial, sans aucune passion que celle du métier, appartenant à une nation « étrangère au grand conflit ». C'est, en effet, une étude exclusivement militaire, faite avec grand soin, tenant compte des travaux de tous ses devanciers, français, allemands, anglais, etc. Les conclusions de l'ouvrage ne pouvaient pas être bien neuves, car toutes les explications possibles, apologies ou accusations, hypothèses simples ou combinées, ont été, depuis longtemps déjà, épuisées par l'immense littérature, professionnelle ou livresque, qui s'est constituée, depuis le lendemain de Waterloo, sur cette campagne de quatre jours. Le général Pollio n'admet pas que l'empereur y ait commis *de grosses fautes* autres que celles qui résultaient pour lui de la nécessité absolue de jouer son va-tout contre Wellington, avant que Blücher intervînt avec une armée plus nombreuse, à elle seule, que la dernière armée de la France. Ce qui lui manqua, ce furent les soldats. Les erreurs de d'Erlon et de Grouchy ont contribué sans doute à la défaite, mais les généraux en chef, anglais et prussien, ont commis, eux aussi, de graves erreurs de tactique, oblitérées dans la mémoire des hommes par le fait de

1. Principalement d'après les papiers inédits du général Lamarque lui-même.
2. *Generale Alberto Pollio, Waterloo (1815), con nuovi documenti.* Roma, Casa editrice Italiana, 1906, v-569 p. gr. in-8°, cartes.

leur victoire. Ni le génie de Napoléon, ni la vaillance de ses subordonnés et de ses soldats n'ont été moindres qu'ailleurs; mais ils n'ont pu contrebalancer cette infériorité du nombre au moment décisif de la lutte. Si Waterloo fut une défaite, c'est surtout parce que l'empereur avait gaspillé sur vingt champs de bataille, d'un bout à l'autre de l'Europe, les matériaux précieux qui lui firent défaut à l'heure suprême.

L'auteur de la plus classique et de la plus populaire, aujourd'hui, des descriptions de la bataille de Waterloo, M. Henri Houssaye, a terminé son grand ouvrage sur *1815*[1] par un dernier volume, racontant la seconde abdication de Napoléon et la Terreur blanche dans le midi. C'est le dernier acte du grand drame de l'Empire; il nous y présente les scènes finales après Waterloo, l'effondrement de la France sous le double joug des Bourbons et de l'étranger. Le récit de l'auteur est d'un intérêt puissant, disposé avec un grand art, enrichi de traits nouveaux; tous les personnages principaux y gravitent encore autour de l'empereur déchu, odieux comme Fouché, Talleyrand, Blücher ou Hudson Lowe, faux ou ridicules comme Manuel et Lafayette. On dirait l'apothéose du Titan foudroyé, à laquelle servent de repoussoir les scènes féroces de Nîmes, de Marseille et d'Avignon, les revanches de la noblesse émigrée, la lâcheté des ralliés de l'Empire se prosternant devant la monarchie légitime. Mais, s'il y a beaucoup de talent dans la composition de ce vaste tableau, le juge impartial ne sera pas également satisfait, et l'on y peut signaler de singulières injustices et des lacunes plus singulières encore. Ainsi, M. Houssaye ne semble pas pouvoir se rendre compte de l'exaspération légitime des libéraux contre l'empereur, qui venait se mettre en travers de la lutte ouverte déjà par eux contre les Bourbons et qui menaçait, bien plus sérieusement que ceux-ci, les solutions libérales de la vie politique, pour le cas, improbable il est vrai, mais non impossible, où il se maintiendrait contre l'étranger. Surtout il oublie tout à fait de nous montrer la main du clergé dans les révoltes de l'ouest, dans les massacres du midi, dans les intrigues de la capitale. En racontant la chute définitive du revenant de l'île d'Elbe, en énumérant les sacrifices que la seconde Restauration coûta à la France (pas autant que le second Empire!), il a oublié aussi d'en reporter la part principale, écrasante, à l'homme qui, pour satisfaire son monstrueux égoïsme, n'a pas hésité à risquer l'avenir, l'existence même de la patrie dans une partie qu'il ne pouvait espérer gagner contre l'Europe entière, furieuse de ne pouvoir

1. Paris, Perrin, 1905, 602 p. in-8°, portrait.

jamais trouver le repos. Mais, en lisant ce dernier volume, on ne songe pas tout d'abord à faire œuvre de critique, tant est grand le talent du narrateur, tant est profonde l'émotion qu'éveille dans l'esprit du lecteur l'émotion contenue, mais d'autant plus impressionnante, de l'artiste. Le mérite littéraire de ce dernier volume achèvera et consacrera le succès de tout l'ouvrage, et le dernier venu aura sans doute bientôt des éditions aussi nombreuses que ses prédécesseurs. Ce n'est pas encore là, certes, la voix de la postérité, car ce n'est pas l'impartiale histoire que rêve la critique, mais c'est une belle page d'épopée[1].

Nous terminerons ce Bulletin par l'annonce d'un ouvrage que nous avons lu avec un vif intérêt, livre utile et depuis longtemps attendu, écrit avec une entière bonne foi, sans préoccupations ni arrière-pensées politiques, avec un sens critique très calme, mais toujours en éveil. Ce sont les *Origines de la légende napoléonienne*, *l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène*[2], par M. Philippe Gonnard, professeur au lycée de Saint-Étienne. Circonscrivant dès l'abord ses recherches, M. Gonnard ne s'est pas attaqué au sujet infiniment plus vaste et plus complexe de la formation de la légende napoléonienne en général; il s'occupe uniquement de la part qu'y prit l'empereur lui-même dans les loisirs involontaires de son exil. Sans doute, on a déjà beaucoup écrit sur l'activité littéraire des habitants de Sainte-Hélène, tour à tour foyer d'épanchements naïfs et officine de contre-vérités effrontément répandues par le monde, pendant et après les six années de la captivité impériale. Mais on n'avait pas encore analysé avec autant de patience et de sagacité la part de chacun des collaborateurs bénévoles, inconscients ou très avisés qui s'y groupaient autour de l'inspirateur et du régisseur principal. L'auteur étudie successivement les *Mémoires pour servir à l'histoire de France* de Napoléon lui-même, Las Casas et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, O'Méara et son *Napoléon en exil*, Montholon et les *Récits de la captivité*, Gourgaud et son *Journal*[3], Antommarchi et sa *Mort de Napoléon*, Warden et ses *Lettres de Sainte-Hélène*, sans compter les pièces falsifiées et les récits absolument apocryphes. Après avoir analysé, apprécié et jaugé ces diverses productions, M. Gonnard prouve dans une série

1. P. 120, lire *Germersheim* pour *Germesheim*.

2. Paris, Calmann-Lévy, s. d. (1907), 388 p. in-8°.

3. M. Gonnard a tiré un excellent parti de ce journal du grincheux Gourgaud, plus réfractaire au charme du maître et où transparaît davantage par suite le Napoléon véritable, que j'appellerais volontiers le Napoléon *je m'enfichiste*, si ce mot d'argot, qui rend bien ma pensée, pouvait figurer dans le langage scientifique.

de chapitres très instructifs (*Napoléon et les principes de 1789; Napoléon défenseur du principe des nationalités; Napoléon ami de la paix; Napoléon et la religion; Napoléon et sa famille*) avec quelle habileté le souverain déchu a su mettre en scène, si je puis dire, ces thèmes divers, influencer, pétrir et pervertir l'opinion publique, principalement en France, avec le concours de tous ces dévouements subalternes groupés autour du prisonnier de Longwood. Il n'a jamais fait œuvre simple et sincère d'historien, car il n'a jamais éprouvé de scrupule à mentir à la postérité. « Napoléon, dit excellemment l'auteur, n'a pas oublié sur son rocher l'art de manier les hommes; son ouvrage est exactement mesuré à l'esprit français, aux désirs du temps, à l'intelligence et à la sentimentalité populaires. Sans préjugés sur le choix des moyens, il a crié à son siècle de toutes les manières, sûr que tout ce qu'il disait, par quelque bouche que ce fût, on l'entendrait » (p. 339). Et ces données légendaires ont été si bien répandues, ce cri venu d'un rocher perdu dans l'Atlantique a été si puissant, il a tellement fasciné les esprits que, moins de trente ans après sa fin, les Français libres de 1848 ont, à défaut du *fils de l'Homme*, depuis longtemps mort en exil, choisi pour guide et pour maître le neveu du captif de Sainte-Hélène; après quelques triomphes factices, il les a menés à l'effrondrement de Sedan.

Rod. Reuss.

ANGLETERRE.

(Suite et fin[1]*.)*

Institutions. — Les Études de M. H. Munro Chadwick sur les institutions anglo-saxonnes[2] seront consultées avec fruit par tous les érudits qu'intéresse l'histoire de la condition des personnes dans les plus anciens temps du moyen âge. L'Angleterre offre en effet cette originalité que c'est le pays, si l'on excepte la région scandinave, où les institutions germaniques se sont maintenues le mieux dans leur pureté primitive. Ce n'est pas que M. Chadwick apporte beaucoup d'idées nouvelles ni de solides hypothèses; c'est la marche suivie par lui qui est intéressante. Puisque la source principale, sinon même unique, de nos renseignements nous est fournie par les chiffres des amendes et compensations pécuniaires qui punissaient les crimes et délits à un taux variant suivant la qualité des personnes, il est utile de savoir quelles furent les monnaies en cours avant la conquête normande, quelle en était la valeur absolue et relative. L'examen des questions relatives au système monétaire occupe la première partie du volume; les discussions sont conduites avec une science pénétrante et subtile. L'auteur manie les chiffres avec une dextérité parfois inquiétante; du moins ne se laisse-t-il pas aveugler par l'esprit de système : quand un problème lui paraît insoluble ou susceptible de plusieurs solutions différentes, il le dit nettement. De la condition des personnes, il passe ensuite aux points les plus importants de l'histoire administrative : origines, pouvoirs et obligations des comtes et des shériffs, composition du Conseil du roi, de ce qu'on appelle couramment le *witena-gemot*, expression qui, d'ailleurs, ne se rencontre pas une seule fois dans tout le livre. Il ne s'arrête pas à discuter les diverses opinions des auteurs qui ont traité de ces questions avant lui, sauf en ce qui concerne l'ouvrage de M. Seebohm, qu'il prend quelquefois et assez vivement à partie; il consacre aussi un excursus à critiquer la théorie de Soetber sur le système monétaire des Francs, mais c'est à peu près tout. Des érudits français qui ont étudié aussi soit ce système monétaire, soit l'origine de la noblesse par exemple, il ne dit mot. Je ne le lui

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 379; t. XCIV, p. 117, 359.

2. *Studies on anglo-saxon institutions.* Cambridge, at the University press, 1905, xii-422 p. Prix : 8 sh.

reproche pas. Il ne veut avoir en face de lui que des textes, ce qui, au fond, est l'essentiel. Je regrette seulement que l'ensemble laisse une impression peu nette; après avoir lu deux fois son ouvrage, je ne serais pas encore sûr d'en pouvoir résumer fidèlement les conclusions.

Dans une érudite monographie sur la maison du roi en Angleterre avant la conquête normande[1], M. Laurence Marcellus Larson a étudié de très près les textes concernant le « comitatus » dont s'entouraient les rois anglo-saxons. Il a puisé ses renseignements dans les textes anglo-saxons et dans la littérature scandinave. Il a montré avec précision l'évolution du sens des mots employés pour désigner les titres, rangs et fonctions des personnes que les rois entretenaient à leur service. Au xe et au xie siècle, ils n'avaient auprès d'eux que trois grands officiers : le bouteiller ou échanson, le chambellan et le sénéchal; le chef du trésor ou de la garde-robe n'était encore qu'un agent subalterne; quant au chancelier, M. Larson renvoie au livre futur de M. Stevenson pour la question de savoir si, avant Édouard le Confesseur, les rois avaient déjà une chancellerie organisée. Les Danois introduisirent un nouvel officier, le connétable, et, depuis 1033, on trouve auprès de Cnut une garde royale (*house carls*) qu'on a vainement essayé de rattacher à l'ancien *comitatus* germanique; les *house carls* sont d'origine norvégienne. Leur organisation nous est décrite dans la *Lex Castrensis* de Sveno (xie siècle). Cette dissertation se termine par une revue trop rapide des emprunts que l'organisation anglo-saxonne a faits au continent et des modèles qu'elle lui a fournis.

Une brève, mais substantielle, dissertation du Dr Parow[2] expose la manière dont étaient rendus les comptes financiers des shériffs au xiie siècle, ce qu'on entend par la *firma comitatus*, comment étaient dressés les grands rôles de l'Échiquier ou rôles de la Pipe, quelles données ces rôles nous fournissent sur la répartition de la propriété foncière et la connaissance des principaux revenus de la royauté. L'auteur fait justement ressortir l'importance capitale du règne de Henri II dans l'histoire administrative de l'Angleterre; la législation de ce prince a créé un état de droit, unique alors en Europe et d'un caractère déjà tout moderne.

1. *The king's household in England before the norman Conquest.* Madison, Wisconsin. Bulletin de l'Université de Wisconsin, n° 100. History Series, vol. 1, n° 2, p. 55-204. Prix : 50 cents.

2. *Compotus Vicecomitis. Die Rechenschaftslegung des Sheriffs unter Heinrich II von England. Eine Untersuchung über das Finanzsystem im anglo-normannischen Lehnsstaat.* Berlin, Weidmann, 1906, Programm, 62 p. Prix : 1 m.

Le commentaire sur la Grande Charte, par M. William Sharp Mac Kechnie, rendra aux historiens de réels services[1]. Le livre est bien composé : d'abord une introduction historique, en cinq chapitres, où sont exposés avec précision et sobriété 1° les événements qui ont contraint Jean sans Terre à concéder cette charte; 2° les causes de la crise; 3° la forme et le contenu de la Grande Charte; 4° son histoire au XIIIe siècle et ses différentes rédactions jusqu'à la confirmation d'Édouard Ier; 5° les expéditions originales qui nous en sont parvenues, les éditions et les commentaires qu'on lui a consacrés. Puis vient le commentaire, qui suit l'ordre des articles dans la charte de 1215; chacun de ces articles ayant d'abord été reproduit et traduit en anglais. Un appendice contient le texte des actes antérieurs à la Grande Charte et qui en sont comme le prototype : charte de Henri Ier (1100)[2], seconde charte d'Étienne (1136), charte de Henri II (1156), une prétendue « charte inconnue des libertés » de Jean[3], les « articles des barons » (1215), les brefs royaux par lesquels Jean notifie la conclusion de la paix et ordonne l'observation de la Grande Charte, le texte de la troisième rédaction (1217), celui de la « Carta de foresta » (6 nov. 1217). Une bibliographie méthodique et un index complètent le volume.

L'appendice sera très utile; il ajoute quelques documents intéressants à ceux que j'ai réunis dans mes *Chartes des libertés anglaises*, mais pourquoi n'avoir pas donné le texte de la charte de 1225? Seule, comme chacun sait, cette rédaction contient la forme définitive de la Grande Charte; seule elle a passé dans le livre des statuts; seule elle a eu force de loi devant les tribunaux de la couronne. La charte de Jean, sortie d'une tourmente révolutionnaire, n'a eu qu'une existence éphémère; on peut presque dire qu'elle n'a qu'un intérêt d'érudition. Celle de Henri III dure encore après

1. *Magna Carta. A Commentary of the great Charter of king John; with an historical introduction.* Glasgow, J. Maclehose, 1905, XIX-607 p.

2. M. Mac Kechnie ne connaît-il pas le texte critique de cette charte, qu'a publié M. Félix Liebermann dans les *Transactions* de la *R. histor. Soc.* (1894)? Il aurait dû s'en servir.

3. On désigne sous ce nom une sorte de brouillon ou de résumé, sans aucune forme authentique, qui se trouve dans les *Layettes du Trésor des chartes* (J. 655; édit. Teulet, t. I, p. 423). Comment ce document est-il arrivé là? Quand et pour quelle fin a-t-il été rédigé? Ces points restent obscurs. M. Mac Kechnie appelle l'attention sur un passage où le chroniqueur Roger de Wendover raconte que, le 27 avril 1215, les émissaires du roi s'étant abouchés avec les chefs des barons soulevés, rapportèrent une cédule mentionnant les anciennes lois et coutumes du royaume, et il propose d'identifier cette cédule avec le parchemin conservé dans les archives de France. Ajouter la note de M. Petit-Dutaillis à la suite de la traduction française de Stubbs, t. I, p. 869.

sept siècles bientôt révolus; c'est elle qui, logiquement, aurait dû servir de cadre au commentaire.

Ce commentaire a de grands mérites. Un seul comptait jusqu'ici; ce n'était ni celui de Barrington (1766), dont les Observations sont incomplètes et sans originalité, ni celui de Sullivan (1772), qui est trop général. Il fallait remonter à celui de Coke, copieux, approfondi, instructif comme interprétation du document au point de vue strictement juridique; mais, chez Coke, le sens critique est inférieur à l'érudition, il raisonne, distingue et subtilise à l'excès. M. Mac Kechnie l'a eu constamment sous les yeux; peut-être même est-il trop enclin soit à se couvrir de son autorité, soit à le discuter; j'aurais préféré le voir plus souvent placer en face du texte de la Grande Charte celui des jurisconsultes du XIIIe siècle. Il renvoie à Glanville, au *Note book* de Bracton, aux publications de la Selden Society; il aurait pu faire un plus fréquent usage du traité de Britton et de la *Fleta*, écrits au temps même où Édouard Ier confirmait les chartes. Ce commentaire n'est pas une pure compilation; M. Mac Kechnie sait être personnel; il combat avec succès Hallam et Stubbs; sur certains points, par exemple sur l'origine du jury, il présente des vues intéressantes et qui ne se rencontrent pas partout. Mais il n'est pas tout à fait complet. L'article 43 de la charte de 1215 parle des « honneurs » de Wallingford, de Nottingham, de Boulogne et de Lancastre. M. Mac Kechnie ne paraît pas avoir institué la moindre recherche sur ces fiefs, non plus que sur les parents de Gérard « de Athyes », Engelard « de Cygony », Pierre, Gion et André « de Cancellis », Geoffroi « de Martinny » (article 50). Les hommes l'intéressent évidemment moins que les institutions. D'autre part, n'aurait-il pas dû faire porter aussi son commentaire sur les articles des rédactions autres que celle de 1215? N'est-il pas fâcheux de passer sous silence une institution comme celle du franc-plège par exemple (article 35 de la charte de 1225)?

L'introduction historique est très digne d'attention. Le récit des événements qui aboutirent à la Grande Charte est exact, sans minutie. La question de l'écuage (*scutagium*) est exposée avec force; on nous montre que cette obligation féodale, réclamée seulement à titre exceptionnel par Henri II et même par Richard, devint sous Jean une charge presque annuelle; pour l'année 1213-1214, elle fut de trois marcs par fief de chevalier. C'est cette contribution extraordinaire, dont le chiffre n'avait pas encore été atteint, qui détermina le soulèvement. Le caractère de la Grande Charte est analysé avec pénétration, et c'est là une des parties de l'introduction qui paraîtront les plus neuves à beaucoup de personnes. M. Mac Kechnie est tout dis-

posé à contresigner le jugement de Maitland, qui écrivait : « Avez-vous jamais pesé la forme, le plan, l'idée principale de la *Magna Carta?* Si oui, votre révérence pour ce texte sacro-saint aura peine à vous empêcher de lui appliquer dans le secret de votre conscience les épithètes d'inept ou d'enfantin. » Il s'efforce d'en atténuer l'importance au point de vue politique : la Grande Charte a légiféré non pour la nation, mais pour des classes séparées. C'est vrai dans le sens étroit de la lettre; néanmoins, ces classes séparées, qui arrachent au roi des privilèges, ne formaient-elles pas alors ce qu'on pourrait appeler le pays légal? Il ne faut pas considérer ici seulement l'antagonisme de classes convoitant des privilèges rivaux, mais la communauté des souffrances qui, pour un moment, donne plus ou moins obscurément à des classes hostiles le sentiment qu'elles formaient une nation. Quant à l'incohérence que l'attention la plus distraite constate dans la Grande Charte[1], elle ne saurait étonner personne; c'est un trait commun à tous les actes législatifs du moyen âge.

Si j'ai pu, dans l'œuvre de M. Mac Kechnie, signaler des défauts ou des lacunes, je dois répéter en finissant ce que j'ai déjà dit, qu'elle me paraît tout à fait digne d'éloges. C'est un livre qu'il faudra consulter pour l'histoire des institutions politiques et administratives de l'Angleterre au XIIe et au XIIIe siècle; il a sa place marquée à côté de Stubbs dans la bibliothèque des érudits.

Il ne faudrait pas essayer de se faire une idée du livre publié par M. L. W. Vernon HARCOURT d'après son titre : « Sa Grâce le Sénéchal et le jugement des Pairs du royaume[2]. » La première moitié du volume est une étude sur le dapiférat au XIe et au XIIe siècle et sur la charge de sénéchal du royaume qui devint héréditaire à partir du milieu du XIIIe. Ce fonctionnaire, qui compte parmi les grands officiers de la couronne, mais qui, jusqu'au XIVe siècle, eut plus de prétentions que de droits, et ne joua guère de rôle légal qu'au couronnement des rois, fut au XVe siècle et surtout sous les Tudors président du tribunal devant lequel étaient traduits les pairs du royaume

1. M. Mac Kechnie n'a pas songé à étudier la Grande Charte au point de vue purement diplomatique; d'ailleurs, il ne paraît pas familier avec ce genre d'observation : il parle en termes trop vagues (p. 218) du titre royal; il semble avoir oublié le changement imposé à cet égard par le traité de Paris en 1259. Voir Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 798.

2. *His Grace the Steward and trial of peers. A novel inquiry into a special branch of constitutional government, founded entirely upon original sources of information and extensively upon hitherto unprinted materials.* Londres, Longmans, 1907, XII-500 p. Prix : 16 sh.

accusés de trahison. Et c'est à cet office qu'est consacrée la seconde partie du volume; mais l'auteur l'a fait précéder d'une longue dissertation sur un point de la procédure féodale : le jugement par les pairs. En réalité, le volume est composé de deux ou même de trois sujets dont les rapports entre eux sont parfois très lointains. On pourrait y signaler encore d'autres défauts : l'auteur commence brusquement au XIe siècle et suit parallèlement l'institution du dapiférat en Angleterre, en Normandie et dans le royaume capétien, sans rien dire des origines plus anciennes de cette fonction; ici M. Larson aurait pu être un précieux guide pour M. Harcourt; mais celui-ci paraît avoir ignoré la dissertation de l'érudit américain. Enfin le livre se termine sans conclusion; l'auteur prend congé de son lecteur sans lui présenter un résumé logique et précis de sa thèse. A chacun d'en rechercher çà et là les idées directrices. Au moins la recherche est-elle profitable. L'auteur connaît bien les textes; il les rapporte copieusement soit en note, soit dans l'appendice qui suit chacun des douze chapitres de l'ouvrage[1]. Plusieurs n'avaient pas encore été publiés[2], et il est très commode de les trouver groupés et comme portés à pied d'œuvre. Les points les plus intéressants sont le commentaire de l'art. 39 de la Grande Charte sur le « judicium parium », où l'auteur se sépare nettement, par exemple, de M. Mac Kechnie; le chapitre relatif à la condamnation de Jean Sans-Terre par les pairs de France, où sont présentées des interprétations jusqu'à un certain point nouvelles, risquées par endroits[3]; enfin le dernier cha-

1. Première partie, chap. I : Histoire du dapiférat en France et en Angleterre jusqu'à la fin du règne de Henri Ier. II : le dapiférat et les sénéchaux héréditaires au temps de l'anarchie et jusqu'à l'avènement de Richard Ier. III : Comment la maison de Montfort posséda seule le titre de sénéchal héréditaire de la maison du roi. IV : l'Évolution du sénéchalat héréditaire entre les mains de Simon de Montfort, jusqu'en 1265. V et VI : les Sénéchaux lancastriens depuis Edmond, frère d'Édouard Ier, jusqu'au duc de Clarence, dernier détenteur de cet office. Deuxième partie, chap. VII : le Jugement des pairs; étude sur l'art. 39 de la Grande Charte. VIII : Jean Sans-Terre et sa condamnation par les pairs de France. IX : le Jugement des pairs au XIIIe et au XIVe siècle. X : Au XIVe siècle : les « causes célèbres » des règnes d'Édouard III et Richard II. XI : Au XVe siècle : la « cour of chivalry »; histoire de la procédure jusqu'à l'année 1497, lorsque Lord Audeley fut condamné par un « tribunal de chevalerie » pour la part qu'il avait prise au soulèvement de Cornouailles. XII : Institution du tribunal du Grand Sénéchal.

2. Par contre, il aurait fallu dire, p. 142, que l'accord intervenu entre l'évêque d'Exeter et le comte de Devon en 1308 avait été publié par M. Hingeston-Randolph, et, p. 164, que le traité sur la sénéchaussée se trouve déjà dans Bémont, *Simon de Montfort*, p. 324.

3. Il m'est impossible d'accepter la traduction de la lettre d'Innocent III : « Justicia preeunte » (p. 250) et de la réponse des envoyés du prince Louis :

pitre, où il est démontré que le comte de Huntingdon, compromis dans ce qu'on appelle « la révolte de Kent » (1400), fut mis à mort sans jugement et que, par conséquent, le rapport inséré dans le Yearbook de cette année, et qui résume le procès intenté au comte à Westminster (premier exemple de la juridiction spéciale du grand sénéchal), est un faux fabriqué sans doute pour légitimer la condamnation et le supplice du comte de Warwick cent ans plus tard (1499). Je ne dirai pas que les conclusions de l'auteur soient toujours aussi neuves qu'il le paraît[1] ni qu'elles s'imposent nécessairement; mais il convient d'en tenir le plus grand compte.

M. Charles Austin Beard est l'auteur d'une bonne monographie sur l'office de juge de paix en Angleterre[2]. A la suite de Stubbs, il en trouve l'origine dans les *conservatores* ou *custodes pacis* qui furent institués en 1195; contre Stubbs, il montre qu'au XIIIe siècle ou, plus exactement, sous Édouard Ier, ces *custodes* n'ont pas été élus, mais nommés par le roi. Sous Édouard III, ils furent chargés de juger tous les crimes et délits commis contre la paix du roi. Ces « juges de la paix royale », recrutés presque uniquement parmi la petite noblesse des comtés, virent leur compétence et leur autorité s'étendre peu à peu durant le XVe siècle; sous les Tudors, ils étaient les agents universels de l'administration locale; soumis au contrôle et recevant directement les ordres du *Privy Council*, ils constituèrent le rouage principal de la centralisation administrative, de ce que Green appelait la « Nouvelle monarchie ». Les quatre chapitres consacrés à cette organisation, arrivée alors à son plus haut degré d'importance, sont solidement construits, avec de bons matériaux. L'autorité classique pour l'étude de la justice de paix au temps d'Élisabeth est l'*Eirenarchia* de Lambarde; M. Beard en a donné d'instructifs extraits en appendice.

L'élément premier de l'organisation féodale en Angleterre est le manoir. Nous savons assez bien ce que fut le manoir à partir du XIIIe siècle, époque où les textes législatifs, les chartes d'inféodation, les rôles sur lesquels étaient transcrits les actes de l'administration seigneuriale deviennent de plus en plus nombreux; mais nous

« Ipsum regem depositum appellaverunt... » (p. 266). Il serait hors de propos de reprendre ici la discussion.

1. Quand M. Harcourt s'ingénie, p. 128-137, à prouver que Simon de Montfort n'a jamais été « justicier » d'Angleterre, il n'ajoute rien, quant au fond, à ce que j'ai dit moi-même, *Simon de Montfort*, p. 102 et 229.

2. *The office of Justice of the Peace in England; its origin and development.* New-York, Columbia University press (Studies in history, economics and public law, vol. XX, n° 1, p. 1-184). Prix : 1 d. 50 cents.

voyons moins clairement comment et à quelle époque il s'est formé. Depuis une génération ou deux, on a examiné et comparé trop de documents pour penser tout simplement que le manoir est une institution normande importée par la Conquête; on a maintes fois constaté sous le régime anglo-saxon l'existence des particularités qui le caractérisent; mais on n'avait encore sur ces points que des lumières confuses. Le nouvel ouvrage de M. Paul VINOGRADOFF[1] fera faire un très grand pas à l'étude des multiples et difficiles questions que soulève la notion du manoir. Le savant professeur de jurisprudence à l'Université d'Oxford s'est depuis longtemps préoccupé de ces problèmes. Il a commencé par étudier[2] l'organisation sociale, économique et administrative du village à l'époque où elle est le mieux connue (XIIe-XIVe siècle); maintenant, il prend le problème à ses sources mêmes et dans ses plus anciens développements. Le manoir tel qu'il fonctionne du XIIIe siècle à la fin du XVe est à ses yeux le dernier terme d'une évolution qui remonte aux origines mêmes de la civilisation anglaise. Il étudie donc tout d'abord l'état des personnes et des terres, l'appropriation et l'exploitation du sol à l'époque celtique, puis au temps de la domination romaine. Il montre que celle-ci n'a pas laissé de traces très profondes; sans doute le régime romain de la *villa*, la notion du *fundus*, appliqués en Bretagne pendant deux siècles environ, n'ont pas disparu tout entiers après l'arrivée des envahisseurs germains, mais leur action a été superficielle; d'autre part, le clan, la tribu celtiques, respectés par les Romains, ont continué d'exister après la conquête anglo-saxonne, même en dehors des régions montagneuses du nord (Écosse) et de l'ouest (Galles), même en dehors de l'Irlande, où l'élément celtique se maintient à l'état de pureté. Le fait qui caractérise ce régime, c'est la possession et l'exploitation communes du sol par des groupes de famille qu'unissent des liens de parenté. Les envahisseurs de race teutonique apportèrent avec eux d'autres idées et d'autres coutumes. Ce n'étaient plus des pasteurs, mais des guerriers; à leur tête, ils avaient non des chefs de famille, mais des chefs militaires qui s'arrogèrent des droits politiques, s'emparèrent du sol, asservirent les faibles et leur imposèrent des rentes et des services. La société se reconstitua sous l'influence du patronage et des seigneuries se formèrent un peu partout. Avec la terre, devenue propriété individuelle (*bookland*), souvent en vertu d'un acte écrit (*libellus*, *book*), le seigneur reçut ou usurpa des droits

1. *The Growth of the manor*. Londres, Swan Sonnenschein; New-York, the Macmillan Co., 1905, VII-384 p.
2. *Villainage in England*. Cf. *Rev. hist.*, t. L, p. 129.

de justice et fut détenteur d'une part de l'autorité royale. Sur ces terres, il eut, outre une résidence fixe (*mansus indominicatus*), une ferme domaniale au centre des terres cultivées par les vilains (*inland demesne*), et cette ferme fut exempte des taxes ordinaires qui retombèrent sur les vilains. Dès lors, le manoir était né. Le mot est d'origine franco-normande; la chose existait avant l'arrivée des Normands. M. Vinogradoff analyse avec beaucoup de finesse les différences qui distinguent le manoir anglais avant et après la Conquête et les faits qui firent peu à peu triompher la maxime « nulle terre sans seigneur ». Au XIIIe siècle, l'Angleterre fut couverte d'un réseau de manoirs mouvant les uns des autres, organisés non pas uniquement pour l'exploitation agricole du pays, mais pour servir l'État en ce qui concernait l'armée, les impositions, la justice et la police. Cet exposé permet à M. Vinogradoff de dissiper définitivement certains mirages, d'écarter des théories trop absolues qui attribuent une part exclusive soit à l'élément romain, soit à l'élément teutonique, dans le développement économique et politique de l'Angleterre; s'appuyant sur le plus récent ouvrage de M. Seebohm (*Tribal England*), il accorde une grande influence à l'élément celtique.

M. Vinogradoff n'a pas donné à son livre l'aspect d'une œuvre d'érudition; les notes sont renvoyées en bloc à la suite de chacune des trois divisions qu'il a adoptées[1]; il ne discute pas, il expose. Son exposition est d'ailleurs toujours claire, bien distribuée, pleine de faits, d'observations personnelles, substantielle sans lourdeur; elle instruit et fait penser. Émule de Seebohm, de Pollock et Maitland, de Round, pour ne citer que les noms les plus connus du lecteur français, M. Vinogradoff est un des meilleurs ouvriers qui travaillent à retrouver les origines scientifiques des institutions anglaises.

Sur le développement économique des manoirs, voici une excellente monographie de Mlle Frances Gardiner Davenport, concernant le manoir de Forncett, au comté de Norfolk[2]. Un passage du Domesday book, plusieurs rôles relatifs aux années 1272-1273, 1376-1378, 1400, une suite de testaments rédigés par des serfs du manoir (1501-

1. Livre I, Période pré-anglaise : organisation de la tribu celtique et influence romaine. Livre II, Période anglo-saxonne (*old english*) : conquête de l'Angleterre par les Anglo-Saxons; groupements de la population; le « township » et la répartition du sol; le système de la coopérative agricole (*open field system*); histoire du domaine rural (*holding*); origines du manoir. Livre III, Période féodale : principes sur lesquels est établi le « Domesday book »; propriété et exploitation agricole; classes de personnes.

2. *The economic development of a Norfolk manor, 1086-1565.* Cambridge, at the University press, 1906, 105 et CII p.

1559), tous publiés en appendice, un cadastre de 1565 ont permis à l'auteur de tracer un tableau minutieux de l'exploitation économique de ce manoir à plusieurs époques. Le dernier chapitre a été consacré au mouvement de la population. L'auteur constate que le nombre des habitants diminua de moitié après la peste noire et qu'en second lieu, de 1376 à 1565, le nombre des habitations a peu varié, c'est-à-dire que Forncett ne nous donne pas le spectacle de cette destruction des maisons rurales qui a soulevé de si grandes lamentations depuis la fin du xve siècle. Il ne serait pas scientifique de généraliser ces faits; mais ils sont précieux à recueillir.

Soixante pages ont suffi à M. Henry Charles Taylor[1] pour résumer un des faits les plus saillants qui ont caractérisé la condition de la propriété rurale en Angleterre depuis la fin du xviie siècle : la disparition de la classe des « yeomen ». Ce fait social est incontestable; mais il est incontestable aussi que les fermiers ont d'ordinaire trouvé auprès de leurs propriétaires des conditions rémunératrices, « et les champs de l'Angleterre prouvent qu'il n'est pas essentiel pour une bonne agriculture que le fermier soit propriétaire du sol ». C'est sur cette conclusion optimiste que se clôt cette brochure, d'ailleurs intéressante.

D'une plus grande portée et d'un mérite supérieur est l'ouvrage de M. Gilbert Slater sur un sujet très voisin, identique même par endroits : la condition des paysans et la formation des grands domaines en Angleterre[2]. On sait qu'au moyen âge, les terres, réparties par minces parcelles entre les paysans, étaient d'ordinaire cultivées en commun. Cette sorte de coopérative agricole constituait la « communauté de village »; les parcelles soumises à ce régime étaient seulement séparées par une bande de terre laissée en friche. C'est ce qu'on appelait l' « open field system ». On sait enfin qu'à partir surtout du xve siècle, beaucoup de propriétaires convertirent les terres à blé en pâturages où les troupeaux étaient maintenus par des clôtures. Cette transformation, que suffit à indiquer le mot « enclosure », a préparé la ruine de la petite propriété rurale, de la classe des paysans libres. Des plaintes vives et réitérées se sont fait entendre

1. *The decline of landowning farmers in England.* Madison, Wisconsin, 1904, 66 p. (Bulletin de l'Université de Wisconsin, n° 96. Economic and political science series, vol. I, n° 1).

2. Il serait impossible en français de traduire littéralement le titre de ce livre : *The english peasantry and the enclosure of common fields.* On peut dire que l'ancienne France n'a connu ni « open fields », ni « village community », ni « enclosures ». N'ayant pas eu les choses, il nous faudrait aujourd'hui forger des mots pour les désigner. — L'ouvrage a paru à Londres, chez Constable, 1907, xiii-337 p. Prix : 10 sh. 62.

pendant tout le XVIe siècle sur ces conséquences désastreuses. Il est probable qu'on les a exagérées, et l'historien a le devoir aujourd'hui de considérer les faits avec plus de sang-froid. M. Slater a étudié le phénomène au XVIIIe et au XIXe siècle. Il a dressé la liste, fort nombreuse, des lois votées par le Parlement depuis 1727 jusqu'à ces tout derniers temps. Il a d'ailleurs soigneusement distingué celles qui autorisaient à « enclore » les anciens « common fields » et celles qui supprimaient, en les appropriant, les biens communaux. Il montre, par des exemples bien choisis et empruntés aux régions les plus diverses de l'Angleterre, comment fonctionnait le système coopératif, comment il a cédé la place au système moderne de la grande propriété consacrée soit à l'élevage des troupeaux, soit à des cultures intensives, et il en déduit les conséquences économiques et sociales. Évidemment, ce système a dépeuplé en beaucoup de points les campagnes; il a créé un prolétariat agricole, rendu plus onéreuse l'assistance publique (par les *poor laws*); mais, d'autre part, il a contribué au développement économique du pays, à la production et à la diffusion de la richesse; tout compte fait, le gain, pour la nation entière, l'emporte de beaucoup sur les pertes. M. Slater arrive à ces conclusions après de nombreux détours et de minutieuses observations que des planches, malheureusement trop réduites, mettent sous les yeux du lecteur. Il pense d'ailleurs que l'étude du passé peut rendre service au législateur que doit préoccuper l'avenir de l'agriculture en Angleterre. Il faut que celle-ci devienne plus démocratique. « Je veux dire par là que le principe de la propriété collective du sol doit être établi ou rétabli, que la coopération agricole doit être remise en vigueur conformément aux besoins nouveaux; que le droit ancien pour tout homme qui cultive le sol d'arriver à le posséder doit être restauré » (p. VII). Ces mots, qui terminent la préface, indiquent les préoccupations de l'auteur; mais son exposé conserve un caractère strictement historique. Le théoricien s'efface devant l'érudit penché sur les cartes, les statistiques et les textes.

Pour bien connaître une institution, il peut être utile de voir ce qu'elle devient quand on la transplante dans un autre pays : les *Assises de Jérusalem* jettent un grand jour sur le régime féodal de la France. Au XVIIe siècle, ce même régime a été transplanté au Canada; ce qui s'est passé là-bas fait mieux comprendre ce qui s'est passé chez nous. L'ouvrage de M. William Bennett MUNRO[1] intéresse donc également la colonie et la mère patrie. Il est bien composé. Après un

1. *The seignorial system in Canada; a study in french colonial policy.* New-York, Longmans, 1907, XIII-296 p. Prix : 10 sh. 6 d. (Harvard historical Studies, n° 13).

chapitre sur l'organisation des tenures féodales en France au XVIIe siècle, l'auteur expose les conditions historiques et juridiques dans lesquelles ont été constitués les fiefs concédés par la royauté au Canada de 1598 à 1711. Notons deux points principaux : tout d'abord, bien que les colons eussent été recrutés pour les quatre cinquièmes en Normandie, c'est la coutume de Paris qui, en 1664, fut définitivement donnée à la colonie. En second lieu, parmi les obligations qui incombaient aux seigneurs, il en est une qui appartient exclusivement à la législation canadienne; c'est le *jeu de fief*, c'est-à-dire l'obligation pour le seigneur de concéder en arrière-fief les terres dont il n'avait pas encore disposé, aux conditions de prix et de redevances déterminées par la coutume. Cette obligation, dont on trouve la première trace en 1672, fut définitivement ordonnée par ce qu'on appela les arrêts de Marly (1711); elle avait pour but de favoriser la colonisation. L'auteur étudie ensuite les avantages que le seigneur pouvait retirer de ses tenures : redevances en argent et en nature, banalités, émoluments de justice. Il est intéressant de constater que les premières concessions de fief ne comportaient pas le droit pour le seigneur de rendre la justice; il n'y en a pas d'exemple avant 1663 et même, depuis lors, le droit de justice ne découlait pas *ipso facto* de la possession d'un fief; il fallait qu'il fût expressément spécifié dans l'acte d'inféodation. Le chapitre x traite des rapports entre le système seigneurial et l'Église. Celle-ci fut richement dotée; les Jésuites à eux seuls possédaient la huitième partie du sol et leurs domaines étaient dans les régions les plus fertiles, les plus avantageuses pour l'exploitation et la colonisation. Venaient ensuite l'évêque et le séminaire de Québec, Saint-Sulpice, les Ursulines de Québec, les Récollets, etc. Survient la guerre de Sept ans. Le Canada est conquis par les Anglais et cédé par la France. Les Anglais respectèrent les tenures féodales; ils autorisèrent la concession de seigneuries comme par le passé, garantirent aux seigneurs leurs droits, maintinrent la vieille coutume de Paris en matière de tenure, tandis qu'ils introduisaient la loi anglaise en matière criminelle. Il y eut même en 1772 une sorte de codification de la loi française qui fut votée par le Parlement anglais en 1775. Mais les juges anglais, ignorants ou malintentionnés, étaient incapables d'appliquer des articles dont ils ne pouvaient ou ne voulaient comprendre le sens; de là de nouvelles difficultés qui disparurent seulement avec l'abolition du système seigneurial en 1854. Ce très intéressant ouvrage se termine par une bibliographie qui sera bien accueillie, surtout en France, et par un copieux index.

L'Histoire du commerce et de l'industrie en Angleterre à l'époque

moderne, par M. W. Cunningham, est parvenue à sa troisième édition[1]. Cette édition doit être recommandée d'une façon particulière aux historiens. Elle n'est pas une simple revision ; l'auteur a refait entièrement son livre. Les divisions ne sont plus les mêmes; maintenant, l'auteur a partagé en deux grandes sections la période moderne qu'il fait commencer, comme on le sait, à l'avènement d'Élisabeth. La première section a pour sous-titre « le Système mercantile »; la seconde « Laissez faire ». Ce qui caractérise la première, c'est l'intervention de l'État dans tous les domaines du monde économique, intervention toute-puissante sous Élisabeth, de plus en plus vivement discutée sous les Stuarts, contrôlée sans profit pour la nation par les Whigs maîtres du pouvoir après 1689, ruinée enfin par la révolution industrielle du XVIIIe siècle[2], qui a complètement transformé l'Angleterre en moins d'un siècle. Le soulèvement des colonies américaines marque la transition entre le système de l'intervention et celui du « Laissez faire ». A chacune de ces deux sections est consacré un tome, car il a fallu couper en deux le volume, qui maintenant dépasse mille pages. Ce n'est pas seulement le plan général qui a été modifié; il y a peu de chapitres qui n'aient été refaits plus ou moins complètement; la bibliographie a été mise à jour; les notes, plus nombreuses et plus détaillées, contiennent souvent des extraits de documents inédits; on en trouve également dans les appendices qui ont été presque entièrement renouvelés. La partie qui a le plus bénéficié de ces améliorations est celle qui concerne la guerre civile et la Restauration; le point de vue particulier auquel se place M. Cunningham lui a permis d'esquiver le danger auquel succombaient d'ordinaire les anciens auteurs, je parle des plus qualifiés; il a pour ainsi dire ignoré les luttes des sectes religieuses et des factions politiques et n'a pas eu à prendre parti pour le roi ou pour le parlement, pour les whigs ou les tories; par cela même, la Restauration nous apparaît sous un nouveau jour et beaucoup plus favorable. Enfin les résumés imprimés en « manchettes » tout le long de l'ouvrage ont été reproduits à la suite, au lieu et place de la table des matières. Ils constituent un répertoire commode auquel on souhaiterait cependant plus de concision, des formules plus saisissantes.

Mais la conception même de l'ouvrage n'a pas changé. Ce n'est pas une histoire du commerce et de l'industrie qu'a écrite M. Cun-

1. *Growth of the English industry and commerce in modern times.* Vol. I : *the Mercantile system;* vol. II : *Laissez faire.* Cambridge, at the University press, 1903, XXXVIII-1039 p. Prix : 25 sh.

2. Voir le livre récent de M. Mantoux, *la Révolution industrielle au XVIIIe siècle.*

ningham, c'est plutôt une histoire de l'Angleterre considérée au point de vue économique. Sans doute, le commerce et l'industrie occupent une place prépondérante; mais l'agriculture, la législation monétaire, la condition des personnes, l'assistance publique, l'administration, etc., y figurent aussi en bon lieu. Il semble que l'auteur ait voulu tout voir et tout dire. Aux résultats de son travail personnel, qui est considérable et incessant, il ajoute volontiers le fruit du travail des autres et il insère tout un chapitre sur la politique économique de Burleigh, qui a pour auteur Miss Lilian Tomn (p. 53-84). Un plan plus rigoureux, où l'on verrait chaque partie prendre sa place logique et mesurée, aurait fait de cet ouvrage un beau livre; tel qu'il est, il est très instructif et sera longtemps fort utile. On peut croire qu'encouragé par le succès, l'auteur pourra encore le refondre et l'améliorer.

Il devra prendre en considération, par exemple, des études telles que la thèse de Mlle Stella Kramer, sur les causes de la disparition des corporations industrielles[1]. L'opinion généralement acceptée par les historiens est que ces corporations ou *craft guilds* furent ruinées par une législation hostile. Pour Mlle Kramer, il n'en est rien. Si la loi de 1437 soumit ces guildes au contrôle onéreux des juges de paix, elles continuèrent, comme auparavant, d'être soumises aux autorités locales. La sécularisation des biens du clergé régulier sous Édouard VI appauvrit les guildes mais ne les ruina pas; elles furent privées seulement de cette partie de leurs revenus qui était affectée à des objets religieux. Le statut d'apprentissage de 1563 n'a pas donné le coup de grâce aux guildes en les empêchant pour ainsi dire de se recruter; il ne fit que généraliser des mesures depuis longtemps en vigueur à Londres et, d'ailleurs, même après cette date, de nouvelles guildes prirent naissance. S'il est vrai que, dans le même temps, on vit des guildes ayant des objets semblables se fondre les unes dans les autres, cet amalgame, qui en diminua beaucoup le nombre, fut l'œuvre propre du mouvement industriel et non d'une législation persécutrice. Ce n'est donc pas la loi qui, sous les Lancastre et les Tudors, a tué les *craft guilds;* comment ont-elles disparu? C'est un autre sujet que Mlle Kramer se défend de traiter.

Il a été repris en partie par M. George Unwin, qui se place d'ailleurs à un point de vue un peu différent[2]. Tandis que Mlle Kramer

1. *The english craft gilds and the government; an examination of the accepted theory regarding the decay of the craft guilds.* New-York, the Columbia University press, 1905, 147 p. (Columbia University. Studies in history, economics and public law, vol. XXIII, n° 4).

2. *Industrial organization in the sixteenth and seventeenth centuries.* Oxford, at the Clarendon press, 1904, VII-277 p.

étudie les *craft guilds* du dehors, si je puis dire, celui-ci en montre l'organisation intérieure, en insistant encore plutôt sur la condition des ouvriers, sur les rapports entre employeurs et employés; il veut montrer comment le vieux système de la guilde s'est modifié de façon à préparer le groupement nouveau et tout moderne des *trade-unions*. C'est surtout pour l'époque des deux premiers Stuarts que son étude consciencieuse et intelligente devra être consultée.

M. Unwin a plus d'une fois rencontré sur son chemin le beau travail de M. Sidney Webb et de sa femme sur le *trade-unionism*. Les mêmes auteurs ont abordé un sujet très différent en entreprenant une vaste enquête sur le gouvernement local. Dans leur esprit, ces recherches avaient pour but une étude sur les problèmes pratiques du temps présent; mais les réformes des années 1832-1835 ne se comprennent que si l'on connaît l'état antérieur, et ceci les a conduits à étudier la période qui s'étend de la Révolution de 1689 jusqu'à la grande loi municipale de 1835, période d'ailleurs fort intéressante et qui présente une grande unité, puisqu'à aucun autre moment de l'histoire le gouvernement ne s'est désintéressé davantage des affaires locales; jamais la décentralisation administrative n'a été aussi complète[1]. Dans un premier volume, M. et Mme Webb ont étudié la paroisse et le comté; ils traiteront ensuite des franchises seigneuriales et des corporations municipales, des administrations spéciales établies par la loi, de l'assistance publique et de la criminalité. Les sources auxquelles ils ont puisé sont très nombreuses : registres et comptes paroissiaux, procès-verbaux et notes des juges de paix dans leurs sessions trimestrielles, journaux locaux, correspondance administrative, lois votées par les deux chambres du Parlement. Pour son grand travail sur les institutions communales, Gneist n'avait guère pu utiliser que le recueil des statuts; à ce seul point de vue, le nouveau livre, établi sur une base beaucoup plus large, dépasse donc déjà l'ancien, resté jusqu'ici classique. Une rapide inspection suffit d'ailleurs pour attester le soin scrupuleux avec lequel il a été composé, la variété des questions qu'il résout, la précieuse contribution qu'il apporte à l'histoire de ces organismes locaux dont les Français en particulier connaissent si mal le fonctionnement. J'aurai l'occasion de revenir sur ce beau livre lorsqu'il sera terminé.

J'apporterai le même tribut d'éloges au grand ouvrage du Dr Julius Hatschek, professeur à l'Université de Heidelberg[2]. Un premier

1. *English local government, from the Revolution to the municipal corporations act.* Vol. I : *The parish and the county.* Londres, Longmans, 1906, xxv-664 p. Prix : 16 sh.

2. *Englisches Staatsrecht, mit Berücksichtigung der für Schottland und Irland geltenden Sonderheiten.* Tubingue, Mohr (Paul Siebeck), 2 vol., 1905-

volume traite des institutions politiques[1]; le tome II, des institutions administratives[2]. L'auteur s'est entouré des meilleurs renseignements; aux textes imprimés, il a çà et là ajouté des documents inédits tirés des manuscrits du British Museum; pour déterminer certaines pratiques administratives ou gouvernementales, il s'est adressé à de hauts fonctionnaires qui lui ont fourni les faits, les chiffres demandés. Depuis la réforme électorale de 1832, l'Angleterre est devenue de plus en plus un état démocratique et centralisé. Rud. Gneist a pu montrer que ces institutions anglaises avaient pour base essentielle l'idée de « selfgovernment ». Vraie seulement en partie alors que le savant jurisconsulte prussien la formulait, en pensant d'ailleurs à la Prusse au moins autant qu'à l'Angleterre, cette théorie ne répond plus aujourd'hui ni aux mœurs politiques, ni aux lois, ni aux usages administratifs. M. Hatschek s'est proposé de refaire l'œuvre de Gneist, sans écarter absolument de son esprit les préoccupations qui sollicitaient le professeur de Kœnigsberg : il a constamment les yeux fixés sur le droit politique et administratif de l'Allemagne, au point de paraître par endroits avoir voulu écrire un traité de droit comparé[3]. J'ajoute aussitôt que la comparaison est toujours instructive; on peut voir en particulier au tome II ce qui concerne la police, qui a été organisée dans des conditions tout à fait différentes et sur des bases diamétralement opposées dans les deux pays.

Et maintenant, si l'on veut réfléchir sur les grands courants de l'opinion politique en Angleterre au XIXe siècle et sur la part qu'on peut leur attribuer dans la législation, qu'on lise le nouveau livre de M. A. V. Dicey[4]. C'est un recueil de douze leçons professées d'abord à Harvard, puis à Oxford. L'auteur leur a gardé la forme de conférences, c'est-à-dire qu'il a réduit les références bibliographiques au

1906, XII-669 et VII-710 p. (Handbuch des œffentlichen Rechts). Prix de chaque volume : 22 m.

1. Le t. I (*die Verfassung*) comprend les divisions suivantes : I. Fondements du droit public en Angleterre : la théorie de la corporation et l'État; les sources du droit anglais. II. Le domaine de la souveraineté : l'empire britannique et sa population. III. Les organes suprêmes de l'État : le Parlement et la Couronne.

2. Le t. II (*die Verwaltung*) comprend la quatrième division : le gouvernement des partis et le Cabinet, les ministères; des recours contre les abus de l'administration; la routine administrative.

3. Noter, dans le premier volume, l'instructive dissertation sur les caractères juridiques de la Corporation.

4. *Lectures on the relation between law and public opinion in England during the nineteenth century*. Londres, Macmillan, 1905, XX-503 p. Prix : 10 sh. 6 d.

strict minimum. Mais son livre est fait pour être médité bien plus que pour être consulté[1]. Au fond, c'est une étude sur les idées de Bentham et sur le mouvement réformateur qui en sortit. Ce mouvement, qui était une réaction contre l'optimisme satisfait et immobile des vieux tories, et qui aboutit au déplacement du pouvoir politique en faveur des classes moyennes, finit par se heurter, peu avant 1870, à un courant contraire provoqué par le socialisme. Selon Bentham, la loi devait seconder l'effort de l'individu; le socialisme force l'État à intervenir en faveur de la collectivité. M. Dicey s'interdit, d'ailleurs, d'entrer dans l'examen des théories sociales du collectivisme, qui sont en dehors du sujet traité dans son livre.

Faute d'une meilleure place, j'annoncerai ici l'Histoire de la littérature anglaise de M. W. H. Schofield. Celle-ci fait suite à l'ouvrage commencé par M. Brooke[2], mais que la maladie l'a empêché de continuer. M. Schofield, professeur à l'Université de Harvard, doit traiter en deux volumes la période comprise entre la Conquête normande et l'avènement d'Élisabeth; le premier, qui vient de paraître, s'arrête au moment où va venir Chaucer[3]. Ce n'est pas en 500 pages, même d'une impression assez dense, que l'on peut exposer en détail l'histoire littéraire de trois siècles très féconds dans les genres les plus divers; M. Schofield n'a donné qu'une esquisse, mais il a cependant visé à être aussi complet que possible, sans tomber dans la sécheresse. Il y a réussi. Son manuel est un répertoire de faits bien distribués, mis à leur juste place et avec leur valeur relative, subordonnés à des idées générales. Il se lit avec agrément. Peut-être les cadres sont-ils trop rigides et ne voit-on pas assez les rapports nécessaires qui existent entre la littérature d'un peuple et son état politique et social; défaut inévitable quand on suit l'ordre des genres plutôt que l'ordre des temps[4]. Par ce procédé, il est vrai, ce qu'on

1. Il y a cependant un index.

2. Voir *Rev. hist.*, t. LXIX, p. 235 (1898).

3. *English literature from the Norman Conquest to Chaucer.* Macmillan, 1906, XIII-500 p. Prix : 7 sh. 6 d. — Forme le t. II d'une « History of english literature in six volumes » dont le volume de M. Brooke forme le t. I. Sont en outre déjà parus, le t. IV : *Elizabethan literature, 1560-1660,* par George Saintsbury; le t. V : *Eighteenth Century, 1660-1780,* par Edmund Gosse; le t. VI : *Nineteenth century literature, 1780-1900,* par George Saintsbury.

4. M. Schofield étudie successivement la littérature anglo-latine, la littérature anglo-normande et anglo-française, les œuvres en langue anglaise. Pour ces dernières, la plus grosse part est faite aux romans : matière de France, de Bretagne (Arthur, Tristan, Gauvain, Lancelot, etc.), d'Angleterre, de Grèce et de Rome, d'Orient, etc. L'ordre chronologique est rétabli dans l'appendice, où des tableaux parallèles donnent la date des événements historiques et des œuvres latines, françaises et anglaises qui sont mentionnées dans l'ouvrage.

perd en profondeur on le gagne en clarté, et c'est sans doute une des qualités que M. Schofield prise le plus. Dans un ouvrage de vulgarisation comme le sien, c'est peut-être, somme toute, le plan qui convenait le mieux.

Histoire locale. — La première place reviendrait de droit aux Histoires des comtés publiées sous le nom de la reine Victoria; mais, dans l'impossibilité où je me suis trouvé de voir les volumes nouvellement parus, je dois renvoyer aux brèves mentions que la *Revue historique* en a faites dans les analyses des revues anglaises. Il suffira de dire qu'après une période de flottement, la collection a été reprise avec une ardeur nouvelle sous la direction de M. Page; l'avenir en paraît assuré dès maintenant, au grand honneur de la maison Constable, qui n'a rien épargné pour obtenir une belle impression, un tirage soigné, une illustration à la fois artistique et savante.

L'histoire de Manchester au moyen âge par M. James Tait, professeur à l'Université de cette ville, peut être signalée comme un modèle[1]. Manchester, aujourd'hui une des puissances industrielles du monde, n'était encore au xiie siècle qu'une agglomération d'habitants dans le manoir du seigneur; ses habitants obtinrent de lui, au xiiie siècle, des privilèges de foire et de marché, et, en 1301, une charte communale. Cette charte était calquée sur celle que Ranulf de Blondeville, comte de Chester, avait donnée à Salford et sur celle qui fut donnée vers 1260 à Stockport. M. Tait donne le texte synoptique de ces trois chartes dont il commente savamment les articles; puis une traduction de celle de Manchester. Dans une autre partie du livre, qui ne se rattache à la première que par un lien purement géographique, M. Tait fait l'histoire de ce qu'on appelait l' « honneur » de Lancastre et expose les origines du Lancashire. Ce dernier était en fait un comté palatin, comme le comté de Chester, son voisin.

Il suffira de mentionner le petit livre de M. Jamieson B. Hurry sur l'abbaye de Reading[2]. Ce n'est guère qu'un guide du voyageur désireux de connaître le passé des ruines qu'il visite; guide d'ailleurs intéressant et bien illustré; on y trouvera même en fac-similé un

C'est peut-être pousser un peu loin l'amour de la classification que de dire : le xie siècle est l'âge du monachisme; le xiie celui de la féodalité; le xiiie celui de la scolastique; le xive celui du nationalisme (p. 28); et encore : le xie siècle fut mélancolique, le xiie colérique, le xiiie phlegmatique, le xive sanguin (p. 98).

1. *Mediæval Manchester and the beginnings of Lancashire.* Manchester, at the University press, 1904 (Univ. of Manchester publications, n° 3), x-211 p. Prix : 7 sh. 6 d.

2. *The rise and fall of Reading abbey.* Londres, Elliot Stock, 1906. Ce n'est d'ailleurs qu'une sorte d'abrégé d'un ouvrage plus important que nous avons signalé en son temps : *Rev. hist.*, t. LXXXIII, p. 369.

fragment de la charte de fondation de l'abbaye par Henri Ier Beauclerc.

Un chanoine augustin de Barnwell a raconté, vers la fin du XIIIe siècle, l'histoire de son prieuré. Cet auteur anonyme était instruit, écrivait un latin très présentable; il eut à sa disposition, outre une chronique perdue d'un certain Guarinus, les archives du prieuré. A l'aide de ces éléments, il composa un manuscrit, conservé aujourd'hui au British Museum, et qui est à la fois un cartulaire, une chronique, un cadastre, autre chose encore. Le texte en a été publié par M. John Willis Clark, avec une étude sur son importance juridique par feu Maitland[1]. Le prieuré ayant été fondé tout près du château de Cambridge, ces chartes et, par suite, le *Liber memorandorum* de l'Anonyme, donnent de précieuses indications pour l'histoire de la ville. M. Clark s'est efforcé, à l'aide du *Liber* lui-même, de la décrire telle qu'elle devait être à la fin du XIIIe siècle; il en a tracé le plan, qu'on trouvera au regard de la page 336. On appréciera particulièrement, dans cette excellente édition, le glossaire et l'index.

A l'Écosse, se rapportent deux ouvrages de valeur. L'un concerne le Parlement, sa constitution et sa procédure, depuis l'union des deux couronnes en 1603 jusqu'à l'union des deux parlements en 1707. Il a pour auteur M. Charles Sanford Terry, dont on connaît la compétence pour tout ce qui touche l'histoire moderne de sa patrie[2]. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il a basé son étude sur les documents les plus sûrs? Outre ceux auxquels il renvoie dans les notes, il en publie beaucoup en appendice. Il montre, en terminant, que ce parlement n'a, « ni par sa composition ni par sa procédure, réalisé l'idée d'une institution populaire et représentative; l'apathie de ses membres fut la contrepartie de l'apathie des électeurs à son égard » (p. 163). Par le nom et par certaines formes extérieures, le parlement d'Écosse ressemblait à celui d'Angleterre; il en différait infiniment par l'esprit. Vers la fin du XVIIe siècle cependant, on constate que cet esprit commence à s'éveiller; juste à ce moment, les circonstances politiques mènent à la fusion des deux parlements; le faible est absorbé par le fort. — Le second ouvrage est dû à M. William Law Mathieson. C'est une histoire d'Écosse, de 1695 à 1747[3]. Dans un précédent

1. *Liber memorandorum ecclesie de Bernewelle.* Cambridge, at the University press, 1907, lxiij-392 p.

2. *The scottish Parliament; its constitution and procedure, 1603-1707.* Glasgow, Mac Lehose, 1905, x-228 p. Prix : 10 sh.

3. *Scotland and the Union. A history of Scotland from 1695 to 1747.* Glasgow, Mac Lehose, 1905, XIII-387 p. Prix : 10 sh. 6 d.

ouvrage[1], dont celui-ci est la suite, M. Mathieson avait placé les questions religieuses sur le même plan que les affaires politiques. Après la Révolution de 1689, ce sont les questions politiques et économiques qui prennent le plus d'importance : une compagnie écossaise de commerce avec les Indes orientales est créée en 1695, des filatures et des banques se fondent; l'importance maritime de Glasgow croît avec rapidité. Cet essor économique était en partie la conséquence de l'union; aussi cette union, si difficile à réaliser, si impopulaire, a-t-elle duré, résistant même à deux grandes insurrections (1715 et 1745). La défaite de Culloden l'affermit à jamais. Le vainqueur désarma le pays, abolit les dernières traces du régime féodal (1746), et assura en toute matière la supériorité du parlement anglais. Il reste à l'auteur à nous montrer les transformations sociales produites par l'union, le développement philosophique et littéraire si fécond pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. M. Mathieson a réservé ces sujets pour un autre volume qu'il faut souhaiter de voir bientôt paraître.

Je terminerai le présent bulletin en annonçant le premier volume d'une Histoire de la Société de Jésus dans l'Amérique du Nord par le R. P. Thomas Hughes[2]. Il fait partie d'un grand recueil qui donnera l'histoire « authentique » (p. VII) de la Société à travers le monde. Dès le début, l'auteur nous prévient qu'il parlera seulement de l'Amérique de langue anglaise, qu'il laissera de côté les jésuites français et espagnols; il n'y sera question du Canada qu'après la cession de ce pays à l'Angleterre. Le cadre du livre une fois tracé, l'auteur parle longuement, et avec une grande abondance, des sources; il défend, avec une véhémence parfois assez aigre, la valeur du témoignage des Jésuites contre les critiques aveugles des historiens protestants. Puis il entre dans son sujet en racontant l'histoire des Jésuites en Maryland de 1580 à 1645, année où les membres de la Société furent obligés de se disperser. Le récit est très minutieux. L'auteur a recueilli une masse énorme de documents; il les analyse avec un zèle que rien ne rebute, citant toujours ses sources, donnant des facsimilés, publiant en appendice des documents inédits. Un copieux index termine ce volume qui est un monument de piété, de conscience et d'érudition.

Ch. Bémont.

1. *Politics and religion in Scotland, 1550-1695;* cf. *Rev. hist.*, t. LXXXVI, p. 125.

2. *History of the Society of Jesus in North America, colonial and federal.* Vol. I : *From the first colonization till 1645.* Longmans, 1907, XIV-647 p. Prix : 15 sh.

ITALIE.

MOYEN AGE[1].

Généralités. Collections de documents. — Bien qu'un des caractères essentiels de la production historique en Italie soit d'être très morcelée, répartie entre les diverses provinces, dont chacune possède sa collection spéciale de documents, sa ou ses revues scientifiques, et qu'en dehors du domaine de l'histoire des institutions et du droit, les travaux d'un caractère un peu général soient très rares[2], ce pays possède cependant deux grandes collections de textes qui ne sont pas des collections provinciales. Ce sont, d'une part, la réédition améliorée des *Scriptores rerum italicarum* de Muratori, et, d'autre part, la série des *Fonti per la storia d'Italia*, publiée à Rome par l'*Istituto storico italiano*.

Entreprise depuis 1900 par l'éditeur S. Lapi, de Città di Castello, et placée originairement sous la direction générale de Giosuè Carducci et de Vittorio Fiorini[3], la publication des *Scriptores* a pour objet de donner des sources, jadis éditées par Muratori, des textes plus conformes aux exigences de la critique moderne, sans prétendre être

1. Le présent bulletin ne peut guère mentionner que les volumes envoyés à la rédaction de la *Revue historique*. J'ai cru devoir cependant indiquer, en dehors de ceux-ci, les principaux ouvrages ou recueils parvenus à ma connaissance, sans avoir le moins du monde la prétention d'être complet ou même de ne rien laisser échapper d'important. — J'ajoute que la Bibliothèque nationale de Paris est un des établissements dans lesquels, pour des raisons matérielles, il est le plus difficile de se tenir au courant des ouvrages étrangers récents, et en particulier des revues, qui représentent une portion si importante de la production historique italienne.

2. La *Geschichte Italiens im Mittelalter*, de M. Ludo Moritz Hartmann, dont le t. II, 2e partie, a paru en 1903 (cf. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 145), semble devoir se borner à la période ancienne du moyen âge. Certains sujets donnent lieu régulièrement à une « littérature » assez abondante : telles sont les études relatives à Dante ou à saint François d'Assise (cf. Gœtz, *Die Quellen zur Geschichte des heil. Franz von Assisi*, Munich, 1904, et P. Sabatier, *Examen de quelques travaux récents sur les Opuscules de saint François*, Paris, 1904). D'autre part, le congrès « Grégorien » tenu à Rome en 1903 et les fêtes commémoratives de Paul Diacre en 1899 ont naturellement amené la publication d'un certain nombre de volumes ou de dissertations concernant ces personnages ou leur époque. En ce qui concerne Paul Diacre, on trouvera un bon état des connaissances acquises à son sujet dans l'ouvrage de Mlle E. Menghini, *Dello stato presente degli studi intorno alla vita di Paolo Diacono* (Pavie, Fusi, 1904, in-8°).

3. Lapi est mort en 1903 et G. Carducci en 1907.

définitifs, dans un format maniable[1]. Son but est, avant tout, d'utilité pratique, et l'une des préoccupations de ses directeurs est d'en pousser activement la continuation. Les fascicules se succèdent, sans ordre méthodique, à mesure que chaque collaborateur a mis au point une part du travail dont il était chargé. Aussi la publication a-t-elle marché avec rapidité[2]. A la date du 1er juin 1907, quarante-sept fascicules avaient déjà paru, qui, au point de vue matériel, font honneur à la typographie italienne, et, au point de vue scientifique, fournissent aux érudits de bons instruments de travail. Avec le dernier commence la publication du *Diarium* de Burckardt.

Quant à l'*Istituto storico italiano*, les deux derniers volumes parus dans les *Fonti* sont consacrés à Pietro da Eboli et à Buccio di Ranallo.

Pietro da Eboli[3], clerc instruit et peut-être médecin des environs de Salerne, a célébré la gloire de l'empereur Henri VI et raconté les luttes entre celui-ci et Tancrède de Lecce, luttes qui aboutirent à faire passer sous la domination impériale l'ancien royaume normand, dans un poème de 1,673 vers, où ne manquent ni les faiblesses de style, ni les chevilles, mais très intéressant au point de vue de l'état d'esprit des partisans de l'empereur dans l'Italie du sud, à la fin du

1. L'ouvrage paraît en fascicules in-4° de 112 pages.

2. Voici un aperçu très sommaire de l'état de la publication : OUVRAGES TERMINÉS : *Cronaca di ser Guerriero da Gubbio* (fasc. 6-7); *Memoriale historicum Mathei de Griffonibus* (fasc. 9-10); *Libellus de ornamentis civitatis Padue*, de Michel Savonarole (fasc. 11); *Chron. Parmense* (fasc. 12-13, 25, 28-29); *Chronicon Petri Cantinelli* (fasc. 14-15); *Juliani canonici Civitatensis chronica* (fasc. 38). — OUVRAGES EN COURS : *Historia miscella*, de Landulfus Sagax (fasc. 1-2); *Vite dei Dogi*, de Marino Sanudo (fasc. 3-4, 5 et 8); *Ephemerides Urbevetanae* (fasc. 16-43); *Anonymi de laudibus civitatis Ticinensis* (fasc. 17, 39); *Cronaca Fiorentina di Marchionne di Coppo Stefani* (fasc. 18-19); *Annales Forolivienses* (fasc. 20); *Dominici de Gravina chronicon de rebus in Apulia gestis* (fasc. 21, 24); *Vite di Paolo II* (fasc. 22); *Chronica gestorum in partibus Lombardie* (fasc. 23); *Diario di Jacopo Gherardi da Volterra* (fasc. 26-27, 44); *Petri de Ebulo Carmen* (fasc. 30-31, 36-37); *Matthei Palmerii di captivitate Pisanorum liber* (fasc. 32, 42); *Rolandini Patavini chronica Marchie Trivixane* (fasc. 33, 41); *Bernardini Azzurini monumenta Faventina* (fasc. 34-35); *Corpus chronicorum Bononiensium* (fasc. 40); *Matthei Palmerii liber de temporibus* (fasc. 42); *Storie Pistoresi* (fasc. 45-46); *J. Burckardi Liber notarum* (fasc. 47). — Les mêmes éditeurs ont adjoint à leur publication celle d'un « *Archivio Muratoriano.* Studi e ricerche in servigio della nuova edizione dei Rerum italicarum scriptores », dans le même format, contenant des études critiques sur divers textes, des notices de manuscrits, des nouvelles relatives à la marche de la collection, etc. Quatre fascicules ont paru en 1904, 1905, 1906, 1907.

3. *Liber ad honorem Augusti di Pietro da Eboli*, secondo il codice 120 della biblioteca civica di Berna, a cura di G.-B. Siragusa, Testo. Rome, 1906, in-8°, XCI-167 p.

XIIe siècle. L'auteur est un contemporain des événements. De plus, on possède de son œuvre un manuscrit peut-être autographe. L'éditeur, M. Siragusa, s'est très ingénieusement efforcé de démontrer que ce manuscrit avait été destiné à être offert à Henri VI par l'entremise d'un ami de Pietro, Conrad de Querfurt, évêque de Hildesheim. Il resta, à ce qu'il semble, entre les mains de ce dernier et fut donné ou prêté par lui à Guillaume le Breton, qui l'utilisa pour sa *Philippide*. De là, il passa dans la bibliothèque des Célestins de Sens, puis, à la suite de diverses vicissitudes, dans celle de Bongars, et c'est ainsi qu'il arriva à Berne, où il est aujourd'hui conservé. Il est d'autant plus curieux qu'en regard de chaque page de texte se trouve une page de dessins, représentant les épisodes dont il est question dans le poème, accompagnés de légendes explicatives. On conçoit l'intérêt que peut présenter pour les archéologues, et même pour les historiens[1], un document de ce genre, ce qui justifie les reproductions dont les derniers éditeurs du *Liber ad honorem Augusti* ont accompagné leurs publications[2].

C'est également en vers, mais en vers de langue vulgaire disposés en quatrains, qu'est rédigée la *Cronaca Aquilana* de Buccio di Ranallo, publiée par M. Vincenzo de Bartholomeis[3]. Buccio écrivait en 1362, mais sa chronique embrasse la période antérieure depuis la fondation, en 1253-1254, de la cité libre d'Aquila. Pour la fin du XIIIe siècle et le début du XIVe, il composa son œuvre (il le dit lui-même) d'après les récits des anciens et quelques documents écrits; mais, pour la majeure partie, il a eu comme source ses souvenirs personnels. C'est d'après eux qu'il a raconté les luttes entre les divers prétendants qui se disputaient l'héritage des rois angevins de Naples, les conflits intérieurs dont Aquila avait à souffrir comme toutes les villes italiennes, les guerres de ses habitants contre ceux des cités voisines, en particulier contre ceux de Rieti, et, brochant sur le tout, les ravages des Compagnies. Buccio devait appartenir à la bourgeoisie moyenne, aux *mezzani* d'Aquila, dont il traduit assez bien les sentiments, soit dans sa chronique même, soit dans les sonnets qu'il y a insérés. Il a leur patriotisme local très développé, attaché à l'indépendance d'Aquila et au culte de ses saints locaux, mais aussi la constante préoccupation des détails de la vie matérielle. Il serait curieux de relever combien de vers sont consacrés, dans les

1. Le fascicule de reproductions annoncé comme paru n'est point parvenu à la *Revue historique*.

2. Ces dessins sont également reproduits dans l'édition de Pietro da Eboli de M. Rota dans les *Rer. Ital. Scriptores*.

3. *Cronaca Aquilana rimata di Buccio di Ranallo di Popplito di Aquila*, a cura di Vincenzo de Bartholomeis. Rome, 1907, in-8°, LXXI-346 p.

1,277 quatrains de son poème, à des indications de prix de denrées. Buccio s'intéresse aussi beaucoup à tout ce qui est fêtes et cérémonies, qu'il décrit avec force détails, en vers souvent très plats, mais précis; cela n'empêche pas d'ailleurs chez lui une certaine verve poétique lorsqu'il s'agit de faire l'éloge de sa cité natale ou de décrire des combats. M. de Bartholomeis a joint à son édition des photographies ou des dessins de monuments contemporains des événements que raconte Buccio et deux cartes qui facilitent considérablement la lecture du texte.

L'*Istituto* ne se borne pas à la publication des textes narratifs. En attendant le *Corpus* des chartes anciennes dont il a, en 1903, présenté le projet au Congrès historique de Rome, M. L. Schiaparelli a été chargé du recueil des diplômes des Carolingiens d'Italie, et sa publication peut être considérée comme un modèle en ce genre, au point de vue de l'établissement des textes et du soin avec lequel en a été poussée l'étude diplomatique. Le volume des actes de Bérenger[1] a paru en 1903, celui des diplômes de Gui et de Lambert[2] en 1906[3].

Enfin, un jeune érudit, M. Pietro Sella, vient de faire accueillir par l'*Istituto* le projet de publication d'un recueil des statuts municipaux des villes d'Italie. L'idée de publier un *Corpus* des textes de ce genre avait été plusieurs fois mise en avant. Tout récemment, M. Zdekauer a proposé de publier en appendice à la réédition de Muratori les statuts antérieurs à 1250. Cette limite chronologique, défendable peut-être en l'espèce, laisse de côté les documents les plus importants qui sont du XIVe siècle et du XVe. M. Sella se propose, au contraire, de les comprendre dans sa collection. Mais, si l'on ne peut qu'approuver le principe d'une telle entreprise, il y aurait peut-être quelques réserves à faire sur les détails matériels

1. *I diplomi di Berengario I*, a cura di Luigi Schiaparelli. Rome, 1903, in-8°, XIV-513 p.

2. Cf. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 221.

3. En dehors des *Fonti*, l' « Istituto » publie comme l'on sait un *Bulletino* dans lequel prennent place des mémoires importants comme les études de M. Schiaparelli sur la diplomatique des souverains dont il a publié les actes (fasc. 23 et 26), ou même des publications d'une certaine étendue comme l'*Archivio della cattedrale di Viterbo*, de M. Egidi, qui remplit presque tout le fascicule 28 et donne le texte ou l'analyse de 440 documents de 529 à 1300. En outre, un certain nombre d'érudits, en particulier MM. Fedele et Federici, sous l'active impulsion de M. G. Balzani, ont entrepris de publier, dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, en analyse ou *in extenso*, les principaux chartriers anciens des églises de Rome et des environs. On trouvera une bibliographie commode de ces publications dans le volume de M. L. Halphen cité plus loin, p. XIII.

d'exécution tels qu'il les a indiqués dans son *Piano di pubblicazione*[1]. S'il est tout à fait souhaitable que les documents de cette nature soient groupés par régions et autant que possible par famille de statuts dérivant plus ou moins directement les uns des autres, le parti pris de reproduire servilement les textes, en en respectant la ponctuation, la graphie jusque dans le détail des majuscules et des minuscules, ne sera pas de nature à favoriser la lecture et la consultation du recueil. D'autre part, M. Sella ne prévoit point quelle masse de « copie » représenterait l'exécution intégrale de son plan, bien que lui-même ait mis au jour, pour la seule commune de Bielle, deux forts volumes dont je reparlerai plus loin.

Rome et papes. — Après Gregorovius, le P. H. Grisar a entrepris une histoire générale de Rome, dont une édition française est également en cours de publication[2]. M. Louis Halphen[3] a consacré à une partie importante de cette histoire, celle de l'administration de Rome jusqu'au milieu du XIIIe siècle, un travail qui vient heureusement compléter les renseignements relatifs à ce sujet épars dans Gregorovius et remplacer des études fragmentaires telles que celle de M. Paravicini[4]. Si les archives des diverses églises de Rome n'ont peut-être pas fourni à l'auteur une moisson de documents nouveaux en rapport avec les difficultés qu'il a pu éprouver pour y pénétrer, ses abondants dépouillements lui ont cependant permis d'arriver à des conclusions qui semblent solidement établies. Depuis le VIIe jusqu'au milieu du XIIIe siècle, c'est le pape qui se trouve en fait à la tête de toute l'administration romaine. C'est lui qui nomme le préfet, que M. Halphen considère avec beaucoup de vraisemblance comme le continuateur du préfet antique. C'est de lui, — et non d'une organisation municipale indépendante, — que dépendent les consuls. Les juges « ordinaires », enfin, ne sont que des fonctionnaires du palais pontifical, dont la complexité croissante des affaires restreint de plus en plus l'activité à l'exercice de leurs attributions judiciaires, tandis que d'autres agents les remplacent dans leurs fonctions administratives. En 1142, une campagne malheureuse

1. *Piano di pubblicazione di un Corpus statutorum italicorum.* Rome, Forzani, 1906, in-8°, 6 p.

2. Un volume des éditions allemande et italienne a paru en 1901 et va jusqu'à la fin du pontificat de Grégoire le Grand. M. Ledos en a donné une traduction française, revue et complétée par l'auteur (Paris, Desclée, 1906, 2 vol. in-8°, 465 et 456 p.). — Cf. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 461.

3. *Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252).* Paris, Champion, 1907, in-8°, XVI-190 p. (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques, fasc. 166).

4. *Saggio storico sulla prefettura urbana del secolo X al XIV.* Rome, tip. Agostiniana, 1900, in-8°, 47 p.

contre Tivoli aboutit à un soulèvement du peuple romain et à l'organisation d'un gouvernement provisoire qui, après deux ans de luttes, se transforme (1145) en un gouvernement communal régulier, dont l'organe principal est le sénat, élu par le peuple. Le nombre de ses membres varia d'ailleurs beaucoup (de deux à cinquante-six), comme les conditions de l'élection. C'est le pouvoir de ce sénat qui se substitue peu à peu à celui du pape, tout en continuant, dans une certaine mesure, à dépendre de ce dernier. « L'histoire intérieure de Rome depuis la révolution communale jusqu'au milieu du XIIIe siècle n'est en effet que l'histoire de l'accaparement progressif par le sénat de toute l'administration publique jusqu'alors confiée au pape seul. » M. Halphen arrête son étude au moment où cette évolution a fini de se produire et où la nomination d'un sénateur unique et étranger à la ville change la situation des deux partis en présence, au moment aussi où les documents deviennent plus nombreux et laissent moins de place à l'hypothèse. Il serait à souhaiter que quelque érudit entreprît de les utiliser et de donner au sujet de l'histoire des institutions urbaines de Rome des renseignements plus précis et mieux établis que ceux que l'on trouve dans les ouvrages généraux ou dans l'étude très incomplète de M. Rodocanachi. Le mémoire de M. Halphen, qui, bien que très nourri de documents et d'idées, se recommande, entre autres mérites, par celui de la brièveté, se termine par des listes de fonctionnaires pontificaux et municipaux établies avec beaucoup de soin et de précision[1].

La publication des registres pontificaux entreprise par l'École française de Rome se poursuit avec la même lenteur régulière. Mgr Duchesne a donné en 1905 un état de la publication[2]. Depuis lors ont paru (au 1er juin 1907) deux fascicules des registres de Grégoire IX, dus à M. Auvray, un fascicule de Boniface VIII, et deux fascicules, formant un volume, des *Communes* de Jean XXII publiées par M. l'abbé Mollat.

Si l'École française publie des documents de ce genre, elle montre peu de goût, en général, pour les monographies relatives à l'histoire pontificale, très en faveur, au contraire, en Allemagne[3]. M. Fr.

1. La *Bibliografia di Roma nel medio evo (476-1499)*, de M. E. Calvi (Rome, Lœscher, 1906, in-8°, XXIII-175 p.), est à peu près sans valeur (cf. Celani, dans l'*Archivio storico italiano* de 1906, p. 273).

2. *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. XXV (1905), p. 443-450. Ce rapport a été reproduit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1906, p. 352-357.

3. Cf. E. Gütschow, *Innocenz III und England* (Munich, Oldenbourg, 1904, in-8°, X-198 p. — Histor. Bibliothek, n° XVIII), K. Hampe, *Urban IV und Manfred, 1261-1264* (Heidelberg, 1905, in-8°, 101 p.), M. Jansen, *Bonifacius IX*

Tenckhoff[1] a ainsi consacré à Alexandre IV une étude dont les conclusions générales ne sont pas très favorables à ce pape. Avant son élévation au pontificat, il ne semble jamais avoir joué un rôle très actif, et c'est peut-être ce qui le désigna au choix des cardinaux, qui craignaient une reprise de la politique énergique d'Innocent IV. Grâce à Salimbene et à Mathieu de Paris, nous sommes assez bien renseignés sur la personnalité d'Alexandre IV. Ce fut un homme instruit, pieux, doux, honnête, n'ayant en somme aucune des qualités d'un chef d'État. Aussi réussit-il assez mal dans sa politique extérieure. En Sicile, il manqua complètement d'énergie pour soutenir contre Manfred le prétendant anglais, qui s'engageait à tenir son royaume en fief du Saint-Siège, ce qui permit à Manfred de consolider sa position et même d'étendre son autorité sur une partie de l'État pontifical, où Alexandre, à force d'hésitations et de mollesse, laissa presque partout le parti gibelin reprendre le dessus. Il en est de même dans les affaires de l'Église, pour les questions de réforme, où Alexandre se laisse entraîner à sanctionner tous les manquements particuliers aux règles canoniques tout en proclamant sa volonté de faire partout respecter celle-ci ; pour les projets de croisade, que font échouer les rivalités entre Pisans et Génois, entre Hospitaliers et Templiers, auxquels le pape ne sait point imposer l'union. M. Tenckhoff a attiré l'attention sur le fait que la question d'argent joua un grand rôle dans toutes ces affaires. Celles-ci ne furent pas, du reste, heureuses pour le trésor pontifical, et Alexandre, quoique fort soucieux de ses deniers et administrateur économe, laissa à son successeur plus de 1,500,000 marcs de dettes.

Au contraire, Clément V, que l'on a parfois accusé d'avoir sacrifié les intérêts de l'Église à ceux de ses neveux, se serait sérieusement occupé, d'après M. A. Eitel[2], de consolider le pouvoir du pape dans l'État pontifical, en profitant en Toscane de la lutte entre blancs et noirs, à Rome en s'appuyant un instant sur l'autorité impériale rétablie par Henri VII, puis en faisant appel à Robert de Naples.

(1389-1404) und seine Beziehungen zur deutschen Kirche (Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904, in-8°, xi-214 p.). — Pour la France, en dehors des volumes consacrés par M. A. Luchaire au pontificat d'*Innocent III*, et qui ont été signalés dans la *Revue* au fur et à mesure de leur apparition, on ne peut guère citer que le très médiocre *Alexandre III* de M. F. de Laforge (Sens, 1905, in-8°). L'*Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier (1069-1108)* de Bernard Monod a paru après la rédaction du présent bulletin.

1. *Papst Alexander IV*. Paderborn, 1907, in-8°, xii-337 p.

2. *Der Kirchenstaat unter Klemens V*. Berlin-Leipzig, Rotschild, 1907, in-8°, 218 p. (Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, publ. p. G. von Below, H. Fincke, F. Meinecke, fasc. 1).

Mais, s'il réussit assez bien dans la Marche d'Ancône, il échoua dans les pays voisins de Rome, où sa politique hésitante ne sut pas mettre un terme aux luttes entre les Orsini et les Colonna, malgré les efforts faits par ces derniers pour s'assurer l'alliance du roi de France et du pape. M. Eitel a ainsi successivement passé en revue chacun des divers groupes dont se composait l'État pontifical. Un tel système a l'avantage de bien faire comprendre la suite des événements. Il a l'inconvénient de disperser un peu ce qui touche le rôle personnel de Clément V, et, après avoir lu le livre de M. Eitel, il est difficile de savoir quelle a été au juste la politique de ce pape, si tant est que Clément, qui, d'ailleurs, a passé en France tout le temps de son pontificat, a jamais eu une politique autre que celle que lui inspiraient dans chaque cas les circonstances particulières.

Histoire par régions. — En Piémont, où les monographies relatives à l'histoire de la maison de Savoie sont toujours assez nombreuses[1], M. Segre[2] a tiré des archives du Vatican des documents qui lui ont permis de préciser le rôle joué par les comtes de Savoie, et en particulier par Amédée VIII, lors du Grand Schisme. Sous l'influence de M. Gabotto, l'active « Società storica subalpina » a multiplié les publications de documents et d'inventaires relatifs à la région piémontaise[3]. D'autre part, M. Pietro Sella[4] a, pour amorcer en quelque sorte la collection dont j'ai parlé plus haut, publié les statuts de Bielle en Piémont, dont le plus ancien remonte à 1245. C'est le texte établissant la constitution intérieure de la commune, qui a reçu aux XIIIe et XIVe siècles diverses adjonctions. Il est accompagné

1. Cf., à propos des récents travaux de M. G. de Manteyer, Labruzzi, *Se il conte Umberto Biancamano fu conestabile del regno di Borgogna*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XXXV, p. 3-15, et Schiaparelli, *Ibid.*, t. XXXVI, p. 332-338.

2. *I conti di Savoia e lo scisma d'Occidente. Appunti e documenti (1378-1417)*. Turin, Clausen, 1907, in-8°, 38 p. (extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. XLII).

3. Sur le but poursuivi par cette Société et ses premières publications, cf. Max Bruchet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1902, p. 149-152. Depuis lors ont paru (à Pignerol, chez Chiantore-Mascarelli, in-8°) les recueils suivants : F. Gabotto, *Le più antiche carte dello archivio capitolare d'Asti* (1904, XXIII-439 p.); F. Gabotto et V. Legé, *Le carte dello archivio capitolare di Tortona* (1905, XI-371 p.); G. Assandria, *Il libro verde della chiesa d'Asti*, t. I (1904, XVIII-352 p.); G. Barelli, *Il « Liber instrumentorum » del comune di Mondovi* (1904, XII-334 p.); du même, *Il Libro della Catena del comune di Caressio* (1905, XIX-126 p.); A. Tallone, *Regesto dei Marchesi di Saluzzo, 1091-1340* (1906, 548 p.).

4. *Statuta comunis Bugelle et documenta adjecta*. Bielle, 1904, 2 vol. in-8°, XIX-291 et 383 p. M. G. Fornarese a également publié, en 1906, des *Statuta vetera civitatis Aquis* (Alexandrie, Jacquemond, in-8°).

des textes réglant l'organisation des divers corps de métier. Le plus ancien, celui des « ferrari », est de 1275; les autres, ceux des cordonniers, tailleurs, drapiers, bouchers, s'échelonnent entre cette date et la fin du XIVe siècle. L'éditeur a, en outre, joint à sa publication un volume de *Documenta adjecta* (confirmations de privilèges par les ducs de Savoie, nominations d'officiers, délibérations diverses). Il y a là un ensemble considérable de documents intéressants pour l'histoire du droit municipal dans l'Italie septentrionale. Mais M. P. Sella a rigoureusement appliqué ses principes de transcription littérale, ce qui rend les textes publiés par lui difficiles à parcourir. J'ajoute qu'il n'y a pas joint de notes explicatives pour les termes ou les passages obscurs, pas même d'*Index rerum*, non plus que d'introduction, dans laquelle serait au moins sommairement indiqué au lecteur non prévenu quelle était à l'époque de rédaction des statuts la situation politique de Bielle. Le même P. Sella a publié sur la *Vicinia*[1], qui est à l'origine l'association de fait qui existe entre les habitants d'un même lieu, et à laquelle les lois romaines et lombardes attribuent déjà une certaine valeur légale, une intéressante notice, dans laquelle il s'est efforcé de montrer comment la « commune » adopte parfois pour son organisation les cadres de cette institution préexistante. — Il est difficile de dire quel est exactement l'objet des quelques pages de « divagazione sociologica » consacrées par M. V. Podrecca[2] à cette même question de la *Vicinia*, et, s'il a fait œuvre utile en dressant une liste de documents dans lesquels on voit fonctionner, dans le Trentin ou le Frioul, des *vicinie* du moyen âge ou de l'époque moderne, les indications bibliographiques données par lui au sujet de ces documents sont ridiculement sommaires.

C'est également à une étude d'histoire municipale qu'est relative la publication de documents siennois qui a servi à M. Julien Luchaire[3] de thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. M. Luchaire a fait précéder les textes édités par lui d'une introduction étendue dans laquelle il explique fort nettement comment, de la lutte entre les divers éléments de la population siennoise, — les nobles, les riches, le menu peuple, — sont issues, dans la première moitié du XIVe siècle, des constitutions successives d'un caractère de plus en

1. *Alcune note sulla Vicinia come elemento costitutivo del comune.* Florence, 1905, in-8°, 15 p. (extrait de l'*Archivio storico italiano*).

2. *La Vicinia. Proprietà collettiva e democrazia diretta.* Rome, Biccheri, 1907, in-8°, 40 p.

3. *Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune di Siena dal 1354 al 1369*, pubblicati con introduzione ed indici. Lyon, Rey, et Paris, Picard, 1906, in-8°, LXXXVII-272 p. (Annales de l'Université de Lyon, nouv. série, II, fasc. 17).

plus démocratique. Au Conseil des Neuf, établi en 1300 et recruté presque exclusivement parmi les représentants de l'*Arte della mercanzia*, c'est-à-dire parmi les notables commerçants, la révolution de 1354 substitue douze *governatori e amministratori* pris parmi tous les corps d'état, tout en réservant aux nobles, alliés du petit peuple dans sa lutte contre les « grossi », certains privilèges. Mais en 1368 les « popolani minuti » trouvent qu'on ne leur a pas fait encore la part assez belle, et un moment révolutionnaire remplace les douze par un conseil de cent cinq réformateurs dont 5/12 devaient être nécessairement pris parmi les « minuti », les autres classes de la population ayant aussi droit à un certain nombre de représentants dans les divers conseils, d'après une proportion rigoureusement établie. Les communes italiennes ne sont pas, — M. Luchaire a insisté avec raison sur ce point, — des agglomérations d'individus, mais des composés de classes et de corps très nettement séparés. Il y a eu en 1368 une tentative pour établir un équilibre presque mathématique entre ces divers éléments ; et l'organisation ainsi créée demeura en vigueur jusqu'à la fin du XIVe siècle[1].

L'histoire de Venise de M. Kretschmayr[2] fait partie de la collection des *Geschichten der europaeischen Staaten* (Heeren et Uckert) et représente le même type de vulgarisation scientifique que les autres volumes de la même série : pas de notes bien entendu, mais les références principales sont indiquées à la fin de l'ouvrage pour chaque chapitre ou fraction de chapitre. M. Kretschmayr y a joint des tableaux généalogiques et des listes chronologiques, et même le texte de certains documents inédits ou publiés seulement dans des recueils peu accessibles. Ce premier volume mène le récit des événements jusqu'à la quatrième croisade, c'est-à-dire qu'il est consacré à l'histoire des origines[3] et de la formation de l'empire vénitien. L'auteur

1. Il y a lieu également de citer pour la Toscane les publications de l'*Archivio di stato* de Lucques : L. Fumi, *Carteggio degli Anziani (1333-1400)*, Lucques, Marchi, 1903-1905, in-4°, XXXIV-155 et XXXV-658 p., et G. degli Azzi Vitelleschi, *Regesti*. I : *Pergamene del Diplomatico, 790-1081*, XXXVI-205 p. — G. degli Azzi Vittelleschi a également publié le *Relazioni tra la republica di Firenze e l'Umbria nel secolo XIV, secondo i documenti del r. Archivio di Firenze*. Pérouse, 1904, in-8°, XXVIII-328 p. — En dehors de ces collections de documents, je me borne à relever *I primi due secoli della storia di Firenze*, de P. Villari. Florence, Sansoni, 1905, in-8°, 527 p.

2. *Geschichte von Venedig*. I : *Bis zum Pode Enrico Dandolos*. Gotha, Perthes, in-8°, XVII-523 p.

3. Cf. aussi B. Schmeidler, *Der dux und das Comune Venetiarum von 1141-1229. Beiträge zur Verfassungsgeschichte Venedigs*. Berlin, Ebering, 1902, in-8°, 95 p. (*Hist. Studien*, XXXV).

a insisté avec raison non seulement sur la succession des faits politiques, mais sur tout ce qui touche au développement intérieur de Venise, au point de vue des institutions et des mœurs, au point de vue aussi de la *Kulturgeschichte*. Une large part est faite, comme il était juste, aux questions qui peuvent intéresser l'histoire du commerce, et en particulier l'établissement des comptoirs vénitiens à Constantinople.

C'est à un genre tout différent qu'appartient la luxueuse publication des RR. PP. R. Maiocchi et N. Casacca[1], le Cartulaire des Augustins de Pavie. C'est un monument élevé à la gloire des religieux de l'ordre de saint Augustin, qui, en 1327, s'établirent dans l'antique basilique de San Pietro in Ciel d'Oro de Pavie, donnant le texte de 446 pièces, actes ou extraits de registres municipaux relatifs aux « Ermites » (parmi lesquels on peut relever plusieurs mentions relatives à des manuscrits du monastère que la ville fit copier), depuis le xiiie siècle jusqu'à 1500, accompagné d'une notice archéologique sur l'église, avec planches, mais dont les index semblent quelque peu insuffisants.

Quant à l'Italie méridionale[2], pour laquelle je laisse de côté les volumes de M. Gay sur la domination byzantine[3], de M. Bertaux[4] sur l'histoire de l'art, de M. Yver sur le commerce et les marchands[5], l'histoire de l'époque normande a fourni la matière de deux bons volumes publiés en Allemagne. M. K.-A. Kehr[6] a étudié la diplo-

1. *Codex diplomaticus ord. E. S. Augustini Papiae.* Rome, Lœscher, 1905-1906, in-4°, lii-237 et xxxiii-418 p.

2. A signaler la réédition augmentée, en 1902, par E. Mastrojanni, de l'ouvrage de B. Capasso, le *Fonti della storia delle provincie napoletane dal 568 al 1500.* Naples, Marghieri, in-8°, vii-281 p. La « Commissione provinciale di archeologia e storia patria » de Bari publie un *Codice diplomatico Barese* qui est une œuvre considérable. Le t. V (par F. Nitti) a paru à Trani en 1904 (Vecchi, in-4°, xxx-350 p.).

3. *L'Italie méridionale et l'empire byzantin (867-1071).* Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, xxvi-636 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90). A compléter par G. Lokys, *Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis zum Tode Ludwigs II* (Heidelberg, Winter, 1906, in-8°, 93 p.), mes *Études sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'empire franc* (Paris, Champion, 1907, in-8°, 90 p.) et mes *Études sur les institutions des principautés lombardes* (Paris, Champion, 1907, in-8°, 184 p.).

4. *L'Art dans l'Italie méridionale.* I : *De la fin de l'empire romain à la conquête de Charles d'Anjou.* Paris, Fontemoing, 1904, in-4°.

5. *Le Commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècle.* Paris, Fontemoing, 1903, in-8°, viii-437 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 88).

6. *Die Urkunden der normannisch-sicilischen Könige. Eine diplomatisch*

matique des souverains normands. Son travail, qui repose sur un dépouillement très complet de tous les dépôts d'archives de l'Italie méridionale, représente à la fois une étude de l'organisation de la chancellerie normande et un examen très minutieux et très approfondi de tous les éléments constitutifs de la teneur des actes. Il est suivi de la discussion de divers groupes d'actes faux, en particulier de ceux de Notre-Dame de Josaphat et du texte de cinquante-cinq diplômes jusqu'ici inédits. M. Caspar a fait l'histoire de Roger II[1] et des origines du royaume normand des Deux-Siciles durant la deuxième moitié du XIIe siècle, en montrant comment Roger II, après s'être fait reconnaître comme duc de Pouille, puis couronner comme roi, réussit, malgré l'empereur Lothaire, soutenu par Innocent II, à établir solidement son pouvoir dans l'Italie méridionale. Roger a su faire entrer le nouveau royaume dans le « concert européen » pour employer une expression moderne, en profitant de sa situation pour jouer un rôle important dans les relations entre les princes chrétiens et Byzance ou les États musulmans. Il ne faut pas oublier non plus que, grâce à la domination sarrasine, la Sicile se trouvait dans un état de civilisation plus avancé que beaucoup de royaumes chrétiens. M. Caspar est nécessairement entré dans quelques détails au sujet de cette civilisation[2], comme au sujet des institutions du royaume normand. Mais, pour celles-ci en particulier, il a dû notablement dépasser les limites du cadre qu'il semblait s'être tracé[3], car l'histoire de la législation normande dans l'Italie méridionale forme un tout pour lequel il est difficile d'indiquer ce qui se rapporte particulièrement au règne de tel ou tel souverain. Un regeste[4] des actes de Roger et quelques pièces justificatives terminent le volume.

René Poupardin.

Untersuchung. Innsbruck, Wagner, 1902, in-8°, XIV-512 p. Cf. F. Chalandon, dans le *Moyen Age*, 1903, p. 303-307. — L'ouvrage n'a pas de table.

1. *Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sicilisch Monarchie*. Innsbruck, Wagner, 1906, in-8°, XIX-651 p.

2. Je remarque en passant que le « Bronztafel », dont il est question p. 435, doit être l'émail de Bari, dont il y a dans les *Monuments Piot* une bonne reproduction que M. Caspar ne semble pas connaître.

3. Aussi, sur certains points, y a-t-il des lacunes peu explicables. C'est ainsi que l'auteur parle de la composition de la *Curia regis* tout en négligeant d'indiquer clairement les attributions de celle-ci.

4. Les noms propres qui y figurent ne sont pas relevés à la table.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

W. Dittenberger. **Orientis graeci Inscriptiones selectae, supplementum Sylloges Inscriptionum graecarum.** Leipzig, Hirzel. T. I, 1903, in-8°, v-658 pages; t. II, 1905, v-750 pages.

Ce ne sont pas seulement des services pratiques que rendent les recueils d'inscriptions auxquels M. Dittenberger a depuis longtemps attaché son nom : ce sont encore et surtout des services scientifiques. S'il est bon de populariser les moyens de travail, en mettant la dîme des récoltes de l'épigraphie à la portée des bourses modestes, il est meilleur encore de cribler avec soin les matériaux dont use l'histoire. Pour les inscriptions, comme pour les manuscrits, ce n'est qu'au prix d'éditions successives que l'on arrive aux leçons qui font autorité. Déjà, l'ancienne *Sylloge* de M. Dittenberger, parue en 1883, représentait un progrès considérable sur les publications antérieures. Le succès en fut tel qu'on dut la rééditer, et cette réédition (1898-1901), à son tour, bénéficia de tout un énorme effort de critique. Pouvait-on faire mieux? La science avance d'autant plus qu'elle se spécialise davantage. C'est pour cette raison qu'après nous avoir offert, à deux reprises, un épitomé général, M. Dittenberger a détaché de cet ensemble une galerie beaucoup plus circonscrite de textes spéciaux : les *Orientis graeci Inscriptiones selectae*.

Envisagé dans ses limites historiques, l'ouvrage s'étend d'Alexandre à Justinien et se partage en deux volumes, le premier embrassant la vie des monarchies hellénistiques (plus quelques fragments de celle des Arsacides et des Sassanides)[1], le second présentant le tableau de ces mêmes royaumes à partir du moment où, réduits en provinces, ils sont englobés dans l'unité romaine. Comme limites géographiques, les documents utilisés nous mènent de l'Archipel au cœur de la Perse et des villes de l'Éthiopie (Axome, Adulis) à celles qui avoisinent la Caspienne et le Caucase.

Sur un total de 773 numéros, le recueil, à côté de la menue poussière d'archives, renferme une riche proportion de morceaux de valeur et quelques maîtresses pièces. On citera : la célèbre inscription d'Adulis (n° 54), le décret du synode de Canope (n° 56), la pierre de Rosette (n° 90)[2], le traité d'alliance entre Smyrne et Magnésie du Sipyle

1. Certains textes, bien que datant de la période des successeurs d'Alexandre, nous font remonter par leur contenu à l'époque perse : telle est par exemple la chronique de Pergame (n° 264).

2. Les trois monuments qui précèdent ont été traduits et commentés par

(n° 229), l'arrangement d'Eumène Ier avec ses mercenaires révoltés (n° 266), les lettres d'Eumène II et d'Attale II au prêtre de Pessinonte (n° 315), le testament d'Attale III (n° 338), le sénatus-consulte de Lagina (n° 441), le rescrit sur l'anniversaire de la naissance d'Auguste (n° 458), la loi des astynomes de Pergame (n° 483), le tarif de Palmyre (n° 629). C'est vraiment une bonne fortune dont on ne saurait être trop reconnaissant à M. Dittenberger que d'avoir, pour un prix accessible, un pareil trésor de textes méthodiquement réunis et publiés suivant les règles de la plus saine critique.

Est-ce à dire que toutes les lectures et restitutions soient définitives? L'épigraphie, pas plus que la philologie, ne se pique d'établir des éditions *ne varietur*. M. Dittenberger le sait mieux que personne, et il n'y a qu'à lire les *Addenda et Corrigenda* de son tome II pour dresser le bilan des amendements suscités par l'apparition du premier. Ce qu'il faut louer, ce n'est donc pas la perfection absolue, qui est irréalisable, c'est l'attention scrupuleuse, la conscience intègre, le souci constant de rendre à chacun son dû.

Il est inutile d'indiquer à M. Dittenberger les articles récemment parus dont les conclusions sont de nature à modifier les siennes; ces travaux, il n'a nul besoin qu'on les lui révèle; il les connaît et il en fera son profit. Je me borne à lui présenter quelques observations de détail sur des points qui risqueraient de lui échapper.

Les noms des localités turques ne sont pas toujours bien transcrits dans les publications épigraphiques. Cela tient en général à ce que ceux qui découvrent les inscriptions ou qui les éditent ont eu des Grecs pour intermédiaires, et comme les Grecs, faute de chuintantes, remplacent *ch* ou *tch* par *s* et *dj* par *z*, les explorateurs qui ne se méfient pas disent, à l'exemple de leur drogman, que la stèle copiée à la mosquée se trouve au « zami ». Voilà pourquoi M. Dittenberger écrit *Piradsik* (n° 264), au lieu de « Poïradjik », ou *Sari-Tsam* (n° 333), au lieu de « Sare-Tcham » (le Pin-jaune). *Budrun* (n° 309), sur le territoire de Téos, est une inadvertance de Waddington, qui a confondu « Boudroun » (Halicarnasse), avec « Tchelin-Bouroun ». Corriger, au n° 330, *Schelembé* en « Ghelembeh »; au n° 502, *Tschavdere-Hissar* en « Tchavdyr-Hissar »; au n° 517, *Ali-Hissar* en « Ak-Hissar » (à la même ligne, *Tschiftlik* est pour « Tchiflik »). Le mot *Oren* (nos 579 et 580), se prononçant *Euren*, doit être orthographié *Ören*. Dans le commentaire du décret dit de Sigée (n° 219, t. I, p. 340, note 4), M. Dittenberger interprète la désignation « Séleucide » de la même manière que l'avait fait M. Bouché-Leclercq au cours de ses recherches sur *le Règne de Séleucus II Callinus et la critique historique*[1]. En constatant un accord qui témoigne du mérite des deux savants et de la solidité de leur

M. Bouché-Leclercq dans son *Histoire des Lagides*, t. I, p. 260-262 (Adulis); p. 266-273 (Canope); p. 368-377 (Rosette).

1. Cf. *Revue des Universités du Midi*, t. III, 1897, p. 285 et suiv.

méthode, profitons de l'occasion pour signaler à l'infatigable moissonneur de Halle ce remarquable mémoire où il glanera plus d'un épi. Signalons-lui également, pour le cas fort probable où il ne dépouillerait pas les *Mémoires de l'Académie de Toulouse,* que la loi des astynomes de Pergame y a été l'objet d'un commentaire de Ch. Lécrivain (Xe série, t. III, 1903). A propos de la dédicace de Ghelembeh (n° 330), où il est question de soldats de passage gagnant les possessions d'Euméne II ou d'Attale II dans la Chersonnèse de Thrace : οἱ ἐκ Παραλείας στρατιῶται οἱ διαβάντες εἰς τοὺς κατὰ Χερρόνησον καὶ Θράικην τόπους, il est dit, fort justement, qu'il faut voir dans le troisième mot, non pas le substantif παραλία (littoral), mais un nom de lieu indigène : « Quare oppidi vel regionis, cuius nulla praeterea exstet memoria, nomen origine barbarum esse videtur. » Παραλεία ne s'est pas rencontré jusqu'ici dans le vocabulaire géographique de l'Asie Mineure. Mais en Carie, au sud de cette vallée du Méandre que se disputèrent si âprement les rois de Pergame et les Rhodiens à la suite de la défaite d'Antiochus III, une inscription de Moughla, qui date précisément du temps de cette lutte d'influence et de convoitises (*Bull. de Corr. hellén.*, t. X, 1886, p. 486-487), mentionne un gouverneur de Parableia : ἀγεμὼν ἐπὶ Παραβλείας. La Paraleia de la pierre de Ghelembeh n'est-elle autre chose que la Parableia de la plaque de Moughla? Cela est fort possible, soit que l'orthographe du nom fût mal fixée, soit que le lapicide ait sauté une lettre, soit que le rédacteur de l'ex-voto, en vertu d'une de ces altérations si fréquentes dans la transmission des sons par l'oreille, ait inconsciemment revêtu le nom propre indigène du nom commun grec qui en était le plus immédiatement voisin. Je livre ma conjecture à M. Dittenberger[1].

Georges Radet.

W. Judeich. **Topographie von Athen** (collection du *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft* de Iwan von Müller). München, Oskar Beck, 1905. 1 vol. in-8°, xii-416 pages, avec 48 figures dans le texte et 3 cartes hors texte.

En dehors de l'introduction, consacrée aux sources, l'ouvrage comprend trois parties : I. Histoire de la ville (examen du site; Athènes archaïque, jusqu'en 479; Athènes classique, de 479 à 322; Athènes hellénistique et romaine, de 322 à 180; décadence et fin de l'Athènes antique). II. Divisions de la ville (enceinte et murs, dèmes, quartiers, rues, aqueducs). III. Description de la ville (l'Acropole et ses environs; la cité basse; les cimetières et les faubourgs; les ports). Dans l'ensemble, l'information est abondante, l'exposé méthodique et précis, la

1. Ce compte-rendu avait été rédigé antérieurement à la mort de l'éminent épigraphiste. Je n'y change rien et me borne à regretter qu'une irréparable disparition ait rendu vain mon appel.

reconstitution du passé généralement heureuse. Grâce à cette large et forte synthèse, il y a maintenant une topographie d'Athènes, comme une topographie de Rome.

Pour négliger les critiques accessoires (théorie de l'entrée de l'Acropole, qui n'est pas claire; théorie du tombeau de Thémistocle, qui n'est pas au courant), voici le gros point sur lequel ce livre de science et de conscience laisse à désirer. Conformément au système de Dörpfeld et contrairement aux données de Thucydide, M. Judeich place, non au sud de l'Acropole, mais à l'ouest, d'une part la Belle-Fontaine-aux-neuf-Bouches (Kallirhoé-Enneacrounos), d'autre part le sanctuaire de Dionysos-aux-Marais (Διονύσιον ἐν Λίμναις). Si l'auteur, qui a rédigé sa préface en mai 1905, avait connu le mémoire de M. Foucart sur *le Culte de Dionysos en Attique,* paru en 1904, où ces questions d'emplacement ont été traitées à fond (p. 93-98, p. 103-106, p. 109-111), il lui eût été impossible de s'en tenir à une hypothèse véritablement insoutenable. Le péribole de Dionysos-aux-Marais comprenait deux constructions distinctes : un temple, νεώς, qui renfermait la statue de culte, et une maison, οἶκος, où l'on conservait un pressoir qui passait pour remonter aux temps mêmes de l'invention du vin. La Maison-du-Pressoir (ληναιον) finit par désigner le téménos tout entier, et le dieu à son tour, de ce Lenæon où était enclavée sa chapelle, tira postérieurement l'épithète de ληναιος. Le temple de Dionysos-aux-Marais, la Maison-du-Pressoir, le théâtre en bois où, jusqu'à l'achèvement du théâtre en pierre de Dionysos Éleuthéreus, se jouèrent les pièces reçues au concours des Lénéennes, étaient situés tous les trois, non au pied de la colline de l'Aréopage, mais au sud de l'hôpital militaire, tout près du Néleion, qui avoisinait lui-même le mur d'enceinte et le lit de l'Ilissus. C'est ce que le rapprochement des textes littéraires et des textes épigraphiques, se liant et se commandant les uns les autres, indique avec une clarté impérieuse. Quant à la fontaine Kallirhoé, tout récemment encore M. Malinin (*Hat Dörpfeld die Enneakrunos-Episode bei Pausanias tatsächlich gelöst oder auf welchem Wege kann diese gelöst werden?* Wien, Hölder, 1906) a démontré à nouveau le bien fondé de l'opinion traditionnelle, maintenu la source aux neuf bouches dans le ravin de l'Ilissus et, d'accord avec Wachsmuth, tâché d'expliquer l'incohérence du témoignage de Pausanias, sur lequel s'appuient Dörpfeld et Judeich, par l'hypothèse d'une transposition.

Georges Radet.

René Dussaud. **Les Arabes en Syrie avant l'Islam.** Paris, Leroux, 1907. In-8°, 178 pages.

L'expansion des tribus arabes en Syrie est un phénomène naturel qui, depuis l'invasion des Israélites en Chanaan jusqu'aux vastes conquêtes des successeurs de Mahomet, s'est bien souvent renouvelé. Le

désert nourrit mal les nomades, qui tendent à se rapprocher des pays cultivés, à y venir temporairement pour faire paître leurs troupeaux, et parfois s'y fixent d'une manière définitive. Les frontières de la Syrie ont été peuplées par des Arabes qui ont construit de nombreux villages aujourd'hui ruinés. M. Dussaud s'occupe, en particulier, de la population du Safa, à l'est du Hauran, dont il étudie les constructions, l'écriture, la langue et le panthéon. Nous ne pouvons suivre ici l'auteur dans ses recherches archéologiques et philologiques, qui présentent beaucoup d'intérêt. Bornons-nous à signaler la thèse que l'auteur soutient, avec réserve d'ailleurs, sur l'origine de l'alphabet phénicien, qui dériverait, selon lui, de l'alphabet égéen ou grec. Le principal argument est que l'alphabet grec a des formes intermédiaires entre le phénicien et le sabéen, auquel se rattache l'écriture des Safaïtes. Mais on peut admettre que l'alphabet phénicien, tel que nous le possédons, ne représente pas l'alphabet sémitique dans sa forme la plus ancienne. Les noms et aussi l'ordre des lettres prouvent que l'alphabet grec a été emprunté à des Sémites.

Le livre de M. Dussaud est illustré de cartes et de gravures qui mettent une note pittoresque dans les discussions scientifiques. Enfin, ce qui ne gâte rien, le style limpide de l'auteur fait rentrer cet ouvrage dans la catégorie des livres d'érudition peu nombreux qu'il est agréable de lire et d'étudier.

Mayer Lambert.

Henri Stein. **Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.** Paris, A. Picard et fils, 1907. In-8°, xv-627 pages. (*Manuels de bibliographie historique*, IV.)

La bibliographie des cartulaires de M. Stein était annoncée depuis longtemps déjà. On s'explique, en la feuilletant, pourquoi elle a pu tant tarder à voir le jour. Le but que l'auteur a poursuivi n'a pas été seulement, en effet, d'inventorier tous les cartulaires du moyen âge qui subsistent encore à l'heure actuelle, mais de retrouver, autant qu'il le pouvait, la trace des cartulaires perdus; d'indiquer les copies qui permettent de suppléer à leur disparition; d'établir même parfois la filiation des divers cartulaires les uns par rapport aux autres; de relever à côté des recueils de chartes formés anciennement ceux qui ont été constitués par les érudits des xviie, xviiie et xixe siècles; enfin, c'est sur le territoire de toute l'ancienne Gaule, sauf la Suisse allemande et les pays au delà du Rhin, à l'est, et sauf le royaume des Pays-Bas, au nord, qu'il a fait porter son enquête. On conçoit qu'il ait fallu de longues années pour mener à bien un travail aussi considérable et hérissé de difficultés. Il est à peine besoin d'ajouter que cet ouvrage laisse bien loin derrière lui tous les travaux similaires et qu'il est appelé à rendre des services inappréciables.

Néanmoins, comme dans toutes les bibliographies, on peut y relever quelques omissions, quelques erreurs. L'auteur nous permettra de lui en signaler un certain nombre. Ainsi, pour l'abbaye de Saint-Riquier (n° 3549), il indique du *Chronicon Centulense* d'Hariulf une « copie faite aux XIIe-XIIIe siècles sur parchemin (Bibl. nationale, ms. lat. 11733, fol. 215-277) ». Si l'indication était exacte, elle serait de la plus haute importance, puisqu'on ne connaît plus de manuscrit ancien d'Hariulf. Mais, en réalité, la copie en question est du XVIIe ou du XVIIIe siècle; elle est sur papier, et M. Lot n'y voit, dans son édition d'Hariulf (p. LIX, n. 2), qu'une transcription du texte publié par D'Achery. Par contre, M. Stein omet de signaler la copie du manuscrit autographe d'Hariulf faite par André Du Chesne et cherchée autrefois vainement par M. Lot (ms. lat. 12893 de la Bibl. nationale). La liste des cartulaires de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin, à Gand (n°s 1494-1514) pourrait être également rectifiée et complétée : le *Sinte-Pieters zwarten Boek* des archives municipales de Gand y est omis; il en est de même de l'édition donnée par Van de Putte du *Liber traditionum Sancti Petri* dans ses *Annales abbatiae Sancti Petri Blandiniensis* (Gand, 1842, in-4°). En outre, les cartulaires conservés aux Archives de l'État, à Gand, sont mentionnés sans les numéros (cartulaires 1, 2, 3, etc.) ou les titres (*Parvus liber privilegiorum,* etc.) qui, à défaut de cotes, permettent de les reconnaître. Enfin, peut-être eût-il été bon de dire qu'il a existé un *Primus liber privilegiorum* de l'an 1460 d'après lequel ont été exécutées de nombreuses copies et qui semble avoir disparu. Point d'article non plus pour le cartulaire perdu de San Felíu de Guixols[1], bien qu'il en existe plus d'un extrait dans la Collection Baluze, à la Bibliothèque nationale. Pour Marmoutier (n° 2342), M. Stein passe sous silence l'important recueil de chartes angevines formé par Marchegay et conservé en manuscrit à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. franç. 5021-5024); pour l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, il néglige le recueil dû à Hippeaux (Bibl. nationale, ms. nouv. acq. lat. 1406-1407); pour celle de Fontaines-les-Blanches (n° 1378), il oublie le véritable cartulaire qui fait suite à l'*Historia monasterii Beatae Mariae de Fontanis Albis* publiée par Salmon dans son *Recueil de chroniques de Touraine* (Tours, 1854, in-8°). Il ignore, de même, le recueil de chartes de Pontlevoy publié par M. l'abbé Porcher dans la *Revue de Loir-et-Cher* (année 1901 et suiv.). Il n'a pas remarqué enfin que les cartulaires de Vitré et d'Ingrandes (n°s 4127 et 4350) ont été analysés pièce à pièce par M. Bertrand de Broussillon (*la Maison de Craon,* Paris, 1893, 2 vol. in-8°, et *la Maison de Laval,* Paris, 1895-1903, 5 vol. in-8°) et qu'une table du cartulaire de San Cugat del Vallés a été donnée par M. J. Mas

1. Une simple mention à la table (p. 623) avec renvoi à Marca et à l'*España sagrada*, sous le titre de cartulaire de San *Felice* de Guixols. La vraie forme du nom est San Felíu. De même, il faut dire San Pedro de Roda (Roda, Espagne, prov. de Barcelone, distr. judic. de Vich) et non Saint-Pierre de Rosas.

dans la *Revista de la Asociación artistico arqueológica Barcelonesa,* t. III (1902) et suivants.

Il est évident qu'on pourrait relever encore plus d'une erreur, plus d'un oubli[1]. Mais, dans une œuvre de ce genre, erreurs et oublis sont inévitables, et l'on aurait mauvaise grâce à les reprocher à l'auteur. Ce qui surprend, au contraire, c'est qu'il ait pu réunir une telle masse de renseignements, et il faut lui être profondément reconnaissant d'avoir mis entre nos mains un pareil instrument de travail.

Louis Halphen.

G. Lokys. **Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis zum Tode Ludwigs II.** Heidelberg, libr. Winter, 1906. In-8°, 93 pages.

Ce travail est divisé en trois parties d'inégale étendue et surtout d'inégale valeur. D'après le titre, on s'attendrait à voir reprendre l'histoire des luttes des Musulmans contre les Carolingiens, depuis la bataille de Poitiers jusqu'à la fin de cette dynastie. Il n'en est rien.

La première partie (p. 1-9) contient, après quelques généralités inutiles sur l'Islam et son extension, une sèche chronologie allant de 720 à 795 : on n'y trouve mentionnée aucune des discussions auxquelles a donné lieu, tout récemment encore, l'histoire de l'expédition de Charlemagne en Espagne. Quant aux sources, non seulement les écrivains arabes n'ont pas été consultés, mais les ouvrages qui pouvaient jusqu'à un certain point suppléer aux documents originaux, comme ceux de Reinaud et de Dozy, ne sont pas même cités : tout se réduit à quelques extraits découpés dans Müller, Breysing, Mühlbacher, Simson et Lips.

La seconde partie (p. 10-22) est consacrée au récit des pirateries des Arabes dans le bassin occidental de la Méditerranée. Là encore, nous ne trouvons que des citations d'auteurs occidentaux.

La troisième partie (p. 22-93), qui traite des Arabes en Italie jusqu'à

1. Par exemple, sous le n° 4047, il faut ajouter qu'une seconde copie du cartulaire de la Trinité de Vendôme, due à Salmon, est à la Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1232. Il faut rectifier la notice du n° 4055 consacré au *Cartulaire de la Trinité de Vendôme* de M. l'abbé Métais, en disant que le cartulaire a été publié d'abord en quatre volumes in-8°, le quatrième contenant les tables (Paris-Vendôme, 1893-1897); puis que M. l'abbé Métais a publié un nouveau tome IV contenant un bullaire et d'autres documents annexes et un tome V contenant une introduction et les tables (Vannes, 1900-1904). Les indications relatives aux copies du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* (n° 3404) ne sont pas non plus d'une parfaite exactitude : Marchegay, dom Pitra et Salmon allèrent ensemble à Cheltenham copier le précieux cartulaire; ils en transcrivirent chacun un tiers et, une fois rentrés en France, complétèrent leurs copies respectives à l'aide des copies des deux autres. Le manuscrit de Marchegay est aux Archives de Maine-et-Loire, celui de Salmon à la Bibliothèque de Tours, celui de dom Pitra était conservé autrefois à Solesmes.

la mort de Louis II, est plus détaillée, grâce à Amari, mais aussi peu personnelle que les précédentes. Elle débute par le récit de la conquête de la Crète par les émigrants de Cordoue (ce qui n'a rien de commun avec le bassin occidental de la Méditerranée), et, là encore, à défaut des sources originales, arabes et grecques, les travaux de Dozy, de Schlumberger, de Mariano Gaspar sont inconnus. Les multiples expéditions des Musulmans qui, après avoir conquis la Sicile, prirent pied en Italie, grâce aux divisions des petits états et à leur jalousie contre l'Empereur, sont énumérées en détail; mais, comme je l'ai dit, à part Amari et la Chronique de Cambridge, il n'est pas question de sources arabes.

Somme toute, ce mémoire incomplet n'ajoute rien à ce que nous savons déjà, et il n'était guère nécessaire de le publier dans les *Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte* dont il forme le XIIIe fascicule.

René Basset.

Adolf Gottlob. **Kreuzablass und Almosenablass.** Eine Studie über die Frühzeit des Ablasswesens. Stuttgart, Enke, 1906. In-8°, xiv-316 pages.

Le livre que M. Gottlob a consacré aux origines de l'institution, si importante au moyen âge, des *indulgences,* qu'il s'agisse de celles qu'on réservait aux croisés ou de celles dont bénéficiaient les auteurs des libéralités faites à l'Église et aux établissements religieux de toute espèce, est certainement un des meilleurs travaux dont les institutions médiévales aient été l'objet depuis quelques années. Sous ce titre d'apparence modeste, l'auteur a traité et résolu l'une des questions qui touchaient au vif la conscience religieuse et la vie intime des hommes du moyen âge, et il l'a fait avec une rigueur de méthode et une précision sobre d'érudition qui donnent à son œuvre une valeur inattaquable. Les conclusions qui s'en dégagent peuvent être considérées comme acquises à la science. Et elles intéressent par les côtés les plus divers l'historien de la civilisation de cette période, puisqu'elles jettent à la fois la lumière sur l'organisation des croisades, la confession et les institutions pénitentiaires, les finances de la monarchie pontificale, les doctrines théologiques et les mesures prises contre l'hérésie. Le livre de M. Gottlob constitue une introduction nécessaire à l'histoire de la réforme du xvie siècle, ce qui indique suffisamment sa portée, sans parler des résultats de détail auxquels il aboutit pour l'histoire des institutions médiévales proprement dites.

Achille Luchaire.

Aloys Schulte. **Die Fugger in Rom (1495-1523).** Mit Studien zur Geschichte des kirchlichen Finanzwesens jener Zeit. Leipzig, Duncker et Humblot, 1904. 2 vol. in-8°, xi-308 et 247 pages.

Au milieu du dédale monétaire du moyen âge et du tumulte incessant de ses guerres publiques et privées, il eût été extrêmement hasardeux pour les collecteurs des taxes, décimes et autres contributions ecclésiastiques de se charger eux-mêmes du transport au loin de leurs recettes. Rome fut ainsi amenée à se servir de l'entremise d'arbitragistes rompus au maniement des instruments du crédit et possédant en outre les capitaux qui leur permettaient de consentir des avances aux prélats et aux communautés religieuses dépourvus de fonds disponibles. Les Templiers, les Juifs et les banquiers italiens remplissaient également ces conditions. Mais les Templiers disparurent de bonne heure et le sentiment populaire n'eût pas supporté de voir les armes spirituelles de l'Église mises au service des Juifs; c'était pourtant l'unique garantie et l'unique moyen d'exécution que celle-ci avait à offrir à ses mandataires contre des débiteurs ecclésiastiques insolvables ou récalcitrants. C'est pourquoi seules les maisons de banque italiennes, et en particulier les maisons florentines, restèrent investies de la mission de faire centraliser par leurs agents les impositions levées sur tous les points du monde catholique et d'en verser l'équivalent à la Chambre apostolique à Rome. Dans son « Histoire du commerce entre l'Italie et l'Allemagne du sud-ouest », M. Schulte avait déjà dégagé et exposé à nos regards les rouages de cet immense et ingénieux mécanisme. Fondé sur ses recherches dans les livres de comptabilité conservés aux archives du Vatican, recherches dont il a contrôlé les résultats dans celles d'Allemagne, son nouveau livre : *les Fugger à Rome,* vient sous certains rapports compléter cette partie de son grand ouvrage.

Nous y voyons Jacob Fugger, le célèbre banquier des Habsbourg, celui que Maximilien appelait son Juif, arriver, malgré son origine ultramontaine, à occuper à Rome la situation prépondérante jusque-là réservée aux *Mercatores Cameram apostolicam sequentes* de Florence et de Sienne. De 1495 à 1520, il y eut cent dix changements parmi les titulaires des évêchés d'Allemagne, des Pays scandinaves, de la Hongrie et de la Pologne; la maison Fugger intervient dans quatre-vingt-huit de ces mutations. En Italie, elle accorde des prêts aux prélats romains et reçoit leurs dépôts à intérêt, parfois peut-être dans le but de protéger leur fortune contre l'exercice éventuel du droit de dépouille; elle encaisse en Allemagne et verse à Rome le montant des *Servitia Communia* et des Annates, se substitue aux évêques et aux monastères allemands obérés ou les cautionne et rassemble aux lieux d'origine l'argent recueilli par les commissaires pontificaux préposés aux indulgences. On la voit encore engagée dans des affaires purement politiques, comme le recrutement et le paiement de la solde de la garde suisse et

le versement à l'Empereur de subsides promis par les papes. Dans le passé, les empereurs, les princes et les sénats des villes libres avaient fait appel à l'expérience technique des monnayeurs italiens; maintenant, c'est Jules II qui confie aux Fugger la direction de ses ateliers monétaires et, bien que ses successeurs ne les aient pas confirmés dans ce privilège exclusif, il existe toute une suite de pièces romaines échelonnée sur une période de trente ans, où s'étale le trident accompagné d'un anneau qui était leur marque de commerce. Enfin, dans les années de gêne financière fréquentes sous les pontificats dépensiers d'Alexandre VI, de Jules II et de Léon X, ils viennent à leur secours et font des avances considérables à valoir sur les recettes au recouvrement desquelles ils étaient délégués.

Il y a plus d'une analogie entre les grands financiers et les grands conquérants; les uns annexent des provinces; les autres visent des conquêtes en or et en argent : chacune de ces opérations est conçue en vue d'un bénéfice à réaliser. Pour les transferts des fonds encaissés au nord des Alpes, les Fugger gagnaient sur le change qu'ils calculaient invariablement au cours de 100 ducats romains pour 140 florins du Rhin. Pour les prêts aux prélats et aux maisons religieuses, l'Église, tout en continuant à proscrire l'usure en principe, admettait la stipulation d'intérêts de retard (*dampna* ou *interessae*) en plus du remboursement des frais; déjà en 1288, Nicolas IV avait expressément sanctionné cette distinction. Quant aux emprunts directs du Saint-Siège, les Fugger, comme les autres banquiers, ont certainement touché des intérêts plus ou moins déguisés qui, parfois, ont atteint le taux de 22 %; souvent ces intérêts prenaient la forme d'une gratification ou d'un don. Au surplus, nul en Italie ne se faisait dans la vie pratique scrupule de payer ou de recevoir des intérêts, et le jour était proche où Eck, le théologien ami des Fugger, allait publiquement défendre à Bologne la légitimité du contrat de prêt commercial à intérêts fixés d'avance (1515). Indiquons encore une autre source de bénéfices sur ces prêts : les Fugger, qui étaient les plus puissants métallurgistes de l'Europe, ont précisément, de 1494 à 1504, époque de leurs débuts sur une grande échelle à Rome, réalisé à Venise de fortes quantités de cuivre, réalisations qui ont sans doute contribué à fournir la contrepartie de leurs versements dans la Ville Éternelle. Du reste, sous Jules II, ils en ont expédié dans les États pontificaux et notamment à Civita-Vecchia.

M. Schulte s'est acquitté avec une persévérance méritoire de la tâche ingrate de faire l'historique détaillé d'un grand nombre de ces transactions, où les préoccupations financières et fiscales l'emportent absolument sur les considérations religieuses. Du chapitre très instructif sur l'organisation des indulgences se dégage l'impression que, pour Rome, celles-ci n'ont pas été, à beaucoup près, aussi fructueuses qu'on le croit généralement. Souvent l'octroi d'une indulgence était sollicité par les autorités, même civiles, ayant en vue un objet spécial. Généralement,

le Saint-Siège se réservait un tiers du produit, mais toujours les frais de perception, absorbant parfois au delà de la moitié des sommes recueillies, étaient énormes. L'argent passait à portée de trop de mains tant laïques qu'ecclésiastiques, toutes également tendues pour s'en emparer.

Un chapitre bien vivant est celui où sont pour la première fois dévoilés avec pièces à l'appui tous les dessous de la confirmation d'Albert de Brandebourg comme archevêque de Mayence et de Magdebourg : M. Schulte établit victorieusement que l'initiative simoniaque partit de Rome et non de Mayence. Albert avait à peine vingt-quatre ans; toutefois sa jeunesse ne devait pas effaroucher Léon X, qui avait été lui-même revêtu de la pourpre pontificale à l'âge où d'autres enfants sont encore à l'école. Le cumul sur une même tête princière de deux archevêchés et d'un évêché (celui de Halberstadt) semblait une chose naturelle aux aristocratiques chapitres de chanoines du Saint-Empire. Tout cela devait s'arranger au moyen de dispenses, et l'Électeur de Brandebourg, frère de l'élu, avait judicieusement prévu que la question de la confirmation à obtenir serait uniquement une question d'argent. Il s'agissait donc de trouver un banquier solide et généreux; Jacob Fugger fut ce *Deus ex machina;* il avança près de 50,000 ducats, et Zink, son agent en titre ou *institor* près de la Chambre apostolique, semble bien être le personnage « influent et digne de foi » que citent les envoyés d'Albert de Brandebourg et qui se chargea de leur faire comprendre qu'une « composition » spontanée et supplémentaire de 10,000 ducats, en échange de laquelle Sa Sainteté accorderait volontiers la publication d'une indulgence plénière en forme de jubilé, aplanirait tous les obstacles. Malgré l'insuffisance des documents intimes, le bon Zink est une figure curieuse à connaître : à la fois fondé de pouvoirs de ses patrons, familier du pape, protonotaire et scribe aux lettres apostoliques, il est le seul agent de banque de naissance étrangère qui, à l'exemple de certains de ses collègues italiens, soit entré dans la cléricature et ait ambitionné les charges de la curie afin de se livrer plus commodément à un commerce de prébendes et de bénéfices. Hutten l'a dénoncé à l'indignation de ses compatriotes : « J'ai vu le vieux Zink à l'œuvre à Rome », écrit-il dans son dialogue des *Brigands* à propos du trafic des bulles et des dispenses. Au surplus, l'Italie de la Renaissance était trop sceptique pour s'émouvoir de si peu, et quant au monde officiel d'Allemagne, en proie à une pénurie chronique, on ne regardait pas de près aux moyens de s'enrichir.

Le second volume du savant historien renferme une collection variée de lettres, de pièces de comptabilité et de documents officiels éclairant d'une vive lumière les mœurs ecclésiastico-religieuses de l'époque et en particulier les origines de la fameuse indulgence qui devait, à la voix puissante de Luther, déchaîner la révolution religieuse en Allemagne.

E. Castelot.

Georges SCELLE. **La traite négrière aux Indes de Castille. Contrats et traités d'Assiento.** Paris, libr. de la Soc. du Recueil J.-B. Sirey, 1906. 2 vol. in-8°, XXII-845 et XXVII-715 pages.

Cet immense ouvrage, conçu suivant les données les plus méthodiques et appuyé sur une excellente documentation, résume l'histoire juridique de l'importation des nègres aux Indes espagnoles, depuis les origines jusqu'aux traités de 1715.

L'auteur a travaillé à Paris, à Simancas, à Madrid, à Séville, à Lisbonne et à Londres dans les grands dépôts d'archives où sont conservés les documents relatifs à cette importante question, aux négociations et aux traités auxquels elle a donné lieu pendant deux siècles. Chaque chapitre comprend, en outre, une bibliographie détaillée, où sont mentionnés les principaux ouvrages relatifs aux sujets traités dans le chapitre et les fonds d'archives et les manuscrits consultés. M. Scelle, qui cite notre *Espagne de l'ancien régime,* ne paraît pas avoir connu l'existence du troisième volume, publié en 1904 avec le sous-titre : *la Richesse et la civilisation.* Il ne paraît pas s'être servi de la *Monarquia indiana* de F.-J. Torquemada, ni de l'*Historia del Nuevo Mundo* de Muñoz, ni du livre de Gaffarel sur *la Floride française*, ni de l'ouvrage de Dessalles : *Histoire générale des Antilles.* La documentation, très sérieuse et très complète, pour toute la partie juridique et diplomatique, aurait pu être complétée par quelques ouvrages relatifs aux États américains esclavagistes, qui auraient permis à l'auteur d'étudier le fonctionnement même de l'esclavage aux Indes. Ce n'est là qu'une objection de détail, puisqu'il ne s'agit pas du sujet véritable de l'ouvrage ; mais, comme M. Scelle s'est livré à une étude générale de l'esclavage, il aurait pu aussi en déterminer les conditions au Nouveau-Monde et en retracer la physionomie propre dans chacun des pays américains qui l'ont connu.

Le « livre préliminaire » traite de la découverte du Nouveau-Monde, de l'organisation des Indes espagnoles et notamment de l'esclavage, rendu nécessaire par le climat, qui s'opposait à l'emploi de la main-d'œuvre blanche. Avec le livre I : *Période espagnole ou des licences,* nous entrons en plein dans le sujet. Les nègres sont introduits en Amérique dès les premières années de la conquête, et, dès 1513, le gouvernement se réserve le droit d'accorder les licences nécessaires et de les taxer. La traite devient dès lors une source de profits pour le trésor royal et se développe rapidement. Las Casas voit lui-même dans le travail des noirs un moyen de soulager les pauvres Indiens, moins aptes aux fatigues et moins résistants que les nègres d'Afrique.

Le favoritisme et l'inconséquence furent les caractéristiques de la politique coloniale de Charles-Quint à ses débuts, la traite n'y échappa point. On donna un monopole à Laurent de Gouvenot, baron de Montinay, favori du roi, puis on octroya d'autres licences à d'autres particuliers, puis on finit par faire comme si le monopole de Gouvenot n'existait pas. L'introduction de la canne à sucre aux Indes amena de

nouveaux besoins. Les Antilles firent bientôt une consommation terrible de noirs. En 1528, deux Allemands, favoris de l'empereur, obtinrent l'autorisation d'importer en dix ans 4,000 nègres; et de nouveaux *asientos* partiels furent accordés à côté de ce contrat général.

Le régime des contrats libres fut la loi commune jusqu'à l'époque de la conquête du Portugal. Charles-Quint vendit, en 1551, 17,000 licences, à 8 ducats l'une, et malgré l'effroyable importation, qui faisait d'Hispaniola « une image de l'Éthiopie », les besoins croissant toujours, un nègre se vendait 80 à 100 pesos. Le contrôle exercé par le roi sur le commerce des nègres lui permettait de se servir de l'*asiento* comme d'un excellent instrument de police ou de finances. Il légiférait, il réglementait, il permettait, il prohibait tour à tour. Il octroyait les licences gratuites à des villes ou à des particuliers; il autorisait des couvents à vendre des nègres pour racheter leurs moines captifs des Mores; il accordait des licences pour rembourser les emprunts forcés qu'il avait perçus; il donnait des licences pour désintéresser les négociants dont il avait réquisitionné l'argent; il payait en licences les intérêts des dettes d'État *juros*), il allait même jusqu'à amortir leur capital avec des concessions de licences plus étendues. Et tels étaient les besoins du trésor et ceux de la colonisation que de 1560 à 1561 le prix des licences monta de 10 à 30 ducats, et que la demande ne se ralentit pas. Les licences finirent par constituer une véritable monnaie, un papier négociable, comme un billet à ordre.

La conquête du Portugal par Philippe II (1580) eut pour résultat de mettre l'Espagne en contact direct avec un peuple, habitué depuis longtemps au commerce des noirs et qui pouvait chaque année tirer 10 à 11,000 nègres de ses colonies d'Afrique. Longtemps, le Conseil des Indes s'opposa à ce qu'un commerce aussi lucratif fût confié à des Portugais. En 1595, le roi résolut d'affermer le commerce des noirs : à un Castillan d'abord, puis, en 1601, à un Portugais. Sauf une légère interruption causée surtout par les exigences du fisc et les jalousies castillanes, le système fonctionna jusqu'à l'émancipation du Portugal, quoique toujours gêné par les caprices de l'administration et ruiné par la guerre hispano-hollandaise.

De 1640 à 1650, le commerce des noirs fut suspendu par l'état de guerre, et quand l'Espagne tenta de le reprendre à son compte, elle échoua encore lamentablement et dut s'adresser à des commerçants d'Amsterdam, puis à des Génois. Mais la mauvaise foi des assentistes, l'incapacité administrative des hommes d'État espagnols donnèrent à cette période un caractère extraordinairement anarchique et, à la faveur de tous ces désordres, les Hollandais et les Anglais devinrent les véritables fournisseurs de l'Amérique espagnole; les assentistes venaient acheter leurs esclaves à la Jamaïque et à Curaçao.

Lorsque l'Espagne vaincue se fut résignée, le 13 février 1668, à reconnaître l'indépendance du Portugal, les Portugais eux-mêmes demandèrent à reprendre la fourniture des nègres, comme avant la guerre.

L'Espagne eut grand'peine à s'y résigner, et après avoir cherché encore à réserver le commerce aux Castillans, elle s'adressa de nouveau aux Hollandais.

Le second volume est consacré à la période de la guerre de succession et conduit les faits jusqu'à la paix d'Utrecht. Revenant de quelques années en arrière, l'auteur nous montre comment les Portugais réussirent peu à peu à évincer les Hollandais du commerce négrier et se trouvèrent en possession de l'*asiento de negros* au moment du changement de dynastie.

Quelques Castillans intrépides voulaient profiter des circonstances pour reconquérir le Portugal. Louis XIV s'opposa à toute entreprise belliqueuse et engagea, au contraire, son petit-fils à maintenir à tout prix son alliance avec le Portugal. Des rectifications de frontière aux Indes, des indemnités aux assentistes portugais furent les principales clauses du traité d'alliance (18 juin 1701). Mais l'*asiento de negros* ne fut pas continué au Portugal et passa, au contraire, à la France, malgré la jalousie des commerçants espagnols, qui craignaient de voir les marchandises françaises arriver jusqu'aux Indes avec les vaisseaux négriers. M. Scelle nous retrace tout au long l'histoire de la Compagnie française de l'Assiente (1701-1713), dont la création fut une des causes de l'hostilité de l'Angleterre. Il nous dit ses origines, nous énumère ses privilèges, nous apprend que Louis XIV s'y intéressa pour 750,000 livres. Chargée en même temps de la fourniture des nègres aux Antilles françaises et aux Indes espagnoles, elle ne put suffire à cette tâche. Elle était dans un grand état de délabrement et demandait elle-même la suppression de son privilège quand commencèrent les négociations de la paix avec l'Angleterre (1711).

Depuis longtemps, les Anglais songeaient à s'emparer du commerce de l'Amérique, et la guerre de la Succession d'Espagne fut pour eux surtout une guerre commerciale. A la paix, les Indes restèrent à l'Espagne, mais le droit d'y commercer fut interdit en principe à la France, et l'Angleterre obtint, au contraire, pour trente ans l'*asiento de negros,* et, en plus, la faveur du vaisseau de permission. M. Scelle suit pas à pas les négociations qui aboutirent à ces résultats, si avantageux pour la Grande-Bretagne, et résume également l'histoire des traités avec la Hollande et le Portugal.

La conclusion, très originale et très juste, de cette grande enquête est que l'*Asiento* fut pour l'Angleterre un incomparable instrument de conquête économique, qu'elle s'empara, grâce à lui, du commerce des Indes et obligea l'Espagne à abolir sa législation surannée en la mettant en face d'une situation telle que les règlements antiques avaient perdu toute force et toute valeur.

Telle est, brièvement résumée, la matière des deux volumes de M. Scelle. Nous ne nous attarderons pas à y relever une série de petites erreurs de détail, qu'il eût été facile d'éviter[1]; mais l'on peut se deman-

1. Il est dans son droit d'écrire *assiento* à l'ancienne mode, au lieu d'*asiento*,

der s'il était absolument indispensable de traiter le sujet en 1500 pages. Nous croyons que l'auteur eût pu alléger beaucoup son livre en prenant franchement parti entre l'histoire et le droit. On ne sait au juste, en le lisant, s'il a voulu faire une étude historique ou une étude juridique; il eût mieux valu, croyons-nous, se placer résolument sur le terrain juridique et supprimer, autant que possible, tous les hors-d'œuvre, — comme l'histoire de l'esclavage avant le XVIe siècle, — et tous les détails historiques qui n'étaient pas strictement indispensables à l'intelligence du sujet. Le livre n'y eût rien perdu de sa nouveauté et de son sérieux.

G. Desdevises du Dezert.

Fritz Wolters. **Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich, von 1700 bis 1790.** (Staats-und sozialwissenschaftliche Forschungen, de Schmoller et Sering, t. XXII.) Leipzig, 1905. In-8°, IX-438 pages.

Cet ouvrage se compose de plusieurs études détachées, mais qui toutes ont trait à la question agraire en France au XVIIIe siècle. L'auteur s'est livré à des recherches approfondies; il connaît bien la littérature de son sujet; toutefois, il y a lieu parfois de regretter qu'il n'ait pas utilisé davantage les documents inédits, qui, sur certains points, lui auraient fourni de précieuses données.

La première étude est relative à la propriété foncière à la veille de la Révolution. On n'y trouvera ni recherches personnelles, ni résultats nouveaux. Mais M. Wolters est au courant des travaux les plus importants qui, en ces dernières années, ont paru sur cette question; il a tiré bon parti des études de MM. Loutchisky, Bloch, Marion. Il étudie notamment la question de savoir comment le sol était réparti entre les diverses classes sociales. Il examine avec soin les renseignements fournis à cet égard par les cahiers de paroisses; mais ce sont

comme on écrit aujourd'hui; mais il aurait dû dire *assentiste* (d'*assentista*) et non *assientiste*, qui n'est ni français ni espagnol. Il écrit *alcalde*, et nous croyons qu'il a raison, mais il devra alors écrire *almirante* et non *amirante*. Il ne faut pas écrire *Consego* mais *Consejo; Autunez* mais *Antunez; rétablecimiento* mais *restablecimiento. Porto-Velo* est une orthographe très défectueuse de *Porto-Bello;* c'est ce nom qui est le vrai, le plus correct et le plus connu. Nous croyons que le mot *peltrécheries* (de l'espagnol *pertrechos*, matériaux de construction, agrès) court grand risque de n'être compris d'aucun Français. Le mot *galion*, qui vient de *galère* et de *galée*, et se dit en espagnol *gatéon*, s'écrit *galion* et non *gallion*, comme l'écrit toujours M. Scelle. Quelques inadvertances peuvent être signalées au cours du texte. A la page 588 du tome I, M. Scelle nous parle des *Tudors*, détrônés en 1641 et 1688. A la page 128 du tome II, nous voyons la succession de *Charles III* s'ouvrir en 1700. A la page 333, on nous parle de procédures si longues qu'un chargement d'eau-de-vie risqua de *se gâter* devant qu'elles fussent terminées!

là des renseignements très peu précis[1], et seules des statistiques, comme celles que M. Loutchisky a dressées d'après les rôles des impositions, permettront d'arriver à des résultats réellement satisfaisants.

M. Wolters étudie ensuite les théories relatives au partage du sol et au communisme agraire, qui ont été élaborées au XVIIIe siècle. Il marque d'une façon très précise l'influence qu'a exercée sur ces théories le concept du droit naturel, qui s'est peu à peu dégagé au cours du XVIIe siècle et surtout du XVIIIe; il insiste avec raison sur l'œuvre de Burlamaqui, dont les *Principes de droit naturel* ont paru en 1749; Rousseau s'en est certainement inspiré. Il pense aussi que l'éclosion des doctrines socialistes du XVIIIe siècle a été favorisée par l'apparition des nombreuses utopies, qui représentent les hommes vivant à l'état de nature comme jouissant du bonheur parfait, par les descriptions enthousiastes de l'état communiste du Paraguay, par l'admiration qu'inspiraient les institutions de Sparte et les lois agraires de la République romaine. Au XVIIIe siècle, on commence à faire la critique de la société existante, mais en ne s'appuyant guère que sur des considérations morales; on reproche surtout à l'inégalité d'être contraire à la vertu. On a cherché aussi les moyens de réformer la société. Et ici, — l'auteur l'établit très fortement, — deux théories sont en présence : celle qui préconise un partage égal du sol et celle qui ne voit de salut que dans le communisme agraire. Les partisans de la première théorie ne veulent pas de loi agraire, mais ils pensent que la situation si malheureuse des cultivateurs ne s'améliorera que si l'on parvient à diminuer la grande propriété et à restreindre les biens de mainmorte; ils demandent que l'État limite la quantité de terre qu'on pourra posséder ou acquérir, que les terres incultes soient distribuées aux paysans, que le droit d'aînesse soit aboli, que des impôts progressifs soient établis : toutes mesures qui, pensent-ils, auraient pour effet d'étendre à tous la propriété. — Le communisme agraire a beaucoup moins de partisans; il se présente encore sous la forme d'une doctrine utopique qui se propose, par la communauté générale des biens, d'assurer le bonheur et la moralité de tous les hommes. M. Wolters montre très justement que, de 1780 à 1790, on se préoccupe davantage de l'application de théories qui jusqu'alors

1. L'Appendice I (p. 29 et suiv.) est consacré à une étude critique fort intéressante sur les cahiers de paroisses du bailliage d'Autun. M. Wolters constate qu'un grand nombre de cahiers contiennent des articles identiques; c'est dire que beaucoup d'entre eux procèdent de modèles qui ont été envoyés aux paysans par la bourgeoisie. L'auteur estime cependant que les cahiers de paroisses constituent une source d'un grand intérêt pour l'histoire sociale de la France en 1789 : il est, en effet, peu de cahiers qui aient copié servilement leurs modèles; presque toujours des articles originaux ont été ajoutés, qui ont trait à des particularités locales; enfin certains cahiers sont complètement originaux et ont été tout entiers rédigés par les paysans eux-mêmes. M. Wolters a vu beaucoup plus juste que M. Adalbert Wahl, qui dénie presque toute valeur aux cahiers de paroisses (*Studien zur Vorgeschichte der französischen Revolution*, p. 1-68).

étaient restées presque entièrement spéculatives; on cherche maintenant à combattre d'une façon précise les privilèges des classes dirigeantes; on fait une critique plus personnelle et plus âpre du régime social. L'auteur examine les principales brochures qui ont paru dans les dernières années de l'ancien régime : on voit que les écrits purement communistes sont rares, mais que beaucoup de pamphlets opposent à la classe des propriétaires la classe des non propriétaires et réclament un partage plus équitable du sol. Toute cette étude, faite d'après les sources, est très intéressante et complète sur plus d'un point les recherches antérieures de M. Lichtenberger[1].

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée au mouvement agraire de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle est fort instructive, et l'on regrettera seulement un peu de hâte dans la rédaction, une composition un peu confuse, quelques répétitions. M. Wolters montre que déjà de 1700 à 1750, par réaction contre le mercantilisme, on en arrive à considérer que la culture est le fondement de toute la vie économique. Mais c'est surtout à partir de 1750 que se manifeste l'engouement pour l'agriculture : l'on voit apparaître toute une littérature agronomique, qui s'inspire d'abord des ouvrages anglais, puis qui produit des œuvres vraiment originales. Le mouvement est donc antérieur à la propagation de la doctrine physiocratique, mais celle-ci a contribué à le rendre plus intense. Il apparaît clairement aussi que les conceptions des physiocrates n'ont pas triomphé aussi complètement qu'on pourrait le croire. Tandis que les physiocrates se prononcent énergiquement en faveur de la grande propriété et de la grande exploitation, il existe toujours de nombreux partisans de la petite propriété et de la petite culture qui pensent que celles-ci seules permettront à l'agriculture de faire de grands progrès.

M. Wolters a essayé de déterminer les effets pratiques de tout ce mouvement d'idées. Il a décrit d'une façon intéressante les efforts qui ont été faits pour améliorer les procédés agricoles, pour créer une culture intensive, pour atténuer le système de la jachère, pour répandre l'usage des prairies artificielles. Il a retracé avec précision les mesures prises par le gouvernement pour accroître la production agricole, pour restreindre la vaine pâture, pour favoriser les défrichements. Mais les progrès agricoles ont-ils été aussi considérables dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que le pense l'auteur? La hausse très rapide des prix et de la valeur des terres ne peut être attribuée exclusivement à une plus grande prospérité de l'agriculture; cette hausse semble avoir été déterminée surtout par une très forte diminution de la valeur de l'argent[2]. La question des communs et des afféagements

1. Voy. *le Socialisme au XVIIIe siècle*, 1895; *le Socialisme utopique*, 1898; *le Socialisme et la Révolution française*, 1899.

2. Voy., par exemple, Zolla, *les Variations du revenu et du prix des terres en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* (*Annales des Sciences politiques*, années 1893-1894). — M. Wolters reconnaît d'ailleurs que la plupart des paysans restent fidèles aux anciens procédés de culture.

aurait mérité une étude plus approfondie. M. Wolters explique nettement en quoi les droits seigneuriaux étaient un obstacle aux progrès de l'agriculture; mais la description de ces droits, faite d'après les feudistes, est trop superficielle. Quant à la réaction seigneuriale, qui marque les dernières années de l'ancien régime, on n'en a pas dégagé suffisamment le véritable caractère. — L'auteur établit très justement que les paysans, à la veille de la Révolution, commencent à avoir conscience de leurs intérêts de classe : ils s'élèvent contre les droits seigneuriaux, dont ils demandent le rachat ou l'abolition, contre la réaction « féodale », contre les usurpations de communs. Ils manifestent leur désir d'accroître leur propriété au moyen du morcellement des biens d'Église et du domaine de la couronne; ils se plaignent de la concentration des grandes fermes et réclament la liberté de la culture. Ainsi s'expliquent les mouvements agraires de 1789 et 1790.

La quatrième partie traite des biens de mainmorte au XVIIIe siècle : c'est peut-être la meilleure de l'ouvrage. M. Wolters montre fort bien comment la sécularisation des biens ecclésiastiques, qui a été accomplie par la Révolution, procède des tendances mêmes du XVIIIe siècle. L'édit de 1749 sur les biens de mainmorte, l'institution de la Commission des Réguliers commencent à porter atteinte à la propriété de l'Église. On en arrive à considérer que l'État a le droit d'en disposer souverainement. On admet d'autant plus volontiers le droit de l'État que l'on est convaincu que l'Église fait de cette propriété un mauvais usage, vole « le bien des pauvres», et que l'on voit le bas clergé sacrifié au haut clergé. Puis l'on considère aussi que les biens de l'Église empêchent la diffusion de la propriété, font obstacle aux progrès de l'agriculture, nuisent aux travailleurs. Il importe donc de mettre ces biens à la disposition de la société, de la nation. L'Église n'en est qu'usufruitière; elle les a reçus en vue d'un usage déterminé; comme le but de la fondation n'est plus respecté, il appartient à la nation de les reprendre et de leur donner enfin leur véritable destination.

Voici que paraissent des projets précis de sécularisation. Les uns, les plus modérés, déclarent que la nation a le droit de s'emparer au moins du tiers de ces biens, qui représente la part des pauvres. Les autres se prononcent pour une complète confiscation des propriétés ecclésiastiques, que l'on emploiera, soit à entretenir des institutions de charité, soit à éteindre les dettes de l'État, soit à accroître le nombre des propriétaires. — M. Wolters montre que ces idées ont été fidèlement reproduites dans les cahiers de 1789; ce ne sont pas seulement la bourgeoisie et les paysans, mais c'est souvent aussi la noblesse, qui affirme que les biens de l'Église appartiennent en réalité à la nation et que, leur destination primitive ayant été méconnue, l'État doit en reprendre possession. Maintes fois l'on réclame une sécularisation partielle ou totale. Et ainsi se trouve tout naturellement préparée l'œuvre de l'Assemblée constituante.

Henri Sée.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des questions historiques**. 1907, avril. — A. d'Alès. La question baptismale au temps de saint Cyprien (saint Cyprien, avec son intransigeance ordinaire, prétendait que le baptême, pour être valable, devait être conféré par un prêtre orthodoxe. Le pape Étienne, avec le bon sens qui distinguait alors l'Église de Rome, soutenait que le baptême était valable pourvu qu'il fût conféré suivant les formes régulières. Il admettait le baptême des Novatiens comme Libère et Sirice admirent celui des Ariens). — G. Guillot. Léopold Ier et sa cour (analyse agréable de la correspondance du marquis de Sébeville, envoyé de France à la cour de Vienne de 1681 à 1684. Il trace un portrait peu favorable de l'empereur, dominé par sa femme, un capucin intrigant, le P. Emerick, devenu évêque de Vienne et conseiller d'État, et le nonce Buonvisi. La politique de Louis XIV paraît dans ces lettres plus franche et plus modérée que celle de l'Autriche, dominée par les préoccupations confessionnelles). — De Maricourt et A. Driard. Une abbaye de filles au xviiie s. Gomerfontaine (intéressants comptes de recettes et dépenses de l'abbaye en 1735; curieuses contestations de l'abbesse, Mme de la Viesville, avec le comte de Charolais). — H. du Bourg. Religieux et monastère persécutés au xviiie s. (persécutions dont l'abbaye de Saint-Hubert dans le duché de Luxembourg, son abbé de Jong et Dom Coster furent victimes de la part des Autrichiens, de 1740 à 1746, en dépit des efforts du roi de France, protecteur de l'abbaye). — P. Bliard. Un épisode de la jeunesse du P. Loriquet (Loriquet, qui avait passé les années 1791-1795 à Anvers et à La Haye comme précepteur, ayant perdu son passeport, fut emprisonné en 1796 comme émigré et fut pendant six ans soumis à une série de procédures des plus vexatoires). — A. Auzoux. Linois à Algésiras (récit minutieux de ce brillant combat où l'amiral Linois, sur *le Formidable,* déploya une habileté et un courage remarquables). — J. Viard. La fiscalité pontificale en France au xive s. (d'après le livre récent de Samaran et Mollat). — L. Maître. Une coalition religieuse en 1792 chez les Bretons (récit de la courageuse pétition adressée à l'Assemblée nationale par la municipalité de Clisson en faveur des prêtres non assermentés). = Comptes-rendus : *Binschedler*. Kirchliches Asylrecht und Freistætten in der Schweiz (important). — *Medin*. La storia della repubblica di Venezia nella poesia (suit chronologiquement les échos des événements dans la poésie). — *D'Azambujo*. La Grèce ancienne (peu au courant et peu clair). — *Launay*. Histoire de l'Église gauloise jusqu'à la conquête franque (2 vol.; insuffisant). — *Tamassia*. S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda (démolit la légende de Thomas de Celano dont le révérend

Rosedale et le P. Édouard d'Alençon viennent de donner deux éditions : *S. Francis of Assisi according to Brother Thomas of Celano,* Londres, 1904, et *S. Francisci vita et miracula authore Fr. Thoma de Celano,* Rome, 1906). — *L. de Kerval.* L'évolution du merveilleux dans les légendes de saint Antoine de Padoue (excès de scepticisme). — *Sorbelli.* Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al gran scisma d'Occidente (bonne édition bien commentée). — De legatis et legationibus tractatus varii, edidit *W. Hrabar* (publie l'*Ambaxiator brevilogus* de Bernard du Rosier, 1436, le *De officio legati* d'Hermolaus Barbarus, le *De legatis* de Martinus Garratus, et une série d'extraits et d'analyses d'autres œuvres du xve et du xvie s. Très précieuse contribution à l'histoire diplomatique). — *Coggiola.* I Farnesi et il ducato di Parma et Piacenza durante il pontificato di Pacho IV; t. I (important). — *Chassaigne.* La lieutenance générale de police à Paris (bon). — *Ch. Robert.* Urbain d'Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand aumônier de l'armée catholique et royale, fusillé à Vannes en 1795. — *A.-M.-J. Franclieu.* La persécution religieuse dans le département de l'Isère de 1790 à 1802.

2. — **Revue de synthèse historique.** 1906, décembre. — Parodi. Traditionalisme et positivisme (critique pénétrante du traditionalisme qui aboutit au phénoménisme pratique, à la morale de l'intuition pure et du bon plaisir). — Sagnac. La Révolution et l'Ancien Régime (analyse finement comment la Révolution, réaction contre l'Ancien Régime, est aussi la suite de cet Ancien Régime lui-même). — Xénopol. Le règne du prince Alexandre-Jean Ier Couza, traité d'après la méthode des séries historiques (système ingénieux, mais très subjectif et périlleux). — G. Weill. Les idées politiques en France au xixe siècle. — Rodier. La philosophie ancienne. Période post-aristotélicienne (bibliographie des travaux des vingt-cinq dernières années). — Febvre. Les premières publications de la Commission de l'histoire économique de la Révolution (examen des recueils de MM. Bloch et Charléty). = Comptes-rendus : *Gossart.* Espagnols et Flamands au xvie siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection (n'a pas saisi le côté social de la situation où Granvelle représente la bourgeoisie contre la noblesse). = 1907, févr. Rauh. Idéalisme et réalisme historiques (critique du livre *Die Probleme der Geschichtsphilosophie* de M. Simmel qui n'admet pas la possibilité de connaître la réalité historique objective, mais seulement celle de concevoir et de recréer une idée de ce que l'histoire a pu être. M. Rauh, à côté de cette conception de l'historien artiste, défend la possibilité pour l'historien pur de saisir des faits dans leur relation, et pour le sociologue de les grouper en séries vraies). — P. Lacombe. L'appropriation privée du sol dans l'antiquité. II. Athènes (fin en avril. Dans ces remarquables articles, M. Lacombe montre : 1° que toute l'évolution de la propriété privée du sol en Grèce suppose le communisme primitif; 2° que les Grecs, en s'efforçant d'arriver à un régime d'égalité absolue des conditions, ne sont arrivés qu'à ruiner tout leur ordre

social et politique). — P. Hermant. Des notions d'essence et de cause dans les mythes cosmogoniques (les similitudes de ces mythes viennent non d'une transmission, mais des simples lois de la logique, agissant de même partout). — Boissonnade. Le commerce des peuples latins dans la Méditerranée au moyen âge (à propos du beau livre de Schaube, *Handelsgeschichte der romanischen Vœlker des Mittelmeergebietes bis zum Ende der Kreuzzüge*). — L. Halphen. La France sous les premiers Capétiens (revue des travaux parus surtout dans les vingt-cinq dernières années). — H. B. L'histoire et l'expansion mondiale (à propos du congrès de Mons et du livre de M. Van Overbergh sur la réforme de l'enseignement). = Comptes-rendus : *Champault*. Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée (critique intéressante des théories de Bérard). — *G. del Vecchio*. Sulla teoria del contratto sociale (soutient que la Déclaration des droits de 89 est la conséquence logique des théories de Rousseau). = Avril. C. Bouglé. Les idées égalitaires et la révolution bouddhique (malgré l'égalitarisme de ses formules, le bouddhisme a été impuissant à modifier le régime des castes et ne l'a même pas tenté. Son fatalisme l'a même fortifié). — Fribourg. Nouvelles expériences sur le témoignage (les expériences si curieuses de M. Claparède concluent à l'impossibilité de juger un témoignage collectif d'après les règles de la probabilité, et la possibilité d'un accord dans l'erreur chez des témoins indépendants les uns des autres). — Puech. La littérature grecque chrétienne depuis 1901. — A. Levi. La prévision des faits sociaux (à propos du livre de Limentani, *la Previsione dei fatti sociali*. La ramène aux limites modestes où la prévision joue un rôle dans la vie de l'individu, ne s'applique qu'à des tendances générales que les accidents et l'action de la volonté individuelle peuvent toujours modifier). — Monceaux. Les recherches archéologiques, leur but et leurs procédés (d'après l'ouvrage de Morgan). = Comptes-rendus : *Turmel*. Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au concile de Trente. Histoire de la théologie positive, du concile de Trente au concile du Vatican (2 vol.). — *J. Bellamy*. La théologie catholique au xxe siècle. — *D'Espagnet*. La République et le Vatican, 1870-1907. — *Abbé Lefranc*. Les conflits de la science et de la bible (bon livre, naturellement mis à l'index).

3. — **Revue des études historiques**. T. LXXII, 1906, nov.-déc. — P. de Vaissière. Lettres de soldats et d'émigrés, 1789-1792 (extrait d'un livre à paraître). — A. Schuermans. Itinéraire général de Napoléon Ier (suite : 11 nov. 1799-1er août 1802). = Compte-rendu : *J. Aulagne*. La réforme catholique au xviie s. dans le diocèse de Limoges (excellent). = T. LXXIII, 1907, janv.-févr. P. Marmottan. La comtesse d'Albany à Florence sous l'Empire; ses rapports avec la grande-duchesse Élisa. — J. Paquier. Lettres familières de Jérôme Aléandre (suite : 1521-1522). — A. Schuermans. Itinéraire général de Napoléon Ier (suite : 2 août 1802-18 mai 1804).

4. — **La Correspondance historique et archéologique**. 1906,

oct.-nov. — É. de Pontalba. Capitulation de Washington au Fort Nécessité en 1754 (traduction française d'un article publié en anglais par Ch. Gayarré, de la Nouvelle-Orléans, dans *Leslye Weekly*. Intéressant. A la suite, on donne les termes de la capitulation accordée par M. de Villiers le 3 juillet 1754). = 1907, janv.-févr. F. Chambon. Inventaire des registres des sections de Paris et des pièces originales révolutionnaires (1790-1795) conservés à la Bibliothèque V. Cousin. — E. Coyecque. La collection Parent de Rosan à la bibl. du XVIe arr.

5. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (École française de Rome). T. XXVII, 1907, fasc. 1-2. — L. Celier. Alexandre VI et la réforme de l'Église (analyse les papiers de la commission de réforme de 1497 contenus dans le ms. Vat. lat. 3883). — A. Piganiol. L'impôt foncier des clarissimes et des curiales au Bas-Empire romain (repousse la théorie exposée par F. Thibault dans la *Rev. générale de droit, législ. et jurisprudence*). — J. Hatzfeld. Bas-relief des pythaïstes (au musée Baracco, à Rome; nous renseigne sur l'organisation de la Pythaïde à la fin du ve s. av. J.-C.). — U. Chevalier. Un document en faveur de Lorette (bulle de l'an 1310, d'une insigne fausseté). — C. Faure. Un projet de cession du Dauphiné à l'Église romaine, 1338-1340 (analyse les enquêtes que le pape fit faire en Dauphiné au moment où il était sur le point d'acheter cette province).

6. — **Revue des études anciennes**. T. IX, 1907, n° 2. — H. de La Ville de Mirmont. L'astrologie chez les Gallo-Romains (suite). — C. Jullian. Notes gallo-romaines : Vo-contii; les Ligures en Normandie. — G. Dottin. « Brica », « Briga » et « Briva » (« l'origine des noms en *-bria, -brium* n'est pas nécessairement *-briga* »). = N° 3. Ph.-E. Legrand. L'argumentation d'Euxithéos dans le Discours contre Euboulidès (prouve que seuls les enfants légitimes étaient citoyens à Athènes).

7. — **Revue archéologique**. 1907, mars-avril. — L. Joulin. Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne (suite). — A.-J. Reinach. L'origine du *pilum* (les *pilani* étaient ainsi appelés non parce qu'ils étaient armés du *pilum*, mais parce qu'ils faisaient partie d'un *pilus*). — V. Macchioro. Le synchrétisme religieux et l'épigraphie (fin : les inscriptions prouvent, pour l'Italie méridionale, la subsistance des cultes gréco-romains et non l'absorption des cultes étrangers). — M. Hénault. Les Marmion, peintres amiénois du xve s. (fin). — A. Grenier. L' « Introduction à l'histoire romaine » de Modestov.

8. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. VIII, n° 7, mai 1907. — P. Caron. Cabet et l'Icarie à la fin de 1847 (publie un rapport du préfet de police résumant les papiers saisis chez Cabet le 5 janvier 1848). — Bourilly. Montaigne, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (fin en juin). = Comptes-rendus : *Billard des Portes*. L'insurrection de Lyon en 1793 (sans valeur). — *Pisani*. Réper-

toire biographique de l'épiscopat constitutionnel (beaucoup de lacunes, mais d'un bon esprit historique). — *J. d'Ussel.* La défection de la Prusse, 1812-1813 (important). — *Fournière.* Le règne de Louis-Philippe (de grande valeur, quoique incomplet).

9. — Revue d'histoire rédigée par l'état-major de l'armée. T. XXV, 1907, janvier. — Les préliminaires de la guerre de succession d'Autriche (fin : l'Europe à la veille des hostilités). — La campagne de 1800 à l'armée des Grisons (suite : occupation de Trente; retraite de Vukassovich). — L'armée de Châlons; Sedan (fin : capitulation). = Février. La manœuvre de Valmy (d'après les papiers du maréchal de Kellermann, les archives de Berlin et Vienne). — La campagne de 1800-1801 à l'armée d'Italie. — L'armée de Châlons (suite; fin en mars). = Mars. La campagne de 1794 à l'armée du Nord (suite aux fasc. suivants). — La campagne de 1805 en Allemagne; VI : Hollabrünn. = Avril. La campagne de 1805 en Allemagne; VII : Austerlitz (suite en mai et juin). — La guerre de 1870-71; mesures d'organisation depuis le début de la guerre jusqu'au 19 septembre (suite en mai). = Juin. Guerre de 1870-71; opérations dans l'Est (jusqu'au 18 août).

10. — La Révolution française. 1907, juin. — J. Guillaume. Les quatre déclarations des droits de 1793, à propos du livre de M. Dard sur Hérault de Séchelles (il y a eu quatre déclarations et non une). — E. Chapuisat. L'affaire du 15 brumaire an IX; Genève et les douanes nationales (épisode du blocus continental, où l'on voit les douaniers livrer bataille pour empêcher l'introduction à Genève de marchandises anglaises). — P. Gaffarel. L'occupation étrangère à Marseille en 1815 (sur l'invitation des partisans de Louis XVIII; fin en juillet). = Juillet. H. Carré. Les Parlements et la convocation des États Généraux, 1788-89 (déjà paru dans les c.-r. de l'Acad. des sciences morales). — G. Bussière. Une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon, 1753-1793 (introducteurs du moirage de la soie). — Appel des « accusés d'avril » en mars 1835.

11. — La Révolution de 1848. T. III, 1907, janv.-févr. — Gossez. Mémoires de l'ouvrier peintre François Leblanc, adjoint au maire de Monville (près Rouen) en 1848 (suite en mai). — L. Guyon. Un journaliste de 1848 : Ph. Faure (fin). — F. Chambon. Inventaire des documents sur la révolution de 1848 conservés à la Bibl. V. Cousin (quelques extraits au numéro suivant). = Mars-avril. R. Lazard. Les dernières années de M. Goudchaux. — Gossez. L'enseignement primaire et l'Église catholique vers 1851. — Jeanjean. Le système cellulaire au Mont-Saint-Michel sous la monarchie de Juillet (lettres de Barbès). = Mai-juin. Jeanjean. « L'éternel révolté » (suite; extrait d'un livre sur Barbès). — Souvenirs de M.-É. Pinon, détenu politique de déc. 1851.

12. — Commission des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Bulletin. 1906, nos 2-3. — P. Caron. Notes

sur la législation et l'administration du commerce des céréales de 1788 à l'an V. — Id. Recueil des principaux textes législatifs et administratifs sur le commerce des céréales de 1788 à l'an V (analyse ou publication de 161 textes). — Id. Note sur les sources, aux Archives nationales, de l'histoire du commerce des céréales de 1788 à l'an V.

13. — Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse. 1907, février. — J. Mahé. La date du commentaire de saint Cyrille d'Alexandrie sur l'évangile selon saint Jean (avant 428). = Mars. A. Degert. Une œuvre nouvelle de saint Irénée (publiée par Karapet). = Mai. L. Desnoyers. Papyrus juifs araméens du ve s. av. J.-C. (étudie les papyrus publ. par Sayce, *Aramaic papyri discovered at Assuan,* 1906; fin en juin). = Juin. P. Batiffol. Le gnosticisme (est « le grand ancêtre du protestantisme »).

14. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1907, janv.-févr. — L. Gautier. L'église évangélique réformée de Moscou, 1629-1901 (d'après une brochure du pasteur P. Brüschweiler). — Le livre de raison de Jean de Bouffard-Madiane, publ. p. Ch. Pradel (fin en mars; 1604-1673). — L. Raulet. Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et sculpture, 1653-1712. = Mars-avril. L. Febvre. Un secrétaire d'Érasme; Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté (d'après sa correspondance et les registres du Parlement de Dôle). — E. Griselle. Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes; chronique des événements relatifs au protestantisme, 1682-1687 (d'après un recueil de lettres; suite en mai). = Mai-juin. Ch. Martin. De la genèse des doctrines politiques de John Knox (d'après ses *Œuvres*). — N. Weiss. Un portrait de la femme de Calvin (à Douai; reproduction). — J. Pannier. Pasteurs et autres protestants convertis et pensionnés par le clergé de 1606 à 1617 (listes). — Frank Puaux. Le refus des sacrements en 1728 dans la généralité d'Amiens (document).

15. — Bulletin hispanique. T. VIII, 1906, oct.-déc. — Eugène Albertini. Fouilles d'Elche (l'auteur rend compte des fouilles exécutées par lui en juillet-août 1905 et qui ont amené la découverte de nombreux fragments de poteries hispaniques; suite en janvier, fin en avril). — C. Cirot. Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux (suite dans ce fasc. et aux deux suivants; la « Sedaca » et la « nation portugaise », xviiie s.). = T. IX, 1907, janvier-mars. A. Morel-Fatio. De la date d'une lettre de sainte Thérèse (n° 351 de l'éd. La Fuente; 22 oct. 1576, et non 1581). = Avril-juin. A. Morel-Fatio. Une mondaine contemplative au xvie s. : Doña Catalina de Mendoza, 1542-1602 (notamment d'après un ms. qui a servi de source à la *Vida* du P. Perea; fin en juillet).

16. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. T. XXXI, 1907, n° 2. — P. Huvelin. La solidarité de la famille

en Grèce et la méthode du droit comparé (d'après le livre de M. Glotz). — F. Thibault. L'impôt direct et la propriété foncière dans les royaumes francs (fin; service militaire; la disparition de la classe des *possessores;* origine de l'immunité en territoire gallo-romain; disparition des petits propriétaires exempts d'impôt). — L. Stouff. L'exemption de la visite monastique (d'après J. Vendeuvre). = N° 3. E. Chénon. L'ancien coutumier de Champagne (composition; date de la rédaction; publie la compilation des jugements de Guillaume du Châtelet avec des notes biographiques sur les personnages qui y sont nommés). — J.-B. Mispoulet. Le régime des mines à l'époque romaine et au moyen âge, d'après les Tables d'Aljustrel (l'inscription récemment trouvée se confond avec la *lex metallis dicta* mentionnée dans les tables d'Aljustrel découvertes en 1876; édition de ce texte et commentaire). — Cl. Faure. Trois chartes de franchises du Dauphiné : Réaumont (1311), Beaucroissant (1312), Rives (1340).

17. — Revue celtique. T. XXVII, 1906, mai-oct. — H. d'Arbois de Jubainville. I. Le culte des menhirs dans le monde celtique. II. Lug et Cúchulainn, son fils, en Gaule. — Id. Bebriacum, Betriacum, Bedriacum [praedium] (à propos de la bataille livrée près de Crémone en l'an 69 av. J.-C.). = T. XXVIII, 1907, n° 1. Id. Étude sur le Táin bó Cúalnge (étude d'un passage se rattachant à la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois). = N° 2. J. Havet. A propos d'un point de droit galate (la théorie de la puissance paternelle telle qu'on la trouve chez les Romains se rencontre déjà chez les Celtes).

18. — Annales de géographie. T. XV, 1906, 15 mai. — J. Cvijič. Remarques sur l'ethnographie de la Macédoine (suite). = 15 juillet. Aug. Chevalier. Le cacao et sa consommation dans le monde. — J. Brunhes et P. Girardin. Les groupes d'habitations du val d'Anniviers comme types d'établissements humains. — P. Vidal de la Blache. Le peuple de l'Inde d'après la série de recensements (depuis 1872; fin en novembre). = 15 septembre. L. Raveneau. Bibliographie géographique annuelle, 1905. = 15 nov. G.-A. Hückel. La géographie de la circulation selon Friedrich Ratzel (fin en janvier). = 15 janv. J. Sion. Le Tibet méridional et l'expédition anglaise à Lhassa. = 15 mars. L. Gayeux. Fixité du niveau de la Méditerranée à l'époque historique. = 15 mai. Demangeon. Les recherches géographiques dans les archives.

19. — Annales des sciences politiques. 1907, janv. — J. de La Chaise. Le cadastre et les livres fonciers (depuis la Révolution). — P. Matter. Les vicissitudes du peuple allemand, 1848-1870 (d'après le livre d'E. Denis). — P. Rain. Le maréchal Davout du 20 juin au 27 juillet 1815. = Mars. A. Vandal. L'intérieur du gouvernement consulaire, 1800 (rôle de Bonaparte). — A. de Caumont-Laforce. Lebrun, lieutenant général en Hollande, juill.-sept. 1810. — P. Lavagne. Les débuts de l'expansion coloniale de la France moderne (d'après Chr. Schefer). = Mai. A. Marvaud. La politique douanière de l'Espagne, 1816-

1906. — La vie polonaise à l'hôtel Lambert au temps du prince Adam Czartoryski. — P. Humann. Russes et Anglais en Asie centrale.

20. — Le Correspondant. 1907, 10 avril. — Hübner. Le siège de Paris et la Commune. II. Les derniers mois du siège. L'Assemblée nationale à Bordeaux (dépêches du baron Raphaël de Hübner au prince de Metternich, à M. de Hoffmann et à M. de Beust, et lettres à son père, du 29 octobre 1870 au 10 mars 1871. Du plus vif intérêt. Fin le 25 avril). III. La Commune (lettres du baron Raphaël à son père écrites de Paris pendant la Commune, et souvenirs du général Alexandre pendant la semaine sanglante). = 25 avril. Baudrillart. Le roi d'Espagne Charles III (d'après le livre de M. Rousseau). = 10 mai. d'Arjuzon. Madame Royale. Sa sortie du Temple (met en lumière l'énergie et le tact avec lesquels le ministre Benézech veilla à ce que la libération de Madame Royale fût accomplie avec tous les égards dus à son rang et à son malheur). = 25 mai. E. Ollivier. L'affaire Victor Noir (récit très vivant et très exact, gâté par une conclusion qui est le contraire de la vérité. M. Ollivier dit que l'affaire Victor Noir ruina le parti révolutionnaire. Elle fit, au contraire, à l'Empire un mal irréparable, car elle souleva contre lui les imaginations. Depuis cette date, on vit une fatalité le pousser à l'abîme). — Lanzac de Laborie. Le roi de l'émigration (fait ressortir la nouveauté et l'importance de ce que nous apporte l'*Histoire de l'émigration* d'Ernest Daudet sur la personne et le rôle du comte de Provence). = 10 juin. E. Ollivier. Les réformes libérales du ministère du 2 janvier (intéressant article qui toutefois enfle l'importance de ces réformes et l'enthousiasme qu'elles auraient inspiré, avec de singulières étourderies, comme de faire de Guillaume Guizot et de Waddington, en 1870, des républicains). — Costa de Beauregard. Amours de sainte. Madame Loyse de Savoie (fin le 25 juin. Récit romanesque, sinon romancé, des amours de Hugue de Chalon, que M. de B. appelle toujours de Châlons, pour Loyse de Savoie, fille d'Amédée IX, amours dont Louis XI se servit pour ramener Hugue dans le parti de France. Mariée le 24 août 1479, Loyse perdit son mari en 1490 et se fit religieuse chez les Clarisses d'Orbe). = 25 juin. H. d'Anglade. Un compagnon de Cadoudal. Journal d'une sœur (journal d'Hélène Bouvet de Lozier, mariée en 1794 à Marcellin d'Anglade, tué en 1796, dont le frère Athanase de Lozier fut le bras droit de Cadoudal, sauvé de la mort par l'intercession de sa sœur, puis évadé du château de Bouillon. Ce précieux journal va du 1er janvier 1803 à octobre 1814).

21. — Études; revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1907, 5 juin. — A. d'Alès. La tradition chrétienne dans l'histoire (étudie les transformations de la doctrine chrétienne depuis le Nouveau Testament jusqu'à nos jours; suite le 5 juillet). — J. Doizé. Les finances du Saint-Siège au temps d'Avignon (fin). — L. Roure. La religion de J.-J. Rousseau. = 5 juillet. P. Dudon. Autour des démis-

sions épiscopales de l'an X (extraits des lettres intimes de quelques prélats; fin au numéro suivant). — L. Cros. Histoire de la formation d'une légende hagiographique (la légende de « la poule ressuscitée » par saint Ignace de Loyola en 1522). — J. Doizé. Bulletin d'histoire ecclésiastique. = 29 juillet. A. Brémond. Le patriotisme chez les Grecs (dans l'antiquité).

22. — La Revue de Paris. 1907, 1er février. — Paul Hervieu. Ferdinand Brunetière. — Ernest Bersot. Lettres, 1848-1852 (intéressant). — Marquis de Caumont La Force. La Hollande sous Lebrun, 1812-1813 (expose comment la Hollande fut administrée par le gouverneur, Lebrun, duc de Plaisance, le directeur de la police, Devilliers du Terrage, et le préfet du Zuydersée, comte de Celles, l'envahissement du pays par les Alliés et la retraite définitive des Français). = 15 février. R. Fage. La pédagogie de l'intendant d'Aguesseau. — Fr. Masson. L'affaire Maubreuil. III : le guet-apens (raconte comment Catherine de Westphalie fut détroussée par Maubreuil et sa bande, avec la complicité de Vitrolles et sans doute aussi du comte d'Artois). = 1er mars. Anatole France. Après le sacre. I (suite le 15 mars; fin le 1er avril. Raconte la triste fin de Jeanne d'Arc, depuis le sacre jusqu'à sa prise à Compiègne). — Fr. Masson. L'affaire Maubreuil. IV : la pêche miraculeuse (pillage des cassettes de la reine de Westphalie; les complices; comment une partie du butin fut repêché dans la Seine le 3 juillet). — Dr G. Dumas. « Histoire admirable et véritable... » (curieuse analyse, au point de vue moral et mental, d'un récit où furent relatés divers cas de possession dont fut victime une religieuse des sœurs noires de Mons, en Hainaut, 1586; fin le 1er avril). = 15 mars. A. Moret. L'Égypte avant les pyramides (origines de la civilisation égyptienne, d'après les résultats des fouilles exécutées en Égypte pendant les quinze dernières années). = 1er avril. Marquis de Puivert. Livre de raison (l'auteur commence son autobiographie en 1772, année où il entra au service dans le régiment de Royal-cavalerie; mais son récit ne prend un sérieux intérêt que sous la Révolution; après avoir émigré, il rentra en France en 1800 pour essayer de soulever le midi, fut arrêté à Paris en 1804 et détenu sans que rien pût être trouvé à sa charge). — A. Cary Coolidge. La doctrine de Monroe. = 15 avril. Prince de Ligne. Lettres à Voltaire (sept lettres inédites, de 1763 à 1774). — G. Beaulavon. Le système politique de J.-J. Rousseau. — Fr. Masson. L'affaire Maubreuil (fin; les bijoux retrouvés de la reine de Westphalie sont placés sous séquestre; le gouvernement y ajoute le très riche mobilier du roi Jérôme. Le tout est confisqué, sans autre forme de procès. Le cas de Maubreuil même paraît être surtout pathologique; dans le groupe des gens tarés qui ont fait la Restauration, il reste encore un des plus présentables). = 1er mai. Marquis de Puivert. Livre de raison. II (placé en 1809 dans un état de demi-liberté, Puivert fit la connaissance du général Malet, et, après l'échec de sa cons-

piration, il fut repris et enfermé à Vincennes, puis à Angers. Le retour des Bourbons le délivra enfin. L'autobiographie s'arrête en 1817, année où elle fut écrite). = 15 mai. Dr É. Burnet. Variole et vaccine (histoire de ces deux maladies et de leur traitement). = 1er juin. Noël Peri. L'éducation nouvelle en Chine. — H. Missak. Un messie au XVIIe siècle (d'après un récit écrit par un pasteur protestant de Smyrne, Thomas Coenen, en 1667, et divers autres documents. Le messie qui se manifesta à Smyrne s'appelait Sabbathaï Zévi). — Commandant Brédif. Le naufrage de la « Méduse » (suite le 15 juin; fin le 1er juillet. Le futur commandant Brédif se trouvait sur la frégate « la Méduse », qui fit naufrage sur le banc d'Arguin le 2 juillet 1816; il réussit à s'échapper sur une chaloupe, qui alla s'échouer sur la côte du Sénégal, jetant dans un pays désert et sans eau quarante-trois passagers. Après de vives souffrances, les malheureux parvinrent à Saint-Louis le 12 juillet. Le 19 juillet, ils eurent des nouvelles du radeau qu'on venait de rencontrer en mer et qui ne portait plus que quinze hommes blessés. Brédif resta à Saint-Louis jusqu'au moment où les Anglais eurent remis officiellement la colonie aux représentants de la France, 25 janvier 1817. On publie le carnet de notes prises par Brédif lui-même).

23. — Revue des Deux-Mondes. 1907, 1er avril. — G. Ferrero. Les débuts de l'Empire romain. La situation d'Auguste après les guerres civiles. — G. Goyau. Les origines du Culturkampf allemand; I : les Catholiques et la préparation de l'unité allemande (les catholiques, avec Reichensperger, rêvaient l'unité d'une grande Allemagne, où la Prusse et l'Autriche vivraient en harmonie et dont le catholicisme serait le lien). — J. Bédier. La légende de Gérard de Roussillon (fin). — E. Daudet. Lettres inédites de Joseph de Maistre (fin. Les dernières années, de 1813 à 1821). = 16 avril. D'Haussonville. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Les projets de gouvernement du duc de Bourgogne (analyse très fine de ce qu'il est permis de penser des projets du duc de Bourgogne d'après les papiers publiés par Proyart dans sa *Vie du Dauphin, père de Louis XV,* les *Tables de Chaulnes* et les *Projets de gouvernement,* où Saint-Simon a attribué au duc de Bourgogne des idées qui sont les siennes propres. Les idées du duc sont celles de Fénelon avec quelques hardiesses en moins). — V. du Bled. Une nièce de W. Pitt. Lady Hester Stanhope (curieux résumé de la vie de cette femme étrange, qui, après avoir été associée à la vie politique de Pitt, joua en Syrie de 1809 à 1838 et surtout de 1817 à 1838 à Dahr-Djoun le rôle de Reine du Désert). — S. de Kergorlay. Petra.

24. — Journal des savants. 1907, avril. — P. Foucart. Constructions de Thémistocle au Pirée et à Salamine (d'après les inscriptions). — G. Perrot. L'histoire de l'art (publ. par A. Michel; suite; fin en mai). — A. Babeau. Le duc de Croÿ, 1718-1784 (d'après l'éd. de son Journal). = Mai. R. Cagnat. Le trésor du « Sancta Sanctorum » au Latran (d'après le P. Jubaru et Ph. Lauer). — A. Waddington. La

France et Genève de 1680 à 1688 (la *Correspondance de R. Dupré,* publ. par F. Barbey, ne méritait pas d'être publiée intégralement). — E. Michon. Les découvertes archéologiques du xixe s. (d'après A. Michaelis). = Juin. J. Guiffrey. Les origines de l'Académie de France à Rome. — E. Berger. La fiscalité pontificale en France au xive s. (d'après Samaran et Mollat). = Juillet. A. Luchaire. Le comté d'Anjou au xie s. (analyse du livre de L. Halphen). — L. Leger. Un homme d'État russe du temps passé : le comte Paul Stroganov (d'après le livre du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch). — H.-F. Delaborde. L'évolution d'une légende pieuse : la *Santa casa* de Lorette (d'après l'enquête d'U. Chevalier).

25. — Bulletin critique. 1907, 25 févr. — *M. Bang.* Die Germanen im römischen Dienst bis z. Regierungsantritt Constantins I. = 10 mars. *E. Stagel.* Das Leben der Schwestern zu Töss, éd. *F. Vetter* (précieux pour l'histoire religieuse de l'Allemagne aux xiiie-xive s.). — *H. Joly.* Le vénérable Père Eudes (a mal présenté les raisons pour lesquelles Eudes quitta l'Oratoire). = Variétés : H. de V. La conspiration des prêtres à Malte, 1775. = 10 avril. *H. Meyer.* Entwerung u. Eigentum im deutschen Fahrnisrecht (importante étude d'histoire du droit privé; étudie spécialement la condition des Juifs au moyen âge).

26. — Polybiblion. 1907, avril. — *Brulin.* La Suède et la France pendant la guerre du Nord et la crise de la succession espagnole, 1700-1701 (en suédois; analyse de documents). — *Kershasp.* Studies in ancient Persian history (peu solide). = Mai. Publications concernant l'hagiographie et la biographie ecclésiastique. = Juin. *J. Roman.* Descriptions des sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné (avec une introduction sur l'origine du blason). — *A. Sturdza.* Hist. diplomatique des Roumains; règne de Michel Sturdza, 1834-49.

27. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1907, 3 juin. — *H. Remsen Whitehouse.* A revolutionary princess, Christina Belgiojoso-Trivulzio, 1808-1871 (intéressant). = 10 juin. Mélanges de la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. T. I (intéressant). — *J. E. Harrison.* Primitive Athens as described by Thucydides (très clair et bien exposé). — *O. Hoffmann.* Die Makedonen; ihre Sprache und ihr Volkstum (la langue des Macédoniens semble être un dialecte grec voisin du thessalien). — *F. Fehling.* Frankreich und Brandenburg in den Jahren 1679 bis 1684 (bon; écrit avec la plus scrupuleuse impartialité). = 17 juin. *Ch. Cestre.* La Révolution française et les poètes anglais (très intéressant). = 24 juin. *S. Chabert.* Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque (utile et intéressant). — *G. Glotz.* Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque (recueil de sept articles également intéressants). — *Greenidge.* A history of Rome during the later Republic and early Principate. I (œuvre de grande valeur). — *A. Merlin.* Les revers monétaires de l'empereur Nerva (méthode excellente, résultats intéressants). — *Adamantios.* Τὰ

Χρονικὰ τοῦ Μορέως (bon; mais le rapport des diverses rédactions de la chronique n'est pas établi d'une manière définitive). = 8 juillet. *E. Barradas.* Tractatus tres historico-geographici (trois traités composés à Aden par le P. Barrada, qui venait de passer sept ans en Éthiopie, 1627-1633; un de ces traités est un document de premier ordre dans le domaine de la géographie historique). — *E. d'Almeida.* Historia Æthiopiae (remarquable histoire d'Éthiopie écrite par un Jésuite qui fut supérieur de la Mission portugaise dans ce pays et qui mourut aux Indes en 1646). — *A. Engel* et *P. Paris.* Une forteresse ibérique à Osuna (anc. Colonia Julia Genetiva). — *E. Hocquart de Turtot.* Le Tiers État et les privilèges (médiocre). — *P. Simon.* L'élaboration de la charte constitutionnelle de 1814 (inexpérimenté, mais plein d'utiles renseignements). = 15 juillet. *Albert E. Clay.* Documents from the temple archives of Nippar dated in the reigns of Cassite rulers. — *B. Niese.* Grundriss der römischen Geschichte nebst Quellenkunde; 3e éd. (excellent). — *H. van de Weerd.* Étude historique sur trois légions romaines du Bas-Danube (bon). = 22 juillet. *J. Toutain.* Le cadastre de l'Afrique romaine (excellent). — *R. Hofmann.* Georg Agricola; ein Gelehrtenleben aus dem Zeitalter der Reformation (intéressante biographie de celui qu'on a appelé le père de la minéralogie, le Pline de la Misnie). — *Maurice Dumoulin.* Précis d'histoire militaire. Révolution et Empire; t. I (excellent). — Mémoires militaires de Joseph Grabowski, officier à l'état-major impérial, 1812-1814; trad. du polonais par *J. von Chelminski* et *A. Malibran* (très intéressant).

28. — Annales de Bretagne. T. XXII, no 3, avril 1907. — S. Canal. La Bretagne au début du gouvernement personnel de Louis XIV (analyse d'un mémoire rédigé en 1663 par le général des finances Babin). — F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne; V : le schisme breton du IXe s.; étude sur les sources narratives (la *Chronique de Nantes* dérive des *Gesta sanctorum Rotonensium* et a servi de source à l'*Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*). — J. Letaconnoux. Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe s. (suite ici et en juillet : application par les corvoyeurs des ordonnances relatives à la corvée; lourdeur de la corvée; exemptions). — H. Sée. Les classes rurales en Bretagne du XVIe s. à la Révolution (suite ici et en juillet). = Comptes-rendus : *E. Herpin.* Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes. — *H. Quilgars.* Dictionnaire topographique du départ. de la Loire-Inférieure (fait trop hâtivement). — *A. de Goué.* Des charges et obligations militaires imposées à la Bretagne du XVe s. à 1789. = No 4, juillet. G. Mollat. Études et documents sur l'hist. de Bretagne (suite : règlement de la succession du duc Jean II en faveur de la Terre-Sainte, 1305-24; le testament d'Arthur et son exécution, 1313-27). — F. Lot. Mélanges d'hist. bretonne; VI : les diverses rédactions de la Vie de saint Malo (elles se ramènent toutes à deux : la rédaction de Bili et la rédaction anonyme publiée par La Borderie; de ces deux dernières, c'est la rédaction anonyme qui représente la tradition primitive; les

précisions de Bili sont fausses et tendancieuses). = Comptes-rendus : *C. Vallaux*. Penmarch aux XVIe et XVIIe s. (incomplet et mal documenté). — *R. de Laigue*. La noblesse bretonne aux XVe et XVIe s.; t. II (beaucoup de noms écorchés).

29. — Annales de l'est et du nord. T. III, 1907, fasc. 2. — Ph. Sagnac. Le serment à la constitution civile du clergé de 1791 dans la région du nord; Nord et Pas-de-Calais (d'après les statistiques officielles de 1791). — Note complémentaire : G. Richard. Le serment dans les districts de Cambrai et d'Avesnes. — L. Davillé. Rosières de Chaudeney et l' « Histoire de Charles III » (le véritable auteur de cette Histoire est François Rosières, archidiacre de Toul, conseiller d'État du duc Charles III; il eut pour collaborateur Marainville, secrétaire du duc). — Mémoire concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699, publ. p. A. de Saint-Léger (fin). — L. Stouff. Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, comtesse de Ferrette et d'Alsace (1421-1424). = Compte-rendu : *Duvernoy*. Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar aux XIVe et XVe siècles.

30. — Annales du midi. T. XIX, 1907, avril. — J. Bédier. Recherches sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange; II : la Via Tolosana (c'est sur la grande route menant à Saint-Jacques de Galice que se sont formées les chansons du cycle de Guillaume d'Orange, qu'ont développées « les moines des diverses églises intéressées à retenir les pèlerins et à les édifier » ainsi que « les jongleurs nomades, sûrs de trouver aux abords de ces églises le public forain et souvent renouvelé qui les faisait vivre »). — G. Arnaud d'Agnel. Les convulsionnaires de Pignans (épisode de l'année 1736). = Compte-rendu : *Dessat* et *de l'Estoile*. Origines des armées révolutionnaires et impériales (1789-1815) d'après les arch. départ. de l'Ariège (apologie de parti pris du soldat ariégeois). — Chronique du Roussillon.

31. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1907, avril-mai. — M. Boudet. Note sur la famille de saint Robert après sa mort; la fin des Turlande et des Brossadol. — E. Jaloustre. Réponse à une accusation de faux portée contre Pascal (démontre, pièces en mains, que Périer a bel et bien été empêché pendant dix mois de faire l'expérience du Puy-de-Dôme réclamée par Pascal). — Villiod. Condat-en-Combraille et ses environs du XIVe s. à nos jours.

32. — Revue d'histoire de Lyon. T. VI, 1907, fasc. 1. — C. Perenet. La contribution du Rhône à la défense nationale sous les trois premières assemblées révolutionnaires, 1791-1795 (suite aux fasc. suiv.). — M.-O. Monod. Lettres de G.-B. Couderc, bourgeois de Lyon, député à l'Assemblée constituante, à son oncle Vernet Dupan, 1781-92 (fin). = Fasc. 2. Ph. Gonnard. Les passementiers de Saint-Étienne en 1833 (constituent un embryon d'organisation syndicale). = Fasc. 3. C. Rif-

FATERRE. Un livre sur l'insurrection lyonnaise (critique détaillée de Bittard des Portes, *l'Insurrection de Lyon en 1793*).

33. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LXI, 1907, n° 1. — L. CELIER. Les sceaux des évêques du Mans, des XIIe et XIIIe siècles (avec planches). — R. TRIGER. Sainte-Suzanne aux XIe, XIVe et XVe siècles. — DE BEAUCHESNE. Sainte-Suzanne pendant les guerres de Religion. — BESNARD. Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte, 1632-1757 (suite au n° 2). = N° 2. R. TRIGER. Les fortifications de Sainte-Suzanne. — FROGER. Le culte public à Thorigné, 1790-1802. = T. LXI, 1907, n° 3. GUILLOREAU. Séjours et itinéraires de Jean Sans-Terre dans le Maine, 1199-1203. — R. TRIGER. Sainte-Suzanne; histoire religieuse et civile (jusqu'en 1794).

34. — Revue africaine. 1906, n° 1. — R. BASSET. Les Alixares de Grenade et le château de Khouarnaq. — A. FOURNIER. La parole et l'acte chez Salluste, ancien proconsul d'Afrique, d'après les préambules de ses ouvrages. — G. YVER. Revue d'histoire africaine; moyen âge et temps modernes. Ouvrages parus de 1903 à 1905. = Nos 2-3. G. BOURGIN. Les documents de l'Algérie conservés aux Archives nationales. — FLAMAND et LAQUIÈRE. Nouvelles recherches sur le préhistorique dans le Sahara et dans le haut pays oranais. — MOHAMMED BEN CHENEB. Revue des ouvrages arabes édités ou publiés par les Musulmans en 1904-1905. = N° 4. P. AZAN. Le général Bedeau, 1804-63. — A. JOLY. Étude sur les Chadouliyas.

35. — Revue des études franco-russes. 1907, juill. — Le tiers état russe à la fin du XVIIIe s. (fragments des mémoires inédits du comte Golovkine. Prétend que tous les hommes qui occupent les hautes places en Russie sont sortis de familles infimes enrichies et anoblies et que ce tiers état est destiné, après avoir supplanté la noblesse, à renverser le trône). — A. MANSUY. Le maçonnisme russe, de la fin de l'ancien régime au début de la Restauration (très curieuse histoire des loges maçonniques russes créées à partir de 1773 en imitation des loges allemandes et françaises et qui, malgré leur caractère inoffensif, furent toutes supprimées par Alexandre en 1822). — E. VEUCLIN. Les origines françaises de la marine russe (notices sur F. Le Fort, 1656-1699, le créateur de cette marine, sur Guillemotte de Villebois, ramené de Hollande en 1710, mort contre-amiral en 1760, sur Saint-Hilaire, directeur, de 1714 à 1717, de l'*Académie des gardes-marines*, créée sur ses conseils, sur Roquette, fixé en 1714 par Pierre le Grand à Pétersbourg, enfin sur le constructeur de navires Blaise Pangalo de Brest, qui, de 1716 à 1719, fut constructeur en Russie).

---

36. — Historische Vierteljahrschrift. T. X, 1907, fasc. 2. — H. KROMAYER. Les événements de Rome en 1045 et le synode de Sutri, 1046 (Henri III intervint de lui-même dans les affaires romaines; il

réunit un premier synode à Pavie; Grégoire VI vint de lui-même le trouver à Plaisance; Henri réunit alors un second synode à Sutri, où furent successivement déposés Silvestre III et Grégoire VI; un nouveau synode réuni à Rome déposa Benoit IX). — E. Bernheim. La « praesentia regis » au concordat de Worms (il faut lire « presentie » dans Adalbert de Mayence, là où Jaffé a lu « pactionis »). — G. Kentenich. Les Français à Vienne pendant l'hiver 1805-1806 (compte inédit). = Comptes-rendus : *M. Hruševśkyj*. Gesch. des ukrainischen (ruthenischen) Volkes (excellente traduction). — *Mac Kechnie*. Magna Carta (article de Liebermann). — *R. Jecht*. Ueber die in Görlitz vorhandenen Handschr. des Sachsenspiegels u. verwandter Rechtsquellen (important article de F. v. Schwerin). — Chronik des Bamberger Immunitätsstreites von 1430-1535, éd. *A. Chroust*.

37. — Historische Zeitschrift. T. XCVIII, fasc. 3. — B. Niese. L'organisation des armées et le service militaire en Grèce (fin; les systèmes athéniens et spartiates sont imités par les autres cités grecques; leur influence sur l'organisation romaine. Appendice : les Grecs n'ont employé de non-libres ni dans leurs armées ni dans leurs flottes). — F. Rachfahl. Robert Fruin (biographie de l'historien hollandais). — J.-H. Gebauer. Un procès militaire suédois en 1631. — F. Meusel. Les trois rédactions de l' « Histoire de mon temps » de Frédéric le Grand (réponse à l'article de A. Dove paru au fasc. 2; à la suite, réplique de Dove). = Comptes-rendus : Denkwürdigkeiten des Markgrafen Wilhelm von Baden, publ. p. *Obser*. — *Etta Hitzig*. E.-C. Ranke, Professor der Theologie zu Marburg. — *J. Freisen*. Staat u. katholische Kirche in den deutschen Bundesstaaten (très neuf). — *M. Doeberl*. Entwickelungsgeschichte Bayerns; I (la forme laisse à désirer; le fond est solide). — Autogramme z. neueren Gesch. der Habsburgischen Länder; I (plein d'erreurs). = T. XCIX, fasc. 1. J. Haller. La papauté et Byzance (critique détaillée du livre de Norden : livre de style incorrect, pas au courant, sans critique, plein d'erreurs). — C. Varrentrapp. L' « Historisch-politische Zeitschrift » de Ranke et le « Berliner Politische Wochenblatt » (marque, d'après des lettres et pièces inédites, la différence de vues politiques défendues par ces deux journaux). — A. Stern. Les Sept de Göttingen, Metternich et Mazzini (documents inédits). = Comptes-rendus : *Hecker*. Karls V Plans z. Gründung eines Reichsbundes. — *A. Franz*. Die Kolonisation des Mississippitales bis z. Ausgang der franz. Herrschaft.

38. — Historisches Jahrbuch. T. XXVIII, 1907, fasc. 2. — H. Koch. La pénitence de l'empereur Théodose le Grand dans l'histoire et la légende (le récit de Théodoret est absurde; il est contredit par les autres témoignages). — A. Nägle. L'empereur Maximilien Ier a-t-il, en 1507, voulu devenir pape? (fin; il l'a certainement voulu en 1511, mais pas en 1507). — B. Duhr. Pour l'histoire de l'ordre des Jésuites; documents des archives et bibliothèques de Munich (fin; XVIIIe s.). —

J. v. Pflugk-Harttung. Napoléon pendant la bataille de la Belle-Alliance (fin). — F.-X. Glasschröder. Une collection de documents ecclésiastiques des xve-xvie s. (analyse d'un ms. de Spire).

39. — Archiv für Religionswissenschaft. T. IX, 1906, fasc. 2. — A. v. Domaszewski. Les dieux tutélaires de Mayence (iiie s.). = Fasc. 3-4. Fr. Cumont. Jupiter summus exsuperantissimus (fin iie s. ap. J.-C.; c'est le Baal sémitique romanisé). = T. X, 1907, fasc. 1. H. Holtzmann. La controverse sur l'évangile de saint Marc; état de la question (c'est bien un texte datant des débuts du christianisme et par suite d'une grande valeur; fin au fasc. 2).

40. — Archivalische Zeitschrift. T. XII, 1905. — F. Mühlbauer. Les états provinciaux du Haut Palatinat et leur influence sur les impôts, spécialement le « Ungeld » (impôt sur les consommations; depuis 1488). = T. XIII, 1906. O. Rieder. Arrêt sur la servitude des habitants de Staufen en 1647. — J. Striedinger. Dix-huit écrits tirés de la correspondance de Maximilien Ier, 1490-92 (sur les rapports de Ratisbonne avec la Bavière).

41. — Deutsche Rundschau. 1907, févr. — Blennerhassett. Marie Stuart, prisonnière d'Élisabeth, 1568-1587 (fin en mars). — H. Gressmann. Le jugement de Salomon (on retrouve un peu chez tous les peuples des histoires analogues). = Mars. Les mémoires du prince de Hohenlohe. — H. Oldenberg. L'historiographie dans l'Inde ancienne. = Avril. P. Güssfeldt. Souvenirs de la guerre franco-allemande et des années 1868-69 (fin en mai et juin). — E. v. Bojanowski. Anne-Amélie, duchesse de Saxe-Weimar († 1807). = Mai. W. Riedel. Un mémoire politique pour le calife Haroun-al-Raschid. = Juillet. C. v. d. Goltz. Les enseignements de la paix de Tilsitt.

42. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. T. XX, n° 1. — O. Schönbeck. La diète de la marche Brandebourg au printemps 1809 (étude détaillée de plus de 100 pages sur la réunion et l'œuvre de cette diète réformatrice dont les résultats furent à peu près nuls, mais qui nous éclaire sur l'état du pays à cette époque). — C. Grünhagen. L'origine d'un ministère spécial pour la Silésie (1741-42). — P.-J. Meier. Origines et formation du vieux et du nouveau Brandebourg a. H. (courte note avec un plan de la ville au xviiie s.). — M. Hass. Les annuaires prussiens comme sources historico-statistiques. — F. Meusel. Additions aux rapports de Marvitz à la Commission d'enquête sur la bataille d'Iéna et la capitulation de Prenzlau (d'après les papiers de Marvitz). — H. Bier. Le privilège douanier du faux Waldemar pour Perleberg (1348). — A. Bergengrün. « Gustav von Mevissen » (analyse le livre de J. Hansen). = Comptes-rendus : *A. Ackermann.* Gesch. der Juden in Brandenburg a. H. — *Schuster* et *Wagner.* Die Jugend u. Erziehung der Kurfürsten von Brandenb. u. Könige von Preussen. — Acta Borussica; Denkmäler der preussischen

Staatsverwaltung im 18 Jahr., éd. *Schmoller* et *Hinze* (long art. de M. Hass). — *G. Winter*. Friedrich der Grosse (inférieur au livre de Koser). — *E. Neuhaus*. Die Friderizianische Kolonization im Warthe u. Netzebruch (important; mais des négligences).

43. — Forschungen zur Geschichte Bayerns. T. XV, 1907, nos 1-2. — Th. Heigel. Les mémoires manuscrits du conseiller d'État bavarois Clément de Neumayr (écrits en 1828 à l'âge de soixante-deux ans). — J. Widemann. Le roi Otton de Hongrie (trois actes de 1309-1311; cf. *Forsch.*, t. XIII). — M. Rüthnick. Daniel de Superville, fondateur de l'Université d'Erlangen (confident de la marquise Wilhelmine de Bayreuth, mourut en 1776 délégué du margrave de Bayreuth aux États généraux). — G. Sommerfeldt. La première invasion des Prussiens en Franconie sous le prince Henri, mai-juin 1758.

44. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1907, févr. — *E. Goldmann*. Die Einführung der deutschen Herzogsgeschlechter Kärntens in den slovenischen Stammesverband (long article critique de 166 pages par P. Puntschart, auteur de *Herzogseinsetzung u. Huldigung in Kärnten*, 1899). = Mars. *Sayce*. Aramaic papyri discovered at Assuan (art. de F. Schulthess). — *O. Holtzmann*. War Jesus Ekstatiker? (le problème est mal posé). = Avril. *Grenfell* et *Hunt*. The Hibeh Papyri; I. — *L. Mitteis*. Griechische Urkunden der Papyrussammlung zu Leipzig; I (important article de L. Wenger). — *F. Preisigke*. Griechische Papyrus der k. Universitäts- u. Landesbibliothek zu Strassburg in Elsass; I (id.). — *Hartleben*. Champollion, sein Leben u. sein Werk. = Mai. *Fr. Boden*. Die isländische Regierungsgewalt in der freistaatlichen Zeit (important). — *E. Daenell*. Die Blütezeit der deutschen Hanse (xive-xve s.; article critique de 50 p. par W. Stein). — Die Chroniken der schwäbischen Städte (excellente édition). — *E. Schaumkell*. Geschichte der deutschen Kulturgeschichtschreibung von der Mitte des 18. Jahrh. bis z. Romantik (plein d'erreurs, de lacunes et de plagiats). — *A. Kern*. Deutsche Hofordnungen des 16 u. 17 Jahrh. (édition qui ne répond à aucune des exigences de la critique). — *H. Wopfner*. Das Almendregal des Tiroler Landesfürsten. = Juin. *G. Veith*. Gesch. der Feldzüge C. Jul. Caesars (eût mieux fait d'étudier plus à fond l'ouvrage de Napoléon III et de Stoffel au lieu de le traiter par le mépris). — *J. Kromayer*. Antike Schlachtfelder in Griechland; II (renouvelle entièrement l'histoire des batailles de Cynoscéphales, Magnésie, Pydna, Chéronée et surtout de Pharsale). — *K. Lehmann*. Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien (discussion par Kromayer de cette importante contribution aux campagnes des Carthaginois). — *W. Judeich*. Topographie von Athen (nombreuses observations de détail par E. Pfuhl). — Plutarchi vitae Agesilai et Pompei, ed. *Lindskog*. — *A. Bigelmair*. Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorkonstantinischer Zeit (bon). — Excerpta historica jussu Const. Porphyrogeniti confecta; III : Excerpta de insidiis, éd. *C. de Boor* (L. Cohn propose quelques corrections). = Juillet.

M. Doeberl. Entwickelungsgesch. Bayerns; t. I (important; S. Riezler, auteur d'une grande *Gesch. Baierns,* discute quelques points). — *A. v. Jaksch.* Monumenta historica ducatus Carinthiae; t. III-IV. — *W. Langenbeck.* Die Politik des Hauses Braunschweig-Lüneburg in den Jahren 1640-41 (quelques points discutables). — *E. Mayerhoffer von Vedropolje* et *O. Criste.* Krieg 1809; t. I (très important).

45. — Hansische Geschichtsblätter. 1907, fasc. 1. — F. Frensdorff. L'organisation corporative dans l'Allemagne septentrionale (étude approfondie de 89 pages). — Fengler. Quentowic; son importance sous les Mérovingiens et les Carolingiens (aujourd'hui Étaples; jouait un rôle très important dans les relations commerciales entre l'Angleterre et le royaume franc). — E. Baasch. Le « passage » à Lübeck (xviie-xviiie s. Les marchandises débarquées à Lübeck à destination d'une autre ville devaient au préalable être vendues aux bourgeois de Lübeck. D'où des conflits avec Hambourg. Ce droit ne fut aboli qu'en 1728). — W. Vogel. Sur la navigation dans les mers de l'Europe septentrionale et occidentale à la fin du moyen âge. — P. Simson. L'organisation de la Hanse au dernier siècle de son existence (organisation générale; villes qui en font partie; Lübeck, chef de la Hanse). — R. Meissner. Une charte islandaise (1475, sur une collision entre vaisseaux d'Angleterre et de la Hanse; aperçus sur l'histoire des marins anglais en Islande).

46. — Pommersche Jahrbücher. T. VII, 1906. — F. Curschmann. La bulle de fondation de l'Université de Greifswald (1456). — Melander. Pour l'histoire de l'Université de Greifswald (projet de transfert à Stettin par Charles XI de Suède, 1679-81). — Th. Pyl. Les travaux sur l'histoire de la Poméranie depuis le début du xixe s. — W. Deecke. Les grands chemins de communication prépoméraniens dans leur rapport avec le terrain. — J. Rassow. Projets de E.-M. Arndt sur une coalition générale contre la domination franco-russe en 1807-1809. — G. Frommhold. Un projet de constitution pour Rügen par L. Kleist (1532-38).

47. — Zeitschrift für katholische Theologie. T. XXXI, 1907, fasc. 2. — E. Dorsch. La vérité de l'histoire biblique dans les conceptions de l'ancienne église chrétienne (fin). — H. Schrörs. Léon X, la nomination de l'archevêque de Mayence et les indulgences en Allemagne pour la construction de Saint-Pierre en 1514 (d'après le livre de Schulte sur les Fugger). = Fasc. 3. J. Stufler. La pénitence dans l'Église d'Occident jusqu'à Calixte. — A. Kröss. L'extorsion de la lettre de Majesté à l'empereur Rodolfe II par les États de Bohême en 1609 (refait l'histoire des États de 1609). — Id. Pour l'histoire de la légende de Lorette (la fresque de Gubbio).

48. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXVIII, fasc. 1. — W. Schüssler. La seconde lettre de Clément forme-t-elle un tout? —

J. v. Pflugk-Harttung. Les élections pontificales et l'Empire, 1046-1328 (suite ici et au fasc. 2 : de Léon IX à Alexandre II). — H. Barge. Sur la lettre de Luther aux chrétiens de Strafsburg (étudie une lettre de N. Gerbel à Schwebel en rapport avec celle de Luther). — Uckeley. Deux écrits de Bugenhagen. — O. Grotefend. Lettres inédites de Mélanchton. = Fasc. 2. G. Sommerfeldt. Une invective de l'époque du concile de Pise : Barthélemi « de Monticulo » contre le pape Grégoire XII (1er nov. 1408). — Id. Nouveau ms. du « Speculum aureum de titulis benefic. ecclesiast. ». — P. Kalkoff. Additions à la correspondance d'Aléandre pendant sa première nonciature en Allemagne, 1520-1522.

---

49. — Beiträge zur neueren Geschichte Oesterreichs. 1906, sept. — G. Loesche. Une lettre inconnue de Hartmuth de Cronberg à l'archiduc Ferdinand (1522). — W. Bauer. Un projet de politique commerciale de Ferdinand Ier de l'an 1527. — H. Schlitter. La question de la reconnaissance de Henri IV par Rodolfe II (publie des lettres adressées à ce sujet à Rodolfe II en 1589-1590 par les princes de l'Empire). — H. Uebersberger. Le projet de mariage austro-russe à la fin du XVIe s. (documents). — J. Lampel. L'archevêque Markus Sittich au début de la guerre de Trente ans (textes de 1618-19). — H. Hallwich. Un hymne à Wallenstein. — E. v. Lamberg. Lettres écrites au siège d'Ofen en 1684 (par Karl Adam v. Lamberg). — O. v. Mitis. L'édit de bannissement contre Rákóczy et Bercsényi, 1709. — A. Fournier. Le passage de Gentz du service de Berlin à celui de Vienne (1802; lettres en français au comte Ph. Stadion). — J. Hirn. Le billet écrit par l'empereur à Wolkersdorf pour le Tyrol (29 mai 1809). — M. Mayr. La création d'une collection d'autographes à la Hofbibliothek de Vienne, 1829-1833. — G. Winter. Opinion du prince Kaunitz sur l'importance des archives d'État.

50. — Mitteilungen aus dem Landesarchive des Königreiches Böhmen. T. I, 1906. — K. Krofta. Les recherches relatives à la Bohême dans les archives du Vatican (depuis 1823). — I. Kollmann. Les recherches relatives à la Bohême dans les archives de la Propagande (avec un aperçu sur la composition de ces archives). — J.-F. Novák. Utilité de dépouiller les rapports des nonces pour la publication des « Böhmische Landtagsverhandlungen » (avec de nombreux exemples). — G. Friedrich. Le « Codex diplomaticus regni Bohemiae » (historique; essais antérieurs de recueils de diplômes bohémiens). — J. Kalousek. La publication des archives Český, 1840-1906.— J. Pažout. Pour l'histoire des anciens biens du burgrave, aujourd'hui biens provinciaux. — Les anciens cadastres conservés aux Archives provinciales (depuis 1567). — Manuscrits de la bibliothèque des Archives provinciales.

51. — Mitteilungen des Instituts f. österreichische Geschichtsforschung. T. XXVIII, 1907, fasc. 2. — R. Sieger. La géographie

historique (à propos de l'*Histor. Geogr. der Mitteleuropa* de K. Kretschmer; objet de la géographie historique; divisions; cartes). — G. Caro. Un état des domaines impériaux du pays de Coire au temps de Louis le Pieux (publié en dernier lieu par Planta; les notes où les biens mentionnés sont présentés comme des possessions de l'église de Coire sont des additions tardives et sans valeur). — H. Steinacker. L'histoire constitutionnelle hongroise; état de la question. — A. Chroust. Le décret d'élection d'Anaclet II (en signale un ms. du xiie s.). — Kaindl. Un récit contemporain du soulèvement de Galicie en 1846. = Comptes-rendus : *K. v. Amira.* Die Handgebärden in den Bilderhandschriften des Sachsenspiegels (important pour l'histoire du droit). — Périodiques de Bohême, Moravie et Silésie autrichienne, 1902-1904 (suite). = Supplément : Revue des publications relatives à l'histoire de l'art.

52. — Mitteilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen. T. XLIV, 1905, nº 1. — J. Loserth. La maison de Stubenberg et le soulèvement bohémien de 1618. = Nº 2. A. Fischel. Contribution à l'histoire du droit allemand en Bohême d'après une collection juridique de la ville de Komotau (conservée à Vienne). = Nº 3. F. Pick. Contribution à l'histoire économique de Prague au moyen âge (1º les droits de douane et de circulation au xive s.; 2º suite au nº 4 : le droit d'hospitalité, depuis le xiiie s.). — L. Schönbach. Rapports secrets des agents politiques auprès de la cour de Prague à l'archiduc Max, grand maître de l'ordre teutonique à Innsbruck (1602-1613).

53. — Századok (*les Siècles*). 1907, janv. — A. Károlyi. Bocskay et la paix de Vienne. — S. Domanovszky. Henri de Mügeln et sa Chronique rimée (suite en févr.; chronique latine composée entre 1358 et 1369 d'après des sources hongroises en partie aujourd'hui perdues). — E. Margalits. Adam Balthasar Kercselich, 1715-1778 (historien croate, dont les œuvres, publiées par Smiciklas, intéressent la Hongrie). — S. Takáts. Études d'histoire de la civilisation; le Meunier hongrois (xvie-xviie s.). = Comptes-rendus : Les lettres de la Turquie de Clément Mikes de Zágon (édition de luxe). — *J. Hajnóczi.* La vie et les œuvres de Ladislas Szentjóbi Szabó (rien de nouveau). — *E. Orosz.* Les familles nobles du comitat Heves (bon). — *M. Sufflay.* Die dalmatinische Privaturkunde (important). = Février. P. Sörös. Jean Zermegh et son œuvre (suite en mars; biographie détaillée, d'après des documents inédits, de l'historien hongrois, 1504-1584). — S. Takáts. Le moulin hongrois (suite en mars; véritable mine de renseignements historiques et linguistiques). = Comptes-rendus : *J. Karácsonyi.* Histoire de l'Église en Hongrie, 970-1900 (comble une lacune). — *M. David.* Relations de Thököly avec la Sublime-Porte (rien de nouveau). — Mars. L. Bártfai-Szabó. Les comitats Pata et Ujvár (démontre, contrairement à l'opinion de Balássy et Pesty, que l'ancien comitat Pata n'a jamais existé. Le comitat Ujvár fut créé par saint Étienne et réuni, au xiie siècle, au comitat de Sáros). = Comptes-rendus : *Steph. Hegedüs.* Analecta recentiora ad historiam renascentium in Hungaria litte-

rarum spectantia (utile). — *N. Davori Relkovic.* Le droit municipal de Bude (faible). — *M. Elekes.* La vie et les œuvres de David Rozsnyai (faible). — *Seton Waston.* Maximilian I (médiocre). — Répertoire historique slave, 1903. = Avril. J. Hörk. Étienne Muzsaji Vitnyédi (suite en mai et juin; biographie détaillée de cet éminent jurisconsulte, 1612-1670, qui a déployé son activité près de Nicolas Zrinyi, ban de Croatie, et a vécu dans son intimité. Il a toujours combattu la politique viennoise et a fait partie du petit groupe de seigneurs hongrois qui voulait entrer en pourparlers avec Louis XIV, — conjuration de Wesselényi, — pour sauvegarder les libertés hongroises). = Comptes-rendus : *E. Fináczy.* Histoire de l'éducation dans l'antiquité (bon). — *J. Görög.* Nicolas Zrinyi, homme d'État (rien de nouveau). = Mai. S. Márki. Cum Deo pro patria et libertate (pages détachées d'une biographie de François Rákoczy II). — S. Takáts. Prisonniers hongrois, chaînes hongroises (traite surtout des prisonniers hongrois en Turquie). = Comptes-rendus : *D. Kálmán.* Histoire du collège des réformés à Gyönk, 1806-1900. — *A. Divéky.* Les relations commerciales de la Haute-Hongrie avec la Pologne; *G. Soltész.* Les comptes royaux de 1494 et 1495; *J. Tarczali Zombory.* Les finances et les guerres de la Transylvanie de 1658 à 1690; *J. Kaszák.* La vie de Jean Thuróczy; *J. Koch.* Les écoles saxonnes en Transylvanie (ces mémoires, écrits pour le séminaire de l'histoire de la civilisation à l'Université de Budapest, sont utiles; dans celui sur le chroniqueur Thuróczy, on a utilisé des documents inédits). — Répertoire historique slave, 1904. = Juin. M. Wertner. Stephanus Ungarus (l'identifie avec le Palatin Étienne qui, après la mort du dernier roi arpadien, André III, voulut assurer la couronne de Hongrie à Wenceslas). — J. Reiner. Le droit de patronage en Hongrie au moyen âge (discute l'ouvrage de Kollányi). = Comptes-rendus : *J. Vértesy.* François Kölcsey (critiques de détail). — *G. Turba.* Die pragmatische Sanktion (nombreux matériaux). — *M. Zsilinszky.* Histoire de l'église protestante en Hongrie (ouvrage important auquel plusieurs savants ont collaboré). — Répertoire historique slave, 1904.

54. — Budapesti Szemle (*Revue de Budapest*). 1907, janv. — H. Marczali. François Ráckóczi et le peuple (Ráckóczi a pris les armes surtout au nom du peuple qui a été presque seul à le suivre). = Comptes-rendus : *Eugène Gaal.* La politique économique et sociale de la Hongrie (considérable). — *M. Rész.* Les Magyars et la démocratie. — *M. Dampier.* History of the orthodox Church in Austria-Hungary. I : Hermannstadt (a utilisé des livres vieillis et peu sûrs). = Février. J. Kautz. Impérialisme et hégémonie magyars (plaidoyer en faveur du Compromis de 1867). — I. Kont. Eötvös et Montalembert (publie les lettres inédites de l'écrivain français à l'homme d'État hongrois. Les rapports entre eux ont été assez intimes. Eötvös renseignait Montalembert, de 1859 à 1870, sur la politique hongroise; Montalembert, de son côté, agissait sur Eötvös lorsque celui-ci était ministre des Cultes et de l'Instruction publique. L'homme d'État hongrois était un partisan

résolu de la maxime : l'Église libre dans l'État libre). = Avril. S. Mika. La légation de Transylvanie à Constantinople (1560-1708). = Mai. D. Angyal. Les idées historiques du comte Étienne Széchenyi (suite en juin; on a reproché à tort au fondateur de la Hongrie moderne d'avoir manqué de sens historique). = Juin. J. Pivány. Les ambassadeurs des États-Unis et de la Hongrie en 1849 (le sort de la Hongrie révolutionnaire intéressa les Américains qui voulurent envoyer en Hongrie un diplomate que les Autrichiens retinrent à Vienne, à la grande irritation des Américains).

---

55. — The Athenæum. 1907, 8 juin. — *W. Raleigh.* Shakespeare (excellent résumé). — *Page.* Victoria history of the county of Oxford; vol. II. = 15 juin. *W. G. Benham.* The oath book of Colchester (intéressant pour l'histoire municipale de cette ville, de la fin du xive s. au xvie). — Canning et les secrets avis qu'il reçut de Tilsitt (discute assez longuement les faits et hypothèses présentés par le prof. Rose sur cette question). = 22 juin. *Jeans.* Memorials of Old Hampshire. — *Th. Auden.* Memorials of Old Shropshire. — *R. Muir.* History of Liverpool (essai lumineux). — Suffolk subsidy returns, 1327. — *Le petit homme rouge.* The court of the Tuileries (beaucoup de curieuses anecdotes sur le second Empire; ce ne sont que les coulisses de l'histoire, mais importantes, puisqu'à cette époque tant de faits importants se sont préparés dans les coulisses). — La bataille d'Æthandune (le lieu où le roi Alfred combattit les Danois doit être identifié avec Edington, à quatre milles environ de Westbury, comté de Wilts). — *W. de Gray Birch.* History of Scottish seals; vol. II : ecclesiastical and monastic seals. = 13 juillet. *D. A. Chart.* The story of Dublin (médiocre). = 20 juillet. *David, Lord Elcho.* A short account of the affairs of Scotland in the years 1744, 1745, 1746; publ. p. *E. Charteris* (dans l'insurrection de 1744-1746, Lord Elcho commandait la garde du Prétendant. Intéressant et bien publié). = 27 juillet. *Christ Hare.* The high and puissant princess Marguerite of Austria (biographie sans valeur de la fille de l'empereur Maximilien). — *A. F. Pollard.* Factors in modern history (recueil de nombreux articles sur l'Angleterre au xvie et au xviie siècle.)

56. — The Nineteenth century. 1907, avril. — Alice Kemp-Welch. Une féministe au xve siècle, Christine de Pisan (rapide esquisse sur sa vie et sur ses œuvres). = Mai. T. C. Down. Trelawny le Pirate (quelques lettres relatives aux exploits de « ce dernier des Vikings » pendant la guerre de l'Indépendance hellénique). = Juillet. Lady Paget. Un républicain modèle (publie une « Dénonciation au peuple français » contre le citoyen Bonnier, ministre plénipotentiaire français à Rastadt, par le général de brigade Barein, « vainqueur de la Bastille »; Dijon, 1er nivôse an VII). = Août. Frédéric Harrison. Paris en 1851 et en 1907 (souvenirs et comparaisons).

57. — The English historical Review. 1907, avril. — J. B. Bury.

Le cérémonial de l'empereur Constantin Porphyrogénète (analyse minutieuse du livre. Sous sa forme primitive, il peut être attribué à Constantin VII; mais cette rédaction originale a subi des remaniements et des interpolations à des dates différentes. Étude sur les sources et sur les dates de ces rédactions). — Goddard H. Orpen. Mottes et châteaux normands en Irlande (dresse la liste de ces lieux forts groupés par provinces, avec toutes les indications de sources nécessaires). — Gerald B. Hertz. L'Angleterre et la compagnie d'Ostende (exposé minutieux des difficultés suscitées à cette compagnie par la jalousie des marchands anglais. Elle fut d'ailleurs mal défendue par l'empereur Charles VII et par le prince Eugène, gouverneur des Pays-Bas). — Vinogradoff. Frédéric-William Maitland (remarquable notice nécrologique). — J. H. Round. Un rôle de plaidoiries de Richard Ier (il s'agit du rôle publié dans le tome XXIV de la *Pipe roll soc.*, 1900; il appartient au terme de la Saint-Hilaire de 1196). — H. L. Cronin. Les douze conclusions des Lollards (le texte original de ce document est en anglais; il est formé par un ms. de Cambridge qui fut présenté à Richard II peu après son retour d'Irlande, soit en 1396 ou 1397. Publie le texte original avec la traduction latine qui l'accompagne dans le ms.). — W. Miller. Les dernières îles possédées par les Vénitiens dans la mer Égée. — C. H. Firth. Deux lettres adressées à O. Cromwell (la première doit être datée du 7 février 1654; la seconde de quatre ans plus tard). — R. M. Johnston. Un mémoire de la reine Marie Caroline de Naples (publie un document en français retrouvé dans la Biblioteca nazionale de Naples; c'est un autographe de la reine, qui l'écrivit en 1814, à Vienne, après avoir été chassée de Sicile par Bentinck. C'est un réquisitoire, d'ailleurs inachevé, d'abord contre le duc d'Orléans, puis contre Bentinck). = Comptes-rendus : *W. T. Arnold.* Studies of roman imperialism (intéressant; mais on aurait rendu un meilleur hommage au savant, mort en 1904, en mettant ses notes au courant). — *Id.* The roman system of provincial administration to the accession of Constantine the Great (réédition, par Shuckburgh, d'un essai paru en 1879; elle n'est pas assez au courant). — *H. B. Workman.* Persecution in the early church (ouvrage plus critique, mais moins agréable que celui de M. Allard). — *J. Peisker.* Die ælteren Beziehungen der Slawen zu Turkotataren und Germanen, und ihre sozialgeschichtliche Bedeutung (remarquable). — *E. Windisch.* Die altirische Heldensage Táin Bó Cúalnge (texte irlandais d'après plusieurs mss., traduction allemande, avec commentaire perpétuel, glossaire et table très copieux. Ouvrage remarquable et qui fera faire un grand pas à la connaissance de la civilisation ancienne de l'Irlande). — *W. R. Lethaby.* Westminster abbey and the king's craftsmen; a study of mediæval building (intéressant). — *O. Redlich.* Rudolf von Habsburg (bon). — *Fr. Techen.* Die Bürgersprachen der Stadt Wismar (intéressants détails sur la vie municipale au xive siècle. Les « Bürgersprachen » étaient les assemblées de bourgeois où étaient promulguées les ordonnances urbaines). — *Miss*

L. Toulmin Smith. The Itinerary in Wales of John Lelaud in or about the years 1536-1539 (entreprise très méritoire, qui n'a pas été exécutée avec toute l'exactitude nécessaire). — *E. G. Atkinson.* Calendar of state papers. Ireland, 1er nov. 1600-31 july 1601. = Juillet. Bury. Le livre des cérémonies de Constantin Porphyrogénète (suite et fin; Constantin VII ne peut être considéré comme l'auteur du livre I; il dit lui-même qu'il n'a fait que mettre en ordre des documents antérieurs. Bury reprend après Bieliaev l'étude des sources des cérémonies ecclésiastiques et recherche celles des cérémonies séculières). — Goddard H. Orpen. Mottes et châteaux normands en Irlande; 2e partie (la seigneurie d'Ulster et le château de Dublin). — R. G. Marsden. Les vice-amiraux du littoral (histoire et compétence des amiraux qui, sous l'autorité du lord grand amiral, étaient chargés à terre d'organiser la défense du royaume, la marine royale, les revenus de la commune, de juger les cas de piraterie, etc.). — J. F. Chance. La pacification du Nord en 1719-1720; 1re partie : les Traités avec la Prusse. — J. H. Round. Les origines du château de Belvoir (cette forteresse fut construite par un baron normand, Robert de « Todeni »). — H. E. Salter. Guillaume de Newburgh (en combinant les données fournies par plusieurs chartes, l'auteur arrive à déterminer des points intéressants de la vie du chanoine et chroniqueur de Newburgh : il était fils d'Élie de Meisnilhermer; il épousa Emma de Perci et eut d'elle des enfants, les Fils-Élie, qui continuèrent sa descendance à Waterperry pendant plus d'un siècle. En 1182 ou 1183, il perdit sa femme, entra au prieuré de Newburgh, où son frère était prieur; il y écrivit sa chronique une quinzaine d'années plus tard). — H. J. Lawlor. Une charte ignorée de Henri III, 1217 (c'est une réédition de la grande charte de Henri III, qui a échappé jusqu'ici à l'attention des historiens). — William Miller. Notes sur Athènes au temps de la domination franque. — Alfred B. Beaven. La compagnie des épiciers en gros et les aldermen de Londres au temps de Richard II (le nombre des « grocers » qui figuraient en 1383 parmi les aldermen n'était pas de seize, comme Herbert, Stubbs et autres l'ont dit et répété; il ne dépassa pas le chiffre de huit). — M. T. Martin. Déclarations d'âge en justice (elles sont souvent très fautives). — C. Litton Falkiner. William Farner et ses Chroniques d'Irlande; 2e partie, 1594-1613. — W. C. D. Whetham. La vente des terres des évêques pendant la guerre civile et la République. = Comptes-rendus : *W. G. Holmes.* The age of Justinian and Theodora; vol. II (consciencieux; le tome II paraît inférieur au tome I). — *H. Plenkers.* Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ælteslen lateinischen Mönchsregeln (important). — *Sir Rennell Rodd.* The princes of Achaia and the chronicle of Morea (instructif). — *C. R. Beazley.* The dawn of modern geography; vol. III (bonne histoire des découvertes et de la science géographiques depuis le milieu du XIIIe s. jusqu'aux premières années du XVe). — The East and West Indian mirror; being an account of Joris van Speilbergen's

voyage round the world, 1614-1617, and the australian navigations of Jacob Le Maire; trad. avec des notes et une introduction, par *J. de Villiers* (bonne publication). — *W. D. Macray*. A register of Magdalen College, Oxford; nouv. sér., t. IV et V (couvre la période de 1648 à 1820). — *Heinrich, Ritter von Srbik*. Der staatliche Exporthandel Œsterreichs von Leopold I bis Maria Theresia (recherches approfondies sur l'histoire du commerce extérieur de l'Autriche de 1658 à 1740). — *R. V. Hamilton* et *J. K. Laughton*. Recollections of James A. Gardner, commander R. N. (souvenirs intéressants sur l'histoire de la marine britannique de 1780 à 1800).

58. — The Scottish historical Review. 1907, juillet. — Thomas Duncan. Marie Stuart et la maison de Huntley (la maison de Huntley, catholique, fut toujours prête à se dévouer pour Marie; mais Marie, à son arrivée en Écosse, avait d'autres visées que le rétablissement du catholicisme; elle convoitait avant tout la couronne d'Angleterre. C'est en se plaçant à ce point de vue que l'on peut comprendre la cruelle sévérité de Marie à l'égard de Huntley et la facilité avec laquelle elle rendit ses faveurs aux fils de sa victime). — G. A. Sinclair. Ballades scandinaves sur des soldats de Caithness (l'une, en norvégien, par Storm, célèbre l'héroïsme de George Sinclair, tué par les Norvégiens à Kringelen en 1612; l'autre, en suédois, par Odel, pleure la mort du major Malcolm Sinclair, assassiné à Naumbourg, en Silésie, en 1739, par ordre de la cour de Russie). — Robert Dewar. Burnet et les troubles d'Écosse (montre comment Gilbert Burnet transformait, pour les rendre plus favorables à Charles Ier et au duc de Hamilton, les textes qu'il insérait dans les *Mémoires des ducs d'Hamilton*). — Violette M. Montagu. Le collège écossais à Paris. — Sir Herbert Maxwell. Le règne d'Édouard III, selon la *Scalacronica* de sir Thomas Gray de Heton. — E. G. Duff. De quelques anciennes reliures et collections de livres écossais. — James Curle. Une forteresse romaine à Newstead; traces d'occupations successives. = Bibliographie : *Charteris*. A short account of the affairs of Scotland, 1744-1746, by David, Lord Elcho (un des plus importants récits de la littérature jacobite). — *P. H. Brown*. The register of the Privy Council of Scotland; 2e série, t. VII, 1638-1643. — *W. Foster*. The english factories in India, 1618-1621; a calendar of documents in the India Office, Brit. Mus. and P. R. Office. — *W. Hunt*. The Irish Parliament, 1775, from an official and contemporary manuscript (récit d'un assez médiocre intérêt). — *E. O. Gordon*. Saint George (intéressant). — Les tailles de l'Échiquier (2 planches).

---

59. — The american historical Review. 1907, avril. — Edw. P. Cheyney. De quelques raisons qui ont poussé l'Angleterre à coloniser la Virginie. — Claude H. Van Tyne. De la souveraineté dans la Révolution américaine; étude historique (recherche les idées que les contemporains du premier Congrès et de l'Union américaine se fai-

saient des États et de leurs gouvernements, de la Confédération et de l'indépendance; puis examine la question de savoir s'il y avait un État américain lors de la Révolution et si le pouvoir souverain était exercé par le Congrès ou par les gouvernements d'États). — W. H. Isely. L'épisode des fusils Sharps dans l'histoire du Kansas (cet épisode marque vraiment le début de la guerre de Sécession, 1855). — J. A. Woodburn. L'attitude de Thaddeus Stevens relative à la conduite de la guerre civile (ce Stevens fut, de 1861 à 1869, le chef de la majorité républicaine dans la Chambre des représentants). = Documents : 1° la mission catholique du Maryland, 1641; 2° Edmond Randolph et le traité avec l'Angleterre en 1795; 3° Lettre de Virgil Maxcy sur les opinions politiques et les visées de Calhoun, 1823). = Comptes-rendus : *J. E. Olson* et *E. G. Bourne*. The Northmen, Colombus and Cabot, 984-1503 (recueil de récits et de documents sur lesquels repose ce que nous savons de la découverte de l'Amérique; c'est le tome I d'une série qui sera poursuivie sur le même plan). — *F. Young*. Christopher Columbus and the New World of his discovery (compilation peu intéressante). — *E. M. Avery*. A history of the United States and its people, from the earliest record to the present time; vol. II (tentatives de colonisation faites par les Français, les Anglais, les Hollandais et les Suédois sur la côte de l'Atlantique, de 1600 à 1660; bonne histoire populaire). — *Kimball*. Correspondence of William Pitt, when secretary of State, with colonial governors, and military and naval commanders in America (très instructif et bien présenté). — *Ch. O. Paullin*. The navy of the american Revolution (excellent). — Coleccion de historiadores i de documéntos relativos a la independencia de Chile; vol. IX-XIV. — *A. B. Hart*. The american nation; a history (tome XVII : Westward Extension, 1841-1850; XVIII : Parties and slavery, 1850-1859; XIX : Causes of the civil war, 1859-1861. Série très remarquable). — *J. F. Rhodes*. History of the United States from the compromise of 1850 to the final restauration of Home Rule of the South in 1877; (fin de ce remarquable ouvrage). = Juillet. Charles Gross. La mainmorte dans les bourgs au moyen âge (des mesures prises, surtout en Angleterre, pour empêcher la formation ou l'accroissement des biens de mainmorte, qui échappaient à la taille levée sur les terres des bourgeois). — R. G. Usher. Un théoricien oublié des libertés anglaises : Nicolas Fuller (raconte le procès intenté en 1607 à Nicolas Fuller qui avait déclaré illégale la Cour de haute commission. Il succomba sans doute, mais sa défaite fut glorieuse; un des premiers, au XVIIe siècle, il s'opposa, au nom de la constitution, aux désirs du despotisme et prépara la voie où devait entrer plus tard le Long Parlement). — Fr. P. Goodwin. Le début des manufactures dans la région de Miami (cette région se trouve dans l'état d'Ohio. L'étude s'arrête à l'année 1817 où le bateau à vapeur du capitaine Shreve fit en vingt-cinq jours la traversée de la Nouvelle-Orléans à Louisville, sur le Mississipi). — William E. Dodd. Le chef-juge Marshall et la Virginie, 1813-1821. — Eugène C. Barker. Le

président Jackson et la révolution du Texas (essaie de prouver, en invoquant surtout, il est vrai, le témoignage du général Jackson, que la conduite de ce dernier dans la révolution du Texas, 1833-1837, a été pure de toute basse manœuvre). — C. Raymond Beazley. Le Directorium ad faciendum passagium transmarinum (publie, d'après deux manuscrits, l'un de Paris, l'autre d'Oxford, le texte complet de ce traité anonyme qui fut adressé au roi de France Philippe VI, en 1330. On n'en connaissait encore que des fragments publiés dans les *Scriptores* de Quétif). = Comptes-rendus : *W. H. Price.* The english patents of monopoly (bonne étude sur les monopoles accordés au temps d'Élisabeth et de Jacques Ier). — *P. Mantoux.* La révolution industrielle au XVIIIe siècle; essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre (remarquable; observations utiles d'Edwin F. Gay). — *F. L. Petre.* Napoleon's campaign in Poland, 1806-1807 (excellent). — *H. Friedjung.* Der Krimkrieg und die œsterreichische Politik (remarquable; on ne distingue pas toujours assez nettement à quelles sources l'auteur a puisé). — *Louisa L. Eyre.* Letters and recollections of George Washington (publie quatre-vingt-onze lettres adressées par Washington à Thomas Lear, grand-père de l'auteur, de 1790 à 1799). — *J. A. Harrison.* George Washington (portrait de fantaisie tracé d'une plume romantique). — *J. B. Mac Master.* A history of the United States from the Revolution to the Civil war; vol. VI, 1830-1842 (très intéressant; l'auteur tire un excellent parti des discours prononcés au Congrès et des articles de grands journaux). — The american nation; a history; vol. XVI : Slavery and abolition, 1831-1841, by *A. B. Hart* (c'est la meilleure étude qui ait encore été écrite sur l'aspect social et moral de la question de l'esclavage). — *Th. E. Burton.* John Sherman (insuffisant; l'auteur ne s'est préoccupé que de la question financière). — The american nation; a history; vol. XX : The appeal to arms; vol. XXI : Outcome of the civil war, by *J. K. Hosmer* (bon). — *J. G. de Roulhac Hamilton.* Reconstruction in North Carolina (ouvrage considérable; l'auteur a épuisé le sujet). — *E. H. Blair* et *J. A. Roberston.* The Philippine Islands, 1493-1898; vol. XXXIX-XLIV, 1683-1739.

60. — The Nation. 1907, 2 mai. — *H. Ranke.* Babylonian legal and business documents from the first dynasty of Babylon, chiefly from Sippar (textes intéressants et bien publiés; malheureusement, on ne sait pas exactement où ils ont été trouvés. Il y a d'ailleurs comme une ombre de suspicion légitime projetée sur les textes cunéiformes publiés sous la direction de H. V. Hilprecht pour l'Université de Pensylvanie). — *R. J. Lau.* Old Babylonian temple Records (ces textes proviennent de Tello, où ils ont été volés par les Bédouins au temps des fouilles de Sarzec. Bien publiés). = 9 mai. *W. L. Fleming.* Documentary history of reconstruction : political, military, social, religious, educational and industrial, 1865 to the present time (beaucoup de faits et de documents présentés d'une façon très attachante). — *J. E. Barker.* The rise and decline of the Netherlands (thèse dont le but est d'établir

que les Hollandais n'ont pas réussi à fonder un empire mondial parce qu'ils ont cédé à de misérables considérations provinciales favorisées par des commerçants; c'est aussi un avertissement à la Grande-Bretagne, qui court au-devant du même danger). = 23 mai. *G. H. Putnam.* The censorship of the church of Rome, and its influence upon the production and distributions of literature (l'auteur n'a su faire ni un ouvrage de bibliographie pure, ni un travail de critique historique ou philosophique. Travail très consciencieux, mais qui ne satisfera pleinement personne). = 30 mai. *J. H. Horsmer.* The appeal to arms. Outcome of the civil war (bons résumés). = 6 juin. Notes bibliographiques sur Defoe (nombreuses remarques sur des articles mentionnés dans la bibliographie de William Lee). — *James Donaldson.* Woman; her position and influence in ancient Greece and Rome, and among the early Christians (bon). — *J. P. Kennedy.* Journals of the House of Burgesses of Virginia, 1770-1772 and 1766-1769. = 13 juin. *E. P. Alexander.* Military memoirs of a Confederate (nombreux détails, avec d'importantes remarques critiques, sur les campagnes de l'armée de la Virginie septentrionale). = 20 juin. *Hebermann, Pace, Pallen, Shahan, Wynne.* The catholic Encyclopedia. In 15 volumes; vol. I (cette encyclopédie, bien imprimée et richement illustrée, se propose de donner de nombreuses et sûres informations concernant la constitution, la doctrine, la discipline et l'histoire de l'Église catholique. Conçue d'après une méthode strictement scientifique, elle sera un instrument de travail utile pour tous les travailleurs). — *G. M. Trevelyan.* Garibaldi's defence of the roman Republic (ouvrage très sérieusement étudié et écrit avec un grand charme). — *E. Romanes.* The story of Port Royal (résumé consciencieux). = 4 juillet. *H. Nod Williams.* Queen Margot, wife of Henry of Navarre (intéressant). — Notes bibliographiques sur Defoe (fin; examine la liste d'additions apportées par Chalmers à celle de Lee). = 18 juillet. *W. G. Thomson.* A history of tapestry, from the earliest times until the present day (consciencieuse compilation).

---

61. — Analecta Bollandiana. 1907, n° 1. — P. Peeters. Une version arabe de la passion de sainte Catherine d'Alexandrie. — H. Moretus. Les deux anciennes vies de saint Grégoire le Grand (étude critique sur les divergences que présentent ces deux biographies, œuvres, l'une du vénérable Bède, l'autre d'un moine de Whitby). — A. Poncelet. Les miracles de saint Willibrord (dissertation critique sur un appendice à la vie de saint Willibrord par Alcuin). — H. Delehaye. Le témoignage des martyrologes (établit les principes généraux d'après lesquels on doit peser ce témoignage pour en constater la valeur exacte). = Comptes-rendus : *A. Harnack.* Lukas der Arzt, der Verfasser des dritten Evangeliums und der Apostelgeschichte (déduit de l'étude de la langue de saint Luc que le troisième évangile et les actes sont l'œuvre d'un médecin). — *Pilatus.* Der Jesuitismus (curieuse défense de la

Compagnie de Jésus écrite par un protestant, V. Naumann; l'auteur est bien informé, mais souvent prolixe et incorrect).

62. — **Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.** 1906, n° 4. — H. Dubrulle. Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai sous le pontificat d'Eugène IV (d'après les documents de l' « Archivio di Stato » de Rome). — J. Wils. Les dépenses d'un étudiant à l'Université de Louvain (1448-1453, d'après les Mémoriaux de Saint-Aubert, aux Archives du Nord). = 1907, n° 1. A. Van Hove. Les statuts synodaux liégeois de 1585 (épisode curieux de la nonciature de Bonomi; il s'agit du synode tenu à Liège pour la publication des décrets du concile de Trente; il fut très difficile d'y amener le clergé liégeois qui craignait de perdre un grand nombre de ses privilèges). — H. Nelis. Études de diplomatique médiévale (démontre la fausseté des actes d'Otton Ier, du 1er mai 965, et de Henri II, de 1018, concédant des privilèges considérables à l'abbaye de Saint-Ghislain en Hainaut).

63. — **Annales de la Société d'émulation de Bruges.** 1906, n° 3. — C. Callewaert. Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à Saint-André-lez-Bruges. = Compte-rendu : *J. Laenen.* La suppression des couvents par Joseph II (beaucoup de choses neuves). = N° 4. U. Berlière. Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand (1350-1394. L'auteur a découvert au Vatican des documents qui jettent une vive lumière sur l'histoire du schisme en Flandre ainsi que sur les relations des Pays-Bas avec les papes d'Avignon; fin en 1907, n° 1). — S. Müller. Le style de la Circoncision.

64. — **Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.** 1906, nos 9-10. — K. Lamprecht. Les dessins d'enfants comme source historique. = Compte-rendu : *M. de Smet de Naeyer.* Mémoires du patricien gantois Marc Van Vaernewyck sur les troubles religieux en Flandre (éclairent singulièrement l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle). = N° 11. H. Lonchay. Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols (mémoire très important fondé sur les documents des archives). = N° 12. Compte-rendu : *J.-E. Demarteau.* L'Ardenne belgo-romaine (fondé sur quelques inscriptions et les données archéologiques). = 1907, n° 1. E. Discailles. Lettres écrites à Charles Rogier par le baron Lambermont en juin 1867 (observations très fines sur la cour de Napoléon III et Paris pendant la visite du roi de Prusse et de l'empereur de Russie à l'Exposition universelle). = 1907, n° 3. V. Brants. La description des Pays-Bas de don Jorge de Henin (c'est un rapport adressé en 1628 au comte d'Olivarès et conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles. L'auteur, agent important du roi, expose en détail la fâcheuse situation du pays et indique les remèdes nécessaires). — E. Marchal. La domination dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II (d'après l'ouvrage d'E. Gossart).

65. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1906, n° 3. — H. Lonchay. Rapport sur les archives de Simancas. — J. Laenen. Rapport sur les archives impériales de Vienne. — — G. Des Marez et E. De Saegher. Rapport sur la publication des comptes communaux d'Ypres (indications pleines d'intérêt sur l'importance que présentent ces documents au point de vue de l'histoire économique). = N° 4. A. Stern. Relations inédites sur la mission du prince d'Orange à Anvers au mois d'octobre 1830 (documents du Record Office et du ministère des Affaires étrangères à La Haye, qui élucident l'histoire jusqu'ici assez obscure d'un incident important de la Révolution belge). — U. Berlière. Les archidiacres de Liège au xive siècle (d'après les documents du Vatican. Au xive s., l'archidiaconat devient une sinécure lucrative pour les favoris des papes). = 1907, n° 1. H. Lonchay. Les archives de Simancas (surtout au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au xviie s.).

66. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXXVI, n° 1. — Th. Gobert. Mémoires inédits de Nicolas Van der Heyden à Hauzeur sur la Révolution liégeoise de 1789 et les événements qui la suivirent (récit d'un témoin, adversaire de l'Ancien Régime ; beaucoup de détails inédits). = N° 2. F. Magnette. Les émigrés français au pays de Liège, de 1791 à 1794 (travail considérable fait d'après de nombreux documents d'archives; montre que le gouvernement du prince-évêque trouva très embarrassante la présence des émigrés sur le territoire liégeois et que les royalistes français commirent beaucoup d'imprudences et de sottises). — G. Kurth. L'entrée du parti populaire au Conseil communal de Liège en 1303 (c'est pendant l'interrègne de 1303 que l'alliance du chapitre, du parti populaire et du mambour a mis fin à la domination exclusive du patriciat liégeois et a doté la cité d'un régime nouveau, établissant dans le Conseil communal l'égalité parfaite des deux partis politiques).

67. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. T. IX, n° 1. — F.-G. Brondgeest. L'église française d'Amersfoort (détails inédits sur l'établissement de cette communauté en 1687 et son histoire jusqu'en 1696). — J.-J. Mounier. Les églises wallonnes des Pays-Bas (montre qu'elles furent un lien entre l'église réformée des Provinces-Unies et les églises protestantes de l'étranger). — H.-D.-J. van Schevichaven. Arrêtés du Conseil de Nimègue relatifs aux réfugiés pour la foi (mesures prises en faveur des réfugiés par les autorités communales de Nimègue pendant les années 1685-1688). = N° 2. Mémoire de l'ambassadeur extraordinaire C. Hop auprès de la cour de France, 1719-1725 (adressé au roi de la part des États Généraux des Provinces-Unies; traite du droit d'aubaine).

68. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1906, n° 2. — V. Fris. Jan van Coppenhole (politicien gantois du xve siècle). = N° 3. V. Fris. Blavotins et Ingherkins (une guerre pri-

vée dans la Flandre maritime au XIIe siècle). = N° 4. H. Balieus. Une charte de Charles le Bon (1120; renseignements intéressants sur le système judiciaire du comté de Flandre). — A. Fayen. L'élection de Foulque comme abbé de Saint-Pierre au Mont Blandin à Gand, 1320 (d'après des documents des Archives du Vatican). — A. de L'Arbre. Le salaire tarifié du bourreau de Gand opérant hors ville (d'après des documents inédits du XVIIe siècle). = N° 6. L. Willems. La querelle des Blouvoets et des Isengrins (discute certains points de l'étude de V. Fris sur les Blavotins et Ingherkins).

69. — Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi. T. XXVIII, 1906. — O. Hubinont. L'ancien palais royal de Mariemont (histoire de cette résidence des souverains jusqu'au XVIIe siècle). — La charte de Fontaine-l'Évêque (mauvaise réédition de cet acte de 1212). — L. Darras. Le prieuré de Saint-Nicolas-d'Oignies (étude sur les origines du monastère et ses possessions). — A. Gosseries. Le Besoigné ou description du village de Sivry (d'après les archives du château de Beaumont. Acte de 1608 portant recensement des biens du duc de Croÿ).

70. — Leodium. 1906, n° 8. — Depaifve. Deux lettres inédites de Montalembert à Mgr Van Bommel, évêque de Liège (ces deux lettres, datées de 1844 et 1852, ont trait à la lutte pour la liberté de l'enseignement). = N° 9. J. Ceyssens. Documents concernant les guerres de Louis XIV dans notre pays (il s'agit des exactions commises en 1672). = N° 10. J. Ceyssens. Notes du curé Jean Hervianus de Hermalle-sous-Argenteau (relation de beaucoup de faits intéressants de la vie politique et sociale de la région pendant les années 1684 à 1714). = N° 11. G. Monchamp. La genèse du catalogue athanasien des trente-quatre évêques de la Gaule qui ont adhéré au décret du concile de Sardique. — J. Ceyssens. En temps de guerre (éclaircissements sur la guerre de la Succession d'Autriche dans le pays de Liège, 1746-1748).

71. — Le Musée belge. 1907, n° 1. — P. Graindor. Les fouilles de Tenos en 1905 (texte des décrets retrouvés). — H. Francotte. Étude sur le système des impôts dans les cités et les royaumes grecs (phoros, eisphora et syntaxis, d'après les inscriptions). — L. Van der Essen. Angelo Fumagalli (biographie du savant paléographe et diplomatiste, 1728 † 1804, d'après l'ouvrage de Nicolò Barone). = Comptes-rendus : *G. Glotz.* La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce (œuvre très documentée d'un érudit très pénétrant, mais qui voit parfois au delà des choses). — *M. Hamilton.* Incubation (histoire de l'incubation à travers les âges chez les peuples de culture gréco-romaine; bien pondéré, mais il y a quelquefois des rapprochements forcés quand il traite de la survivance des rites païens dans le culte des saints). — *S. B. Platner.* The topography of ancient Rom (a bien utilisé les travaux antérieurs). — *V. Brants.* La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles, 1426-1906 (expose la part prise par

Louvain au mouvement juridique et l'influence exercée sur les lois et l'administration). = N° 2. P. Graindor. Inscriptions des Cyclades (Keos et Tenos). — C. Collard. De l'authenticité de la loi des douze tables (1re partie : exposé et discussion des objections faites à cette authenticité par Pais). = N° 3. H. Francotte. Le tribut des alliés d'Athènes (d'abord les cités paient un tribut équitable et modéré, fixé par Aristide; plus tard, à partir de 425-424, elles sont livrées aux exactions des Athéniens). — T. Simar. Qui a le premier séparé, dans l'œuvre historique de Tacite, les *Annales* des *Histoires?* (démontre que ce n'est pas Juste Lipse, mais le jurisconsulte français Vertranius Maurus).

72. — Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. T. XLI. — M.-J. Jansen. Le culte de saint Goar dans le Limbourg. — H. Dyseringk. Le siège de Maastricht par le duc de Parme en 1579 (beaucoup de détails nouveaux puisés dans les documents des archives). — L. de Crassier. L'Ordre teutonique. Histoire du bailliage des Vieux-Joncs et des douze commanderies qui en dépendaient. 1re partie : la commanderie de Fouron-Saint-Pierre (étudie d'après les documents des archives de Vienne et de Maastricht l'organisation de l'ordre et la biographie des commandeurs qui se sont succédé à Fouron depuis 1230 jusqu'à 1798). — I.-S. Van Veen. Contribution à l'histoire de la Réforme dans le Haut-Quartier de Gueldre (Ruremonde, Venlo et les environs, 1543-1568, détails assez curieux sur la secte anabaptiste). — E. Van Wintershoven. Dr P.-P.-M. Alberdingk-Thym (historien et philologue néerlandais, professeur à l'Université de Louvain, 1827 † 1904).

73. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1907, n° 1. — H. Schuster. L'abbaye de Farfa et sa restauration au xie s. — U. Berlière. Les évêques auxiliaires de Thérouanne (1274-1558; rectifie et complète Sanderus d'après les documents des archives du Vatican). — Id. Les statuts du Chapitre général bénédictin de la province de Sens, tenu à Saint-Germain-des-Prés en mai 1299 (important pour l'histoire de la discipline dans l'ordre bénédictin). = N° 2. R. Ancel. La disgrâce et le procès des Carafa (en 1558, le cardinal Carafa, neveu du pape Paul IV, fut exilé, non pour des raisons d'ordre politique, mais en punition de fautes privées. Étude puisée aux sources). — U. Berlière. Le cardinal Nicolas de Cuse dans le diocèse de Liège, 1451-1452 (publie un nouveau règlement pour les Bogards, daté de 1451 et confirmé par Nicolas V en 1453). = Comptes-rendus : *W. Van Gulik.* Johannes Groper (biographie très neuve de ce personnage qui fit de grands efforts au xvie siècle pour réconcilier protestants et catholiques). — *A.-M. Scheglmann.* Geschichte der Säkularisation im rechtsreinischem Bayern; t. III (histoire détaillée de la suppression de trente-deux abbayes bavaroises en 1803). = N° 3. L. Gougaud. Les conceptions du martyre chez les Irlandais (curieuse dissertation puisée aux sources sur le martyre vert, le martyre blanc et le martyre rouge).

— U. Berlière. Lettres inédites des Bénédictins de Saint-Maur au cardinal Gualterio (tirées des archives du marquis Gualterio à Bagnorea; elles sont datées de 1710 à 1720 et ont trait aux affaires de la congrégation). = Comptes-rendus : *A. Bludau.* Juden und Judenverfolgungen im altem Alexandria (persécutions cruelles). — *E. Buonaiuti.* Lo Gnosticismo. Storia di antiche lotte religiose (montre bien l'importance du mouvement gnostique et son influence sur le développement du christianisme). — *J.-A. Endres.* Honorius Augustodunensis. Beitrag zur Gesch. des geistigen Lebens in XII Jahrh. (chapitre important de l'histoire intellectuelle du XIIe s., spécialement à Ratisbonne).

74. — Revue bibliographique belge. 1906, n° 4. — C. Caeymaex. Biographie de J.-B. Abbeloos (orientaliste distingué, ancien recteur de l'Université de Louvain, 1836 † 1906). = Compte-rendu : *A. Lebey.* Les trois coups d'État de Louis-Napoléon Bonaparte (bien documenté, trop chargé de détails). = N° 5. C. Caeymaex. Biographie de J. Broekaert (historien flamand, né en 1837). = 1907, n° 1. Comptes-rendus : *V. Brants.* La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (entièrement neuf et fondé sur des recherches inédites. L'auteur a étudié l'influence de l'école louvaniste sur l'évolution de la justice et de l'administration). = N°s 4-5. *H. Pirenne.* Geschichte Belgiens (étude approfondie du mouvement industriel, de l'organisation capitaliste et de la formation du prolétariat au XVIe siècle).

75. — Revue de Belgique. 1906, n° 1. — L. Thomas. Lettres de vieillesse de Beaumarchais (fin). = N° 5. H. Sage. Le poète Léonard à Liège (secrétaire de la légation de France auprès du prince-évêque de Liège, 1773-1782). = N° 9. L. Vaillat. La société à Genève sous l'Empire français. = N°s 10 et 11. Firmin Rogier et ses correspondants (lettres de 1831-1864, période pendant laquelle Rogier fut accrédité par la Belgique auprès du gouvernement français). — W. Aerts. La bataille de Fontenoy (1745). = 1907, n° 2. W. Le Queux. Le bombardement de Londres (extrait d'un volume sur l'*Invasion de 1810*). = N° 5. M. Heins. Une question de frontière internationale en Flandre aux IXe, X^e et XIe siècles.

76. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1907, n° 1. — P. Fournier. Études sur les Fausses Décrétales (cf. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 290). — Willaert. Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques, 1598-1625 (intervention des archiducs Albert et Isabelle en faveur du catholicisme en Angleterre). = Comptes-rendus : *E. Terminassiantz.* Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den Syrischen bis zum Ende des 13 Jahrhunderts (très importante contribution à l'histoire de l'Église d'Arménie. Les Syriens y ont exercé une influence bien plus grande que les Grecs). = N° 2. P. Doncœur. Les premières interventions du Saint-Siège relatives à l'Immaculée Conception (1re partie d'une étude, très documentée, sur les origines du dogme). = Comptes-rendus : *I. Eschelba-*

cher. Das Judentum und das Wesen des Christentums (tout ce qu'il y a de bon dans le christianisme vient de la religion juive). — *A. Knecht*. System des justinianischen Kirchenvermögenrechtes (expose la situation juridique de l'Église quant au droit de propriété dans la législation justinienne; travail de haute valeur). — *A. Diomedes Kyriakos*. Geschichte der Orientalischen Kirchen von 1453-1898 (intéressant, mais beaucoup d'inexactitudes). — *J. Turmel*. Histoire de la théologie positive, du concile de Trente au concile du Vatican (clair et complet).

77. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1907, n° 3. — R. Ledoux. Le « tunginus » et le « centenarius » dans la loi salique (discute l'opinion de Brunner d'après laquelle le « tunginus » est le juge ordinaire du « mallus legitimus publicus »). — H. Pirenne. Une lettre de Michelet relative à la draperie flamande (Michelet avait pressenti, en 1855, l'importance que présentent pour l'intelligence de la politique des villes flamandes les questions économiques touchant à la draperie). = Compte-rendu : *F. Mohr*. Die Schlacht bei Rosebeke (documentation insuffisante).

78. — Revue tournaisienne. 1906, t. II. — F. Desmons. La citadelle de Louis XIV à Tournai (histoire de sa construction pendant la guerre de Flandre). — D'Herbomez. L'évêque Hirn et la bibliothèque du séminaire de Tournai (épisode de l'histoire de Tournai pendant l'annexion à l'empire de Napoléon Ier). — A. Hocquet. Un chapitre de la Toison d'or tenu à Tournai par Charles-Quint. — Houtart. Un évêque de Tournai aux États Généraux de France en 1789 (il s'agit du prince Guillaume de Salm-Salm, mort archevêque de Prague en 1810, qui voulut siéger aux États Généraux de 1789, à raison de sa juridiction sur certaines communes françaises, et vit sa prétention rejetée). — Soil de Moriamé. Le métier des fondeurs de laiton et des batteurs de cuivre ou coudretiers à Tournai.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix Perret entre MM. Michon (*le Gouvernement parlementaire sous la Restauration*) et H. Sée (*les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*). Elle a attribué le prix Rossi (*Étude sur les ventes de biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales*) à M. Marion et accordé des récompenses aux manuscrits présentés par MM. Jollivet, A. Viallay et G. Lecarpentier.

— Quatre médailles ont été décernées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour le concours des antiquités nationales : la 1re à M. A. Blanchet (*les Enceintes romaines de la Gaule*), la 2e à M. Jacotin (*Preuves de la maison de Polignac*), la 3e à M. J. Chevalier (*Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et Diois* et *Mandements d'Égluy*), la 4e à M. Angot (*Épigraphie de la Mayenne*).

— L'Académie française a décerné le 1er prix Gobert à M. Lanzac de Laborie (*Paris sous Napoléon*) et le 2e au capitaine Dupuis (*la Campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes*); elle a partagé le prix Thérouanne entre MM. E. Salone (*la Colonisation de la Nouvelle-France*), Gigon (*la Révolte de la gabelle en Guyenne*), Brochet (*Saint Jérôme et ses ennemis*) et Mareschal de Bièvre (*Georges Maréchal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV*). Le prix Thiers a été réparti entre MM. E. Rott (*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, 1430-1524*), P. Pisani (*Répertoire historiographique de l'épiscopat constitutionnel*), A. de Calonne (*Histoire de la ville d'Amiens*), P. Boissonnade (*Saint-Domingue à la veille de la Révolution*). La plus grosse part du prix Juteau-Duvigneaux a été attribuée à M. Aulagne (*la Réforme catholique au XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges*).

— *Agrégation d'histoire et de géographie. Programme pour le concours de 1908.* — Histoire ancienne : 1° la civilisation du monde grec depuis les origines jusqu'au VIIIe siècle; 2° les institutions athéniennes au Ve siècle; 3° l'Égypte sous les Lagides; 4° histoire intérieure de Rome, depuis les Gracques jusqu'à la mort de César; 5° l'organisation militaire et les guerres extérieures de l'Empire romain jusqu'à l'abdication de Dioclétien. — Moyen age : 1° la papauté jusqu'à l'avènement de Grégoire VII; 2° les croisades; les états latins d'Asie; l'empire latin de Constantinople; 3° la France, de l'avènement de Philippe VI jusqu'aux guerres d'Italie. — Temps modernes : 1° histoire intérieure de l'Allemagne

depuis l'avènement de Maximilien jusqu'à la paix d'Augsbourg; 2° histoire intérieure de la France de 1598 à 1715; 3° les révolutions d'Angleterre au XVIIe siècle; 4° l'État prussien depuis le couronnement de Frédéric Ier jusqu'à la bataille d'Iéna; 5° les États-Unis au XIXe siècle; 6° les constitutions, les lois politiques (régime électoral, presse, droit d'association et de réunion), les lois scolaires, les lois ouvrières en France, de 1815 à nos jours. — GÉOGRAPHIE : 1° géographie physique générale; 2° la France; 3° les péninsules européennes de la Méditerranée; l'Amérique du Sud.

— Nous relevons dans le programme de l'*École des hautes études sociales* pour 1907-1908 les conférences suivantes, qui offrent un intérêt spécialement historique : 1° une série de conférences sur les doctrines et les faits économiques du XVIIIe siècle par MM. Weulersse, Hauser, Nogaro, Berget, Letaconnoux, Mantoux, Cultru, Bloch, Sée et Mathiez; 2° deux séries de leçons de M. Tchernoff sur l'association en France, de 1834 à 1905, et sur le mouvement révolutionnaire en Russie, de Pestel à Plekhanoff; 3° une série de conférences de M. Seignobos sur les historiens du XIXe siècle; 4° des conférences sur l'histoire du journalisme par MM. Barroux, Cahen, Tourneux, Caron, Fournière, R. Dreyfus, Thomas; enfin de nombreuses conférences sur l'histoire de l'art, de la musique, de la poésie et de la morale. M. Th. Reinach fera un cours sur l'état actuel de la critique relative à la vie de Jésus.

— Avant de publier le troisième volume de ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,* Mgr DUCHESNE vient d'en rééditer le tome I, consacré, on le sait, aux *Provinces du sud-est* (Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, VIII-376 p.). De toute la polémique que l'ouvrage avait suscitée lors de la première édition, Mgr Duchesne n'a retenu, pour y répondre brièvement, que les deux ou trois critiques de détail qui lui ont paru mériter une discussion, celles de M. Harnack surtout (voir p. 43-46). Les travaux de l'abbé Albanès et de M. de Manteyer lui ont permis, en outre, d'apporter quelques précisions chronologiques, par exemple en ce qui touche la composition des faux privilèges de Vienne. Enfin, revenant sur sa première opinion, Mgr Duchesne ne considère plus comme dénuées de toute valeur les souscriptions du faux concile de Cologne (12 mai 346) : il croit maintenant que le faussaire a copié les signatures apposées à la lettre synodale de Sardique et utilisé, par suite, le document au même titre que la liste insérée par saint Athanase dans son Apologie contre les Ariens. L. H.

— La *Notice sur les manuscrits du « Liber floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer* (Paris, Klincksieck, 1906, 215 p. in-4°; extr. des *Notices et extraits des manuscrits*), que publie M. Léopold DELISLE, est une importante contribution à l'historiographie du XIIe siècle. Il y analyse en détail, d'après le manuscrit original, conservé à Gand, et les copies qui permettent de combler les lacunes du manuscrit de Gand,

la confuse mais curieuse compilation formée vers 1120 par le chanoine de Saint-Omer. On trouve dans ce fatras plus d'un fragment intéressant, notamment des généalogies des rois de France et des dynasties féodales de Flandre, de Normandie, etc., ainsi que quelques brèves annales déjà publiées par Bethmann. L'auteur, qui, à plusieurs reprises, a pris soin de nous donner les noms de ses ancêtres, n'est d'ailleurs pas autrement connu. L. H.

— M. Jules Valery (*le Pape Alexandre III et la liberté des mers*, extr. de la *Rev. générale de droit international public*, 1907, 12 p.) signale une bulle où Alexandre III reproche aux Génois de s'arroger la propriété de la Méditerranée aux dépens des marchands de Montpellier. Dans la traduction qu'il donne de cette bulle, M. Valery a omis le mot essentiel : le mot *propriété*. L. H.

— Dans une notice sur *Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des comptes de Paris* (Paris, H. Champion, 1907, in-8°, 21 p.), M. Étienne Deville publie quelques extraits de la correspondance du bénédictin Le Noir, chargé par Moreau pour la collection des chartes de la copie des titres normands. On y voit la difficulté qu'éprouvaient les collaborateurs de l'entreprise à obtenir le paiement de leurs honoraires. — Le même M. Deville analyse sommairement l'informe Histoire du « royaume de Neustrie » compilée au XVIe siècle par *Jean Le Blond, sieur de Branville* (Paris, H. Champion, 1907, in-8°, 13 p.). L. H.

— Dans une étude sur *le Servage en Bourgogne* (Paris, A. Rousseau, 1906, in-8°, 259 p.), présentée comme thèse de doctorat devant la Faculté de droit de Paris, M. Gabriel Jeanton s'est proposé de dégager les traits essentiels et caractéristiques du servage dans l'ancien duché de Bourgogne du IXe au XVIe siècle et d'en suivre, pendant cette période, les transformations et le recul progressif. Les chartes nombreuses déjà publiées, surtout celles du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, puis les coutumiers et les *Cahiers de réformation de la coutume de Bourgogne* ont servi de base à ce travail, clair et bien conduit. Sans doute le sujet eût-il pu être un peu plus approfondi sur certains points et le livre eût-il pu être allégé de quelques développements d'un caractère trop général pour pouvoir être utiles; peut-être aussi l'auteur eût-il eu intérêt à faire quelques comparaisons avec les usages des régions voisines et à recourir davantage aux ouvrages d'ensemble, tels que ceux de M. Sée, qu'on s'étonne de ne voir cités nulle part. On pourra enfin relever de-ci de-là de petites erreurs, comme lorsqu'il est parlé de l' « hommage » prêté par les serfs à leurs maîtres. Mais ce n'en est pas moins là une très utile monographie, qui dépasse de beaucoup le niveau habituel des thèses de doctorat en droit et que les historiens ne devront pas négliger. L. H.

— *Le Beffroi de Rouen avant la sédition de la Harelle* est une « étude

historique et critique » (Rouen, Lestringant, 1906, in-8°, 23 p., une gravure) où M. Henri Loriquet démontre que Rouen n'avait pas de beffroi avant la Harelle (il ne fut commencé qu'en 1389), mais que la cloche communale était dans la tour de Saint-Romain.

— M. Pierre Champion a publié sur les poésies de Charles d'Orléans et sur le manuscrit original qui nous les a conservées un intéressant opuscule sur lequel nous reviendrons.

— M. Meschinet de Richemond, ancien archiviste de la Charente-Inférieure, fait copier en ce moment, à la bibliothèque Marsh, de Dublin, le *Diaire* ou journal inédit de l'avocat rochelais huguenot, Joseph Guillaudeau, de *ce qui se passa à La Rochelle de 1584 à 1643*. Le docteur Élie Bouhereau en s'expatriant, à la révocation de l'Édit de Nantes, après son internement à Poitiers, emporta avec lui le manuscrit de son grand-oncle. Les archives du Consistoire de La Rochelle lui ont été restituées en 1863, conformément aux dernières volontés de Bouhereau. La bibliothèque de La Rochelle a des copies des manuscrits de Pierre Mervault et le diaire autographe de Pierre Guillaudeau, sieur de Beaupreau, aussi avocat, mais elle ne possède pas le *diaire* de son frère Joseph, pour cette précieuse période, avant, pendant et après le dernier siège. Ce journal comblera donc une regrettable lacune dans nos annales locales et nationales.

— Le cardinal Mathieu réédite (H. Champion, 1907, in-8°, xxiv-539 p.) son livre sur *l'Ancien régime en Lorraine et Barrois*. Cette quatrième édition ne diffère des précédentes que sur deux points : 1° feu Charles Benoît, qualifié p. vii de « bienfaiteur et ami excellent », devient p. ix « esprit très fin, mais caractère sans courage », parce que, sur les exemplaires de thèse, il avait fait supprimer « quelques considérations sur le rôle du christianisme dans la société moderne », rétablies dans la conclusion du présent volume. Il nous est impossible de donner tort à l'ancien recteur de Nancy : une thèse n'est pas une profession de foi, et nous ne voyons pas le rapport qui existe entre l'histoire de la Lorraine sous l'ancien régime et l'affirmation, peut-être imprudente, que le christianisme est la seule doctrine qui puisse dire au « flot montant et menaçant de la démocratie : Tu viendras jusque-là et tu briseras ta colère sur le seuil du riche » ! — 2° L'auteur ajoute à son livre le récit d'un « épisode de la Révolution en Lorraine », le procès et la mort de Charlotte de Rutant. L'histoire est touchante ; mais quel effet pouvait faire, à deux pas de la frontière, le 24 avril 1793, une phrase comme celle-ci : « Partout où il y a une affaire, les patriotes sont frottés », une lettre où, en parlant des soldats de Wurmser, on disait : « Dieu veuille veiller sur tous ces héros » ? Après tout, les membres des comités de surveillance de Metz et de Nancy étaient des hommes. Et si nos armées ne doivent pas être rendues « solidaires des assassins », Charlotte de Rutant était bien solidaire, elle, des ennemis qui luttaient

contre nos armées. — Elle niait, il est vrai, avoir écrit la lettre qu'elle paya de sa vie. Mgr Mathieu est d'avis que ces dénégations étaient mensongères, mais il ajoute (p. 509) : « Évidemment, elle était dans son droit en les faisant... » H. HR.

— L'intérêt qui s'attache aux questions marocaines nous vaut une très intéressante étude critique d'une partie du texte de Léon l'Africain par M. Louis Massignon (*le Maroc dans les premières années du XVIe siècle. Tableau géographique d'après Léon l'Africain.* Alger, Jourdan, 1906, fasc. I des *Mém. de la Soc. hist. alg.*, in-4°, xvi-305 p., 30 cartes). C'est une reconstitution du vieux Maghreb, si peu différent du Maghreb actuel, avec ses ressources naturelles, ses populations, ses villes, ses routes. H. HR.

— L'étude monographique d'une petite commune languedocienne a fourni à M. Jean Vidal (Paris, Ch. Amat, 1907, in-8°, 318 p.) nombre de faits précieux sur l'histoire sociale, démographique, agronomique de l'ancien régime (se méfier des étymologies décevantes) et aussi du nouveau : forme de la propriété, impôts, droit privé, mœurs, religion (nous sommes en un pays où la Réforme a conservé ses positions jusqu'en 1685), etc. Ajoutons que, malgré l'étroitesse de son cadre (ou peut-être à cause de cela), ce livre est peut-être le meilleur exposé qui ait été fait des causes réelles de la crise viticole en Languedoc. — H. HR.

— En quelques pages rutilantes, truculentes et voluptueuses, M. Émile Magne fait revivre Hortense des Jardins, épistolière, romancière, dramaturge et par-dessus tout femme galante, à qui échut cette fortune singulière que son nom est mêlé à l'histoire des *Précieuses* et aussi à celle des *Fables* de La Fontaine (*Femmes galantes du XVIIe siècle. Madame de Villedieu, Hortense des Jardins, 1632-1692.* Mercure de France, 1907, in-16, 434 p.). Ingénieuses reconstitutions de certains milieux, particulièrement de la Hollande au temps de la guerre de Dévolution. — Les amateurs de ce genre de littérature biographico-galante se plairont au livre où M. Alfred Marquiset, à grands renforts de documents d'archives, retrace la vie de *la Duchesse de Fallary (1697-1782)*, le « confesseur ordinaire » qui « assista » S. A. R. le Régent à ses derniers moments (H. Champion, 1907, in-8°, 277 p., portrait. Index). De fières déclarations d'amoralisme transcendental et des coups de fouet appliqués à « Marianne » n'ajoutent rien à l'intérêt de ce récit où il est moins encore question d'amour que de procès, et de voluptés que de gros sous. — C'est la même impression que laisse *Une petite nièce de Lauzun* de M. Ch. de Coynart (Hachette, 1907, in-16, 279 p. Index), extraordinaire équipée de la fille d'un pacha de Hongrie, arrachée au carnage par le chevalier de Lauzun, devenue par un mariage secret comtesse de Nogent. Les aventures de la « Turquesse », et surtout celles de sa fille, une détraquée hystérique dont on fit une marquise de Melun, forment la matière de ce roman de mœurs, de mauvaises mœurs, mais surtout de

mœurs judiciaires. Vraie comtesse de Pimbêche, elle plaide contre sa mère et son mari. On voit passer, à travers les alcoves et les bouges, d'amusantes silhouettes d'avoués, de procureurs et de recors. Un procès scandaleux sous Louis XV, tel serait le vrai titre du livre, celui qui exprimerait le mieux le genre d'intérêt offert par les patientes et fructueuses recherches de M. de Coynart. H. HR.

— Il y a des détails intéressants dans *les Origines d'une loge maçonnique de Dijon* par M. l'abbé Jules Thomas (Dijon, 1907, in-8°, 69 p.). Il y avait déjà deux loges à Dijon en 1765. Celle dont M. Thomas esquisse les débuts se fonde en 1771; elle se recrute surtout (sous le vocable de saint Luc et le titre des Arts réunis) d'abord parmi les plâtriers-sculpteurs; contrairement à l'évolution générale de la Maçonnerie, elle reste ouverte aux maîtres des métiers, surtout (singulière fidélité au nom même de la maçonnerie) des métiers du bâtiment. Elle se relie au Grand-Orient, représenté à Dijon, au moins depuis 1777, par une loge provinciale. — Il est fâcheux que ces détails soient noyés au milieu des déclamations ordinaires contre la Maçonnerie. M. Thomas admet sans critique l'extraordinaire histoire d'une conjuration maçonnique ourdie à Francfort, en 1784, contre le trône et la tête de Louis XVI! Au lieu de ces généralités, que ne nous donne-t-il des renseignements sur le rôle de la loge Saint-Luc dans la Révolution à Dijon? — Comment (p. 66) M. Thomas s'y prend-il pour opposer « la liberté naturelle que nous avons d'user de nos facultés de penser et d'agir » et « la prétendue liberté qui nous affranchit des commandements de l'Église et de l'obéissance qui lui est due »? Et si d'aventure l'exercice de notre « liberté naturelle » nous amène à douter « des commandements de l'Église »? Entre la thèse de la liberté et celle de l'autorité, il faut choisir. H. HR.

— Une brochure de M. F. Clérembray fixe à l'an 1794 l'*Origine de l'imprimerie à Neufchâtel-en-Bray* (Sotteville-lès-Rouen, impr. Lecourt, 1907, in-8°, 31 p.).

— M. l'abbé Ricaud a publié d'abord dans le *Bulletin de la Société Ramond*, puis en un tirage à part, le *Journal de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes*, rédigé par le P. Laspales (Bagnères-de-Bigorre, Bérot; Paris, Champion, 1905, 152 p. in-8°, plan), moine dominicain, né en 1730, administrateur de l'hôpital de Bagnères, mort en 1808. Le document n'est pas absolument inédit; il y a une trentaine d'années, M. le chanoine Marque en avait publié des morceaux, mais l'auteur n'était pas connu, et M. Ricaud est le premier à le revendiquer catégoriquement pour le P. Laspales, encore que ses arguments ne soient peut-être pas absolument décisifs. C'est en tout cas un réquisitoire des plus vifs contre le représentant Monestier, l'évêque constitutionnel Torné et tous les tenants de la Révolution dans le pays. Il est incontestable que le clergé réfractaire eut à souffrir beaucoup à certains

moments, mais la haine dévote du rédacteur du *Journal* exagère, et la maison de chanoine où furent enfermés les détenus était une prison moins dure assurément que, par exemple, les casemates de Besançon. Aussi l'éditeur lui-même est-il amené à avouer que c'est un document « particulièrement dangereux à manier » (p. 16). R.

— Dans sa brochure *les Suspects des Hautes-Pyrénées* (Tarbes, impr. Lavrica; Paris, Champion, 1906, 46 p. in-8°), M. l'abbé Ricaud nous donne la liste de 187 suspects emprisonnés à Tarbes par ordre du représentant Dartigoyte, le 2 octobre 1793; cette liste est annotée d'après les dossiers des archives départementales. On peut constater ainsi que, si bien des êtres fort inoffensifs ont été victimes des préventions de l'autorité ou des dénonciations d'adversaires acharnés, un certain nombre au moins pouvaient être à bon droit considérés comme suspects, en un temps de crise révolutionnaire, et si près des frontières, soit qu'ils eussent exprimé des sentiments « anticiviques », soit que leurs proches eussent effectivement émigré. R.

— Dom Louis David, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, a cru nécessaire de raconter, une fois de plus, après M. Victor Pierre et tant d'autres, l'histoire des *Seize Carmélites de Compiègne, leur martyre et leur béatification* (Paris, Oudin, 1906, xvi-162 p. in-18), en un style dont le préfacier, bienveillant au possible, regrette lui-même la préciosité voulue. On n'y trouvera point de documents nouveaux, mais toutes les aménités que, de son exil volontaire, un moine peut décocher à la Révolution triomphante. Il aurait mieux fait de laisser mourir simplement ces pauvres victimes de la Terreur, « surnaturalisées » par la grâce divine (p. 97) que de leur faire faire en prison « la répétition du martyre » ou de les montrer pleurant sur Compiègne « comme le Christ pleura sur Jérusalem » (p. 102). Tantôt elles sont pour lui un « précieux écrin de diamants que l'artiste divin cisèle avec un art infini », tantôt il nous annonce que la France sortira plus forte et plus belle de la présente épreuve et que ce sont « les seize Carmélites de Compiègne qui, du haut du ciel où nous les saluons, lui redonneront son éclat disparu » (p. 152). Le chapitre final conservera son intérêt, pour plus tard, comme témoignage curieux de l'état mental de certains milieux au début du xxe siècle. R.

— Nous recevons de M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique,* une série de plaquettes nouvelles relatives à l'histoire de cette province, soit au xviiie siècle, soit pendant la Révolution. La plus intéressante au point de vue de l'histoire générale est intitulée : *Charrette et la guerre de Vendée, 1793;* elle est empruntée à la *Revue du Bas-Poitou* (Vannes, 1906, 18 p. in-8°). C'est le fragment d'une relation inédite envoyée en 1807 à M. de Barante, alors sous-préfet de Bressuire, par un lieutenant de Charrette. Il embrasse les événements du 27 mars au 29 juin 1793. — *Les Religieuses de l'abbaye du Ronceray à Angers* (avant,

pendant et après la Révolution) sont un tirage à part des *Mémoires de la Société d'agriculture et arts d'Angers* (Angers, 1906, 25 p. in-8°). Au même recueil est emprunté le mémoire sur les *Exercices publics à la distribution des prix du collège de Beaupréau sous le Consulat et l'Empire* (Angers, 1906, 43 p. in-8°) et une étude sur les *Communautés religieuses de femmes dans le diocèse d'Angers en 1790* (23 p. in-8°). R.

— M. le lieutenant-colonel Le Joindre a consacré une notice étendue et bien documentée au *Général de Bollemont (1749-1815)*, ancien officier de l'armée royale qui joua dans les guerres de la Révolution un rôle important, surtout à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il fut commandant en chef de l'artillerie (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906, VIII-143 p. in-8°, portr.). Il est mort, dans le petit village de la Meuse dont il était devenu maire depuis sa retraite, durant l'invasion de 1815. L'étude de M. Le Joindre, publiée d'abord dans la *Revue d'artillerie*, s'occupe naturellement avant tout des travaux professionnels de Bollemont et nous fait connaître les transformations du service de l'artillerie et les difficultés qu'elles rencontrèrent durant la grande crise nationale des guerres de la République. R.

— Ch. Gailly de Taurinès, *Aventuriers et femmes de qualité* (Paris, Hachette, 1907, in-16). — Maurice de Saxe, « qui venait de sauver la France menacée sur ses frontières et de répandre sur nos armes tant de lustre et tant de gloire », tandis que sa petite-fille, George Sand, devait honorer les lettres françaises, est-il « un aventurier », et peut-il être rapproché du « corsaire » Bussy-Rabutin et du louche financier François Poisson, qui entrevit la potence? N'y a-t-il pas aussi un rapprochement forcé entre l'austère Mme de Miramion, qui a fondé une maison religieuse, les grandes dames réunies à Bagatelle, Mme Poisson et les demoiselles Verrières? D'ailleurs, M. Ch. Gailly de Taurinès est parfaitement documenté, et il se lit facilement. Mais quelles instructions retirer de ce volume? M. de Richemond.

— Commandant Vivien, *Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822)*, avant-propos par le commandant E. Martin (Hachette, 1907). — Quatre parties divisent les extraits que le commandant Martin a faits des volumineux mémoires du commandant Vivien : 1° de 1792 à 1800; 2° de 1803 à 1807 ; 3° de 1808 à 1814 ; 4° de 1814 à 1846. Bien des portraits peuvent être détachés, bien des pages méritent d'être signalées : Le chevalier Dargonbet. Le camp de Boulogne. Anniversaire d'Austerlitz. Ma compagnie de grenadiers. Le champ de bataille du 55e régiment à Halsberg, le 10 juin 1807, etc. Vivien, dans sa conclusion, nous dit : « Le pardon des offenses, cette vertu surhumaine que nous demandons journellement à Dieu dans l'oraison dominicale comme le complément des grâces, ne m'a pas été donné en partage... Les études me manquaient, j'étais dans les ténèbres. Cependant j'ai toujours cru que l'organisation intellectuelle ne faisait pas entièrement défaut chez moi, que j'étais bon

à quelque chose... Je regrette peu le passé et je me soumets au présent. » Jean-Stanislas Vivien mourut à Gap, à soixante-treize ans, le 17 décembre 1850, administrateur de l'hospice civil et militaire, léguant son manuscrit, ses croix et son épée à son neveu M. Astréond, et son beau tableau rapporté d'Espagne à l'hospice de Gap, qui le possède encore. M. DE RICHEMOND.

— Dans une note intitulée *Histoire et météorologie* (Impr. nat., 1907, in-8°, 23 p.; extr. du *Bulletin histor. et philolog.*, 1906), M. E. CLOUZOT signale l'insuffisance des publications consacrées aux phénomènes météorologiques des temps passés. Il importe de procéder à des dépouillements méthodiques et de mettre à la disposition des météorologistes des séries de textes soigneusement publiées. Ce vœu a été écouté, et nous croyons savoir qu'un crédit spécial va permettre de commencer les dépouillements réclamés par M. E. Clouzot et qu'il sera lui-même chargé de les coordonner. L. H.

— La librairie H. Laurens a fait paraître quatre volumes d'une nouvelle collection qu'elle compte consacrer aux *Grandes institutions de France*. Celui de M. Jules GUIFFREY sur *les Gobelins et Beauvais* (1907, in-8°, 156 p.) et celui de M. Fernand MAZEROLLE sur *la Monnaie* (1907, in-8°, 180 p.) renferment notamment un excellent historique de ces établissements et de leurs bâtiments avec une bibliographie sommaire du sujet. Les volumes consacrés à la *Bibliothèque nationale* (1907, 2 vol. in-8°, 135 et 131 p.) par MM. H. MARCEL, H. BOUCHOT, E. BABELON, P. MARCHAL et C. COUDERC se lisent aussi avec intérêt, bien que la collaboration de cinq auteurs ait entraîné quelques redites. Agréablement illustrés, rédigés par les hommes les plus qualifiés, ces volumes pourront être utilement consultés par les historiens. L. H.

— Signalons la publication du 2e volume des *Leçons de géographie* pour les écoles normales primaires de MM. J. FÈVRE et H. HAUSER (Paris, F. Alcan, in-12, XVI-735 p.). Il est consacré à l'*Europe* (moins la France). C'est, comme le 1er volume, un livre d'exposition claire et pratique.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — BIBLIOGRAPHIE. — *R. de Lasteyrie* et *A. Vidier*. Bibliographie des travaux histor. et archéol. publ. par les Sociétés savantes de la France, t. V, 2e livr. Paris, Leroux, in-4°, p. 201-400.

DOCUMENTS. — *Baguenier-Desormeaux*. Kléber en Vendée (1793-94). Paris, A. Picard, in-8°, XXXVII-566 p. — *L. Delaruelle*. Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé. Paris, Cornély, in-8°, XX-251 p. — *A. Dreux*. Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877). Paris, Plon, in-8°, XI-396 p. — *Ch. Étienne*. Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789; t. I : Bailliage de Vic. Paris, Leroux, in-8°, XXXVI-775 p. — *Ladreit de Lacharrière*. Paris en 1814; journal inédit de Mme de Marigny. Paris, Émile-Paul, in-8°, IX-404 p. — Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens, t. II. Paris, Klincksieck, in-fol., CCLXIV-1042 p.

Histoire générale. *M. Bondois.* La translation des saints Marcellin et Pierre. Étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834. Paris, Champion, in-8°, xvi-116 p. — *Cabanès.* Les indiscrétions de l'histoire, t. IV. Paris, Libr. mondiale, in-16, 384 p. — *Caumont La Force.* L'architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande (1810-1813). Paris, Plon, in-8°, v-386 p. — *L. Cordier.* Les compagnies à charte et la politique coloniale sous le ministère de Colbert. Paris, A. Rousseau, in-8°, vii-305 p. (thèse). — *E. Dejean.* Un préfet du Consulat : J.-C. Beugnot. Paris, Plon, in-8°, xv-457 p. — *L. Delaruelle.* Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses. Paris, Champion, in-8°, xl-290 p. — *P. Heinrich.* La Louisiane sous la Compagnie des Indes (1717-31). Paris, Guilmoto, in-8°, lxxx-298 p. — *G. Lenôtre.* Les massacres de septembre. Paris, Perrin, in-16, 347 p. — *A. Lévy.* La culpabilité de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Paris, Sansot, in-18, 75 p. — *Manca-Amat de Vallombrosa.* Histoire de la prévôté de l'Hôtel-le-Roi. Paris, Larose, in-8°, 344 p. (thèse). — *Marcère.* L'Assemblée nationale de 1871, t. II. Paris, Plon, in-16, iv-295 p. — *A. Picard.* Le bilan d'un siècle (1801-1900), t. VI. Paris, Le Soudier, in-8°, 360 p. — *F. Senn.* L'institution des vidamies en France. Paris, A. Rousseau, in-8°, xvi-256 p. — Histoire religieuse. — *V. Durand.* Le jansénisme au xviiie s. et Joachim Colbert, évêque de Montpellier. Paris, Picard, in-8°, xv-373 p. — *Id.* Les évêques au xviiie s. en Languedoc. Montpellier, Manuf. de Charité, in-8°, 87 p. — *A. Hamon.* Vie de la bienheureuse Marguerite Marie. Paris, Beauchesne, in-8°, xxxix-544 p. — *Ch. Renel.* Les religions de la Gaule avant le christianisme. Paris, Leroux, in-18, 424 p. (Annales du musée Guimet). — Histoire militaire. — *Desbrière.* La campagne maritime de 1805; Trafalgar. Paris, Chapelot, in-8°, vii-392 p. — *Id.* et *Sautai.* La cavalerie pendant la Révolution; la crise. Paris, Berger-Levrault, in-8°, 442 p. — *V. Dupuis.* Les opérations militaires sur la Sambre en 1794; bataille de Fleurus. Paris, Chapelot, in-8°, xvi-595 p. — *G. Gossart.* Histoire de l'officier français. Paris, Lavauzelle, in-8°, 273 p.

Histoire locale. — *A. Bigot.* Monographie de Tour, près Bayeux, depuis les origines jusqu'à 1802. Bayeux, Auvray, in-8°, 199 p. — *E. Creuzet.* Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry, arr. de Corbeil. Paris, A. Picard, in-8°, 211 p. — *E. Deberre.* Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune (1619-48). Paris, Poussielgue, in-16, xlvi-460 p. — *J. Dehaut.* Le grand séminaire de Cambrai (1807-1906). Cambrai, Masson, in-16, vii-382 p. — *G. Dumay.* Guy de Pontailler, sire de Talmay, maréchal de Bourgogne (1364-92). Dijon, Jacquot, in-8°, 227 p. — *Ecalle.* Le schisme constitutionnel à Troyes. Troyes, impr. Frémont, in-8°, 526 p. — *C. Grégoire.* L'ancien canton de Montmarand de 1789 à l'an VIII. Moulins, Grégoire, in-8°, 209 p. — *Lavenir.* Documents et traditions sur la paroisse de La Tour-de-Salvagny. Lyon, Grange, in-8°, xiv-223 p. — *A. Leboitteux.* Les Huguenots des Isles; histoire de l'Église réformée de Condé-sur-Noireau (1555-1685). Condé-sur-Noireau, L'Enfant, in-8°, 191 p. — *Leusse de Syon.* Vie du marquis de Leusse, conseiller au Parlement de Grenoble (1737-94). Grenoble, impr. Allier, in-8°, 251 p. — *C. de Longeaux* et *Dumast.* La Chambre des comptes du duché de Bar (1420-1790). Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, in-8°, xxv-546 p. — *G. Mignen.* Les maîtresses et maîtres d'école de Montaigu avant et depuis 1789. La Roche-sur-Yon, Ivonnet, in-8°, 81 p. — *F. Mouret.* Sulpice Sévère à Primuliac. Paris, A. Picard, in-8°, 234 p. — *L. Passy.* Le livre des métiers de Gisors au xvie s. Pontoise, Soc. hist. du Vexin, in-4°, vii-268 p. — *P. Perrenet.* La Terreur à

Dijon; le Conspiration des prisons. Dijon, Venot, in-8°, 109 p. — *Saint-Vincent-Brassac.* Brassac; son passé. Toulouse, impr. Saint-Cyprien, in-8°, 104 p.

Allemagne. — M. Ernest Müller vient de publier dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum* une nouvelle édition de l'Histoire de Nithard (*Nithardi historiarum libri IIII; accedit Angelberti rythmus de pugna Fontanetica.* Hannover-Leipzig, Hahn, 1907, in-8°, xiv-61 p.). Une minutieuse revision du manuscrit et une lecture attentive de l'ouvrage lui ont permis d'introduire dans le texte un certain nombre de corrections heureuses et qui, d'ailleurs, s'imposaient pour la plupart. Une annotation historique suffisante, presque entièrement tirée de la dissertation de M. Meyer von Knonau, *Ueber Nithards vier Bücher Geschichten,* un index et un glossaire font de ce nouveau volume un utile instrument de travail. Le changement le plus important que M. Müller ait apporté au texte consiste à rejeter comme une interpolation le passage (III, 2) qui représente Charles le Chauve opérant, à la fin d'août 841, la translation d'un certain nombre de reliques en l'église Saint-Médard de Soissons. Peut-être est-ce trancher bien vite la question que de voir dans cette interpolation l'œuvre d'un faussaire; mais l'auteur nous promettant toute une dissertation sur ce sujet, il faut attendre ses arguments. Sur certains points, il eût peut-être pu se montrer moins timide dans les corrections qu'il fait subir au texte : ainsi, p. 23, l. 21, il faut sans doute rendre le « nā quā » du manuscrit par « quamquam » et non par « nam quamquam », comme il le fait après Pertz; à la page précédente, l. 38, il serait peut-être préférable de lire « conventum erat » au lieu de « convenerat »; enfin à la page 20, l. 7, il nous semble que la correction « abeant » pour « habeant » s'impose, de même que plus loin (p. 45, l. 21) « habiret » a été corrigé en « abiret ». L. H.

— Aloys Schulte, *Kaiser Maximilian I als Kandidat für den pæpstlichen Stuhl, 1511* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8°). — Le projet attribué à l'empereur Maximilien Ier de se faire pape après la mort de Jules II a beaucoup occupé les historiens. Quelque aventureux que fût « le dernier des chevaliers », on a eu peine à lui supposer réellement une idée aussi saugrenue. Il existe cependant deux documents qui semblent en démontrer la vérité : une lettre de l'empereur à sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, du 18 septembre 1511, et une instruction donnée à son chancelier Paul de Liechtenstein, du 16 du même mois. On a prétendu que la première de ces épîtres était une plaisanterie, et on a contesté l'authenticité de la seconde. Par une argumentation nourrie de faits et étayée sur des documents jusqu'alors inconnus, qu'il a découverts aux archives de Vienne et d'Innsbruck, le savant professeur de Bonn prouve que, malgré sa forme plaisante, la lettre à Marguerite a une signification très sérieuse, et que l'instruction à Liechtenstein est parfaitement authentique. Se trouvant dans une situation politique fort favorable, recherché alors comme

allié par toutes les puissances de l'Europe, Maximilien put concevoir un tel dessein ; un groupe de cardinaux était même prêt à le faire tout de suite antipape contre Jules II. Louis XII de France et Ferdinand le Catholique d'Aragon connaissaient le projet et flattaient la chimère de Maximilien pour l'attirer dans leur alliance. Ainsi, la réalité de ce dessein est démontrée. D'ailleurs, cet empereur a conçu et en partie exécuté tant de choses extraordinaires et sans précédents qu'on peut aisément lui supposer l'idée étrange de son élévation au pontificat. Il serait difficile d'en douter dorénavant, après les preuves concluantes qu'en a données M. Schulte. M. Philippson.

— M. G. Seeliger résume d'une façon brillante l'histoire de la Méditerranée au xvie siècle (*Mittelmeerpolitik im 16 Jahrh.*. extrait de *Hist. Viertelj.*, 1906). Il montre comment la ruine de Venise, la décadence de l'Espagne, la politique orientale ont préparé la thalassocratie française. Il termine par l'évocation désormais classique (et officielle) en Allemagne du péril islamo-berbère. H. HR.

— Le *Volkskundliche Zeitschriftenschau für 1904* publié sous la direction de L. Dietrich par la Société folk-loriste de la Hesse (Leipzig, Teubner, 1907, in-8°, ii-328 p.) vient de paraître. On y trouve le dépouillement de plus de 300 périodiques de tous les pays, quoiqu'en majeure partie allemands.

— Le t. XVI du *Meyers Grosses Konversations-Lexicon*, 6e éd. (Leipzig-Wien, Bibliogr. Institut, 1907) va de « Plaketten » à « Rinteln ». On y relève les articles « Polen » et « Preussen », accompagnés de cartes historiques. On peut signaler aussi les articles consacrés à la Poméranie, au Portugal, au « Reichstag », etc.

Belgique. — M. Georges Monchamp, vicaire général de l'évêché de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, est décédé à Liège le 12 juin 1907, à l'âge de cinquante-un ans. On lui doit une *Histoire du cartésianisme en Belgique* (Bruxelles, 1886, in-8°, 643 p.), couronnée par l'Académie, et un grand nombre de dissertations historiques consacrées à des points de détail. Les *Archives belges* du 25 juin 1907 donnent la bibliographie complète du défunt.

— M. E. Gossart poursuit ses études sur *Espagnols et Flamands au XVIe siècle*. Son nouveau volume (*la Domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II*. Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8°, viii-303 p.) nous mène depuis l'échec du duc d'Albe jusqu'à l'établissement du gouvernement des archiducs. Pour nous, Français, ces deux volumes seront un excellent précis de la crise néerlandaise, où M. Gossart montre fort bien l'une des crises essentielles de l'histoire européenne, l'explication de la politique espagnole en Angleterre et en France. En appendice, de très importants documents sur l'intervention de Philippe II dans les affaires françaises. H. HR.

— M. F. Desmons, un spécialiste de l'histoire tournaisienne, dont la *Revue historique* a signalé plus d'une fois les travaux méritoires, vient de publier un gros volume consacré à l'une des physionomies les plus curieuses de l'église française au XVIIe siècle : *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, 1671-1689* (Tournai, H. et L. Casterman, 1907, in-8°, x-623 p.). Frère du duc César de Choiseul, ce prélat, successivement évêque de Comminges, en Languedoc, et de Tournai, après la conquête de cette ville par Louis XIV, eut une carrière des plus actives et des plus agitées. Il entreprit contre les réguliers et contre son chapitre des luttes ardentes au sujet des prérogatives épiscopales ; son œuvre pastorale fut considérable, et son œuvre doctrinale donna lieu à de vives controverses, car l'évêque de Tournai fut ouvertement gallican et pencha vers le jansénisme. L'étude de M. Desmons, puisée aux sources, est extrêmement fouillée ; elle abonde en révélations intéressantes et en aperçus nouveaux. L'auteur ne dissimule pas ses convictions nettement orthodoxes, mais il discute avec beaucoup de calme et garde toujours le ton qui convient à l'histoire. Son œuvre est une contribution importante à l'histoire du XVIIe siècle. Nous y reviendrons. E. H.

— M. Frans van Kalken a présenté à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles une thèse intitulée : *la Fin du régime espagnol aux Pays-Bas ; étude d'histoire politique, économique et sociale* (Bruxelles, Lebègue, 1907, in-8°, 291 p.). L'auteur étudie en détail le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière et l'histoire des Pays-Bas pendant la guerre de la Succession d'Espagne. Il connaît bien les sources et expose clairement les péripéties passablement embrouillées de cette période peu connue des annales belges. On y trouvera beaucoup de détails très neufs sur l'administration financière du prince bavarois. C'est un début plein de promesses. E. H.

— M. Prosper Poullet, professeur à l'Université de Louvain, vient de publier un livre important : *les Institutions françaises de 1795 à 1814 ; essai sur les origines des institutions belges contemporaines* (Bruxelles, Dewit, in-8°, 975 p.).

États-Unis. — Dans une dissertation sur *The second Athenian confederacy* (*Cambridge historical essays*, fasc. 13. Cambridge, impr. de l'Université, 1905, in-8°, 136 p.), M. F. H. Marshall, sans rien apporter de nouveau, utilise tous les travaux antérieurs, les discute avec conscience et sagacité et constitue une excellente histoire du second empire maritime d'Athènes. Ch. Lécrivain.

— La dissertation très soignée et très consciencieuse de M. Bernard Camille Bondurant sur *Decimus Junius Brutus Albinus* (Chicago, impr. de l'Université, 1907, 113 p. in-8°) utilise tous les travaux parus sur cette époque. C'est une bonne histoire d'un des meurtriers de César, Brutus, jusqu'à son départ pour la Macédoine. Ch. L.

— La librairie Scribner, de New-York, entreprend d'éditer, ou de rééditer, les « Relations originales concernant l'histoire primitive de l'Amérique », sous la direction de M. J. Franklin Jameson. Ont déjà paru : 1° *The Northmen, Columbus and Cabot, 985-1503,* publiés par M. Julius E. Olson (la Saga d'Éric le Rouge, l'histoire de Vinland d'après un livre islandais, la *Descriptio insularum Aquilonis* d'Adam de Brême, des extraits d'Annales islandaises, des lettres pontificales concernant l'évêché de Gardar en Grœnland) et par M. E. G. Bourne (journal du premier voyage de Colomb, lettre de Chanca sur le second voyage, récit du troisième voyage d'après Las Casas, lettre de Colomb sur le quatrième voyage, etc.). 2° *The spanish explorer in the Southern United States, 1528-1543.* Ce volume contient : les Voyages de Cabeza de Vaca, publ. par Fred. W. Hodge; l'Expédition de Hernando de Soto, récit par le gentilhomme d'Elvas, publ. par Th. H. Lewis; l'Expédition de Coronado par Pedro de Castañeda, publ. par Fred. W. Hodge. 3° *Early english and french voyages, chiefly out of Hakluyt, 1534-1607,* publ. par Henry S. Burrage. On y trouve la relation des trois voyages de Jacques Cartier; l'Expédition de John Hawkins en 1566; le Voyage de Sir Francis Drake autour du monde, 1579; le Premier voyage fait vers la côte de l'Amérique, par le capitaine Arthur Barlowe, 1584; les Voyages en Virginie par Ralph Lane et John White, 1585-1590; le récit d'un voyage à Sagadahoc, en Nouvelle-Angleterre, 1607, par James Davies, etc. Comme le titre du volume l'indique, la plupart de ces textes sont donnés d'après Hakluyt; on ne trouvera donc pas sous leur forme originale les mémoires de Jacques Cartier, mais seulement une traduction anglaise. M. Bourne a fait précéder chaque morceau d'une brève notice biographique et bibliographique. Chaque volume est en vente au prix de 3 dollars.

— *Correspondence of William Pitt, when secretary of state, with colonial governors and military and naval commissioners in America.* Publié par Gertrude Selwyn Kimball. 2 vol. (New-York, the Macmillan C°, 1906, lxix-455 et xxiii-502 p., 2 cartes. Prix : 6 dollars). — William Pitt, le futur Lord Chatham, fut secrétaire d'État (Affaires étrangères, Guerre et Marine) du mois de décembre 1756 jusqu'en octobre 1761. C'est, comme on sait, à son intelligence, à son ardeur patriotique, que les Anglais durent les succès remportés dans ces années sur les Français et sur les Espagnols. La correspondance qu'il entretint, soit avec les gouverneurs militaires qui représentaient le roi dans les colonies américaines, soit avec les généraux ou amiraux chargés de conduire les opérations militaires, ne peut manquer de présenter le plus vif intérêt. La ligue coloniale des dames américaines (National Society of the colonial dames of America) a décidé de faire copier au P. Record Office de Londres cette correspondance et a chargé Mlle Kimball d'en surveiller la publication. Le recueil comprend 493 lettres, dont 68 seulement avaient été déjà publiées; dans le nombre, 127 sont des dépêches

de Pitt lui-même, copiées sur les minutes des archives anglaises. Les notes sont précises et topiques. L'ensemble forme une utile contribution à l'histoire des campagnes victorieuses de l'Angleterre au Canada et aux Indes occidentales pendant la période décisive de la guerre de Sept ans.

— La Bibliothèque du Congrès (Library of Congress) possède une bonne partie des archives anciennes de la marine qui, d'ailleurs, ne sont pas bien considérables. L'inventaire vient d'en être publié; on y trouvera un grand nombre de « lettres de marque », les États-Unis ne possédant au XVIIIe siècle pour ainsi dire pas encore de marine de guerre. Il est intitulé *Naval Records of the american Revolution, 1775-1788* (Washington, Government printing office, 1906, 549 p.). Dans cet inventaire ne figurent ni les papiers de Paul Jones, dont l'inventaire (*Calendar*) a été publié en 1903, ni ceux de B. Franklin, dont un inventaire numérique est en préparation, ni ceux de Robert Morris, réservés pour une publication spéciale. Quant aux papiers de Washington qui ont été, en vertu d'un décret de l'Exécutif (9 mars 1903), transférés du Département d'État à la Bibliothèque du Congrès, ils ont été inventoriés par M. John C. Fitzpatrick : *Calendar of the Correspondence of George Washington, commander in chief of the continental army, with the Continental Congress* (Washington, Government printing office, 1906, 741 p.). On donne en tête une liste des aides de camp et des secrétaires du général, avec un fac-similé de l'écriture de chacun d'eux.

— Dans les « Études d'histoire et d'Économie politique » publiées par la Faculté des sciences politiques de l'Université Columbia (New-York), nous signalerons les fascicules suivants qui nous sont parvenus : *The finances of Cleveland* (petite ville de l'Ohio), par Charles C. Williamson (*Studies in history, economics and public law*, XXV, 3); *Trade and currency in early Oregon*, étude d'histoire commerciale et monétaire de la région du nord-ouest, par J. H. Gilbert (*Studies*, XXVI, 1); *Luther's Table talk*, étude critique où M. Preserved Smith a résumé tout ce qu'on a déjà publié sur les bôtes de Luther, sur les plus anciens auteurs des Propos de table, sur les recueils où ils se trouvent, les éditions et les traductions qu'on en a faites, etc. (*Studies*, XXVI, 2); *The tobacco industry in the United States*, par M. Meyer Jacobstein (*Studies*, XXVI, 3), où l'on trouve un résumé historique de la culture et de la vente du tabac depuis le XVIe siècle jusqu'en 1860 et de son importance au point de vue économique; *Social democracy and population*, par Alvan A. Tenney (*Studies*, XXVI, 4); *The United States steel Corporation*, étude sur le développement et l'influence de la Compagnie Carnegie dans l'industrie du fer et de l'acier, par Abraham Berglund (*Studies*, XXVII, 2); *The taxation of Corporations in Massachusetts*, étude sur les taxes qui ont frappé les compagnies industrielles dans ce pays

depuis la guerre de l'Indépendance, par Harry G. Friedman (*Studies*, XXVII, 3); *De Witt Clinton and the origin of the spoils system in New York*, par Howard Lee Mac Bain (*Studies*, XXVIII, 1). L'auteur étudie, à l'aide de documents en partie inédits, le développement du service civil dans le gouvernement national et à New-York en particulier, de 1789 jusqu'en 1801, année où De Witt Clinton devint le principal distributeur des fonctions administratives dans cette ville. Il montre qu'on a été fort injuste pour cet homme d'État, en lui attribuant l'invention du système, qu'avant lui les fédéralistes s'étaient emparés de toutes les places, après en avoir évincé leurs adversaires politiques, et qu'il n'a fait que leur appliquer, avec plus de rigueur peut-être, la peine du talion.

Grande-Bretagne. — W. T. Arnold. *The roman system of provincial administration to the accession of Constantine the Great*, 2e éd. (Oxford, Blackvell, 1906, in-8°, 288 p.). — Excellent travail de vulgarisation, puisé aux meilleures sources et d'une lecture agréable, mais sans grande originalité. Ch. Lécrivain.

— Dans les numéros de janvier et d'avril 1907 du *Quarterly statement* publié par la Société du *Palestine exploration fund*, nous relevons comme pouvant intéresser les historiens un article de M. Nevin, donnant un journal du siège de Jérusalem d'après les données de Flavius Josèphe (p. 34-42); un autre de M. Simpton (p. 47-52) sur la date de la crucifixion. (L'auteur est d'avis que pour résoudre le problème il serait intéressant de fixer le jour et l'heure de l'équinoxe dans l'année 34 et les autres où pourrait avoir eu lieu la Passion). Enfin signalons l'étude approfondie de M. Stanley A. Cook sur l'histoire de la Palestine aux temps primitifs d'après les données de l'égyptologie et de l'assyriologie (p. 56-63; 152-157). M. L.

— La Société pour la publication des registres épiscopaux (Canterbury and York Society) a publié, dans l'année qui vient de s'écouler, la suite des registres de Hugues de Wells, évêque de Lincoln, et de Halton, évêque de Carlisle, ainsi que la fin de celui de Cantilupe, évêque de Hereford. Le registre de Mathieu Parker, archevêque de Cantorbéry, paraîtra très prochainement, et l'on va entreprendre ceux de Grossetête, évêque de Lincoln.

— Une société s'est fondée pour la publication de textes relatifs à l'histoire des manoirs (*Manorial society*); elle se propose de publier, pour commencer, une liste des rôles des justices seigneuriales (*Manor court rolls*) qui sont possédés par des particuliers.

— *The public Records and the Constitution*, par L. O. Pike (Londres, Frowde, 1907, 39 p. Prix : 2 sh. 6 d.). — Conférence dans laquelle l'auteur a résumé le développement des institutions politiques et administratives depuis la conquête, avec l'indication des archives provenant de chacun des organes qui constituent le corps de la constitution

anglaise. Un graphique placé à la fin de la brochure en donne le squelette. C'est une bonne leçon d'anatomie constitutionnelle. M. Pike est, comme on sait, un avocat très versé dans la connaissance de l'ancien droit et de ses monuments.

— *The « Restorations » of the Bayeux tapestry*, par Charles Dawson (Londres, Elliot Stock, 1907, in-4°, 14 p.). — La tapisserie a été « restaurée » peu après sa découverte, au xviiie siècle, par Benoit, puis au xixe siècle, d'abord en 1817, sous l'inspiration de Stothard, qui d'ailleurs en avait dérobé des fragments, enfin en 1842. Ces restaurations ont été malheureuses; elles ont consisté à ajouter des lettres, des fragments d'armes et de vêtements, peut-être quelques figures obscènes. Il ne faudrait donc pas s'appuyer sur l'état actuel de la tapisserie pour en tirer des arguments, soit sur son origine, soit sur l'importance de son témoignage.

— Le grand rôle de l'Échiquier pour la 24e année du règne de Henri II (1177-1178) a été publié avec un avant-propos de deux pages par M. J. H. Round : *The great roll of the Pipe for the 24th year of king Henry II* (Pipe roll Society, t. XXVII, 1906).

— Sir Ernest Clarke a donné une bonne traduction en anglais de la Chronique de Jocelin de Brakelonde, que l'adaptation de Carlyle (dans *Past and present*) avait déjà fait connaitre au grand public. Dans sa préface, il a résumé ce qu'il est nécessaire de savoir sur l'auteur de la chronique et sur son héros, Samson, abbé de Bury St Edmunds (*The Chronicle of Jocelin de Brakelond*. Londres, Murray, 1907, xlviii-204 p. Prix : 1 sh.). Ce petit livre a dû être beaucoup lu au moment des récentes fêtes où 2,000 acteurs ont essayé de reconstituer l'histoire de l'Anglie orientale pendant quinze siècles.

— Le tome XI des Mélanges Camden (*The Camden Miscellany*, 1907) contient les textes suivants : 1° quelques lettres inédites de Gilbert Burnet, l'historien, publiées par Miss H. C. Foxwell (lettres écrites au comte de Halifax, 1679-1680, peu de temps après le « Complot papiste » et la retraite volontaire du comte, en face des progrès de la réaction personnifiée par le duc d'York. Burnet écrit alors en parfaite communauté d'opinions politiques avec lui). — 2° Extraits des papiers de Thomas Woodcock, publiés par G. C. Moore Smith (ce Woodcock était un savant professeur de Cambridge qui, après la Restauration, fut évincé de l'Église à cause de ses opinions; il mourut en 1695. Il avait consigné dans ses papiers des anecdotes sur les gens de son temps). — 3° Les mémoires de Sir Georges Courthop, 1616-1685, publiés par Mrs. S. C. Lomas (longs récits de voyages en Europe et en Orient; quelques anecdotes sur Cromwell, sur Titus Oates, etc.). — 4° La charte donnée à la ville de Salisbury le 17 septembre 1656, publiée par Hubert Hall (reproduction diplomatique d'une charte transcrite sur les rôles de l'Échiquier; l'original scellé a disparu).

— *Histoire de l'enseignement primaire et secondaire en Écosse, plus spécialement de 1560 à 1872,* par Thomas Pettigrew Young (Paris et Londres, Hachette, 1907, xi-403 p.). — Travail consciencieux, instructif et, par endroits, très intéressant. L'auteur commence au moment même où les Réformateurs, maîtres du pouvoir, décrètent (dans le *Livre de discipline,* 1560) un système d'éducation nationale sous le contrôle de l'État ou, pour mieux dire, de l'Église. Les troubles qui agitèrent le pays au xvie et au xviie siècle rendirent à peu près stériles tous les efforts tentés pour organiser, dans les campagnes et en particulier dans les Hautes-Terres, un enseignement régulier et fécond. La loi de 1696, la création des Académies, sorte de « Realschulen », vers le milieu du xviiie siècle, donnèrent d'excellents résultats. La loi de 1872, en constituant les Comités électifs de l'Enseignement public (*School boards),* établit enfin un enseignement méthodique et alimenté par des ressources régulières. On lira avec un intérêt particulier le chapitre où l'auteur étudie les écoles mutuelles fondées par A. Bell, les écoles enfantines créées par Robert Owen (1800) et Wilderspin (1820.) Ici, l'Écosse a devancé la France (création des salles d'asile en 1828) et l'Allemagne (Frœbel et les Kindergarten, 1836).

— *Notes on the diplomatic relations of England and Germany,* edited by C. H. Firth (Oxford, Blackwell, 1907). — Brochure de 55 pages, où M. J. F. Chance a dressé la liste des agents diplomatiques de l'Angleterre auprès des États de l'Allemagne du Nord (Brunswick, Courlande, villes de la Hanse, Hesse-Cassel, Holstein-Gottorp, Mecklembourg-Schwerin, Prusse, Saxe, Dantzig) et des agents accrédités par ces États en Angleterre de 1689 à 1727. Chaque nom est suivi de l'indication des dépôts d'archives où se trouvent les papiers de l'agent.

— Le tome X de la *Cambridge modern history* est consacré à la « Restauration », si l'on peut appeler ainsi la réorganisation de l'Europe après la chute de Napoléon et la série de révolutions qui changèrent la face du monde politique dans le vieux monde et même dans le nouveau. Il comprend les vingt-quatre chapitres suivants : i. Les congrès, 1815-1822, par W. Alison Phillips; ii. Les doctrinaires (en France, jusqu'à la formation du ministère Villèle), par Lady Blennerhassett; iii. Réaction et révolution en France, par Émile Bourgeois; iv. L'Italie (jusqu'à la Révolution de Juillet), par Carlo Segrè; v. La papauté et l'Église catholique (de l'élection de Pie VII à celle de Pie IX), par Lady Blennerhassett; vi. La Grèce et la péninsule des Balkans (jusqu'à l'élection du roi Otton de Bavière), par W. Alison Phillips; vii. L'Espagne, de 1815 à 1845, par Rafael Altamira; viii et ix. Les soulèvements et l'établissement de l'indépendance des colonies espagnoles en Amérique, par F. A. Kirkpatrick; x. Le Brésil et le Portugal (jusqu'en 1846), par George Edmundson; xi. La confédération germanique, 1814-1840, par A. F. Pollard; xii. La littérature allemande (de Lessing à Heine), par J. G. Robertson; xiii et

XIV. La Russie et le soulèvement de la Pologne (jusqu'en 1832), par S. ASKENAZY; XV. La monarchie de Juillet, par Émile BOURGEOIS; XVI. Les Pays-Bas (jusqu'à la constitution du royaume de Belgique), par George EDMUNDSON; XVII. Méhémet Ali, par W. Alison PHILLIPS; XVIII. La Grande-Bretagne, 1815-1832, par H. V. TEMPERLEY; XIX. L'émancipation des catholiques (en Angleterre), par H. W. C. DAVIS; XX. La Grande-Bretagne et l'Irlande, 1832-1841, par G. GOOCH; XXI. Le Canada, par E. A. BENIANS; XXII. La révolution dans la poésie et dans le roman en Angleterre, par W. J. COURTHOPE; XXIII. Les changements économiques (en Angleterre et aussi dans le reste du monde), par J. H. CLAPHAM; XXIV. Les économistes anglais, par J. S. NICHOLSON (Cambridge, at the University press, 1907, XXVIII-936 p.). Les pages 785-896 sont remplies par la Bibliographie et les pages 899-936 par l'Index.

— *The case of Sir John Fastolf, and other historical studies*, par David Wallace DUTHIE (Londres, Smith, Elder et Cie, 1907, 240 p. Prix : 5 sh.). — L'auteur a réuni sous ce titre plusieurs études publiées dans des revues diverses; elles sont agréables à lire. L'auteur leur a conservé le caractère de vulgarisation qu'elles avaient en articles : 1° Le cas de Sir John Fastolf. Ce personnage, dont le nom est connu dans les guerres des Anglais en France au XVe siècle, est l'original du Falstaff de Shakespeare; le poète l'a connu par les chroniques et, sans doute aussi, par la correspondance des Paston, qu'il doit avoir parcourue à Caister même, lieu qui avait été la résidence de Fastolf avant d'appartenir aux Paston. L'hypothèse paraît être fort arbitraire. 2° Les mésaventures de John Payn. Amusant récit des tribulations d'un serviteur de Fastolf, qui se laissa entraîner dans le soulèvement de Jack Cade et qui faillit y perdre la vie. 3° La chronique de Salimbene; sorte de résumé de l'ouvrage récent de M. Coulton : *From S. Francis to Dante*. 4° Un dimanche au XVIIe siècle, d'après les mémoires de Pepys. 5° Samuel Pepys et les prédicateurs de son temps. Notes sur les sermons que Pepys entendit; il était resté puritain de cœur et suivait ponctuellement les offices; mais, s'il aimait les sermons substantiels, il voulait qu'ils ne fussent pas ennuyeux. 6° Chateaubriand et ses voisins anglais. Résume ce que l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* (trad. par Teixeira de Mattos) raconte sur l'Angleterre et la vie anglaise.

— Deux nouveaux volumes sont à signaler dans la charmante collection intitulée : *Tudor and Stuart library* (at the Clarendon Press, Oxford) : 1° *Peacham's Compleat gentleman, 1634*, avec une introduction, par G. S. GORDON (1906, XXIII-260 p.). Henry Peacham, fils d'un clergyman (1576-1644), précepteur dans plusieurs grandes familles, dont il accompagna les fils sur le continent, publia en 1622 un curieux manuel des connaissances utiles à un gentilhomme : géographie, mathématiques, musique et poésie, arts et armoiries, exercices du corps, voyages, guerre et pêche. Ce manuel, très populaire dans la classe de la société à laquelle il s'adressait (Peacham en donna une

nouvelle édition en 1634), nous intéresse en ceci qu'il montre l'état d'esprit d'un Cavalier avant la guerre civile. 2° *Sir Fulk Greville's Life of Sir Philip Sidney, etc., first published 1652,* avec une introduction et des notes, par M. Nowell Smith (1907, xxvi-279 p.). A vrai dire, ceci n'est pas une biographie de Sidney, l'illustre auteur de l'*Arcadia,* mais une suite assez lâche de réflexions morales, d'une part sur les idées, les projets et les actions du jeune héros, de l'autre sur Élisabeth et son gouvernement. L'auteur avait été ami d'enfance de Sidney; il fut associé intimement à sa vie, tant à la cour qu'à l'armée. Il nous apprend ce que pensait de la lutte contre l'Espagne et la papauté un protestant zélé, d'ailleurs sans fanatisme, un serviteur dévoué de la grande reine. A cet égard, le témoignage de Sir Greville est précieux à recueillir, d'autant plus qu'il était désintéressé. Élisabeth le créa chevalier en 1597; mais c'est sous Jacques Ier seulement qu'il devint un personnage : chancelier de l'Échiquier (1614), lord Brooke de Beauchamps Court (1620); il mourut, assassiné par un de ses serviteurs, en 1628. Écrite vers 1610-1612, la Vie de Sidney ne fut publiée que vingt-quatre ans après sa mort. Une nouvelle édition en fut donnée par Sir Egerton Brydges (1816), puis par le Dr Grosart dans les *Œuvres complètes* de Lord Brooke; mais cette dernière était remplie d'erreurs. M. Smith nous rend un bon texte, pour lequel il a pu, le premier, utiliser un manuscrit. Il aurait encore augmenté notre gratitude si, à ses notes, il avait ajouté un index.

Italie. — D'après M. Bottini-Massa (*Il luogo della battaglia del Metauro.* Fano, Bazzani, 1906, in-8°, 13 p. et 2 pl.), l'emplacement de la bataille du Métaure, clairement indiqué par les textes, serait près de l'embouchure de cette rivière, aux environs d'un immense tumulus qui a déjà fourni quelques objets. L'auteur demande des fouilles; elles seraient, sans aucun doute, plus probantes que les étymologies étranges qu'il propose : *Gallera* de *Gallorum aera, Cerasa* de *acies rasa, Cerbara* de *acervi ara.* Ch. Légrivain.

— Une commission s'est formée à Bologne pour préparer une histoire de l'Université bolonaise. Elle a entamé la publication d'un *Chartularium Universitatis Boloniensis* et décidé de faire paraître de temps à autre des *Studi e memorie per la storia dell' Università di Bologna.* Le premier fascicule de ces *Studi* (Bologna, 1907, in-8°, ix-97 p.) contient quatre pages de M. N. Tamassia sur des gloses juridiques contenues dans un manuscrit du xiie siècle; quelques notes de M. F. Brandileone sur Gratien et Niccolò de Tudeschis d'après une compilation inédite du xviie siècle; un mémoire de M. E. Costa sur la première chaire d'humanités à Bologne au xvie siècle et un autre de M. Gaudenzi sur l'époque où fut rédigé le décret de Gratien. — L. H.

— Il y a quelques mois seulement qu'a paru le premier volume des *Regesta pontificum romanorum,* publiés par M. P.-F. Kehr. Fidèle à sa promesse, l'auteur nous donne dès maintenant le second volume de

cette collection, qui promet d'être imposante (*Regesta pontificum romanorum; Italia pontificia;* vol. II : *Latium.* Berlin, Weidmann, 1907, gr. in-8°, xxx-230 p.). Il est consacré au Latium. On y trouvera les regestes des actes pontificaux antérieurs à Innocent III pour les patrimoines de saint Pierre sis au Latium; pour les diocèses suburbicaires d'Ostie, Porto, Selva Candida, Albano, Frascati, Palestrina, Sabina; pour la Campagne romaine (diocèses de Tivoli, Velletri, Terracine, Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Veroli) et pour la Tuscie romaine (diocèses de Nepi, Sutri, Civita Castellana, Orte, Gallese, Toscanella, Bagnorea, Castro et Orvieto). La méthode est restée la même que dans le volume précédent et appelle les mêmes éloges et les mêmes réserves (cf. *Rev. hist.,* t. XCIII, p. 398). Trop souvent les indications bibliographiques sont noyées dans les notices préliminaires que M. Kehr consacre à chaque église et à chaque fonds d'archives; trop souvent aussi, les titres des ouvrages cités en abrégé ne sont reconnaissables que pour les initiés. Cette partie bibliographique est d'ailleurs, à ce qu'il nous semble, fort complète. Nous avons cependant été étonné de voir citer comme inédite (p. 133) la *Genealogia familiae Comitum Romanorum* de Contelori, publiée à Rome en 1650. L. H.

Turquie. — Le livre de M. Sésostris Sidarouss sur les patriarcats (*Des patriarcats. Les Patriarcats dans l'empire ottoman et spécialement en Égypte.* Paris, Rousseau, 1907, in-8°, xvi-535 p.) est très bien documenté et instructif en ce qui concerne le régime actuel des patriarcats orientaux, catholiques ou non catholiques, tant pour ce qui est de leur organisation intérieure que de leurs rapports avec l'autorité musulmane, et les privilèges d'ordre civil qui lui sont reconnus par celle-ci. Mais l'auteur a voulu remonter jusqu'aux origines, et il laisse échapper de ci de là certaines assertions qui sont inacceptables en histoire, par exemple : p. 3, que « la dignité patriarcale... passa des juifs aux chrétiens »; p. 4, que saint Pierre a fondé les trois grands patriarcats de Rome, Antioche et Alexandrie; p. 13, que le Christ a établi les évêques et le Souverain Pontife à leur tête; p. 154, que le fameux *filioque* (auquel on a joint à tort *procedit*) du *Credo* romain a été ajouté au symbole de Nicée par le concile de Constantinople en 381, etc. — A. L.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA LÉGENDE DE RAOUL DE CAMBRAI

Le poème de *Raoul de Cambrai*[1] ne nous est parvenu, comme tant d'autres chansons de geste, que sous une forme rajeunie, de la fin du XIIe siècle[2]. La forme primitive était-elle plus ancienne de quelques années, seulement de vingt-cinq ans, par exemple, ou de cinquante? — Non, ont répondu les critiques; mais de près de deux siècles et demi. Le sujet de ce roman est tiré d'événements historiques de l'an 943 : c'est à cette date, ou peu après, que l'original fut composé; il eut pour auteur et pour premier public les témoins et les acteurs mêmes de ces événements. — C'est la seule opinion qui ait été exprimée jusqu'ici. Est-on tenu de l'accepter?

Pour la clarté de la discussion qui va suivre, il est nécessaire de résumer d'abord la chanson de geste.

I. — Analyse de Raoul de Cambrai.

Raoul Taillefer, comte de Cambrai, est mort laissant enceinte sa femme Aalais, sœur du roi Louis; bientôt elle met au monde un fils, qu'elle nomme Raoul, comme son père. Quand l'enfant a

1. *Raoul de Cambrai*, éd. P. Meyer et A. Longnon, Paris, 1882, in-8° (Publications de la Société des anciens textes français). Voyez l'importante étude de G. Paris dans son mémoire intitulé : *Publications de la Société des anciens textes français* (*Journal des Savants*, 1886, p. 539-550; tir. à part, Impr. nationale, 1887, p. 35-49). Depuis 1886, il n'a paru aucun travail qui soit spécialement consacré à *Raoul de Cambrai;* les critiques qui ont eu à parler, en passant, de ce poème, se sont tous fondés sur les belles recherches de MM. Meyer, Longnon et Paris.

2. P. Meyer et Longnon, *Introduction*, p. LXX. — *Raoul de Cambrai* compte, dans le manuscrit unique qui nous l'a conservé, 8,726 vers de dix syllabes : les 5,555 premiers vers sont en tirades rimées, le reste en tirades assonancées. Ce n'est pas seulement le système de versification qui change si l'on passe de la première partie à la seconde, c'est le ton, l'esprit même de la chanson, qui commence en épopée et qui tourne ensuite au roman d'aventures. Sans choisir

déjà trois ans, le roi Louis, voulant récompenser de son service un de ses hommes, le Manceau Giboin, décide que sa sœur Aalais se remariera avec ce Giboin, qu'il investit par le gant du fief de Cambrésis. Il spécifie toutefois que Giboin n'en aura que temporairement la garde : il tiendra la terre jusqu'à ce que l'enfant Raoul ait grandi; quand Raoul sera d'âge, il reprendra le fief paternel.

Mais la veuve se refuse au mariage qui lui est conseillé : plutôt que de « laisser le mâtin prendre la place du lévrier », elle choisit de vieillir dans le veuvage, gardant sa colère. Le roi Louis passe outre : le Manceau Giboin entre en possession du fief; Aalais reste pourtant à Cambrai et l'orphelin déshérité grandit entre sa mère et son oncle, Guerri le Sor, comte d'Arras : excité par eux, le jour où il pourra revêtir le haubert, il réclamera la terre paternelle[1].

Les années ont passé, et ce jour approche. Raoul est conduit à la cour du roi Louis par son oncle, le vieux Guerri. Le roi l'accueille avec honneur, l'arme chevalier. Puis une « grant piece » de temps s'écoule, que Raoul passe paisiblement à la cour, entouré d'une *mesnie* toujours accrue de jeunes hommes qui viennent à lui pour le servir : car il est en faveur, et le roi a fait de lui son sénéchal et son gonfalonnier. Un jour de Pentecôte[2], Guerri le Sor juge que le temps est venu : il se présente seul devant le roi Louis et le requiert de rendre à Raoul la terre de Cambrésis. Le roi le rebute : Guerri s'en va trouver Raoul qui, ne sachant rien de la tentative de son oncle, jouait tranquille-

entre les deux hypothèses formées l'une par M. P. Meyer, l'autre par M. G. Paris, pour expliquer ce fait anormal que la partie rimée est, pour le fond du récit, plus ancienne que la partie assonancée, je reconnais après eux que la deuxième partie est postiche, et je la négligerai.

1. « Rien n'est moins clair dans le poème que cet exposé. Aalais est sœur de Louis... et en même temps elle appartient au lignage de Lavardin, et c'est à ce titre qu'elle possède le Cambrésis. Giboin semble, à plusieurs reprises, être mis en possession du Cambrésis, et cependant Raoul est évidemment maître à Cambrai. Avait-il la ville et Giboin le pays? Guerri menace beaucoup Giboin et ne fait rien contre lui, etc. Il est visible que le remanieur ne comprenait pas grand'chose à tout cela » (G. Paris).

2. Le jour de Pâques qui précède, les jeunes bacheliers qui entourent Raoul ont tué dans une échauffourée, à Saint-Denis, les deux fils du marquis Ernaut de Douai. L'épisode est obscurément raconté : il est dit seulement que les « barons du pays » ont attribué ce double meurtre (on ne voit pas pourquoi) à Raoul, qui en sera plus tard cruellement châtié par Ernaut de Douai.

ment aux échecs. Guerri le saisit par le bras si rudement qu'il lui déchire sa pelisse : « Mauvais ribaud, lui dit-il, tu joues en paix et tu n'as pas assez de terre à toi pour y faire brouter un cheval ! »

665. Raous l'oï, desor ses piés sailli;
Si haut parole que li palais fremi :
« Qui la me tout? Trop le taing a hardi ! »
Guerris respont : « Ja te sera gehi :
Li rois meïsmes, bien te tient a honni. »

Raoul, suivi de deux de ses chevaliers, et Guerri s'en vont trouver le roi. A son tour Raoul réclame le fief qui avait été celui de son père. Louis refuse encore : ce qui est fait est fait. Pourtant il offre un accommodement : que son neveu prenne patience un peu ; un jour ou l'autre un comte mourra ; quel qu'il soit, le roi donnera son fief à Raoul. On apporte les reliques des saints : Louis jure sur elles cette convention ; en présence de toute sa cour, il donne à Raoul quarante otages pour la garantir.

A un an et quinze jours de là, comme Raoul était retourné en Cambrésis, le comte Herbert de Vermandois mourut. Raoul et le vieux Guerri courent à Paris à franc étrier et réclament au roi la terre du mort. Mais Herbert de Vermandois a laissé quatre fils déjà hommes faits : comment les dépouiller du fief paternel? Le roi supplie Raoul de renoncer à sa prétention : qu'il laisse en paix les fils d'Herbert ! Une autre fois, en une autre occasion plus favorable, il sera pourvu d'un fief. Mais Raoul s'en tient aux termes du pacte juré naguère : le roi lui a promis le fief du premier comte qui mourrait « entre Loire et Rin » ; Herbert de Vermandois est ce comte ; que le roi l'investisse donc de ce fief ! — Soit, répond Louis, je te le donne, mais à une condition, c'est que tu le conquerras toi-même. Les fils d'Herbert sont puissants ; prends leur terre, si tu peux, mais sans mon aide.

909. Et dist Raous : « Et je mieus ne demant. »

Il rentre à Cambrai, décidé à envahir le Vermandois. Il dit son dessein à sa mère Aalais. Aalais, fidèle à elle-même, et qui se souvient d'avoir souffert lorsque son fils fut dépouillé, supplie Raoul de ne pas dépouiller, à son tour, des orphelins : « Beau

fils, lui dit-elle, ton père et le comte Herbert furent toujours amis ; n'attaque pas leurs fils » :

1001. « Biaus fius Raous », dist Aalais la bele,
« Je te norri del lait de ma mamele;
Por quoi me fais dolor soz ma forcele?
Qui te dona Perone et Peronele
Et Ham et Roie et le borc de Neele
Ravesti toi, biaus fius, de mort novele... »

Mais Raoul jure, par le Dieu qui naquit d'une Vierge, qu'il conquerra cette terre :

1015. Ainz qu'il le lait en iert traite boele
Et de maint chief espandue cervele.

En plusieurs laisses dont la monotonie est belle, la mère de Raoul reprend et prolonge sa prière obstinée : que son fils renonce à cette guerre impie! D'ailleurs, les fils d'Herbert sont plus forts que lui; lui, il ne peut pas compter sur ses vassaux de l'Arrouaise, qui sont lâches... Mais Raoul la renvoie à ses chambres :

1100. « Je le taing por lanier,
Le gentil homme, quant il doit tornoier,
A gentil dame quant se va consellier!
Dedens vos chambres vos alez aasier;
Beveiz puison por vo pance encraissier,
Et si pensez de boivre et de mengier,
Car d'autre chose ne devez mais plaidier! »

Alors, ayant épuisé toutes les formes de la supplication, Aalais maudit son fils : « Puisque tu veux revendiquer une terre où jamais ton père ne prit un denier, et puisque tu ne veux pas y renoncer pour l'amour de moi, que le Dieu qui doit juger toute créature ne te ramène pas ici sain et sauf :

1132. « Cil Damerdieus qui tout a a jugier
Ne t'en ramaint sain ne sauf ne entier! »

Elle a dit. L'exécrable parole une fois lancée ne peut plus être

reprise : par une conception semblable à celle des mythes grecs[1], la malédiction prend forme et vie au sortir des lèvres maternelles :

1134. Par cel maldit ot il tel destorbier
Com vos orrez, de la teste trenchier.

De même que la malédiction proférée par Œdipe ou par Clytemnestre devient une divinité méchante et implacable et qui lance vers des destinées criminelles les lignées des Labdacides et des Atrides, ainsi l'imprécation d'Aalais trouble la raison du héros, lui inspire l'ὕβρις, la *desmesure*, et le pousse de violence en violence vers la mort.

A peine la mère a-t-elle prononcé la parole d'exécration, elle se repent; elle court au moutier de Saint-Géri et se jette contre le sol, les bras en croix :

1141. « Glorieus Dieus qui en crois fustes mis,
Si com c'est voirs qu'al jor del venredi
Fustes penez quant Longis vos feri,
Por pecheors vostre sanc espandi,
Ren moi mon fil sain et sauf et gari!
Lasse, dolente! a grant tort l'ai maldi.
Ja l'ai je, lasse! si doucement norri... »

Vainement elle prie. L'Ἀρα vengeresse et qu'on ne peut rappeler tient déjà son fils. Par une grande idée du poète, la mère, au sortir même du moutier, la voit aussitôt incarnée, sous la forme de Guerri le Sor :

1150. A ces paroles del mostier departi;
Devant li garde, si vit le sor Guerri,
Passa avant, par le frain l'a saisi.

Elle le conjure de retenir son fils. Le vieux baron la repousse. Il emmène Raoul en guerre.

L'ost de Raoul s'avance sur la terre désormais ennemie de Vermandois. Il approche d'Origny, où les fils d'Herbert ont fondé un couvent de femmes. Pour irriter ses adversaires, Raoul ordonne à ses hommes de dresser ses tentes au milieu de l'abbaye. « Vous abriterez mes bêtes de somme sous les porches, vous pré-

1. Voy. G. Paris, p. 39 du tirage à part.

parerez mon manger dans la crypte; mes éperviers percheront sur les croix d'or; dressez devant l'autel un riche lit où je coucherai, appuyé au crucifix. Et mes écuyers prendront les nonnes. Je veux détruire cette maison, puisque les fils d'Herbert l'aiment. »

Cependant l'abbesse de ce couvent, Marsent, vient vers lui en suppliante, à la tête du cortège de ses nonnes. Il la raille d'abord et l'injurie; pourtant elle obtient de lui qu'il retirera ses ordres : il lui promet de respecter le couvent et le bourg qui l'environne.

Or, cette abbesse est la mère d'un personnage, Bernier, qui, désormais, s'avancera au premier plan de l'action. Bernier est l'écuyer de Raoul. Il a grandi auprès de lui, il est son « nourri ». Raoul l'a reçu dans sa *mesnie* et l'a armé chevalier. Il a reçu de Raoul de grands bienfaits; mais, par les liens du sang, il est du camp des ennemis de Raoul : il est le fils né hors mariage de cette Marsent, qui depuis s'est faite religieuse, et d'Ybert de Ribemont, qui est l'un de ces quatre fils d'Herbert que Raoul attaque. Que doit-il faire? Combattre son père et toute sa parenté? ou abandonner en son péril Raoul, qui l'a adopté et qu'il reconnaît pour son « seignor lige »? Dès le début de l'action (v. 914, 925, etc.), l'écuyer a marqué à Raoul qu'il tenait son entreprise pour injuste. Bien que bâtard, il a défendu devant le roi Louis le droit des fils d'Herbert, il a « chalengié » leur terre contre Raoul, qui depuis lors se méfie de lui (v. 1079 et suiv.) et lui garde rancune. Bernier le suit pourtant dans sa guerre, contre son cœur[1], souhaitant et craignant tout ensemble de subir un jour du jeune seigneur qu'il aime des offenses telles qu'elles le délient de son devoir de vassal. L'état de ses sentiments, le poète l'a dépeint en quelques vers sublimes. Bernier vient au moutier d'Origny voir sa mère, l'abbesse Marsent. Elle le prend entre ses bras, trois fois le baise, et lui demande : « Beau fils, pourquoi guerroyer contre ton père? Ybert de Ribemont n'a pas d'autres fils que toi; ta prouesse et ton sens te vaudront son héritage. » Il répond : « Je n'en veux pas » :

1381. Raous mes sire est plus fel que Judas :
Il est mes sire; chevals me done et dras
Et garnemens et pailes de Baudas;

1. 1227. Ou que cil voisent, Berniers remeist toz dis;
De lui armer ne fu mie hastiz.

Ne lui fauroie por l'onnor de Damas,
Tant que tuit dient : « Berneçons, droit en as.
— Fius », dist la mere, « par ma foi bien feras.
Ser ton seignor, Dieu en gaaingneras. »

Presque aussitôt ce conflit prend une forme tragique. Malgré la promesse faite aux religieuses que leur monastère serait respecté, une rixe s'étant élevée entre les ribauds du camp et les bourgeois d'Origny, deux hommes de Raoul sont tués. Raoul, irrité, attaque le bourg et l'incendie. Le feu gagne le monastère; les cent nonnes réfugiées dans l'église sont brûlées et, avec elles, l'abbesse Marsent; Bernier a vu les flammes envahir l'église, saisir sa mère. Cependant il dompte encore sa colère et sa douleur; il reste auprès de Raoul, fidèle au précepte maternel :

Ser ton seignor, Dieu en gaaingneras.

Et comme, après le combat, Raoul, assis dans un pré fleuri, joue aux échecs et qu'il demande le vin, Bernier s'agenouille aux pieds de son seigneur et lui tend le hanap. Raoul le regarde longuement sans rien dire : il en veut à Bernier de son hostilité sourde et la *desmesure* trouble son esprit, et, de son côté, Bernier se dit tout bas que, si Raoul n'accepte pas cette coupe de sa main, il répandra le vin par terre et sera relevé de son hommage. Mais Raoul prend enfin le hanap, s'excusant même auprès de Bernier de l'avoir laissé attendre un moment. Il lève la coupe et veut la vider à la ruine des fils d'Herbert :

1613. Or m'entendez, franc chevalier hardi.
Par cest vin cler que vos veés ici,
Et par l'espee qui gist sor le tapi,
Et par les sains qui Jhesu ont servi,
Li fil Herbert sont ici mal bailli !
Ne lor lairai qui vaille un parisi...

Bernier, toujours agenouillé, lui répond : « Sire, je suis votre homme; vous m'avez rendu mauvais loyer de mon service; vous avez brûlé ma mère dans ce moutier; je l'ai vue morte, et son psautier flambait encore sur les mamelles qui m'ont nourri... » A ses reproches Raoul réplique par des outrages, et l'on sent que Bernier souffre de ces outrages et qu'il les désire à la fois, et qu'il les provoque, jusqu'à l'instant où Raoul, ramassant sur l'herbe

un tronçon d'épieu abandonné par des veneurs, l'en frappe à la tête si fort que le sang de l'écuyer coule et rougit l'hermine de son manteau. Bernier se redresse; il est libre désormais : il partira sans congé.

Mais à peine Raoul a-t-il vu couler le sang de son ami qu'il est plein de douleur : « Frère, je te ferai droit. — Quel droit peux-tu me faire? Tu as brûlé ma mère, tu m'as frappé. Je n'aurai nul accord avec toi tant que le sang, que je vois rougir mon hermine, ne sera pas, de lui-même, remonté à ma tête. » A son tour, Raoul s'agenouille devant son « nourri » et lui offre les plus éclatantes réparations. Il refuse, et le vieux Guerri le menace :

1794. « D'or en avant el grant fer de ma lance
Est vostre mort escrite sans faillance. »

Bernier quitte son cher seigneur :

1799. L'enfes Berniers a la chiere menbree
D'un siglaton a sa teste bendee;
Il vest l'auberc dont la maille est feree,
Et lace l'elme, si a çainte l'espee,
El destrier monte a la crupe estelee,
A son col pent une targe roee
Et prent l'espié ou l'ensaigne est fermee.
Il sonne un cor a molt grant alenee...

et part.

Il va droit au château de Ribemont trouver son père, Ybert le vieux. Il lui apprend les événements : le Vermandois concédé à Raoul, Origny brûlé, sa mère tuée. Le père et le fils se mettent en route et vont à Roye éveiller dans la nuit un autre fils d'Herbert, Wedon; puis Ybert de Ribemont mande son troisième frère, Herbert d'Hirson, puis le quatrième, Louis. Les quatre frères, leurs vassaux et leurs amis, Bernard de Rethel entre autres et Ernaut de Douai, rassemblent dix mille hommes sous Saint-Quentin. En leur modération, ils tentent par deux fois d'apaiser Raoul; la seconde fois, c'est Bernier lui-même qui porte à son ancien seigneur les paroles d'accord, et Raoul attendri est près de céder; mais le vieux Guerri le lui reproche et le pousse vers sa destinée. La bataille s'engage auprès d'Origny : elle est traitée avec fougue. Deux des fils de Guerri le Sor y sont tués, et Ber-

nard de Rethel, et l'un des frères d'Ybert de Ribemont, Herbert. Raoul, emporté par l'ardeur de la lutte, a l'imprudence de s'éloigner de son oncle Guerri, qu'il avait promis de ne pas quitter dans la bataille; il a rencontré un ennemi ancien, Ernaut de Douai : il le combat avec acharnement, lui tranche le poing gauche. Le manchot fuit, tandis que le sang coule à flots de son bras amputé. Il demande grâce, il a peur de mourir; mais Raoul le poursuit, implacable :

2877. Fuit s'en Ernauz brochant a esperon,
Raous l'enchauce, qui cuer a de felon.

Et « chacun des moments de cette poursuite acharnée, haletante, est décomposé avec une vigoureuse précision »[1] :

2935. Fuit s'en Ernauz, n'i ot que esmaier,
Raous l'enchauce, qu'il ne li vieut laissier...

« Il te faut mourir », lui crie Raoul, et il ajoute cette singulière formule d'imprécation à demi païenne : « Ni terre ni herbe ne te peut garantir, ni Dieu, ni homme, ni saint. » Il a blasphémé. Ernaut relève la tête et reprend cœur : « La terre et l'herbe et le Dieu de gloire auront vite fait de me secourir. » En effet, voici venir à sa rencontre un chevalier aux belles armes. C'est Bernier :

3037. Ernauz le voit, s'a son poing oblié;
Por la grant joie a tot le cuer haitié.

Bernier se jette devant son ancien seigneur Raoul; il le supplie de pardonner au manchot; il lui offre toutes les réparations qu'il voudra; il s'humilie devant lui. Mais Raoul outrage encore le bâtard, qui en finit; il combat Raoul et le tue : l'âme du preux chevalier s'en va; que Dieu le secoure, s'il est permis de prier pour lui! Ernaut, pour venger son poing coupé, enfonce son épée dans le crâne du mort.

Je tiens à ne donner de ce poème qu'un bref sommaire : mais il est pénible de résumer ainsi ces scènes si grandes et celles qui

1. G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, p. 27. — Peut-être V. Hugo, qui avait lu un résumé de cette scène publié par A. Jubinal, l'a-t-il imitée dans l'*Aigle du Casque*.

suivent; le vieux Guerri a obtenu des fils d'Herbert une trêve pour enterrer Raoul; mais il voit auprès du cadavre de son neveu le corps d'un chevalier ennemi qui avait la taille d'un géant. De son épée, il ouvre les deux corps, en retire les deux cœurs et les met l'un à côté de l'autre sur son bouclier; il admire comment le cœur de Raoul est plus gros que celui d'un taureau, tandis que l'autre, le cœur du grand chevalier, ressemble à un cœur d'enfant; à cette vue, sa colère se rallume; il dénonce la trêve que lui-même vient de demander et reprend aussitôt la bataille. — Et comment résumer en quelques mots le retour de Guerri vaincu, ramenant à Cambrai le corps de son neveu? Aalais lui reproche de ne lui rapporter qu'un cadavre. « Voire, répond-il, pour le rapporter, j'ai laissé les corps de mes deux fils sur le champ de bataille »; — et comment résumer la scène de la veillée dans l'église, où la mère et la fiancée de Raoul, penchées sur son cadavre, disent tour à tour le « regret » funèbre?

Mais devant son cercueil, auprès de sa mère et de sa fiancée, un enfant s'est présenté et a juré de le venger un jour : c'est Gautier, fils d'une fille d'Aalais. Aalais se réjouit à cet espoir et, cinq ans après, dès qu'il est d'âge, elle le lance contre le bâtard Bernier et contre les fils d'Herbert. Bataille sous Saint-Quentin, bataille sous Cambrai, duel atroce de Bernier et de Gautier dans une vallée solitaire, les fortes scènes succèdent aux fortes scènes, jusqu'au jour où les barons des deux clans, d'un côté Guerri le Sor et son petit-neveu Gautier, de l'autre Ybert de Ribemont, Bernier, Wedon de Roye se rencontrent à Paris à la cour du roi Louis : ils se battent à la table du roi; on les sépare, on convient d'un jour où Bernier et Gautier videront leur querelle par combat judiciaire. Après une lutte acharnée et indécise, on les emporte tous deux, à demi morts, et on les couche sur deux lits dans la même salle; ranimés, ils recommencent à s'injurier. Aalais entre dans cette salle où le meurtrier de son fils est couché. Elle saisit un levier pour l'assommer : on l'arrête, mais Bernier, sortant du lit, se jette aux pieds de la vieille femme qui l'éleva jadis, lui demandant pardon pour la mort de son cher seigneur, et avec lui ses oncles et ses parents la supplient. Elle pardonne enfin; à peine réconciliés, les deux clans se retournent ensemble contre le roi qui, par sa faiblesse tyrannique, est le premier fauteur de ces haines... Comment se terminait le poème?

Nous ne savons : ce qui suit n'est plus, comme on sait, qu'un banal roman d'aventures, assurément plus récent[1].

II. — La théorie traditionnelle de l'origine de cette légende.

Ce poème ne serait qu'un renouvellement d'un poème du milieu du xe siècle. C'est la thèse que G. Paris, reprenant pour les enrichir les arguments de ses devanciers, a développée en des pages d'une énergie et d'une beauté singulières : « *Raoul de Cambrai*, dit-il[2], nous a conservé un reflet de cette épopée féodale qui est, dans le domaine poétique, la production la plus originale de l'ancienne France... Elle s'est dégagée spontanément, aux IXe et xe siècles, dans l'immense et tumultueux chaos où s'est constitué le vrai moyen âge. Elle n'a pas été faite pour charmer des auditeurs indifférents; elle est l'écho immédiat des sentiments, des passions, des triomphes, des deuils de ceux qui la font et qui l'entendent. Elle ne demande ses sujets ni à la tradition, ni à l'invention; elle n'en a pas d'autres que les faits contemporains qui s'y reflètent sous le jour où les voient les acteurs eux-mêmes;

1. « Pourtant, écrit G. Paris avec toute vraisemblance (p. 47), la dernière page du roman a un caractère de si grande et si haute poésie que je ne puis me résoudre à l'attribuer au continuateur... Les barons de Vermandois et de Cambrésis se sont réconciliés. Bernier a même épousé la fille de Guerri le Sor. Un jour Bernier veut aller en pèlerinage à Saint-Jacques; son beau-père l'accompagne, leur entente est parfaite. En revenant, ils passent par les prés d'Origny. Bernier soupire : « Qu'avez-vous? lui dit Guerri. — Ne me le demandez pas, j'ai le cœur mal disposé en ce moment. — Je veux le savoir. — Eh bien! puisque vous le voulez, je vous le dirai, malgré moi. Je songe à Raoul; voici le lieu même où je le tuai. — Vassal, dit Guerri, vous n'êtes pas courtois de me rappeler la mort de mes amis. » Toutefois, il ne fait semblant de rien, mais il a le cœur oppressé. Les deux hommes arrivent près d'un cours d'eau : pendant que les chevaux boivent, le vieux Guerri détache doucement un de ses lourds étriers et en frappe Bernier si violemment que le crâne s'ouvre et la cervelle sort. Après quoi il prend la fuite... Mais Bernier a deux fils déjà en âge de porter les armes; ils vont à Arras assiéger leur terrible grand-père. Gautier, tout en blâmant Guerri, vient lui porter secours; il est tué. Guerri, enfermé dans Arras, se défend de son mieux; du haut des créneaux, il appelle son petit-fils et lui demande pardon. L'enfant répond en ordonnant aux siens de donner l'assaut. Alors Guerri, voyant qu'il ne peut plus tenir, attend la nuit. Il monte sur son cheval, sort de la ville, et l'indomptable vieillard disparaît dans les ténèbres. On ne sait ce qu'il devint; j'ai entendu dire qu'il se fit ermite. »

2. Art. cité, p. 46.

elle est, avec cette restriction, absolument sincère, et aurait, si nous la possédions dans sa forme originale, la valeur d'un document historique de premier ordre. Malheureusement, elle fut de bonne heure exploitée par les jongleurs qui, pour conserver en bon état de service les chansons qu'ils colportaient et qui étaient leur gagne-pain, les altéraient de mille façons et les renouvelèrent plusieurs fois dans le cours des âges. »

Cette doctrine se fonde sur trois groupes d'arguments :

1° L'action de *Raoul de Cambrai* repose sur des données morales et sociales très archaïques ;

2° Le renouveleur du XIIe siècle nous apprend lui-même que le premier poète qui ait chanté les aventures de Raoul de Cambrai était un contemporain de Raoul, nommé Bertolai ;

3° Ce renouveleur connaît des événements historiques qu'il eût été impuissant à recueillir lui-même et qu'il a nécessairement trouvés dans un poème du Xe siècle.

Si l'un quelconque de ces arguments est juste, il suffit à lui seul : la thèse est fondée. Je les considérerai l'un après l'autre dans l'ordre où je viens de les ranger.

1. — *Prétendu archaïsme des données du poème.* — Le premier argument se résume ainsi. Si même, dans *Raoul de Cambrai*, tout, action et personnages, était inventé à plaisir, les mœurs du poème sont si brutales, les institutions qui y sont décrites sont si archaïques que cette fable n'a pu être inventée qu' « aux temps effroyables de la féodalité naissante ».

A mon sens, l'argument n'a guère de force tant qu'il se borne à marquer que, dans *Raoul de Cambrai*, les mœurs et les passions sont brutales à souhait, rudes et farouches. C'est la preuve que l'auteur premier du roman avait le goût de l'atroce, mais non pas qu'il vivait au Xe siècle. Qu'on se rappelle tant d'autres chansons de geste, non moins violentes, non moins barbares : Bègue le Lorrain, ayant tué un ennemi en combat judiciaire, lui arrache les entrailles, les emporte et, s'avançant vers la salle des otages, les jette à la face de Guillaume de Montclin : « Tiens, vassal, prends le cœur de ton ami ; tu pourras le saler et le rôtir ! » Girbert déterre le corps du vieux Fromont, vole son crâne, le fait incruster de pierres précieuses, y savoure le vin et le piment et force le fils même du mort à boire dans cette coupe bien ornée. Voilà certes des scènes qui rappellent les « temps effroyables de la féodalité naissante ». Il est pourtant

bien acquis aujourd'hui, grâce aux études de M. Ferdinand Lot, que le *Roman de Garin le Lorrain* n'a rien d'historique ni d'ancien, et que ces scènes sont les inventions d'un poète du XIIe siècle qui avait seulement l'imagination forte et violente et qui a voulu enchérir sur la brutalité de ses devanciers. Les imitateurs de Shakespeare inventent, comme on sait, des drames plus horribles que Shakespeare. Est-il rien de plus atroce que le sujet de *Rodogune?* Corneille était pourtant un paisible bourgeois de Rouen et qui vivait dans un temps policé.

Aussi G. Paris n'aurait-il pas, assurément, conclu de la violence de notre légende à son ancienneté, s'il n'avait lié les remarques de cet ordre à celle-ci : « Le jongleur qui a rimé la chanson en son état actuel ne comprend presque plus rien aux passions de ses héros, faute de pouvoir se représenter les conditions sociales du Xe siècle... La question qui se débat, en effet, dans ce poème est celle de l'hérédité des fiefs, résolue depuis longtemps au XIIe siècle, encore incertaine au Xe. Le comte de Cambrai, ne laissant qu'un fils mineur, le roi prétend disposer de son fief, en essayant, il est vrai, de faire épouser la veuve à celui qu'il en a investi; la veuve et les parents du mort résistent, et le poète est avec eux. Mais ce même Raoul, qui ne reconnaît pas au roi le droit de donner le Cambrésis à Giboin, se fait investir par lui du Vermandois, bien que le comte Herbert, en mourant, ait laissé quatre fils. Il se met par là dans son tort aux yeux du poète et de toute la société féodale; sa mère le maudit, et il est châtié de son injuste entreprise. La chanson du Xe siècle devait s'étendre sur ces questions encore brûlantes... »

On voit la portée de l'argument. Au XIIe siècle, la terre passait normalement du père au fils; comment un poète d'alors aurait-il pu imaginer de débattre en plusieurs miliers de vers la question de savoir si la terre doit passer du père au fils : question oiseuse et périmée de son temps?

Mais cette question est-elle vraiment posée dans le roman[1]? Si elle l'est, ce n'est certes pas dans l'épisode de la saisie du fief de Cambrai et de son attribution à Giboin trois ans après la nais-

1. M. Jean Acher vient de publier dans la *Revue des langues romanes* (1907) un article très remarquable, intitulé : *les Archaïsmes apparents dans la Chanson de Raoul de Cambrai.* Il y développe la même thèse que je vais indiquer, mais il met à son service une érudition juridique qui me fait défaut. Je ne saurais trop inviter le lecteur à se reporter à son ingénieuse, forte et belle discussion.

sance de Raoul; cet épisode ne met en jeu que le droit reconnu au seigneur de remarier à son gré la veuve pourvue d'enfants mineurs : droit qui est attesté dès l'époque franque et, sans nulle interruption, jusqu'au XIIIe siecle. Le principe de l'hérédité des fiefs n'est ici nullement en cause.

S'il est en cause quelque part, c'est seulement quand Raoul, à la mort d'Herbert, veut que le roi lui donne le Vermandois; et c'est le seul épisode qu'il importe de considérer ici.

D'abord, si la question de l'hérédité des fiefs se pose dans cet épisode en l'état actuel du roman, il y a indice qu'elle ne se posait pas dans le poème que notre remanieur exploitait. En effet, un moine de l'abbaye de Waulsort, qui écrivait vers 1152 une histoire de son monastère[1], y a inséré un résumé de la chanson de *Raoul de Cambrai*, qu'il connaissait sous une forme sans doute un peu plus ancienne que la version conservée : dans cette version plus ancienne (si du moins le résumé du moine est fidèle), le roi de France ne prétendait pas au droit de disposer des fiefs à la mort de leurs titulaires; seulement, à la mort d'Herbert de Vermandois, pour venger des injures anciennes, il lançait son neveu Raoul contre les parents de son vieil ennemi Herbert. C'était peut-être la version primitive, et il semble que notre poème en conserve quelques traces; car cette supposition permettrait d'expliquer certaines incohérences qu'on y remarque. L'une des données principales du poème actuel est que Raoul n'a contre les fils d'Herbert nul motif d'hostilité personnelle; leurs pères ont toujours été amis; Raoul a « nourri » dès l'enfance Bernier, qui est de cette lignée; il envahit le Vermandois parce que le roi lui a promis le premier fief qui vaquerait et qu'Herbert de Vermandois est le premier possesseur d'un fief qui soit mort après cette promesse; si le hasard avait fait mourir d'abord le comte d'Anjou ou le comte du Soissonnais, c'est l'Anjou ou le Soissonnais que Raoul aurait envahi. Si telle est bien la donnée du roman, comment comprendre que, bien avant la mort d'Herbert, Bernier, au moment où il est armé chevalier, supplie son seigneur Raoul de ne jamais quereller les fils d'Herbert? Il lui dit :

629. « Vostre hom sui liges, si m'aït saint Symon.
Ja a mes oirs n'en iert retracion
Que par moi soit menee traïson;

1. Je reviendrai plus loin à cette chronique.

Mais je vos proi, por Dieu et por son non,
Qu'as fius Herbert ne soit ja vos tençons. »
Raous l'oï, mornes fu et enbrons.

Dira-t-on que le poète prête à Bernier un pressentiment de la haine qui s'éveillera un jour dans le cœur de Raoul contre les fils d'Herbert? Le pressentiment serait absurde : cette haine ne se serait jamais éveillée si un comte quelconque était mort avant Herbert de Vermandois, et Bernier n'a aucune raison de prévoir que Raoul revendiquera jamais un autre fief que le Cambrésis. Dira-t-on que Bernier, au moment où il entre, par la cérémonie de l'hommage, dans une famille fictive, prend cette précaution de réserver contre toute éventualité les droits de sa famille vraie? Mais cette précaution inoffensive ne devrait pas offenser Raoul :

Raous l'oï, mornes fu et enbrons...

puisqu'il ne peut raisonnablement imaginer qu'il aura jamais le moindre démêlé avec l'ami de son père, Herbert, ou avec ses fils. Cette scène s'expliquerait fort bien si l'on supposait que, dans une version plus ancienne du poème, Raoul avait des griefs personnels et anciens contre le lignage de Vermandois. Cette supposition devient plus probable quand on considère cette autre scène. Bernier a été élevé par Raoul, qui l'a comblé de bienfaits; puis, outragé par lui, il retourne vers son père, Ybert de Ribemont. A notre surprise, Ybert le reçoit très durement : « Si Raoul t'a maltraité, c'est fort bien fait; pourquoi as-tu follement abandonné (*guerpi*) tes parents? » Ce reproche est contradictoire à ce qui nous a été dit jusque-là de Bernier; dame Aalais et Raoul l'ont « nourri » dès son jeune âge :

384. Dame Aalais par debonaireté
Avoit l'enfant norri de jone aé.

S'il a été apporté tout enfant à Cambrai, il n'est donc pas coupable d'avoir *guerpi* sa parenté. Mais Ybert de Ribemont lui en veut de l'avoir *guerpie* « déjà grand » :

1873. « Tant que tu fus petiz en ma baillie,
Te norresimes par molt grant signorie;
Et quant fus grans, en ta bachelerie,
Nos guerpesis par ta large folie :

Raoul creïs et sa losengerie;
Droit a Cambrai fu ta voie acoillie.
Tu l'as servi; il t'a fait cortoisie :
Tant t'a batu comme vielle roncie.
Je te desfen toute ma manantie,
Ja n'i prendras vaillisant une alie! »

Pourquoi cette colère? Et pourquoi reproche-t-il si durement à son fils d'avoir, comme tant d'autres jeunes gens, servi en qualité de *bachelier* un seigneur voisin et ami?

Toutes ces contradictions et ces bizarreries disparaissent si l'on admet que, dans la version primitive, Bernier avait servi Raoul contre le gré de son père; Raoul et les barons du Vermandois étaient depuis longtemps ennemis : c'est par l'effet de ces haines anciennes que Raoul, à la mort d'Herbert, envahissait le Vermandois, excité, comme dans la *Chronique de Waulsort*, par le roi de France qui, lui aussi, avait à venger des injures anciennes. Bref, le poème primitif était fondé peut-être sur de tout autres données que le poème actuel; la question de l'hérédité des fiefs ne s'y posait pas; et ce thème, si archaïque, nous dit-on, que seul un poète du xe siècle a pu l'inventer, apparaîtrait au contraire comme récent, postiche, introduit sur le tard par un remanieur[1].

J'ai présenté ces conjectures parce qu'elles me semblent plausibles; mais je ne voudrais rien fonder sur elles. Je le sais : il y a toujours péril et presque toujours chimère à prétendre reconstruire ainsi, par delà les textes conservés, leurs originaux perdus. J'admets donc qu'il n'y a dans les observations qui précèdent nulle parcelle de vérité. Je prends tel qu'il est le récit que nous

1. Pourquoi le remanieur, dira-t-on, aurait-il inventé la nouvelle donnée (Raoul maltraité tout enfant par le roi et prenant sa revanche sur les fils d'Herbert au hasard, en essayant à son tour de les déposséder)? C'est pour rendre Raoul plus sympathique. C'est que, ne voulant pas s'embarrasser du long récit des querelles anciennes, il aura voulu mettre du côté de son héros Raoul quelque apparence de droit, obtenir qu'il représentât quelque autre chose que le droit du poing. De là cette invention qui donne l'impression du primitif et qui pourtant est tardive. — Dans le poème actuel, il est dit à maintes reprises (v. 905 et suiv., 930 et suiv.) que Raoul attaque le Vermandois à ses risques et périls, sans aucune aide du roi Louis et des Français. Pourtant, dénombrant les armées en présence, le poète écrit :

2458. Assez i ot Canbrezis et Artois
Et Braibençons; s'i ot molt Champenois;
Des Loeys i ot assez François.

avons et je le tiens pour identique au récit primitif : est-il vrai qu' « il représente les conditions sociales du xe siècle », non pas celles du xiie?

Si l'on veut y voir, au lieu d'inventions romanesques, de la vie, si l'on cherche un temps où ces héros aient pu agir dans la réalité comme le poète les fait agir, ce temps n'est pas le xiie siècle, je le reconnais, mais ce n'est pas davantage le xe. Il faut remonter bien plus haut.

« L'hérédité du fief chercha de bonne heure à s'établir en fait, et, dès la seconde moitié du xie siècle, elle y avait assez bien réussi. On trouve alors parfois insérées dans les concessions de fiefs des clauses ... portant que la concession est faite pour toute la vie du concessionnaire, pour celle de sa veuve, pour celle d'un de ses fils après lui. Hincmar [vers 860] reconnaît qu'il est juste qu'un vassal qui a fidèlement servi son seigneur obtienne son bénéfice, lorsqu'il peut lui succéder dans son service. On sait que le fameux capitulaire de Quierzy, en 877, considère cette transmission comme normale[1]. » Que le principe de l'hérédité des fiefs n'ait d'ailleurs triomphé partout qu'après des siècles écoulés, c'est ce qui est assuré, mais ce qui n'importe pas ici. Du jour en effet où il reçut sa première application, si précaire fût-elle encore, la scène qui forme le nœud de notre roman ne pouvait plus se produire dans la vie. En présence de toute sa cour, le roi Louis jure sur les reliques, et quarante otages confirment son serment, qu'il donnera à Raoul le premier fief, quel qu'il soit, dont le concessionnaire mourra. Même si nous remontons plus haut que le capitulaire de Quierzy, et au delà du règne même de Charles le Chauve, quel roi carolingien, fût-il Louis le Pieux, aurait pu agir de la sorte? Du jour où un roi a, pour la première fois, transmis à un seul de ses fidèles le fief paternel, tous ses autres fidèles le servent dans l'espoir que leurs enfants obtiendront la même faveur. Si le roi proclame devant eux, stupidement, comme le roi Louis du roman, qu'il reprendra la terre du premier d'entre eux qui mourra, ils se sentiront tous menacés en leurs enfants et le roi se les aliénera tous. Que sera-ce si nous plaçons la scène au milieu du xe siècle, à une date où la transmission héréditaire des fiefs était, sinon en droit, du moins en fait, la

1. P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, 1902, p. 197.

règle commune et déjà séculaire? Les données de notre poème, trop archaïques pour le XIIe siècle, le sont aussi pour le Xe.

C'est qu'on a tort de les transposer du roman dans la vie. C'est que le roi Louis du poème n'est pas un personnage réel, mais un tyran de mélodrame. Comme tel, il peut avoir été conçu au XIIe siècle ou au XIVe encore, aussi bien qu'à une époque plus ancienne. En pleine époque féodale, en effet, alors que le fief passait normalement du père au fils, la notion n'en survivait pas moins que la terre ainsi transmise par un vassal à son fils restait la propriété du seigneur. « Ce qui devint héréditaire, dit excellemment M. Ch. Seignobos[1], ce ne furent pas les fiefs; ce fut seulement le droit de contracter l'engagement de vassal envers le seigneur du fief. Jamais le fief lui-même ne devint héréditaire, puisque le seigneur en restait le propriétaire légal; jamais le contrat d'usufruit ne cessa d'être viager. » Quand un vassal mourait, son fils ou son héritier ne devait-il pas renouveler entre les mains du seigneur l'acte de foi et d'hommage? acquitter le « relief »? Quand un suzerain mourait, tous ses vassaux ne devaient-ils pas renouveler entre les mains de son successeur les engagements pris à l'égard du mort? Pures formalités en apparence, fictions juridiques, et pourtant, comme on sait, lien social résistant. Aussi longtemps qu'elles sont maintenues dans l'usage, aussi longtemps que dure la distinction de l'alleu et du fief, du suzerain et de l'homme lige, c'est-à-dire pendant tout le moyen âge, aussi longtemps vit l'idée qu'un seigneur, s'il va jusqu'au bout de son droit, peut reprendre le fief d'un de ses vassaux; pendant tout le moyen âge, un poète qui veut se représenter un tyran, ou plus exactement un roi à la fois violent, faible et imbécile, comme le roi Louis de notre chanson et comme le roi Louis du *Charroi de Nîmes*, imaginera un seigneur qui dépouille les orphelins et qui distribue les fiefs selon son caprice.

Je voudrais considérer encore une difficulté du même ordre, qui a été quelquefois proposée[2]. Bernier, dit-on, n'est pas un homme du XIIe siècle; il est du Xe. Aux époques anciennes, comme chacun sait[3], ce n'étaient pas des terres qui étaient liées

1. *Le Régime féodal*, dans l'*Histoire générale* publiée sous la direction de Lavisse et Rambaud, t. II, p. 36-37.

2. Voy., par exemple, Léon Gautier, *la Chevalerie*, 1895, p. 75; J. Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 445.

3. Voy. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous*

entre elles, mais des hommes; ce qui avait précédé le don du fief, l'acte unique qui avait soudé les mailles du tissu social, c'était la foi : la relation personnelle de l'homme à l'homme, l'engagement volontaire, la soumission d'un homme libre à l'autorité familiale d'un chef librement choisi. Au XIIe siècle, au contraire, on n'est vassal de quelqu'un que si on tient une terre de lui. Or, Bernier ne tient de Raoul aucune terre; Raoul l'a seulement armé chevalier, ce qui, au XIIe siècle, ne constituait plus qu'un vain parrainage honorifique. Pourtant Bernier l'appelle son « seigneur lige » et se considère comme lié à lui par des liens de vasselage si étroits qu'ils l'obligent à combattre son propre père. Par là, il représente un temps où recevoir de quelqu'un les armes du chevalier, c'était vraiment être adopté par lui, le reconnaître pour son père d'élection. Par là Bernier représente un type social aboli; il est du plus pur style Xe siècle.

Certes, les historiens et les feudistes ont raison d'opposer l'un à l'autre ces deux types d'hommes, le type vassalique et le type féodal. Mais la question est de savoir si cette opposition schématique épuise la réalité, en d'autres termes s'il n'y avait pas à la fin du XIIe siècle des hommes de chair et de sang qui fussent tout semblables à Bernier.

C'est au beau livre de M. P. Guilhiermoz sur *l'Origine de la noblesse* que nous demanderons ce qu'il en était : « A part de rares exceptions [au XIIe siècle], on ne fut plus désormais vassal que si on avait été chasé, que si on possédait un fief[1]. » « A part de rares exceptions » ; ce sont ces exceptions qui nous intéressent. M. Guilhiermoz ajoute aussitôt : « Philippe-Auguste, dans son ordonnance sur la dîme Saladine, suppose encore expressément qu'un vassal ayant plusieurs seigneurs pouvait *ne pas tenir de fief* de celui auquel il était uni par le lien le plus étroit, par le lien de l'hommage lige, et qui était par conséquent son principal seigneur »[2]. Les juristes du moyen âge, Jean de Blanot, qui fut

les premiers Capétiens; J. Flach, *les Origines de l'ancienne France;* Ch. Seignobos, *le Régime féodal* (ouvr. cité), etc.

1. P. 236.

2. « Miles crucem non habens domino suo crucem habenti, ei cujus erit homo ligius, dabit decimam de suo proprio mobili et de feudo quem ab ipso tenebit; *si autem ab eo nullum tenebit feudum*, de suo proprio mobili decimam *domino suo ligio* dabit, singulis vero a quibus tenebit decimam de suis feudis dabit » (*Chronique de Rigord*, c. 59).

official de l'évêché de Lyon dans la seconde moitié du XIIIe siècle, Jacques de Révigny (mort en 1296) enseignent que l'on peut se constituer l'homme de quelqu'un sans avoir reçu aucune concession de terre, *sine re aliqua*[1].

Qui étaient ces vassaux non chasés? M. Guilhiermoz nous dit encore : « Au XIIe siècle[2], tout seigneur continue à être entouré de chevaliers dont le nombre plus ou moins grand est l'instrument de sa puissance, le signe de sa richesse et souvent la cause de sa ruine... Ces chevaliers qui, comme les vassaux domestiques de la période précédente, sont des jeunes gens non mariés, habitant constamment avec leur seigneur et entretenus directement par lui; on continue à les appeler, en langage pédant, ses *tirones*, en langue vulgaire, ses *bacheliers;* on les appelle aussi les *milites de sua familia*, *de suo domo,* les *chevaliers de sa mesnie*, de sa *maison*, de son *ostel*, ses *commilitones*... Ces bacheliers au service des princes étaient extrêmement nombreux[3]. Ils l'étaient tellement qu'un prince pouvait former avec eux un important noyau d'armée, ce qui lui permettait d'entrer en campagne sans attendre ses contingents féodaux »[4]. Louis le Gros, par exemple, en plein XIIe siècle.

Bernier est l'un de ces bacheliers qui foisonnent dans les romans d'aventure et dans les romans de la Table ronde au XIIe et au XIIIe siècle, comme ils foisonnaient dans les cours seigneuriales[5]. Ils se considéraient assurément comme les vassaux du seigneur dont ils formaient la *mesnie*[6]; mais, s'ils n'avaient reçu de lui aucune terre, étaient-ils tenus de le suivre en bataille, comme fait Bernier, fût-ce contre leur parenté? Ici, ce ne sont

1. Voy. Jean Acher, *Notes sur le droit savant au moyen âge*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1896; tirage à part, p. 15 et 29.

2. P. 244-247.

3. P. 250.

4. Voy. les textes très nombreux cités par M. Guilhiermoz. Ceux-ci par exemple, relatifs à Louis le Gros : Suger, en parlant de l'expédition de ce roi contre le château de Sainte-Sévère en Berry, dit : « Non cum hoste, sed domesticorum militari manu fines illos ingressus... », et, en parlant de son expédition contre Corbeil : « Cum rex pauca curialium manu, ne publicaretur, accelerasset... »

5. Voy. Wilhelm Kalbfleisch, *Die Realien in dem altfranzösischen Epos « Raoul de Cambrai »* (thèse de doctorat de Giessen), 1897, p. 10-12.

6. Cela va sans dire, en un temps où la relation de vasselage avait tout envahi, où une femme tenait son mari pour son seigneur, où un fils tenait son père pour son seigneur.

pas des textes juridiques qui peuvent répondre, car Bernier obéit aux « lois non écrites ». En tout temps, en tout pays, le fait d'avoir mangé le pain d'un autre homme, d'avoir grandi sous son toit et reçu ses bienfaits crée certains devoirs : jusqu'où vont-ils? A quelles conditions peut-on s'en affranchir? Il n'y a pas de réponse générale; mais Bernier, l'Attale et le Cinna de Corneille agitent ce problème en leur cœur et le résolvent, chacun selon ce qu'il est et selon ce que son bienfaiteur fut pour lui[1]; à notre tour, lecteurs ou spectateurs, saisis du cas de conscience qui les trouble, nous le résolvons chacun selon ce que nous sommes; et si Bernier nous émeut encore, comme un personnage largement humain, c'est parce qu'il le débat. Pourquoi notre poète n'a-t-il pas représenté Bernier comme un vassal du type le plus ordinaire de la fin du XIIe siècle, comme un homme qui tient de son seigneur une terre en fief et qui lui doit en conséquence le service militaire? Précisément parce que, si Bernier n'avait été lié à Raoul que par les devoirs que crée le don d'une terre, il lui eût été trop aisé, au jour où Raoul attaque sa parenté, de se libérer : il n'aurait eu qu'à rendre cette terre, sacrifice facile, du moins à un héros de roman. C'est pour l'avoir senti que le poète a pris la peine d'inventer l'histoire compliquée de la bâtardise de Bernier. Il n'en a pas nécessairement trouvé les données dans les conditions sociales du Xe siècle, s'il est vrai que le cas de Bernier est de la vie réelle de tous les temps. Bernier est un bâtard qu'un étranger a recueilli. Cet étranger l'a comblé de ses bienfaits : qu'il lui ait donné une terre ou non, qu'importe[2]? Il l'a traité pendant des années comme

1. On verra, aux notes du livre de M. Guilhiermoz (p. 246-253), que les *bacheliers* de nos chansons de geste le résolvent différemment selon les cas. « Dans *Renaut de Montauban* (p. 267), Charlemagne somme successivement tous ses barons, au nom de l'hommage qu'ils lui ont prêté pour leurs fiefs, de pendre Richard »; mais, quand il s'adresse à Estout, celui-ci refuse en ces termes :

« Vés la Oedon, mon pere, qui tient les iretés.
Onques n'en oi encor ne chastel ne cité,
Ains sui compainz Rollant de mes armes porter,
Si me vif de mes armes com autres bachelers;
Mais, quant avrai la terre et tendrai l'ireté,
Adonc ferai je, sire, toute vo volenté. »

2. On voit aux vers 1537 et 1807 que Bernier possède des terres qu'il a inféodées à cinq chevaliers,

« Hommes Bernier, s'en tienent lor contree. »

Ces terres, de qui Raoul les tient-il? Si c'est de Raoul, il n'est plus qu'un banal

un fils ou comme un frère. Le jour vient où pour la première fois il a besoin de lui à son tour : ce jour-là, son adopté peut-il lui faillir?

« Le jongleur, dit G. Paris, qui a rimé la chanson en son état actuel ne comprenait presque plus rien aux passions de ses héros, faute de pouvoir se représenter les conditions sociales du xe siècle. » Est-on tenu de se ranger à cette opinion? Après examen, il semble que non. A priori d'ailleurs, je l'avouerai, j'avais quelque peine à me représenter ce jongleur qui aurait rimé en cinq ou six mille vers l'histoire de héros dont il ne comprenait plus les passions, pour le plaisir d'auditeurs qui ne les comprendraient pas davantage.

2. — *Bertolai.* — Mais ce ne sont pas les seuls critiques modernes qui affirment l'existence, au xe siècle, d'un premier auteur de *Raoul de Cambrai;* c'est le jongleur même à qui nous devons le remaniement conservé. Au moment où il commence le récit de la grande bataille d'Origny, il s'interrompt pour dire :

2442. Bertolai dist que chançon en fera,
Jamais jougleres tele ne chantera.

Mout par fu preus et sages Bertolais,
Et de Loon fu il nez et estrais,
Et de paraige del mieus et del belais.
De la bataille vit tot le greignor fais :
Chançon en fist, n'orreis milor jamais,
Puis a esté oïe en maint palais,
Del sor Guerri et de dame Aalais
Et de Raoul, siens fu liges Cambrais.

Ainsi apparaît brusquement, dans ce remaniement, le premier poète, Bertolai de Laon. Il n'est pas donné comme un jongleur professionnel, mais comme un noble homme, combattant dans l'*ost* de Vermandois, et qui, en pleine bataille, est attentif aux beaux coups frappés, parce qu'il chantera le lendemain la prouesse des uns, la couardise des autres. « Toute la vie de ces guerriers, » écrit G. Paris, « est ainsi enveloppée de poésie vivante. Ils se sentent eux-mêmes des personnages épiques et ils

vassal *chasé*. Mais, partout où le poète dénombre les bienfaits de Raoul à son égard (vv. 387, 400, 1382, 3116, etc.), il n'est fait nulle allusion à une concession de terre.

entendent d'avance, au milieu de leurs coups de lance et d'épée, la chanson glorieuse ou insultante que l'on fera sur eux[1]. »

Pas un romaniste, que je sache, n'a douté de l'existence de ce Bertolai. Il fut, disent MM. P. Meyer et Longnon, « un témoin oculaire de la guerre contée »[2], un « soldat-trouvère », dit M. Philippe Lauer[3], et G. Paris ajoute : « A cette époque, ceux qui livraient les combats savaient aussi faire les chansons. » Un seul critique s'est permis un doute, et c'est M. Gustave Lanson. Il dit grand bien de Bertolai, mais il met entre parenthèses cette condition à l'estime qu'il lui accorde : « si jamais Bertolai a vécu[4]. »

Pourquoi cette réserve en présence d'un témoignage formel ? Peut-être M. G. Lanson s'est-il rappelé certains Bertolais de l'épopée grecque et de l'épopée latine. Par exemple, au chant VIII de l'Odyssée, quand Ulysse s'assied au foyer d'Alcinoos comme un hôte inconnu, l'aède Démodocos prend sa lyre. Ce qu'il chante, c'est la querelle qui s'éleva dans un festin entre Achille et Ulysse : Ulysse l'entend redire cette aventure de sa propre vie[5]; il se couvre le visage de son large manteau de pourpre et pleure. Le témoignage d'Homère est formel : les hellénistes se croient-ils pourtant tenus de croire que, du vivant même d'Ulysse, un « témoin oculaire » a chanté sa querelle avec Achille ? Est-on tenu de croire que Dictys de Crète et Darès de Phrygie ont assisté au siège de Troie ? Que l'archevêque Turpin, préparant sa chronique, a pris des notes à Roncevaux ? Et le clerc Philomena au siège de Narbonne ? En 943 donc, Bertolai aurait vraiment dit, au début de la bataille, « que chanson en feroit, » et il a tenu parole. Mais tournez quelques pages du roman qui nous l'apprend. Cinq ans après, donc en 948, le neveu de Raoul de Cambrai, Gautier, vient à l'improviste attaquer les fils d'Her-

1. *Art. cité*, p. 44.
2. P. xxxv.
3. *Le Règne de Louis IV d'Outre-Mer*, 1900, p. xiii et 275.
4. *Histoire de la littérature française*, p. 27.
5. Comme le vieux moine Guillaume d'Orange dans le *Moniage* écoute un valet chanter sa propre histoire :

« Volés oïr de dant Thibaut l'Escler
Et de Guillelme, le marchis au cort nés,
Si com il prist Orenge la cité ? »

bert; ils sont tout émus de cette agression, et Bernier les réconforte en ces termes :

4141. « Soiés preudoume et bon combateour :
Chascun remembre de son bon ancessour!
Je nel volroie por une grant valour
Povre chançon en fust par jogleour. »

Puisque nous tenons pour véridique le passage relatif à Bertolai, il faut attacher le même crédit à celui-ci, qui est de la même main. Et comment l'interpréter, sinon en admettant que les fils d'Herbert ont été satisfaits en 943 du poème de Bertolai; mais, en 948, la guerre reprenant, ils craignent d'avoir une « mauvaise presse » et que le poème de Bertolai, en sa seconde édition, devienne une « povre chançon ». Les deux passages sont liés. Ne pourrait-on pas les interpréter tous deux comme un développement du thème de la *Chanson de Roland*, qui est un lieu commun de nos chansons de gestes :

Male chançon de nos dite ne seit!

Ce qu'on m'accordera, du moins j'ose l'espérer, c'est que les vers qui nomment Bertolai n'ont aucune autorité *par eux-mêmes*. Ils méritent tout juste la même créance que les passages, souvent si précis, où les jongleurs attribuent la première rédaction de leurs contes bleus à un moine de telle abbaye. Le jongleur qui rima les *Enfances Guillaume* affirme que le véritable auteur de ce poème fut un moine de Saint-Denis en France :

Cil nos en a les vers renovelés
Qui ont el role plus de cent ans esté.

Ce moine-trouvère ressemble au soldat-trouvère Bertolai. Si nous devons croire à l'existence de ce moine et de ce soldat, ce n'est pas sur le dire et sur la foi des jongleurs; dans chaque cas, c'est l'examen de chaque poème qui doit confirmer ou infirmer leur témoignage. L'auteur du roman d'*Helyas* assure que son poème est fondé sur une histoire dictée par la princesse sarrasine Orable :

En escript la fist metre la bone dame Orable
Qui molt fu preus et sage et courtoise et amable
Dedenz les murs d'Orenge, la grant cité mirable.

L'auteur du *Grand Saint-Graal* affirme que Jésus-Christ écrivit de sa main la première version de cet ouvrage dans un « livret » qu'il donna à un pieux ermite. Pourquoi douter que la belle Orable et Jésus-Christ aient composé ces livres, si nous croyons à la version de Bertolai ? C'est, dira-t-on avec raison, qu'*Helyas* et le *Saint-Graal* sont de pures fables, tandis que *Raoul de Cambrai* est un roman historique. Cela revient à dire que la mention de Bertolai par un jongleur du XIIe siècle n'a par elle-même aucune valeur; elle n'en prend que si l'on considère « l'élément historique » de *Raoul de Cambrai*. Est-il vrai que les données historiques de ce roman soient si précises que seul un contemporain et un témoin oculaire des événements ait pu les recueillir et les transmettre? Si oui, nous appellerons volontiers ce contemporain Bertolai de Laon. Tout le problème est là ; nous en venons à l'étudier.

3. — *L'élément historique.* — Il n'y a pas, dans notre vieille poésie, une seule chanson de geste qui contienne autant de traits historiques que *Raoul de Cambrai*.

Le chroniqueur Flodoard, qui rédigeait ses *Annales* au jour le jour et au fur et à mesure des événements, y écrivit ces quatre lignes :

« En l'an 943 mourut le comte Herbert, que ses fils enterrèrent à Saint-Quentin; puis, ayant appris que Raoul, fils de Raoul de Gouy (*Rodulfus de Gaugiaco*), venait pour envahir les domaines de leur père, ils l'attaquèrent et le tuèrent. Cette nouvelle affligea fort le roi Louis. »

Les plus anciens historiens, pour peu qu'ils connussent quelque chose de la légende de Raoul de Cambrai, l'ont rapprochée de ce texte : presque tous[1] ont reconnu dans le *Gaugiacum* du chroniqueur Gouy-en-Arrouaise et identifié le Raoul épique au Raoul tué par les fils d'Herbert en 943. Ces quatre lignes de Flodoard sont en effet comme un sommaire de la chanson de geste.

A ce rapprochement fondamental, la riche et impeccable érudition de M. Auguste Longnon en a ajouté bien d'autres. Voici,

1. Voy., par exemple, le *Recueil des historiens de la France*, t. IX, p. 66; l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 703; Gomart, *Essai sur l'histoire de la ville de Ribemont* (1869), p. 31; Karl von Kalckstein, *Geschichte des französischen Königsthums unter den ersten Capetingern*, Leipzig (1877), p. 239-240, etc.

d'après son beau travail, la liste des faits et des personnages historiques connus par le poète du XIIe siècle :

1° Ce poète sait que le père de son héros Raoul s'appelait aussi Raoul : c'est le Raoul de Gouy de Flodoard, mort en 926.

2° Il sait qu'Herbert de Vermandois laissa à sa mort quatre fils adultes[1].

3° Il sait les noms de deux de ces fils : Eudes, qu'il appelle Wedon de Roye, Herbert, qu'il appelle Herbert d'Hirson.

4° Il fait combattre dans l'armée des fils d'Herbert deux personnages qui ont pu, en effet, prendre part à la guerre de 943, Ernaut de Douai et Bernard de Rethel, tous deux mentionnés à plusieurs reprises par Flodoard.

5° Ces divers traits et personnages historiques nous sont connus par les *Annales* de Flodoard. Le poète introduit en outre deux personnages dont Flodoard n'a point parlé : c'est d'abord Aalais, la mère de Raoul de Cambrai ; nous savons, non par des sources narratives, mais par des sources diplomatiques, que cette Aalais a réellement existé. Le poète dit qu'elle était une sœur du roi Louis et que son fils Raoul est né après la mort de son mari : « Ces circonstances, » écrit M. Longnon, « sont loin d'être invraisemblables. »

6° Enfin le poète appelle l'un des quatre fils d'Herbert Ybert de Ribemont, et il fait de cet Ybert le père de Bernier. Aucun des fils d'Herbert n'a porté ce nom ; mais de nombreuses chartes nous font connaître un *Eilbertus* ou *Egilbertus* « qui était assurément l'un des plus riches vassaux d'Herbert de Vermandois..., et rien n'empêche de croire que le château de Ribemont, situé sur la rive gauche de l'Oise, à une lieue et demie de l'abbaye d'Origny, incendiée par Raoul de Cambrai, ne fût réellement le chef-lieu de son fief[2]. »

1. « Cinq en réalité ; mais le troisième d'entre eux, Hugues, ne dut point prendre part à la lutte, car il occupait le siège archiépiscopal de Reims » (Longnon, p. XXX).

2. Longnon, p. XXV. M. Longnon tient aussi pour un personnage historique Guerri le Sor, d'Arras ou de Chimay. Comme preuve unique, il invoque (p. XXIV) ce début de l'histoire des seigneurs d'Avesnes insérée par Baudoin d'Avesnes († 1289) dans son recueil de généalogies : « Werris li sors fu sires de Leuze et sougist a lui aucunes terres entour... Li quarz hoirs après lui fut sires de Leuze et d'Avesnes et ot non Weris a la barbe... Quant il fut morz, Tieriz ses filz tint la terre... Adonc avoit chanonnes a Liessies, mais cis Thierris les en osta et y mist moines noirs. » Où Baudoin d'Avesnes a-t-il

Ces diverses notions historiques, relatives à l'an 943, comment, vers 1180, le poète de *Raoul de Cambrai* les possédait-il?

Supposé (ce qui n'est pas le cas) qu'elles se retrouvent toutes dans les *Annales* de Flodoard, peut-on imaginer qu'il les ait prises là, et que, cherchant un beau sujet de roman, il l'ait tiré de ces quatre lignes de Flodoard, comme Racine a tiré *Bérénice* de quatre lignes de Suétone? Qui le dirait prendrait par là même son brevet de béotisme. Cette phrase de Flodoard est perdue dans un fatras et un tohu-bohu de faits de guerre et de politique, et rien n'est mieux fait que ces *Annales* confuses pour rebuter un poète. Si l'on voulait supposer sans absurdité que la légende de Raoul de Cambrai procède de l'utilisation de Flodoard et d'autres sources latines, il faudrait nous montrer, au lieu et place des jongleurs presque illettrés du XIIe siècle, des clercs habiles à lire les chroniques et les chartes et qui aient eu des raisons particulières de s'intéresser à Raoul, à Herbert, à Ybert de Ribemont et aux autres. Et sans doute l'entreprise serait malaisée.

Le plus simple est donc, semble-t-il, de s'en tenir à l'autre hypothèse, la seule qui ait été proposée jusqu'ici : les traits historiques donnés par le poème que nous avons étaient groupés déjà dans un poème composé au lendemain des événements de 943 par un premier auteur qu'il ne coûte rien d'appeler Bertolai de Laon.

Cette explication semble nécessaire. Je voudrais pourtant montrer qu'elle ne va pas sans quelques difficultés.

pris le nom de Guerri le Sor? Sans doute, dit M. Longnon, dans « une tradition de famille ». Si en effet on se reporte, comme y invite l'éditeur de Baudouin (*Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XXV, p. 427), à la *Chronique de Liessies* (*Mon. Germ. hist.*, *SS.*, t. XIV, p. 487), on y voit que Baudouin d'Avesnes n'a fait que traduire quelques lignes de cette chronique, laquelle fut composée en 1204-1205. Or, l'auteur de la *Chronique de Liessies* (près Avesnes), qui retrace l'histoire de la fondation de cette abbaye par Thierry en 1095, dit qu'il n'a point de documents sur l'origine de ce personnage et qu'il se borne à rapporter « quod a pluribus curialibus per Hainau refertur ». Il faut admirer ces *curiales* du commencement du XIIIe siècle qui ignorent le nom du grand-père de Thierry, celui de son bisaïeul et celui de son trisaïeul, mais qui, à deux siècles et demi de distance, se rappellent le nom de son quadrisaïeul (Guerri) et son surnom (le Sor), nom et surnom qui se trouvent, comme par hasard, être le nom et le surnom portés par l'un des héros d'une chanson de geste célèbre alors dans la région. — M. Ph. Lauer (*Louis IV d'Outre-Mer*, p. 214, n. 3) propose comme prototype de Guerri le Sor un autre personnage.

Qu'était-ce au juste que ce poème du xe siècle? M. Auguste Longnon s'en tait : « La chanson de Bertolai a pu et dû éprouver bien des altérations; mais il n'y a place ici que pour des conjectures, puisque l'état primitif du poème nous est absolument inconnu[1]. » Pourtant, cette « conjecture » que *Raoul de Cambrai* a été composé d'abord en 943 porte en elle-même, qu'on le veuille ou non, certaines autres conjectures de moindre volée. « Il est fort difficile », dit G. Paris, « de se représenter ce que pouvait être la chanson primitive[2]. » Il est vrai : mais il n'est pas difficile de se représenter *ce qu'elle ne pouvait pas être*, je veux dire il est aisé de dresser une liste des traits du poème conservé qui ne peuvent pas avoir été introduits dans l'histoire de Raoul de Cambrai par un « témoin oculaire ».

« Conçue au lieu même de la bataille, destinée à être entendue par ceux mêmes qui y avaient pris part »[3], il est clair que la chanson primitive était généralement véridique. Or, le remaniement de ce poème si chargé de réalité n'est plus, comme on le constatera, qu'un tissu baroque de coq-à-l'âne historiques. — Ce sont les altérations fatales de l'histoire par la légende. — J'entends bien ; il est utile pourtant d'apprécier ici, pour la première fois, la gravité de ces altérations.

D'abord, il se peut que, en l'année 943, les hommes du Cambrésis ne se soient point battus contre ceux du Vermandois et que notre roman ne soit rien qu'un roman. Qui donc, en effet, a attaqué, en 943, les fils d'Herbert? Raoul, fils de Raoul de Gouy, dit Flodoard; Raoul de Cambrai, dit la chanson de geste. Raoul de Gouy ou Raoul de Cambrai, qu'importe? C'est un seul et même nom, nous assure-t-on, « puisque Gouy était situé dans le *pagus* ou *comitatus Cameracensis*, au milieu d'une région forestière, l'Arrouaise, dont les habitants sont présentés par le poète comme les vassaux du jeune Raoul de Cambrai[4]. »

La chose semble aller de soi, en effet. Mais il y a plusieurs Gouy dans le nord-est de la France, dont Gouy-sous-Bellonne[5], situé dans l'Ostrevant (*Pagus Ostrebanti*), c'est-à-dire

1. P. XXXVIII.
2. G. Paris, *art. cité*, p. 45.
3. G. Paris, *ibidem*.
4. A. Longnon, p. XVI.
5. Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois.

dans le pays entre la Scarpe et l'Escaut, dont les villes principales étaient Douai et Mortagne-sur-l'Escaut.

Or, s'il faut en croire M. Léon Vanderkindere, en son ouvrage récent sur la *Formation territoriale des principautés belges*[1], c'est ce Gouy-en-Ostrevant et non pas Gouy-en-Arrouaise que Flodoard désigne lorsqu'il parle du Raoul tué en 943 par les fils d'Herbert, et de son père Raoul de Gouy, mort en 926.

« En effet », écrit M. Vanderkindere, « Flodoard rapporte[2] que, en 925, Hugues le Grand, en concluant un traité avec les Normands, en exclut la terre des fils de Baudouin (c'est-à-dire la Flandre, le Boulonnais, le Ternois), — la terre d'Helgaud (c'est-à-dire le Ponthieu), — et la terre de Raoul de Gouy : si par cette dernière expression il fallait entendre le Cambrésis, on devrait supposer que Hugues disposait de quelque autorité dans ce comté lotharingien; mais de plus on se heurterait à cette difficulté que le comte de Cambrésis était alors incontestablement Isaac, et qu'il n'y avait donc aucun motif de parler de la terre de Raoul de Gouy. D'ailleurs, les Normands ne menaçaient pas alors le Cambrésis. Flodoard, qui fait de cette invasion un récit très circonstancié, ne parle pas du territoire de Cambrai[3]. »

Si la thèse de M. Vanderkindere est vraie, Raoul de Cambrai est un mythe. Mais est-elle vraie? Je n'ai pas de compétence pour en décider. Si j'étais sûr qu'elle est fondée, la présente étude serait

1. Bruxelles, 1902, t. I, p. 55 et suiv., et t. II, p. 48 et suiv.

2. « Hugo filius Rotberti pactum securitatis accepit a Nordmannis, terra filiorum Balduini, Rodulfi quoque de Gaugeio atque Hilgaudi extra securitatem relicta » (*Annales de Flodoard*, éd. Ph. Lauer, p. 32).

3. Je laisse de côté les autres considérations de M. Vanderkindere, l'histoire qu'il tâche de reconstituer des comtes d'Ostrevant, etc. Je ne suis pas en état d'apprécier ces combinaisons qui, en quelques endroits, me sont suspectes (par exemple, M. Vanderkindere allègue un texte sans autorité d'Aubri des Trois-Fontaines, *SS.*, t. XXIII, p. 763; ailleurs, t. II, p. 48 et suiv., il dit que le poète Bertolai de Laon s'est inspiré de la *Chronique de Waulsort*, qu'il date, — faussement d'ailleurs, — de la fin du XIe siècle; mais Bertolai de Laon, s'il a existé, a vécu au Xe). Je m'en tiens à son raisonnement fondamental, ci-dessus rapporté. Des trois arguments proposés, celui-ci du moins me semble résistant : si Flodoard désigne le Cambrésis, comment l'appelle-t-il la terre de Raoul de Gouy et non la terre d'Isaac? Supposé qu'un Raoul de Gouy ait alors possédé un petit territoire, l'Arrouaise, limitrophe du Cambrésis ou enclavé dans le Cambrésis, n'est-il pas bizarre que, dans le texte de Flodoard et dans le traité conclu par Hugues, ce pays minuscule ait été mentionné auprès de ces vastes régions, la Flandre et le Ponthieu?

vite achevée. Au témoignage de Flodoard, les fils d'Herbert tuèrent en 943 un Raoul qui n'avait rien à faire avec Cambrai; selon la légende, les fils d'Herbert tuèrent un Raoul de Cambrai : la légende procéderait donc d'une fausse interprétation du texte de Flodoard. Il me suffirait de montrer, — comme je le ferai bientôt, — qu'au XIIe siècle les clercs d'une certaine église de Cambrai pouvaient s'intéresser à un certain Raoul, connu dans leur église, et qu'ils se représentaient comme un ancien comte de Cambrai. L'un d'eux, lisant Flodoard, y rencontre un Raoul de Gouy; quel Gouy, sinon celui qu'il connaît à quelques lieues de sa ville de Cambrai, Gouy-en-Arrouaise? Il identifie par l'erreur la plus facile et la plus commune le Raoul de son église avec le Raoul dont Flodoard racontait la mort tragique : et la légende de Raoul de Cambrai sort d'un contre-sens[1].

Mais si la thèse de M. Vanderkindere est fragile et si quelque historien la réfute un jour, je ne voudrais pas que mon étude fût compromise du même coup. Je renonce donc à faire état de Gouy-en-Ostrevant. Je ne retiens rien de la thèse de M. Vanderkindere et je ne fonde rien sur elle. J'admettrai dans ce qui va suivre que le Raoul de Flodoard, comme celui de la chanson de geste, a bien vécu en Arrouaise, donc en Cambrésis.

En cette hypothèse, il reste que Raoul n'était pas, comme le prétend la chanson de geste, comte de Cambrai. En 943, le comte de Cambrai s'appelait Isaac : il n'y a nul doute à cet égard. Tous les historiens de Cambrai, M. Reinecke[2] et M. Vanderkindere[3] entre autres, savent retracer la longue histoire d'Isaac, d'après Flodoard et d'après des chartes et diplômes nombreux : documents de 916, 921, 924, 939, 941, 946, 947, 948. Ils le peignent sous les traits d'un vassal fidèle de Charles le Simple, puis de Louis IV d'Outre-Mer, qui posséda sans interruption le comté de Cambrai pendant une trentaine d'années et jusqu'à sa mort, survenue sans doute en 948.

Il existait donc en 943 un Isaac, comte de Cambrai; il n'existait pas de Raoul, comte de Cambrai. Peut-on croire

1. On comprendrait dès lors que l'auteur du roman de *Raoul de Cambrai* mentionne plusieurs fois l'Arrouaise : puisque ce serait le nom de Gouy-en-Arrouaise qui aurait provoqué le contre-sens et toute la légende.

2. *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi* (1227), Marbourg, 1896, Excurs I, *Die Laiengrafen von Cambrai*, p. 220 et suiv.

3. *Ouvr. cit.*, t. II, p. 52 et suiv.

qu'à côté d'Isaac, comte de Cambrai, il y eût un ou plusieurs comtes en Cambrésis et que notre Raoul fût l'un d'eux? C'est l'hypothèse que forme M. Longnon, tacitement : il ne parle nulle part d'Isaac; mais si, averti, l'on relit son étude, on constate qu'il a senti la difficulté; parle-t-il du Raoul épique? il l'appelle Raoul de Cambrai; du Raoul historique? il l'appelle Raoul de Cambrésis, ou Raoul, comte en Cambrésis. M. Ph. Lauer, de même, en son livre sur Louis IV d'Outre-Mer[1]. Malheureusement, ils ne possèdent, semble-t-il, sur ces comtés hypothétiques nul témoignage, rien que leur interprétation[2] des passages de Flodoard où il est parlé de *Rodulfus de Gaugiaco*. Par contre, l'historien de Cambrai, M. Reinecke, semble avoir prouvé qu'Isaac n'était pas seulement comte de Cambrai (*Stadtgraf*), mais comte de Cambrésis (*Gaugraf*[3]). Où donc pouvait être le domaine du Raoul légendaire?

Malgré ces doutes, puisque des historiens aussi considérables que MM. Longnon et Lauer croient possible que le Raoul tué en 943 ait été comte en Cambrésis, je le suppose aussi. Je me borne à remarquer qu'en tout état de cause l'action de notre roman apparaît désormais comme irréelle. Le trouvère Bertolai savait, en sa qualité de témoin oculaire, qu'Isaac gouvernait Cambrai depuis trente ans; que Raoul de Gouy n'y était rien. Comment la chanson de *Raoul de Cambrai* peut-elle appeler le père de ce personnage celui « qui de Cambrai tint l'onnour » (v. 6), celui « cui fu liges Cambrai » (v. 15)? Comment fait-elle de Cambrai le fief, la ville forte, la résidence unique de Raoul? C'est là qu'il convoque et rassemble ses hommes, là qu'on l'ensevelit aux côtés de son père, là que son successeur Gautier (v. 4012, etc.) réside à son tour. C'est « Cambrai! » qui est le cri d'armes de Guerri le Sor[4] et de Raoul[5]. Surtout la donnée initiale et dominante du roman n'est-elle pas que Cambrai a été repris injustement par le roi Louis à Raoul qui veut le recon-

1. M. Lauer parle à plusieurs reprises d'Isaac, comte de Cambrai (p. 41, n. 6, p. 43, n. 4, p. 157, n. 3); mais (p. 95) de Raoul, comte en Cambrésis.

2. Celle même que M. Vanderkindere conteste, comme on a vu plus haut.

3. Un comte de Cambrai du IXe siècle, Raoul (858-878), est appelé *comes pagi Cameracensis* (Reinecke, p. 23); dans une charte où est mentionné le comte Arnoul, probablement fils d'Isaac, il est dit que le Cateau-Cambrésis est situé *in pago Cameracensi ac comitatu Arnolfi comitis* (Reinecke, p. 223).

4. V. 3459, v. 3885.

5. V. 2699, 2733, 2757, 2771.

quérir[1]? Si Bertolai avait conté une seule de ces scènes, tandis que le vieux comte Isaac gouvernait en paix sa ville, il eût soulevé la risée de tous.

Pour apprécier certaines autres incohérences du poème, il suffit de se rappeler ces quelques faits de l'histoire de France. Le roi Charles le Simple, emprisonné en 923 par Herbert de Vermandois, meurt en prison à Péronne en 929. Dans les treize ans qui suivent son emprisonnement, de 923 à 936, règne Raoul, duc de Bourgogne, Mais, à la mort de Raoul (14 janvier 936), les grands restaurent la dynastie carolingienne; ils rappellent d'Angleterre, où il avait été emporté tout enfant par sa mère, le fils exilé de Charles le Simple : c'est Louis IV, surnommé d'Outre-Mer, qu'ils couronnent à Laon le 19 juin 936. Louis IV avait alors seize ans.

Il n'avait en 943 que vingt-trois ans; la chanson le représente pourtant comme un homme d'âge, presque comme un vieillard. Bertolai devait le peindre sous d'autres traits. La chanson fait du roi Louis (v. 2519), le parrain de Louis, l'un des quatre fils d'Herbert de Vermandois. Bertolai n'a pu se permettre une telle fantaisie, d'abord parce qu'Herbert n'a pas eu de fils nommé Louis, puis parce que Louis IV, exilé dès l'enfance, n'a pu baptiser aucun des fils de celui qui avait emprisonné son père.

Voici qui est plus grave. Louis a dépossédé du Cambrésis son neveu, Raoul, à sa naissance, c'est-à-dire en 926[2]. Venu à l'âge d'homme, en 943, Raoul, par représailles, exige que le même roi Louis l'investisse du Vermandois : « Il se met par là », écrit G. Paris, « dans son tort aux yeux du poète et de toute la société féodale. La chanson de Bertolai devait s'étendre sur ces questions alors brûlantes; elle devait blâmer plus nettement que le

1. Voy. v. 663-664. De certains autres passages, il semble résulter pourtant que le roi a donné au Manceau Giboin tout le Cambrésis, sauf la ville de Cambrai. Il lui dit, parlant de Raoul :

127. « Cambrai tenra, nul ne l'en puet veer,
Mais l'autre terre te ferai delivrer. »

S'il en est ainsi, l'incohérence de Bertolai est plus visible encore. Son Raoul, au rebours de Raoul de Gouy, est comte de Cambrai, non en Cambrésis. Que fait-il d'Isaac, qui était probablement comte de la ville de Cambrai et du Cambrésis, mais incontestablement comte de la ville de Cambrai?

2. Puisque son père meurt à cette date, au témoignage de Flodoard. De toute façon, Bertolai le connaissait comme né au plus tard en 926, puisqu'il le voyait commander une armée en 943.

poème actuel la conduite du roi[1]. » — Ce n'est pas seulement invraisemblable, c'est impossible. Ces questions n'étaient pas brûlantes, au temps de Bertolai, mais inexistantes. D'abord, comme nous l'avons vu, si Raoul, à sa naissance, a été dépouillé d'un fief, ce n'était pas du fief de Cambrai ; puis, s'il a été dépouillé d'un fief quelconque en 926, Louis IV n'y était pour rien : comment l'aurait-il fait, s'il était alors un enfant de six ans réfugié outre-mer ? — Si ce n'est lui, c'est donc son père, ou bien quelqu'un des siens ? — Pas davantage, puisque son père, Charles le Simple, était alors en prison, et puisque le roi régnant, Raoul, était un ennemi de son père et des siens.

La mère de Raoul de Cambrai est donnée dans le poème actuel comme une des sœurs de Louis IV et comme une femme déjà vieille, « vieille et chenue » (v. 1204), « vielle et remasue » (v. 1212). Si Bertolai faisait d'elle une sœur de Louis IV, il ne pouvait la représenter comme une femme vieille et chenue, car la plus âgée des sœurs de Louis IV ne pouvait avoir en 943 que trente-cinq ans[2].

Mais Bertolai pouvait-il dire qu'Aalais était une sœur de

1. P. 45. G. Paris ajoute : « Il devait rattacher cette conduite, ce que le poème actuel ne fait plus, à la haine de Louis IV contre Herbert de Vermandois, ce terrible vassal dans la prison duquel Charles, père de Louis, était mort. » Et à la note : « Le souvenir de cette hostilité de Louis IV s'est maintenu dans la *Chronique de Waulsort*, où Louis donne à Raoul la terre des fils d'Herbert, *reciproca crudelitate a genitore puerorum et patruis se vinculatum reminiscens*. Seulement, c'est Louis lui-même qui aurait été mis en prison par Herbert. » G. Paris a fait ici une confusion. La *Chronique de Waulsort* ne connaît pas le roi Louis. Elle ne mêle à l'histoire de Raoul de Cambrai d'autre roi de France que le roi Charles : elle dit qu'il fut emprisonné en 923 à Péronne par Herbert et que, pour venger cet outrage, Charles, à la mort d'Herbert, lança contre le Vermandois Raoul de Cambrai ; selon la chronologie du chroniqueur, la mort de Raoul de Cambrai doit survenir en 930 ou 935 au plus tard. Ces données sont inconciliables avec celles de la chanson de geste. Il faut choisir entre les unes et les autres. Si celles de la *Chronique de Waulsort* représentent la version primitive, c'est donc que Bertolai n'a jamais existé et que l'histoire de Raoul de Cambrai a été combinée à une longue distance des événements par un clerc. Si les données de la chanson de geste représentent la version primitive, Bertolai ne pouvait parler de la captivité de Charles le Simple à Péronne sans que le thème de la spoliation de Raoul enfant par Louis tombât du même coup. Il faut choisir.

2. Charles le Simple (voy. Ph. Lauer, *ouvr. cité*, p. 9, n. 4) n'eut de filles que de sa seconde femme, Frédérune, qu'il épousa en 907 avant le mois d'avril.

Louis IV[1]? L'une de ses sœurs s'appelait, en effet, *Adelheidis*, mais elle était née entre 910 et 913. Pour qu'elle eût, en 943, un fils de dix-sept ans au moins, Raoul de Cambrai, il faudrait qu'elle se fût mariée très jeune, entre douze et quinze ans. Ce n'est pas impossible, comme le dit justement M. Auguste Longnon; par malheur, le même poète sur la foi duquel nous faisons d'Aalais, mère de Raoul, une sœur de Louis IV, la représente (v. 3605) comme ayant mis au monde, avant Raoul, une fille; il faudrait donc qu'elle se fût mariée avant l'âge de quinze ou de douze ans. Bien mieux, elle est, en 943, grand'mère d'un enfant de dix ans au moins, Gautier : en admettant que la fille d'Aalais se fût mariée à quinze ans, il faudrait qu'Aalais elle-même se fût mariée âgée de huit ans, si elle est née en 910, de cinq ans, si elle est née en 913[2].

La chanson dit que cette même Aalais appartenait au « lignage de Jofroi de Lavardin ». Bertolai n'a rien pu dire de semblable. C'est à partir du milieu du XIe siècle seulement que les obscurs seigneurs de Lavardin[3], s'étant alliés aux comtes d'Anjou, ont pu être mis en relations avec de grands personnages[4].

1. « Ces circonstances, dit M. Longnon, sont loin d'être invraisemblables. Aalais est, en effet, le nom d'une des nombreuses sœurs de Louis d'Outre-Mer, issues du mariage de Charles le Simple avec la reine Frédérune, et il n'est pas impossible qu'en 926, date de la mort de Raoul de Gouy, elle fût mariée à l'un des comtes qui avaient été les sujets de son père; d'autre part, en supposant que Raoul de Gouy, mort prématurément en 926, ait laissé sa femme enceinte d'un fils, ce fils posthume, lors de la mort d'Herbert de Vermandois, en 943, aurait eu dix-sept ans environ, ce qui n'est en désaccord ni avec le texte de *Raoul de Cambrai*, ni avec ce que nous savons de l'époque carolingienne, car en ce temps on entrait fort jeune dans la vie active et surtout dans la vie militaire. » (P. XXI.)

2. Les six filles de Charles le Simple, nées entre 908 et le 10 février 917 (voy. *Raoul de Cambrai*, *Introduction*, p. XXI, n. 2), sont énumérées dans cet ordre : 1, Hyrmintrudis; 2, Frederuna; 3, *Adelheidis;* 4, Gisla; 5, Rotrudis; 6, Hildegardis. J'admets ci-dessus qu'Adelheidis était la troisième des six filles, et par suite qu'elle est née en 910 au plus tôt, en 913 au plus tard. Si l'on veut que l'ordre où les filles de Frédérune sont rangées ne corresponde pas à l'ordre de leur naissance, il restera qu'Aalais, quand elle mit au monde la mère de Gautier, avait dix ans si elle était l'aînée des six filles, un an si elle était la dernière née.

3. Lavardin, cant. de Montoire, arr. de Vendôme (Loir-et-Cher).

4. Voy. les *Chroniques d'Anjou*, recueillies et publiées par P. Marchegay et A. Salmon (Publications de la Société de l'histoire de France), t. I, 1856, p. 155-161; et Louis Halphen, *Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1906, p. 56.

Dans la chanson, Raoul de Cambrai envahit la terre de Vermandois pendant la semaine sainte, et c'est le vendredi saint qu'il brûle Origny. « Il revient à sa tente (j'emprunte ici l'analyse de G. Paris) et dit à son sénéchal : « Sers-nous à manger des paons « rôtis, des cygnes au poivre et de la venaison, et que tous en « aient à cœur-joie ! » Le sénéchal se signe : « Avez-vous renié « la chrétienté ? On doit jeûner en ce jour solennel, et nous qui « venons de faire tant de mal, de violer une église, de brûler des « nonnes, vous voulez nous faire encore offenser Dieu ? — Bah ! « dit Raoul, pourquoi ces bourgeois m'ont-ils courroucé ? Ils « m'ont tué deux hommes ; c'est justice qu'ils l'aient payé cher. « Mais il est vrai que j'avais oublié le carême. » Et, renonçant à manger, il demande des échecs et se met à jouer, le cœur encore tout gonflé de colère. « Il est impossible », ajoute G. Paris, « d'imaginer des scènes plus caractéristiques et qui nous reportent « mieux aux temps effroyables de la féodalité naissante. On voit « que le seul frein qui puisse être apporté aux férocités et aux « convoitises est le frein de la religion et l'on voit aussi combien « ce frein est peu puissant. » Par malheur, cette scène (qui d'ailleurs conviendrait aussi bien au XIVe ou au XVe siècle qu'au Xe) ne peut pas avoir été imaginée aux temps effroyables de la féodalité naissante par un témoin oculaire : Flodoard place la mort d'Herbert de Vermandois tout au commencement de l'année 943 : il se trompe de quelques jours ; la date exacte est le 17 décembre 942 (l'année commençait alors le 25 décembre). Dans l'histoire comme dans la chanson, l'agression de Raoul de Cambrai se produit aussitôt après la mort d'Herbert, quelques jours ou quelques semaines après, donc à plusieurs mois de distance du carême et du vendredi saint. Si Bertolai a pris part à la bataille et s'il en a vu « tot le greignor fais », c'est dans un paysage d'hiver qu'il l'a nécessairement placée. Il n'a eu garde d'asseoir Raoul, le jour du sac d'Origny, dans un pré fleuri :

1592. Por la chalor osta son mantel gris.

J'ajoute qu'en 943, Bertolai a bien pu voir des serfs aux abords du monastère d'Origny, mais non des « bourgeois ».

Le poème donne le comté d'Arras à Guerri le Sor. Bertolai, en 943, ne pouvait le donner qu'à Arnoul de Flandre[1].

1. Voy. *Raoul de Cambrai, Introduction*, p. XXIII, et Léon Vanderkindere, *la Formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 325.

Le poème actuel (v. 2036) donne au comte de Soissons le nom de Raoul. Le seul comte de Soissons qui ait porté ce nom régit le Soissonnais de 1180 à 1237[1]. C'est le chansonnier bien connu.

Le poème introduit un évêque de Beauvais du nom de Guion (v. 57). La chanson de Bertolai, si elle a nommé un évêque de Beauvais, devait l'appeler Herlouin[2].

L'évêque de Cambrai s'appelait Renier, s'il faut en croire le poème (v. 3808). En réalité, il s'appelait Foubert (933-956).

Le poème dit que l'abbaye d'Origny fut fondée par les fils d'Herbert de Vermandois. Bertolai savait nécessairement que c'était en 943 une maison déjà centenaire[3].

La mère de Bernier, abbesse d'Origny, s'appelait, selon le poème, Marsent. Bertolai devait l'appeler autrement, car nous avons une liste des vingt plus anciennes abbesses d'Origny : aucune ne s'est appelée Marsent[4].

Guerri le Sor, selon le poème actuel, tue (v. 3335 et suiv.) Herbert d'Hirson, l'un des fils d'Herbert de Vermandois. Bertolai, témoin oculaire de la bataille, n'a pu commettre cette erreur, puisque cet Herbert épousa huit ans après la veuve de Charles le Simple et survécut cinquante ans à la bataille de 943[5]. Et d'ailleurs aucun des fils d'Herbert n'est mort en 943.

Le même Guerri, selon le poème, a tué, en 943, Bernard de Rethel (v. 2978); mais Flodoard présente ce personnage comme bien vivant encore en 945[6].

Le poème introduit un personnage appelé Ernaut de Douai. Si certaines remarques de M. Vanderkindere sont exactes[7], Ernaut ne possédait plus le comté de Douai en 943.

L'un des fils d'Herbert, Wedon de Roye, est appelé (v. 1966) Wedon, « qui le poil a chenu ». Bertolai n'a pu voir en 943 le chef chenu à aucun des fils d'Herbert, car Herbert avait, à sa mort en 943, cinquante ans au moins, soixante au plus.

Le poème actuel fait d'Ybert de Ribemont un fils d'Herbert de Vermandois. Il n'était que l'un de ses vassaux. Bertolai n'a pu s'y tromper.

1. Voy. Longnon, p. 374.
2. Ibidem, p. 365.
3. *Gallia christiana*, t. IX, col. 620.
4. *Ibidem.*
5. Longnon, p. xxxi; Lauer, p. 220.
6. Longnon, p. 358.
7. *Ouvr. cit.*, t. II, p. 50.

Que Bertolai appelât Ybert ou Albert le père de Bernier, il faisait de lui l'adversaire de Raoul et l'un des fils d'Herbert de Vermandois : sans quoi, si ce ne sont pas les fils d'Herbert qu'attaque Raoul, la ressemblance la plus certaine que l'on constate entre l'histoire et la légende disparaît. Mais Bertolai, puisqu'il était de Laon et qu'il était « de parage, del mieus et del belais », pouvait voir journellement, à la cour de son suzerain Albert II de Vermandois, le fils légitime de celui-ci, Herbert, héritier présomptif du comté. Comment a-t-il pu fonder un poème sur cette donnée fallacieuse que le comte dominant de son temps en Vermandois n'avait d'autre héritier présomptif qu'un bâtard, né de ses amours avec une abbesse? Cette histoire, absurde en 943, aurait frappé par son absurdité tous ses auditeurs, sujets comme lui du comte Albert, jusqu'à la mort de celui-ci en 988, — bien mieux, jusqu'à la mort de son fils Herbert, c'est-à-dire jusqu'à l'an mil ou environ[1]. — En sorte que, de toutes façons, l'histoire de Bernier, de Marsent, de l'incendie d'Origny, etc..., n'a pu entrer dans le poème avant le XIe siècle.

En résumé, s'il est fort difficile de se représenter ce que pouvait être le « poème primitif », il est facile de se représenter ce qu'il ne pouvait pas être et de constater que le poème actuel est précisément tout ce que le poème primitif ne pouvait pas être. Les « remanieurs » ont transformé les personnages jeunes en vieillards[2]; ils en ont débaptisé plusieurs pour les affubler de noms imaginaires[3]; ils ont distribué arbitrairement les pays entre leurs héros[4]; ils ont tué quelques personnages auxquels le poète primitif laissait la vie[5]; ils ont établi entre certains des principaux acteurs des liens de parenté imaginaires[6] et par là troublé le système primitif de leurs relations et de leurs sentiments réciproques; ils ont transporté l'action du cœur de l'hiver au printemps, et ainsi modifié le décor : s'ils avaient gardé pourtant ce trait de détail, quel appui n'auraient-ils pas apporté à l'hypothèse d'un poème du Xe siècle! Mais non, ils se sont acharnés

1. Voy. Emm. Lemaire, *Histoire de la ville de Saint-Quentin* (*Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 1886-1887), p. 305.

2. Louis IV, Aalais, Ybert, Wedon.

3. Ybert et Louis, tous deux fils d'Herbert ; l'évêque Guion, l'évêque Renier, l'abbesse Marsent.

4. Donnant Cambrai à Raoul de Gouy, Douai à Ernaut (?), Soissons à Raoul.

5. Herbert d'Hirson, Bernard de Rethel.

6. Aalais, sœur de Louis IV; Ybert de Ribemont, fils d'Herbert.

contre les traits les plus indifférents de leur original, et en même temps contre ses données le plus profondes et les plus essentielles : puisqu'ils ont transformé le héros primitif en un chimérique comte de Cambrai, prétendûment dépouillé par un roi non moins chimérique, et par là ce qu'ils ont transformé, ce sont les ressorts mêmes de l'action, les passions, les caractères. Ne serait-ce pas qu'ils n'ont rien transformé? Et que le poème du xe siècle n'a jamais existé?

Si nous réservons en effet pour nous en expliquer bientôt ces deux noms propres : Aalais, Ybert de Ribemont, tout ce qu'il y a d'historique dans *Raoul de Cambrai* tient dans les quatre lignes de Flodoard qui retracent l'agression de Raoul, fils de Raoul de Gouy, contre les fils d'Herbert, la mort de ce Raoul et le chagrin du roi Louis; et il suffit de parcourir les trois ou quatre pages de Flodoard qui précèdent et qui suivent ce texte pour y trouver en outre quatre autres noms utilisés par le romancier : les noms de deux fils d'Herbert, Wedon, Herbert; les noms des deux comparses, Bernard de Rethel, Ernaut de Douai. Certes, nous le savions avant d'entreprendre cette discussion; mais pour l'avoir faite, nous savons en outre que le poème de *Raoul de Cambrai* n'est qu'un *farrago* de bévues historiques. Tout s'y passe comme s'il n'avait pas été composé d'abord par un témoin oculaire, mais comme si, cent cinquante ou deux cents ans plus tard, quelqu'un, qui ne savait rien de l'histoire vraie du xe siècle, avait ramassé dans les *Annales* de Flodoard quelques noms propres et quelques faits.

Ce quelqu'un, — il va sans dire, mais je le redis, — ne saurait être un jongleur presque illettré, un romancier en quête d'un sujet de roman. Qui pouvait-il être?

Joseph Bédier.

(Sera continué.)

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CATHARES

(Suite et fin[1]*.)*

---

2. *Les croyants.* — Avec les *parfaits*, dont nous venons de nous occuper, on a vu l'une des deux fractions dans lesquelles se divise le catharisme considéré comme association religieuse. A côté de cette fraction, il y en a une autre, ainsi qu'il a été dit dès le début. C'est celle que composent d'une manière générale tous les partisans de la secte, répandus dans les territoires où se sont infiltrés les dogmes dualistes. Nous allons étudier maintenant cette seconde portion du monde cathare.

Outre le pacte en vue du salut définitif, tel que les sectaires prétendent l'obtenir par leur rite suprême du *consolamentum*, c'est-à-dire outre la *convenenza*, dont il a été déjà parlé, un lien spécial et intime rattache aux *parfaits* ces adhérents de seconde ligne en quelque sorte du catharisme. Le lien dont il s'agit, c'est l'adoption des mêmes croyances, embrassées dans leur ensemble au moins théoriquement, sinon avec toutes leurs conséquences pratiques. C'est, en un mot, la foi commune. On peut ajouter, eu égard à la différence profonde qui sépare l'existence des *parfaits* de celle que mènent les simples partisans des principes dualistes, c'est, comme nous l'avons observé, la foi sans les œuvres, ou du moins sans les œuvres les plus difficiles et les plus significatives qu'elle commande. De là le nom bien connu dont leurs contemporains catholiques désignent ces fidèles spéciaux de l'hérésie. Reliés à cette dernière par la foi, qui est le plus notable, et, à vrai dire, l'unique gage qu'ils lui aient donné, on les qualifie de *croyants* (*credentes*). Au XIIIe siècle, l'époque où l'on a étudié de plus près et le mieux pénétré le catharisme, il y a unanimité à ce propos entre tous les écrivains, qu'il s'agisse des controversistes proprement dits ou des juges d'Inquisition,

1. Voir *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 225; t. XVC, p. 1.

familiarisés dès lors les uns et les autres avec tous les détails qui concernent cette forme particulière de l'hétérodoxie.

Une remarque est à faire pourtant au sujet de cette appellation de *credentes* assignée aux représentants, pour ainsi dire, mondains des doctrines dualistes. Suivant une indication quelque peu antérieure au temps où le nom qui a été indiqué semble devenu d'un usage universel, la communauté cathare aurait compris encore une autre classe d'adhérents; elle aurait eu en quelque sorte un grade inférieur d'initiation. Ç'aurait été celui d'*auditeur*. « Cette hérésie, dit une adresse de l'église de Liège au pape Lucius II, en 1144, renferme un certain nombre de degrés. Elle a des *auditeurs*, que l'on initie à la connaissance de l'erreur; elle a aussi des *croyants*, que l'erreur a déjà entièrement abusés[1]. »

Ce texte a suggéré à Schmidt des observations que nous croyons devoir reproduire. « On donnait, dit-il, ce nom (d'*auditeurs*) à ceux qui recevaient la première instruction dans la religion cathare, tandis que les *croyants* étaient ceux chez lesquels cette instruction avait déjà porté ses fruits. Cette distinction, quoiqu'elle n'ait rien de contraire à l'esprit de la secte, ne paraît pas cependant avoir été une règle générale; car plus tard on n'en trouve plus de traces, il n'est toujours question que de *croyants* et de *parfaits*[2]. » Que l'usage du nom d'*auditeur* n'ait pas été une règle générale, cela est certain. Il y a plus : les documents où ce nom se rencontre étant en nombre très restreint et se rapportant aussi à une date où le catharisme, bien qu'implanté depuis deux cents ans déjà dans l'Europe occidentale, n'a pas été encore l'objet d'une étude vraiment sérieuse, on aurait quelque droit de douter qu'une distinction, comme celle que suppose le nom dont il s'agit, ait réellement existé. Tant d'indications fausses, remontant surtout à la même époque, nous ont été transmises à propos des doctrines cathares qu'il pourrait bien se faire qu'il y en eût là une de plus à joindre à toutes celles qui ont été déjà signalées. Qu'en outre, dans la suite des temps, il ne soit plus question chez les docteurs catholiques que de *croyants* et de *parfaits*, cela est exact. Cependant l'appellation

1. Le texte, inséré dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand, a été cité par Schmidt, qui y a joint un renseignement identique donné par Everwin. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 98, n. 3.

2. *Ibid.*, *ut supra*, t. II, p. 98, 99.

d'*auditores* n'a pas complètement disparu pour cela ; au moins la retrouve-t-on chez un écrivain et inquisiteur du XIIIe siècle, Étienne de Bourbon. Il est vrai que chez lui ce terme semble uniquement un synonyme du nom de *credentes*, dont il use plus couramment[1].

La remarque qui suit, toujours au sujet des paroles de Schmidt, a plus d'importance. On aurait quelque peine, il semble, à admettre que la distinction dont parle l'auteur ait existé en principe, et surtout qu'elle ait été notée par des dénominations spéciales. Mais ce qu'on peut accorder, c'est qu'une distinction pareille entre les adhérents de la secte pris en bloc était bien dans l'esprit du catharisme et du mode d'enseignement adopté par lui, qu'elle pouvait en conséquence se réaliser dans la pratique. C'était en effet, il y a tout lieu de le croire, une habitude chez les hérétiques de ne pas révéler le fond de leurs doctrines au premier venu, ni même à tous les *croyants*. Dans leurs dogmes, il y avait toujours probablement une part qu'ils réservaient à ceux dont ils jugeaient l'intelligence supérieure ou la fidélité plus sûre. Et c'est là un fait que confirment des textes qu'on n'a aucun motif de récuser. « Les opinions qui viennent d'être exposées, dit Rainier Sacchoni, étaient celles que professaient généralement tous les Albanais[2], au temps dont il a été question. Il faut en excepter pourtant les moins instruits des sectaires, auxquels ces opinions n'étaient point révélées dans tous leurs détails[3]. » — « Un point important à noter, écrit ailleurs le même Sacchoni, c'est que le dit Jean (Jean de Lugio ou de Bergame[4]) ainsi que ses adhérents n'osent pas dévoiler les erreurs qui viennent d'être indiquées aux *croyants* qu'ils ont gagnés à leur parti. Ils craignent que ces erreurs, sans parler de la division qu'elles ont fait naître entre les Cathares albanais, ne soient pour ces *croyants* une raison de les abandonner[5]. »

1. Voy. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, pour les exemples du nom d'*auditores*, p. 301, 302, et, en ce qui concerne celui de *credentes*, p. 303, 304, 309, 310.

2. On le sait, on entendait par là, en Italie, les représentants de cette forme du dualisme, dont la base était une opposition fondamentale et irréductible entre le bien et le mal. Ce dualisme, appelé pour cela dualisme absolu, était celui auquel se rattachait la presque totalité des Cathares de France.

3. Voy. *Thes. anecdot. nov.*, t. V, c. 1768.

4. Ce Jean de Lugio, docteur cathare du XIIIe siècle, avait imaginé un système à lui, intermédiaire entre le dualisme absolu et le dualisme dit mitigé. Voy. sur ce système, Rainier Sacchoni, *Thes. anecdot. nov.*, t. V, c. 1769-1773, et Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 52-56.

5. Voy. *Thes. anecdot. nov.*, c. 1773. Voy. aussi une indication du même

Ce premier point concernant les dénominations, dont les orthodoxes désignent les adhérents au catharisme qui ne sont point des *parfaits*, une fois éclairci, nous abordons une autre question. Elle offre, il semble, plus d'importance que la précédente, et c'est celle-ci. Dans quelle classe de la société se recrutent plus particulièrement les *croyants* cathares? Est-ce dans une classe spéciale de cette société du moyen âge, dans ses degrés inférieurs ou dans sa portion la plus élevée? Ou bien, toutes les classes à la fois de cette société, chacune pour des causes et dans des proportions diverses, fournissent-elles à ce recrutement? La question est, on le répète, importante et curieuse, mais en même temps assez difficile. Pour la résoudre, en effet, c'est en vain qu'on chercherait des indications dans toute une série de documents, sur lesquels on penserait avoir quelque droit de compter. Quant aux historiens modernes, il ne paraît pas que ce problème ait été réellement de leur part l'objet d'un examen sérieux.

Quoi qu'il en soit, si l'on s'en rapportait aux écrivains ou controversistes orthodoxes du XIIe et du XIIIe siècle, c'est uniquement dans les couches les plus basses de la société, parmi les simples artisans ou les gens des campagnes, gens pauvres et incultes, sans influence ni considération, que le catharisme aurait trouvé ses *croyants*. Cette opinion, que l'on rencontre presque invariablement, a été constatée par Schmidt. « Un reproche, dit-il, qui reparaît fréquemment dans les écrits de plusieurs de leurs adversaires, c'est que l'église cathare ne se composait que de gens pauvres, ignorants, idiots, méprisables[1]. »

genre dans un texte reproduit par Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 99, n. 1. — A ces habitudes de restriction dans l'exposé de leurs doctrines, dont usent les Cathares, se rattacheraient naturellement des façons d'agir qu'a prétendu noter chez eux Étienne de Bourbon. Aux orthodoxes, s'il fallait en croire l'auteur, les hérétiques ne se découvraient ordinairement que peu à peu. Afin de capter leur confiance et de les endoctriner plus sûrement, ils affichaient même tout d'abord une orthodoxie irréprochable. Un de leurs disciples s'en étonne et demande au maître qui l'a initié à l'hérésie pourquoi cette différence entre ses premiers enseignements et ceux qu'il finit par lui donner. Le maître lui répond : « Modo... videns te confirmatum, dico tibi veritatem : istis scripturis quas dicunt clerici non credimus, quas nos ad eorum imitacionem et hominum illaqueacionem proponimus; aliter enim non audiremur. Sumus similes aucupibus qui sub divinis(?) se occultant et voces avium simulant et more earum sibilant, ut ad eos conveniant et eas capiant; sed postquam eas illaqueaverint et tenuerint tunc voces proprias manifestant. Similiter et nos facimus, quia si voces proprias et sentencias nostras hominibus primo diceremus, ad modum avium nos fugerent. » Lecoy de la Marche, *op. cit.*, p. 309, 310.

1. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 158. Voy. aussi, même page, la note 3, où l'auteur

L'opinion dont il s'agit peut sembler de prime abord paradoxale. On a pourtant plus de motifs encore de la juger toute naturelle dans la bouche ou sous la plume de ceux qui l'expriment. Quel est l'état d'esprit de tous ces écrivains, remplis les uns et les autres d'une aversion et d'un dédain sans bornes pour l'hérésie, engagés contre elle dans une lutte implacable? Évidemment, ils ne peuvent reconnaître à leurs adversaires la moindre intelligence ni même le plus faible bon sens. Ils ne sauraient admettre, ou du moins ils ne se résigneraient pas à laisser croire, que des hérétiques qu'ils ont en horreur appartiennent à une classe de la société capable de raisonner ses idées ou en possession d'assez d'influence pour les défendre. Avant toute discussion, ce qu'ils voudraient nous persuader, c'est que leurs ennemis, comme les opinions qu'ils professent, ne méritent pas la plus légère attention. La pensée que l'on indique offre d'ailleurs comme une double face. Elle est à la fois une conviction de théologiens, sûrs de détenir la vérité, et une tactique considérée comme habile pour entraver le succès de la propagande hérétique. Ce n'est pas tout du reste. La même pensée donne à la controverse des docteurs catholiques un tour injurieux qui ne se retrouve pas chez tous assurément, mais dont beaucoup ont abusé. Les termes de mépris, les insultes, les invectives remplacent dans leur argumentation les raisons proprement dites, ou du moins les accompagnent dans un trop grand nombre de cas[1].

Ainsi donc, à propos de la question qui a été posée et que nous voudrions éclaircir, il n'y a que peu ou point de lumière à attendre des écrivains orthodoxes contemporains du catharisme. Comme la remarque en a été faite aussi, on n'en a également, il semble, pas beaucoup plus à espérer des historiens modernes, réduits, ce qui est leur excuse, aux renseignements sans valeur que leur transmettait le moyen âge. En fait, pour nous instruire sur le recrutement des sectateurs du catharisme, ces historiens ne nous présentent trop souvent que des observations sans portée ou d'un caractère douteux. Ils ne distinguent qu'assez mal, en somme, entre les *parfaits*, astreints à une existence toute par-

a cité à l'appui de son dire deux textes, l'un de saint Bernard, l'autre de Guillaume de Newbury.

1. Nous citerons, comme exemple de ce procédé de discussion, le traité du dominicain Grégoire de Florence, auquel nous avons déjà fait quelques emprunts. Voy. *Thes. anecdot. nov.*, t. V, c. 1707, 1708, 1711, 1733, 1740.

ticulière, constituant par suite une classe de nature bien tranchée, et les *croyants*, majorité de la société dualiste, vivant à tous les points de vue de la vie des gens du siècle[1].

On ne doit pas en conclure pourtant que le problème de savoir à quelles classes de la société se rattachent les adhérents mondains de l'hérésie cathare demeure insoluble. Les auteurs catholiques, c'est entendu, ne nous fournissent point à ce sujet d'indications décisives. Mais ces indications se découvrent ailleurs, dans des documents de la même époque que leurs traités de controverse et plus dignes peut-être de foi que ceux-ci, parce qu'ils sont, au moins est-il permis de le dire de quelques-uns, en réalité impersonnels et par leur nature même désintéressés. Les documents dont il s'agit, ce sont des chroniques, des registres d'Inquisition, interrogatoires ou sentences. Il suffit d'y relever les noms qui les remplissent pour être éclairé d'une manière satisfaisante sur la question assez simple que la passion des orthodoxes semble avoir obscurcie comme à plaisir.

Or, du dépouillement des textes dont on veut invoquer le témoignage, voici ce qui paraît ressortir tout d'abord. Si ce ne sont pas, comme voudraient le faire croire les champions de l'église romaine, des gens pauvres et sans instruction, simples d'esprit, qui forment exclusivement l'ensemble des *croyants* cathares, c'est le plus ordinairement dans la classe moyenne ou bourgeoise et dans les classes inférieures, parmi les artisans des villes ou les cultivateurs des campagnes, que se recrutent ces représentants spéciaux des doctrines dualistes. Mais il n'y a là qu'une constatation générale et en dehors de toute considération spéciale de date. Que si, pour préciser la constatation qui vient d'être faite, on essaie de déterminer la composition de la société que forme le catharisme à des moments divers, on s'aperçoit tout de suite, rien qu'à s'en tenir au XIIIe siècle et aux vingt premières années du XIVe, que cette composition varie assez profondément suivant les époques.

Au point de vue chronologique, en effet, trois périodes très distinctes semblent devoir être établies en ce qui concerne la constitu-

1. Cette insuffisance d'indications précises sur la question dont on s'occupe se rencontre dans une certaine mesure jusque chez Schmidt, celui pourtant des historiens contemporains qui a apporté à l'étude du catharisme le plus de soin et de conscience. Voy., pour preuve de l'opinion que nous nous permettons d'exprimer, *op. cit.*, t. II, p. 158, 159.

tion de cette classe des *croyants*. Une première comprend le début du XIIIe siècle, au delà duquel il a été entendu que nous ne remonterions pas. On peut l'étendre jusque vers 1250. Durant cette période, toutes les classes sociales contribuent au recrutement de la secte : artisans et paysans, bourgeois, nobles aussi en très grand nombre. Une période nouvelle succède à celle-là, avec une durée à peu près égale, c'est-à-dire de cinquante ans environ. Les nobles ont presque disparu dès lors de l'ensemble que nous considérons. On y découvre encore des bourgeois, et quelques-uns riches et influents; mais ils semblent se faire de plus en plus rares. Ce qui domine, à pareille date, parmi les *croyants* dualistes, ce sont des gens de condition très médiocre, petits propriétaires de la campagne, ouvriers des villes ou des champs. Les vingt-cinq premières années du XIVe siècle, — le catharisme, en France du moins, ne paraît guère avoir vécu au delà, — constituent dans cette vue rétrospective de ses destinées une troisième et dernière phase. Cette fois, les classes inférieures seules doivent être regardées comme ayant persisté dans leur attachement à des doctrines dès lors condamnées, et par les hommes, qui ont tout fait pour les ruiner, et par le temps, qui leur a suscité la concurrence de croyances plus modernes et plus conformes aux aspirations nouvelles de la société chrétienne.

Les indications générales et chronologiques qu'on vient de présenter trouvent leur confirmation dans l'examen des textes dont il a été parlé.

Prenons d'abord une chronique, celle de Guillem Pelisson, à laquelle nous avons déjà emprunté plus haut un renseignement important. La chronique dont il s'agit embrasse un intervalle compris entre les années 1229 et 1236. On a des raisons de croire que la rédaction en est postérieure à la mort du comte de Toulouse Raimond VII, par conséquent à la date de 1249. Quant à l'auteur lui-même, il meurt en 1268. Or, ce sont des gens de toute qualité et de toutes les classes que Guillem Pelisson énumère comme se rattachant, à l'époque qui est celle de son récit, à cette catégorie de sectateurs du catharisme que forment les *croyants*. Sans doute, chez l'auteur, ainsi que chez tous ses contemporains orthodoxes, et plus encore chez lui que chez eux, à cause de sa condition particulière de dominicain et de juge d'Inquisition, il est une chose dont on ne saurait se dispenser de tenir compte : c'est la propension à voir l'hérésie partout et à la signa-

ler sur les indices les plus vagues. Quoi qu'il en soit, et cette exagération mise de côté, parmi les individus qu'incrimine l'auteur, la plupart, en raison des gages donnés par eux à l'hérésie, peuvent en être considérés comme des adhérents indubitables.

Au premier rang se trouvent d'abord des nobles, une famille entière du pays de Carcassonne, celle des de Niort, ennemis actifs de Simon de Montfort, puis des rois de France, qui les poursuivent jusqu'à leur disparition définitive. C'est également une autre famille, celle des seigneurs de Montségur, tous, hommes et femmes, dévoués corps et âme à l'hérésie. Ce sont les Unaut, maîtres de Lanta, aux environs de Toulouse, et dont l'un, Guillem-Bernard, est brûlé comme *parfait* à Albi. Ce sont encore les seigneurs de Castelnau-d'Estrétefons, puis toute une série de personnages appartenant à la caste nobiliaire : Pierre de Beauville, Miquel de Pins, Guillem de Lisle, Bernard de Saint-Martin, Balaguier, chevalier de Laurac. Les trois derniers participent au massacre d'inquisiteurs qui se fait à Avignonet en 1242. Deux montent sur le bûcher, après la prise de Montségur; le troisième est pendu. A ces nobles, établis dans des châteaux, il faut joindre ceux que fournit Toulouse même, et parmi lesquels se recrutent de père en fils les titulaires des fonctions municipales. La liste en serait interminable. L'inquisiteur Guillem Arnaud en cite d'un seul coup douze à comparaître devant lui. D'autres, et avec eux plusieurs femmes, figurent dans des sentences d'excommunication. Leurs attaches avec la secte ne sont pas douteuses. Quelques-uns deviennent plus tard des *parfaits*. L'un d'eux, un certain Arnaud Rotger, consul en 1222 et 1223, s'élève à la dignité d'évêque cathare.

Mais, à côté des nobles, Guillem Pelisson mentionne encore des bourgeois proprement dits, commerçants ou industriels. C'est un certain Bernard de Solier, fabricant de boucles, qui, accusé d'hérésie, s'enfuit en Lombardie. C'est un nommé Jean Teisseire, qui se laisse brûler plutôt que de consentir à une abjuration. C'est la fille d'un changeur du nom de Bernard Raimond. Des bourgeois aussi en grand nombre figurent dans le texte curieux, une sorte de procès-verbal, reproduit en appendice à la suite de la chronique d'où nous tirons ces renseignements. Il s'agit de la relation du soulèvement excité à Albi, en 1234, par un juge d'Inquisition, Arnaud Catala. Parmi ces bourgeois, chefs du soulèvement en question, beaucoup sont membres du corps de ville.

L'un même, Adhémar Brosa, sera maître des monnaies au service d'Alfonse de Poitiers, en 1253.

Des constatations identiques ressortent du dépouillement d'autres textes qui ont été indiqués comme pouvant servir également à résoudre le problème qui nous occupe. Il s'agit cette fois des documents inquisitoriaux. C'est ce qui arrive, par exemple, pour ces sentences rendues de 1245 à 1248 par les juges Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre, et que nous avons utilisées précédemment. Ici encore, de même que dans la chronique qui vient d'être invoquée en témoignage, abondent les noms de nobles partisans de la foi cathare. Nous y rencontrons Pons de Gameville, le chevalier Augé de Verfeil, Arnaud Étienne, seigneur de Tarabel, Estolt et Bernard de Roqueville, le second maître du lieu des Cassès dans le département actuel de l'Aude, des femmes aussi, Lombarde, épouse d'Aimeric de Coussa, de Toulouse, et Algai, mariée à Pons de Villeneuve-la-Comtal. Ce sont enfin quatre membres de la célèbre famille toulousaine des Roaix, parmi lesquels Alaman, condamné à plusieurs reprises par la justice inquisitoriale et enfin emmuré à perpétuité en 1248. Ce que nous apprennent les sentences de Bernard de Caux et de son collègue, nous le trouvons confirmé dans ce manuscrit des Archives de la Haute-Garonne, d'où nous avons déjà extrait tant de renseignements. Là encore sont mentionnés un certain nombre de nobles, qui d'ailleurs vivent réfugiés en Italie, parmi eux un chevalier des environs de Carcassonne, Bérenger Joara, un représentant de cette race des Roaix, compromise tout entière par son attachement à l'hérésie, et ce Pierre de Beauville, dont le nom a été relevé plus haut, sur ce que disait de lui Guillem Pelisson[1].

On le voit, et la preuve peut en être regardée comme faite, dans la première moitié au moins du XIIIe siècle, des nobles de toute origine, de familles féodales comme de familles urbaines et consulaires, sont étroitement affiliés au catharisme et peuvent y être rattachés à titre de *croyants*. Mais, à partir de ce moment aussi, il semble que leur nombre dans la secte aille diminuant sans cesse. Le fait s'explique par la persécution, par le découragement et la ruine qu'elle entraîne avec elle. Il ne faut pas manquer d'y joindre également l'ambition, qui pousse tous ces

1. Voy. également chez Döllinger, *Dokumente*, p. 38, un texte qu'on peut joindre à ceux dont nous venons de faire usage.

membres des hautes classes à ne pas s'obstiner au service d'une cause qu'on peut considérer dès lors comme perdue. D'autres vont donc les remplacer dans ce rôle de fauteurs éminents de l'hérésie. Ce seront des bourgeois, habitants de villes d'importance secondaire, gens d'influence moyenne en comparaison de ces seigneurs convertis à d'autres idées. Mais ils sont riches encore et instruits. En tout cas, ils dirigent leurs concitoyens comme consuls et ont sur eux assez de pouvoir pour les pousser, ainsi qu'on le verra au temps de Philippe le Bel, jusqu'aux résolutions les plus hasardeuses.

Ce que nous venons de dire se trouve établi par un document auquel nous avons eu déjà recours à plusieurs reprises. Il s'agit du manuscrit de la Bibliothèque nationale portant le n° 11847 du fonds latin et renfermant des interrogatoires d'Inquisition. Ces interrogatoires se rapportent à un curieux procès ouvert en 1299 à Albi par l'évêque de cette ville, le célèbre Bernard de Castanet, et les juges dominicains Nicolas d'Abbeville et Foulques de Saint-Georges, et dont nous suivons le développement d'années en années, dans des textes de toutes sortes, jusqu'en 1327. Trente-cinq prévenus y figurent. Ils appartiennent à cinq localités du département actuel du Tarn : Albi, Réalmont, Lescure, Cordes, Lautrec. Vingt-cinq habitent la première des localités indiquées. Tous sont des bourgeois actifs et intelligents, dont les dépouilles enrichissent à la fois l'évêque, le roi de France et plus ou moins aussi les ordres qui fournissent des ministres aux tribunaux d'Inquisition. De cela témoignent de reste les comptes des procureurs des *encours*, c'est-à-dire des confiscations pour hérésie, à pareille époque. Tous les prévenus en question tiennent également de près ou de loin à ces gens d'Albi, qu'on voit mêlés au soulèvement qui est sur le point d'enlever le Languedoc aux Capétiens vers 1303, et à la suite duquel succombe une partie des corps consulaires de la province.

Bien différents après cela sont les prévenus qui apparaissent un peu plus tard dans trois registres contemporains, tous trois du début du XIVe siècle, et que nous avons cités plusieurs fois, de même que ceux qui viennent d'être allégués à l'instant. C'est d'abord le manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 4269 du fonds latin, contenant des interrogatoires datés de 1308 et de 1309 et dirigés par l'inquisiteur Geoffroi d'Ablis. Ce sont ensuite

les sentences publiées par Limborch, et que rend, de 1307 à 1323, le dominicain Bernard Gui, associé successivement au même Geoffroi d'Ablis, puis à Jean de Beaune. C'est enfin le manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, fonds du Vatican n° 4030. Dans ce dernier sont renfermées des dépositions recueillies par l'évêque de Pamiers Jacques Fournier, plus tard pape sous le nom de Benoît XII, avec l'assistance de deux des juges qui viennent d'être indiqués à l'instant, Bernard Gui et son collègue Jean de Beaune. Dans ces textes, constituant l'ensemble le plus complet que nous ait laissé la justice inquisitoriale, un fait domine par-dessus tout. C'est non seulement, et comme on pouvait s'y attendre, la diminution en nombre des adhérents du catharisme, mais leur condition presque toujours infime.

Dix-sept prévenus, dont trois femmes, figurent dans le premier des registres indiqués. A part deux nobles, sans doute de très humble noblesse, deux notaires et un avocat, tous sont de petits propriétaires exploitant eux-mêmes leurs terres, des artisans ou de simples journaliers. Il en est de même pour les condamnés des sentences éditées par Limborch, de même également pour les accusés, au nombre de cent environ, dont les interrogatoires remplissent le manuscrit du Vatican. En ce qui concerne ces derniers individus, hormis quelques prêtres confondus dans l'ensemble pour d'autres crimes que l'hérésie, tous sont de pauvres gens qui vivent confinés dans des hameaux de la vallée de l'Ariège.

Faut-il s'étonner de cette décroissance et de cette restriction progressives du champ où le catharisme exerce son action et recrute ses adhérents? Rien de plus naturel au contraire et de plus conforme à ce qui s'est passé perpétuellement en pareil cas. Jeunes, entreprenantes, pleines d'espoir dans l'avenir, les doctrines dualistes ont eu la vogue qui s'attache aux débuts de toutes les choses humaines. Elles ont rallié à elles toutes les classes, et, en tête, les plus hautes, mais aussi les plus mobiles et les plus promptes à abandonner toute fortune qui s'éclipse, parce que l'intelligence et l'ambition qui leur sont propres les entretiennent sans cesse dans la connaissance exacte de leurs intérêts. Vers 1250, les efforts déjà victorieux de l'Inquisition, l'avènement, avec le capétien Alfonse de Poitiers, d'un pouvoir entièrement dévoué à l'orthodoxie, tout cela avertit les nobles de Languedoc, qui tiennent encore pour les croyances cathares, qu'un revirement

profond est en train de s'accomplir autour d'eux. De gré ou de force, ils se séparent de l'hérésie, afin de se rallier à la fois au régime politique nouveau et au culte officiel et de s'accommoder, sous l'étranger, à un changement de vie auquel ils ne jugent pas possible de rester plus longtemps réfractaires. Le même mouvement de désertion, bien que plus lent, gagne la classe qui se trouve immédiatement au-dessous des nobles, c'est-à-dire la bourgeoisie. Les derniers fidèles du catharisme sont des gens de condition tout à fait inférieure, artisans et paysans. Ils s'attachent à lui avec une opiniâtreté qui nous fait souvenir, que c'est dans les mêmes couches sociales et au fond des campagnes, qu'après plusieurs siècles de christianisme triomphant le paganisme éteint en apparence gardait encore des adhérents qu'on ne lui aurait pas soupçonnés.

Nous avons recherché, autant qu'il était permis de le faire, à quelles classes de la société appartenaient les *croyants* dualistes. Nous allons examiner maintenant quel pouvait être leur nombre. La question paraîtra sans doute très difficile, sinon absolument insoluble. Les documents du moyen âge ne nous ont transmis, en effet, aucune indication à ce propos, et nous ne devions pas compter qu'ils nous en transmissent. On sait de reste combien, même dans une époque très moderne, l'embarras est considérable pour se renseigner sur le chiffre exact des représentants d'un parti politique ou religieux. A plus forte raison faut-il regarder un tel calcul comme très malaisé ou d'une difficulté insurmontable, quand il s'agit d'un temps aussi lointain que celui qui nous occupe et dont nous n'avons à attendre le plus souvent que des informations d'une imprécision désespérante. Voyons pourtant ce que l'on peut répondre à la question qui a été posée.

Si l'on s'en rapportait aux inquisiteurs du XIIIe siècle en ce qui concerne le nombre des *croyants* cathares, il faudrait admettre que ceux-ci, dans la première moitié au moins du siècle indiqué, auraient formé un ensemble en quelque sorte énorme, une vraie multitude. L'exagération est évidente. Comment s'explique-t-elle? Par deux raisons. La première, c'est le fanatisme presque incroyable de ces juges, fanatisme qui, après leur avoir enlevé toute notion d'équité, va jusqu'à les rendre incapables d'apprécier les choses et d'en discerner la nature réelle. Chez ces hommes, qu'on pourrait croire d'une espèce à part, la passion, l'aveuglement sont montés à un si haut degré, qu'ainsi que la remarque

en a été déjà faite, l'hérésie devient pour eux une obsession, qu'ils voient des hérétiques partout. Une telle folie n'est pas du reste leur fait à eux seuls ni celui de leur temps à l'exclusion de tout autre. Les époques troublées l'ont toujours vue se reproduire invariablement. C'est le même délire qui, dans une société, voue parfois à la persécution une classe entière d'individus, que l'on qualifie du nom commode de suspects. Mais ce n'est pas tout. Lorsqu'ils grossissent ainsi jusqu'à l'absurde le nombre des ennemis de leur foi, les inquisiteurs obéissent encore à une autre impulsion. C'est le besoin d'excuser, à leurs propres yeux et pour le monde chrétien, le caractère insolite des tribunaux qu'ils président et des mesures qu'ils y décrètent.

Il est, du reste, une distinction qu'il ne faut pas manquer d'établir ici. Ni les juges d'Inquisition ni les gens de leur époque ne songent à s'y astreindre. Elle n'en rend pas moins compte, dans une certaine mesure, de l'opinion erronée qu'ils se font les uns et les autres du nombre des *croyants* cathares. La distinction dont il s'agit est celle qu'il faut nécessairement observer entre ces derniers, adhérents certains et indubitables du dualisme, et ceux que la phraséologie de la législation ecclésiastique qualifie de fauteurs d'hérétiques (*fautores hereticorum*). Que les inquisiteurs poursuivent ceux-ci et les punissent presque aussi rigoureusement que les *croyants* proprement dits, c'est affaire à eux. Cela se conçoit également jusqu'à un certain point, si l'on considère le plan de répression qu'ils visent à exécuter. Mais, au point de vue historique ou moral, une confusion de ce genre ne saurait être admise. Car, dans la majorité des cas, de quoi donc est faite cette *fautoria hereticorum* qu'on prétend faire payer si cher à ceux qui en sont accusés? De bien autre chose assurément que d'une adhésion même plus ou moins lointaine aux dogmes du catharisme : de relations de famille ou de voisinage, de rapports tout naturels entre des concitoyens qui se connaissent et ont le droit de s'estimer, de s'aider à l'occasion, en dehors des dissidences politiques ou religieuses.

Quoi qu'il en soit au surplus, et si cette question du nombre des *croyants* cathares demeure en fin de compte très difficile à éclaircir, il n'est pas défendu pour cela de l'examiner. Il y a même quelque espoir de parvenir à la résoudre, au moins approximativement et par voie indirecte. A la vérité et de façon générale, les documents se taisent à ce propos ou ne fournissent

que des indications suspectes. Cependant quelques textes subsistent malgré tout, qui, interrogés et commentés avec soin, sont capables de donner satisfaction à l'histoire.

Parmi ces textes, le plus propre, il semble, à nous aider dans la recherche que nous poursuivons, c'est un passage d'une des œuvres que nous avons eu à citer plusieurs fois, la *Summa* de l'Italien Rainier Sacchoni. Qu'on se rappelle, avant d'aborder l'examen qui va être essayé, la valeur très spéciale de l'écrit composé par cet ancien *parfait* devenu inquisiteur. Qu'on se souvienne également de sa date, qui est expressément l'année 1250. Sans doute, à pareil moment, le catharisme assailli avec fureur a été déjà fortement ébranlé. Mais il est encore loin de sa ruine; il est même alors si peu diminué qu'on peut le croire arrivé justement à cette heure critique où, près d'entrer dans la période du déclin, il a conservé pourtant, ou peu s'en faut, son intégrité primitive. Le traité de Sacchoni est donc un des plus précieux témoignages que le XIIIe siècle nous ait transmis au sujet des doctrines dualistes. Quant au passage particulier de ce traité, dont nous pensons tirer quelque éclaircissement pour le point que nous examinons, c'est peut-être un des plus précis qui s'y trouvent. Il s'agit de l'endroit où l'auteur a noté, comme dans une véritable statistique, le nombre des églises cathares et celui des *parfaits* que possède chacune d'elles.

Or, d'après Rainier Sacchoni et selon des calculs faits aussi bien souvent, comme il le remarque, par les sectaires eux-mêmes, dans l'Europe entière, vers le milieu du XIIIe siècle, existent environ quatre mille *parfaits* cathares des deux sexes, répartis entre seize églises différentes. Parmi ces églises, qui s'espacent de l'extrémité orientale de la péninsule des Balkans à l'Atlantique, se place au premier rang l'église lombarde de Concorezo avec quinze cents *parfaits*. Viennent ensuite, pareillement en Lombardie, celles des Albanais et des hérétiques dits de Bagnolo, avec cinq cents *parfaits* pour la première et deux cents pour la seconde. Les églises de la Marche d'Ancône, de Toscane et du Val de Spolète en réunissent deux cents environ; celle que composent les Cathares français établis en Italie cent cinquante à peu près; celle enfin des Cathares habitant la France environ deux cents. Des églises d'Orient, celle de Constantinople ne compte que cinquante *parfaits*. Quatre autres, celles d'Esclavonie, de

Philadelphie, de Bulgarie, de Trau[1], en ont entre elles cinq cents, soit pour chacune cent vingt-cinq, si l'on veut[2].

Si maintenant on admet l'assimilation des *parfaits* à des prêtres, ce qu'ils sont en effet, puisqu'ils distribuent les sacrements du culte dualiste, et que l'on compare ensuite le nombre des représentants du sacerdoce existant dans un état moderne avec celui de leurs fidèles, peut-être y aura-t-il moyen, très approximativement sans doute, de s'imaginer le chiffre des *croyants* ralliés aux dogmes du catharisme dans l'ensemble des pays où ces dogmes se sont répandus. Prenons la France comme exemple dans la comparaison à laquelle nous voulons procéder. Quarante mille prêtres catholiques en chiffres ronds y existent pour environ trente-cinq millions d'adhérents au catholicisme ou d'individus auxquels s'applique plus ou moins légitimement une désignation de ce genre. Ce qui ferait, en s'en tenant à la même proportion pour les Cathares, dont les *parfaits* ou prêtres sont dix fois moins nombreux en Europe, suivant Sacchoni, que les ministres de l'église romaine en France, dix fois moins de *croyants* ou de fidèles, soit, en fin de compte, à peu près trois millions cinq cent mille adhérents.

Ce chiffre de trois millions passés de *croyants* cathares paraîtra probablement fort considérable. Peut-être conviendrait-il pourtant de l'élever encore de façon très sensible, sinon de le doubler, et cela pour deux raisons. La première, c'est la simplicité du culte hérétique, qui ne réclame pas pour son accomplissement un nombre aussi important de ministres que

1. En slave *Troghir*, anciennement *Tragurium*, chez les écrivains catholiques et Sacchoni lui-même *Dugunthia* ou *Dugunithia ;* petit port sur l'Adriatique au nord-ouest de Spalato, dans la province autrichienne de Dalmatie.

2. A cause de sa longueur, nous ne reproduisons pas ici ce texte capital. Notre résumé en donne d'ailleurs la substance. Voy. *Thes. anecdot. nov.*, t. V, c. 1767, 1768. Toutefois, nous citerons les dernières lignes sur lesquelles conclut Sacchoni. « O lector, dicere potes secure, quod in toto mundo non sunt Cathari utriusque sexus numero quatuor millia, et dicta computatio pluries olim facta est inter eos. » On remarquera que l'addition des chiffres de détail donnés par l'auteur et présentés par nous dans notre analyse fournit un total un peu supérieur à celui de quatre mille *parfaits* qu'il indique en gros. Ce total est exactement de quatre mille trois cents *parfaits*. Au sujet de toutes ces églises dualistes dont il a été parlé, et spécialement de celles des pays slaves et d'Italie, voy. Schmidt, *op. cit.*, t. I, p. 15-23, 56-66, et t. II, n. 7, p. 284-286.

le culte orthodoxe. Là, en effet, où deux prêtres catholiques suffiraient à peine à la distribution journalière des sacrements de leur église, à l'exécution de ses cérémonies compliquées, un seul *parfait* pouvait, il semble, vaquer aux rites rudimentaires auxquels s'était réduit le catharisme. L'autre raison, qu'il serait permis d'alléguer après celle-là, c'est l'activité extraordinaire des hérétiques, qui se multiplient, comme il arrive dans toutes les associations religieuses encore jeunes ou en butte à la persécution, et par là réussissent, malgré leur petit nombre, à entretenir le zèle d'une foule d'adhérents à la fois. De l'activité dont il s'agit, nous avons mentionné plus d'une preuve. Rappelons seulement ces voyages continuels, qui donnent à l'existence des ministres cathares un de ses caractères les plus curieux.

Mais laissons ces indications générales et passons de l'ensemble au détail. Appliquons à chaque église cathare prise en particulier la proportion qui a été posée en principe entre les *parfaits* et les *croyants* d'une part et les prêtres catholiques et leurs fidèles de l'autre. Admettons également que, parmi les églises hétérodoxes, celles qui comptaient le plus grand nombre de *parfaits* devaient offrir aussi le chiffre le plus élevé de *croyants*, ce qui paraît logique. Voici, sur ces bases, comment se seraient répartis définitivement les groupes cathares, ou, si l'on veut, dans quelle mesure le catharisme se serait infiltré dans telle ou telle des contrées de l'Europe chrétienne. Son pays d'origine demeurant, selon toute vraisemblance, l'Orient, la péninsule des Balkans[1], il aurait eu pour terre d'élection l'Italie. Avec deux mille quatre cent cinquante ou deux mille cinq cents *parfaits* environ sur quatre mille, celle-ci par conséquent aurait rassemblé, il faut le croire, les cinq huitièmes des adhérents aux croyances hérétiques, c'est-à-dire deux millions et plus de *croyants*, si l'on s'en tient au premier chiffre obtenu dans le calcul qui a été présenté, ou quatre millions, si l'on double ce chiffre. La France, avec deux

1. Nous touchons ici en passant à la question fameuse et si controversée des origines et du lieu d'éclosion des croyances cathares. Schmidt l'a résolue, on le sait, par l'attribution à l'orient de l'Europe de ces croyances si curieuses. Voy. *op. cit.*, t. I, p. 1-11 ; voy. également t. II, p. 252-270, la note où le même auteur a combattu les théories contraires à la sienne. L'opinion de Schmidt semble, à notre avis, la plus acceptable. Il convient pourtant de tenir grand compte des additions ou corrections ingénieuses qu'y a apportées postérieurement M. Karl Müller dans un article critique de la *Theologische Literatur-Zeitung* (n° 14 de l'année 1890, 12 juin).

cents *parfaits* seulement, n'aurait guère réuni que deux cent mille *croyants* dans notre première hypothèse ou quatre cent mille au plus dans la seconde, l'Orient enfin, avec cinq cents ou cinq cent cinquante *parfaits*, sept ou huit cent mille *croyants*.

Tel est cet ensemble de renseignements très précieux, avec l'interprétation que nous nous sommes permis d'en essayer. Qu'on pense ce que l'on voudra de cette dernière, les indications sur lesquelles nous avons entrepris de l'appuyer demeurent des plus importantes parmi toutes celles qui nous ont été transmises au sujet du monde cathare et de sa constitution intime. Quant à nos calculs, au moins voudra-t-on en tirer cette conclusion de caractère très général : c'est que les fidèles du catharisme auraient atteint très probablement à un chiffre fort considérable; c'est, en tout cas, qu'ils auraient été assez nombreux, non seulement pour inspirer à l'église orthodoxe une terreur profonde, mais pour donner également à leur secte l'espoir de fonder cette société religieuse toute-puissante et rivale de Rome qu'elle semble avoir rêvée.

Nous n'insisterons pas du reste davantage, et nous passerons à autre chose. Ces questions, qui n'ont été que rarement examinées ou même ne l'ont pas été du tout, que quelques-uns pourront sans doute juger insolubles, mises de côté, une nouvelle se pose. C'est celle-ci : comment, en somme, devons-nous nous imaginer ces *croyants* cathares, que nous cherchons à connaître? Quelle définition faut-il en présenter? Ce sont essentiellement des laïques. Ils offrent dans leurs dehors tous les caractères qui sont ceux des membres de la société laïque du temps. Ils vivent comme eux, sans que rien d'apparent les en distingue. Ils se livrent à des occupations que partagent avec eux les adhérents de la foi orthodoxe. Ce sont, en un mot, des hommes du monde ou du siècle, pour parler le langage ecclésiastique de l'époque. « Les *croyants*, dit Schmidt, pouvaient être mariés, posséder des richesses, faire la guerre et se nourrir de tout ce que produit la nature, sauf à se confesser de ces péchés aux ministres de la secte[1]. »

Toutefois, ces indications, dont il n'y a pas à contester l'exactitude générale, ne sauraient suffire à marquer d'une manière précise et définitive la nature propre de la classe que l'on étudie. Il faut y regarder de plus près. Cette classe, malgré le nombre

1. *Op. cit.*, t. II, p. 99.

vraisemblablement très grand de ceux qui la composent, ne forme après tout qu'une minorité au sein de l'unité catholique. N'a-t-elle point, par suite, le caractère habituel aux groupes de ce genre, resserrés dans une communion de croyances plus stricte, obligés surtout, en face de l'inimitié que leur ont vouée d'ordinaire les contemporains, à une régularité de vie et de mœurs, à une tenue en quelque sorte plus rigide que celle de la majorité, dont ils se sont isolés par tant de points? A une pareille question, c'est bien évidemment par l'affirmative qu'il y a lieu de répondre. En ce sens, l'aspect de cette société cathare, à la considérer dans ses adhérents mondains, doit se rapprocher sans doute de celui qu'offre également, en des temps plus voisins de nous, une autre minorité de même espèce. Nous voulons parler des membres de la nation française qui, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, sont demeurés fidèles au protestantisme. Ces adeptes de la Réforme font souvent preuve d'une intelligence supérieure à celle de leurs compatriotes orthodoxes. On note en tout cas chez eux un sentiment plus net de la dignité humaine, une activité plus vive et mieux ordonnée, un respect plus profond des devoirs sociaux ou des obligations morales. Dans leur conduite, éclatent une hauteur, une supériorité d'idéal incontestables. L'origine de ces qualités précieuses n'est pas d'ailleurs difficile à découvrir. Elle est dans l'attention, souvent malveillante, toujours très étroite, dont les entourent leurs adversaires. Ces dissidents se sentent observés; ils s'observent eux-mêmes et veillent sur leurs moindres démarches.

Le rapprochement, qui vient d'être fait entre les hérétiques du XVIIe siècle et leurs prédécesseurs du XIIIe, se vérifie pleinement si l'on examine les mœurs et les habitudes de ces derniers, autant du moins qu'il nous est permis de les démêler à travers les indications incohérentes des champions de l'église officielle. D'après ceux-ci, les *croyants* cathares se distinguent avant tout par une vie occupée et laborieuse, par une économie sévère. Apparemment, ils voient dans le travail, non seulement un moyen de subvenir aux nécessités de l'existence, mais encore l'accomplissement d'une prescription imposée à l'homme par Dieu lui-même. Les écrivains catholiques n'ont pu se dispenser de noter les heureux résultats d'une activité aussi soutenue. Ils nous parlent des succès qu'ont les Cathares partout où ils portent leurs efforts, dans

l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie[1]. Il est vrai que l'ardeur extraordinaire au travail qu'ils sont forcés de reconnaître chez les hérétiques, la plupart de ces mêmes auteurs l'attribuent à des motifs pleins de bassesse, à l'amour du gain, à l'avarice. C'est ce dont témoignent les reproches que beaucoup d'entre eux adressent à ces sectaires, de qui les actes, jusqu'aux plus innocents, revêtent invariablement à leurs yeux un caractère criminel. « Nulle part, dit Monéta, on ne voit dans le Nouveau Testament que les apôtres fussent des trafiquants, ni qu'ils se rendissent aux marchés pour y traiter des affaires terrestres, ni qu'ils se donnassent du mal pour accumuler l'argent comme vous le faites[2]. » Sacchoni va plus loin encore dans ces sortes d'accusations. Selon lui, « les hérétiques ne restituent à personne ce que leur ont donné le prêt à intérêt, le vol ou la rapine. Ils le gardent pour eux, ou plus ordinairement le laissent à ceux de leurs fils ou de leurs neveux qui sont demeurés dans le siècle. Ils soutiennent, du reste, qu'il n'y a point de péché à prêter de l'argent à intérêt »[3].

Mais ces reproches d'avidité, peu solides et presque puérils, ne résistent pas à un examen sérieux. Tout d'abord, la question du prêt à intérêt qu'y mêlent les ennemis du catharisme demeure fort controversée même au moyen âge, en dépit de la doctrine de l'Église, hostile, on le sait, aux opérations de ce genre. Puis, dans les griefs élevés contre les hérétiques, peut-être se trouve-t-il au fond beaucoup d'envie, comme cela arrive dans d'autres temps, pour ce qui concerne les protestants parvenus à l'opulence, ou pour une race peu scrupuleuse quelquefois dans sa poursuite de la richesse, en tout cas singulièrement âpre au gain. Nous voulons dire la race juive. Un aveu, que font les orthodoxes eux-mêmes, diminue beaucoup en outre la portée des imputations dont il s'agit. C'est qu'une portion considérable de l'argent amassé par les *croyants* cathares à force de labeur, d'ordre et de sage économie, passe en œuvres charitables. C'est aussi que

1. Voy. chez Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 156, n. 2, les textes du XIIe et du XIIIe siècle rassemblés par lui à ce propos et empruntés à saint Bernard, à Joachim de Flore, à Ebrard, qui est peut-être le même que le grammairien, auteur du célèbre *Grécisme*, à Luc de Tuy.

2. Voy. lib. V, cap. I, p. 396. Ce texte a été cité par Schmidt, *op. cit.*, *ibid.*, *ut supra*.

3. *Thes. anecdot. nov.*, t. V, c. 1764.

cette activité même a pour cause dominante le désir de créer à la secte des ressources en vue des crises de persécution qu'elle peut avoir à traverser, dans le but également de subvenir à l'entretien des *parfaits* ou à celui des adhérents du catharisme qu'afflige la pauvreté ou bien la maladie. Un sentiment profond de charité et, comme nous dirions aujourd'hui, de solidarité anime, en effet, toutes les classes de cette société hérétique. Il est si manifeste que les écrivains orthodoxes ont dû, quoiqu'ils en eussent, l'attester eux-mêmes hautement et noter l'humanité de ces sectaires qu'ils exècrent, leur sollicitude pour tous les déshérités de ce monde, pour les indigents, les prisonniers, les misérables chassés de leur foyer et de leur patrie[1].

Nous ne reviendrons pas sur les libéralités de tout genre faites par les *croyants* à leurs *parfaits*, sur les donations et les legs souvent importants auxquels ils se décident en leur faveur, et qui, versés dans un trésor commun qu'administrent les évêques cathares, forment un fonds de réserve où l'on puise au besoin. A ces ressources pécuniaires s'ajoute parfois le produit de collectes faites dans une nécessité pressante. En certains lieux s'élèvent des maisons, sortes d'orphelinats où l'on élève gratuitement des enfants sans fortune. Ailleurs, dans des villes, ce sont des hospices où les membres étrangers de la secte qui voyagent sont reçus et nourris[2]. Mais ici intervient, de la part des orthodoxes irréductibles dans leur haine, un reproche nouveau. Ils reconnaissent, ne pouvant faire autrement, la charité déployée par les sectaires. Toutefois, ils essaient d'en restreindre le mérite. Ils les accusent en même temps de dureté et d'égoïsme. A leur dire, les *croyants* ne seraient charitables qu'entre eux et seulement pour leurs frères. Qu'il en fût réellement de la sorte, cela se comprendrait dans une certaine mesure et même s'excuserait à la rigueur. Des dangers de chaque instant, des persécutions sans trêve pèsent sur les adhérents du catharisme. Une nécessité impérieuse prime pour eux tout le reste. C'est celle de se soutenir entre eux avec énergie. Assez légitimement par suite, ils peuvent se croire dégagés de toute obligation positive envers une société qui les a proscrits et repoussés de son sein, dont ils n'ont à

1. Voy. à ce sujet les paroles du dominicain Humbert de Romans qu'a reproduites Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 157, n. 3.

2. « ... Proprium habent hospitium, in quo fratres extranei qui superveniunt hospitalitatis causa recipiunt. » Monéta, lib. IV, cap. I, p. 278.

attendre que les manifestations d'une haine implacable. Encore semble-t-il que le reproche en question ne doive pas être réellement pris au sérieux. Des écrivains orthodoxes prétendent qu'en bien des cas les hérétiques ne donnent que pour accroître le nombre de leurs partisans. On peut en conclure que leurs aumônes ne se restreignent pas toujours aux pauvres qui sont avec eux en communion de croyances, mais qu'elles s'étendent à ceux-là mêmes que l'église romaine est en droit de compter au nombre de ses fidèles.

Tout ce que nous avons dit des *croyants* cathares, de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leur caractère, tels que nous les représente le témoignage de leurs contemporains, les auteurs catholiques, tout cela confirme l'idée que nous devions concevoir d'eux, étant donnés les principes sur lesquels repose la foi dont ils ont fait élection. En vertu de celle-ci, ils sont partie intégrante de l'association religieuse séparée de l'orthodoxie et qui a ces principes pour base. Ils en forment une fraction. L'autre est celle que composent les *parfaits*. Mais, entre ces derniers et eux, il y a un abîme. Ils se sont arrêtés, pour ce qui les concerne, au seuil de cette église dualiste si difficile à satisfaire et si rigide. Ils n'ont pas consenti aux sacrifices extraordinaires, presque supérieurs aux forces humaines, qu'elle exige afin d'ouvrir ses portes et d'accueillir dans son sein ceux qui lui demandent d'y pénétrer. A parler au juste, ils en sont voisins plutôt qu'ils ne font véritablement corps avec elle. Cette union intime, ils n'y atteindront que le jour où ils voudront bien consentir aux actes significatifs qui en sont les conditions préliminaires et strictement obligatoires.

Si profonde et si réelle que soit la séparation dont il s'agit, les liens n'en sont pas moins étroits entre cette église cathare et les *parfaits* qui en sont les représentants d'une part, et, de l'autre, ces *croyants* qui ont différé d'y faire leur entrée définitive. Deux choses constituent les liens dont il s'agit. C'est tout d'abord une conviction capitale, le fondement même de tout un côté de la foi dualiste, et que l'enseignement entier de la secte contribue à enraciner dans la pensée de ses adhérents. C'est, en second lieu, une promesse, un engagement solennels qui peuvent être rappelés à celui qui y a souscrit, que lui-même, du reste, n'oublie jamais.

« Ce qu'on s'efforçait d'inculquer à tous, dit Schmidt, à propos de la conviction dont il vient d'être parlé, c'est que hors de la secte il n'y a point de salut, et que, par conséquent, le croyant qui

désirait être sauvé devait nécessairement passer un jour par le *consolamentum*. Cet acte pouvait être différé jusqu'à la mort, mais si l'on mourait sans avoir reçu l'imposition des mains, on mourait *inconsolé*, sans l'espoir d'un salut immédiat ; l'âme, disait-on, émigre dans un autre corps pour recommencer son expiation, ou bien, selon les dualistes mitigés, elle est laissée sans retour entre les mains du principe mauvais. Cette opinion était profondément enracinée dans l'esprit des croyants cathares ; les monuments du temps rapportent une multitude d'exemples de croyants qui, soit blessés mortellement, soit couchés sur leur lit de mort, demandent encore le *consolamentum*, afin d'obtenir la rémission de leurs péchés et de passer immédiatement au séjour céleste[1]. »

Quant à l'engagement, qui va de pair avec la conviction qui vient d'être définie, il en a été déjà fait mention au début de cette étude. C'est le pacte célèbre connu sous le nom de *convenenza*. Les ministres du catharisme permettent à leurs adhérents de vivre dans le monde, affranchis des règles impérieuses auxquelles eux-mêmes se sont soumis. Ils les laissent libres, non pas de s'y livrer à l'entraînement de leurs passions, aussi sévèrement condamnées par la morale dualiste que par la morale catholique, mais de s'adonner à une foule d'occupations que les doctrines qui leur sont propres, si on les interprète dans leur sens strict, s'accordent à réprouver absolument. En échange de la liberté qu'ils leur accordent de vivre de la vie courante, il y a une chose que ces mêmes ministres de l'hérésie demandent à ceux qui bénéficient d'une telle concession : c'est la promesse, qu'en cas de maladie dangereuse ou de péril mortel, ils réclameront le sacrement suprême de la secte, le *consolamentum*, afin d'arriver au salut ; c'est cette autre promesse aussi, de plus grande portée et plus grave, qu'au cas où la mort ne suivrait point aussitôt l'initiation à laquelle ils auraient consenti, cet acte n'en entraînerait pas moins pour eux toutes ses conséquences. Cela veut dire qu'ils se feraient *parfaits* à leur tour et embrasseraient la vie rigoureuse dont l'obligation s'attache à ce titre. Qu'un pareil pacte se fît plutôt ou plus fréquemment aux époques de persécution qu'en temps ordinaire, que les Cathares s'y prêtassent avec plus d'enthousiasme dans les instants où devait grandir naturel-

1. *Op. cit.*, t. II, p. 99, 100.

lement l'exaltation de leur foi, on a toutes raisons de le croire. Il ne semble pas pourtant qu'il fût particulier à ces heures de crise, ni que le zèle des adhérents du catharisme ne dût point les faire s'y résoudre dans des moments moins troublés[1].

Les traits généraux que nous avons rapprochés suffiront peut-être, croyons-nous, à marquer assez exactement le caractère de cette société cathare, considérée, comme il a été fait en dernier lieu, dans sa portion mondaine, celle par qui elle tient au siècle et y demeure mêlée. Ces *croyants*, que nous avons étudiés, ce sont essentiellement des laïques. Ils sont adonnés à tous les soins que comporte l'existence terrestre. Mariés, ils élèvent leurs enfants. Ils s'occupent aussi, ils travaillent, soucieux de s'enrichir et pour eux-mêmes et pour la secte à laquelle ils se sont attachés. Ces principes austères, cet ascétisme radical qui dirigent la vie des *parfaits*, ils n'en ont pas, pour eux, admis dans la pratique toutes les conséquences. Les principes, l'ascétisme dont il s'agit n'en déteignent pas moins en quelque sorte sur leur existence intellectuelle et morale. Celle-ci est à coup sûr mieux réglée, plus conforme peut-être à un sentiment élevé du devoir qu'il n'arrive chez la plupart de leurs contemporains. Elle nous apparaît également comme plus fructueuse, tant en œuvres matérielles qu'en œuvres de charité et d'assistance sociale. Au sein du monde catholique, avec lequel ils ont rompu réellement, sans que cette rupture se manifeste toujours par des signes bien visibles, ces dissidents forment une minorité, mais en même temps une élite, dont les vertus ne laissent pas de doutes.

On ne s'attendra pas à ce que, sur l'étude sommaire encore, que nous avons essayé de présenter d'un des aspects multiples sous lesquels le catharisme s'offre à l'histoire, nous songions à fonder une conclusion qui serait comme un jugement d'ensemble de cette hérésie vraiment grandiose. Pour avoir quelque droit de le faire, que de points différents il aurait fallu joindre à ceux qui nous ont exclusivement occupé! Nous voulons dire les origines de ce même catharisme demeurées malgré tout à demi obscures, ses dogmes si complexes et son exégèse si curieuse, ses rites et la hiérarchie de son sacerdoce, sa morale et l'ascétisme qui en est l'expression pratique, son développement enfin, l'un des phéno-

1. Cette opinion, nous devons le remarquer, ne paraît pas être celle de Schmidt. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 100.

mènes les plus considérables qui marquent l'évolution de l'esprit religieux durant tout le moyen âge. Cependant, on s'étonnerait aussi peut-être que, de l'église dont nous avons indiqué la pensée intime, de la société que nous avons décrite, nous ne résumions pas en quelques traits les caractères définitifs, ou plutôt que nous ne tentions pas de fixer, en ce qui concerne l'une et l'autre, le pourquoi de leur existence, ce qu'on pourrait appeler leur raison d'être.

A cet égard, l'auteur d'un travail de date récente nous paraît s'être exprimé en des termes que nous jugerions volontiers excellents. « C'est d'abord, dit-il en parlant de l'œuvre des hétérodoxes du XIIe siècle, une réaction contre le relâchement des mœurs ecclésiastiques, contre l'autoritarisme du clergé féodal et de la politique religieuse de Rome, contre les excès de leur ambition temporelle... Le pessimisme des Cathares, leur haine pour le monde, œuvre du démon, formait un impressionnant contraste avec l'existence agitée et futile du clergé séculier, existence qui différait si peu de celle des *curiales* décrite par Walter Map et Jean de Salisbury... A partir de cette époque, la morale cesse d'être une froide série de décrets conciliaires. Revenue aux pures sources de l'Évangile, elle se rapproche de la vie, la transforme, l'utilise toute. Pour les Cathares, elle fait de la vie un moyen de purification; pour les Vaudois, elle en fait un labeur paisible qui a un sens et un objet déterminés... L'Église cesse alors d'avoir le monopole de la vertu; la morale de chaque jour, familière et facile, reprend sa noblesse. Le caractère anti-social de l'ascétisme s'atténue même dans une certaine mesure. Les parfaits qui ont renoncé à jouir de leur propre existence se vouent tout entiers au salut moral et matériel de leurs frères, évangélisent les croyants, les aident à vivre, surtout à mourir, ne s'enferment jamais dans les joies d'un quiétisme égoïste... Enfin, le mysticisme pénétra la foule, l'émut d'une façon durable, changea la nature et la forme de la piété collective... Dès ce moment, tout homme, quel qu'il soit, pourra se sentir l'auteur de sa propre rédemption; en lui naîtra, vivra et souffrira Jésus, et, en ce sens, le mysticisme laïque du début du XIIIe siècle marque un grand progrès dans le développement de la personnalité humaine... Tels sont, nous semble-t-il, les caractères essentiels de cette réforme morale[1]. »

Ces traits, nous le répétons, paraissent d'une justesse absolue.

1. P. Alphandéry, *les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du*

L'auteur, à vrai dire, n'a pas prétendu les reconnaître dans le catharisme tout seul. Il nous les a montrés également dans une foule de sectes que voit éclore la même époque où s'épanouissent les croyances dualistes. Mais c'est à celles-ci peut-être qu'ils appartiennent par-dessus tout. Ce sont celles-ci qui les manifestent, peut-on croire, avec le plus de netteté et de force.

Dans le catharisme, en effet, se révèle à première vue une puissance d'une étendue prodigieuse. Pour peu qu'on l'étudie, il y a là une réalité qui nous devient aussi sensible qu'elle le fut d'instinct aux pontifes romains du XIIe et du XIIIe siècle. De toutes les insurrections contre leur pouvoir qu'à vues l'Europe chrétienne, si l'on en excepte la Réforme, peut-être a-t-il été la plus redoutable. Avant lui, les révoltes qui visent le Saint-Siège se bornent à des tentatives indécises et vagues. Après lui, et jusqu'au cataclysme suprême qui ouvre les temps modernes, il ne paraît pas qu'elles soient allées au delà. Tout ce qui a manqué aux revendications du patarinisme, aux efforts des Arnaldistes, de Tanchelm, de Pierre de Bruis et d'Henri, à ceux des Vaudois, il le possède au plus haut degré : conceptions précises et hardies, à la fois traditionnelles et neuves, constitution d'une église dressée contre l'église de Rome, opposant à ses dogmes des dogmes contraires, à son culte un autre culte, à sa hiérarchie une hiérarchie particulière. Avec le catholicisme, le catharisme va même jusqu'à rivaliser d'ambition. Non seulement il aspire à partager avec lui l'empire du monde chrétien, mais il compte l'en évincer quelque jour et l'y remplacer sans réserves.

C'est que rarement a existé un système dogmatique plus complet et plus savant. Pour contribuer à l'édifier se sont réunis une foule d'apports empruntés à des temps divers, nombre de données prises aux plus grandes hérésies des premiers siècles du christianisme, jusqu'à des éléments où l'on a voulu discerner des legs du polythéisme antique, mais qu'il faudrait bien plutôt qualifier d'humains et de terrestres, tant ils sont de tous les âges et de tous les lieux, antérieurs et supérieurs à toutes les créations philosophiques et religieuses[1]. Pour soutenir le système ainsi constitué se sont rencontrés des docteurs, dont leurs adversaires eux-mêmes, les polémistes orthodoxes, ont dû reconnaître la science et la dia-

XIIIe siècle (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences religieuses, XVIe vol., fasc. 1), p. 196-198.

1. Sur cette complexité des doctrines cathares, voy. F. Tocco, *l'Eresia nel medio evo*, p. 133, 134.

lectique puissante. Ces docteurs ont formé une longue suite de maîtres. Ils sont les élèves brillants des écoles ou des universités de cette époque. Ils se sont assimilé tout le savoir contemporain. Toutes les sources leur en ont été ouvertes. Ils sont en communion avec le mouvement scolastique, dont la doctrine cathare n'est qu'une expression, mais l'une des plus concentrées en quelque sorte et l'une des plus audacieuses qui se soient produites jusque-là[1].

Au surplus, on pourrait douter dans une certaine mesure de ce qui vient d'être dit. Il serait permis peut-être de n'y voir après tout qu'une exagération de jugement. Mais, comment ne pas se rendre à l'évidence de faits devant lesquels tombent forcément tous les doutes? Et, en premier lieu, la faveur dont jouit le catharisme, faveur si prodigieuse qu'on y découvrirait volontiers, ainsi que la remarque en a été faite, une sorte de paradoxe de l'histoire, si elle ne s'expliquait tout d'abord en partie par la loi toujours vérifiée des contrastes[2]. En effet, quel est le moment où se propose aux âmes l'ascétisme, qui est la conséquence pratique des croyances dualistes? C'est justement celui où refleurissent les arts, l'industrie, le commerce, toutes les formes de l'activité humaine. En quelle langue l'hérésie exprime-t-elle son mépris du monde, de la richesse et des plaisirs? En celle-là justement dans laquelle les troubadours s'évertuent à chanter la chevalerie, la guerre et l'amour. A quelle société représente-t-elle la nature, l'univers entier comme l'œuvre d'un dieu malfaisant? A celle qui, dans une renaissance précoce de tout ce qui fait le charme de l'existence, se sent emportée vers ce naturalisme qui revit toujours, comme un germe indestructible, au fond de toutes choses, parce qu'il n'est sans doute que la dernière et plus intime pensée de l'homme.

A la faveur dont elles jouissent, s'ajoutent, pour nous rendre palpable la grandeur de ces théories étranges, leur durée et leur expansion surprenantes. Nées à l'extrémité orientale de l'Europe, on les trouve nettement caractérisées, en possession de tout ce qui les constitue essentiellement dès la fin du xe siècle, et cela en

1. Pour la confirmation de ce que nous disons, voy. l'introduction du livre de F. Tocco, p. 1-71. Quant à ce qui concerne la préoccupation des Cathares d'envoyer aux écoles les plus intelligents d'entre eux, ceux qui semblent devoir y faire le plus de progrès, voy. Schmidt, *op. cit.*, t. II, p. 158, 159, et n. 1 de la seconde de ces deux pages.

2. Voy. pour le développement de cette idée, F. Tocco, *op. cit.*, p. 126.

France, à l'opposé de leur lieu d'origine. Elles se fortifient, se propagent dans le siècle suivant. Elles éclatent enfin au grand jour, avec une intensité extraordinaire, dans le courant du XIIe siècle. Quand la papauté se décide à employer la force contre elles, il ne faut pas moins de cent à cent vingt ans de guerres, de massacres, de procédures inquisitoriales pour les extirper définitivement. Dans cet espace de temps, les mêmes doctrines ont occupé ou menacé de leur domination un territoire plus grand que celui où le Saint-Siège maintient son pouvoir spirituel, après les tempêtes de l'âge moderne. A ce territoire, en effet, il faut joindre une partie de l'Allemagne, qui a échappé à l'obédience romaine depuis Luther, et tous les pays slaves de la péninsule des Balkans, où, depuis le XIe siècle au moins, les souverains pontifes ont perdu toute influence religieuse. Au total, c'est tout l'orient des contrées européennes, et, avec ces contrées, l'Italie, la France, l'Aragon, la Catalogne, la Castille, le royaume de Léon, les Flandres, les provinces rhénanes, l'Allemagne centrale qui ont connu le catharisme et lui ont fourni des adhérents.

Comment donc expliquer un succès pareil? La loi des contrastes, dont il a été parlé en passant, ne saurait en donner le secret toute seule. A peine suffit-elle à en éclairer un côté spécial. Le succès dont il s'agit a d'autres motifs. Ce sont ceux-là mêmes qu'indiquent les paroles expressives qui ont été reproduites au début des considérations dernières que nous présentons maintenant. On doit y voir, ainsi que nous l'avons dit, comme le principe, la raison d'être de la secte dualiste, en même temps que des sectes que rapprochent d'elle un but commun, une pensée identique. Ces points capitaux, où se trouve en quelque sorte le pourquoi de l'existence du catharisme, sont au nombre de deux.

Ce qui constitue, en effet, la faveur et la force des croyances cathares, c'est d'abord qu'elles représentent une réaction, une protestation contre l'église romaine, contre les tendances mondaines et politiques que cette église affiche hautement, contre le christianisme tel qu'elle prétend le comprendre et l'imposer aux foules, et où celles-ci devinent une conception de plus en plus étrangère à l'esprit aussi bien qu'à la lettre de l'Évangile, une doctrine édifiée comme en marge de ce livre si simple. Et cette protestation, les Cathares ne la bornent pas aux invectives dépourvues de sanction dont se sont contentés la plupart de leurs prédécesseurs du XIe et du XIIe siècle. Ils la poussent jusqu'à ses conséquences

extrêmes. Ils tendent à corriger le mal, à rendre le repos aux consciences troublées, par l'élimination du mal lui-même. A l'église officielle dégénérée, ils signifient sa déchéance et son remplacement par une autre église, retrempée celle-ci aux sources des traditions apostoliques, débarrassée de toutes les surperfétations de dogmes et de rites contraires aux volontés du Christ. Manifestation protestataire avant tout, le catharisme occupe ainsi sa place dans la série des ébranlements, qui, en quatre cents ans, prépareront l'amoindrissement du pontificat romain. On peut attribuer à ses dogmes un caractère plus ou moins chrétien. On peut même, avec Schmidt, aller jusqu'à n'y voir qu'un pur syncrétisme philosophique[1]. Il n'en donne pas moins aux hérésies qui le suivent et jusqu'à la Réforme, en même temps que l'exemple de l'insurrection, la tactique à y employer et la phraséologie qui dès lors se répétera d'âge en âge. Dans tout cela se trouve en partie l'importance souveraine du catharisme. Là, aussi, se découvre une première raison de son apparition même, ou tout au moins de la faveur étonnante dont il jouit.

Une seconde aussi considérable, quoique les contemporains n'aient pas dû peut-être s'y montrer sensibles autant que nous-mêmes, c'est que, si elles sont une protestation, ces doctrines cathares apparaissent également comme un essai de libération de la pensée humaine. Combien faible et restreint encore, est-il besoin de le remarquer? La libération dont il s'agit, ce n'est, bien entendu, que dans le domaine religieux qu'on songe à l'introduire. Et sous quelle forme? Une forme toujours singulièrement archaïque : la substitution d'une église à une autre, le remplacement de certains dogmes, de certains rites par d'autres rites et d'autres dogmes, en somme, le transfert pur et simple des âmes d'une foi dont elles ne veulent plus à une foi différente. Notez que, dans ce changement, il n'est pas sûr que la liberté n'ait que des gains à se promettre. Avec les croyances dualistes, c'est le retour d'un ascétisme, qu'heureusement pour la félicité et le développement de l'homme, l'église orthodoxe elle-même a déjà en partie répudié. Il y a plus : c'est très vraisemblablement, si ces croyances triomphent, la perspective d'une intransigeance dogmatique comparable à celle dont le catholicisme a fourni l'exemple. Sans doute, il n'y a là qu'une conjecture, ce monde cathare n'ayant pas été admis à s'épanouir définitivement, à donner pleinement sa mesure.

1. Voy. *op. cit.*, t. II, p. 5.

Mais, si l'on songe à ses tendances générales et connues, au milieu où il eût été appelé à vivre, ce n'est pas non plus, pensons-nous, un jugement téméraire.

Peu importe, du reste. Dans cette rupture de l'unité romaine, à laquelle vise le catharisme, de l'unité qui n'est, quoiqu'on puisse dire, que l'oppression de la pensée, du droit indestructible de tout homme à organiser sa vie morale et intellectuelle de la façon qui lui convient, un premier pas a été fait, timide assurément, mais décisif. Il n'y a eu, on n'a conçu jusqu'à ce moment qu'une seule église. Il y en a deux désormais. Et la plus jeune peut affirmer qu'elle vaut au moins sa rivale. N'a-t-elle pas, dans ses *parfaits*, dans ses élus, une pureté qui prouve indubitablement son droit à la direction des âmes? Maintenant que la première secousse a été donnée, le mouvement va grandir et gagner de proche en proche, ajoutant chaque jour au nombre des dissidences libératrices. A peine le catharisme, au cours du XIIe siècle, a-t-il surgi en pleine lumière, qu'une forme nouvelle de la même émancipation qu'il a inaugurée se montre à son tour. C'est la vaudoisie, moins brillante, moins ambitieuse que les doctrines dualistes, mais appelée à une plus longue durée qu'elles et peut-être à une influence plus profonde. Après la vaudoisie, c'est l'entrée en scène d'une puissance jusque-là tenue en bride et comme domestiquée, le mysticisme. C'est, sous la poussée des consciences populaires, son expansion en mille rameaux et sous mille formes distinctes. Formes toujours religieuses, cela va sans dire, comme tout ce qu'élabore le temps, asservi à ne rien imaginer en dehors de cet aspect que prennent invariablement ses aspirations les plus diverses. Mais il n'y a pas lieu de s'en inquiéter, non plus que d'en être surpris. C'est toujours la pensée humaine qui est en cause. C'est toujours son affranchissement qui se poursuit par ces voies détournées. Vienne le XVIe siècle sans attendre davantage. Accéléré par l'étude des sciences et de la nature, le mouvement arrivera à prendre son caractère définitif. Il s'étendra dès lors dans un sens purement laïque et humain. Sur les conquêtes chaque jour plus marquées et plus sûres de la pensée presque adulte, il fondera l'empire de cette force irrésistible qui est l'esprit moderne.

Charles MOLINIER.

LE COUP D'ÉTAT DU 24 AVRIL 1617

Lorsque, le 24 avril 1617, sur les dix heures du matin, on vint annoncer à Louis XIII que Concini, maréchal d'Ancre, était tué, le prince fit ouvrir une des fenêtres de la grande salle du Louvre, — notre salle Lacaze, — donnant sur la cour intérieure, et, s'adressant aux gentilshommes du marquis de Vitry, auteurs de l'exécution, leur cria d'une voix forte : « Merci, grand merci à vous! » Puis fièrement il ajouta : « A cette heure, je suis roi[1] ! » S'il était roi, c'est qu'il avait voulu l'être[2]. Le « coup d'État »

1. Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 282. — « Hora, io son re! » (Amb. vénitiens, dépêche du 24 avril 1617; Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 81). — « Now, am I King of France! » (lettre d'Horace Vere à Carleton, dans *Calendar of state papers, Domestic series, James Ier, 1611-1618*, p. 461). — Lettre de Paulmier du 27 avril 1617, dans A. Blanchet, *Un récit inédit de la mort du maréchal d'Ancre*, Paris, 1900, in-8°, p. 1; — *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*, dans la *Collection des Mémoires* de Michaud et Poujoulat, 2e série, t. V, p. 458. Nous allons souvent citer cette *Relation* très précise et bien informée. On l'attribue à Michel de Marillac. Nous ne savons sur quoi l'on se fonde pour faire cette attribution. Elle ne figure pas dans le manuscrit de Dupuy d'après lequel on l'a publiée (Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 127 et suiv.), ni dans le recueil où elle a été pour la première fois imprimée (*Histoire des plus illustres favoris anciens et modernes, recueillie par feu Monsieur P. D. P.* [Pierre Dupuy], Leyde, J. Elsevier, 1659, in-4°) ou dans ses nombreuses éditions (Leyde, 1659, in-12; 1660, 1661, 1662; Lyon, R. Rivière, 1667, 2 vol. in-12; Lyon, J. Girin, 1677, in-12), ni dans le P. Lelong. En réalité, rien n'y révèle Marillac qui n'a pas joué de rôle dans l'événement, à moins qu'on n'ait confondu avec Marsillac. Un examen attentif du texte nous avait amené à remarquer des mentions fréquentes faites du frère de M. de Luynes, Cadenet, plus tard duc de Chaulnes, de ses conversations, de ses faits et gestes. Nous étions arrivés à penser que ce personnage ne devait pas être étranger à la rédaction de ce document, lorsque nous avons trouvé dans les papiers de Richelieu aux archives du ministère des Affaires étrangères (France 364, fol. 90 r°) la copie d'une partie importante de la *Relation* avec le titre suivant : « Narré de la mort du mareschal d'Ancre par le maréchal duc de Chaulnes » et la mention répétée à la fin : « Par le sieur de Cadenet, frère du connétable de Luynes » (fol. 96 v°). Jusqu'à preuve du contraire, nous attribuerons donc la *Relation exacte* au duc de Chaulnes.

2. « Le roi a voulu être roi et a fait valoir son autorité royale! » (lettre du nonce Bentivoglio au comte de Manfredi du 8 juin 1617, dans *Lettres* du cardi-

par lequel le jeune souverain de seize ans renversait le gouvernement de la reine régente sa mère, favoris, ministres, créatures, révélait au royaume sa personnalité résolue et sa volonté[1].

« C'est une des grandes merveilles que la France vit jamais, faisait écrire sous ses yeux quelques mois plus tard, à Blois, Marie de Médicis découragée, qu'un étranger inconnu, sans mérite, sans autorité, sans amis, destitué de courage, de jugement et de conduite, se soit fait grand, soit monté aux honneurs, ait assuré ses affaires et se soit mis en telle fortune que pour l'empêcher d'aller plus avant autre que le roi n'ait pu y mettre la main[2]! » Elle résumait avec exactitude l'histoire d'une aventure politique étrange dont elle se trouvait être la principale victime plutôt qu'elle n'en avait été la cause entièrement responsable.

Bizarre fortune, en effet, que celle de Concini[3]!

Droit, mince, bien proportionné, tête anguleuse au front large et haut, nez busqué, grands yeux au regard aigu, sourcils arqués, bouche fine, ombragée de légères moustaches élégamment retroussées, Concini eût passé pour assez bel homme si les traits de son visage n'eussent été perpétuellement altérés par une inquiétude permanente et une irritation continuelle[4]. C'était un nerveux, sec,

nal Bentivoglio, Paris, E. Loyson, 1680, in-12, p. 103). Voir aussi : *Lettre envoyée à Monseigneur le duc de Guise par la Marlegalle*, Paris, veuve Hubert-Velut, 1617, in-12, p. 4; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, Paris, 1631, in-fol., II, 81; *les Visions admirables de Guiltaume le Solitaire* (s. l.), 1620, in-12, p. 7.

1. Le mot « coup d'État » est du temps. Voir : *le Coup d'État présenté au roi à Fontainebleau*, Paris, J. Guerreau (1617), in-12; *le Coup d'État de Louis XIII. Au roy*, Paris, 1631, in-8°. « A la bonne heure, Sire, avez-vous entrepris ce coup d'État, le plus grand et le plus avantageux qui se soit jamais pratiqué » (*Heureux augure au roi de sa victoire*, Paris, R. Dallin, 1617, in-12, p. 6). Cf. *le Fidèle sujet au roi* (s. l.), 1617, in-12, p. 3, et *Réjouissance de la France sur l'élection et rétablissement de Monseigneur du Vair*, Paris, N. Alexandre, 1617, in-12, p. 9.

2. *Le Limosin* (s. l. n. d.), in-12, p. 5, livret écrit pour tenter de défendre Marie de Médicis. Ce ne sera pas le seul. Tous donnent la même note au sujet de Concini. Aucun n'essaie de le justifier.

3. Nous rappelons sur Concini les publications de F. Pouy (*Concini, maréchal d'Ancre, son gouvernement en Picardie, 1611-1617*, Amiens, 1885, in-8°); Pigallet (*Étude sur Concini, maréchal d'Ancre*, dans *Positions des thèses* de l'École des chartes, année 1903, Mâcon, impr. Protat, in-8°); R. de Crèvecœur (*Un document nouveau sur la succession des Concini*, Paris, 1891, in-8°). Voir aussi « Une histoire du maréchal et de la maréchale d'Ancre lue chez M. Le Nain en 1725 » (Arch. des Aff. étr., France 768).

4. Il existe au Cabinet des Estampes un intéressant dessin aux trois crayons

ardent, susceptible. Capable de manières charmantes, tout prêt à rendre service, soucieux de se faire des obligés par une affabilité affectueuse[1], il montrait, lorsque les choses n'allaient pas à son gré, une violence et un emportement sans mesure. Insolent, orgueilleux, méprisant, lâche, défiant et soupçonneux, tour à tour gai et bon, abattu, furieux ou pleurant, il offrait un type accusé de méridional excessif[2]. Son intelligence vive qui lui permettait, malgré son ignorance, de tout comprendre, jointe à ce caractère brutal qui lui faisait tyranniser tout le monde, explique, en même temps qu'une série de circonstances particulièrement favorables, un succès qu'il poussa jusqu'à l'extrémité d'une catastrophe inévitable.

Henri IV fut l'auteur de sa fortune. Pauvre gentilhomme ruiné, arrivé en France dans les bagages de Marie de Médicis, après une jeunesse débauchée, pleine de friponneries et de misères morales, Concini avait eu le talent de se faire aimer durant le voyage de Florence à Paris par l'amie d'enfance et « cameriera » de la jeune souveraine, Léonora Galigaï; il l'avait

de Du Monstier représentant Concini. Voir ce qu'en disent : Tallemant (*Historiettes*, éd. Paulin Paris, in-8°, t. I, p. 198), « c'étoit un grand homme, de mine assez passable, etc. »; J.-B. Matthieu, *la Conjuration de Conchine* (Paris, P. Rocolet, 1618, in-12, p. 11), « il étoit grand, droit, bien proportionné en son corps ». Nous allons bien des fois citer cette dernière source, exactement informée et curieuse. Le P. Lelong l'attribue à Michel Thévenon. Mais Michel Thévenon est le libraire. Le catalogue Leber et la 3e édition de Barbier l'attribuent à l'historiographe Pierre Matthieu. D'après l'épître dédicatoire, nous croyons qu'il s'agit de Jean-Baptiste Matthieu.

1. J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 82. Imitant ses façons, les gamins disaient dans les rues : « Aimez-moi, *Monsour*, je vous ferai *favour!* » (*Mercure françois*, 1617, p. 194). Cf. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 168.

2. *Le Songe*, 1616, in-8°, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. IV, p. 23 et suiv. « On a ouï dire à Barbin (J.-B. Matthieu, *op.* et *loc. cit.*) que jamais homme ne fut plus insolent et superbe en la prospérité, plus lâche ni timide en l'adversité! » « Ancre, uomo ch' era d'intrattabil natura! » (mot de l'ambassadeur espagnol Monteleone, dans Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1863, t. I, p. 275). Sur l'insolence de Concini, voir les détails que donne *la Voix du peuple au roi*, Paris, 1617, in-12, p. 4; sur sa lâcheté, les singulières histoires contées par *le Dialogue du berger picard avec la nymphe champenoise sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre en Picardie*, Paris, 1617, in-12, p. 10; sur son caractère excessif et emporté, la déposition caractéristique de son secrétaire Ludovisi au procès de Léonora Galigaï (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 197 v°). Richelieu a bien dépeint le personnage (*Mém.*, t. I, p. 150).

épousée[1]; à la suite d'intrigues diverses dans lesquelles lui et la jeune femme avaient manqué plus d'une fois être renvoyés en Italie, il s'était imposé et il avait fait servir l'influence de Léonora auprès de Marie de Médicis à calmer les irritations de la souveraine à l'égard des amours adultères du roi. Henri IV, après l'avoir eu en horreur, s'était accommodé de ses services singuliers et avait accepté de le récompenser[2]. L'autre, empressé, obséquieux, sollicita. Il fut nommé maître d'hôtel de la reine[3], eut des missions en Italie[4], fut admis à monter dans les carrosses royaux[5], obtint la charge de premier écuyer de la souveraine[6]. Enchanté de son adresse, Henri IV parla même de lui donner un gouvernement, mais la crainte des protestations de la cour l'arrêta[7]. Tout

1. Nous renvoyons pour ces faits à ce que nous avons dit dans notre livre : *la Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle* (Paris, C. Lévy, 1906, in-8°, 3e éd., chap. VI). Sur l'origine même et la famille de Concini, il faut consulter V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 58-59. — J.-B. Matthieu (*la Conspiration de Conchine*, p. 5) donne des détails curieux sur sa jeunesse. Le futur maréchal d'Ancre était venu en France, à Lyon, en 1578, à l'âge de quinze ans pour s'occuper de banque (*les Particularités de la mort tragique du maréchal d'Ancre*, Lyon, 1617, in-12, p. 6).

2. Richelieu a rédigé une note précise concernant ces faits, note (Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 97 r°) écrite pour servir de matériaux aux *Mémoires* du Cardinal et qui a été résumée dans ceux-ci en trois lignes (t. I, p. 168) : « Concini servit le roi à déguiser et cacher ses furtives amours, employant sa faveur auprès de la reine et modérant les aigreurs de l'esprit de sa femme (Marie de Médicis). Il se mit en fort bonne intelligence avec le roi qui pria la reine de le faire son premier écuyer, ce qu'il obtint facilement. Le reste de la vie du roi se passa plus doucement dans sa famille, depuis qu'il eut gagné Concine; et, bien que, durant les deux dernières années, il se fût allumé de nouvelles amours dans son cœur, si est-ce que Concine sut si destrement ménager les différentes passions de son maître et de sa maîtresse que, s'il n'empêcha pas la foudre, il empêcha le tonnerre. » Fontenay-Mareuil a bien résumé l'ascension de Concini (*Mém.*, éd. Michaud, p. 33) qui avait été naturalisé Français (H. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 549).

3. En 1605, à la place du baron de Frontenac (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 416 v°).

4. Lettres de la reine le chargeant de ces missions (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 86, fol. 61 *bis* r°; 87, fol. 12 r°, 52 r°).

5. Lettre de Guidi, envoyé florentin, au grand-duc de Toscane, 5 août 1608 (Canestrini et Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, 1859-1875, in-4°, t. V, p. 577).

6. En 1608, à la place de M. de la Roche (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 417 v°). Voir Canestrini, *op. cit.*, t. V, p. 566. L'envoyé florentin spécifie bien que Henri IV n'a accordé cette place à Concini qu'à condition qu'il fît supporter ses amours à Marie de Médicis; la charge, sans cela, revenait à M. Del Bene, mieux qualifié.

7. Canestrini, t. V, p. 565.

le monde crut que le mari de Léonora était le favori de la reine. On ignorait quels services Henri IV payait de cet avancement rapide. Le roi mort, la foule des courtisans se tourna vers Concini comme vers l'influence occulte et définitive. Les ministres s'inquiétèrent[1]. Adroitement, quelques semaines après la mort d'Henri IV, Léonora obtint pour son compte de la reine un don d'argent de 330,000 livres avec lequel elle acheta le marquisat d'Ancre, en Picardie[2]; les Concini devenaient des seigneurs terriens, féodaux français attachés au sol! Concini acquit les gouvernements de Péronne, Montdidier, Roye, même la lieutenance du roi en Picardie. Les ministres ayant voulu s'y opposer, Léonora s'obstina et finit par emporter l'acceptation de Marie de Médicis[3]. Alors s'établit « l'opinion que tout le monde avoit du pouvoir et du crédit que Concini et sa femme possédoient auprès de la reine »[4]. L'opposition apeurée faiblit de jour en jour. L'audace de Concini crut à proportion. Il imposa avec violence ses volontés à sa femme qui dut faire accepter de la régente, insouciante et distraite, tout ce qu'il voulut. Il se fit nommer premier gentilhomme de la chambre[5], superintendant de la maison de la reine[6], maréchal de France[7]; il se fût fait créer duc et pair s'il ne s'était heurté à une difficulté juridique[8]. Il rêvait même de prendre l'épée de connétable; l'hostilité générale du public l'en empêcha[9].

1. *Mém. du maréchal d'Estrées*, éd. Michaud, p. 379.

2. « Contrat d'acquisition du marquisat d'Ancre pour la somme de 330,000 livres du 16 septembre 1610 » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 27 r°). Voir ce que dit Léonora dans sa déposition (Ibid., fol. 327 r°). Cf. *Chef du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguères maréchal de France* (s. l. n. d.), in-12, p. 1, et B. Legrain, *Décade commençant l'hist. du règne de Louis XIII*, Paris, 1619, in-fol., p. 414.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 43.

4. Estrées, *op.* et *loc. cit.*

5. Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 276 v°. Ils étaient trois, à 3,500 livres de gages.

6. Les provisions de la charge sont du 25 septembre 1612 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 91, fol. 44 v°).

7. Lettre de Marie de Médicis à Léonora lui annonçant la nomination, 19 novembre 1613 (Bibl. nat., Ibid. 89, fol. 212 r°). Cf. *Mercure françois*, 1614, p. 312, et Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 72.

8. On ne put ériger Ancre en duché-pairie, la terre ayant été achetée au nom de Léonora et les époux étant séparés de biens (Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 6; Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 223; cf. B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, Paris, 1899, in-8°, p. 36).

9. Dép. de l'ambassadeur vénitien du 17 déc. 1616 (Bibl. nat., ms. italien 1770, p. 184); Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 101; Matthieu, *op.* et *loc. cit.*

Il avait une fille; il songea à la marier à quelque personnage portant un des plus grands noms de France[1]! Mais surtout, par des moyens licites ou illicites, il amassa une fortune considérable pour le temps : Richelieu l'évaluait à six millions de livres, Bassompierre à sept millions; des calculs récents vont à 8,420,000 livres[2].

Or, ce crédit dont il usait pour monter si haut et si vite, ce n'était pas lui qui l'avait, mais uniquement Léonora Galigaï. Interrogé à son procès, le secrétaire de Léonora déclara « que la maréchale faisoit les affaires sans prendre le conseil de son mari et sans lui en donner avis et qu'elle ne lui écrivoit que lorsque les affaires étoient faites »[3]. Elle nia fortement elle-même « qu'elle ne résolvât rien que par l'avis de son mari »[4]. L'influence, c'était elle qui l'avait; « personne n'avoit tant de pouvoir sur la reine qu'elle »[5]; la puissance du maréchal ne provenait que de ce qu'il « se servoit du pouvoir que sa femme s'estoit dès longtemps acquis sur l'esprit de la reine », et c'était « par l'organe de sa femme » qu'il agissait[6]. S'il avait le sceptre du royaume, c'est que Léonora avait dans sa main la volonté de la régente[7]. Et Concini le savait bien! Son secrétaire, Ludovisi Vincente, remarquait que lorsque le maréchal était brouillé avec sa femme, les affaires n'al-

1. Jean Sirmond, *Simple consolation à M. le maréchal d'Ancre sur la mort de sa fille*, 1617, in-12, p. 2; Bentivoglio, t. I, p. 30.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 99; Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chanterac, t. II, p. 109; R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession des Concini*, p. 20. Il pouvait perdre en une nuit 80,000 pistoles au jeu (*Mercure françois*, 1617, p. 162). On trouva, après sa mort, dans ses habits des papiers établissant tous ses tripotages d'argent (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 30 r°) et on publia la liste de ses exactions (*Chef du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini*, 1617, in-12).

3. Déposition du secrétaire, André de Lizza, abbé de Livry (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 409 r°). Les juges s'étonnaient qu'elle agît à l'insu de son mari.

4. Ibid., fol. 220 v°.

5. Propos tenu par elle au médecin Alvarez qui en témoigne (Ibid., fol. 380 v°).

6. *Les Particularités de la mort tragique du maréchal d'Ancre*, p. 7, et *Propos dorés sur l'autorité tyrannique de Concino*, 1617, in-12, p. 31. « Le marquis d'Ancre est fort en crédit », écrivait le duc de la Force à la duchesse (dans *Mém. du duc de la Force*, éd. La Grange, t. II, p. 314), « car sa femme gouverne la reine. » Les courtisans discutaient qui avait la faveur, « les uns vouloient que ce fût la femme, les autres le mari » (Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 97 v°).

7. « La moglie ha in mano la volonta della regina, ed il marito lo scettro del regno » (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 43).

laient plus[1]. Un autre secrétaire, Antoine Montaubert, répétait « avoir ouï dire souvent audit maréchal que la grandeur et bienfaits qu'il avoit reçus du roi et de la reine ne venoient que de la faveur de sa femme; et disoit aussi, en se plaignant de la sujétion qu'il estoit contraint de rendre à sa dite femme, qu'elle lui faisoit bien payer les grandeurs et bienfaits qu'il avoit reçus[2]! » A tout instant, il devait écrire à Léonora afin de la supplier d'obtenir de la reine ce qu'il désirait, dépendance humiliante, contrainte odieuse et impatientante[3]!

Il se vengea par des brutalités. C'était un enfer que le ménage des deux aventuriers! Ils n'habitaient pas ensemble, Léonora étant au Louvre, dans l'appartement que lui conféraient ses fonctions, auprès de la reine, de dame d'atour, et Concini dans la petite maison qu'il s'était fait donner au coin du Louvre et du quai[4]. Ils ne se voyaient qu'en passant, ne mangeaient jamais ensemble. Leurs rencontres étaient des scènes perpétuelles; lui, violent, grossier; elle, sèche et insolente[5]; Concini traitant sa femme de « carogne »; Léonora répondant qu'il était « inepte », un *presomptuos*, un *orguillos*[6]. Alors le maréchal se jetait sur Léonora; il la prenait à la gorge, en hurlant, la secouait, la battait la traînait à terre par les cheveux, tirant parfois un poignard afin de paraître plus effrayant et menaçant de l'égorger[7]. Vers

1. « Marie de Médicis, ajoute-t-il, s'employa même quelquefois à réconcilier les deux époux » (déposition de Ludovisi Vincente au procès de Léonora, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 194 v°).

2. Déposition d'Antoine Montaubert, secrétaire de Concini (Ibid., fol. 181 v°).

3. On trouva, après sa mort, dans ses papiers des lettres à sa femme tout à fait caractéristiques (Ibid., fol. 24 v°). Léonora confirma le fait (fol. 315 r°). Cf. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 149.

4. Sur cette maison, voir la note de notre livre, *la Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, p. 357, et, sur l'appartement au Louvre de Léonora, *Ibid.*, p. 352 et suiv.

5. Léonora le déclara nettement à son procès (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 219 v°). « Le mari ne la voyoit que les soirs et peu de temps, et n'en sortoit jamais qu'elle ne lui chantât pouilles! » (note de Richelieu, Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 99 r°).

6. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 467, et dépêche de l'ambassadeur vénitien du 11 avril 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 51).

7. Léonora a raconté ces scènes au médecin Alvarez qui en dépose au procès de la maréchale (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 380 v°). Richelieu écrit qu'en présence de Marie de Médicis elle-même les deux époux manquaient en venir « aux dernières extrémités » et que la princesse devait intervenir (*Mém.*, t. I, p. 168). Le ménage brutalisait d'ailleurs ses enfants d'une façon

la fin de sa vie, Léonora, en ayant assez, avait résolu de le quitter et de s'en aller en Italie. Le résultat d'une pareille mésintelligence entre les deux époux était que leurs affaires se trouvaient aussi distinctes que possible. Concini ne mettait pas sa femme au courant de ce qu'il faisait; en retour, Léonora ne lui communiquait rien de ses agissements[1]. Ils ne se joignaient que lorsque Concini avait besoin de faire solliciter la reine par sa femme, ce qu'il obtenait au moyen de scènes emportées. Seulement « bien souvent sa femme l'empêchoit d'obtenir ce qu'il demandoit pour rabattre, disait-elle, l'orgueil qu'il avoit trop grand et lui donner un frein afin de le retenir »[2].

Sentant combien était incertain cet appui, Concini tâchait alors de s'adresser ailleurs; il s'abouchait avec le procureur général de la maison de Marie de Médicis, M. Louis Dolé, un avocat intelligent, vigoureux, influent; il lui faisait des avances, sollicitait par lui la reine, faisait passer par son intermédiaire les indications qu'il désirait communiquer à la souveraine[3]. Le jour où Dolé, fatigué, ne marcha plus, on le fit casser; il en mourut de chagrin[4]. Après lui, Concini s'adressa à l'intendant de Marie de Médicis, Claude Barbin; celui-ci, plus souple, se montra davantage docile[5].

Et c'était sur ces bases précaires, indirectes, fragiles que

extraordinaire (Chaulnes, « Relation exacte », dans Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 147 v°. Nous citerons plusieurs fois le ms. de la *Relation exacte*, ce manuscrit présentant des différences notables avec le texte imprimé et offrant des détails inédits intéressants). Le public savait la mésintelligence des époux (N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 566), bien que quelques-uns s'imaginassent qu'ils s'adoraient (*les Larmes de la marquise d'Ancre sur la mort de son mari*, Paris, E. Perrin, 1617, in-12, p. 4).

1. Cela ressort d'une façon certaine du dossier du procès et notamment des dépositions de Léonora (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 217 r°, 221 r°, 231 v°, 232 r°, 326 v°), de celles de Balthasard Nardy, ancien camarade de Concini (fol. 374 r°), de Montaubert, son secrétaire (fol. 279 v°).

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 43, 150.

3. Les dépositions du secrétaire de Concini, Ludovisi, surtout nous éclairent sur ce rôle d'intermédiaire de Dolé (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 195 v°, 201 v°, 202 r°).

4. Le 30 mars 1616 : Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 47; Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 152; V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 57. Le public qui n'aimait pas Dolé lui fit des épitaphes satiriques (Bibl. de l'Arsenal, recueil Conrart, ms. 4113, p. 412).

5. Déposition d'Antoine Montaubert (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 182 r°).

reposait le prétendu crédit du maréchal! S'il fut puissant, c'est qu'il fit croire à tout le monde qu'il l'était. Richelieu, qui l'a vu de près et l'a mieux su que personne, revient à plusieurs reprises sur l'extraordinaire illusion dont Concini rendit dupes la cour et le royaume. « Il affectoit d'être le maître de l'esprit de la reine et son principal conseiller... Il voulut que tout le monde eût opinion que le gouvernement universel du royaume dépendoit de sa volonté. » « Il lui fâchoit qu'on s'aperçût qu'il eût plus de réputation que de force, qu'il subsistoit plutôt par son audace que par une véritable confiance. » « Sa fin principale étoit d'étonner les ministres par les apparences de son crédit pour disposer absolument de leurs volontés et faire qu'ils déférassent plus à son désir qu'aux commandements de la reine. » D'autres contemporains s'aperçurent du mensonge[1]. Ceux qui eurent à en pâtir insistaient plus tard sur l'imperturbable assurance avec laquelle Concini leur répétait « qu'il avoit du pouvoir et du crédit assez »[2] et ceux auxquels un insuccès ou une déception, — il y en avait, — pouvaient inspirer des doutes concernant l'efficacité de ce pouvoir, racontaient avec quelle confiance impérieuse Concini les tranquillisait, leur répétant d'un ton d'une véhémente autorité : « Assurez-vous et vous ressouvenez que devant qu'il soit un an, ou peu après, je tiendrai toute la France en ma main[3]. »

Le plus étrange fut que Marie de Médicis, au courant de la duperie dont le gouvernement et le royaume étaient l'objet, et seule pouvant la faire cesser, ne sut ou ne put jamais y parvenir. Elle détestait Concini; ses sentiments à l'égard du maréchal

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 149, 150, 151, 152. Il insiste beaucoup sur ce point : « La créance qu'il (Concini) vouloit donner de son pouvoir ne nuisit pas peu à sa fortune, dit-il; cet homme désiroit donner à un chacun grande opinion de sa faveur! » Voir aussi Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 14.

2. Déposition au procès de Léonora de Arnault Delesecque, gendre de la sage-femme de la reine, Mme Boursier (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 396 v°).

3. Ibid., fol. 397 r° et v°. La déposition du témoin est curieuse. Concini lui a promis « l'aubaine » d'un étranger, qui se trouve accordée à un autre. Très mortifié, le maréchal fait venir le témoin à son lever chez lui et, « tout en demandant une chemise », lui dit négligemment qu'il ne faut plus songer à cette aubaine, qu'il en a disposé ailleurs. « Et fit un grand discours du pouvoir qu'il auroit bientôt pour faire les plus grandes affaires de France, à quoi il promettoit d'employer icelui déposant, et prenant icelui déposant par la main, lui disoit, en jurant et l'assurant avec grande véhémence : « Assurez-« vous, etc. »

furent toujours antipathiques et irrités. Elle savait que le maréchal, dans ses confidences, la traitait de femme « ingrate et légère »[1]; elle n'ignorait pas qu'il se posait pour ce qu'il n'était pas; « elle témoignoit alors une certaine indignation de ses insolentes procédures »; elle le lui disait, « l'en reprenant et de paroles et de visage, le rabrouant et lui faisant mauvaise chère ». Elle répétait aux ministres « d'avertir les grands de la cour qu'ils n'ajoutassent point de foi à ce que leur disoit ledit maréchal sur les affaires politiques, mais aux ministres par qui elle leur feroit savoir ses volontés »[2]. Elle tenait Concini de court, ne le recevant qu'en audience demandée, souvent refusant de le recevoir[3], opposant à ses sollicitations le plus de refus qu'elle pouvait[4]. Quand elle répondait à ses lettres empressées, humbles et soumises, c'était d'un ton froid et hautain[5]. Comment expliquer qu'elle ne l'ait pas chassé? Ceux qui savaient ses sentiments pour le maréchal ont cru à un « sort » et « aux charmes jetés par sa femme »[6]. La réalité est que d'abord Marie, très attachée à Léonora, son amie d'enfance, sa confidente inséparable, n'a jamais pensé se séparer d'elle, et par suite de son mari[7]. D'autre part, dans son peu de

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 57.

2. *Ibid.*, t. I, p. 149, 150, 152. « Le commandeur de Sillery », écrit Richelieu (p. 149), « m'a confessé qu'il avoit reçu plusieurs commandemens de ce genre de la reine. » — Très sévère à l'égard du maréchal, Marie de Médicis lui reprochait d'être bavard, joueur, débauché « et plein de mal français » (V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 60).

3. Dép. de l'ambassadeur vénitien du 18 avril 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 61). La reine donne des prétextes quelconques. Cf. B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu*, p. 169. Venant au Louvre, Concini allait attendre chez sa femme que Marie de Médicis voulût bien le recevoir (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 117).

4. Richelieu énumère un certain nombre de ces refus (*Mém.*, t. I, p. 150, 151). Le secrétaire de Concini, Antoine Montaubert, dépose « que lui répondant a vu plusieurs fois ledit maréchal désirer avec passion plusieurs choses qu'il n'a pas obtenues » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 180 v°).

5. Voir ces lettres tout à fait sèches. Ibid. 86, fol. 86 r°, 115 v°, 212 r°; 87, fol. 34 v°. On peut suivre, dans les *Mémoires de Richelieu*, Concini se trouvant d'année en année constamment mal avec Marie de Médicis (*Mém.*, t. I, p. 48, 56, 57, 67, 75, 95, 99, 132).

6. *Plaintes à la reine mère*, 1617, in-12, p. 3; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 9. « Elle était abusée par des arts magiques et inconnus ! » (mots du premier président du Parlement de Paris au roi le 25 avril, dans *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, Paris, 1617, in-12, p. 6).

7. « Elle avoit de la fermeté en ses affections envers ses serviteurs » (Richelieu, t. I, p. 149).

clairvoyance, elle s'illusionna sur la portée et les conséquences du pouvoir de Concini. Pour elle, cet homme, ainsi qu'elle le fera écrire plus tard, n'était « qu'une idole jetée en fonte, dont la vie et le mouvement n'alloient que par les ressorts de l'esprit de sa femme »; elle « n'eût jamais pensé que sa fortune se rendît suspecte ni que rien de grand dût avoir place en sa pensée. Elle s'imaginoit pouvoir le défaire aussi facilement qu'il avoit été fait »; elle avouera ensuite « qu'elle s'étoit trompée »[1]. Un dernier coup de Léonora Galigaï allait en effet, sans que celle-ci y eût songé, nouer définitivement la puissance politique de Concini d'une façon qui devait le rendre maître absolu du royaume, comme il l'avait prédit.

Anciens serviteurs de l'État vieillis dans la direction des affaires durant plusieurs règnes, les ministres Villeroy, Jeannin, Sillery étaient d'âme trop régulièrement administrative pour ne pas opposer aux prétentions constamment renouvelées des Concini, qu'ils haïssaient, une sourde opposition continuelle. Léonora, particulièrement atteinte dans ses entreprises financières, — elle s'enrichissait effrontément de toutes façons[2], — finit par se décider à les faire renvoyer. Ce fut laborieux. Les détails de la discussion du traité de Loudun dans laquelle, à son gré, ses intérêts avaient été insolemment méprisés par le gouvernement, la résolurent au dernier effort qui aboutit[3]. Quand on l'interrogera à son procès sur les causes qui l'avaient déterminée à congédier les anciens ministres d'Henri IV, elle se bornera à répondre « qu'elle se plaignoit de M. le Chancelier, de M. le Commandeur, son frère, et de M. de Villeroy parce qu'ils n'étoient pas de ses amis et qu'ils n'étoient pas bons serviteurs de la reine mère »[4]. Elle fit donner les sceaux au premier président du Parlement de Provence, l'honnête Du Vair; mais celui-ci, peu souple et trop droit, la mécontenta vite; il fut remercié[5]. Le 24 novembre 1616, elle décidait

1. *Le Limosin*, p. 5. Nous répétons que Marie de Médicis après sa chute n'a jamais cherché à défendre Concini. Elle avouera que « c'est le seul point dont la reine mère ne s'excuse pas et le seul des manquemens qui peuvent être en son administration » (Ibid.).

2. On trouvera la série de ses exactions au chap. VI de notre *Vie intime d'une reine de France*.

3. Elle l'expliqua elle-même à son procès (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 409 r°).

4. Ibid.

5. Elle envoya le valet de chambre de Barbin offrir les sceaux à du Vair. Déposition de Ludovisi (Ibid., 202 r°) qui insiste que c'est Léonora seule qui

Marie de Médicis à appeler au ministère trois personnages choisis par elle : Mangot aux Sceaux, Claude Barbin aux Finances, Richelieu à la Guerre et aux Affaires étrangères[1].

Que ce soit elle seule qui ait désigné ces trois ministres sans que Concini l'ait conseillée ni même l'ait su d'avance, c'est ce que les témoignages concordants de Léonora et des secrétaires du maréchal ou de la maréchale ne permettent pas de mettre en doute : « Tout cela s'est fait par le vouloir de la maréchale d'Ancre, affirmait le secrétaire de Concini, et la dite maréchale n'a pas voulu que son mari en sût rien » ; « elle l'a fait de son propre mouvement et autorité ; elle n'en a point écrit au dit feu maréchal, ni lui à elle », continuait le secrétaire de Léonora, André de Lizza, et il le savait bien, puisqu' « il lisoit (lui, André) toutes les lettres que la maréchale recevoit dudit feu maréchal et écrivoit celles qu'elle lui mandoit »[2].

Seulement, avec une audace inattendue, Concini alors s'arrangea pour faire croire aux nouveaux élus et à tout le monde que c'était lui qui était l'auteur de ces nominations. Il désigna partout les ministres comme étant « ses créatures »[3]. Il vint trouver Richelieu et lui déclara qu'il lui offrait la charge de secrétaire d'État de la part de la reine régente[4]. Il trompa, mais il aboutit à ce qu'il voulait, c'est-à-dire à faire croire aux ministres qu'il « les

a fait chasser les anciens ministres et que Concini n'en a rien su. Concini fit même écrire à Léonora pour la féliciter de ce qu'elle avait fait (*Chapitre du crime de lèse-majesté royale auquel sont recueillies les charges qui sont au procès fait à Conchino Conchini*, in-fol., p. 2). L'écuyer de Léonora, Desdiguières, cite une conversation de sa maîtresse expliquant les raisons qui l'ont déterminée à faire chasser du Vair (Ibid., fol. 60 r°). Pour l'éloge de du Vair, voir Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 105), le *Mercure françois* (1616, p. 88), P. Andral (*Éloge de Guill. du Vair*, Paris, 1854, in-8°); et les motifs de sa chute, N. Pasquier (*Lettres*, 1623, p. 552), Arnauld d'Andilly (*Journal*, 1857, p. 169), Mathieu Molé (*Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 139) ; ou les circonstances de cette chute, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 119 et suiv. : *les Anecdotes de l'histoire de France tirées de la bouche de M. du Vair*, dans *Mém. de Marguerite de Valois*, éd. Lalanne, p. 316 ; Brienne, *Mém.*, éd. Michaud, p. 10.

1. Fontenay-Mareuil, p. 113. Ils entrèrent en charge le 24 novembre 1616 (*Mercure françois*, 1616, p. 309).

2. Les juges ont insisté sur le fait et les témoignages sont concordants et formels (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 409 r°). « Ladite maréchale est cause dudit changement », répètent les témoins interrogés. « Eh bien ! que dit-on ? » demandait Léonora, « vous verrez que le Conseil du roi ira beaucoup mieux ! » (déposition de l'écuyer Desdiguières, fol. 60 r°).

3. « Parlo meco il maresciallo di questi tre nuovi ministri come di sue creature » (Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1863, t. I, p. 32).

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 131.

avoit établis pour, sous lui et sa volonté, manier seul les affaires de l'État »[1], en faire « des valets à la servitude », « des agents de ses passions et de ses volontés »[2]. Les trois ministres interdits s'inclinèrent.

Ils valaient mieux cependant que le rôle qu'ils acceptaient. D'assez humble origine, mais « homme de bon sens », honnête et probe, Claude Barbin, qui avait la réputation d'être le meilleur des trois par sa longue pratique des affaires, son esprit ingénieux, une certaine raideur administrative, un jugement droit et beaucoup de résolution, était « intendant général de la maison et finances de la reine », poste important dans lequel il avait rendu de grands services à Marie de Médicis, aux Concini, et où l'avait poussé le président Jeannin, lequel faisait grand cas de lui[3]. Claude Mangot, seigneur de Villarceau, fils d'un ancien avocat au Parlement de Paris, après une carrière judiciaire des plus régulières et des plus brillantes, avait été fait premier président du Parlement de Bordeaux. C'était un homme riche, père d'une nombreuse famille, instruit, très digne magistrat. Ses amis l'aimaient beau-

1. Mot de Louis XIII dans la circulaire qu'il envoya aux provinces le lendemain du 24 avril (*Mém. du duc de la Force,* éd. La Grange, t. II, p. 452).

2. Manifeste du duc de Nevers, dans *Mercure françois,* 1617, p. 36; *Déclarations et protestations des princes, ducs et pairs,* 1617, in-4°, p. 14. Le public eut la plus détestable opinion de ces nouveaux ministres (Pontchartrain, *Mém.,* éd. Michaud, p. 378; dépêche du résident florentin Matteo Bartolini du 30 nov. 1616, dans B. Zeller, *op. cit.,* p. 52).

3. Jeannin l'avait aussi désigné pour le contrôle général (déposition de l'intendant des finances Duret de Chevry. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 220 v°). Nous résumons sur Barbin les jugements favorables de Pontchartrain (*Mém.,* p. 389), qui le considère « comme étant celui des trois qui conduisait les affaires » ; de Brienne (*Mém.,* p. 11), d'Arnauld d'Andilly (*Journal,* éd. Michaud, p. 426), de Bentivoglio (*Lettere,* Florence, 1863, t. I, p. 165), de Richelieu (Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. VII, p. 422), qui écrit : « Barbin, mains nettes, courageux », et fait un grand éloge de lui dans un document public (*Mercure françois,* 1617, p. 63). La nomination de Barbin comme intendant général de la maison de la reine est du 6 janvier 1614 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 418 r°, et Cinq Cents Colbert 91, fol. 65 r°). Il rendit de grands services : à Marie de Médicis, qu'il empêcha, dans des moments de découragement, de quitter le pouvoir (Richelieu, *Mém.,* t. I, p. 66; Arnauld d'Andilly, *Journal,* éd. Halphen, 1857, p. 189; V. Siri, *Memorie recondite,* t. IV, p. 29), et aux Concini (Matthieu, *la Conjuration de Conchine,* p. 47). Léonora avait pour lui « une passion extrême » (Arnauld d'Andilly, p. 167) et Concini le considérait comme le meilleur des trois ministres (Bentivoglio, *Lettere,* 1863, t. I, p. 32). Louis XIII l'eut en horreur et le tint, comme il le dit plus tard à M. de Verdun, « pour l'auteur de tous les mauvais conseils que nous avons vus » (*Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre,* p. 10). Le public l'exécra (*les Particularités de la mort tragique du maréchal,* p. 16).

coup ; le public l'estimait. Ce fut à cause de cette réputation intacte que Léonora, habilement, le choisit. Ses amis s'inquiétèrent pour lui ; il n'accepta qu'avec grande répugnance ; mal devait lui en prendre[1]. Quant à Richelieu, alors jeune évêque de Luçon âgé de trente-deux ans, sa situation sera plus effacée dans ce ministère. Le public fit à peine attention à lui. Tout au plus les pamphlétaires disent-ils, attaquant les trois « créatures et agents des passions de Conchine » : « De quoi se mêle M. de Luçon? Que ne va-t-il gouverner son diocèse? » Ce qui n'est pas très mordant[2]. Les jugements portés à ce moment sur lui par les contemporains sont flatteurs, sans être excessifs ; un ambassadeur le tient pour un homme de « beaucoup de science et de valeur »[3] ; un autre lui trouve « l'esprit fin »[4] ; Marie de Médicis paraît l'apprécier en raison de « ses qualités vertueuses »[5] ; une seule personne a compris son grand mérite et prévu qu'il était fait pour être homme d'État éminent : c'est lui-même ! Il a écrit et publié en 1617, dans une pièce officieuse signée du roi et contresignée de lui : « Celui qui a été fait secrétaire d'État est un prélat si plein de gloire par l'innocence de sa vie, l'éminence de son savoir et l'excellence de son esprit que tous ceux qui savent quel est son mérite avoueront aisément que Dieu l'a destiné pour rendre de grands et singuliers services à Leurs Majestés au milieu des tempêtes de leur État[6]. »

1. La grande affection qu'inspire Mangot à ses amis est toute à son éloge (voir les lettres qui lui sont adressées par MM. d'Aumale et de Léon. Bibl. nat., ms. Clairambault 372, fol. 1 r° et 3 r° ; par N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 459, 530). Mangot était « stimato assai da tutti » (Amb. vénitiens, Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 32). Voir ce qu'en dit Richelieu (*Mercure françois*, 1617, p. 63), J.-B. Matthieu (*Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, 1631, t. II, p. 73). Arnauld d'Andilly explique comment les Concini firent sa connaissance (*Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 175). Nous avons ses lettres de provisions de ministre (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 44 r°). « Il ne fut pas trop content de cette charge », dit Arnauld d'Andilly (p. 242).

2. « Chacun son métier ; n'y a-t-il qu'un ecclésiastique pour être secrétaire d'État ? » (*Protestation des princes, ducs et autres vrais François*, Paris, 1617, in-4°, p. 9).

3. « Huomo di molta scienza e valore » (dépêche d'Ott. Bon du 22 nov. 1616. Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 129).

4. « Persona d'ingegno molto fino » (dépêche de Contarini, Ibid. 1771, p. 507).

5. « La M. S. m'ha parlato molto onoratamente di detto vescovo di Luçon e delle virtuose sue qualita » (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 83). « Concini l'estima dès la première fois qu'il l'aboucha. Il dit à quelqu'un de ses particuliers qu'il avoit un jeune homme en main capable de faire leçon à *tutti barboni* » (note de Richelieu, Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 94 r°).

6. Dans une réponse à un manifeste des princes, *Mercure françois*, 1617,

Barbin, dont il était l'ami, le recommanda à Léonora pour être nommé ministre[1]. Déjà soucieux de prendre la première place, Richelieu obtint qu'en raison de sa dignité épiscopale il eût la préséance sur tous les autres secrétaires d'État[2]; il manifesta l'envie d'être cardinal, ce qui était un autre moyen de se mettre hors de pair, mais le nonce se borna à signaler ce désir sans y ajouter d'autre importance[3]; les folliculaires du temps attaquent violemment Barbin, Mangot et le négligent : ils l'ignorent. Pratiquement, Richelieu ne devait pas être moins dévoué que les autres à celui qu'il sentait ou croyait trop le maître : Concini.

Par ses manières obsédantes, impérieuses, colère, Concini organisa l'obéissance absolue, à son égard, du nouveau gouvernement. De situation officielle, il n'en avait aucune; les ambassadeurs s'adressaient aux secrétaires d'État et le maréchal d'Ancre n'était pas admis, en droit, au conseil[4]. En fait, Concini mit peu à peu les ministres sur le pied de ne rien décider sans le consulter. « Les trois nouveaux ministres, écrivait le nonce, dépendent absolument de Concini et tous trois vont d'ordinaire à la maison du maréchal pour traiter des affaires et prendre ses ordres comme s'il était le roi[5]. » Il en cuisait à celui d'entre eux qui tentait la

p. 63. Ailleurs, Richelieu écrit de lui-même : « Le feu roi (Henri IV) y a eu confiance (en Richelieu) » (Avenel, *Lettres*, t. VII, p. 421). Henri IV l'avait nommé un de ses aumôniers en 1606 (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 186 v°).

1. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 3; B. Le Grain, *la Décade du roi Louis le Juste*, 1616, p. 313. Nous avons son brevet de nomination de secrétaire d'État (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 61 r°, et Arch. des Aff. étr., France 823, fol. 146 r°). Il avait reçu, le 29 août 1616, un brevet de pension de 6,000 livres (Ibid.). On l'installa le samedi 26 novembre 1616 « sur les trois heures après midi; il prêta le serment de la charge et en commença l'exercice » (Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 120 v°).

2. Lettres patentes de Louis XIII donnant la préséance en question. Ibid., ms. Dupuy 92, fol. 59 r°. Ce fut Barbin qui sollicita cette préséance pour lui (Brienne, *Mém.*, éd. Michaud, p. 11).

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 156. Richelieu traçait déjà la voie qu'il suivra plus tard.

4. Voir, par exemple, la lettre de l'ambassadeur vénitien du 14 mars 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 12). Il n'est que de parcourir dans les papiers de Pontchartrain la correspondance administrative du temps pour se rendre compte qu'en apparence Concini n'est rien dans le gouvernement (Bibl. nat., ms. Clairambault 372). Marie de Médicis règle en conseil les affaires de l'État avec les trois ministres, sans admettre Concini (Pontchartrain, *Mém.*, p. 386).

5. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 43. « Onde quanto cresca ogni giorno l'indignazione », ajoute-t-il. Cf. Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 244; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 16; lettre de M. Péricard,

moindre résistance. Il était rudoyé avec une brutalité déconcertante. Barbin, plus tard, avouera que « s'il avoit laissé faire le maréchal, ç'avoit été par force et que cet homme-là le gourmandoit étrangement, témoin une infinité de lettres qu'on pourroit voir dans ses papiers »[1]. Mangot sera pris à partie par le public pour avoir scellé, sans suffisante opposition, comme garde des sceaux, tout ce que les Concini voulaient[2]. Mais celui qui fut encore le moins fier, ce fut Richelieu : il prit délibérément la défense du maréchal : « Je ne ferai point ici une apologie, écrivait-il le 12 avril 1617 à Du Maurier, pour justifier les actions du maréchal que celui dont vous me parlez s'efforce de blâmer; pouvant dire avec vérité être telles qu'elles démentiront toujours ce qu'on voudroit publier à leur désavantage[3]. » Il déclarait à ceux qui s'indignaient de la faveur de l'Italien : « Les rois font du bien à qui bon leur semble sans qu'on s'en puisse plaindre, principalement quand les faveurs qu'ils départent aux uns n'empêchent pas qu'il n'en fassent aux autres[4]. » De sa plume, il répondait aux réquisitoires des grands, révoltés contre la tyrannie de Concini, des plaidoyers très habiles, très étudiés, quoique imprécis[5]. Nul n'apporta plus d'ardeur que lui à poursuivre par les armes les adversaires soulevés du « favori ». Il se montra excité au dernier point, ne parlant de rien moins que de jeter dans la balance toutes les forces du royaume afin de venir à bout de la révolte[6]. « Mais si les protestants s'en mêloient? » lui objectait quelqu'un; « alors, disoit-il, nous ferions entrer le marquis de Spinola en France avec l'armée d'Espagne, et, s'il le

agent diplomatique à Bruxelles, à Mangot, du 20 janvier 1617 (Bibl. nat., ms. Clair. 372, fol. 29 r°) ; une lettre de Concini à Richelieu du 20 mars 1617 (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, in-8°, p. 32).

1. Propos tenu par Barbin aux commissaires Aubry et Le Bailleul, chargés de perquisitionner chez lui après le 24 avril (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 469).

2. *Le Roi hors de page à la reine mère*, Paris, 1617, in-12, p. 15.

3. Avenel, t. VII, p. 376. « Il faut attendre du temps, ajoute-t-il, les remèdes qui y seroient inutiles maintenant; je conçois quelque espérance d'amendement. »

4. Réponse à un manifeste des princes, signé de lui : *Mercure françois*, 1617, p. 76, 79. C'est l'argument qu'on lui rétorquera d'ailleurs lorsque, plus tard, il attaquera, ou plutôt fera attaquer M. de Luynes. Voir aussi ses instructions à M. de Schomberg (Avenel, t. I, p. 234), ses *Mém.* (t. I, p. 168).

5. Voir, par exemple, *Mercure françois*, 1617, p. 52, 54.

6. « Ho veduto Luçon », écrit Bentivoglio (*Lettere*, 1863, t. I, p. 101); « io l'ho trovato molto ardente alla guerra. »

falloit, nous ferions appel aux Turcs »[1]! Ces exagérations témoignaient de la vivacité de son dévouement. Il manifesta ce dévouement tous les jours par le ton obséquieux de sa correspondance. On trouvera plus tard au milieu des papiers de Concini des lettres adressées par lui au maréchal d'une telle platitude que le Parlement indigné voudra compromettre Richelieu dans le procès criminel intenté contre Léonora Galigaï et que le procureur général prendra des conclusions contre lui. C'étaient de « simples civilités », répondra Richelieu désespéré[2]. Vers la fin de la vie du maréchal, après quelques querelles inévitables avec celui-ci, les sentiments de l'évêque de Luçon s'étaient modifiés.

Louis BATIFFOL.

(Sera continué.)

1. Dépêche de l'amb. vénitien O. Bon, du 25 mars 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 39), qui constate ainsi que Luçon est décidé « di aventurare tutto lo stato del regno in un sol punto! » et tout cela, dit-il indigné, pour la « sustentatione e conservatione di una persona forestiera, odiata e di bassa mano! » Bentivoglio rapporte aussi que Richelieu « m'ha accennato che al fine si farebbe entrare il marchese Spinola in Francia con un esercito del re di Spagna » (t. I, p. 150).

2. Cette affaire fut assez grave. Voir les incipit et les dates de ces lettres, une dizaine : Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 254 v°. Richelieu avait un chiffre avec Concini (fol. 263 v°), chiffre que personne ne paraît connaître (fol. 267 r°). Le public fut outré de ces lettres dont on publia des extraits (*Chapitre du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini*, p. 7; *Chapitre de crime de lèse-majesté royale auquel sont recueillies les charges qui sont au procès fait à Conchino*, in-fol., p. 3; B. Le Grain, *Décade commençant l'histoire de Louis XIII*, p. 411). Les conclusions du procureur général qui, après avoir requis la peine de mort pour Léonora, l'emprisonnement pour celui-ci, la torture pour celui-là, réclamait ensuite la comparution de Richelieu, étaient presque infamantes (voir le texte de ces conclusions : Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 242 ; cf. la dépêche de l'ambassadeur vénitien, Ibid., p. 231, et Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 352). Louis XIII voulait poursuivre. Le premier président, M. de Verdun, conseilla d'en rester là, l'affaire pouvant mener trop loin (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 16 juillet 1617. Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 275). En 1618, il sera question de reprendre cette histoire. Voir le plaidoyer ébauché par Richelieu (Avenel, t. VII, p. 416) qui témoigne de l'impression profonde que lui a causée cet incident. Finalement, Louis XIII estima aussi « que des compliments avec soumission n'étoient pas des crimes » (lettre à Richelieu. Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 155).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE EN CHALDÉE

ET

LA PRÉTENDUE FÉODALITÉ MILITAIRE DU CODE DE HAMMOURABI.

La vanité ou la coquetterie humaine ne sont pas seules à avoir leurs pierres précieuses. La science a les siennes et elle les cache parfois sous des noms bien modestes. Tel ce monument connu jusqu'ici sous le nom de Caillou-Michaux qui, rapporté à la fin du XVIIIe siècle par un voyageur français, n'est éclairé que maintenant de tout son jour par les découvertes nouvelles qui lui ont donné, en quelque manière, une généalogie et une parenté. Nous savons désormais qu'il appartient à la grande famille des *kudurru* et que, si lui-même ne date que des environs de l'an 1120 avant J.-C.[1], il eut des ancêtres vénérables quelque trois mille ans auparavant, moins ornementés, il est vrai, mais de taille plus haute[2] !

Comme la plupart des *kudurru* d'une époque voisine de la sienne, le Caillou-Michaux est une pierre de forme ovoïde. Il mesure environ $0^{m}50$ dans sa plus grande longueur et $0^{m}62$ de circonférence[3].

Son lointain aïeul est un obélisque en diorite noire qui n'a pas

1. Du règne de Marduk-Nâdin-aḫi, comme on l'admet généralement.

2. Il en va des pierres sacrées comme des hommes. Leur taille décroît et leur luxe augmente.

3. L'inscription qu'il porte a été l'occasion d'une plaisante aventure qui prouve, à tout le moins, le chemin parcouru depuis lors par l'assyriologie. Millin l'ayant publiée dès 1802 dans ses *Monuments antiques*, un professeur allemand, au nom prédestiné, le Dr Lichtenstein, entreprit aussitôt de la traduire, avec une intrépidité digne d'un meilleur sort. Ne s'avisa-t-il pas d'y voir de l'araméen et de lire le texte de droite à gauche ! Le résultat fut merveilleux. Il en sortit un chant liturgique : « Naeniam quasi quamdam ab Archomago praelegendam vel recitandam », que son ingénieux découvreur s'empressa de mettre en vers latins (cf. Belser, *Babyl. Kudurru Inschriften*, *Beiträge zur Assyriol.*, t. II, p. 113).

moins de 1m40 de hauteur et est recouvert de près de huit mille signes d'écriture. C'est l'obélisque de Maništu-su, ce roi de Kiš qui a régné vers l'an 4000 avant notre ère et dont le buste contemporain vient, par une rare fortune, d'être exhumé par la mission Morgan.

J'ai cherché, dans ma précédente étude[1], à marquer, d'une manière générale, la part qui revient aux *kudurru* dans la constitution originaire de la propriété en Chaldée. Ce sont leurs rapports avec l'appropriation collective du sol que je voudrais maintenant mettre en lumière.

I.

Observons d'abord de plus près la subordination rigoureuse à l'élément sacré, religieux ou magique, où le droit est confiné à l'origine et dont il ne parvient qu'avec une extrême lenteur à se dégager dans le cours des siècles.

Dans le principe, le texte juridique est d'une pauvreté extrême. Les termes employés avaient un caractère sacramentel. Ils impliquaient une convention rigide, immuable, tacite, à laquelle des rites solennels donnaient force et sanction. L'inscription se borne en définitive à consacrer des faits. Elle est la matière sur laquelle travaille et que rend efficace ou intangible la cérémonie rituelle. Ainsi, dans l'obélisque de Maništu-su, c'est à peine si nous trouvons une carcasse de contrat. Il est formé presque en entier de chiffres et de noms propres, noms de personne et noms de lieu.

Plus tard, la convention ou ses clauses essentielles furent consignées par écrit et les rites traduits en images, en imprécations, en formules.

Pour que des stipulations étendues fussent possibles, il fallait évidemment que l'idée juridique eût fait du chemin, que l'on ne s'en tînt plus à la protection, tout ensemble matérielle et magique, rayonnant de la pierre sacrée. Son action s'était déjà spiritualisée par le fait qu'elle l'exerçât à distance, qu'elle n'eût plus besoin d'être placée sur les lieux mêmes, mais seulement dans le temple d'un dieu[2]. Elle se pliait plus facilement ainsi au rôle de garant juridique qu'elle devait revêtir de plus en plus à mesure que la notion de droit se précisait, se détachait de la pratique superstitieuse.

A ce point de vue, il est remarquable que la première place est

1. *Revue historique*, t. XCIV, p. 272-289.
2. Voyez exemple : *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, p. 91.

donnée, dans les garanties par lesquelles l'acte doit être protégé, au précédent créé par l'auteur même de l'acte. Le roi qui fait une libéralité foncière met son donataire à couvert derrière sa propre conduite. « De même que moi, dira le roi Melišiḫu[1], le champ qu'un roi, mon prédécesseur, avait donné, je ne l'ai point enlevé..., tout ce que sur sa pierre il avait écrit, je ne l'ai pas annulé, etc..., de même (mon successeur) le champ que je donne n'enlèvera pas, etc. » (sous peine de la vengeance des dieux représentés sur la pierre).

Ce sont là des formules très précieuses à recueillir, puisqu'on y peut saisir en germe la vénération mystique qui s'est attachée chez tous les peuples au fait accompli, à l'acte antécédent et qui a fondé l'autorité de la coutume d'où la loi est ensuite sortie. C'est comme un ordre de choses *fatal* qui est créé, c'est, sous l'influence peut-être du *similia similibus*, une transposition dans l'avenir de l'ordre préétabli dans le passé.

Cet ordre, la présence des dieux doit le faire respecter. Si Nabu, comme je l'ai montré, veille spécialement sur le *kudurru* où les autres dieux résident avec lui, ces dieux eux-mêmes veillent sur la personne et sur les biens dont ils sont constitués les gardiens. M. de Morgan est allé même jusqu'à dire qu'ils veillent sur le droit : « Sur tous les *kudurru*, écrit-il, les trois astres Sin, Samas et Istar figurent en tête de la procession des dieux, *ils éclairent de leur lumière les documents juridiques,* ils chassent des chartes les mauvais esprits, veillent à l'exécution des conditions qu'elles stipulent et menacent de leurs flèches de lumière les impies ou les gens de mauvaise foi[2]. » Je n'oserais pas pousser le symbolisme si loin, mais je crois, avec M. de Morgan, que les divinités astrales étaient la représentation la plus expressive et la plus directe de la loi. J'en cherche la raison et voici l'ordre d'idées qui semble me la fournir.

Les Chaldéens se sont figuré l'univers comme réglé par le cours des astres, qu'ils ont personnifiés ou divinisés. C'est selon les lois qu'ils fixent ou qu'ils promulguent que les événements arrivent, que le monde se meut, que l'homme vit dans la peine ou dans la joie. Chaque matin, à l'aube, dans la région du levant, les dieux s'assemblent. Ea, le dieu des eaux souterraines, le dieu de la sagesse, qui connaît les choses les plus cachées, comme il est la source des sources qui fécondent la terre, Ea fait connaître les destins qui doivent s'accomplir dans la journée. Ils sont, par ses soins, transcrits dans

1. *Kudurru* de Melišiḫu (1144-1129), Scheil, *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, p. 106 et suiv.
2. *Mémoires*, t. I, p. 169.

la chambre des sorts, sur des tablettes dont Samaš, le soleil resplendissant, et Marduk, le soleil levant, vont répandre le contenu sur le monde. La parole du destin, la parole de la loi, le *mamit*[1], ce sont donc, avant tout, Šamaš et Marduk qui, à Babylone, en sont les maîtres. Ils la tiennent d'Ea et l'ont, selon les vieilles légendes, conquise de haute lutte; Šamaš, en triomphant de l'oiseau des tempêtes, Zou, qui, voulant s'égaler aux plus grands dieux, avait dérobé les tablettes du sort; Marduk, par sa victoire sur Tiamat, dont les dieux le récompensèrent en lui donnant le gouvernement du monde[2]. Toutes les puissances divines les soutiennent, sanctionnent leurs décisions, frappent les rebelles, exécutent leur *mamit*.

Dans l'évolution que je viens d'esquisser, il semble exister une faille si l'on s'en tient aux *kudurru*, puisque nous n'avons pas d'acte de ce genre qui se place entre l'obélisque de Maništu-su et les monuments kassites. Mais les nombreux contrats que nous possédons de l'époque intermédiaire et le Code lui-même de Hammourabi, avec son prologue et son épilogue, nous permettent de combler la lacune et de suivre à la trace la subordination du droit à l'élément sacré.

Le simple contrat sur brique (*duppu*), tout comme le *kudurru* solennel, *réalise* la présence matérielle des dieux dont la volonté forme la loi des parties et assure la sanction de leurs engagements. Il la réalise, lui aussi, par la parole et par le rite, par l'écriture et par l'image.

Les dieux, je l'ai montré[3], sont censés présents dans le *kudurru* où leurs noms sont nommés et leurs emblèmes représentés, parce que le nom ne fait qu'un avec l'être, la forme avec la substance. Voyons s'il n'en est pas de même des contrats.

Dans tous les actes de l'ancienne Babylonie, et l'usage s'est conservé longtemps après, les contractants prêtent serment par Šamaš et Marduk ou par la divinité principale de la cité et par le souverain qui les représente. Qu'est-ce à dire? Quel est le sens exact, quelle est la portée précise de cet acte? Les expressions qui le désignent : *nišu tamû* ou *saḳaru* correspondent de tous points au *zakâru* des *kudurru*[4]. Les contractants *nomment* le dieu.

1. *Mam(m)ètu*, *mamîtu* est la parole qui lie, et par suite aussi le serment.

2. C'est la légende babylonienne des tablettes de la création, à laquelle fait une allusion manifeste le début du prologue de Hammourabi.

3. Étude précédente (*Rev. hist.*, t. XCIV, p. 272).

4. La formule courante est : *niš Šamaš u Marduk tamû*, littéralement : « Proférer l'essence de Šamaš et de Marduk. » *Nišu tamû* équivaut à *Šumu saḳaru*, « proférer le nom ». Les deux verbes *tamû* et *saḳaru* reviennent en effet à *zakâru*, nommer (cf. Delitsch, H. W., p. 254, 510), avec lequel ils ont

Leur but, dès lors, n'est nullement de prendre les dieux à témoin qu'on est d'accord[1], mais de les faire assister au contrat pour les en rendre garants et transformer en *mamit* les paroles échangées. Afin que l'appel aux dieux soit plus facilement entendu et qu'ils n'aient point à se déranger pour s'y rendre, c'est à la porte du temple que les contrats sont conclus, c'est au temple que les biens qui en font l'objet sont portés ou représentés, c'est là que les rites nécessaires, — qui ne sont encore qu'imparfaitement connus, — s'accomplissent avec le concours du prêtre qui y préside[2].

Une fois prononcée la parole magique, la parole qui lie (*mamit*), il importe d'en assurer, d'en perpétuer la vertu en incorporant à l'argile l'esprit des dieux ou le *lamassu* du souverain. On la fixera donc par écrit, en termes sacramentels, souvent en langage hiératique (sumérien), à l'aide de formules mystiques[3], par la main d'un serviteur choisi du dieu, d'un prêtre appartenant à la vaste et puissante corporation des scribes (*dupšarru*) dont Nabu, je l'ai dit, est le patron divin.

L'écriture était, en effet, la condition de validité de tous les contrats chez les anciens Chaldéens, et je ne fais pas doute qu'on y attachât une valeur superstitieuse, analogue à celle que tant de peuples, y compris les Juifs, ont attribuée aux inscriptions des amulettes ou des tablettes magiques.

en commun l'idéogramme PAD (de même du reste que *uṭṭu*, voir, faire apparaître). *Nišu* lui-même, qui a la signification de « être, essence, existence », et se rencontre souvent à côté de *mamîtu* (cf. l'expression *mamîtu tamû*, bannir), est désigné par l'idéogramme ZI (= *napištu*, vie). Nous avons donc bien, comme dans les *kudurru*, la *présence réelle*.

1. C'est l'interprétation de Meissner : « Die Kontrahenten mussten bei jeder wichtigen Verhandlung bei dem Namen des Hauptgottes der Stadt... schwören, dass sie mit dem Inhalte der Urkunde einverstanden seien » (*Aus dem altbabylon. Recht*, Leipzig, 1905, p. 5).

2. Parmi ces rites, il en est un qui précède régulièrement l'adjuration dans les contrats de vente et sur la signification duquel on est loin encore d'être fixé. Il est exprimé par l'idéogramme IṢ · KAN · NA *ibta* BAL, qui a été rendu par *bukanam etêḳu*. Que faut-il entendre par là? D'après Meissner (*op. cit.*, p. 6) : « Le pilon (du mortier) a été transmis. » D'autres comprennent (le plus récemment Schorr, *Altbab. Urkunden*, 1907, p. 56, 183) « le bâton a été transmis ». Je lirais tout aussi facilement « le verrou a été poussé », puisque *cteḳu* signifie faire avancer, mouvoir, et que tṢ · KAN · NA est l'idéogramme de *sikkûru*, fermeture, verrou. — N'y aurait-il pas un rapport entre cette formule et le verbe *kânu*, investir, employé dans les *kudurru* (voyez plus loin, p. 329, note 4).

3. Telle, par exemple, que celle-ci, dont l'usage est très fréquent dans les anciens contrats, mais dont le sens échappe : « Tout est accompli, depuis la bouche jusqu'à l'or », *ištu bie adi ḫurasi*. — « Les paroles ne seront pas retirées (*ul itâr*) depuis la bouche jusqu'à l'or. »

Cette valeur se renforçait par l'image qui, dans le principe, ne faisait qu'un avec l'écriture, hiéroglyphe ou idéogramme, et qui, sur le *duppu*, joue un rôle semblable à celui que nous avons assigné aux armes et aux emblèmes des dieux sur les *kudurru*. Tout Chaldéen portait, appendue au cou et gravée sur un petit cylindre, la figure de son *lamassu* familier ou de son dieu protecteur. C'est l'empreinte de ce cylindre, roulé sur l'argile, qui lui servait de cachet ou de sceau. Or, dans les contrats les plus anciens, l'empreinte (en relief) précédait l'écriture; on roulait le cylindre sur la brique avant d'y graver le texte. L'image était donc comme la trame ou le substratum du contrat, elle faisait corps avec lui, tant et si bien même que la lecture en devenait difficile et qu'il fallut pratiquement modifier l'usage. Le cachet resta une condition substantielle de la forme, mais il fut apposé après le texte. Cachets des parties, cachets des témoins ou des garants de l'acte, parmi lesquels les prêtres tiennent le premier rang, sont autant de représentations de la divinité ou des esprits protecteurs[1] dont l'intervention donne force au contrat, longtemps avant qu'on songeât à en faire une preuve d'authenticité de l'acte. L'ensemble du *duppu* ou *kunukku* (acte scellé[2]) participait, du reste, d'une façon continue à la sauvegarde divine puisqu'un double en devait, comme le double en argile du *kudurru*, être conservé dans le temple, où on le retrouvait en cas de procès.

Ainsi, la vertu efficiente de tout acte juridique remonte à la présence supposée du dieu. De lui, dès lors aussi, procède la sanction. C'est à la porte du temple que tous les procès sont jugés, c'est par des prêtres ou des personnes consacrées qui, organes de la divinité, n'ont pas à motiver leur sentence. C'est là que l'objet litigieux ou le symbole qui en tient lieu est porté; c'est là que le plaideur récalcitrant est amené de force et que la sentence même reçoit exécution[3]. Le souverain qui la fait exécuter n'est-il pas le représentant ou le délégué de la divinité?

L'esquisse que je viens de tracer à l'aide des nombreux contrats que nous possédons pour l'époque antérieure à Hammourabi et pour celle qui le suit est en parfaite harmonie avec son Code. Le carac-

1. Dans une récente et remarquable étude sur les cachets des anciens contrats de Sippara, M. Thomas Friedrich a nettement reconnu leur caractère exclusivement religieux. Voici ce qu'il dit : « Die auf den Zylindern dargestellten Motive sind mannigfacher Art, haben aber *alle* auf das religiöse Denken und Fühlen Bezug » (*Altbabyl. Urkunden aus Sippara*, *Beiträge z. Assyriol.*, t. V, 4 (1906) p. 457).

2. *Kunukku* signifie littéralement cachet, mais est synonyme de contrat dans le Code de Hammourabi.

3. Un partage de succession s'effectuera, par exemple, au temple.

tère religieux et magique du droit s'y manifeste et s'y affirme, comme je le montrerai ailleurs plus en détail. C'est devant le dieu, *maḫar ilim*, que toute contestation est renvoyée, c'est en *présence* du dieu que toute déclaration solennelle doit être légalement faite, et nous retrouvons ici l'expression si frappante de *nišu zakâru*[1], « nommer l'esprit du dieu », que j'ai signalée plus haut.

Dans le prologue et l'épilogue, dont l'intérêt historique est capital, Šamaš et Marduk sont présentés comme la source du droit. Le temple de Marduk à Babylone, l'*Esagila*, « dont les fondements sont aussi immuables que le ciel et la terre », est le lieu où « les sentences sont prononcées pour le pays entier », où « les décisions sont rendues », où « le tort devient droit ». C'est là qu'est dressé, devant la statue de Hammourabi, institué par les dieux roi de justice, la stèle où son Code est gravé. Les dieux sont présents dans le temple, le *šedu* et le *lamassu* veillent à l'entrée, et le plaideur, après avoir lu le texte de la loi, doit prier, invoquer du fond du cœur ces dieux présents[2]. Ainsi obtiendra-t-il justice, tandis que les malédictions les plus terribles menacent les violateurs de la loi et, avant tous, le successeur du roi qui se permettrait de toucher à sa statue ou à son Code. Le droit est immuable parce qu'il est sacré.

II.

L'obélisque de Maništu-su, dont je voudrais maintenant tenter l'interprétation, a été découvert, comme le Code de Hammourabi, par la mission de Suse, transcrit, traduit et publié par M. Scheil dès 1900[3]. Aucun de ceux qui ont étudié le monument ne me contredira quand j'avancerai que son importance scientifique égale son obscurité. Si nous étions assurés, en effet, d'en posséder la clef, nous acquerrions du même coup la connaissance du régime foncier de la Chaldée d'il y a six mille ans. Malheureusement, tout y est énigmatique, la forme et le fond. Les signes sont archaïques, beaucoup d'idéogrammes inconnus, la concision est extrême, le texte presque dépourvu de syntaxe et réduit à des mots isolés, qui disaient tout pour les contemporains, mais sont autant de rébus pour nous. Je n'ai, certes, pas la prétention d'avoir arraché au sphinx tout son secret, mais j'espère l'avoir obligé, du moins, à nous en livrer une partie.

1. *Niš ilim izakar* (col. IX, l. 11; col. I v°, l. 29; col. XX, 22, etc.).
2. Voyez l'épilogue, col. XXVI, l. 59 et suiv.; col. XXVII, l. 1-58.
3. *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. II, p. 1-52.

Un premier point est hors de doute. Les quatre faces de la stèle relatent l'acquisition par le roi de Kiš Maništu-su de quatre domaines (un sur chaque face) d'une étendue et d'une valeur considérables.

Mais y a-t-il achat proprement dit? Quels sont les vendeurs ou les anciens propriétaires? S'agit-il de propriétés privées ou de propriétés collectives? L'acte n'a-t-il d'autre objet que la translation de la propriété au roi? A quel titre, en quelle qualité y voit-on figurer des centaines, des milliers même de personnes, avec leur nom individuel ou leur désignation globale?

A ces questions, le savant éditeur a répondu comme suit. L'acte n'est pas seulement un acte d'achat, c'est en même temps un acte de concession par l'acheteur à des dignitaires ou serviteurs du roi, tous d'Agané, les mêmes, au nombre de quarante-neuf, pour les quatre domaines et désignés par l'idéogramme AB + AŠ·GAN, au bas de chacune des faces. Les vendeurs sont désignés par le même idéogramme et, dans chacun des domaines, ils sont les uns énumérés individuellement, les autres compris sous la dénomination générale de *mârmâr* de tel lieu, « gens » du centre de population dans le ressort duquel le domaine est situé. Quant aux autres catégories de personnes qui apparaissent dans l'acte, appelées les unes TIL·LU·GAN, les autres *aḫḫu* TIL·LU·GAN, M. Scheil voyait, dans les premières, des serfs attachés à la glèbe, ayant droit à un salaire (*kaspu*) et à de la nourriture (*akâlu*), dans les secondes, leurs associés.

Cette interprétation se heurte à des objections que je crois sans réplique. En premier lieu, il n'y a pas le moindre indice d'un transfert de propriété aux prétendus concessionnaires. L'emploi d'un terme plus ou moins technique, comme nous en trouvons toujours dans les *kudurru* pour désigner une concession, un bénéfice royal[1], manque totalement et nous n'avons pas la plus légère allusion pour y suppléer. La qualification AB + AŠ·GAN ne saurait, à aucun égard, passer pour telle puisque le même idéogramme devait servir également, d'après M. Scheil, à désigner les vendeurs. Comprendrait-on, du reste, que quatre grands domaines (sans compter leurs subdivisions) fussent concédés en bloc, solidairement, à quarante-neuf personnes, n'ayant de commun entre elles que d'être habitantes d'Agané et plus ou moins grands dignitaires, sans l'ombre d'indication de la part devant revenir à chacune?

Quant aux AB + AŠ·GAN et aux *mârmâr*, qui seraient les vendeurs proprement dits, il est bien extraordinaire qu'il n'en soit parlé que très loin du prix, et sans rien qui établisse qu'ils doivent en

1. Voyez plus loin, p. 327 et suiv.

toucher une part quelconque, tandis qu'il est dit qu'on les nourrira (*akâlu ušakal*). Le fait est d'autant plus étrange que les TIL·LU·GAN, qui seraient des serfs, sont, domaine par domaine, subdivision par subdivision, énumérés après la mention afférente du prix, que la plupart d'entre eux reçoivent des cadeaux particuliers et que, de tous, il est déclaré expressément qu'ils ont droit à repas et à argent (*akâlu*, *kaspu*). Aussi ne fait-il pas doute à mes yeux que ce sont là de véritables vendeurs, et il ne me sera pas difficile, je l'espère, de prouver que les signes lus jusqu'ici TIL·LU·GAN ne peuvent avoir d'autre signification que *bêlu*.

C'est ce que vient de reconnaître, de son côté, l'auteur d'un remarquable article, M. F. Hrozný[1], avec lequel je suis heureux de m'être rencontré sur ce point important, mais dont l'interprétation d'ensemble me paraît, à son tour, pécher par beaucoup de côtés.

Pour M. Hrozný, les domaines achetés auraient appartenu à quatre-vingt-dix-huit propriétaires, dont soixante-dix-neuf propriétaires en titre (TIL·LU·GAN) et dix-neuf associés de ces propriétaires (*aḫḫu* TIL·LU·GAN). C'est à eux que reviendrait intégralement le prix, sous la double forme de prix principal (*šim* GAN) et de prix accessoire (NIN·KI· NIN·GAN, idéogramme qu'il lit NIG·KI·GAR *eḫlim*), en même temps qu'un grand nombre d'entre eux (soixante et onze, si je compte bien) recevraient en outre des cadeaux plus ou moins considérables. Mais, — interprétation inattendue! — l'*usufruit* seul de l'argent leur serait attribué. Tel serait le sens de la formule *akâlu kaspu*. Elle devrait se lire *âkilût kaspim* et signifierait usufruitiers du prix (*Nutzniesser des Geldes*)[2]. Et pourquoi l'usufruit seulement? A qui donc la nue propriété? M. Hrozný ne se pose pas la question et nous laisse nous en tirer comme nous pourrons.

Même obscurité pour les AB+AŠ (selon lui AB+ŠÙ), qui, avec les *mârmâr*, ont droit à l'*akâlu* (pris ici au sens propre de nourriture). Ils sont, dit M. Hrozný, les anciens *administrateurs* du

1. *Der Obelisk Maništusu's*, dans *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlands* (t. XXI, I, 1907), p. 11-43. — Je n'ai eu connaissance de cet article que quand mon étude, qui devait tout d'abord paraître au printemps, était presque achevée. J'ai pu néanmoins l'utiliser encore soit dans le texte, soit surtout dans les notes. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Scheil, que je tiens à en remercier ici, ainsi que de l'extrême courtoisie avec laquelle il m'a aidé de sa grande érudition chaque fois que j'y ai fait appel.

2. *Âkilut kaspim*, littéralement « mangeurs d'argent ». Il me semble que, quand on mange de l'argent, on peut bien en jouir, mais l'on n'agit pas en *usufruitier*. L'expression, du reste, est sans exemple, et M. Hrozný se trompe en invoquant le Code de Hammourabi. *Akâlu* n'y a nulle part le sens de *nutzniessen*.

champ ou domaine (*Verwalter des Feldes*). Administrateurs à quel titre? Pour le compte de qui? Pour le compte de particuliers, des propriétaires vendeurs, des TIL·LU·GAN? Mais comment se fait-il alors qu'on trouve parmi eux trois scribes arpenteurs, des fils d'administrateurs, et surtout des fonctionnaires publics, tous ceux, en un mot, que M. Scheil regardait comme les vendeurs? Que signifie aussi cet *akâlu* qu'ils reçoivent en commun avec la plèbe rurale dont il va être question?

Administrateurs encore, d'après M. Hrozný, tous les grands personnages (parmi eux, un fils de roi) que le premier éditeur prenait pour des bénéficiaires. Ce seraient les administrateurs *nouveaux* institués par le roi acquéreur en remplacement des anciens. Ils ne sont guère pourtant que la moitié en nombre (quarante-neuf au lieu de quatre-vingt-sept), et, — fait étrange! — au lieu que ceux-ci étaient dénombrés domaine par domaine, ils le sont eux en bloc, et non pas en une fois à la fin de l'acte, mais au bas de chaque face, où leurs noms sont intégralement répétés. Tout cela, qu'on veuille bien le noter, dans un acte d'achat. A quoi bon?

Restent les nombreux habitants ou gens de chacun des districts (KI) auxquels les domaines se rattachent : cent quatre-vingt-dix sur la face A, mille deux cents sur la face C, etc. Vendeurs pour M. Scheil, ils deviennent (sans doute possible, *Zweifels ohne*) pour M. Hrozný des ouvriers agricoles (*Feldarbeiter*) que l'acheteur s'obligerait à entretenir, à nourrir (*für ihren Unterhalt zu sorgen*), car, nous dit-il, l'acquisition les a privés de leur emploi[1]. Est-il vraiment admissible que l'acheteur se soit obligé à nourrir, — *à tout jamais*, — ces prétendus ouvriers dispensés de tout travail, et comment une telle stipulation se concilierait-elle avec l'énoncé de l'acte que c'est en un lieu déterminé[2], par les soins de tel agent ou fonctionnaire nominativement désigné, que l'acheteur doit s'acquitter de cette charge?

Le meilleur moyen pour voir plus clair me paraît être de se rendre compte de la structure de l'acte entier, d'en tracer le schéma. Un érudit allemand, M. Schorr, vient de montrer que tous les anciens contrats babyloniens sont modelés sur des types uniformes. Dans

1. « Sowohl sie als auch ihre Vorgesetzten sind infolge des Ankaufes des Feldes durch Maništu-su *beschäftigungslos* geworden » (p. 28).

2. Lieu où M. Scheil a vu, avec beaucoup plus de vraisemblance, une hôtellerie dans laquelle est servi un repas passager. Comme, sur la face C, l'*akâlu* est d'un ou de deux jours, M. H., avec son idée d'entretien perpétuel, imagine que les anciens ouvriers pourront ou demander leur portion chaque jour ou réclamer portion double tous les deux jours (p. 37)!

notre monument déjà, c'est un cadre identique qui est reproduit sur chaque face, sauf un préambule commun qui occupe la première colonne de la face A[1] et qui est séparé de la suite par une colonne vide.

Il est infiniment regrettable que la plus grande partie de ce préambule (qui, à mon estime, devait occuper au moins quinze lignes) soit perdue, par suite d'une mutilation de la pierre[2], car il nous apprendrait sans doute, au vrai, quels étaient jusque-là les propriétaires ou maîtres des domaines acquis par le roi. Ce que nous possédons n'a trait qu'à la totalisation des superficies, détaillées sur les quatre faces[3]; après quoi on lit : *Maništu-su šar Kiš išîm*, ce que je traduis : « Maništu-su, roi de Kiš, a *acquis*. » Je ne crois pas, en effet, qu'il faille conserver la traduction « a *acheté* »[4]. Le sens originaire du verbe *šâmu* n'est pas plus acheter que le sens du substantif *šîmu*, employé plus loin, n'est prix d'achat. Le premier veut dire *fixer, déterminer, évaluer*[5], le second *valeur*. Tout m'incite à penser que le roi Maništu-su a acquis d'autorité, en vertu d'un droit éminent, comme nous le voyons faire par les rois dans les *kudurru* kassites, et que *šimu* n'est pas un prix d'achat, mais une *indemnité*. Là encore, les *kudurru* postérieurs nous fournissent une indication précieuse[6], et par là s'expliquent d'une part l'uniformité du taux d'acquisition (déterminé peut-être par l'usage) que nous trouvons dans tout le cours de l'acte, d'autre part la physionomie des cadeaux et des repas.

1. Le sommet donc de l'obélisque, le texte étant gravé dans le sens horizontal.

2. On n'y distingue plus que les signes *ki* (deux fois répétés) et *gi*.

3. M. Hrozný a parfaitement établi que le total des lignes 5 et 6 (col. I) de l'édition Scheil est complet, et qu'au lieu de $x + 9 \times 1080 + \ldots 4$ ou 5 GAN, il doit être lu $60 \times 9 + 1/18 \times 3$ *bur* GAN, c'est-à-dire 540 3/18 unités de surface. Il a, pour cela, appliqué le système de notation des mesures agraires de M. Reisner, qui aujourd'hui rallie tous les suffrages (y compris celui de M. Scheil lui-même, comme il vient de me l'apprendre), tandis que le système Oppert, suivi par le premier éditeur, donne des chiffres dix-huit fois trop forts. — Connaissant ainsi, grâce à M. H., la superficie totale, nous pouvons combler la lacune du haut de la face B et déterminer par une simple opération arithmétique la superficie du domaine décrit sur cette face. — Pour le surplus, les calculs de M. H. concordent en général avec ceux que j'avais faits moi-même et qui sont résumés dans le tableau récapitulatif qu'on trouvera plus loin.

4. M. Hrozný s'y tient : « Es handelt sich ausschliesslich », dit-il, « um *Ankäufe* von Grundstücken. »

5. C'est en sous-entendant *maḫiru* (prix) que *šamu* est devenu le terme technique d'*acheter* (cf. Delitzsch, H. W., p. 404, p. 653-654).

6. Voyez, par exemple, l'objurgation adressée par le roi Melišihu à son suc-

Après le préambule, voici le détail que relate chaque face, section par section, quand le domaine (ce qui est le cas pour le premier et le troisième) en comprend plusieurs :

1° La superficie en unités de surface (*bur* GAN).

2° La valeur (*šîmu*) en mesures (*gur*) de blé.

3° L'équivalent en argent[1] (*kasap su*, son argent) : tant de mines, sicles, etc., suivis des mots *šîm* GAN, valeur du champ.

4° Spécification, après les mots *šîm* GAN, d'une autre somme d'argent qui correspond dans le premier domaine à 1/6,66 de la somme précédente[2] et dans les autres à 1/10. Elle est suivie de l'idéogramme NIN·KI· NIN·GAN, traduit par M. Scheil « additionnellement au prix du champ »[3].

5° Liste d'objets divers (métaux précieux, vêtements, instruments) attribués à des personnes nominativement désignées. La totalisation en est faite et accompagnée de l'idéogramme NIN·BA·GAN = cadeaux pour le champ (ou les champs), et les gratifiés eux-mêmes sont récapitulés sous la qualification que M. Scheil a transcrite : TIL·-LU·GAN. Dans les deux premières sections du premier domaine, il y a deux catégories de ces personnes, les unes recevant des cadeaux, les autres point; ailleurs, elles en reçoivent toutes. Pour les unes et les autres, l'idéogramme est suivi des mots *akâlu*, *kaspu*. Deux fois (dans la première section du premier domaine et dans le deuxième domaine) on énumère après eux ces *aḫḫu* TIL·LU·GAN, où M. Scheil voit leurs *associés*[4], mais sans mention de repas ni d'argent. Dans le premier domaine, ils sont additionnés tous ensemble sous la qualification de *mârmâr* Mezizi.

6° Description (après totalisation des contenances quand il y a plusieurs sections) des confins ou confronts, selon les quatre points cardinaux, frontières naturelles (fleuve, montagne, canal), voisins.

cesseur de ne pas ravir une terre moyennant *compensation* (*kimu eḫli*) (*Mémoires*, t. II, p. 105).

1. De ce que la valeur en blé du *bur* est toujours égale à 60 *gur*, et la valeur en argent du *gur* de blé à 1 sicle, — soit 1 mine d'argent par *bur*, — on est peut-être autorisé à conclure que la mesure de superficie, le *gur*, qui a été évaluée à 6 hectares par les uns (Oppert), à 8 hectares par d'autres (Aurès), était dans le principe non pas la quantité de terre exigeant un *gur* (mesure) de semence, mais la quantité de terre ayant la valeur moyenne d'un *gur* de blé. — Quoi qu'il en soit, la somme considérable d'une mine d'argent prouve que le *bur* était une superficie très importante et nos domaines très étendus.

2. M. Hrozný, par un autre calcul, trouve la proportion de 3/20.

3. M. Hrozný accepte cette traduction tout en lisant l'idéogramme NIG·KI·-GAR.

4. De même M. Hrozný.

7° Énumération des AB + AŠ·GAN et indication en bloc du nombre des *mârmâr* qui doivent être *nourris* avec eux (*akâlu ušakal*).

8° Liste des quarante-neuf AB + AŠ·GAN, sans *akâlu* ni *kaspu*, qui figurent sur chacune des faces.

9° Nom du domaine (GAN...^{ki}) et, s'il y a lieu, du district[1] (...^{ki}) dont il fait partie, avec répétition de la formule initiale : « Maništu-su, roi de Kiš, a acquis. »

Reprenons, pour les élucider, les parties constitutives de ce cadre.

Comment expliquer, tout d'abord, que le *prix* soit double : un prix principal en argent et un prix secondaire, qui paraît avec le premier dans une proportion constante et qui, dans les deux derniers domaines, où il représente 1/10 du prix principal, est fourni en nature (laine, huile, blé, ânes, esclaves)[2]? Si ces deux parties du prix revenaient aux mêmes personnes, l'usage cher aux Chaldéens et constant dans notre acte, de grouper les chiffres, eût exigé l'addition, ŠU·NIGIN. Plus tard, il est vrai, on rencontre, dans les contrats, un prix surnuméraire payé au vendeur (ou plus exactement, selon moi, à sa famille), mais rien ne nous autorise à faire remonter cette pratique à trois mille ans en arrière, à un acte avec lequel elle ne cadre pas[3] et pour lequel nous sommes loin d'en être réduits à une telle explication.

Quels peuvent donc être les ayants droit distincts auxquels les deux portions du prix reviennent? Une première catégorie m'apparaît certaine; ce sont les personnes que M. Scheil qualifie TIL·LU-GAN. D'elles seules, il est dit, dans l'acte, qu'elles reçoivent de l'argent *kaspu*. Ce sont elles qui sont énumérées immédiatement après le prix et gratifiées individuellement de cadeaux de valeur. L'idée qu'il

1. Je dirai tout à l'heure ce qu'il faut entendre exactement par là.

2. L'évaluation du reste est faite en argent. Elle nous fournit des renseignements précieux sur le pouvoir de l'argent ou la valeur relative des objets. Nous apprenons que l'unité de superficie le *bur* Gan, qui vaut, dans notre acte, 1 mine d'argent, équivaut à 3 esclaves adultes (mâle ou femelle) ou à 3 ânes, presque à 5 jeunes filles (1 jeune fille = 13 sicles), que le *gur* de blé, qui vaut 1 sicle, équivaut à 4 mines de laine ou à 10 ḳa d'huile.

3. M. Hrozný est un assyriologue trop expérimenté pour ne s'être pas souvenu de l'*atru*, du prix supplémentaire du droit néo-babylonien, et il y a vu une explication suffisante de la dualité qui nous occupe (voyez p. 16). J'ajoute aux objections que j'ai faites que, si l'on entrait dans cette voie, on pourrait aboutir à des conclusions très différentes. Nous trouverons, en effet, dans le *kudurru* de Melišihu l'emploi du terme *atartu* (féminin de *atru*) pour désigner des champs en excédent, très probablement des essarts. J'avais songé par suite à quelque chose d'analogue pour l'obélisque. Les TIL·LU·GAN, en ce cas, n'auraient eu droit qu'au prix secondaire. Mais l'hypothèse ne me semble s'accorder finalement ni avec les termes ni avec l'ensemble de l'acte.

peut s'agir de *serfs* n'est pas seulement écartée par les raisons de fond dont j'ai donné plus haut[1] les principales, elle l'est par le terme même qui les désigne. M. Scheil l'a pris pour un idéogramme, où il discerne le sens de manant et de travailleur (TIL = *ašabu*, demeurer, = *gamâru*, façonner).

L'étude minutieuse que j'ai faite du Code de Hammourabi (qui n'était pas découvert encore quand le texte de l'obélisque a été transcrit par l'éditeur) m'a conduit à une lecture toute différente de la sienne. Les deux signes archaïques qui lui ont donné l'idéogramme TIL·LU sont d'un emploi fréquent dans le Code comme signes phonétiques, le premier avec la valeur de *be*[2], le second avec celle de *lu*[3], ce qui nous donne purement et simplement *belu*, propriétaires ou maîtres[4]. Je reconnais, du reste, que les idéogrammes dominent et doivent dominer dans l'acte, qu'il existe donc un préjugé en leur faveur. Mais, en m'en tenant même à la lecture idéogrammatique, je ne saurais admettre une autre interprétation que *belu*, puisqu'elle est imposée par l'économie générale du document et qu'elle peut très aisément se justifier par l'analyse[5]. Nous avons donc bien devant nous des *propriétaires*, sans que la nature de leur droit soit précisée,

1. M. Hrozný en ajoute une autre très frappante (p. 19). Si les AB + AŠ étaient des vendeurs, les TIL·LU·GAN des serfs, le 1er domaine nous offrirait ce spectacle étrange d'un père *serf* de ses trois fils, propriétaires vendeurs.

2. Par exemple col. VII, 13, 24, II v°, 7, etc.

3. Par exemple col. II v°, 60, 61, 67, III v°, 4, etc. — Il est vrai que *bêlu* ne se rencontre pas dans le Code, mais *be-el eḫlim* (maître du champ) y est très fréquent. Par exemple col. XIII, 4, 15, 30, etc.

4. Il me plaît de pouvoir mettre maintenant mon interprétation sous l'autorité d'un assyriologue de profession. Dans son récent article, M. Hrozný aboutit, en effet, à la même conclusion que moi. Il dit : « Alle diese Schwierigkeiten werden gehoben wenn wir statt TIL·LU einfach semitisch *be-lu* lesen : also *be-lu eḫlim*, die Eigenthümer des Feldes » (p. 19). M. H. répond en même temps à l'objection que m'avait faite M. Scheil et qu'il prévoit lui aussi, l'objection qu'il faudrait lire plus loin *aḫḫu be-lu* (associés des propriétaires), alors que la grammaire exige *aḫḫu beli* (le génitif pluriel au lieu du nominatif). La réponse est qu'il y a dans l'obélisque divers autres exemples où l'accord des cas n'est pas respecté. J'ajoute qu'*aḫḫu* n'ayant pas pour moi le sens relatif d'associés, mais le sens absolu de parents, nous pouvons admettre facilement deux nominatifs : « parents, possesseurs ».

5. Le premier signe peut se lire BÊ (Brünnow, n° 1477) et est donné par Brünnow comme équivalent de *bêtu* (n° 1496). Quant au second, il me paraît compléter le premier en exprimant l'idée d'*occupation* ou de *possession* (*ṣabâtu, ṣibtu, aḫâzu*) (Brünnow, nos 10674, 10694, 10695). — M. Hrozný admet aussi la possibilité de la lecture de BE comme idéogramme de *be-lu*, et il regarde, en ce cas, LU comme un simple complément phonétique (p. 19).

belu n'ayant que le sens général de *maître*[1]. Sont-ils pleins propriétaires ou subordonnés à un domaine éminent? Leur propriété est-elle collective ou individuelle? Ce sont des questions dont il nous faut chercher la solution dans les autres parties de l'acte.

Plus avant j'ai pénétré dans l'intimité du document, plus je me suis convaincu que son élément *personnel* n'est pas constitué par des individus, mais par des groupes, groupes de plus en plus larges, allant de la famille étroite à la grande cité d'Agané. Pour en fournir la preuve complète, il me faudrait reproduire ici les généalogies que j'ai dressées à l'aide des quatre ou cinq centaines de noms qui y figurent, tâche qui serait aussi fastidieuse pour le lecteur qu'elle a été laborieuse pour moi[2]. Je m'en tiendrai donc à l'indispensable.

En partant des maîtres du champ (*be-lu eḳlim*) comme noyau central, et en allant jusqu'aux quarante-neuf ÁB + AŠ d'Agané, je ne compte pas moins de six cercles concentriques, dont le dernier enveloppe les quatre domaines, comme la figure protectrice du dieu serpent s'enroule autour des *kudurru*.

Les *belu* représentent, par un ou par plusieurs, les branches principales de grandes familles, famille de Sumu-Ḫum ou Sin, familles d'Azub-Ḫum, de Datum, d'Ikilum, d'Urmadda, de Apra-il, etc. Ce premier cercle (à l'intérieur duquel on peut placer la famille étroite ou ménage) s'élargit par les membres secondaires de ces familles, par les parents des *belu*, les *aḫḫu belu*. Le sens de parents s'impose, et par la parenté réelle, qu'il est facile de prouver[3], et par la signification propre du mot qui ne pouvait au Ve millénaire vouloir dire que *frères* et devait, comme chez les Juifs le mot correspondant *aḫ*, s'entendre des parents[4], puisque cette acceptation est encore technique dans les *kudurru* kassites et jusque dans les contrats néo-babyloniens, où il est fait allusion au droit de retrait familial.

3e cercle. L'ensemble des *belu* et des *aḫḫu* d'une même section forment un grand groupe plus étendu, une sorte de clan ou de *gens*, probablement le *bît* originaire que nous trouvons mentionné dans les confronts et que nous retrouverons élargi dans les *kudurru* postérieurs. Leur qualification commune est *mârmâr* d'un tel : *mâr-*

1. Toutefois, je rends attentif de suite à l'expression *bel bîti*, chef de clan des *kudurru* kassites (*infra*, p. 330).

2. M. Hrozný annonce un travail sur l'onomastique de notre obélisque. Je souhaite vivement qu'il ne se borne pas à l'étudier au point de vue philologique.

3. Le *belu* Iŝtup Sin est père de deux aḫḫu, le *belu* Iti ilu frère d'un aḫu, etc.

4. Chez les Juifs, tous les membres du clan (*miŝpaḫaḫ* ou *ḫagy*) sont *frères*.

mâr Mezizi, Šišani, etc.[1]. S'il n'y a pas d'*aḫḫu*, les *belu* seuls sont ainsi groupés, et, s'il n'y a pas de sections, la qualification commune de *mârmâr* d'un tel ne s'étend pas au domaine entier, au GAN. Celui-ci semble tenir lieu du groupement des grandes familles, tenir la place du clan ou se confondre avec lui. Le sens même de *mârmâr* (ou de l'idéogramme TUR TUR) n'est pas douteux. *Mâru* signifie *fils* comme *aḫu* signifie *frère*, et cette signification s'est seulement étendue aux descendants, réels ou supposés, d'un ancêtre commun, éponyme. La date du document et la parenté démontrée des *belu* et des *aḫḫu* (entre eux et les uns avec les autres) le commandent. Ce n'est donc ni par « gens », ni, moins encore, par « habitants » qu'il faut traduire le mot, mais par *génération, lignage*, exactement de nouveau comme chaque membre d'un clan juif s'appelle *fils*, *bén*, d'un ancêtre éponyme[2].

4e cercle : le GAN, le domaine, qui paraît surtout une unité territoriale, bien qu'on puisse relever des liens de parenté entre les *belu* de sections différentes. Il a un certain nombre de préposés ou de fonctionnaires, *d'anciens*, au sens où le mot fut pris chez les Hébreux, qui désignèrent ainsi les chefs du clan ou de la tribu. Tels sont en effet, à mes yeux, les AB + AŠ[3] de la première espèce, ceux qui sont spéciaux à chaque domaine et qui ont droit à l'*akâlu*. Il semble que leurs attributions fussent héréditaires, puisque, dans le troisième domaine, on voit énumérés après eux et nourris également, leurs fils ou descendants (TURTUR), que ceux-ci sont suivis de NUTUR et de PA (c'est-à-dire, sans doute, de fonctionnaires et d'agents subalternes) et que tous ensemble sont additionnés ensuite sous la rubrique AB+AŠ GAN. Ces divers AB+AŠ sont, du reste, des parents des *belu* et parents entre eux.

Nous voici arrivés à ce que j'appellerai un grand cercle, au groupe étendu dont le domaine n'est qu'un élément, une partie constitutive, le KI (KI de Dursin, de Kiš, etc.). Dans le principe, il a dû être, et il a pu rester, à certains égards, collectivité familiale, petite tribu[4], et la qualification de *mârmâr* KI est, de nouveau, démonstra-

1. Voyez *infra* le tableau récapitulatif.

2. Je voudrais rectifier aussi la traduction de *pân*, « chez ». Le mot me paraît désigner un ancêtre de clan par opposition à un ancêtre de famille.

3. Le signe AB correspond à *Abu*, *šibu*, père, ancien (Brünnow, nos 3816, 3821), et le signe inscrit AŠ pourrait exprimer soit l'idée de commandement, soit l'idée de clan ou tribu. Brünnow (n° 6752) donne la lecture *šabâṭu*, frapper, d'où est venu *šibṭu*, sceptre. Remarquez que c'est le terme *schébeth* (verge) qui désigne la tribu chez les Juifs.

4. Comme il est arrivé chez les Hébreux et les Arabes.

tive[1] en ce sens; mais sans doute que, pour lui comme pour le GAN, le caractère territorial l'a emporté. Il n'en reste pas moins, en tout cas, que celui-ci est subordonné à celui-là, qu'il doit être administré par lui, qu'il en dépend. Je vais plus loin, et je n'hésite pas à penser que le territoire du KI formait, dans une mesure plus ou moins large, une propriété tribale. N'est-ce pas l'explication la plus plausible, en quelque sorte nécessaire, de l'*akâlu*, qui est attribué aux *mârmâr* du KI? De même que la famille plus tard, pour écarter le droit de retrait, survivance de la copropriété familiale, recevait des cadeaux ou des repas, de même les hommes du territoire sont nourris à proportion de l'importance du GAN : ici, quatre-vingts; là, jusqu'à mille deux cents[2].

Mais, si le KI est copropriétaire et en quelque manière seigneur, il a droit à plus que cela. Il existait certainement de grands travaux d'utilité commune : canaux, digues, écluses, routes, etc. Il existait aussi, nous en avons maintes preuves, des pâturages communs, des cannaies communes, distinctes des champs labourés (*ṣêru*). A ces points de vue multiples, une indemnité était légitime et obligatoire. J'estime, en effet, qu'il ne faut pas chercher ailleurs le destinataire du prix proportionnel, que nous avons là le deuxième ayant droit qui nous manquait. La proportionnalité elle-même est un indice, et l'idéogramme NIN·KI·NIN·GAN reçoit seulement par là une interprétation satisfaisante, puisqu'on peut le traduire « prix pour le KI, prix pour le GAN »[3]. De la sorte, le KI comme les *belu* ont droit au *kaspu* et à l'*akâlu*.

Objectera-t-on que la lecture que je propose de l'idéogramme n'est pas certaine? Je répondrai : 1° que, si le KI avait le domaine éminent, il avait qualité pour toucher l'indemnité totale, sauf à répartir entre les *belu* la part qui, selon l'usage, leur revenait[4]; 2° que l'usage pouvait faire loi et que la destination du prix proportionnel n'avait alors pas besoin d'être exprimée; 3° que c'est dans le préambule, — qui nous manque presque entièrement, qu'elle avait

1. Ce n'est que dans le plus grand domaine (le 3e) que le texte, au lieu de *mârmar*, porte : *amil*, gens. Il s'agit là de plus de 1,200 personnes, parmi lesquels figurent, du reste, les anciens dont nous venons de parler.

2. Le texte est obscur. Son sens me paraît être : « Il nourrira 600 hommes (avec les 52 AB + AŠ); à raison de 600 par jour, il nourrira (en tout) 1,200 hommes en deux jours. »

3. La traduction littérale serait sans cela : « Quelque chose (*mimma*) avec quelque chose pour le champ. »

4. Et remarquez, en effet, que cette répartition n'est pas faite dans l'acte. Il fallait donc bien qu'elle fût faite par quelqu'un.

sa place naturelle, puisqu'il s'agit d'une disposition commune aux quatre domaines.

Il ne nous reste plus alors à expliquer que la présence et la qualité des quarante-neuf AB+AŠ, dont les noms sont répétés quatre fois. Ce sont, à mes yeux, des témoins et des garants; non pas des témoins ordinaires, mais des garants ayant, eux aussi, un certain droit dans la propriété collective qui disparait, droit auquel ils renoncent pour eux et leurs consorts : le droit de membres de la grande tribu d'Agané, dans la circonscription de laquelle étaient compris les quatre domaines.

Je terminerai cet exposé par quelques observations et le compléterai par un tableau récapitulatif.

Je note d'abord, à l'appui de mon interprétation, que chacun des domaines est qualifié de lieu habité (KI), encore qu'il puisse avoir un nom particulier (troisième et quatrième domaines).

D'autre part, la description des limites nous prouve la grande extension, presque la généralité de la propriété collective (de famille, de clan, de tribu). Pour trois confronts seulement, il peut être question de propriétaires individuels : Lamuum, Mesalim, fils du roi, et *ilu* AMAL *iš dagal*, et, dans le premier cas, il est extrêmement probable qu'on sous-entend *mârmâr*, puisque les *belu* de la troisième section du premier domaine et une partie au moins des *belu* du deuxième domaine sont des *mârmâr* Lamuum. Partout ailleurs, nous trouvons comme voisins des KI, *bît*, *mârmâr*, GAN, analogues, sans nul doute, à ceux que nous avons passés en revue.

On trouvera ci-contre le tableau récapitulatif dont j'ai parlé. Il mettra, je l'espère, en relief les traits essentiels que j'ai marqués et permettra d'embrasser d'un coup d'œil la vraie physionomie de notre monument.

III.

Pour qu'un territoire (GAN) pût être acquis en totalité par le roi comme nous venons de le voir faire par Maništu-su, il faut logiquement supposer que les grandes familles ou les clans qui le détenaient, l'occupaient, le mettaient en culture, possédaient des terres dans d'autres GAN du même KI.

A mesure alors que la propriété privée du roi et de ses concessionnaires, laïques ou religieux, gagna du terrain sur la propriété collective, ce cas devint plus rare, et le GAN, réduit à lui-même, dut s'efforcer d'étendre ses possessions dans d'autres KI, que ce fût par des achats, des défrichements ou des usurpations. Il tendit de la sorte à se détacher du KI, tout au moins à relâcher considérablement

les liens qui les unissaient et à former une petite tribu au territoire dispersé : tendance que les souverains encouragèrent ou accentuèrent pour substituer leur propre autorité sur le GAN à celle du KI. Tel paraît être le *Bît*, où se survit, à mes yeux, dans les *kudurru* kassites, la propriété collective de l'époque antique que nous venons d'étudier dans l'obélisque de Maništu-su. On n'acquiert plus ici un GAN entier, mais des terres disséminées, réparties en des districts plus ou moins nombreux, et pourtant, — chose remarquable, — tous les *kudurru* de cette époque que nous possédons, tous, sans exception, ont trait à des propriétés collectives de *Bît* ou de villes. S'il en est autrement plus tard, cela ne tient nullement, comme on l'a dit[1], à ce que le *kudurru* a changé de caractère, mais au fait que la propriété privée, grâce précisément aux *kudurru* protégeant des acquisitions et des concessions royales, a fait brèche dans la propriété collective.

Une brèche bien autrement large et profonde n'avait-elle pas été pratiquée par le Code de Hammourabi, et, en ce cas, comment put-elle être réparée? Nous examinerons tout à l'heure cette question capitale. Auparavant, il importe de dégager des *kudurru* kassites[2] la figure qu'y revêt la propriété collective. Je choisirai pour cela les types les plus expressifs en donnant la préférence aux plus anciens.

Le *kudurru* qui se place en tête est celui du roi Nazi Maruttaš[3], roi de Kiš (1300-1280). Il se rattache, d'une façon particulière, aux développements que j'ai donnés dans la précédente étude sur la protection de la propriété par la divinité. Il rappelle même les précaires religieux de notre moyen âge, les oblations aux saints, avec réserve totale ou partielle du domaine utile. Le roi investit (*nadânu*, livrer, transmettre) son seigneur, Marduk, de la propriété d'une grande étendue de terres (700 *gur*), dont une partie (494 *gur*) est cédée au dieu en pur don (*râmu*)[4] et dont le surplus doit revenir à un serviteur du roi.

De la sorte, Marduk pourra être invoqué dans les imprécations, à titre de *bel eḳlim*, de seigneur ou suzerain, comme protecteur du domaine entier.

Le bien donné appartenait à un *Bît*, à une tribu, le *Bît Muḳḳut* GIŠ KIT. Le roi a donc le droit de disposer des biens de ses sujets,

1. E. Cuq, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1906, p. 719.

2. Un inventaire en partie analytique des *kudurru* du Louvre a été dressé par M. Cuq dans son article.

3. Publié par M. Scheil, *Mémoires*, t. II, p. 86 et suiv.

4. *Râmu*, gratifier. — C'est l'expression habituelle employée pour les donations de terres (voyez *Mémoires*, t. II, p. 88, 95, 97, 100, 112; VI, p. 32, 42, etc.).

mais en les indemnisant. Il est dit, en effet : « A la satisfaction des préposés (ou anciens) du *Bît*, compensation a été donnée au *Bît*[1]. » Le territoire ainsi acquis était considérable. Il comprenait une ville (*alu*) et quatre localités (*alâni*); il était disséminé dans huit cantons (*ugaru*) et s'étendait sur six districts ou ressorts administratifs (*piḫâtu*). Les noms de deux de ces districts, *Bît Sin Magir* et *Bît Sin Ašaridu,* nous prouvent que ce sont des territoires de tribus.

Nous retrouvons donc les grandes divisions de l'obélisque de Maništu-su, avec les changements que le temps a apportés. Leur hiérarchie s'offre à nous dans les imprécations que l'acte profère contre les fonctionnaires qui le violeraient. Ces fonctionnaires sont de trois ordres :

1° Le chef du pays (*šakin mâti*), par quoi il faut certainement entendre le représentant du roi.

2° Les gouverneurs de districts (*bêl paḫâti*), c'est-à-dire les autorités des grandes tribus.

3° Les fonctionnaires du *bît* dépossédé[2], lesquels sont de deux espèces : les *Hazânnati*, dont il est parlé au sujet de l'indemnité, et qui me paraissent correspondre aux *anciens*, aux AB+AŠ proprement dits de l'obélisque; puis les *kipûti* (*ḳiputi*) préposés, agents, où je verrais les NUTUR ou PA que nous y avons rencontrés.

Le *kudurru* de Melišihu (1144-1129) n'est pas d'un moindre intérêt pour le sujet qui nous occupe. Là encore, c'est de terres d'un *Bît*, du *Bît Pir (ilu) Šadû rabû*, que le roi s'empare pour en faire don (*râmu*) à son serviteur et fils, Marduk apal iddin. Ces terres font partie de la banlieue d'une ville (la ville (*alu*) de Tamakku) et sont situées dans la circonscription (*ugaru*) d'Agané.

Elles comprennent au principal 120 *gur* 30 *ḳa*, dont 35 *gur* 110 *ḳa* dans les environs immédiats de la ville.

Mais il s'y ajoute trois parcelles de 14, 26, 7 *gur*, représentant exactement au total les 2/5 de la superficie principale et appartenant à des possesseurs distincts. M. Scheil y a vu des propriétés individuelles; mais, comme la désignation est chaque fois *bît* (littéral. maison) d'un tel, c'est de propriété familiale qu'il doit s'agir. Qu'étaient ces parcelles supplémentaires? Ne seraient-ce pas des essarts, des terres défrichées par des familles du *Bît* en dehors de la zone jusque-là cultivée, sur le territoire limitrophe qui est appelé *ṣêru*

1. C'est ainsi que je traduis : *Ina libbi amil ḫazânnati ḳati Bit Muḳḳut G. K. utirru,* ce que M. Scheil avait rendu : « Là-dessus, les gouverneurs ont dédommagé la tribu. » Je crois que l'expression *ina libbi* doit être prise au propre (cf. Hammourabi, XXVII, 99).

2. Appelé ici *ḳaḳaru* (terroir), ce qui nous rappelle le GAN(ki) de l'obélisque.

(désert ou plaine) dans un *kudurru* de Marduk apal iddin[1], et formant ainsi des annexes[2]. Les possesseurs de ces champs pouvaient avoir sur eux des droits plus étendus que les détenteurs ordinaires des champs du *Bît*, mais le domaine éminent n'en devait pas moins appartenir à celui-ci.

Le chiffre de l'indemnité n'est pas indiqué. On se contente de la formule vague, rendue plus concise encore, du *kudurru* de Nazimaruttaš[3]. Mais les confronts (où nous voyons figurer de nouveau des villes et des tribus) sont soigneusement décrits. En outre, mention est faite de l'intervention de trois personnes, un officier royal, un ancien (*ḫazânnu*) du *Bît* et un personnage sans titre, tous trois chargés par le roi de mesurer (*mâšaḫu*), — c'est-à-dire de placer les bornes que protégera le *kudurru*, — et d'investir de la propriété[4]. Nous assistons donc à la création d'une propriété privée, taillée comme en plein drap dans la propriété collective, mais qui ne pouvait en être détachée que par un acte d'autorité et une investiture du souverain, avec le secours des dieux contre les revendications ultérieures des chefs ou des membres de la collectivité dépossédée.

Sur les chefs du *Bît*, le *kudurru* de Melišihu ne nous fournit pas de renseignements autres que ceux que j'ai utilisés dans ma précédente étude; nous pouvons noter seulement que leurs qualifications sont les mêmes que dans le *kudurru* de Nazimaruttaš : *ḫazannu* et *ḳîpu*.

Par contre, quelques monuments un peu postérieurs sont spécialement riches à ce sujet. Tels les deux *kudurru* de Marduk nadin aḫê (1106) publiés par Belser[5]. Dans le premier de ces actes (III R. 43), il ne s'agit nullement, comme l'avait cru Oppert[6], d'un partage de territoires conquis, mais de la constitution, aux dépens d'un *Bît* (le *Bît* Ada), sur l'ordre du roi et au profit d'un de ses serviteurs, d'une propriété privée. Ce qu'il y a ici de particulier et de très instructif, c'est que l'ordre du roi est adressé à un de ses ministres, qui est en même temps le chef du *bît* dépossédé : *bêl bîti ša bît Ada*, et que le

1. *Mémoires*, t. VI, p. 32, l. 25.

2. L'inscription les qualifie en effet chacune d'*atartu eḳli*, ce qui est en excédent (*atru*) du terroir.

3. *Ina Bît Pir*(*ilu*) *Šadû rabû ḳazzu turral*, « au Bît compensation est donnée ».

4. Que ce fût là également leur fonction, c'est ce que prouve le *kud.* de Marduk appal iddin, où deux personnes chargés par le roi du même office mesurent et mettent en possession, investissent (*kânu*, instituer) l'acquéreur (*Mémoires*, t. VI, p. 33, 34).

5. *Beiträge f. Assyriol.*, t. II, 1894, p. 116 et suiv., 124 et suiv.

6. *Monuments juridiques*, p. 98 et suiv.

serviteur gratifié, est, lui aussi, membre du *Bît* et l'un de ses principaux fonctionnaires.

Ce ne sont que 20 *gur* de terres, pris sur le territoire de la tribu, qui en sont détachés, — *mesurés*, — et cela par le ministère d'un arpenteur, et en présence d'au moins seize témoins (la liste ne paraît pas complète), parmi lesquels figurent, à côté de deux fonctionnaires du *Bît* Ada, des fils de dignitaires, et même un fils de roi, personnages qu'il est impossible de ne pas rapprocher des quarante-neuf témoins et garants de l'obélisque de Maništu-su.

Tout l'effort de l'acte tend à protéger, avec l'aide des dieux, cette petite propriété naissante contre le retour offensif de la propriété collective d'où elle est sortie et qui continue à l'envelopper de toutes parts, puisqu'elle y touche par trois côtés au moins[1]. De qui peuvent venir les attaques? Soit des chefs de la tribu, soit de ses membres. C'est contre eux tous que les imprécations seront dirigées, et, pour qu'elles soient efficaces, il importe qu'elles visent chacun en particulier. La magie devient ainsi l'auxiliaire de l'histoire. Elle nous livre une liste de fonctionnaires que, sans elle, nous ignorerions sans doute toujours.

Manifestement, le *Bît* était un État minuscule, dont les rouages devaient être aussi complexes et de même nature que ceux du grand. Les titres, souvent, concordent, et il est fort probable qu'il y a eu un échange réciproque d'un corps à l'autre. A la tête du *Bît* est placé un chef unique, le *bêl bîti*, qui, dans l'espèce, n'est autre, nous le savons, qu'un ministre du roi. Vient ensuite le *pihâtu* (= *paḫâtu*), titre qui désigne d'ordinaire le gouverneur d'un district ou d'une ville et qui doit faire allusion à une subdivision de la tribu.

Les six ordres de fonctionnaires qui suivent sont comme encadrés par deux d'entre eux, que nous avons rencontrés dans les *kudurru* plus anciens, le *ḫazânnu* (ancien) et le *ḳîpu* (préposé)[2].

Les cadres restent donc fixes. Non moins fixes et rigides restent les formules. Leur vertu sacramentelle l'exige, et elle assurera leur survivance jusqu'à l'époque néo-babylonienne pour écarter l'exercice du droit de retrait familial ou lignager. Voici en quels termes, qui traverseront les siècles, le péril d'une revanche des membres du *Bît* ou d'une reprise par ses fonctionnaires est écarté, la propriété privée défendue contre la propriété collective[3] : « Que des frères (*aḫê*), fils

1. Le 4e confine à une corporation religieuse.

2. Il règne encore beaucoup d'obscurités sur les quatre fonctionnaires intermédiaires dont voici les noms : 1° le *šaṭemi* (conseiller?), 2° le *gutaku*, 3° le *luputtû* (= *labuttû*, celui qui ordonne), 4° l'*aklu*.

3. Voyez le texte dans Belser, *op. cit.*, p. 118-120.

(*mârê*), que du *kimtu*, *nišûtu* ou *salâtu* du *Bît* quelqu'un s'élève (*elu*) et conteste (*dabâbu*) ou laisse contester, au sujet de ce champ, en disant : « Le champ n'a pas été tradé (*nadânu*)[1], le sceau n'a pas été scellé, » qu'un chef futur du *bît* (*bêl bîti*), qu'un gouverneur (*piḫâtu*) du *bît* (suit l'énumération des fonctionnaires) ... dise : « Le « champ n'a pas été mesuré, le sceau n'a pas été scellé, » donne le champ à une divinité, se l'attribue à lui-même, en déplace (ou fasse détruire) le *kudurru*, celui-là que tous les dieux dont les noms sont nommés sur cette pierre, etc. »

Nous avons ici les deux actes essentiels à la constitution de la propriété privée : l'investiture royale et l'apposition du sceau ou de l'image des dieux.

Ils s'opposent, ils se dressent contre la collectivité jusque-là maîtresse : les *aḫê* et les *mârê*, avec lesquels l'obélisque de Maništu-su nous a familiarisés, le *kimtu*, le *nišûtu*, le *salâtu*, dont les noms accouplés ont constitué plus tard une formule de style des contrats. Le sens de ces trois derniers termes n'est pas encore fixé. On avait prétendu que *nišûtu* désignait la parenté par les mâles, *salâtu* la parenté par les femmes, mais l'hypothèse manque de base. Il est seulement acquis que la signification des trois expressions est voisine, sans être identique. Le fait qu'elles sont représentées par le même idéogramme[2] ne viendrait-il pas de l'organisation tribale primitive, où les degrés de parenté ne se distinguent pas[3], et ne sommes-nous pas autorisés à en conclure que nous avons affaire aux trois grandes divisions de ce régime : la famille, le clan et la tribu[4].

IV.

Depuis longtemps, les assyriologues avaient été frappés de la grande diffusion chez les Chaldéens du groupement familial, tribal

1. Je ne crois pas qu'il faille traduire comme Belser l'a fait : « Le champ n'est pas un don. » *Nadânu* correspond au latin *tradere*. Cf. plus loin la formule : « Le champ n'a pas été mesuré », formule synonyme, puisque l'arpenteur procédait à une transmission légale (investiture) de la propriété.

2. Ils ont en commun l'idéogramme ÍM · RI · A, où Oppert voyait le mot sumérien *imria* = *kimtu*, et qui, dans la formule, est répété trois fois.

3. C'est ainsi que le même mot *aḫu* sert à désigner les frères et les parents éloignés, *marû* les fils et les descendants les plus reculés, *abu* le père et l'ancêtre.

4. *Salâtu* (de *salû*, se fier. Cf. Meissner, *Suppl.*, p. 72) éveille l'idée de confédération ou tribu ; *nišûtu* (de *nišu*, entité, hommes) l'idée de clan (cf. le § 24 de Hammourabi). *Kimtu* paraît en étroit rapport avec *kamû*, lier, et *kimmatu*, enclos, enceinte (d'où *voisins* dans les contrats) et doit avoir été le nom générique de la famille.

ou corporatif, et de l'énergie des survivances qui s'en retrouvent dans le droit néo-babylonien. Dès 1880, Oppert écrivait : « Les Babyloniens étaient divisés en castes, dont chacune avait un emploi différent; mais, en dehors de ces castes proprement dites, il y avait une grande quantité de tribus, plus ou moins nombreuses et plus ou moins considérées, qui s'intitulaient du nom de leur chef antique... Les personnages sont désignés par leur nom et celui de leur père, puis par la mention de leur caste ou de leur chef de tribu[1]. » Quelques années plus tard, on l'entend dire : « Il est évident que la tribu était constituée d'une façon un peu communiste, puisque partout on voit non seulement les agnats, mais même tous les gens de la tribu, investis d'un droit de revendication... Ces tribus, dont il est fait mention incidemment par Hérodote (I, 200) et qu'il nomme πατριαί, semblent avoir été très nombreuses[2]. »

C'est cette organisation sociale que les récentes découvertes permettent, comme je viens de le tenter, d'étudier dans ses sources lointaines. Mais, parmi ces découvertes, n'en est-il pas une, la plus considérable, celle du Code de Hammourabi, qui complique gravement le problème au lieu d'en avancer la solution?

De fait, s'il était vrai, comme un examen trop sommaire l'a fait croire, que ce Code institue ou suppose partout la propriété individuelle et qu'on n'y peut relever que « quelques vestiges de la propriété familiale »[3], la chaîne de continuité se romprait, pour nous qui l'apercevons allant de Maništu-su aux souverains kassites. Et ceux-là même, qui, s'en tenant à la première traduction de l'obélisque, y avaient vu la preuve[4] d'une diffusion, plusieurs fois millénaire, de la propriété individuelle, accrue, fortifiée ensuite par Hammourabi, se sont vus contraints de chercher, dans des hypothèses plus ou moins spécieuses, l'explication de l'étrange phénomène que, sept à dix siècles après Hammourabi, la propriété individuelle s'est, dans les *kudurru*, complètement effacée devant la propriété collective.

Mais qu'on commence donc par nous expliquer pourquoi, dans un système législatif basé sur la propriété individuelle, il n'existe de terme technique que pour la propriété mobilière (*numattu*), pourquoi le silence le plus absolu est gardé par le Code sur les modes d'aliénation des immeubles (vente, échange, etc.), sauf peut-être pour les ventes de maison[5], pourquoi enfin leur succession n'est visée qu'inci-

1. *Les Tablettes juridiques de Babylone*, 1880, p. 6.
2. *Un acte de vente conservé en deux exemplaires* (1884), p. 17.
3. E. Cuq, *Nouvelle Revue historique de droit*, novembre-décembre 1906, p. 731.
4. E. Cuq, *loc. cit.*, p. 731.
5. C'est à une vente de maison que paraît se rapporter un fragment sur

demment, à l'occasion du mariage, et seulement au profit des descendants? Serait-ce, comme on l'a allégué, que tous les immeubles étaient, en principe, hors du commerce, inaliénables[1]? En ce cas, on ne saurait imaginer une preuve plus certaine de l'immobilisation des biens dans les groupes familiaux, donc du règne de la propriété collective!

Gardons-nous pourtant des exagérations en tout sens. La vérité est, je le prouverai dans mon travail d'ensemble, que le Code de Hammourabi ne met vraiment en scène ni la propriété collective, ni la propriété individuelle, mais que la première est partout présente dans les coulisses[2]. Qu'on ne se méprenne pas, en effet, sur la nature et la portée de l'œuvre du conquérant chaldéen. Ce n'était pas la codification de tout le droit de son vaste empire qu'il entreprenait, mais la promulgation d'un *droit royal*, fixant, complétant sur certains points les coutumes des nombreuses cités qu'il avait réunies en un seul corps, les respectant, les laissant en vigueur quand il n'y dérogeait pas. Le but était clair : sauvegarder les droits du roi lui-même, des dieux dont il était le représentant, de ses propres serviteurs, assurer le bon fonctionnement de l'État. Or, dans un royaume manquant d'unité organique, avec des populations dispersées et hétérogènes, avec la multiplicité des pays et des dieux, la vie sociale devait, comme dans la Chine de nos jours, se concentrer dans le groupe familial, élargi de proche en proche jusqu'à la cité ou à la province.

Castes et corporations, tribus ou cités, clans et familles étaient les organes vitaux d'où l'autorité royale tirait sa substance en s'y super-

brique qui vient d'être découvert. Il ne saurait être question pour le surplus de se rejeter sur les lacunes de la stèle. La disposition des matières s'y oppose.

1. M. Cuq déduit du § 39 de Hammourabi que tous les immeubles étaient en règle inaliénables et que cette inaliénabilité a été levée en certains cas par la loi (*loc. cit.*, p. 731-732). Il y a là une double erreur. L'article visé ne s'applique pas aux biens familiaux, et, quant aux acquêts, il n'est qu'une disposition spéciale à des personnes chargées d'un service public, disposition dont le seul but est de prévenir une extension abusive de l'article qui la précède. D'autre part, les ventes d'immeubles dont nous possédons les contrats prouvent que les acquêts étaient librement aliénables et les biens familiaux sous réserve du droit de retrait. Un contrat datant du successeur immédiat de Hammourabi, Samsu-ilina, ne nous fait-il pas assister précisément à l'exercice de ce droit de retrait? (Il vient d'être traduit par M. Schorr, *Altbab. Rechtsurk.*, 1907, p. 113-114.) Je remarque encore que le principe d'inaliénabilité des immeubles serait presque incompréhensible dans une cité commerçante telle que Babylone.

2. Un phénomène analogue s'est produit en Russie pour la propriété collective. Non seulement le *Svod*, mais même le grand appareil législatif de 1860-1861 laisse presque complètement en dehors de ses dispositions la forme fondamentale de la propriété rurale, la propriété collective du *mir*.

posant. Toutes ces collectivités avaient leurs biens communs, leurs droits et leurs privilèges, leur justice autonome et leur administration particulière. Il existait donc un vaste domaine juridique en dehors de l'activité législative du souverain. Celui-ci n'y faisait incursion que pour créer, si je puis dire, le droit *inter-tribal* ou *inter-familial*, pour régler de haut les rapports réciproques des collectivités et de leurs membres, quand l'intérêt public était en jeu (notamment en matière matrimoniale). En veut-on une preuve saisissante? Qu'on observe le silence du Code sur l'homicide, sur le meurtre. Il en est une seule explication satisfaisante, l'existence de la vengeance familiale ou tribale dont témoignent des actes même de souverains et dont le talion (monopole des hommes libres) n'est à mes yeux qu'une forme adoucie. C'est le domaine réservé de la tribu, du clan, de la famille, au seuil duquel s'arrête la législation royale. De même abandonne-t-il à la famille (sauf les points que j'ai dit) l'administration et la dévolution des biens patrimoniaux[1] et à l'usage local ou traditionnel le régime de la propriété privée. Peut-être saurons-nous un jour les règles coutumières qui, selon les temps et les cités, présidaient à l'organisation de la propriété collective[2] et au sort de la propriété individuelle, mais ce n'est pas dans le Code de Hammourabi que nous devons les chercher. Les deux grands objets qui y apparaissent sont l'ordre public et l'ordre économique. Le premier, Hammourabi l'assure par le droit pénal qu'il crée ou développe à côté de la justice familiale; l'ordre économique, il entend le faire régner par la règlementation du commerce et de la circulation sur terre et sur eau, du mode d'exploitation des champs, vergers et troupeaux, de la location des maisons et des capitaux, par la fixation des prix ou des salaires.

En tête de cette réglementation, sitôt après les articles qui répriment le vol et le brigandage, se place la série des dispositions où l'on a cru apercevoir des fiefs militaires, des concessions de terre, à charge de service, octroyées à des officiers ou à des hommes d'armes. Les *kudurru* auraient dû déjà mettre en garde contre une telle conception, puisque, de longs siècles après Hammourabi, ils en sont encore, pour les récompenses de service, au pur don, à la libéralité, au bénéfice sans condition. Mais ce qui est infiniment plus probant, c'est l'analyse rigoureuse du fond même de ces dispo-

1. Ainsi, le Code ne souffle mot du droit de retrait que les contrats nous montrent en exercice (voyez *supra*, p. 333, n. 1).

2. Tout ce que M. Cuq a dit (p. 723 et suiv.) de l'organisation de la propriété collective à l'époque kassite : formation de lots, tirage au sort, concession de pouvoir, etc., est hypothèse pure.

sitions et des idéogrammes qui les encadrent. Elle m'a conduit, il y a deux ans déjà, dans mon cours du Collège de France, à la conclusion que nous avons affaire à un mode d'administration imposé par les conditions économiques du temps. Je ne saurais entrer ici dans le détail de cette démonstration, qui trouvera sa place dans ma traduction du Code, mais j'en retiendrai quelques considérations d'ordre général.

Les Chaldéens, comme les Égyptiens, comme beaucoup de peuples antiques et comme nos pères au premier moyen âge, vivaient sous le régime de la prestation ou de la rétribution en nature et de l'échange direct des produits, du troc. Par cela même, le système d'administration ou de gestion était extrêmement complexe. Il fallait, et pour le domaine royal et pour le domaine seigneurial ou tribal, amasser les produits du sol, faire confectionner les objets industriels, recruter et répartir en équipes les ouvriers ou corvéables, distribuer entre les divers services, les produits, la main-d'œuvre, etc. Une machine aussi compliquée nécessitait des comptables à l'infini et l'on s'explique les innombrables tablettes de comptes trouvés à Lagaš. Elle exigeait aussi ces multiples magasins, ateliers, étables que les anciennes inscriptions d'Agané nous font connaître (maison de tissage, maison des bœufs, etc.).

L'approvisionnement royal se faisait soit par l'exploitation directe du sol, soit par voie de corvées et de réquisitions, et c'est par cette dernière voie qu'il était pourvu à la plupart des services publics. Le roi avait besoin, à cet effet, de nombreux agents ou émissaires et, pour se les procurer, il leur attribuait (outre salaire ou récompense), une maison avec ses dépendances. Tel apparaît, dans l'ancienne Égypte, sous la troisième dynastie, cet agent subalterne qu'une magistrale étude de M. Maspero a si bien décrit, le MIROU PI[1]. Tels sont, à mes yeux, ces personnages énigmatiques du Code de Hammourabi que désignent les idéogrammes MIR·UŠ ou BARA·UŠ et ŠU·ḪA, à côté desquels figure tout naturellement le collecteur d'impôts ou de redevances (*našu bilti*). Le MIR·UŠ (*rid ṣabê*) est — je l'établirai en détail, — le recruteur d'hommes (soldats, corvéables, esclaves, etc.); le ŠU·ḪA (*ba'iru*) est le réquisitionnaire ou pourvoyeur d'animaux de toute espèce, domestiqués ou sauvages.

Nous sommes donc loin d'une féodalité militaire, plus loin encore d'une aristocratie guerrière. L'aristocratie pourtant existe. Elle est née

1. Maspero, *la Carrière administrative de deux hauts fonctionnaires égyptiens vers la fin de la IIIe dynastie (environ 4500 av. J.-C.)* (extrait du *Journal asiatique* (1890), p. 127 et suiv.).

de l'alliance de la religion et de la tribu. La cité elle-même fut divinisée, c'est d'elle que le souverain devint alors le représentant; or, la tribu est le noyau de la cité. Les serviteurs des dieux, les prêtres (*šangu*) formaient des corporations dont le dieu sans doute était considéré comme le chef, en quelque manière comme l'ancêtre. Les ancêtres éponymes des tribus et des clans, s'ils n'étaient pas divinisés, portaient des noms de dieu (*ilu*) et la famille royale était instituée par la divinité. Corporation de prêtres, administrateurs des cités, membres de la famille royale et aussi serviteurs du palais (assimilé au temple), chefs des tribus et des grandes familles, voilà la haute aristocratie chaldéenne.

Et cette aristocratie n'était que la partie la plus élevée (*elû*) de l'aristocratie de sang que constituaient les membres des familles ou tribus anciennes, les *mâr-bânê* ou *mâr-bânûti* (fils d'ancêtres de tribus). Les anciens textes nous les montrent dans une situation privilégiée, tenant la tête de la société. Leur condition (*mâr-bânûtu*) représente la pleine ingénuité. Ils ont, groupe par groupe, leur propriété, leur administration, leur justice, leur cour ou conseil, *bît mâr-bânê*. A y regarder de près, c'est vraiment un *patriciat*. Il se distingue des autres corporations et des tribus inférieures par la circonstance capitale qu'il a des ancêtres éponymes, alors que les tribus du commun ne sont groupées que sous le patron de leur métier. Elles ne portent pas le nom d'un ancêtre, mais le nom de leur profession : leurs membres ne sont pas « fils d'ancêtre » (*mâr-bânê*). Ils n'ont pas de *nom*, ils sont « fils du peuple » ou « fils d'artisan » (*mâr-ummani*), ce qui, dans l'origine, a pu vouloir dire « fils de mère » (*ummu*)[1] et pourrait refléter la prédominance successivement prise par les tribus patriarcales (celles qui *patrem ciere possunt*) sur les tribus maternelles. Est-ce tout? Non, puisqu'il existait des degrés intermédiaires entre la liberté et l'esclavage, et je montrerai par quels liens le mystérieux MAŠ·EN·KAK du Code de Hammourabi se rattache au *mâr-bânûtu*, comment il est essentiellement l'homme ou le client de la seigneurie tribale. C'est un sujet connexe, mais non point inséparable de celui que je viens de traiter. J'arrête donc ici cette étude, dont le but serait atteint si j'avais réussi à faire sortir de l'ombre le collectivisme de l'antique Chaldée.

Jacques Flach.

1. Je suis frappé de voir que chez les Juifs *ém*, mère, signifie en même temps « race », « communauté », et que, chez les Arabes, le mot *omm*, mère, a donné *omma* = communauté. Il est à noter aussi qu'au point de vue juridique, *ummanu* a, chez les Babyloniens, le sens de « fonds social » (voyez Meissner, *Privatrecht*, p. 144).

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

L'enseignement de l'histoire. — On vient de publier en volume les conférences faites au Musée pédagogique en février et mars 1907 par MM. Seignobos, Langlois, Gallouédec et Tourneur sur l'*Enseignement de l'histoire* dans les lycées et collèges (en vente à la librairie A. Colin). On y a joint le procès-verbal des discussions auxquelles les conférences de MM. Seignobos et Gallouédec ont donné lieu. Le morceau le plus remarquable de cette série de conférences, qui fait suite à celles sur l'enseignement des sciences (1904), de la géographie (1905) et de la grammaire (1906), est celui de M. Seignobos sur l'*Histoire et l'éducation politique*. Il y a développé avec force et clarté cette idée que l'enseignement de l'histoire, sans se mettre au service d'aucune doctrine politique, prépare les jeunes gens à juger des choses politiques et à devenir des citoyens éclairés, d'abord en leur faisant connaître par des exemples les éléments constitutifs de la vie sociale et politique, puis en leur montrant la succession et le développement organique des états de sociétés, en un mot les phases de l'évolution humaine, enfin en les habituant à appliquer à l'examen des événements passés les principes de la critique historique, qui sont aussi les bases nécessaires de toute appréciation politique.

La conférence de M. Langlois a surtout pour objet de justifier la réforme de l'agrégation accomplie en 1893-1894, par laquelle on a séparé dans l'agrégation les épreuves scientifiques, qui ne sont plus un concours, des épreuves pédagogiques, auxquelles on a conservé avec raison le caractère d'un concours. M. Langlois adresse au concours d'agrégation tel qu'il existe aujourd'hui deux critiques qui me paraissent justes toutes deux. En 1905, on a réduit à cinq heures le temps accordé pour la préparation des leçons d'agrégation et on n'a permis de se servir que des livres mis par le jury à la disposition de tous les candidats. En 1906, on a accordé six heures aux candidats et on leur a permis de demander des livres à la bibliothèque de l'Université. Le système ancien, qui laissait aux candidats vingt-quatre heures de préparation, malgré les abus auxquels il avait donné lieu et les inconvé-

nients qu'il peut offrir, en a de moins grands que cette improvisation de leçons qui fatalement sont de difficulté très inégale. M. Langlois voudrait que les leçons d'agrégation fussent réduites à deux, l'une, sur un sujet facile et d'un caractère un peu large, qui pourrait être préparée en six heures avec peu de livres, une autre plus spéciale et plus difficile, préparée en vingt-quatre heures, pour laquelle les élèves pourraient utiliser leurs notes et consulter des sources et des livres plus nombreux. Il serait facile d'organiser une surveillance qui empêcherait les candidats de se faire aider dans leur préparation. M. Langlois s'élève avec plus de raison encore contre la manière dont on a compris le programme des épreuves écrites de l'agrégation qui, d'année en année, est devenu plus restreint et a fini par ressembler aux programmes de thèses d'érudition qui existaient avant 1886[1]. Il dit fort justement qu'il ne devrait pas y avoir d'autre programme qu'une liste des questions capitales, suffisamment élucidées, de l'histoire universelle. En demandant cela, M. Langlois ne fait que demander qu'on applique ce qui avait été décidé par la commission de 1893-1894. C'est sur ma proposition qu'on avait prescrit un programme qui devait avoir pour objet, moins de fixer les sujets qui devaient être étudiés pour l'écrit que d'indiquer les parties de l'histoire sur lesquelles les candidats n'auraient pas à craindre d'être interrogés. J'avais rédigé un programme très large, contenant les questions qu'il n'est pas permis à un futur professeur d'histoire d'ignorer et sur lesquelles il peut aisément se documenter. Le programme avait été accepté; mais, à mon grand étonnement, ce fut un programme différent qui fut publié pour 1896. Il était néanmoins conçu à peu près dans le même esprit, car il était beaucoup trop général et trop étendu pour devenir le programme des cours des professeurs de l'École normale et des Facultés. En 1897, un nouveau programme, plus restreint, fut élaboré et chaque année on modifia le programme en le rétrécissant et en donnant de plus en plus aux questions qui le composaient le caractère de questions spéciales, de thèses d'érudition, que tous les professeurs d'histoire se mirent alors à traiter dans leurs cours. Dès 1896, j'avais signalé ce danger, qui est devenu un fléau public, dans la *Revue historique* (t. LX, p. 364) : « Quand la commission chargée de préparer la réforme de l'agrégation a proposé un programme pour

1. Une des questions du programme de 1907 était : *l'Activité économique et commerciale des classes industrielles et commerçantes en France, en Allemagne et aux Pays-Bas aux XIVe et XVe siècles.*

l'examen écrit, son but avait été uniquement d'attirer l'attention des candidats sur les parties les plus importantes de l'histoire et de les débarrasser du cauchemar que leur inspirait la préparation de certaines périodes obscures, peu intéressantes, ou sur lesquelles manquaient les bons livres. *Le programme devait être purement limitatif.* Il n'avait pas pour objet de proposer aux élèves une série de sujets qui seraient préparés à fond, comme les anciennes thèses de l'agrégation. Surtout on ne voulait pas tracer aux professeurs un programme de cours préparatoires, puisque, au contraire, on avait voulu décharger les professeurs de toute préparation directe au concours d'agrégation et rendre ainsi les chances plus égales entre les candidats. Or, le programme de l'examen écrit est en train de créer à cet égard un état de choses pire que celui qui existait auparavant. Jusqu'ici on ne préparait pour les élèves que les auteurs à commenter, maintenant c'est du programme de l'écrit que sont tirés presque tous les sujets des cours d'histoire dans toutes les Facultés de France. » Le mal que je signalais dès 1896 a atteint aujourd'hui son paroxysme. Les professeurs d'histoire sont enfermés pour leurs cours et pour les leçons qu'ils font faire aux élèves dans le programme annuel de l'agrégation.

Il y a un point sur lequel je chicanerais M. Langlois si j'en avais le temps. Il paraît se réjouir que le concours d'agrégation ait pris un caractère exclusivement professionnel. Je ne suis pas persuadé que ce soit un bien. Je ne crois pas bon en particulier qu'on puisse arriver au professorat secondaire ou supérieur sans avoir donné la preuve qu'on peut traduire des textes grecs, latins ou d'ancien français.

Les détails donnés par M. Tourneur sur l'enseignement de l'histoire en Allemagne et aux États-Unis sont du plus haut intérêt. Les Allemands nous donnent un excellent exemple de ce qu'il faut éviter, en faisant de l'enseignement de l'histoire une prédication politique et nationaliste dépourvue de toute objectivité; mais en même temps ils ont développé d'une manière remarquable l'emploi du dialogue pour cet enseignement; toutefois, on remarque depuis quelque temps chez eux une tendance à ne plus se servir uniquement des manuels et des interrogations pour enseigner l'histoire et à faire une place aux leçons magistrales et aux cours proprement dits.

On trouvera enfin dans la conférence de M. Gallouédec des indications très intéressantes sur la manière dont on essaie aujourd'hui de remplacer dans l'enseignement de l'histoire l'ancien système des cours, où le professeur exposait tout le programme de l'année et que les

élèves prenaient en notes, des rédactions et des brèves interrogations, par une série d'exercices variés : étude des questions du programme faite d'avance par les élèves dans leur manuel, exposition par eux de ce qu'ils ont appris dans le livre, explications données par le professeur, développement par celui-ci de quelques points importants, lectures de textes ou du manuel commentés, explications de gravures, de cartes et de photographies, devoirs spéciaux corrigés en classe. Cette méthode, qui peut varier ses procédés à l'infini, peut donner de très bons résultats entre les mains d'un professeur très intelligent et très consciencieux et avec des élèves très studieux. Elle peut offrir de graves inconvénients avec des professeurs et des élèves de capacité moyenne et de zèle moyen. Elle recommande une pratique qui me paraît très fâcheuse : la lecture en classe de pages des manuels; elle croit possible de faire préparer par l'ensemble des élèves d'une classe, dans un livre, des questions d'histoire neuves pour eux; je crois que c'est très difficile. Elle me paraît méconnaître le but essentiel de l'enseignement de l'histoire pour des enfants, qui est de leur graver à tous dans la mémoire d'une manière très claire, méthodique et coordonnée les faits essentiels d'une période et de leur en faire comprendre le sens. D'ailleurs, les professeurs qui ont écouté la riche et ingénieuse exposition de M. Gallouédec et l'ont discutée, ont été avec lui d'avis qu'on ne peut imposer en ces matières aucune méthode exclusive, que chaque professeur doit se faire la sienne et que, s'il est désirable que des instructions soient données aux professeurs par les chefs de l'Université, ces instructions ne doivent être ni minutieuses ni impératives. Avec la classe d'une heure en particulier, il est nécessaire de laisser aux maîtres une grande liberté dans la distribution des exercices qu'ils feront faire aux élèves. Ils doivent être libres de consacrer une heure entière à des interrogations explicatives, une heure à un cours, une heure à des corrections de devoirs, une heure à des lectures commentées, s'ils le jugent utile. La seule chose qu'on doive exiger d'eux, c'est qu'au bout de l'année tous leurs élèves, sauf, bien entendu, les incapables ou les indisciplinables, sachent les faits essentiels du programme de l'année. C'est pour cela qu'au lieu des inspections qui se font à n'importe quel moment, et où l'inspecteur le plus souvent assiste simplement à une classe, je voudrais une inspection faite par des inspecteurs spéciaux à la fin de l'année, où l'inspecteur s'assurerait par des interrogations, prolongées peut-être pendant deux ou trois classes, des résultats de l'enseignement de toute l'année. Cela seul serait probant.

G. Monod.

Je suis heureux d'ajouter à ce que je viens de dire les observations que notre ami M. Bougier a bien voulu nous communiquer au sujet de ces conférences pédagogiques :

Depuis la mise en vigueur des programmes de 1902, qui ont complètement transformé, comme on sait, l'enseignement secondaire, le Musée pédagogique a institué des séries de conférences ayant pour but de faciliter l'application des nouveaux plans d'études.

Ces conférences sont faites par des professeurs de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire ou des agrégés, choisis, — cela va de soi, — parmi les partisans des réformes. Elles sont suivies de discussions où toute liberté est donnée, soit de présenter des critiques, soit de demander des éclaircissements. Ainsi, en 1905, les professeurs des lycées et collèges de l'Académie de Paris et les candidats à l'agrégation ont été convoqués rue Gay-Lussac pour entendre MM. Vidal de la Blache, Gallois et Paul Dupuis. Après quoi ils ont causé avec eux, pendant deux autres séances, des tendances, des méthodes, des procédés, du matériel de l'enseignement secondaire de la géographie.

Cette année, c'était le tour de l'histoire. Quatre conférenciers se succédèrent en février. Puis les deux jeudis disponibles de mars furent consacrés aux discussions. M. Ernest Lavisse, directeur de l'École normale, avait bien voulu accepter la présidence de ces exercices. Il est inutile de dire qu'il s'acquitta de sa mission avec son habituelle netteté et aussi avec une patience qui fut, à un certain moment, très méritoire.

C'est assurément une très bonne idée de réunir des hommes, — ou des dames, — voués à une spécialité de l'instruction de la jeunesse, pour leur parler de leur profession et leur suggérer les meilleurs moyens de l'exercer. Aussi, comme on peut le comprendre aisément, conférences et discussions ont réussi à attirer un nombre fort respectable d'auditeurs et, si j'ose dire, de *debaters,* de contradicteurs. Leur succès a été vif et franc, et l'aurait été plus encore si, logiques avec eux-mêmes, les conférenciers avaient commencé par appliquer leur théorie favorite, leur idée maîtresse, et s'ils avaient résolument prêché d'exemple.

Pourquoi en effet, au lieu de réciter, de lire à leurs auditeurs un texte qu'ils devaient, si nos renseignements sont exacts, remettre aussitôt après à la direction pour être envoyé à l'imprimerie, n'ont-ils pas procédé avec nous de la façon dont ils nous invitent à user avec nos élèves? Puisque la brochure contenant ces conférences doit être distribuée aux intéressés, pourquoi n'a-t-on pas eu l'idée de la faire imprimer d'abord et de la tenir à la disposition des professeurs désireux de prendre part à la discussion? Est-il besoin d'insister sur les avantages de cette précaution? Ne voit-on pas combien les débats auraient gagné en précision, en netteté, en intérêt si, au lieu de parler sur des souvenirs plus ou moins vagues, ou sur des notes plus ou moins hâtives,

chaque interlocuteur avait eu le loisir d'étudier le texte même des propositions? On avouera que, pour des historiens, cette méthode s'imposait. J'ai pris la liberté de présenter une autre considération, qui a moins d'importance pour le public, mais qui touche sensiblement le corps des professeurs; à savoir qu'il ne serait pas mauvais de songer que les maîtres de l'enseignement secondaire disposent de rares loisirs au cours de l'année scolaire. Il faut éviter par conséquent de les en priver quand il est si simple de faire autrement. Tout en eût été mieux, car (pour ne parler que de l'histoire, et en laissant de côté la géographie) il a fallu, tout en prenant six jeudis consécutifs, borner la discussion à examiner les thèses de M. Seignobos et celles de M. Gallouédec. Il a été impossible de trouver un moment pour passer au crible ce que M. Langlois a dit sur la préparation pédagogique des professeurs d'histoire. Quant à la communication de M. Tourneur sur les procédés de l'enseignement secondaire à l'étranger et spécialement en Allemagne, M. le président a annoncé dès le début des discussions qu'elle ne serait pas controversée. Elle n'était cependant pas la moins intéressante; mais il fallait jeter du lest.

Sur la question traitée par M. Seignobos : l'utilité de l'enseignement de l'histoire pour l'éducation politique de la jeunesse, tout le monde s'est trouvé d'accord pour reconnaître cette utilité dans les termes où M. Seignobos l'a exposée et définie. Nous ne nous arrêterons pas à examiner les observations présentées par MM. Thalamas, Malet et Valès sur la possibilité de concilier la liberté d'opinion du professeur avec les susceptibilités des familles ou de l'administration, car c'est un sujet qui est plutôt du ressort de la discipline que de celui de l'enseignement et nous dirons seulement qu'on a été unanime à condamner la pratique des notes secrètes.

Nous nous arrêterons au contraire à la plus importante des questions qui ont été abordées dans les conférences pédagogiques : celle de la méthode à suivre pour enseigner l'histoire dans les lycées et collèges.

On sait que les professeurs d'histoire des lycées, à part de rares exceptions, ont pour règle de donner à leurs élèves, sous la forme d'un cours, d'un exposé oral, la substance de leur enseignement. Pendant longtemps, cette pratique a été obligatoire. On cite l'exemple d'un professeur qui fut envoyé en disgrâce de Rouen à Évreux pour avoir renoncé à faire un cours et inauguré il y a une douzaine d'années les méthodes et les procédés que l'on recommande aujourd'hui. A l'imitation des gymnases allemands et aussi de la *Ratio studiorum* des Pères jésuites, une école didactique s'est groupée en France qui prétend, sinon imposer, au moins favoriser de nouveaux usages scolaires. M. L. Gallouédec, parlant au nom de cette école, a fait le procès de la méthode du cours. Il lui reproche de favoriser outre mesure la passivité de l'écolier, d'être monotone, d'engendrer l'ennui, le dégoût et par suite l'ignorance. En conséquence, il faut recourir à des exercices différents et variés.

Ces exercices, le professeur expérimenté saura les accommoder à l'âge et au degré d'instruction de ses élèves. Tout d'abord il mettra entre leurs mains un manuel dont la lecture remplacera l'audition du cours, il fera acheter des recueils de lectures historiques, des collections de cartes, gravures, estampes, au besoin même de cartes postales. La classe se passera dans la joie, la variété, la bonne humeur et la vivacité, à lire le manuel, à commenter la lecture, à faire des interrogations individuelles et collectives, à dresser des tableaux synchroniques, à rédiger des sommaires, à faire des projections. Plus d'ennui, plus de paresse; au lieu d'être figée, médusée, passive ou rétive, la classe vivra, agira en suivant allégrement le professeur. L'enseignement de l'histoire ne sera plus qu'un jeu.

Ce programme est alléchant. Il l'est trop. Tout d'abord les reproches adressés par M. L. Gallouédec à la méthode des cours sont-ils fondés? En second lieu, que gagnerait-on à remplacer cette méthode française et universitaire par la pratique du manuel? Voilà ce que la conférence a discuté avec une certaine ampleur. La résistance énergique opposée aux thèses soutenues par le représentant des professeurs d'histoire au Conseil supérieur n'a pas uniquement pour cause le misonéisme, la routine, mais aussi les raisons les plus sérieuses.

Évidemment, tant vaut l'homme, tant vaut le cours. Pour que cette méthode réussisse, il ne suffit même pas que le maître soit savant, précis, intéressant; il doit en outre avoir beaucoup d'action et de l'autorité et de la discipline. Ainsi Guiraud raconte dans son étude sur Fustel de Coulanges une anecdote que l'on peut citer sans manquer de respect à une mémoire vénérée. Professeur au lycée Saint-Louis, « il reconnaissait sans fausse honte que la discipline laissait beaucoup à désirer dans sa classe et qu'il ne réussissait pas toujours à y établir le silence. Il finit par conclure avec ses élèves un accord stipulant que le professeur parlerait et serait écouté pendant une heure, et qu'ensuite il les livrerait à eux-mêmes. J'ignore dans quelle mesure le premier article fut respecté ». On posera donc en principe que, sans discipline, nulle méthode ne réussit; seulement, il est beaucoup plus difficile, avec des adolescents, de maintenir l'ordre et de fixer l'attention quand on éparpille l'effort et qu'on multiplie les exercices. C'est déjà une supériorité reconnue de la méthode du cours sur ses rivales, dont nous nous excuserions presque de faire état ici, sans son importance capitale.

Le professeur qui fait un cours est-il nécessairement ennuyeux, monotone, endormant? S'il fallait en croire les réformateurs, voici comment se passeraient les choses. Le professeur d'histoire rédige, avec un soin pieux ou à la hâte, selon son caractère, pendant ses dernières années d'études universitaires ou bien au début de sa carrière, un cahier de cours. Puis il le lit, ou plutôt le dicte imperturbablement aux générations d'écoliers que l'*alma mater* a l'imprudence de lui confier. Dans ces conditions, il est fatal qu'au bout de quelques années

l'enseignement soit réduit à une sorte de rite mécanique et stérile. Tout le monde est d'accord sur ce point. Mais le portrait, la caricature plutôt, que l'on nous montre du professeur d'histoire dans un lycée, devons-nous l'admettre comme une image de la réalité? Non pas.

Le type existe sans doute, mais à l'état d'exception. Le maître digne de ce nom procède tout autrement. Il dicte peu; il ne récite pas : il parle, il expose, il discute, il raconte, il commente. En un mot, il varie le fond et la forme de son enseignement, selon l'âge de ses élèves, selon leur instruction ou leur intelligence, selon le temps qui lui est attribué et même selon les événements du jour. Comme il a lu un grand nombre de documents originaux, il n'est pas embarrassé pour renouveler incessamment sa provision de faits ou d'anecdotes, sa galerie de portraits, ses raisonnements et ses démonstrations. En un mot, comme on l'a dit, il est le livre vivant. Faire du manuel le pivot de l'enseignement, ce serait imposer aux élèves un maître mort.

Le meilleur manuel ne vaudra jamais un cours bien fait, et les professeurs français d'histoire seraient bien mal inspirés s'ils renonçaient de leur plein gré à cet incomparable moyen d'action sur de jeunes esprits, qu'est une leçon bien composée et bien dite. C'est aller à l'encontre de toutes nos traditions, de notre instinct national, des devoirs et des intérêts les plus chers de l'Université et du pays que de mutiler celui de nos enseignements qui possède au plus haut degré le caractère désintéressé et éducatif. Le mal serait profond, il serait irréparable; car il est assez facile de détruire, il le serait beaucoup moins de rendre la vie à ce que l'on a détruit. Il serait étrange, en vérité, et déplorable de voir l'enseignement secondaire de notre pays renoncer à la leçon magistrale d'histoire au moment même ou en Allemagne les congrès des directeurs de gymnase s'évertuent à trouver le moyen de l'acclimater en Prusse. Les difficultés qu'ils rencontrent, les résistances qu'oppose à cette innovation le corps enseignant seraient assez piquantes à conter par le menu.

Au surplus, la grande majorité des professeurs réunis au Musée pédagogique a paru d'avis que, si des exercices variés doivent être joints aux leçons magistrales, celles-ci ne doivent pas être abandonnées, et que rien ne remplace un exposé suivi et vivant des faits pour les graver avec netteté dans la mémoire des élèves. Mes collègues MM. Thalamas, Kergomard, Cahen, Albert Malet, Albert Moniot et Valentin ont, comme moi, demandé à rester libres de choisir leur méthode et leurs procédés d'enseignement. M. L. Gallouédec a obtenu une approbation unanime en insistant sur la nécessité d'avoir des classes qui ne fussent pas trop chargées. M. Lavisse a conclu qu'en définitive il serait bon, surtout pour les jeunes professeurs débutants, qu'une instruction ministérielle exposât les différents procédés que l'on peut employer en stipulant formellement la liberté du choix. Une circulaire avait été préparée dans ce sens par la commission chargée en 1901 de remanier les programmes. C'est cette circulaire libérale

qu'il serait bon d'exhumer et de faire connaître au corps enseignant. En attendant, que chacun fasse pour le mieux. Liberté implique responsabilité; les professeurs d'histoire n'ont jamais décliné celle-ci, mais ils réclament celle-là. On peut dire pour finir qu'ils ont donné la preuve qu'ils méritaient cette liberté par la façon même dont ils ont discuté les matières délicates qu'on les avait conviés à examiner en commun.

Louis Bougier.

MOYEN AGE.

I. Publications de textes. — La série des obituaires, publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans le *Recueil des historiens de la France,* parallèlement à la collection des pouillés, en est à son second tome de la province de Sens[1]. Ce volume concerne le diocèse de Chartres, tandis que le précédent était spécialement sénonais et parisien. L'unité d'intérêt en est fournie par les obits des membres de l'illustre maison comtale champenoise, de Blois et de Chartres, qui posséda, comme l'on sait, une portion importante de la Sénonaise. Le premier volume avait été annoncé ici même par Auguste Molinier, qui y collabora, et c'est à lui aussi qu'est dû en partie le second tome, que la mort l'empêcha de terminer. M. A. Longnon s'est chargé de l'achèvement de l'ouvrage, dont trente-neuf feuilles sur quatre-vingt-cinq étaient déjà tirées. C'est à lui, ainsi qu'à son fils et collaborateur, Henri Longnon, que nous devons les excellentes tables, complément nécessaire d'un travail de ce genre. Les principaux textes édités sont les suivants : les livres d'anniversaires de l'église cathédrale de Chartres, depuis le nécrologe du xie siècle jusqu'à l'obituaire Patin, du xviie siècle, qui présentent un intérêt historique de premier ordre; celui de la grande abbaye de Saint-Père-en-Vallée, qui fournit de nombreux renseignements sur ses monastères associés et la noblesse du pays chartrain; ceux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, précieux pour leurs notes sur les comtes d'Anjou et de Vendôme; ceux des abbayes moins illustres de Bonneval, Josaphat, Pontlevoy, Saint-Avit de Châteaudun, Saint-Nicaise de Meulan, sans omettre ceux des collégiales de Saint-André de Chartres et de Notre-Dame de Mantes. L'identification des noms de lieux, faite à la table, est précieuse par son extrême exactitude. Au début de chaque groupe de textes est une notice, où se trouvent passées en revue les principales questions soulevées par ceux-ci, détails sur les manuscrits, origine de

1. Paris, Klincksieck, 1906, xxviii-675 p. in-4°.

l'établissement d'où ils proviennent, et une appréciation sur l'usage qu'en peut faire l'historien. A ce dernier égard, il convient d'appeler l'attention sur les modèles de recherche et de discussion que l'auteur de la Préface a donnés, à l'occasion de certains obits de personnages laïques, choisis parmi les plus considérables que mentionnent les nécrologes du diocèse de Chartres : les membres de la première maison de Blois et de Chartres, de la maison comtale du Perche et de celle de Meulan. On y voit tout le parti à tirer de ces mentions nécrologiques, dont l'étude et la comparaison permettront non seulement de fixer des dates certaines, mais aussi de distinguer les uns des autres des personnages homonymes, et d'éviter ainsi l'anachronisme si fréquent, qui consiste à faire vivre un personnage un peu obscur plusieurs années après sa mort. La notice de Thibaud Ier le Tricheur est tout particulièrement intéressante, ainsi que celle des comtes du Perche. Pour les comtes de Meulan, les travaux de M. Depoin ont bien été utilisés, mais on s'attendait à voir cités certains volumes de la collection de Vexin (à la Bibliothèque nationale), particulièrement précieux pour l'histoire de Meulan. Plus cette publication s'avance, plus on s'aperçoit qu'il est à désirer qu'on fasse le moins de coupures possible dans les obituaires publiés. M. Longnon regrette lui-même[1] celles qui ont été faites dans l'obituaire de Saint-Père de Chartres. Il est évident, en effet, que ces coupures, opérées nécessairement un peu au hasard, suppriment parfois des mentions dont l'importance échappe à l'éditeur, et ne font gagner, en revanche, que bien peu de place.

La *Cronique martiniane*, par M. Pierre Champion[2], est la réédition annotée d'une interpolation originale de la Chronique martinienne, relative au règne de Charles VII. A la fin du xve siècle et au début du xvie, on vit naître, grâce à l'imprimerie, toute une série de publications sous le titre de *Chroniques de France*, *Grandes Chroniques*, *Mer des histoires*, etc. L'imprimeur, Antoine Vérard, obéit à cette impulsion, à cette mode, comme nous dirions de nos jours, en publiant la célèbre compilation de Martin le Polonais traduite par Sébastien Mamerot. C'est un extrait de cette publication qu'a étudié M. Champion. Ce passage, qui est une suite de la Chronique recueillie par Vérard, paraît avoir été composé pour la maison de Chabannes par Jean Le Clerc. C'est une interpolation des chroniques de Monstrelet (1418-1447) et de Jean Chartier (1447-1461) qui a dû exister, semble-t-il, à l'état isolé. L'auteur a connu les traditions de

1. *Obituaires de la province de Sens*, t. II, p. I, n. 1.
2. Paris, Honoré Champion, 1907, LXXIX-127 p. in-8°.

famille des Chabannes, dont l'un des membres, Antoine, joua le rôle que l'on sait sous Charles VII; il a même puisé dans leurs archives. Il est aussi fort renseigné sur les derniers temps de la vie de Charles VII. Les analogies de cette interpolation, avec celle de la *Chronique scandaleuse*, que J. Quicherat a montrée être l'œuvre d'un certain Jean Le Clerc, secrétaire du roi, ont déterminé M. Champion à considérer le fragment comme l'œuvre du même auteur. C'est une hypothèse très vraisemblable. Quant au texte même, il est, en général, exactement reproduit, et l'annotation, quoique sobre, contient tous les éclaircissements nécessaires.

L'édition du *De vita sua* de Guibert de Nogent était attendue depuis longtemps. M. G. Bourgin[1], qui en a été chargé en dernier lieu, vient de la publier d'une manière excellente, je veux dire avec une substantielle introduction et des notes. Les travaux de Bernard Monod lui ont naturellement servi de principal guide, et le texte n'a guère pu être corrigé, puisque nous n'en possédons plus aucun manuscrit et que nous en sommes réduits à combiner les deux éditions anciennes de Duchesne et de Dachery; mais la division très nette de la préface et la solide documentation, fruit de nombreux dépouillements, font de ce petit livre un excellent instrument de travail. Je me bornerai à critiquer la bibliographie, qui me paraît renfermer des titres de collections ou de répertoires classiques pour l'étude du moyen âge, qu'il n'était nullement besoin de citer. Cette publication vient bien en son temps, comme commentaire des recherches si fines et pénétrantes de B. Monod sur l'énigmatique figure du moine Guibert, dont les traits, jusqu'ici à peine connus, tranchent violemment avec ceux du milieu où il a vécu.

Dans les *Archives historiques de la Gascogne*, M. Henri Courteault a complété la publication du *Livre des syndics des États de Béarn*[2], qu'avait entreprise en 1889 le regretté Léon Cadier. Cet achèvement, longtemps différé par suite de circonstances adverses, est actuellement un fait accompli, grâce au dévouement du nouvel éditeur. La copie du texte béarnais, laissée par Cadier, était loin d'être suffisante et devait remonter à l'époque où, étant encore élève de l'École des chartes, il recueillait les éléments de son grand ouvrage sur les *États de Béarn*, dont le *Livre des syndics* est l'une des principales sources. Aussi, M. Courteault a-t-il dû la reviser, la corriger et surtout l'annoter; on lui doit encore le glossaire et l'in-

1. *Guibert de Nogent, histoire de sa vie* (*1053-1124*), publ. par G. Bourgin. Paris, A. Picard, 1907, LXIII-250 p. in-8° (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, fasc. 40).

2. XVIIe année, 2e série, fasc. 10. Paris, Champion, 1906, in-8°.

dex alphabétique de ce texte capital pour l'histoire des institutions du Béarn, à la fin du xve et au début du xvie siècle.

M. Paul Guérin vient de faire paraître, de son côté, dans les *Archives historiques du Poitou*[1], le tome X de son *Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France*[2], c'est-à-dire dans le Trésor des chartes. Ce volume embrasse les années 1456 à 1464. Sur les cent trente pièces dont il se compose, quatre-vingt-une émanent de la chancellerie de Charles VII et quarante-neuf de celle de son fils. La plus grande partie consiste en lettres de rémission, et l'on sait les curieux détails de mœurs que renferme cette catégorie de documents, mais il y a aussi des lettres d'anoblissement, de légitimation, des accords, des confirmations, des licences pour élever des fortifications, etc. L'intérêt du recueil réside dans le grand nombre de personnages mentionnés, dont plusieurs, connus par ailleurs, ont été identifiés avec beaucoup de sagacité par M. Guérin. Une excellente table termine cette très riche collection de documents.

M. de Ripert-Monclar, qui, depuis plusieurs années, s'occupe de recherches sur l'ordre militaire des Templiers, a publié, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, le *Cartulaire de la commanderie du Temple de Richerenches*[3], d'après l'original conservé à la bibliothèque Calvet, à Avignon (ms. n° 2488), et les fragments détachés qui s'en trouvent, sans qu'on puisse préciser depuis quand, dans les archives départementales de Vaucluse. Ce recueil comprend deux cent soixante-deux chartes relatives à Richerenches, et dix-huit concernant la commanderie de Roaix. Toutes étaient restées inédites jusqu'à présent, et le manuscrit paraît même avoir été à peu près inconnu. Le plan primitif du cartulaire comporte trois sections : la première destinée à l'enregistrement, à la suite de la charte de fondation, des pièces relatives aux acquisitions contiguës à Richerenches; la seconde, celui des pièces relatives à la seigneurie de Bourbouton; enfin, la troisième devait réunir celles qui concernaient les domaines donnés au Temple à Roaix et aux environs. L'ordre topographique a fortement nui au respect de la chronologie. Le travail de coordination doit remonter à l'époque de Hugues de Bourbouton, commandeur de 1145 à 1151. La plupart des pièces sont, en effet, datées. Le style usité est difficile à préciser. Du moins, M. de Ripert-Monclar n'est point parvenu à reconnaître si c'est le style de l'Annonciation ou de Pâques qui était en usage, non plus qu'à dis-

1. T. XXXV.
2. Poitiers, 1906, xliii-547 p. in-8°.
3. Paris, Champion, 1907, clxiv-307 p. in-8°.

cerner l'emploi du calcul pisan de celui du calcul français. C'est avec ces données chronologiques incertaines que l'auteur a daté les actes et qu'il s'en est servi pour dresser des listes avec dates des commandeurs, chevaliers et personnages voisins ou familiers de la maison de Richerenches. Comme la plupart des cartulaires de commanderies occidentales de Templiers ou d'Hospitaliers, celui de Richerenches ne reproduit point les documents ayant le caractère de privilèges généraux pour l'ordre tout entier, tels que les bulles des papes ou les constitutions des grands maîtres et des chapitres. Il est exclusivement consacré aux titres de propriété de la commanderie et des domaines qui dépendent d'elle. Il ne faut donc pas y chercher des lumières nouvelles sur l'histoire générale de l'ordre ou sur les expéditions d'outre-mer. En revanche, il constitue, pour l'éclaircissement de l'histoire du marquisat de Provence, pendant le XIIe siècle, un document de premier ordre. Les renseignements sur la féodalité laïque et ecclésiastique du sud-est sont des plus abondants et infiniment précieux pour l'étude de cette région, où le développement de ces familles a été si souvent lié à celui des localités d'où elles étaient originaires : M. de Ripert-Monclar en a montré toute la valeur. La trop courte étude économique et sociale, qui vient à la suite, en était le corollaire indispensable, ainsi que les détails sur l'organisation de la milice du Temple dans la région. Les tables auraient gagné à être un peu plus développées, plus clairement et plus méthodiquement rédigées ; les transcriptions des pièces elles-mêmes ne sont pas faites d'après un système suffisamment uniforme et ne sont point exemptes d'erreurs de lecture.

Pour une autre région de la France, la Normandie, M. D'HARCOURT a publié un recueil important : les *Preuves généalogiques et historiques* de sa famille, réunies au XVIIIe siècle par dom Le Noir, en un fort beau volume[1], pour l'impression duquel rien n'a été épargné et dont l'intérêt est encore rehaussé par une lettre-préface de M. Léopold Delisle. Dom Le Noir avait transcrit un grand nombre d'anciennes chartes normandes, pour les faire figurer dans la collection diplomatique que formait un comité établi à la chancellerie, sous le règne de Louis XVI. Mais dom Le Noir déclina l'honneur de faire partie de ce comité, et, dans une curieuse lettre qu'il écrivit à ce sujet, on voit qu'il avait réuni la valeur de près de vingt-cinq volumes in-folio, qu'il comptait publier. Il y parle de soixante volumes grand in-quarto, de plus de 400 pages chacun, tous écrits

1. Dom Le Noir, *Preuves généalogiques et historiques de la maison d'Harcourt*, publiées par M. le marquis d'Harcourt, avec une lettre de M. Léopold Delisle. Paris, Champion, 1907, XLIX-342-76 p. in-4°.

de sa main, et d'une écriture très fine. Les titres de la maison d'Harcourt sont un extrait de ce grand recueil des titres de Normandie. Dom Le Noir les a réunis en 1783, pour témoigner sa reconnaissance au maréchal et au duc d'Harcourt. Il s'ouvre par une généalogie qui occupe quarante-quatre pages et dont chaque article est justifié par des renvois aux *Preuves*. Les *Preuves* proprement dites comprennent plus de 400 pièces, rangées par ordre chronologique depuis le XIe siècle jusqu'en 1765. La plupart sont tirées de la Chambre des comptes de Paris, où l'auteur semble avoir principalement travaillé dans le dépôt du greffe. Les copies et les extraits que dom Le Noir en a tirés sont d'autant plus précieux que beaucoup des originaux paraissent ne plus exister. A la fin du volume se trouve, avec une pagination distincte, un appendice de 111 pages intitulé : « Dictionnaire géographique des fiefs, terres et seigneuries possédés par la maison de Harcourt », morceau très important pour la géographie féodale de la Normandie. La publication de ce recueil est un hommage rendu à la mémoire d'un savant dont le mérite n'est pas suffisamment apprécié. Elle fait entrevoir la richesse de la grande collection qu'il a formée et qui, possédée aujourd'hui par la famille de M..., n'a pu jusqu'ici être utilisée que par l'abbé de La Rue.

Il y a quelques années, la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris* nous donnait un *Essai de reconstitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris*, sorti des conférences d'histoire de M. Ch.-V. Langlois; elle nous offre aujourd'hui (fasc. 22) une étude du même genre sur les *Archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, avec un essai de restitution des premiers registres de la sénéchaussée,* par M. Eug. Martin-Chabot, ancien auditeur des mêmes conférences[1]. Ces travaux offrent un excellent modèle de reconstitution d'archives perdues ou dispersées, jetant une lumière nouvelle sur le fonctionnement d'anciennes institutions. Le dépôt des archives de la Cour des comptes de Montpellier, actuellement aux Archives départementales de l'Hérault, ne commence qu'avec le XVIe siècle. Ce sont les archives antérieures, celles de l'époque des derniers Capétiens directs et des premiers Valois, très riches en documents politiques et surtout administratifs, que l'auteur a eues spécialement en vue : correspondance échangée entre les rois et leurs sénéchaux de la province de Languedoc, actes relatifs à la perception des impôts, à l'organisation militaire, à l'agriculture et au commerce. La liste des actes

1. Paris, Alcan, 1907, XXXII-224 p. in-8°.

renfermés dans les registres des sénéchaussées de Languedoc, Beaucaire et Nîmes, Carcassonne et Béziers, est dressée selon l'ordre numérique des feuillets. Malgré des lacunes inévitables, ce travail est fort utile, et il n'était pas aisé à mener à bien : des fonds des trois sénéchaussées, il ne reste plus en effet aujourd'hui que les épaves recueillies dans le Trésor des chartes ou dans les collections de Baluze et de Colbert, avec quelques inventaires, extraits et fragments copiés et publiés par des érudits du XVIIIe siècle : Dom Devic et Vaissete, Ménard, Doat, etc. Les analyses sont rédigées avec précision et les documents publiés en appendice choisis parmi les plus intéressants. Les identifications, rejetées à la table, sont soigneusement faites; mais cette table elle-même, qui est excellente, aurait pu, semble-t-il, être simplifiée pour le système des renvois, qui donnent tantôt les numéros des pièces et tantôt les pages. Quoi qu'il en soit, cet ensemble sera des plus utiles à tous les érudits qui s'occupent de l'administration du Languedoc au lendemain de la croisade albigeoise et même des institutions françaises au moyen âge en général.

II. Histoire provinciale et locale. — M. Édouard Maugis a inauguré brillamment toute une suite de recherches sur l'histoire politique et administrative d'Amiens. Dès 1898, il a préludé par un *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens, du milieu du XIVe à la fin du XVIe siècle*. Voici qu'il nous offre aujourd'hui un volume compact intitulé : *Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, depuis les origines de la commune jusqu'à la fin du XVIe siècle*[1], et deux études de moindre importance, l'une qui est un *Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens, de 1300 à 1600*[2], et l'autre parue dans la *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, sous le titre « la Saieterie à Amiens » (1480-1587)[3]. Ce qui constitue le très grand mérite de ces recherches, c'est qu'elles sont faites d'après les documents d'archives. Les dépôts d'Amiens et de Paris ont été scrupuleusement explorés, et M. Maugis y a puisé les éléments d'un livre fort bien composé et d'une abondante documentation, où il a su grouper, dans une synthèse nettement divisée, les résultats de longs et minutieux dépouillements. On conçoit quel progrès cet ouvrage représente sur les travaux anciens. Est-ce cependant une raison suffisante pour traiter avec mépris[4] la publication d'un précurseur, qui est Augus-

1. Paris, Picard, 1906, XXVII-655 p. in-8°.
2. Paris, Picard, 1906, XXXV-84 p. in-4°.
3. Berlin, Kohlhammer, 1907, 117 p. in-8°.
4. *Recherches, etc.*, p. II.

tin Thierry, ou pour reprocher à un érudit tel que dom Grenier de manquer de critique?

M. Maugis a tracé le tableau de la vie de l'ancienne bourgeoisie municipale française, que nous offre l'histoire de la ville d'Amiens, et cela non pas à grands traits, comme on le fait généralement, à l'aide de documents d'État, ordonnances de rois et correspondances administratives, mais minutieusement, en s'orientant au milieu des faits eux-mêmes. Il a examiné comment ont vécu ensemble les différentes classes urbaines, les transformations de l'élément dirigeant, la relation entre ces transformations et les principales circonstances de l'histoire nationale, et ainsi il a pu montrer toute l'influence que les transformations des classes urbaines avaient eue sur la direction générale de la politique du gouvernement central. L'évolution de l'administration monarchique a été exactement corrélative, quoiqu'en sens inverse, de celle des libertés municipales, et cela s'opéra par l'absorption de la bourgeoisie locale dans le cadre hiérarchique des prévôts et baillis, agents du pouvoir central. L'élément légiste remplaça, à la tête des populations urbaines, le patriciat marchand de la première période communale. La multiplication des offices, la collégialité et la vénalité achevèrent le reste, et amenèrent la transformation de la bourgeoisie des offices du XVIe siècle en la noblesse urbaine du XVIIe. Le grand nombre de faits rapportés, le luxe des détails, nous empêchent d'analyser, comme il conviendrait, cette étude si intéressante du développement social d'une de nos grandes cités. Les aperçus sur l'administration communale, signalés plus haut, et ceux sur l'organisation industrielle sont particulièrement remarquables. Ces derniers viennent compléter et commenter les publications d'A. Giry sur les villes, de Fagniez sur l'industrie en France, de Beauvillé sur la Picardie, de Calonne et A. Janvier sur Amiens. L'auteur y a utilisé les remarquables articles de M. Pirenne parus ici même en 1889, 1901 et 1906.

Dans une autre province, M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, a aussi fait une enquête des plus dignes d'intérêt sur les corporations ouvrières aux XIVe et XVe siècles[1]. Pour la Lorraine et le Barrois, il reste en effet presque tout à faire dans ce sens. Les résultats publiés depuis trois ans, sous une forme résumée, dans l'*Annuaire de Lorraine*, ont été réunis de manière à former un mémoire compact où se trouvent exposées à grands traits l'histoire des corporations, les questions se rattachant à leur recrutement,

1. *Les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au XIVe et au XVe siècle*. Nancy, Crépin-Leblond, 1907, 41 p. gr. in-8° à 2 col.

leur gouvernement et police, l'éducation morale de leurs membres, enfin l'organisation spéciale des métiers de l'alimentation, des industries du vêtement, de la tannerie et de la cordonnerie. Ce qui a retardé jusqu'ici les études économiques sur ces régions, c'est que la réglementation industrielle et ouvrière n'y apparaît qu'assez tardivement, après celle des autres pays, et que, par suite, elle ne présente pas le même cachet d'originalité. Cette circonstance semble tenir à ce que la Lorraine demeura plus longtemps un pays féodal où le tiers-état ne pouvait guère se développer, à cause des guerres incessantes et du manque de sécurité. De plus, les voies fluviales étant insuffisantes, le pays encadré par des collines abruptes et des forêts, le commerce était peu florissant, surtout local, et les mines étaient exploitées sous la surveillance directe de l'administration ducale. Jusque vers le xve siècle, la Lorraine fut un pays de *Naturwirtschaft*, comme disent les Allemands pour désigner une région dans laquelle l'activité humaine se dépense surtout à exploiter le sol et le sous-sol, où manquent les capitaux et le crédit indispensables au développement industriel et commercial. Lorsque l'industrie commence à paraître, c'est surtout la petite industrie qui se montre, et la réglementation en est naturellement assez simplifiée à cause du petit nombre d'ouvriers employés : aussi assistons-nous au phénomène particulier de la formation de corporations comprenant des métiers divers, se rattachant à une même industrie, et de corporations régionales ou fédérations provinciales de métiers établies d'une manière analogue.

Le curieux livre de M. J. Baudot sur *les Princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois*[1], qu'on vient de nous envoyer, n'est pas une œuvre récente. Mais, jusqu'ici, on ne le connaissait guère que dans son pays d'origine. L'ouvrage se divise en deux parties, dont la première seule est parue, sous le titre énigmatique de *Mélusine*. Cet ouvrage apporte une utile contribution à notre connaissance de la guerre de Cent ans et des principaux événements européens qui ont marqué la fin du xive siècle et le début du xve, les dernières croisades et le grand schisme d'Occident. L'idée dominante est celle-ci : la parenté des princes de Bar avec les Valois eut une influence décisive au xve siècle sur l'affranchissement et le développement du Barrois, pays si intéressant par sa situation toute spéciale entre la France et l'Empire. L'opinion de l'auteur sur les origines du roman de *Mélusine* est aussi à noter : il le considère comme historique et didactique. Ce serait un arrangement très ingé-

1. Première partie : *Mélusine*. Paris, Picard, 1900, xii-395 p. in-8°.

nieux des principaux faits de l'époque, écrit pour l'éducation des enfants de Robert de Bar et de Marie de France, sœur du roi Charles V et des ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry. L'auteur, Jean d'Arras, sera mieux connu après les présentes recherches. Ce livre, malgré ses mérites et les connaissances très variées de M. Baudot, est, néanmoins, d'une composition un peu surprenante. Le roman de *Mélusine* y occupe trop de place et l'auteur aurait eu intérêt à recourir davantage aux sources originales, aux documents d'archives dont il n'a fait aucun usage. Cela l'aurait peut-être détourné de diverses appréciations légèrement exagérées, voire peut-être fantaisistes, ou dépourvues de critique. Et nous passons sous silence les lettres publiées en appendice, sur l'étymologie de Bar-le-Duc!

L'*Histoire du canton de Meulan*, de M. Edm. Bories[1], est une volumineuse compilation, comprenant l'historique de vingt communes : Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Evecquemont, Flins, Gaillon, Hardricourt, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Meulan, Mézy, Montainville, les Mureaux, Nézel, Tessancourt, Vaux-sur-Seine. C'est un travail considérable, qui témoigne de recherches nombreuses et variées, mais composé sans grande méthode et dépourvu de critique. Les citations sont insuffisantes, l'illustration passablement bien choisie, mais d'une exécution réellement par trop défectueuse. C'est un livre presque inutilisable pour les érudits, et il semble fait plutôt pour le grand public, qu'il induira en erreur sur plus d'un point, à cause de son apparence trompeuse de précision scientifique.

L'*Histoire de la ville de Noisy-le-Sec*, par M. H. Espaullard[2], a une tout autre valeur. Ce sont des notes et des documents inédits, intéressant les communes de Noisy, Villemomble, Bondy, etc., réunis au cours de patientes et intelligentes recherches. La division est habilement comprise et très claire. Une première partie concerne les seigneuries, une seconde la paroisse et la léproserie, une troisième la commune, et l'ouvrage se termine par des renseignements administratifs et statistiques. Au début, M. Espaullard étudie les droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Maur sur la paroisse de Noisy, droits attestés dès l'année 841 ; il rappelle le don des dîmes fait par Bouchard, comte de Melun, en 992, et la charte du roi Robert II, approuvant cette donation. Il montre ensuite les moines de Saint-

1. Paris, Champion, 1907, 763 p. gr. in-8°, grav.
2. Paris, Clavreuil, 1905, IV-518 p. in-4°, pl.

Maur cédant la place à des chanoines (1537), qui gardent possession de Noisy jusqu'à la vente de la seigneurie à M. de Bault, seigneur de Romainville (1663). La liste des seigneurs de Noisy, depuis Enguerrand de Marigny jusqu'à Fleurimont Robert, est curieuse, le tableau des mouvances et fiefs de Noisy, ainsi que des dépendances des abbayes de Saint-Denis, Saint-Antoine, Saint-Martin et Livry, les recherches sur les anciennes familles de la région, sur l'administration sous l'ancien régime méritent attention. Il y a là un très louable effort pour pénétrer l'histoire du développement d'une minuscule localité. Les dépouillements à faire étaient nombreux et difficiles : le sujet est loin d'être épuisé, mais la route est ouverte et tracée; il n'y a plus qu'à la suivre, et c'est là le mérite de cette originale tentative d'histoire véritablement locale.

L'*Histoire de l'abbaye de Cordillon*, en Normandie, dont M. F. Cadet de Gassicourt a publié le très beau premier volume illustré[1], est une étude des plus consciencieuses, puisée aux sources mêmes. L'auteur a exploré les archives et bibliothèques où il a fait ample moisson de documents, si bien qu'il en a été, il l'avoue lui-même, comme submergé. Aussi la notice que M. de Farcy avait consacrée en 1888 à cette maison, dans le deuxième fascicule des *Abbayes de l'évêché de Bayeux*, se trouve-t-elle considérablement dépassée. C'est à la fin du XIIe siècle que remonte la plus ancienne mention certaine de ce monastère, dans une charte de donation du seigneur de Lingèvres, Guillaume de Soliers. Les moindres particularités se rattachant aux origines de l'abbaye ont été soigneusement relevées et exposées avec nombreux détails. Puis, c'est une histoire très développée des diverses abbesses qui se sont succédé depuis le XIIIe siècle. La période du XVIIe et du XVIIIe siècle est de beaucoup la plus étendue. Nous nous bornerons à regretter que la période médiévale n'ait pas été plus approfondie, notamment en ce qui concerne les dépendances et possessions de l'abbaye, ce que le cartulaire aurait, semble-t-il, permis de faire. Le tome suivant, en préparation, nous donnera, espérons-le, satisfaction sur ce point, comme aussi il viendra probablement compléter la description de l'abbaye par une étude archéologique.

M. Hervé du Halgouet a réuni différentes notices relatives à une ancienne baronnie bretonne, le Porhoët[2], dont les seigneurs occupèrent de tout temps un rang supérieur dans la hiérarchie féodale de la province. Ce pays, qui correspond à l'ancien *pagus trans syl-*

1. Caen, C. Jouan, 1906, XXXIV-260 p. in-4°, grav.
2. *Essai sur le Porhoët*. Paris, Champion, 1906, 285 p. in-8°, carte.

vam et comprenait notamment les châtellenies de La Chèze et de Josselin, est situé sur les confins des départements actuels du Morbihan et des Côtes-du-Nord. L'auteur examine successivement les débuts du comté depuis le premier seigneur connu, Guéthenoc (1008), les origines de Josselin, le Porhoët et son démembrement, la vicomté de Rohan, puis il explique comment ce fief passa tour à tour aux maisons de Fougères, de Lusignan et de France (1239-1370); il rappelle la guerre de succession Blois-Montfort et le combat des Trente (1351). C'est ensuite le tour de Clisson et des Rohan. Le côté administratif n'est pas non plus négligé : les anciennes divisions politiques, judiciaires et ecclésiastiques sont expliquées aux différentes époques. Enfin un aperçu sur la période révolutionnaire termine cette étude très complète, qui décèle une grande connaissance de la région et de ses antiquités. Un peu plus de citations de textes et des références plus précises eussent doublé la valeur de ce précieux essai.

La monographie que M. le Dr Prouhet a consacrée à la seigneurie de la Mothe-Saint-Héray[1] (Deux-Sèvres, arrondissement de Melle) est un de ces travaux d'histoire locale qu'on ne saurait trop louer et encourager. C'est en effet par des études de ce genre, où la connaissance des antiquités d'un pays, acquise sur place par des investigations patientes et raisonnées, s'allie au goût de la recherche éclairée des derniers résultats scientifiques, que l'on verra se renouveler peu à peu l'aspect de notre histoire nationale. Lorsque des travaux analogues se seront multipliés, les généralisations pourront prendre un caractère de précision qui leur a jusqu'ici toujours manqué. Ce sont les annales d'un très humble château, dont l'origine ne semble pas remonter au delà du xie siècle, et qui appartint successivement aux maisons de Lusignan et de Thouars. Les droits et devoirs féodaux de ces seigneurs ont été passés en revue d'après les aveux et dénombrements, et il est des plus curieux de voir de ce très petit coin de terre les contre-coups de toutes les évolutions de notre histoire.

La prise de Limoges par le Prince Noir, en septembre 1370, et le sac qui s'en suivit eurent un retentissement prolongé en France. Froissart, qui seul nous a longuement narré cet épisode, s'est mépris sur ses caractères essentiels et par conséquent sur les causes de son retentissement. L'examen attentif des documents d'archives, qui ont été publiés, et de beaucoup d'autres encore inédits permettait de jeter plus de lumière sur les faits et de faire mieux le départ entre la légende et l'histoire. C'est ce qu'a tenté M. A. Leroux, dans un curieux

1. *Les Seigneurs, le château, la terre de la Mothe-Saint-Héray.* Paris, Champion, 1906, 139 p. in-8°.

mémoire[1] dont une partie a déjà été communiquée l'année dernière à l'Académie des inscriptions. Après avoir énuméré les huit chroniques qui rapportent le fait, l'auteur raconte en détail les préliminaires de l'expédition, la journée du 19 septembre, dont il ramène les circonstances à leurs exactes proportions. C'est ainsi qu'il montre qu'il faut rayer définitivement le chiffre de 3,000 prisonniers ou victimes des Anglais, ce chiffre représentant à peu près la population de la cité, femmes et enfants compris. Froissart a exagéré en prétendant que la population entière avait été passée au fil de l'épée. Mais ce qui n'a point été grossi, c'est le sac des monuments et des habitations. M. Leroux fixe avec beaucoup de sagacité, pièces à l'appui, l'étendue des déprédations et destructions opérées par les Anglais, en énumérant les divers quartiers de la cité. De plus, examinant le relèvement de Limoges, de 1371 à 1464, les péripéties de ce mouvement l'amènent à constater plus au juste quels ont été les dommages réparés. Ainsi disparaîtra une légende qui remonte au XIVe siècle.

Nous avons reçu encore trois brochures concernant la région bourguignonne. C'est d'abord la publication, par M. Louis Stouff, des comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace, extraits du Trésor de la Chambre des comptes de Dijon, embrassant les années 1424 à 1426[2]. On sait que cette princesse, fille du duc Philippe le Hardi, épousa Léopold le Superbe, duc d'Autriche, en 1393, et qu'après la mort de son mari elle garda la jouissance de son douaire et « morgengabe », assignés sur une partie de la Haute-Alsace, des châtellenies de Belfort, Rosemont, Delle, Ferrette, Altkirch, Massevaux et Thann, et choisit comme lieu de résidence Ensisheim. Les archives de la Chambre des comptes de Dijon ont conservé quelques débris de la comptabilité de Catherine en Alsace; elles y sont entrées à la mort de la duchesse qui laissa pour unique héritier son neveu Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et appartiennent aux dernières années de Catherine (morte le 26 janvier 1426). Ces pièces de comptabilité, qui ont été présentées à la commisson d'officiers bourguignons que Philippe le Bon envoya en Alsace, à la mort de sa tante, renferment plus d'un détail pittoresque; elles nous renseignent, en outre, sur plusieurs événements auxquels la veuve de Léopold fut mêlée et jettent une réelle lumière sur la consistance de son domaine et sur son administration.

La seconde brochure, concernant la Bourgogne, est un extrait du

1. Alfred Leroux, *le Sac de la cité de Limoges et son relèvement (1370-1464)*. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1906, 235 p. in-8°.

2. Louis Stouff, *Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace (1424-1426)*. Paris, Larose, 86 p. in-8°.

Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, dû à MM. G. de Beauséjour et Ch. Godard et intitulé : *Jean de Grandson, seigneur de Pesmes, et la fin d'une famille féodale dans le comté de Bourgogne au XVe siècle*[1]. C'est une esquisse très agréablement tracée, d'après les chroniques et les documents d'archives, de la vie très mouvementée de Jean de Grandson, au temps des Grandes Compagnies. Après avoir été aux prises avec les sires de Chabannes, Jean de Grandson finit par conspirer contre Philippe le Bon et fut exécuté.

La troisième brochure concerne *la Commanderie d'Aigrefeuille-en-Bresse* (Bagé-la-Ville), de l'ordre de Saint-Lazare, et ses dépendances, les hôpitaux de Curville et de Chamonal et la maladrerie de Tournus[2]. C'est une monographie due à M. G. Jeanton, qui a très heureusement mis à profit le fonds d'Aigrefeuille conservé aux Archives nationales où, jusqu'à présent, il n'avait jamais été exploité. M. Jeanton donne d'utiles renseignements sur les « commandeurs » qui se succédèrent à Aigrefeuille depuis le XIVe siècle, avec une courte introduction sur les grands ordres hospitaliers et militaires en Bresse.

L'*Histoire de la réunion de Vienne à la France* (1328-1454), par M. Claude Faure[3], qui a été présentée comme thèse à l'École des chartes, est une remarquable monographie, où l'on trouvera beaucoup plus que ne le promet le titre. Pour esquisser le « décor » où va se jouer la « pièce », l'auteur a consacré tout le premier tiers du volume à nous faire connaître, par un résumé rapide, mais précis, très au courant et nouveau même sur plus d'un point, la situation géographique, historique et administrative de Vienne jusqu'au moment de l'annexion française. Son analyse des droits épiscopaux et comtaux, son étude des divers rouages des gouvernements ecclésiastique, féodal et municipal sont des pages d'une excellente méthode de travail et de critique, où tous les faits, habilement choisis et groupés, sont appuyés sur des textes cités. Dans la constitution de Vienne, qui, depuis la mort de Rodolphe III (1032), avait passé sous la suzeraineté de l'Empire, il coexista deux juridictions temporelles, l'une propriété de l'archevêque, l'autre commune au dauphin et à l'archevêque en leur qualité de comtes de Vienne. Les ressorts de ces juridictions s'enchevêtraient comme à plaisir; aussi les conflits entre elles étaient-ils continuels. Possesseurs d'une partie de la juridiction de Vienne, les dauphins aspirèrent à la posséder tout entière. Il leur

1. Besançon, Jacquin, 1906, 38 p. in-8°.
2. Bourg, 1906, 64 p. in-8°.
3. Grenoble, Allier, 1907, 362 p. petit in-8°.

fallut un siècle pour obtenir ce résultat. La France était alors aux prises avec l'Angleterre, et le siège de Vienne fut occupé par plusieurs prélats énergiques. Le terrain gagné sur un archevêque faible était reperdu quand le roi de France était impuissant et l'archevêque hardi. Les péripéties de cette lutte ont été suivies, d'après les historiens et les pièces d'archives, depuis le pontificat de Bertrand de La Chapelle (1327-1352) jusqu'à celui de Louis de Poitiers. Le rôle joué par l'archevêque Thibaud de Rougemont est particulièrement bien mis en relief. En somme, ce très utile résumé, clair et complet, des événements montre nettement que Vienne acheta sa tranquillité au prix de son indépendance. La reconnaissance de la suzeraineté delphinale mit fin aux perpétuelles querelles de l'archevêque et du dauphin. Mais celui-ci fit payer cher aux Viennois le bienfait de la paix. Forcés de contribuer aux impôts généraux du Dauphiné, ils virent aussitôt augmenter leurs dépenses. En même temps, le dauphin accorda des faveurs à de riches bourgeois et, pour augmenter la prospérité de la ville, il y introduisit une industrie nouvelle. Mater les seigneurs, favoriser la bourgeoisie, protéger l'industrie, telle sera la politique qu'inaugurera Louis XI, dauphin, celle même qu'il suivra plus tard dans tout le royaume.

M. Joaquin Miret y Sans a publié, dans la *Revue hispanique* (t. XIII, p. 5-64), une très complète étude sur *les Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la cour de France* (1366-1367). Les négociations, dont le fond nous est connu par les récits d'Ayala et de Froissart, ont déjà été étudiées d'après les documents diplomatiques par Zurita et Dom Vaissete qui, l'un pour la Catalogne, l'autre pour la France, contribuèrent à éclaircir grandement cette histoire assez complexe, qui aboutit à la rupture de Pierre de Castille avec l'Angleterre et la Navarre. Les documents des registres de la chancellerie de Barcelone, que M. Miret y Sans met pour la première fois au jour, jettent une lumière toute nouvelle sur les négociations qui préparèrent la conquête d'Henri de Transtamare. Le seul auteur qui les ait signalées jusqu'ici est Prosper Mérimée, dans son *Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille*, et il est certain que Siméon Luce en eût tiré grand parti s'il avait achevé l'*Histoire de Du Guesclin*. On y voit avec exactitude et détail non seulement les actes qui amenèrent la chute de Pierre de Castille et réduisirent à l'impuissance Charles de Navarre au profit commun de la France et de l'Aragon, mais aussi et surtout l'importance capitale que ces affaires eurent à la dernière de ces cours, qui traversa alors la période la plus critique et la plus compliquée de tout le XIVe siècle, importance parfaitement comprise par Pierre IV, dont l'activité ou, pour mieux dire, l'agitation et les frayeurs se décèlent

suffisamment. L'intérêt réellement attachant de ces pièces donne à ce mémoire, où elles se trouvent encadrées de commentaires fort complets, une valeur historique de premier ordre. Nous saurons gré à M. Miret y Sans d'avoir employé notre langue, bien qu'elle ne lui soit pas tout à fait familière, pour nous mettre mieux à même de profiter du résultat de ses recherches.

III. Histoire générale. — Le tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France*[1] s'ouvre par une très belle et touchante notice sur Gaston Paris due à la plume de M. Paul Meyer. On sait, en effet, combien ce recueil doit à la collaboration de l'illustre savant. — Le nouveau volume, qui apporte quelques innovations dans la disposition typographique, dont on appréciera certainement les avantages, renferme diverses notices, dont une, due encore à Gaston Paris, sur Raimond de Béziers, « traducteur et compilateur » du xive siècle, qui mit en français le célèbre conte de Kalilah et Dimnah, d'après une traduction castillane, pour la reine Jeanne de Navarre. — Une autre œuvre posthume est l'article sur le dominicain Jacques de Lausanne par Barthélemy Hauréau. — Les deux mémoires les plus étendus sont ceux sur les Coutumiers de Normandie, par M. Paul Viollet, et sur les Légendes hagiographiques en français, par M. Paul Meyer ; ils fournissent le groupement méthodique et l'analyse critique d'une grande quantité de textes, qui pourraient être étudiés avec fruit chacun isolément. Les auteurs de ces deux importants mémoires ont été contraints d'envisager d'ensemble toute une série de productions littéraires qui s'échelonnent du xiiie au xive siècle, sans qu'on en puisse fixer les dates. — L'année 1328, où mourut Jean de Jandun, l'auteur (avec Marsile de Padoue) du célèbre *Defensor pacis*, marque la limite extrême atteinte dans ce tome. Peu d'ouvrages de polémique religieuse ont eu autant de retentissement, au xive siècle, que le *Defensor pacis*. Bien que l'œuvre personnelle de Jean de Jandun soit, pour la plus grande partie, philosophique, comme son enseignement à l'Université de Paris, il est tel passage de ses lettres sur les charmes du séjour de Senlis, au milieu des vergers et des bois, où se révèle un sentiment très délicat de la nature, tout à fait exceptionnel chez un homme de ce temps. Son influence littéraire, méprisée par le roi de France Charles IV, fut nuisible au pape Jean XXII, contre lequel il soutint le roi des Romains. — Le volume renferme encore une étude de M. L. Delisle sur le traducteur Jean d'Antioche et de M. Noël Valois sur Pierre Auriol. — Tous ces auteurs et translateurs ont eu leur

1. Paris, Klincksieck, 1906, xxiii-651 p. in-4°.

influence sur le mouvement des idées et par suite sur le développement des événements politiques de leur temps. Ce qui domine tout alors, c'est le souci de mettre à la portée des laïques, par l'emploi de la langue vulgaire, les diverses productions littéraires latines, jusque-là l'apanage des clercs : c'est l'indice évident d'un véritable réveil intellectuel, dont nous trouvons d'ailleurs d'autres traces dans l'histoire de cette époque.

M. Paul Thomas a étudié *le Droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge*[1]. C'est une analyse faite d'après les textes imprimés et surtout au point de vue juridique; mais la doctrine en cette matière est capitale, et il n'est pas déplaisant de commencer par avoir la théorie abstraite des juristes en attendant qu'un historien nous fasse connaître le détail des événements dans toute sa complexité. Le fait primordial et principal, qui domine tout ce travail, est l'appropriation privée des églises. Il est constaté fréquemment dans les chartes jusqu'au XIe siècle. Il s'impose avec une telle force que Charlemagne et la papauté le reconnaissent et le sanctionnent. Le haut moyen âge et la féodalité, naturellement intéressés à défendre les nouveaux principes, y cherchent un moyen pour exploiter les oratoires et les chapelles, après avoir écarté l'action des organes administratifs ordinaires de l'église. L'évêque voit son diocèse se décomposer en organismes locaux, à peu près indépendants, protégés et le plus souvent pillés, sans intervention possible de sa part, par les seigneurs et leur clergé. Telle est la première époque, période de l'appropriation privée, où des conciles successifs, répétant les mêmes interdictions, prouvent par leur nombre même l'impuissance de l'Église dans la lutte. Au XIe siècle, apparaît le *jus patronatus*. C'est le commencement de la deuxième phase, où l'Église s'efforce de faire oublier l'ancien droit de propriété des laïques, pour lui substituer le nouveau droit de patronage. Elle le représente comme un droit personnel qu'elle concède, par pure faveur, aux fondateurs. A cette date, les efforts combinés de la législation canonique et des canonistes n'ont qu'un but. Ils tendent à détacher le *jus patronatus* de sa base réelle, qui est le *dominium*, à empêcher qu'on applique au premier les conséquences qu'engendre le second. La formation du patronage s'opère ainsi aux XIe et XIIe siècles. Au XIIIe siècle, elle est accomplie. C'est jusque-là que M. P. Thomas l'a suivie, en recherchant surtout les documents législatifs et les théories juridiques, mises en avant pour soutenir ou attaquer le droit de propriété que les patrons prétendaient exercer sur les églises

1. Paris, Leroux, 1906, XV-194 p. in-8° (*Bibl. de l'École des hautes-études, Sciences religieuses*, fasc. 19).

qu'ils avaient fondées. Cet exposé très net, quoique très fouillé et savant, sera un guide utile pour l'historien qui reprendra un jour la question en détail.

L'étude sur Einhard et sa vie politique de 827 à 834, publiée par Mlle Bondois sous le titre de *la Translation des saints Marcellin et Pierre*[1], est une discussion critique très fine et fort judicieuse, relative à un ouvrage de valeur médiocre, mais de réel intérêt historique en même temps que psychologique. La translation des martyrs romains à Seligenstadt fut un événement capital dans la vie de l'historien de Charlemagne. Cet épisode éclaire curieusement non seulement les mœurs religieuses du IXe siècle, mais la foi des contemporains d'Einhard et Einhard lui-même, sa conception des miracles et du culte des saints, la nature de son jugement et, indirectement, les mobiles de sa conduite lors des troubles politiques auxquels il se trouva mêlé. La récente biographie de Kurze se trouve ainsi singulièrement élargie. La Translation révèle plus nettement la vie politique d'Einhard à l'époque des troubles civils de 827 à 834. Elle ne change point, sans doute, la physionomie traditionnelle, si souple et si variée du chroniqueur, mais elle souligne certains traits de son caractère, son ardeur passionnée et candide, sa nervosité irritable, l'extrême intensité de ses sensations, la richesse de son imagination qui nuisit souvent à la valeur de son jugement. Surtout, elle modifie par ses données l'opinion qu'on se faisait de sa politique de 827 à 834, en dépit de quelques textes très significatifs. Einhard apparaît comme un caractère très positif et un peu timide, parfois timoré, ce qui ne l'empêche pas de soutenir Louis le Pieux que tant d'autres combattaient. Nous ne pouvons suivre Mlle Bondois dans sa remarquable comparaison des textes où la translation des reliques des saints Marcellin et Pierre se trouve mentionnée à la suite de la translation des reliques de saint Sébastien à Soissons par Hilduin. Elle montre l'inauthenticité de la Passion des saints Marcellin et Pierre, prouve que le thème étranger à la Translation en est dû probablement à des actes inconnus des contemporains d'Einhard, et tous les détails qu'elle réunit sur le culte des reliques au IXe siècle viennent très heureusement compléter ou rectifier l'étude de M. Jean Guiraud sur le même sujet. C'est assez dire la valeur de tout premier ordre de ce mémoire, où la connaissance approfondie des textes se trouve au service d'une critique toujours en éveil et d'un sens historique et littéraire peu communs.

Ph. Lauer.

1. Paris, Champion, 1907, XVI-116 p. in-8° (*Bibl. de l'École des hautes-études, Sciences historiques*, fasc. 160).

ÉPOQUE MODERNE.

I. Publications de textes. — Les deux brochures de M. Georges Bourgin, *les Archives pontificales et l'histoire moderne de la France*[1] et *l'Inventaire analytique et extraits des manuscrits du Fondo Gesuitico de la Biblioteca nazionale... concernant l'histoire de France (XVIe-XIXe siècles)*[2], sont indispensables à qui veut pénétrer dans ces deux dépôts, dont l'un est d'une richesse infinie et trop peu exploité par les Français, et dont l'autre, sans être aussi important, réserve des satisfactions aux historiens du jansénisme, des parlements, de la constitution civile.

Près de 1,600 documents, allant de 1561 à 1590, reproduits ou analysés; dans le nombre, des lettres de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III, du duc d'Alençon, de Henri de Navarre, de La Mothe-Fénelon, de Fourquevaux, etc.; des documents sur le siège de la Rochelle, le voyage de Pologne, les suites de la conférence de Nérac, sur les guerres civiles en Quercy et, d'une façon générale, en Guyenne, telle est la riche moisson que M. Edmond Cabié a faite dans les archives des Hébrard de Saint-Sulpice[3]. Son volume est le complément nécessaire de tous les recueils de correspondances déjà publiés sur cette période.

Le tome II des *Mémoriaux du Conseil de 1661*[4] publiés par M. Jean de Boislisle n'est pas moins intéressant que le premier. Il va du 1er juin au 30 juillet. On y notera la multiplicité des matières traitées, Pologne, Hollande, organisation de la ligue du Rhin, querelle d'étiquette avec l'Empereur, Angleterre, question du Formulaire, etc. A l'appendice, une très curieuse conversation entre Louis XIV et le marquis de Caracène, où l'on voit l'idée que le jeune Roi-Soleil

1. Besançon, Jacquin, 1906, in-8° (extr. du *Bibliographe moderne*, 1905, n°s 5 et 6).

2. Paris, Champion, 1906, in-8° (extr. de la *Revue des bibliothèques*, janv.-févr. 1906).

3. *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, 1561-1590.* Paris, Champion; Albi, Nouguiès, 1906, in-4°, XLII-939 p., index. — M. Cabié excuse les lacunes de son annotation par la difficulté qu'il a eue à se procurer, loin des grandes bibliothèques, des ouvrages indispensables, parmi lesquels les *Lettres missives;* l'institution des prêts à long terme est-elle si peu connue des érudits locaux? — La publication toute récente, par M. Edm. Albe, des documents sur la maison d'Hébrard, conservés au Vatican, va permettre à M. Cabié de reprendre ses études sur cette famille.

4. Paris, Renouard (Soc. de l'hist. de France), 1905, in-8°, 393 p.

désirait qu'on se fît à l'étranger non seulement de son pouvoir, mais de son activité. Enfin les dépêches relatives à la candidature de M. le duc au trône de Pologne.

M. Léon Lecestre donne le t. II des *Mémoires de Saint-Hilaire*[1], qui embrasse les années 1680-1697. Ces mémoires sont surtout intéressants pour les opérations militaires auxquelles l'auteur a personnellement assisté et qu'il décrit (exemple Fleurus) avec précision. Il vient grossir la liste des écrivains catholiques du XVIIe siècle qui ont jugé défavorablement la Révocation et sévèrement les dragonnades.

L'idée est excellente de donner une édition complète et exacte de la correspondance de Gui Patin[2]. Celle de Réveillé-Parise avait bien des défauts, et celle que préparaient de Montaiglon et Tamizey de Larroque n'a pas vu le jour. Un confrère de Patin, le Dr Paul Triaire, qui a recouru aux manuscrits originaux, nous fournit des lettres inédites, reproduit des lettres supprimées dans les éditions les plus voisines de nous, rétablit des passages que leur hardiesse excessive avait fait disparaître[3]. Le tome Ier, qui va du 30 avril au 23 mars 1649, est débordant des colères de Gui Patin contre le grand cardinal et Renaudot, de détails sur les ouvrages du temps et les inventions nouvelles[4], sur la guerre de Corbie, sur la Fronde[5].

La publication des *Lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme (1784-1792)*[6] causera une profonde déception. D'après ce que l'éditeur, M. Ernest Daudet, nous laissait entrevoir dans la préface des *Mémoires*, on s'attendait à des détails sur les relations personnelles d'Esterhazy avec Marie-Antoinette, à des détails piquants sur Fersen. On a les lettres d'amour (d'amour conjugal) d'un bon mari du XVIIIe siècle. Ces maris-là deviennent de moins en moins rares

1. Paris, Renouard (Soc. de l'hist. de France), 1906, in-8°, 455 p. Les Pièces justificatives paraîtront avec le t. III. — Quelques erreurs de date. — P. 103, n. 2, les rois d'Angleterre ont renoncé au titre de roi de France, croyons-nous, en 1783.

2. *Lettres de Gui Patin (1630-1672)*, nouvelle édition collationnée sur les manuscrits autographes. T. I. Paris, Champion, 1907, in-8°, XVIII-712 p.

3. M. Triaire indique, outre la cote du manuscrit (ou, le cas échéant, de la première version imprimée), toutes les éditions où se trouve une lettre donnée.

4. Notamment, p. 448, un projet de voiture automobile.

5. Que M. Triaire surveille ses citations latines trop souvent fautives. — P. 477, une amusante coquille : *Arménien* pour *Arminien*. — Les notes sont très souvent inutiles, portant sur des personnages trop connus. — Est-ce (p. 547) désigner Munster d'une façon précise que de dire : « Ville située sur l'Aa, à 390 kilomètres ouest-sud-ouest de Berlin » ? Et que dire (p. 559, n. 5) de « Calvin (Jean), né à Noyon, *près de Paris...* » ? P. 567, n. 3, n'en déplaise à M. Triaire, la leçon de 1718 est excellente.

6. Paris, Plon, 1907, in-8°, VIII-428 p.

(encore faut-il ajouter que celui-ci a vingt-cinq ans de plus que sa femme) à mesure qu'on avance dans la connaissance de ce temps, et l'intérêt est médiocre des propos que le gentilhomme hongrois roucoule aux pieds de son « cher cœur » ou, comme il dit en sa langue, de son « svizem ». La correspondance présente des lacunes précisément aux dates les plus intéressantes, et c'est à peine si l'on y glanera quelques détails sur l'émigration et sur la cour de Catherine II.

II. Histoire des institutions. — De ses belles études sur *les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*, M. Henri Sée a tiré un volume d'une remarquable unité[1] et qui traite de la façon la plus complète toutes les parties du sujet : régime de la propriété, charges qui pèsent sur le paysan, situation matérielle et morale des classes rurales. C'est un tableau comme il n'en a pas encore été tracé de pareil pour les autres régions de la France, et celui-ci emprunte au pays même, à ses usements particuliers, un intérêt tout spécial. Un énorme travail de recherches, poursuivi à la fois aux Archives nationales et dans les fonds de cinq départements, a permis à M. Sée de construire ce vaste tableau d'histoire sociale. La sûreté de la méthode, la solidité de la composition, la minutieuse exactitude des détails en font non seulement un excellent ouvrage, mais un modèle[2]. Je ne vois guère à y signaler qu'une lacune : le côté géographique du sujet (influence des variations du sol et du climat sur les formes de la vie sociale) n'est pas suffisamment mis en lumière[3]. — Les principales conclusions auxquelles arrive M. Sée sont les suivantes : peu de servage en Bretagne après le XVIe siècle, faible importance des traces d'anciennes tenures serviles; en retour, le régime seigneurial pèse, jusqu'à la fin de l'ancien régime, d'un poids très lourd, plus lourd que dans d'autres provinces; une très grande partie de la population vit « de la culture des terres qu'elle est obligée de louer »; l'exploi-

1. Paris, Giard et Brière, 1906, in-8°, XXI-544 p.

2. On peut trouver insuffisante la discussion sur la baisse des rentes. P. 85, il est dit qu'au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle la hausse des prix détermine un mouvement inverse de celui des XVe-XVIe siècles, donc défavorable au paysan. P. 96, l'auteur semble se contredire. Si le boisseau d'avoine, de trois sols en 1490, est passé à cinq livres dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, ceux des paysans qui payent leurs rentes en nature ont bien vu leur revenu croître de cette différence; mais ils payent aussi plus cher tous les objets qu'ils échangent contre leur avoine, et la hausse de ces objets a peut-être été plus rapide. Enfin, la proportion entre les rentes en nature et les rentes en argent se trouve complètement faussée.

3. L'importance de ce facteur sur le mode de peuplement est à peine indiquée p. 76 et à la fin; il n'y a rien au sujet de l'influence qu'il a pu exercer sur les formes de tenure.

tation est médiocre, la vie matérielle misérable, la vie intellectuelle presque nulle. « Toutefois, les populations rurales commencent à prendre une conscience plus nette de leurs intérêts collectifs. » Aussi ont-elles « accueilli avec joie la Révolution ».

Sous ce titre : *Prêtres, soldats et juges sous Richelieu*[1], M. G. D'AVENEL donne (comme il l'avait déjà fait pour la noblesse) une édition plus maniable de quelques chapitres de son *Richelieu et de la monarchie absolue*.

La capitation, — ou plutôt les capitations, — est un des impôts les moins bien connus de l'ancien régime. Dans le très sérieux travail qu'il a intitulé *la Capitation dans les pays de taille personnelle*[2], M. Georges LARDÉ a d'abord retracé l'histoire externe de cet impôt dans toute la France : impôt de circonstance qui, avec un court intervalle, dure près de cent ans et que, malgré les privilèges et l'arbitraire qui s'y glissent, on peut considérer comme le premier pas fait par la monarchie dans la voie de l'égalité des charges fiscales. Une seconde partie est consacrée à l'étude de la répartition et de la levée dans les pays de taille personnelle, divisés eux-mêmes en pays d'élection et pays d'États (particulièrement la Bourgogne). Il faut constater en finissant que la capitation a été pour quelque chose dans le choix que les constituants firent du loyer comme signe extérieur du revenu. La contribution mobilière « n'est autre que la capitation modifiée ».

M. Armand BRETTE a rendu aux étudiants, — et aux professeurs, — un très grand service en extrayant de son monumental *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux en 1789* la matière d'un volume de 120 pages sur les *Limites et les divisions territoriales de la France en 1789*[3]. M. Brette montre fort bien que la France n'avait pas de frontières précises; le concept de souveraineté était flottant au point que la royauté elle-même ne savait pas bien si le pays d'outre-Meuse-Gallo-Liégeois, si la principauté de Salm et celle de Mandeure, etc., étaient à elle ou à d'autres. Il montre ensuite combien le mot de *province* est un mot vague, qui ne répond à rien de défini. Sans aller comme lui jusqu'à souhaiter qu'il disparaisse de l'usage et de l'enseignement[4], nous espérons qu'après le

1. *Étude d'histoire sociale*. Paris, A. Colin, 1907, in-18, 372 p.
2. Paris, Bonvalot-Josse, 1906, in-8°, 480 p., Pièces justificatives.
3. Paris, Ed. Cornély, 1907, in-8°, VII-134 p., 4 cartes.
4. M. Brette paraît vouloir grand mal aux géographes. Mais ceux-ci, quand ils parlent de Bretagne, d'Auvergne, de Bourgogne, de Provence, ne se réfèrent pas à des territoires délimités par des frontières précises, mais à un ensemble de caractères géologiques, climatologiques, biologiques, anthropogéographiques,

livre de M. Brette personne, dans les classes de nos lycées, ne dira plus : « La France était divisée en *tant* de provinces », — sans que d'ailleurs on puisse se mettre d'accord sur le chiffre. — On dira désormais, suivant la formule de Thouret, admirablement exacte en sa complexité : « La France était divisée en autant de divisions différentes qu'il y avait de diverses espèces de régimes et de pouvoirs : en diocèses sous le rapport ecclésiastique; en gouvernements sous le rapport militaire; en généralités sous le rapport administratif; en bailliages sous le rapport judiciaire. » On ne saurait dire davantage, et c'est déjà une rude tâche que de fixer le nombre de chacune de ces divisions. M. Brette en a établi des cartes schématiques d'une clarté parfaite[1] qui dispenseront le public scolaire de recourir au grand *Atlas des bailliages*.

M. E. Hocquart de Turtot[2] croit avoir fait une découverte : à savoir que les « privilèges », sous l'ancien régime, n'étaient pas le monopole des ordres dits « privilégiés », mais que le tiers état en avait sa part. De cette thèse admise à peu près par tout le monde, il n'a pas donné de preuves nouvelles[3]. Il n'a même étudié que les privilèges de la robe et de la finance; il n'a guère effleuré ceux de la simple bourgeoisie. Il enfonce aussi une porte ouverte en nous apprenant que le Parlement de Paris a joué un rôle dans les préludes

dont la combinaison fait que certains groupes d'hommes, en dépit des variations de la carte politico-administrative, se sont avoués et s'avouent encore Bretons, Auvergnats, Bourguignons, Provençaux. Pour être une réalité vague, cet ensemble de rapports n'en est pas moins une réalité. Il en est de même du *pays*, que M. Brette critique ailleurs, et qu'il faut entendre moins comme une entité topographique à limites déterminées que comme l'expression de certaines conditions agricoles et économiques. Ceci dit, nous accorderons à M. Brette qu'il y a souvent discordance entre les régions géographiques et les provinces historiques. C'est même le cas le plus général, et pour une raison très simple : les capitales autour desquelles se concentrait un État féodal ne s'établissaient jamais dans le milieu géométrique d'une région naturelle, c'est-à-dire d'une région à production *monotone*, mais au contraire sur la lisière de cette région et des régions à produits différents, échangeables contre les siens propres; de là une tendance irrésistible à s'annexer des morceaux des régions voisines. Il y a même certaines provinces historiques qui ne sont pas autre chose (telle la Bourgogne) qu'un agrégat de régions diverses, qu'une collection d'empiètements.

1. Distinguant les bailliages principaux et secondaires, les évêchés suffragants de l'étranger, etc.

2. *Le Tiers état et les privilèges.* Paris, Perrin et Cie, 1907, in-16, 286 p.

3. Ses sources sont à peu près exclusivement Tocqueville, A. Rambaud, Thirion, Baudrillart et le *Machault* de Marion (pas les autres ouvrages du même, ni Flammermont).

de la Révolution, et il semble ignorer qu'il existait d'autres parlements en France[1].

III. Histoire des idées. — Guillaume Budé, le prince des humanistes français, n'avait pas encore été étudié comme il le mérite. Il a enfin trouvé son biographe en M. Louis Delaruelle qui, dans un premier volume[2], retrace les origines de ce grand esprit. L'historien goûtera cette reconstitution du milieu où s'épanouit le premier humanisme. Il notera l'apparition chez Budé de ces idées neuves qui vont révolutionner d'abord l'étude du droit et bientôt la religion; car l'exégèse des Pandectes le conduit à l'exégèse des livres saints et au rejet de la Vulgate. Il saura gré à M. Delaruelle de sa délicate analyse du *De Asse* : ce livre extraordinaire est comme une *somme* des idées de Budé, où fourmillent les digressions sur la politique, sur Guy de Rochefort et Georges d'Amboise, sur Jules II et l'Église : tout cela à propos de la question de savoir combien pesait une monnaie romaine! Ces premiers humanistes n'étaient pas des polisseurs de syllabes; ils croyaient vraiment que l'étude des lettres antiques ferait le bonheur de l'humanité. Ils le croyaient avec une telle ferveur, ils le croiront bientôt avec une telle étroitesse, « que le triomphe de l'humanisme eût été la mort de l'esprit français ». C'est ce que M. Delaruelle se réserve de prouver dans les volumes suivants, auxquels nous souhaitons une prompte venue. En attendant, il a joint à son travail un excellent *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé*[3] qui rendra les plus grands services; 175 lettres analysées, allant de 1510 à 1536, adressées à Érasme, à Morus, à Lascaris, etc., et auxquelles les diverses fonctions remplies par Budé confèrent souvent un réel intérêt historique.

John Locke est assurément l'Anglais qui a exercé la plus forte influence sur l'esprit français du XVIIIe siècle. Mais peut-être que les Français de ce temps-là (et du nôtre) se le sont représenté plutôt tel qu'ils auraient voulu qu'il fût, c'est-à-dire comme le type du *philo-*

1. Une phrase de la p. 7 fait vivre le président de Mesmes beaucoup plus d'un siècle. Le pamphlet cité p. 77 a pour titre exact : *la Chasse au vieil grognard de l'antiquité*.

2. *Études sur l'humanisme français. Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses.* Paris, Champion (*Bibl. de l'École des hautes-études*, fasc. 162), 1907, in-8°, XL-290 p., in-8°, 2 fac-similés, Appendice et Index. Thèse de la Faculté des lettres de Paris.

3. Toulouse, Privat, et Paris, Ed. Cornély, 1907, in-8°, XX-251 p., 2 fac-similés, Index. Thèse complémentaire.

sophe, que tel qu'il a été. Le mérite de M. Ch. Bastide[1] est de nous faire voir en John Locke un homme qui a vécu en un certain temps et en un certain pays, avant tout un apologiste de la Révolution de 1689. De là l'intérêt historique très vif de ce livre, où l'on voit comment naquirent la théorie du droit populaire et la théorie de la tolérance, et comment ces idées modifièrent peu à peu le vieux conservatisme anglican, avant de se répandre et de se transformer sur le continent[2].

Il y a moins d'ordre, — et peu de nouveauté, — dans le volume consacré à Bayle par M. Jean Delvolvé[3]. Ce qui est intéressant pour l'historien dans la vie de cet esprit universel, c'est sa lutte avec Jurieu. Double lutte, sur deux questions : sur la tolérance religieuse d'une part, d'autre part sur le droit des peuples à la rébellion. Sur le premier point, c'est Jurieu qui représente le passé autoritaire, Bayle l'éveil à la liberté; sur le second, c'est Bayle qui défend les pouvoirs établis, c'est Jurieu le révolutionnaire. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux idées ne sont suffisamment étudiées dans leur filiation. Parmi les ancêtres de la première, M. Delvolvé (p. 58) semble oublier Montaigne, qui est pourtant, à mon sens, plus voisin de Bayle que Sébastien Castellion. Pour la seconde, elle est plus spécifiquement « réformée » que M. Delvolvé ne le croit, et avant d'être défendue par « Junius Brutus »[4], elle avait même été exposée par Théodore de Bèze.

Henri Hauser.

PUBLICATIONS DIVERSES.

M. Pierre Champion, à qui nous devons déjà deux travaux critiques d'une réelle valeur sur *Guillaume de Flavy* et sur la

1. *John Locke. Ses théories politiques et leur influence en Angleterre. Les libertés politiques. L'Église et l'État. La tolérance.* Paris, Leroux, 1907, in-8°, 397 p., Index.

2. Le chapitre III relate le séjour de Locke en France (1675-1679). Le journal de Locke est plein de renseignements sur la vie des paysans (réhabilitation inattendue de La Bruyère, auquel on reproche souvent d'avoir noirci le tableau), les préparatifs de la Révocation, l'organisation des églises réformées et les rapports, très supportables, entre les laïques des deux confessions.

3. *Religion, critique et philosophie positive chez Pierre Bayle.* Paris, Alcan, 1906, in-8°, 445 p.

4. Sur les *Vindiciae* et leur attribution à Mornay, voyez le très intéressant et ingénieux travail de M. Albert Elkan, *Die Publizistik der Bartholomäusnacht und Mornays Vindiciae contra tyrannos* (*Heidelberger Studien*, 1905). — P. 71, une coquille : arménienne pour arminienne.

Chronique Martiniane, vient de faire une découverte très heureuse qui lui permettra de donner des poésies de Charles d'Orléans une édition vraiment critique où elles seront publiées dans leur ordre de composition et où la figure du poète apparaîtra sous son vrai jour. L'étude intitulée *le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (H. Champion, 89 p. in-8°) peut être considérée comme l'introduction à cette édition critique. En étudiant le ms. fr. 25458 de la Bibliothèque nationale, qui contient les poésies de Charles d'Orléans et celles de plusieurs des poètes qu'il réunissait à sa cour de Blois, entre autres plusieurs pièces de Fr. Villon, M. Champion a reconnu que ce manuscrit, non seulement contient de nombreuses corrections et des rubriques qui ne peuvent être dues qu'au prince lui-même, mais que des pièces entières sont de son écriture, comme semble le prouver la comparaison de ces textes avec des spécimens de l'écriture de Charles d'Orléans que M. Champion publie en fac-similés[1]. Le manuscrit n'a pas été utilisé par les éditeurs du poète, Champollion-Figeac, Guichard et Ch. d'Héricault. Ils ont suivi, il est vrai, des manuscrits qui sont des copies de ce manuscrit primitif, mais ces copies ont transcrit leur prototype tel qu'il se présentait à eux, sans s'inquiéter de quelle manière il avait été composé et quelle était la date des pièces qui s'y trouvent. Il a fallu, pour en bien comprendre l'ordonnance, démêler d'abord l'ordre premier des cahiers dont il est formé et qui ont été brouillés à la reliure, puis distinguer les écritures et la provenance des diverses pièces. Charles d'Orléans avait distribué le recueil d'après un ordre méthodique : ballades, chansons et rondeaux, mais chaque partie du recueil est due à plusieurs mains. Un premier copiste a transcrit avec une ornementation soignée, vers 1450, les poésies de la jeunesse du duc, celles de son séjour en Angleterre ou qui suivirent de près sa rentrée en France; puis vient un groupe plus récent de pièces écrites par divers scribes, avec des lettres ornées médiocres; enfin un troisième groupe, avec de simples capitales rouges, qui est dû tantôt à des scribes, tantôt au duc lui-même, tantôt à ses amis. Un dernier groupe de même nature n'a plus ni ornementation ni rubrique. Ces diverses écritures se trouvent mêlées. Des pièces de la vieillesse du duc sont venues s'insérer parmi les ballades de la jeunesse, et ensuite, dans les chansons, on a profité des blancs réservés à la musique en haut de chaque page pour y écrire des pièces nouvelles, en particulier des rondeaux. Comme le mot *chanson* se

1. Il reste bien l'hypothèse d'un secrétaire de la main. Mais cela ne changerait rien aux arguments de M. Champion, et, d'ailleurs, les corrections resteraient son œuvre, et le manuscrit conserverait son caractère de recueil, non autographe, mais primitif et original.

trouvait en haut des pages, le titre *rondel* se trouve inscrit à la fin des rondeaux et semble former le titre de la chanson qui occupe le bas du feuillet, ce qui a conduit les copistes et les éditeurs à de singulières méprises. Ce qui a parfois facilité, mais aussi compliqué le classement, c'est la numérotation des pièces, qui subsiste en grande partie, bien que parfois le couteau du relieur l'ait fait disparaître. M. Champion croit que les rondeaux ont été numérotés par le duc lui-même. Le classement chronologique des poésies du duc leur donne une valeur biographique considérable. Tandis qu'elles étaient jusqu'ici tellement mêlées que tous les sentiments qu'elles exprimaient, joies ou déceptions de l'amour, exaltation de la jeunesse ou mélancolie de la vieillesse, paraissaient des variations artificielles sur des thèmes de convention, on verra désormais qu'elles répondent aux diverses périodes de la vie du duc et aux variations même de ses dispositions morales. Les pièces amoureuses en particulier, avec les joies et les chagrins qu'elles expriment, deviennent la confession d'un roman vécu.

M. Dejean, directeur des Archives, vient de rendre à notre histoire politique, sociale et administrative au temps du Consulat et de l'Empire un signalé service par son livre sur *Un préfet du Consulat : Jacques-Claude Beugnot, organisateur des préfectures au ministère de l'Intérieur, 1799-1800, préfet de la Seine-Inférieure, 1800-1806* (Plon). Grâce aux papiers de Beugnot, dont une partie a été léguée aux Archives nationales, en 1904, par le second comte Beugnot, nous pouvons maintenant connaître à fond la carrière administrative et pénétrer l'esprit et le caractère de cet homme honnête, capable, spirituel, instruit et sage qui, s'il avait, comme le dit le duc de Broglie dans ses *Souvenirs*, l'épine dorsale un peu brisée et l'âme fonctionnaire, apportait néanmoins dans l'exercice de ses fonctions un sentiment très haut de ses devoirs, un grand désintéressement et assez d'indépendance pour oser contredire Napoléon sur la question de la liberté du commerce, au risque de passer pour un idéologue[1]. M. Ch. Schmidt, dans son beau livre sur le *Grand-Duché de Berg*, avait déjà utilisé ceux de ces documents qui se rapportent aux années 1808-1813, pendant lesquelles, après avoir été ministre des Finances du roi Jérôme, Beugnot dirigea l'administration du grand-duché comme commissaire impérial. M. Dejean étudie aujourd'hui Beugnot pendant les années 1804 à 1806, où l'ancien procureur syndic de

1. M. Dejean, p. 325, rappelle, d'après les *Souvenirs* de Chaptal, cette conversation au sujet du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, qui eut lieu à Rouen en 1806, pendant le voyage que fit Napoléon dans la Seine-Inférieure.

l'assemblée d'élection de Bar-sur-Aube, l'ancien député à l'Assemblée législative, se trouve appelé à prendre part au rétablissement de l'ordre public et de la bonne administration en France, après le 18 brumaire. On a souvent soutenu la thèse que l'œuvre de Bonaparte est la continuation logique et le couronnement de celle de la Révolution, et que Bonaparte, bien loin de renier la Révolution, a été dirigé dans tous ses actes par la volonté de rendre impossible le retour de l'ancien régime et de conserver les conquêtes de la Révolution. Les fonctionnaires comme Beugnot ont, en tous cas, été à la fois de fidèles serviteurs du régime inauguré en brumaire et de fidèles serviteurs des principes de 89 et des réformes de la Constituante. Il est resté, à travers les années du despotisme impérial, assez attaché aux idées libérales qu'il défendait à la Législative pour pouvoir être le principal rédacteur de la Charte, ministre de Louis XVIII et pair de France sous Louis-Philippe, sans qu'on ait pu l'accuser de palinodie. C'est comme principal auxiliaire de Lucien Bonaparte, lorsque celui-ci fut chargé après brumaire de réorganiser le ministère de l'Intérieur, que Beugnot commença à servir le nouveau régime, avec le titre de chef de division, mais hors cadre. M. Dejean donne des détails nouveaux et précis sur l'activité intelligente de Lucien, trop décrié par M. Masson, et en particulier sur le travail d'organisation des préfectures auquel Beugnot prit une très grande part, d'abord en collaborant à la liste des candidats à présenter au Premier Consul, puis en rédigeant les instructions aux nouveaux préfets. Nous avons encore le rapport de Lucien rédigé par Beugnot et les tableaux sur lesquels les propositions de Lucien furent soumises à Lebrun, Cambacérès, Talleyrand, Clarke, qui faisaient leurs observations et proposaient eux aussi des candidats, et sur lesquels Bonaparte inscrivait les noms de ceux qu'il avait choisis. Or, sur quatre-vingt-quinze propositions de Lucien, soixante-cinq furent ratifiées et, si l'on examine les choix, on voit qu'ils furent inspirés par la volonté bien arrêtée de remettre l'administration entre les mains d'hommes capables, fermes et modérés, d'hommes d'ordre, mais ayant donné des gages à la Révolution et animés de son esprit. La circulaire de Beugnot, du 12 mars 1800, est inspirée des mêmes idées : effacer le souvenir de toutes les luttes civiles, ne voir en France que des Français, mais, en ne regardant que vers l'avenir, créer un régime d'ordre et de concorde. — Beugnot, nommé préfet de la Seine-Inférieure, se montra fidèle, comme préfet, aux principes qu'il avait préconisés quand il était le conseiller de Lucien. Le très remarquable tableau que trace M. Dejean de l'état de la Basse-Normandie au moment où Beugnot fut appelé à l'administrer ajoute

beaucoup de traits précis à ce que MM. Rocquain, Vandal et d'autres nous ont appris sur la situation de la France à la fin du Directoire. L'industrie, le commerce, l'agriculture y étaient dans un état lamentable; l'insécurité des communications, le désordre des administrations départementale et communale perpétuaient le malaise et la misère. Aussi les populations de la Seine-Inférieure étaient-elles en grande majorité désaffectionnées du régime républicain, sinon ouvertement réactionnaires. Beugnot s'attacha et réussit à rétablir l'ordre dans l'administration, à purger le pays des malandrins qui l'infestaient, à rendre à la justice son autorité et son efficacité, et, en donnant un essor nouveau à l'activité économique et à la prospérité agricole du pays, à modifier profondément l'opinion publique et à créer, dans la population, un véritable attachement au régime issu de la Révolution. Quand Napoléon visita la Seine-Inférieure, en 1806, il fut émerveillé des résultats de l'administration de Beugnot, comme le furent, du reste, tous les contemporains; il lui témoigna sa satisfaction, moins par les 20,000 francs de gratification qu'il lui accorda que par les postes de confiance qu'il lui donna en Allemagne. — Beugnot avait eu à lutter non seulement contre le désordre que le régime directorial avait été impuissant à réprimer, mais contre des difficultés nouvelles. Il avait travaillé à la pacification religieuse par l'application du régime du Concordat, où il voyait, comme Napoléon, une sorte de police spirituelle et un moyen de mettre les forces religieuses au service de l'État; mais il eut à lutter contre l'infatuation vaniteuse de l'archevêque de Rouen, Cambacérès, qui se croyait le successeur des prélats de l'Ancien Régime et s'accommodait mal et des prêtres constitutionnels recueillis par l'Église concordataire et de la subordination où le pouvoir civil voulait maintenir les pouvoirs ecclésiastiques. La question du recrutement militaire, qui parut si dure aux populations quand la rupture du traité d'Amiens mit à néant l'espoir d'un régime de paix européenne, créa aussi de graves embarras à l'administration. — Beugnot mit beaucoup d'habileté, de modération et de fermeté à résoudre ou à tourner ces difficultés, à rendre le moins écrasantes possible les levées de conscrits. Bien que Beugnot eût certaines idées théoriques, par exemple en économie politique, où il restait très attaché aux idées des physiocrates, il avait, néanmoins, un esprit profondément réaliste; il avait trop vu l'abus des formules et des principes pour n'être pas, avant tout, un partisan de la politique des résultats. A ceux qui demandent la rentrée de tous les prêtres insermentés au nom de la liberté des cultes, il fait remarquer que tous les gouvernements qu'il a connus sont morts « de la maladie du respect de ce qu'on appe-

lait alors des principes. Un gouvernement est la vie d'un peuple, puisque son absence en détruit les individus. Tout ce qui tend à sa conservation est principe. Tout ce qui tend à sa dissolution est erreur ou sottise » (cité par Dejean, p. 346). Aussi trouvait-il que son département avait un excellent esprit public, parce qu'il y règne « une grande immobilité politique et un grand mouvement domestique ». Pour bien remplir ses fonctions de préfet, Beugnot avait étudié à fond les anciens pouvoirs des intendants, ce qui prouve à quel point Tocqueville a eu raison de voir dans les préfets les successeurs directs de ces commissaires de l'Ancien Régime dont l'institution provisoire était devenue la base même de l'administration. Mais Beugnot, en même temps, ne voulait pas d'une administration départementale sans initiative et subordonnée servilement au pouvoir central. Il regrettait que les conseils généraux, qui auraient pu être un élément puissant de vie locale, fussent de plus en plus réduits à être des bureaux d'enregistrement des volontés préfectorales. — Le Beugnot, auteur des Mémoires, était surtout connu comme un homme d'esprit, un observateur malicieux et pénétrant. Grâce à M. Schmidt et surtout à M. Dejean, il nous apparaît comme un des plus remarquables et des plus dignes d'estime parmi les administrateurs qui aidèrent Napoléon à réorganiser la France.

C'est encore un administrateur que nous font connaître les intéressants *Mémoires du baron Sers, 1786-1862* (Fontemoing), publiés et annotés par MM. le baron H. Sers et Raymond Guyot. André Sers, issu le 3 novembre 1786 d'une famille protestante de Bordeaux, fit son éducation politique à Mayence de 1798 à 1809 sous la direction de Jeanbon Saint-André, qui était de sa famille. Dans ce poste de frontière, auprès d'un préfet qui était resté attaché aux souvenirs révolutionnaires, au milieu des mouvements de troupes et des opérations militaires, Sers, qui n'était pas un esprit supérieur, mais qui avait une intelligence nette et une âme droite, reçut les meilleures leçons qui pouvaient former un bon administrateur. Il y puisa un patriotisme ardent, une grande rigueur dans l'exercice des devoirs professionnels et un fonds de libéralisme qui trouva sa pleine satisfaction après 1830 sous le gouvernement de Louis-Philippe. Auditeur au Conseil d'État en 1810, sous-préfet de Spire en 1811, de Wissembourg en août 1814, à Lille pendant les Cent-Jours, puis à Nancy après la seconde Restauration, puis de nouveau à Wissembourg quand on supprima les sous-préfectures de chef-lieu, il devint préfet de Colmar en 1819. Disgracié en 1820, il fut envoyé à Aurillac et passa en 1826 à Clermont, où la révolution de 1830 vint le

surprendre et le ravir. Dès le 10 août 1830, il était nommé à la préfecture de la Moselle, poste particulièrement intéressant et difficile où il réussit admirablement et qu'il ne quitta que pour devenir, en 1838, préfet dans sa ville natale de Bordeaux. La rédaction suivie de ses *Mémoires* s'arrête là. Un dernier cahier, dont les éditeurs n'ont donné que des fragments, est relatif aux travaux d'utilité publique exécutés par Sers à Bordeaux. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière administrative. Il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, en 1862. C'est en 1852 qu'il écrivit ses souvenirs. On y trouvera, à côté d'épisodes particulièrement émouvants, comme l'invasion de 1814, l'entrée des alliés à Paris, la révolution de 1830 à Clermont, les émeutes républicaines à Metz en 1831 et 1832, une foule d'anecdotes et de jugements sur les événements et les personnages politiques des divers régimes qu'a servis M. Sers, qui méritent d'être recueillis par l'historien. Ces *Mémoires* donnent en particulier une haute idée du sérieux avec lequel les préfets d'autrefois comprenaient leurs fonctions.

M. G. Bourgin a fait paraître dans la *Bibliothèque socialiste* une petite *Histoire de la Commune* (E. Cornély), où il a fait un louable effort pour exposer avec impartialité, clarté et exactitude les diverses péripéties de la guerre civile qui a suivi l'insurrection du 18 mars et pour analyser les causes du mouvement, les éléments qui y ont pris part et les tendances dont il a été la manifestation. Dirons-nous qu'il a pleinement réussi dans cette tâche? Il reconnaît lui-même qu'elle est malaisée, sinon impossible. C'est déjà un grand mérite de n'y avoir pas tout à fait échoué. Le principal défaut du livre de M. Bourgin découle de ce qui est peut-être le plus méritoire dans sa tentative. Il a tenté de grouper les événements dans un ordre à demi méthodique, d'étudier successivement le comité central, le gouvernement communaliste et l'œuvre de la Commune, puis de réunir dans un autre chapitre les faits de guerre. Bien loin d'ajouter à la clarté de l'ouvrage, cette disposition des matières rend l'histoire de la Commune très difficile à comprendre et à suivre. La Commune a eu certaines causes positives, et à un certain point de vue légitimes, que M. Bourgin a très bien analysées dans son premier chapitre, en particulier la crainte que la majorité réactionnaire de l'Assemblée nationale voulût rétablir la monarchie et les mesures hostiles prises par l'Assemblée contre Paris : refus de proroger les échéances et les loyers, de maintenir la solde des gardes nationaux, etc. Mais elle a été aussi une explosion irréfléchie des passions révolutionnaires les plus variées et les plus incohérentes, exaspérées par la faim, l'alcoolisme, la peur perpétuelle de la trahison et l'état

d'anarchie où Paris vivait depuis six mois, la convulsion suprême d'un corps névrosé après les deux crises du 31 octobre et du 21 janvier. Il n'y a eu à aucun moment dans Paris révolté aucun gouvernement régulier exerçant des pouvoirs définis, ni parmi les communards des idées nettes sur le but qu'ils poursuivaient; tout a été mesures de circonstances, actes spontanés de volontés souvent contradictoires. On ne peut comprendre la suite de ces événements et de ces actes qu'en les voyant se dérouler au jour le jour dans un désordre où les passions et les nécessités déterminent seules leur direction. M. Bourgin se croit impartial, il s'efforce de l'être; mais il ne l'est pas et il était, je le reconnais, très difficile de l'être. Il croit que le 18 mars M. Thiers, « le ministre de la rue Transnonain » (est-il digne d'un historien d'imaginer que M. Thiers a voulu le massacre de la rue Transnonain?) a voulu une bataille. A ce moment, il voulait reprendre les canons et croyait que la chose se ferait sans difficultés; de là l'imprévoyance où M. Bourgin paraît voir une intention de violences. Il trouve encore pleines de sagesse les proclamations où les vainqueurs du 18 mars annoncent qu'ils ont défendu les droits de Paris et chassé un gouvernement qui trahissait. Le calme même du récit de M. Bourgin, l'effort qu'il fait pour trouver des raisons raisonnables à des actes dont la plupart sont irraisonnés, rendent cette histoire plus incompréhensible que ne le feraient les récits passionnés d'un défenseur ou d'un adversaire de la Commune. Pour comprendre ces événements, il faut voir et montrer dans toute sa crudité l'état d'anarchie, de délire et de sottise qui a régné à Paris pendant le règne de la Commune (si bien que tous les hommes capables de raisonner et de prévoir ont été vite réduits à l'impuissance) et l'état d'exaspération féroce où les républicains les plus convaincus avaient été jetés par l'assassinat de Clément Thomas et de Lecomte et par cette insurrection contre le gouvernement de la France au moment où les Prussiens en occupaient encore le tiers et étaient aux portes de Paris. Les Versaillais renvoyaient aux communards l'accusation de trahison, et, il faut le dire, avec raison, car si la Commune eût triomphé de Versailles, ce sont les Prussiens qui seraient entrés à Paris pour y rétablir l'ordre. Je ne parle pas de ce qui s'est passé au moment de l'entrée des Versaillais à Paris, lorsque tous les monuments de Paris brûlaient et qu'on devait prendre de force quartier après quartier, tandis que les batteries du Père-Lachaise et des Buttes-Chaumont tiraient sur la ville. Tout le monde avait perdu la tête dans le cataclysme qui faisait venir aux lèvres les noms de Sodome ou de Babylone. M. Bourgin ne paraît pas avoir compris que M. Thiers avait dans cette crise d'un caractère si exceptionnel suivi

la seule politique sensée : n'accepter aucune transaction avec l'émeute, car il aurait été renversé et le pouvoir eût passé aux mains des monarchistes les plus forcenés, profiter de la situation pour affirmer la République et lui donner le prestige d'avoir été le seul régime capable de dompter un soulèvement de Paris. Mais il a fallu des mois pour que la France reprît son équilibre moral et pour que les républicains avancés eux-mêmes pussent juger les Communards avec une juste indulgence. Ce qui a rendu, ce qui rend encore cette indulgence et cette équité difficiles, c'est la prétention qu'ont affichée plus tard les partis socialistes et révolutionnaires d'exalter le mouvement communard comme s'il avait sauvé la République et été la manifestation consciente de théories sociales et politiques. La seule théorie que la Commune ait émise, l'organisation d'un gouvernement fédératif formé de communes indépendantes, a été une théorie de circonstance dépourvue de tout sérieux, et l'œuvre sociale de la Commune a été nulle et ne pouvait qu'être nulle. Il est plus vrai de dire que la Commune a sauvé la République. Elle l'aurait tuée si elle avait triomphé de Versailles, car les Prussiens n'eussent pas accepté son triomphe; mais l'insurrection et sa répression, la suppression partielle et momentanée de l'armée de la Révolution et de l'armée du crime, qui se trouvaient réunies dans les rangs des fédérés, ont certainement été pour beaucoup dans l'établissement de la troisième République, dans l'énergie avec laquelle la France a travaillé à réparer les maux de la guerre et dans le développement régulier des institutions républicaines et démocratiques. Faut-il savoir gré aux insurgés du 18 mars de la marche, bien peu prévue par eux, que devait prendre l'évolution politique et sociale de la France?

La thèse de M. Georges Gendarme de Bévotte sur la *Légende de Don Juan* (Hachette) sort un peu des cadres de notre Revue, mais nous devons cependant en signaler les mérites et l'importance, car elle ne renferme pas seulement un chapitre précieux de littérature comparée, qui étudie la légende de D. Juan depuis le *Burlador de Séville* et les pièces de Lope et de Cueva qui l'ont inspiré, jusqu'au poème de Byron; elle renferme aussi un chapitre de psychologie comparée des époques et des peuples, car M. de Bévotte n'a pas négligé de montrer comment la figure et les aventures de D. Juan se sont modifiées suivant le milieu social où se sont produites les œuvres dont il est le héros, celles du moins qui ont une valeur originale. On peut s'étonner que ce sujet n'eût jamais été traité, quand on songe que le personnage de D. Juan est la seule création littéraire qui, née en Espagne avec un caractère local très accentué, ait acquis droit de cité chez toutes les nations civilisées de l'Europe et

que, d'autre part, ce personnage est l'incarnation d'un des types humains, ou, si l'on veut, d'un des côtés de la nature humaine qui ont de tout temps parlé le plus vivement à la curiosité, à l'imagination et à la sensibilité de tous, à celles du vulgaire comme à celles des lettrés et des artistes et aussi des prédicateurs et des saints. M. de Bévotte nous présente d'abord le *Burlador de Séville* ou Convié de pierre, dont il croit pouvoir laisser la paternité à Tirso de Molina, bien que nous n'en ayons qu'un texte altéré. Il analyse ce qu'il doit au *Dineros son Calidad* de Lope, à la légende italienne de Leontio ou du moins à des contes analogues et à l'*Infamador* de Cueva. Il écarte toute hypothèse d'un fondement historique de la légende et il en montre le caractère profondément espagnol, par la simplicité même du caractère de D. Juan qui obéit aveuglément aux ardeurs changeantes de son tempérament et par l'intensité du sentiment religieux qui l'anime. En Italie, M. de Bévotte trouve trois dérivés du *Burlador*, le *Convitato di pietra* de Cicognini, une pièce perdue de Giliberto et un scenario de Biancobelli. En France, des Italiens jouèrent entre 1653 et 1659 un *Convié de pierre* et en 1658 et 1659 Dorimon et Villiers firent jouer à Paris, sous le nom incorrect de *Festin de Pierre*, des imitations de la pièce aujourd'hui perdue de Giliberto. En Italie, comme on pouvait s'y attendre, le caractère sérieux du *Burlador* est très atténué; on y introduit un important élément comique et le D. Juan devient une arlequinade. Le D. Juan de Molière est le centre de la thèse de M. de Bévotte. Il montre que Molière n'a pas connu le *Burlador*, mais qu'il a connu Cicognini et le scenario italien perdu, qu'il a surtout largement utilisé les imitations de Dorimon et de Villiers. Mais avec Molière, les aventures dont D. Juan est le héros ou la victime deviennent secondaires au regard du personnage même de D. Juan qui fait seul l'unité de la pièce. M. de Bévotte repousse l'idée que Molière aurait trouvé chez ses contemporains un original de D. Juan; et, d'un autre côté, il repousse aussi la critique souvent adressée au personnage de D. Juan d'être contradictoire. Il trouve en D. Juan les trois caractères des libertins français du XVIIe siècle : le débauché, l'athée, l'hypocrite. Enfin il dégage l'importance des figures tout originales d'Elvire et de Sganarelle. Nous ne suivrons pas M. de Bévotte dans l'étude admirable d'érudition et pourtant toujours claire et élégante qu'il fait du personnage de D. Juan ou de ses congénères (car Lovelace et Valmont sont des D. Juan) à travers les littératures française, italienne, anglaise, allemande et hollandaise au XVIIe et au XVIIIe siècle. D. Juan se teinte partout des couleurs du pays et de l'époque où il se naturalise. Le libertin anglais qu'est Lovelace et le libertin français qu'est Valmont sont des artistes

en séduction qui ont l'un la dureté brutale et l'hypocrisie de l'Anglais, l'autre la sécheresse spirituelle et le cynisme du Français. Mais nous recommandons particulièrement aux historiens de la littérature et des mœurs les deux derniers chapitres sur les précurseurs du romantisme en Allemagne et en Angleterre où l'on voit le personnage de D. Juan devenir un être poétique, charmant et fatal, victime de l'amour qui l'entraîne et qui cherche dans l'amour l'assouvissement de sa soif d'idéal et de beauté. Il y a dans le premier de ces chapitres des pages exquises de finesse sur les relations entre la légende de Faust et celle de D. Juan. Je n'ai pas insisté sur les rares qualités littéraires qui distinguent la thèse de M. de Bévotte. J'ai voulu insister surtout sur sa valeur comme travail d'histoire et d'érudition. C'est une œuvre qui compte et restera.

M. Georges Lyon vient de réunir sous le titre : *Enseignement et religion* (Alcan), une série d'études qui sont unies par une idée commune : l'association de la liberté la plus complète de la pensée philosophique à l'égard de la métaphysique et de la religion avec une tolérance respectueuse envers toutes les convictions sincères. Cette idée est développée *ex professo* dans les trois chapitres réunis sous le titre : *l'Enseignement d'état et la pensée religieuse,* qui sont le résumé de conférences de pédagogie philosophique professées à l'École normale en 1902, où M. Lyon a traité avec une grande élévation des devoirs du professeur de philosophie dans les établissements d'instruction de l'État, à l'égard des idées religieuses. C'est à ce même point de vue des droits de la pensée philosophique que dans le chapitre : *Querelle de philosophe*, il répond à M. Jules Simon, qui faisait, comme M. Cousin, du professeur de philosophie le prédicateur d'un spiritualisme d'État et lui interdisait presque de philosopher librement[1]. Les quatre-vingt-dix pages suivantes du volume sont occupées par des fragments d'un haut intérêt sur la philosophie de Locke, dont M. Lyon fait ressortir l'originalité qui a été injustement contestée, et sur les idées de Locke en matière de religion et d'éducation. Le chapitre le plus intéressant pour les historiens est celui qui traite de la place occupée par Locke dans la formation de la doctrine de la liberté de conscience. Le dernier morceau du volume parle de la *Paix perpétuelle* dans ses rapports avec les théories de Hobbes. Ce philosophe,

1. On pourrait croire, d'après ce que dit M. Lyon dans la préface de son volume, que les conférences de pédagogie n'ont été inaugurées à l'École normale qu'en 1901-1902. On verra dans l'article que j'ai publié dans la *Revue de l'enseignement supérieur* du 15 septembre 1907, sous le titre : *la Pédagogie historique à l'École normale en 1888-1889*, que l'initiative de ces conférences avait été prise par les historiens dix ans auparavant.

à qui M. Lyon a consacré une excellente étude dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine,* considère la rivalité belliqueuse entre les grands États comme une fatalité inexorable. M. Lyon fait remarquer avec raison que si les individus et les groupes qui composent un État ont pu assurer entre eux la paix grâce à un Léviathan auquel ils sont soumis, rien n'empêcherait de créer un Léviathan supérieur qui imposerait la paix entre les États.

Il est bien regrettable que dans son livre intitulé : *Sur la divinité de Jésus-Christ* (Téqui), M. le comte H. de Lacombe ait mêlé les très intéressantes études qu'il a consacrées à Bossuet, considéré comme exégète de l'Ancien Testament, à des morceaux d'apologétique religieuse sur la divinité de Jésus-Christ et sur le surnaturel qui n'ont de valeur que pour les croyants. Sans doute les esprits libres n'accepteront pas les idées de M. Lacombe sur les limites imposées à l'exégèse, sur la valeur permanente du *Discours sur l'histoire universelle*, sur la justesse des attaques de Bossuet contre Richard Simon. Mais on lira avec fruit les chapitres excellents dans lesquels M. de Lacombe expose avec quelle conscience Bossuet s'est mis au courant des travaux accomplis de son temps sur la Bible et les antiquités orientales, et s'est mis en mesure, par l'étude de l'hébreu, d'entreprendre des travaux sur la Bible et de discuter sans infériorité avec les rabbins et les érudits de son temps. M. de Lacombe ajoute plus d'un trait nouveau et important à la grande figure de Bossuet.

Gabriel Monod.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME.

Ce *Bulletin* paraît ici pour la première fois. Dans l'intention de son auteur, il marquera périodiquement, avec autant d'exactitude que possible, le progrès des études relatives à l'histoire du christianisme; il tiendra compte également des livres, qui, inspirés par les difficultés présentes de croire ou d'obéir, fondent leur argumentation sur des considérations d'exégèse ou d'histoire; en sorte qu'enregistrant les résultats acquis par les purs érudits, il s'efforcera aussi de donner une idée de l'état des problèmes chrétiens contemporains que ces résultats posent, compliquent ou résolvent. Les temps semblent décidément venus où le gros des hommes instruits admettent que la critique historique peut légitimement appliquer ses méthodes aux idées et aux choses de la religion chrétienne, où les préoccupations de polémique ne trouvent plus guère place que dans les écrits des hommes incapables d'apprendre et de penser. C'est un fait digne de remarque que l'Église catholique elle-même, si longtemps gardienne jalouse d'un enseignement immobile et, au moins considérée dans ses autorités directrices, encore si éloignée de reconnaître les résultats de l'exégèse indépendante et de l'histoire libre, commence pourtant à proclamer la nécessité d'appliquer à l'étude de son passé les procédés éprouvés de l'investigation scientifique. Dans un livre récent, M. Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, avance même que toute la science chrétienne repose aujourd'hui, en France, entre les mains du clergé catholique[1]. Il insinue d'ailleurs que la meilleure part du travail historique de ce clergé se fait dans les Instituts catholiques, entre lesquels celui de Toulouse brille d'un éclat particulier; et, de ce que M. Lot a présenté contre l'organisation de notre enseignement supérieur diverses critiques justes, il prend avantage pour fortifier l'éloge qu'il fait des siens et le mépris qu'il a des autres. M. Batiffol exagère et ne l'ignore pas, car c'est un homme informé; mais il faut, avant de le blâmer, songer à sa situation, qui est difficile et le devient chaque jour davantage. Il sait garder l'équilibre avec une habileté, voire une

1. Pierre Batiffol, *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique*. Paris, V. Lecoffre, 1907, in-12, 354 p. C'est un recueil d'articles et de discours; je regrette de n'y avoir pas retrouvé la si intéressante conférence que M. Batiffol a donnée sur l'exégèse de M. Loisy; elle eût été plus représentative de ses opinions actuelles que l'article sur M. Margival et son *Richard Simon*.

suspecte très remarquable entre la page apologétique et la vraie science, mais son livre laisse entrevoir la peine qu'il y prend, et on peut se demander si, tenu en suspicion par certains orthodoxes, il est en meilleure posture auprès des savants. Car enfin, qu'est-ce que cette science catholique qu'il exalte ? Est-ce celle qui, rigoureusement réservée aux méthodes critiques, ne recule devant aucun problème et les résoud sans savoir d'avance à quelles conclusions son enquête la conduira ? Est-ce celle qui est décidée à accepter sans restriction les résultats que la raison toute seule et le raisonnement purement objectif lui présentent comme certains ? Que non pas. S'il savait cela, saurait-il, M. Bouillier écrirait-il, par exemple, qu'il n'y a pas d'évolutionnisme dans l'histoire des dogmes (p. 144) ou que les définitions ecclésiastiques sont « l'œuvre de hommes primitives qui appartiennent au trésor de la révélation » (selon l'expression d'Ils de Gerson, « adoptée par Maury-Seigneur » lui-même p. 132) ? On peut faire un grand de connaissances et ne pas même soupçonner quelles sont les vraies questions qu'agite la science et quel esprit il faut d'abord apporter pour en trouver l'issue. L'ironie, la malice, pour ne pas dire pis encore, que M. Bouillier mêle avec aisance toutes les ardeurs du dehors et parfois ceux du dedans, ne sauraient valoir à l'auteur à ceux qui savent regarder derrière les phrases et les mots. L'organisation d'un enseignement supérieur ecclésiastique n'est pas indifférente aux savants indépendants. Il en pourra sortir, il en sort déjà des travaux excellents sur la théologie historique, l'archéologie, la liturgie, sur toutes les matières qui ne touchent pas à la dogmatique ou peuvent s'en séparer. Si l'application des méthodes scientifiques à ces sujets mêmes entraîne les clercs à les transporter sur d'autres plus dangereux, et si le nouveau Syllabus ne suffit pas à éveiller leurs remontrances, ce nous sera une raison de plus pour louer l'œuvre à laquelle M. Bouillier donne leur ses soins.

Je voudrais, pour cette fois, rester hors de mon dessein, parce que nombre de livres parus dans l'année ne nous sont pas parvenus. Leurs éditeurs ignorent l'intérêt qu'avait la *Revue* de leur faire tirer une page spéciale. De ceux-ci, j'en rapporterai seulement les plus importants, mais je n'ai pas, malheureusement, insister sur eux comme sur ceux qui nous étaient directement adressés.

Histoire générale. — La besogne se fait seule en France d'ouvrages généraux qui permettent aux lecteurs honnêtes de prendre rapidement une idée exacte des questions chrétiennes et leur donnent les moyens d'en poursuivre plus avant l'étude s'ils le désirent. Mgr Darboy a commencé de nombreux la lecture en publiant une *Histoire universelle de l'Église*, dont deux volumes ont paru. Je ne m'arrêterai pas au

premier, puisque M. Loisy en a rendu compte lui-même[1], sauf pour dire que je lui préfère le second, qui en est déjà à sa deuxième édition[1]. Est-ce parce que les questions qui s'y agitent laissent plus d'aisance à la science de l'auteur? Est-ce parce qu'il s'y trouve, s'il est possible, plus complètement sur son terrain, ou parce que plus éclatant est le mérite d'avoir tracé un chemin facile à travers une histoire touffue et encore si mal connue en plusieurs de ses parties? Je ne sais; mais l'impression d'ensemble est plus pleinement rassurante; je ne rencontre point dans ce second tome de ces inquiétantes lacunes, de ces discussions brusquement quittées, qui laissent un vrai malaise à qui sait lire, au cours du premier. Les qualités de précision, de clarté, de finesse et de bonne humeur de l'auteur et aussi sa forte et droite érudition s'y épanouissent tout entières. Sur quelques points, évidemment, on souhaiterait un peu plus d'insistance, par exemple, sur le vrai caractère du christianisme de Constantin (p. 59), sur la théologie de Julien (p. 324), sur la pénétration du christianisme en Occident (début du chapitre XV), ou au moins l'indication de quelques ouvrages où le simple lecteur pourrait aller chercher un complément d'information. L'auteur, de propos délibéré, écarte les notes bibliographiques; mais, puisqu'aussi bien il leur a fait quelques menues concessions, il aurait pu leur en accorder une ou deux douzaines d'autres sans perdre encore beaucoup de papier utile. La matière du livre est, en somme, l'histoire générale de l'Église au IVe siècle. Elle est, comme dans le premier volume, divisée en chapitres, parfois peut-être un peu arbitraires, mais où le récit, guidé par la chronologie, se déroule avec souplesse autour d'un grand nom ou d'un grand fait. L'auteur semble se méfier de ce qu'on est convenu d'appeler les idées générales; toutefois il excelle à laisser tomber de ci et de là, et comme par hasard, des réflexions très synthétiques qui relèvent à propos son exposition, en apparence trop exclusivement narrative. Cette exposition est très historique, bien entendu; cependant, les opinions personnelles de l'auteur s'y font jour de temps en temps; elles s'expriment en jugements que tout le monde peut ne pas accepter sans restriction. C'est ainsi que Mgr Duchesne me paraît incliner vers une indulgence excessive à l'égard de Constantin (p. 90), en revanche, et malgré quelques bonnes paroles, je ne crois pas qu'il soit tout à fait équitable envers

1. La seconde édition, qui a paru cette année, à un détail près, reproduit la première.

2. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II. Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, 671 p.

Julien[1]; d'aucuns le trouveront peut-être irrévérencieux pour saint Jérôme, dont il nous trace pourtant un croquis plaisant et juste (surtout p. 583); Eusèbe lui-même pourra découvrir quelque avocat, encore que me semble parfaitement sage l'appréciation que nous donne l'auteur du livre sur les *Martyrs de Palestine* et sur la *Vie de Constantin*, « triomphe de la réticence et de la circonlocution » (p. 190). Quelques détails restent contestables, particulièrement dans le récit de la grande persécution, où Mgr Duchesne me paraît avoir accordé vraiment trop de confiance au *De mortibus persecutorum* et à Eusèbe. Tout cela est peu de chose à côté, par exemple, de la lumineuse exposition de la querelle arienne, ou de la simplicité si vraie avec laquelle est expliquée la transformation de l'Église chrétienne en Église d'État. Le prochain volume doit étudier les conséquences de ce fait capital pour le christianisme. — Le signataire du présent Bulletin s'est risqué à résumer, aussi simplement que possible, en un petit volume, le travail de l'école critique sur les origines chrétiennes[2]. J'aurais mauvaise grâce à parler plus au long de cet essai, dont M. Loisy a bien voulu entretenir les lecteurs de la *Revue*, mais je ne saurais laisser passer l'occasion de remercier les critiques qui, en France et à l'étranger, lui ont fait un accueil assez sympathique pour me laisser espérer que je n'ai pas tout à fait perdu mon temps en le rédigeant; je remercie même les autres, ceux qui l'ont reçu assez mal pour m'assurer dans mon impression. — C'est dans une revision de toute l'histoire de l'Église que M. l'abbé Laberthonnière va chercher la justification du rôle qu'il assigne au catholicisme dans la société contemporaine[3]. M. Laberthonnière est suspect à maint orthodoxe et M. Batiffol se méfie de lui, mais les hommes de toutes les opinions qui prisent la bonne foi, la conviction éclairée, la dignité du caractère et de l'esprit ne parlent de lui qu'avec respect, et l'on regrette vraiment de n'être pas toujours de son avis. Son livre, très généreux et d'ailleurs très intéressant, doit être considéré comme l'effort d'un honnête homme pour donner à ses croyances la place et le rôle qu'il estime leur être dus dans la vie

1. N'est-il pas fâcheux que le mot *fête* revienne deux fois (p. 336 et 690) pour désigner la réaction païenne de Julien, qui n'était pas, cependant, un *fêtard*, et celle, moins intéressante, qui se place sous Eugène? Ce « vocable » ne manque-t-il pas un peu « d'objectivité »?

2. Ch. Guignebert, *Manuel d'histoire ancienne du christianisme. Les Origines.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1906, in-8°, IV-549 p.

3. Abbé L. Laberthonnière, *le Catholicisme et la société.* Paris, V. Giard et E. Brière, 1907, in-12, XLIV-306 p. Avec le concours de MM. Chevalier, agrégé de philosophie, et Legendre, agrégé d'histoire. Le livre fait partie de la *Collection des doctrines politiques*, publiée sous la direction de M. A. Mater.

sociale présente et future. L'histoire n'est donc invoquée que pour fonder des thèses, dont il me semble que voici l'essentiel : l'Église est une institution divine qui représente sur terre un idéal de vérité et de justice; souvent obscurci ou voilé par la faute des hommes d'Église, cet idéal ne peut périr; il tend à éloigner l'Église des petites combinaisons et des pauvres ambitions de la politique, auxquelles elle a eu le grand tort de se mêler parfois, et il la pousse irrésistiblement vers une œuvre double, à la fois sociale et internationale, œuvre de justice et œuvre de paix, qui ne peut être vraiment accomplie sans elle. Il est certain que, si l'Église s'était de tous temps, et en fait, pliée à l'idéal que M. Laberthonnière place en elle, elle aurait joué dans le monde un rôle singulièrement fécond et sa position actuelle y serait meilleure; il est fâcheux que, considérée du point de vue historique, une telle interprétation de la vie séculaire et présente de l'Église soulève tant d'objections. A mon sens, l'erreur essentielle du livre de M. Laberthonnière est précisément d'attribuer à la volonté de l'Église divine des desseins que l'auteur abstrait de son histoire par un effort de spéculation philosophique et que ne voient pas les hommes qui la considèrent comme une institution humaine, infiniment diverse et changeante sous de trompeuses apparences de constance et d'immobilité. Il faut pourtant retenir le travail de M. Laberthonnière comme témoin de l'effort vers la vie que tente le catholicisme français; il convient de le placer à côté des dernières publications de MM. Le Roy et Rifaux[1].

Littérature. — L'histoire de la littérature chrétienne ne s'est enrichie cette année d'aucun texte capital et n'a été l'objet d'aucun travail de première importance. Toutefois, les *Texte und Untersuchungen* ont publié dans une version arménienne, accompagnée d'une traduction allemande, l'ouvrage d'Irénée, qu'on croyait perdu, « sur la démonstration de la prédication apostolique »[2]. — L'excellente collection de textes Hemmer-Lejay, qui n'a que le tort d'avancer trop lentement, s'est augmentée de deux nouveaux volumes, où M. de Labriolle a enfermé trois traités de Tertullien : le *De paenitentia*, le *De pudicitia* et le *De praescriptione haereticorum*. Le texte en est établi d'après les meilleures éditions allemandes, et M. de Labriolle, très au fait de son sujet, l'a

1. Édouard Le Roy, *Dogme et critique*. Paris, Bloud, 1907, in-12, xvii-387 p. — Dr Marcel Rifaux, *les Conditions du retour au catholicisme*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907, in-12, 424 p.

2. Von Karapet Ter-Mekerttschian et Erwand Ter-Minassianty, *Der heiligen Irenäus Schrift zum Erweise der apostolischen Verkündigung*. Leipzig, 1907, in-8°.

éclairé, dans une Introduction, d'un commentaire bref, mais substantiel, et d'excellentes précisions bibliographiques. L'Introduction du *De praescriptione* est particulièrement intéressante, surtout si on la complète par un article que M. de Labriolle a publié dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*[1]. Nous souhaitons vivement que les éditeurs ne nous fassent pas longtemps attendre les vrais instruments de travail dont nos étudiants ont si grand besoin : les *Stromates*, le *Contre Celse*, le *Panarion* et la suite d'Eusèbe. — M. R. Pichon a publié le premier volume d'une histoire de la littérature latine des Gaules[2]; il ne touche qu'indirectement à notre sujet, puisqu'il a trait aux derniers représentants gaulois de la culture païenne; toutefois, l'examen que fait l'auteur de la religion des panégyristes, de celle d'Ausone et de Rutilius, nous intéresse. Selon M. Pichon, les premiers seraient des païens prudents et courtois, qui surveillent leur langage quand ils parlent religion, afin de ne pas blesser leurs auditeurs chrétiens; Ausone serait un chrétien qui n'a pas oublié ses habitudes d'école toutes païennes et Rutilius un adversaire dissimulé du christianisme. A mon sens, ce dernier est plutôt un indifférent que les moines agacent et les autres des éclectiques, excellents types de transition entre la foi ancienne et la nouvelle. Pour que la suite du travail de M. Pichon porte tout le profit désirable, je crois qu'il fera bien d'abandonner la forme d'*Études* que revêt ce premier volume et de pousser plus à fond son enquête.

Nouveau Testament et âge apostolique. — Comme d'ordinaire, de nombreux travaux relatifs à Jésus et aux tout premiers âges du christianisme ont paru en Allemagne. Je signale comme particulièrement utile celui de M. A. Schweitzer[3] et comme très curieux celui de M. W.-B. Smith[4]. Le premier est une histoire de l'histoire de Jésus; je ne la trouve pas très équitable pour Renan, dont il commence à être de mode, même en France, de diminuer le rôle et l'influence, au besoin de contester la science; elle nous présente pourtant un tableau d'ensemble assez complet et suggestif. Le second est

1. P. de Labriolle, *Tertullien, De paenitentia, de pudicitia*. Texte latin, traduction française, introduction et index. Paris, Alphonse Picard et fils, 1906, in-12, LXVII-237 p. — *Tertullien, De praescriptione haereticorum, etc.* 1907, in-12, LXVIII-114 p. — *L'Argument de prescription*, dans *Rev. d'hist. et de litt. religieuse*, t. XI, nos 5 et 6.

2. René Pichon, *Études sur l'histoire de la littérature latine des Gaules. — Les Derniers écrivains profanes*. Paris, Ernest Leroux, 1906, in-8°, IX-322 p.

3. A. Schweitzer, *Von Reimarus zu Wrede, eine Geschichte der Leben-Jesu Forschung*. Tubingen, Mohr, 1906, in-8°, XII-418 p.

4. W.-B. Smith, *Der vorchristliche Jesus*. Giessen, Töpelmann, 1906, in-8°, XIX-243 p.

de ceux qu'il ne faut pas lire et dont surtout il ne faut pas parler quand on n'est pas décidé à accepter la discussion des hypothèses les plus risquées et les plus déconcertantes. On nous a parfois plus ou moins nettement insinué que Jésus n'était pas un personnage historique, que sa vie et sa mort ne nous offraient qu'une combinaison d'éléments mythiques de provenances diverses. M. W.-B. Smith le fait vivre *avant* le Christ. Par une interprétation personnelle de divers détails obscurs des *Actes*, d'une phrase de papyrus, à coup de rapprochements ingénieux et de remarques subtiles, il prétend établir qu'un siècle au moins avant l'ère chrétienne il se serait répandu parmi les Juifs le culte d'un « dieu des Hébreux », Jésus le Nazaréen, c'est-à-dire le *Protecteur*, ou le *Sauveur;* car, aucun auteur ancien ne soufflant mot de Nazareth, il y a lieu de penser que cette ville n'a jamais existé. Sans doute, l'hypothèse n'est pas solide, et c'est un procédé singulier que de prétendre dissiper les obscurités de certains textes en les faisant entrer dans des constructions aussi aventureuses, mais on aurait tort de hausser les épaules. M. Smith est un érudit du plus grand mérite; les exégètes ne pourront plus désormais négliger les difficultés qu'il a signalées, et ce n'est point une question saugrenue que de se demander si quelque mouvement religieux judéo-hellénique antérieur au mouvement chrétien n'a pas fusionné avec lui. — Dans la collection *Wissenschaft und Bildung*, M. O. Holtzmann fait paraître un *Christus* à côté d'un *Mohammed* de M. Reckendorf[1]; ce sont deux petits ouvrages de vulgarisation scientifique, simples, clairs, débarrassés de tout appareil d'érudition, mais tout de même très sérieux et pourvus d'un appendice bibliographique bien conçu et suffisant pour les lecteurs allemands auxquels il s'adresse. Nous manquons encore trop chez nous de ces petits livres, dont le bon marché encourage la curiosité des ignorants; cependant, la librairie E. Nourry a commencé la publication d'une *Bibliothèque de critique religieuse* qui pourrait bien combler en grande partie cette lacune. Des trois volumes déjà parus, l'un se rapporte aux évangiles synoptiques; M. Loriaux[2] y examine l'autorité de ces documents en tant qu'ils sont censés fonder le dogme de la révélation dans l'Église catholique. Son argumentation, très pressante et très claire, très simple et d'une tenue scientifique excellente, me paraît s'adapter parfaitement au but de l'éditeur, qui est de propager dans le grand public des idées jusqu'ici enfermées dans des ouvrages d'allure trop savante. Je lui souhaite vivement que ce

1. Oskar Holtzmann, *Christus*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1907, in-12, 148 p. — H. Reckendorf, *Mohammed und die Seinen*. In-12, 134 p.

2. H. Loriaux, *l'Autorité des évangiles*. Paris, E. Nourry, 1907, in-12, 153 p.

petit résumé se répande parmi ceux qui auraient si grand besoin de le lire; ne ferait-il que leur faire soupçonner leur ignorance, qu'il leur rendrait un inappréciable service. — M. A. Harnack s'est taillé un beau succès, sans le vouloir, dans le monde catholique, en apportant l'appui de son autorité à la thèse traditionnelle, si branlante, de la composition du troisième évangile par Luc[1]. Je crains qu'il n'ait convaincu que ceux qui n'avaient pas besoin de l'être; sa démonstration reste à côté de la vraie question, et, sans doute, tous les critiques libéraux penseront, avec M. Loisy, que les arguments que l'on oppose à l'authenticité du troisième évangile « subsistent intégralement ». — M. d'Alma, sous un titre un peu trompeur[2], reprend pour son compte la question de l'origine et du sens du quatrième évangile; sa contribution est considérable et originale en plusieurs de ses parties, ce qui ne semble pas un mince mérite après les études de MM. Loisy et J. Réville. Je ne suis pas certain d'avoir toujours parfaitement compris M. d'Alma dans le détail de son exposé, parce que l'histoire, telle qu'il la voit et essaie de la montrer dans le quatrième évangile, finit par ressembler tellement à du symbolisme métaphysique que la frontière a dû m'échapper quelquefois. Quoi qu'il en soit, voici ses thèses principales : Renan et M. Loisy ont professé, sur la valeur historique du quatrième évangile, des opinions différentes; il est impossible qu'ils aient eu l'un ou l'autre complètement tort ou complètement raison. D'autre part, on peut considérer comme établi que l'auteur du quatrième évangile n'est pas un témoin direct de la vie de Jésus et qu'entre la conception qu'il en a et celle qui ressort des synoptiques toute conciliation est impossible. Il faut choisir. Toutefois, M. d'Alma croit, — plus que moi, — considérable l'objection de Renan, à savoir qu'un inventeur *a priori* d'une Vie de Jésus, ou bien n'aurait rien de commun avec les synoptiques, ou bien les paraphraserait comme font les apocryphes. J'en doute, pour la seule raison que les auteurs des apocryphes évangéliques sont d'ordinaire des écrivains sans valeur, tandis que le rédacteur du quatrième évangile est une façon de génie théologique et spéculatif. En tous cas, M. d'Alma estime qu'à défaut d'une histoire vraie de Jésus, le quatrième évangile présente « une certaine historicité » dans un mélange d'idéalisme et de réalisme. L'histoire à laquelle il se réfère, c'est

1. A. Harnack, *Lucas der Artzt, der Verfasser der dritten Evangeliums und der Apostelgeschichte.* Leipzig, Hinrichs, 1906, in-8°, 160 p. (*Texte und Untersuchungen*).

2. Jean d'Alma, *la Controverse du quatrième évangile.* Paris, Nourry, 1907, in-12, 255-559-10 p. L'ouvrage comprend l'exposé des opinions de l'auteur, une traduction commentée du texte évangélique et des tables.

celle du Verbe-Sauveur, qui déborde de toutes parts celle de Jésus. L'auteur, selon M. d'Alma, aurait été amené, par un développement naturel de la pensée chrétienne, à croire que Jésus-Messie était aussi le Verbe de la spéculation philonienne. Pour les Juifs, il y avait une disproportion scandaleuse entre la médiocrité humaine de Jésus et la gloire dont ils paraient le Messie et le Verbe; alors, l'évangéliste, pour fonder sa thèse, substitue la vie de l'œuvre à celle de l'ouvrier; il entreprend de retracer l'épopée de la naissance du christianisme depuis le point d'insertion du Verbe dans le monde créé jusqu'au point de sa séparation de la matière et de son retour au Père, après la ruine de Jérusalem, tout en synthétisant et en allégorisant cette histoire. Des types remplacent dans son récit les groupes qui ont été, dans la réalité, les acteurs du drame : ainsi Pilate représente les procurateurs romains, Pierre les chefs de l'Église, etc. Le quatrième évangile n'est donc en somme que l'histoire interprétée du passage douloureux de l'Ancienne Loi à la Nouvelle, de la lutte de l'esprit de Jésus, incarné dans le christianisme, et de l'esprit de Satan, incarné dans le judaïsme; M. d'Alma a dépensé beaucoup d'ingéniosité pour l'établir. Mais une objection, qu'il a prévue, s'impose : pourquoi l'évangéliste n'a-t-il pas averti son lecteur? Parce que, répond M. d'Alma, les lecteurs auxquels il s'adressait étaient d'avance avertis; rabbis et fils de rabbis, ils connaissaient parfaitement un procédé allégorico-historique qui n'est au fond que celui de Philon et celui du Talmud. M. d'Alma rapporte au temps de Trajan la composition du quatrième évangile; il l'attribue à un judéo-chrétien de Palestine, à peine hellénisé, qui n'est pas Jean l'Apôtre, mais peut-être Jean l'Ancien, et s'identifie avec l'auteur des autres écrits dit johanniques. Je doute, malgré les grands mérites du travail de M. d'Alma, qu'il réconcilie les historiens avec le quatrième évangile et les incline à le considérer comme autre chose qu'un document théologique et psychologique.

Histoire de l'Église. — Il convient de signaler d'abord une nouvelle édition, revue et augmentée, du grand ouvrage de M. Harnack sur l'expansion du christianisme aux trois premiers siècles[1]; en second lieu, une bonne traduction française du *Droit pénal romain* de Mommsen[2], ouvrage qui reste essentiel sur l'histoire des rapports de droit entre l'État romain et les chrétiens (particulièrement le

1. Ad. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*. Leipzig, Hinrichs, 1906, 2 vol. in-8°.

2. Th. Mommsen, *le Droit pénal romain*. Traduit de l'allemand par J. Duquesne. Paris, Fontemoing, 1907, 2 vol. in-8°, formant les t. XVII et XVIII du *Manuel des antiquités romaines*.

livre IV, t. II, p. 215 et suiv.). — M. Allard a donné une troisième édition, revue et augmentée, du troisième volume de son *Histoire des persécutions*[1]. Elle ne m'a pas paru différer beaucoup de la précédente. Quelques notes bibliographiques ont été ajoutées, où l'auteur signale et discute les travaux récents : aucun ne l'a décidé à modifier ses positions, même sur les points où elles paraissent décidément intenables, comme sur la persécution de Gallus, celle de Claude II ou celle d'Aurélien. — Le principe de l'autorité de l'Église a été discuté par l'abbé J. Le Morin dans un livre attristé, comme peut l'être celui d'un prêtre désabusé[2] : fondements de la révélation, preuves orthodoxes de la divinité de la religion et de la mission de l'Église, dogmes essentiels, miracles fondamentaux, doctrines eschatologiques de la théologie classique, tout est examiné sous l'angle de la critique indépendante, impitoyablement, mais sans aucune autre passion que celle de la recherche de la vérité et avec une compétence évidente. — Moins sereins sont les deux ouvrages de M. Houtin et de M. Jean Vrai. Le premier[3] retrace avec une précision, une vivacité et une sûreté d'information qu'on trouve dans tous les écrits de son auteur, la crise née dans le clergé catholique de France du conflit de la science libre et de la théologie orthodoxe. Livre presque trop spirituel pour un sujet si grave et si douloureux ; mais aussi livre sincère et courageux et que certains feraient bien de méditer au lieu de s'en indigner. — M. Jean Vrai[4], mort aujourd'hui, était prêtre catholique; il est parti de cette idée que l'ignorance, l'étroitesse d'esprit, le fanatisme têtu qu'il rencontrait chez nombre de ses confrères n'avaient qu'une cause : la tyrannie romaine qui maintient le boisseau sur la lumière, et il a écrit pour essayer de ruiner le « romanisme ». Il a cru que le procédé le plus efficace était de dresser, sous forme d'éphémérides, le bilan des crimes ou erreurs des papes, méthode singulière et déconcertante, mais dont je ne puis apprécier l'efficacité. Autant que j'en ai pu juger, malgré l'absence presque complète de références, les faits allégués sont exacts, et, si l'indignation de l'auteur en les rapportant se voit quelquefois trop, sa bonne foi, autant que l'excellence de ses intentions, sont hors de doute. Cette œuvre de combat n'est pas inutilisable

1. Paul Allard, *les Dernières persécutions du IIIe siècle*, 3e édition. Paris, Lecoffre, 1907, in-8°, XXIII-437 p.

2. Abbé Jean Le Morin, *Vérités d'hier? La théologie traditionnelle et les critiques catholiques*. Paris, E. Nourry, 1906, in-12, XIX-345 p.

3. A. Houtin, *la Crise du clergé*. Paris, E. Nourry, 1907, in-12, 346 p.

4. Jean Vrai, *Éphémérides de la papauté*. Paris, Fischbacher, 1904, in-12, 358 p. Nous n'avons reçu que maintenant cette œuvre déjà ancienne. Cf. *Rev. hist.*, t. LXXXVII, p. 129.

pour un historien. — D'une plus grande portée est pourtant l'étude de M. Dupin[1] sur les origines de la Trinité. Le théologien averti qui se cache sous ce pseudonyme est aussi un exégète expérimenté, méthodique et net. Sa conclusion est que la Trinité « telle que l'Église l'enseigne depuis le pape Denys est la triade sabellienne, dans laquelle a été jetée, comme un dissolvant, une formule de Tertullien. Elle est l'œuvre, non du philosophe qui scrute, mais du pasteur qui tient à rester en dehors des spéculations. Elle porte au plus haut degré l'empreinte de l'esprit romain ». On peut reprocher à ce petit traité d'être systématique; il faudra pourtant le lire avant que de prendre position sur la question des origines de la Trinité. — L'*Histoire des conciles* de Hefele commençait à vieillir; voici que les laborieux Bénédictins de Farnborough entreprennent de la rajeunir[2]. Dom Leclercq, qui nous présente le premier volume de la nouvelle édition, semble craindre que d'aucuns ne l'accueillent avec une moue dédaigneuse; ils auront tort et changeront d'avis quand ils l'auront ouvert. La traduction, faite avec soin sur la dernière édition allemande, est exacte et facile; les erreurs de l'original sont relevées en note; d'abondants compléments bibliographiques et critiques sont ajoutés au bas des pages, par les soins de dom Leclercq, aux éclaircissements que donnait l'auteur lui-même. En somme, excellent, indispensable instrument de travail. — L'histoire des sacrements devra tenir compte de l'étude de M. Saltet sur les réordinations[3]. L'auteur aurait pu se dispenser d'écrire dans ses deux premières pages quelques phrases vraiment trop confessionnelles et qui mettent mal à propos en garde le lecteur indépendant; il aurait pu aussi montrer moins la préoccupation qu'il a de sauvegarder le dogme de l'infaillibilité; mais, à cela près, son livre est bien conçu, bien informé et, en somme, très historique. Le problème qu'il pose est le suivant : étant donné les privilèges de l'Église du Christ (ministère de la parole, pouvoir sacramentel, don des miracles), dans quelle mesure sont-ils particuliers à l'Église orthodoxe? Plus spécialement, le sacrement de l'ordre confère un pouvoir propre à celui qui le reçoit; dans quelles conditions ce pouvoir est-il trans-

1. Antoine Dupin, *le Dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles.* Paris, E. Nourry, 1907, in-12, 78 p. Fait partie de la *Bibliothèque de critique religieuse*, dont j'ai parlé plus haut.

2. *Histoire des conciles..., par Charles-Joseph Hefele..., nouvelle traduction française..., par un religieux bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough*, t. I, 1re partie. Paris, Letouzey et Ané, 1907, in-8°, xv-632 p. Ce volume comprend l'histoire des conciles jusqu'à celui de Nicée inclusivement.

3. Abbé Louis Saltet, *les Réordinations, étude sur le sacrement de l'ordre.* Paris, Lecoffre, 1907, in-8°, xii-419 p.

missible? Ce n'est qu'au XIIIe siècle que la doctrine catholique s'est fixée sur cette question; le dessein de M. Saltet est de rechercher quelles réponses lui ont été faites, dans la théorie et dans la pratique, avant sa solution définitive. L'orthodoxie catholique admet aujourd'hui que le sacrement de l'ordre, agissant sur celui qui le reçoit *ex opere operato*, peut se transmettre par une série ininterrompue de ministres indignes, schismatiques, hérétiques, excommuniés, pourvu que chaque ordination soit accomplie dans la forme prescrite par l'Église et « avec l'intention de faire ce que fait l'Église ». En conséquence, une ordination de cette espèce ne doit jamais être réitérée; elle est valable dans l'Église orthodoxe si celui qui l'a reçue y rentre un jour. Mais cette doctrine, qui n'est d'ailleurs que *presque de foi* (*proxima fidei*), n'a pas triomphé sans difficulté; l'histoire des réordinations est l'histoire de la lutte entre deux principes également considérables : l'un est celui de l'efficacité objective du sacrement, indépendante de la personne du ministre qui l'administre; il est nécessaire à la vie de l'Église qui, ne pouvant garantir la capacité morale de tous ses clercs, subordonne la valeur de l'acte rituel à leur capacité rituelle pour éviter doutes et angoisses à ses fidèles. L'autre est celui de la subordination des ministres à l'Église, et il incline à interdire l'exercice, à plus forte raison la transmission des privilèges que confère l'ordre, aux prêtres d'allures ou d'esprit trop indépendants. L'équilibre entre les deux principes a été assez difficile à trouver, et les théologiens ont longuement hésité, et les papes aussi, parce que les circonstances extérieures ont souvent pesé singulièrement sur leur opinion, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. C'est même dans ce fait que git pour nous l'intérêt principal de la question : elle est un angle sous lequel on peut considérer toutes les crises de l'Église jusqu'au XIIIe siècle; M. Saltet a raison de dire que, jusqu'à cette époque, la transmission du pouvoir d'ordre intéresse en quelque manière la vie sociale.

Hagiographie. — Ce coin du domaine chrétien, trop longtemps négligé, entre décidément en exploitation et, dès maintenant, la récolte est bonne. Signalons tout d'abord une réédition de l'excellent petit livre du P. Delehaye[1], qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on étudie des textes hagiographiques. — M. Saintyves a publié une courte étude sur un des éléments essentiels des légendes, sur le miracle, qu'il a considéré du point de vue de la critique historique[2].

1. Hippolyte Delehaye, *les Légendes hagiographiques*. Bruxelles, bureaux de la Société des Bollandistes, 2e édition, 1906, in-12, XI-264 p.

2. P. Saintyves, *le Miracle et la critique historique*. Paris, E. Nourry, 1907, in-12, 147 p. Forme le t. II de la *Bibliothèque de critique religieuse*.

Son travail net, précis et informé, enferme une leçon de prudence et de bonne foi, dont les critiques trop pressés, de droite et de gauche, auraient intérêt à faire leur profit. — Dans un ouvrage plus vaste, le même auteur reprend la question des rapports du culte des saints et des vieux cultes païens, dont MM. Rendel Harris et Lucius avaient déjà examiné plusieurs aspects[1]. Dans une première partie, M. Saintyves marque les rapports que présentent le culte populaire et officiel des héros, celui des morts et des mânes avec le culte des saints et des martyrs. La plupart des faits qu'il utilise étaient déjà connus, mais il a eu le mérite de les réunir et de les ordonner ; il conclut que le culte des saints est né au confluent des deux autres cultes, celui des héros et celui des morts, avec lesquels l'Église a été souvent contrainte de composer. On peut se demander si, dans le passage d'un culte à l'autre, quelques dieux ou héros païens ne sont pas devenus des saints; c'est pourquoi, dans une seconde partie, l'auteur détermine et classe les diverses sources des légendes hagiographiques. Son but est de montrer combien l'histoire des saints est souvent incertaine et sujette à caution. Cette revue très amusante des notables bévues des hagiographes nous fait plus vivement que jamais désirer la construction d'un dictionnaire scientifique des saints, des miracles et des thèmes du folk-lore, tâche terrible, mais dont l'accomplissement rendrait seul possible la critique à fond des pièces hagiographiques. Dans toute cette partie de son enquête, M. Saintyves ne cherche que le moyen de comprendre comment des transpositions ont pu se faire d'un culte à l'autre; c'est dans sa troisième partie qu'il établit qu'il s'en est fait. A son sens, la question doit être considérée sous trois aspects, qu'il nomme *mythologie des noms propres*, *mythologie des images*, *mythologie des rites;* il ne nous présente que le premier, réservant les deux autres pour un autre volume. Il étudie donc les saints engendrés par des mots; il le fait avec prudence et méthode. Il serait à désirer que les érudits locaux lussent un livre si propre à les guider dans la critique des légendes et à leur inspirer de fécondes monographies. Tel qu'il est, nécessairement provisoire et incomplet, il marque avec une force singulière cette vérité que les hommes n'ont pas modifié leurs procédés d'esprit en passant du paganisme au christianisme, que la *sainteté* chrétienne prolonge la *sagesse* païenne[2]. — C'est une excellente étude d'hagiographie locale

1. P. Saintyves, *les Saints successeurs des Dieux*. Paris, E. Nourry, 1907, in-8°, 416 p.

2. Un Index développé sera indispensable à la fin du second volume, faute de quoi l'ouvrage serait inutilisable à moins d'être remis en fiches. — Pourquoi donc appeler saint Jérôme un « fougueux Africain » (p. 89)? Est-ce parce que c'est d'ordinaire Tertullien qui est dit « fougueux » et qu'il est Africain?

que nous donne M. J. Zeiller en essayant de déterminer les origines chrétiennes de la Dalmatie[1], jusqu'à la ruine de Salone par les Avares, dans la première moitié du VIIe siècle. Des textes apostoliques, M. Zeiller conclut avec sagesse que la propagande chrétienne en Dalmatie commence vraisemblablement vers la fin de l'âge apostolique et qu'il est impossible de dire plus; mais la légende de Spalato nous parle d'un saint Domnio, disciple de saint Pierre, apôtre de Salone et martyr sous Trajan; qu'en penser? M. Zeiller établit que le saint en question est bien un personnage réel, mais que son martyre se place sous Dioclétien; sa démonstration constitue un très bon exemple de la méthode à employer pour démonter une légende où l'histoire et l'imagination populaire ont agi et réagi l'une sur l'autre. Sa conviction faite sur ce point, il lui a fallu en examiner un autre : entre le saint Domnio, arbitrairement placé à la fin du Ier siècle, et celui du temps de Trajan, l'histoire est et était muette sur le christianisme dalmate; la légende a comblé la lacune en constituant de toutes pièces des catalogues épiscopaux; M. Zeiller prouve qu'ils ne méritent aucun crédit et que les prétendues preuves épigraphiques de l'existence d'une communauté régulière à Salone durant le IIe siècle n'ont aucune solidité. C'est aussi de la bonne hagiographie que son étude de la légende de saint Venance[2], un martyr dont la vraie histoire s'est oubliée, et de celle des deux Anastase, qui ne sont qu'un comme les deux Domnio. L'auteur s'excuse presque en terminant d'avoir trop réduit les notions qu'on croyait assurées sur la Dalmatie chrétienne; mais c'est le résultat inévitable d'une critique bien conduite sur la plupart des questions hagiographiques et plus généralement sur la plupart des questions relatives aux origines chrétiennes. — M. Dufourcq a entrepris sur les *Gesta Martyrum romains* un grand ouvrage qui ne comptera pas moins de six volumes; le premier a paru en 1900[3]. Il montrait que les *Gesta* en question sont non des histoires des martyrs de Rome, mais des légendes nées au temps des Ostrogoths (fin du Ve et début du VIe siècle); dans les tomes II et III, qui viennent de paraître, l'auteur se propose d'étudier les origines et le développement de ce mouvement ostrogothique, de montrer qu'il

1. Jacques Zeiller, *les Origines chrétiennes de la province romaine de Dalmatie*. Paris, H. Champion, 1906, in-8°, 188 p. Forme le 55e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes-études* (*Sciences historiques et philologiques*).

2. En ce qui regarde saint Venance, il est bon toutefois de tenir compte des observations de M. Dufourcq, dans l'ouvrage ci-dessous signalé, t. III, p. 303 et suiv.

3. Albert Dufourcq, *Étude sur les « Gesta martyrum » romains*. I : *Vue générale. Le mouvement légendaire ostrogothique*. Paris, Fontemoing, 1900, in-8°.

est solidaire de deux autres mouvements légendaires issus l'un de l'œuvre hagiographique du monastère de Lérins, l'autre de celle du pape saint Grégoire[1]. Il est impossible de donner ici une idée exacte de discussions qui valent surtout par le détail, mais je puis toujours dire qu'il en ressort une impression de sécurité et, dans la mesure du possible, de solidité très réconfortante; M. Dufourcq trouvera, je le crains, des contradicteurs, mais je doute qu'il n'emporte pas le suffrage des *Analecta Bollandiana;* il me paraît, par exemple, difficile de mieux clore qu'il ne fait la trop fameuse discussion sur la légende de saint Maurice et de la légion thébéenne. En somme, il remarque qu'au IVe siècle les cultes des saints romains existent, alors que les légendes mettent encore un siècle à se former et à s'épanouir; que s'est-il donc passé dans l'intervalle? Il y a deux centres de rayonnement de légendes particulièrement importants au regard des *Gesta* romains; de l'un, qui est en Gaule cisalpine et où agissent l'évêque Théodore de Martigny, des Romains, comme le prêtre Léopardus, le pseudo-Ambroise, sort le mouvement qu'on peut nommer *pseudo-ambrosien;* de l'autre, qui est à Lérins, sort le mouvement *lérinien;* ses auteurs sont des rhéteurs et des théologiens soucieux d'édification, mais aussi des hommes, dont les passions et les intérêts se voient; peut-être continuent-ils, en l'élargissant, le mouvement ambrosien. Des deux plus anciens *Gesta* de Rome, ceux de sainte Agnès se rattachent au mouvement pseudo-ambrosien, ceux de saint Sébastien au mouvement lérinien. M. Dufourcq conclut donc que le mouvement ostrogothique est né de ces deux influences extérieures et de quelques autres de moindre importance (légende espagnole de saint Vincent; légendes d'Afrique et de Pannonie). Le mouvement ostrogothique continue le mouvement lérinien; il se prolonge au temps de l'exarchat de Ravenne et de la conquête lombarde, se propageant lentement dans les pays qui entourent Rome. C'est à l'époque de l'administration byzantine que remontent la plupart des *Gesta* de l'Italie centrale; ils ont la même patrie et la même date que les *Dialogues,* où saint Grégoire a recueilli nombre de légendes italiennes; et M. Dufourcq établit que les deux œuvres sont solidaires : le mouvement grégorien n'est qu'un prolongement de l'ostrogothique; il accentue encore son caractère édifiant; il donne une place plus grande dans ses récits aux reliques et au merveilleux et il s'éloigne plus encore de l'histoire. La conclusion de M. Dufourcq,

1. Albert Dufourcq, *Étude sur les « Gesta martyrum » romains.* II : *le Mouvement légendaire lérinien.* Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, XI-302 p.; III : *le Mouvement légendaire grégorien.* Paris, Fontemoing, 1907, in-8°, I-329 p.

sur la valeur propre des *Gesta* qu'il examine dans ses deux volumes, est qu'ils n'apportent aucun éclaircissement sur l'histoire des persécutions, mais qu'ils nous renseignent bien sur l'histoire religieuse du temps qui les a enfantés. — Si M. Regnier s'était inspiré des méthodes critiques de M. Dufourcq, il n'aurait pas laissé imprimer son *Saint Martin;* c'est un livre qui pourra rendre quelques services dans un cours d'instruction religieuse; il ne faut pas lui demander davantage[1]. Dans le même genre et en mieux, Lecoy de La Marche suffisait.

Archéologie. — C'est, en somme, sur l'archéologie que repose le travail où M. Mouret entreprend de démontrer que Primuliac, lieu de la retraite de Sulpice-Sévère, doit être localisé aux environs de Béziers, sur un tumulus qu'il a exploré et qui est situé à Saint-Bauzille d'Esclatian[2]. L'intérêt général de son livre est dans l'étude très serrée qu'il fait des témoignages relatifs à la dernière partie de la vie de Sulpice-Sévère. Celui-ci, après la dévastation de son domaine, en 406, se serait bien retiré à Marmoutiers, puis à Marseille, mais il n'y serait pas mort vers 410, comme le concède à regret M. Lavertujon; il serait, au contraire, revenu à Primuliac, y aurait rebâti au moins en partie son monastère et y aurait vécu très vieux, en léguant à sa mort tous ses biens à l'église de Béziers. Que Sulpice-Sévère ait vécu plus vieux qu'on ne le dit d'ordinaire, je le crois volontiers, car je ne vois pas ce qu'on pourrait objecter de sérieux à l'interprétation que M. Mouret donne d'un texte très net de Gennadius : *in senectute sua a Pelagianis deceptus*, qui ne saurait s'appliquer à un homme de quarante-cinq ans (on pense que Sulpice-Sévère est né vers 365). En revanche, l'affirmation de son retour à Primuliac, fondée surtout sur l'étude de documents du moyen âge, me paraît moins bien établie. Somme toute, livre intéressant et bien présenté[3]. — Le

1. Adolphe Régnier, *Saint Martin*. Paris, Lecoffre, 1907, in-12, 207 p. Nous apprenons (p. 12) que saint Pothin a péri dans la persécution *ordonnée* par Marc-Aurèle; que saint Irénée meurt victime de la persécution de Sévère (p. 13). L'auteur ne marque aucune hésitation sur « les miracles qui remplissent la vie de saint Martin » (p. 23), et, en effet, il les rapporte avec confiance (p. 53, 57, 67, 70, etc.); enfin, il ne sait pas s'abstraire des préoccupations du temps présent (p. 26). Son livre n'est pas à ranger du bon côté dans l'inégale collection dont il fait partie : *les Saints*.

2. Félix Mouret, *Sulpice-Sévère à Primuliac*. Paris, Alph. Picard et fils, 1907, in-8°, 235 p.

3. Quelques détails : est-il bien sûr que l'empire d'Occident soit mort de « la corruption insouciante de la société gallo-romaine » (p. 4)? — Il est difficile d'invoquer comme autorité de simples dictionnaires d'histoire et de géographie (p. 8), ou de citer Sulpice-Sévère d'après Pankouke (p. 71), ou d'écrire encore *carlovingien* (p. 91). — Est-il évident qu'une croix de bois plantée sur un

gros événement, en ce qui regarde l'archéologie chrétienne, est la publication du *Manuel* de Dom Leclercq[1]. Le dirai-je? J'ai ouvert ce livre avec défiance, tant la formidable fécondité de son auteur m'inquiétait; mais je l'ai lu et maintenant je ne vois plus que le grand profit qu'il m'a apporté. Sans doute, il est touffu en quelques parties; il pourrait être abrégé et serré, alors que D. Leclercq regrette quelque part de n'avoir pu s'étendre au delà de deux volumes; mais il est si riche et si vivant qu'il faut lui pardonner un défaut de rédaction en somme véniel. Il nous donne la patience d'attendre l'achèvement du *Dictionnaire* de Dom Cabrol, dont il est comme l'avant-synthèse et dans lequel il sera toujours un guide utile[2]. Voici le plan qu'il a suivi : *Renseignements historiques*, chronologiques, topologiques, littéraires et bibliographiques sur l'archéologie chrétienne, avec un lexique des termes techniques; la chronologie comprend une liste par date de publication des ouvrages qui intéressent l'archéologie chrétienne, depuis 1568 jusqu'à 1905; la topologie détermine le terrain sur lequel s'étend le domaine de l'archéologie chrétienne; l'étude des sources littéraires donne d'abondants renseignements sur les martyrologes, les calendriers, le *Liber pontificalis*, les sacramentaires et surtout les Itinéraires à l'usage des pèlerins du moyen âge; le lexique des termes techniques, très utile tel qu'il est, gagnerait à être accompagné des références convenables au *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio; il serait bon aussi que les mots grecs qui ont des équivalents latins y soient à leur place alphabétique; on est, par exemple, surpris de ne pas trouver du premier coup d'œil *naos* ou *narthex*. — *Les influences* que l'archéologie chrétienne a subies : juive, mithriaque, classique, chrétienne. D. Leclercq accepte dans leur ensemble les doctrines de M. Strzygowski et place en Orient (Égypte, Syrie et Asie Mineure) le dernier épanouissement de l'art hellénique, les débuts de l'art chrétien et ceux de l'art byzantin; il

tumulus (qui se voit de loin) soit « l'indice certain que les ruines enfouies dans le sol avaient une origine religieuse » (p. 12)? — Pourquoi aussi prendre tant de précautions oratoires en face des « vagues hagiographies »? La cause est entendue.

1. Dom H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne, depuis les origines jusqu'au VIIIe siècle*. Paris, Letouzey et Ané, 1907, 2 vol. in-8°, 590 et 681 p.

2. Il est tout de même singulier de trouver dans les notes quantité de références à des articles du *Dictionnaire* qui ne paraîtront sans doute que dans plusieurs années. Quelques exemples menus et gros de longueurs : était-il nécessaire (t. II, p. 326) de dire que l'ivoire « est une substance osseuse fournie par les dents de l'éléphant », ou d'insister si longuement sur les méthodes de construction (t. II, p. 5 et suiv.), qui ne sont pas particulières à l'archéologie chrétienne, ou de reprendre la description bien connue de la maison romaine (t. I, p. 363 et suiv.)?

admet que les chrétiens s'inspirent de l'art profane jusqu'au IIe siècle, époque où se constitue un art catacombal, doctrinal, dont les *fossores* ont le dépôt. — *Les catacombes et les cimetières :* D. Leclercq proteste avec raison contre l'abus du symbolisme dans l'interprétation des fresques; l'art des catacombes lui paraît une simple transition entre l'école classique et l'école chrétienne, qui commence après le triomphe. Sa description des cimetières n'a peut-être pas toute la netteté désirable; il faut l'éclairer au moyen de l'Appendice I du tome I : *Essai de classement des principaux monuments*, et de l'Appendice III : *Essai de classement des fresques des catacombes de Rome et de Naples.* — *Les édifices chrétiens avant la paix de l'Église :* églises domestiques et églises chrétiennes. — *Les méthodes de construction.* — *L'architecture* et ses divers types : architectures chrétienne, byzantine, romano-byzantine, longobarde, ostrogothique, considérées dans leurs origines et leur influence. — *La peinture.* — *La mosaïque.* — *La statuaire et la polychromie.* — *Le bas-relief.* — *Les ivoires.* — *La glyptique.* — *L'orfèvrerie et l'émaillerie.* — *La verrerie.* — *La terre cuite.* — *La fonte.* — *La numismatique.* — *Les tissages.* — *Les miniatures.* — *Les artes minores* (bois, os, ambre, etc.). Cette simple énumération suffit à donner une idée de l'enquête. Il est à peine besoin d'ajouter qu'elle est poussée dans toutes ses parties avec la plus grande compétence et qu'elle s'inspire de principes très sages : « La vérité est dans la nuance » (t. I, p. 33); « en matière d'archéologie chrétienne, la seule règle générale est qu'il n'y en a aucune » (t. I, p. 79). On en pourrait naturellement contester des détails[1]; je ne m'y arrêterai pas. L'année qui se clôt sur un livre aussi utile se termine bien.

Ch. Guignebert.

1. Par exemple, l'*Altercatio Simeonis et Theophili* a-t-elle qualité pour être rangée parmi les documents de la « première manière » des chrétiens à l'égard des juifs? Est-ce parce que Harnack la donne pour un décalque probable du *Dialogue de Jason et de Papiscos* d'Ariston? Il n'eût pas été inutile de le dire. Il n'est pas non plus exact de soutenir que, dans l'*Altercatio*, le Juif est ménagé; il y est, au contraire, représenté comme un sot, toujours à court de réponse et bien facilement convaincu. — Est-il encore possible de tirer argument du *Philopatris* en l'attribuant à Lucien?

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Bartolommeo Capasso. **Napoli greco-romana esposta nella topografia e nella vita.** Napoli, L. Pierro, 1905. Petit in-8°, XXIV-225 pages, 16 planches.

Voici le dernier livre de Bartolommeo Capasso, œuvre posthume qui doit de voir le jour aux soins pieux de la Société napolitaine *di storia patria* et de M. Giulio de Petra. Ce dernier ne s'est pas borné à compléter sur quelques points les informations de l'auteur; il a été obligé de remanier le plan même du volume. Additions et remaniements sont d'ailleurs soigneusement indiqués. La pensée de Capasso nous est ainsi livrée sans altération, mais débarrassée de toute scorie et enrichie d'un commentaire abondant qui l'éclaire, la précise et la fait mieux valoir.

Il ne saurait être question d'analyser par le détail chacun des paragraphes qui passent en revue successivement le port, les rues, les temples, les thermes, le gymnase, le Forum et ses monuments, les théâtres, les maisons, les boutiques, les tombes païennes, les catacombes chrétiennes, et qui, chemin faisant, racontent l'histoire entière de la cité et décrivent son organisation politique et sociale. Pour dégager le texte, les notes sont rejetées à la fin du volume : disposition regrettable, qui sépare malencontreusement deux parties indissolublement liées d'un même tout. Les auteurs n'ont négligé aucune source d'informations. Le point de départ de leurs reconstitutions archéologiques, ce sont nécessairement les découvertes que l'on a faites dans le sol et le sous-sol de Naples, les vestiges laissés par les civilisations disparues. D'autre part, Capasso et M. de Petra montrent par leur exemple tout le parti qu'on peut tirer des documents du moyen âge pour la topographie antique. Sans cesse ils renvoient à des pièces d'archives, diplômes, contrats, testaments; la survivance des noms leur sert à déterminer la direction des voies ou l'emplacement des édifices. La méthode qu'ils ont suivie n'est pas applicable seulement à Naples; M. Lanciani l'a employée aussi à Rome avec un égal succès; partout elle s'impose. Toutes les inscriptions grecques et latines de Naples sont citées ici, et les plus importantes traduites et commentées; à chaque fois on renvoie au Kaibel, au *Corpus*, aux *Notizie degli Scavi*. Tous les textes littéraires intéressant la Naples ancienne sont aussi invoqués et le plus souvent reproduits *in extenso*. On devrait même à ce propos reprocher aux auteurs quelque excès : ils insistent longuement sur des textes qui ne concernent pas en particulier la cité dont ils s'occupent; ils font trop complaisamment des emprunts à Pompéi et à Rome pour

peindre par analogie ce qui devait exister à Naples. Si les indications qu'ils donnent sur les phratries napolitaines, si originales, sont tout à fait à leur place, les pages qu'ils consacrent au gymnase, aux théâtres, à la vie du Forum, aux boutiques, aux maisons, contiennent bien des traits superflus et d'une vérité banale; un livre d'érudition ne doit pas essayer de rivaliser avec les manuels d'antiquités. L'illustration tombe en partie sous le coup du même grief : sur dix-sept gravures, quatre sont étrangères au sujet; elles reproduisent des peintures d'Herculanum qui représentent des scènes du Forum. Les autres planches mettent sous nos yeux quelques ruines de Naples, les principales œuvres d'art retrouvées dans les fouilles, la photographie d'une inscription impériale, la restauration de la façade du temple des Dioscures. Les monuments figurés du moyen âge, comme les documents d'archives, apportent leur témoignage (pl. XV, fig. 17) : un bas-relief de Castelnuovo, le *Cortège triomphal d'Alphonse d'Aragon*, publié en 1900 par M. Em. Bertaux dans l'*Archivio storico napoletano*, nous montre à l'arrière-plan, d'après le premier éditeur, le Panthéon de Rome et le Colisée, d'après M. de Petra deux monuments antiques de Naples encore existants au xve siècle, le temple des Dioscures et le théâtre. Un grand plan au 4000e accompagne le volume; des couleurs différentes indiquent l'étendue du territoire urbain aux différentes époques, grecque, romaine, médiévale et moderne. Il est fâcheux qu'on n'ait reporté sur le plan qu'un petit nombre d'édifices et de noms antiques; il eût été intéressant de pousser plus loin les essais d'identification topographique, quitte à multiplier les points d'interrogation pour les cas douteux.

Dans les dernières pages du livre, M. de Petra dégage les conclusions de l'enquête qu'avait commencée Capasso et qu'il a lui-même achevée. Sur l'extension progressive de la cité, sur le tracé du mur grec d'enceinte et du mur romain, il développe quelques considérations générales dont la simple inspection du plan comparé démontre l'exactitude. Il est très remarquable, comme l'avait déjà noté M. Beloch, que Naples n'ait jamais été rebâtie et que, sauf des modifications secondaires, elle conserve encore dans la partie centrale de son territoire actuel, seule habitée par les anciens, l'aspect et la disposition qu'elle avait au temps des Grecs et des Romains. Ses rues symétriques, régulièrement distribuées, se coupant à angle droit, nous rappellent que ses fondateurs ont observé les règles de l'orientation et de la limitation. La ville grecque, établie sur la hauteur qui domine le port, avait à peu près la forme d'un rectangle; l'ἀγορά ou Forum en occupait le centre; trois grandes voies parallèles, allant de l'est à l'ouest sur une longueur de 2,500 pieds, la divisaient en quatre quartiers; de nombreuses rues secondaires, perpendiculaires aux précédentes, découpaient la cité en sections égales, larges chacune de 120 pieds. Un mur continu enserrait tout l'ensemble. Le mur romain ne date que du ve siècle de l'ère chrétienne, au temps des invasions barbares; il comprenait trois tronçons discontinus, en avant de la vieille fortification hellénique; trois

quartiers nouveaux s'étaient ajoutés en effet au noyau primitif, à l'est, au sud, à l'ouest, et l'on dut pourvoir à leur défense tout en utilisant encore, partout ailleurs, l'ancien mur grec. Les justes remarques de M. de Petra nous aident à suivre sur la carte la croissance et les transformations de la cité napolitaine.

Maurice Besnier.

Francis Smith. **Die römische Timokratie.** Berlin, Nauck, 1906. In-8°, 161 pages.

Encore un très long, mais excellent travail consacré à un des plus obscurs problèmes de la constitution romaine primitive, à la constitution dite de Servius et aux comices par centuries. Dans une première partie, l'auteur n'a pas de peine à démontrer, après Niebuhr, Mommsen, Pais et tant d'autres, que la prétendue constitution de Servius est un tissu d'invraisemblances. Cette organisation des centuries est, au point de vue militaire, sans valeur pratique, inutilisable; tout est obscur, contradictoire dans ce qu'on nous dit du nombre des classes dans la phalange, de la levée, de l'armement, de la force de la légion; en fait, le service militaire a dû être au début obligatoire pour tous les citoyens. Au point de vue politique, cette constitution timocratique était inutile à l'époque présumée de Servius Tullius; la noblesse avait d'autres armes à son service; plus tard, les plébéiens n'ont jamais cherché à diminuer cette prétendue inégalité des classes dans les comices centuriates; on ne réussit point à déterminer le mode d'évaluation des fortunes; l'hypothèse de Mommsen, qui ne tient compte au début que de la propriété foncière, n'est pas plus prouvée que la relation qu'il établit entre la valeur de la propriété et les soi-disant chiffres du cens. Mommsen reconnaît lui-même que le tableau que nous avons de la constitution de Servius, probablement emprunté à Pison par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, ne peut être antérieur à la réforme monétaire de 269 av. J.-C.

Dans une seconde partie, M. Smith expose sa théorie personnelle. La fameuse réforme des comices centuriates, combinant les tribus et les centuries, n'a jamais existé. En réalité, comme l'atteste Tite-Live pour les années 215, 211, 210, il y a toujours eu combinaison de ces deux éléments; de tout temps, chaque tribu a dû comprendre un certain nombre de centuries, probablement huit (quotient du nombre 168 des centuries de jeunes et de vieux par le nombre 21 des plus anciennes tribus), mais il n'y avait qu'une classe, la *classis*, probablement le noyau de l'armée civique, la levée des patriciens, à laquelle ont été adjoints progressivement les citoyens *infra classem*. Le régime timocratique des cinq classes est tout récent; c'est probablement une invention sinon de Caton lui-même, au moins de son parti pour fortifier le parti moyen, la riche bourgeoisie contre le parti démagogique enhardi par la censure

révolutionnaire de C. Flaminius. On peut la placer un peu après la seconde guerre punique, en 179, d'après un texte obscur de Tite-Live (40, 51), où Mommsen n'a vu que l'introduction de certaines classes de citoyens dans les tribus; mais cette timocratie mort-née n'a fonctionné que sur le papier, puisque c'est l'assemblée par tribus qui exerce tout le pouvoir; aussi Polybe ne parle même pas des classes du cens. S'il en est ainsi, la constitution dite de Servius ne peut donc être qu'une falsification politique née vers cette même date.

L'hypothèse de M. Smith est extrêmement séduisante et contribuera sans doute à nous débarrasser de cette encombrante constitution de Servius.

Ch. Lécrivain.

Carlo Pascal. **Seneca**. Catane, Battiato, 1906. In-8°, VIII-83 pages.

M. Pascal a écrit un plaidoyer chaleureux, habile, d'une forme très élégante pour détruire la fâcheuse légende trop accréditée sur Sénèque et réhabiliter sa mémoire, tout en reconnaissant qu'il a eu des faiblesses, des condescendances coupables et une ostentation excessive dans sa vie et dans sa mort. — Il retrace d'abord rapidement la biographie de Sénèque, surtout d'après les études de Gercke. Sénèque a supporté avec courage son exil en Corse; son *Apokolokintose* est surtout un reproche adressé à la faiblesse du Sénat, qui avait divinisé Claude; c'est incontestablement à Sénèque et à Burrus que Rome dut les belles années du début du règne de Néron; Sénèque n'a pu empêcher le meurtre d'Agrippine; s'il est resté ensuite à la cour, s'il a accumulé toutes ces richesses, dont il n'usait d'ailleurs pas, c'est contraint par Néron. On peut douter que l'éloge funèbre de Claude prononcé par Néron devant le peuple et son discours au Sénat sur la mort d'Agrippine aient été composés par Sénèque; ils pouvaient être l'œuvre personnelle du jeune rhéteur qu'était déjà Néron. L'éloge de Claude que renferme la *Consolation à Polybe* était encore tout naturel à la date de 43, où le règne de Claude était encore honorable. L'affection de Sénèque pour ses deux femmes, surtout pour la seconde, Pompeia Paubina, la dignité de sa vie, ses idées sur le mariage, qu'on peut retrouver en reconstituant son traité perdu *de Matrimonis*, protestent contre l'accusation d'immoralité qui figure dans Dion Cassius. Sénèque est la victime des calomnies lancées contre lui par le délateur Publius Suilius, qu'il avait eu raison de poursuivre et de faire condamner. Ce sont ces calomnies qui ont passé sans réfutation dans Pline, dans Dion Cassius et malheureusement aussi dans Tacite. C'est particulièrement à propos de Sénèque que se trahissent l'incertitude, l'embarras des jugements de Tacite, ses hésitations entre des sources diverses, ses préjugés aristocratiques à l'égard des stoïciens, les dangers de son analyse psychologique, fondée sur des documents insuffisants, sa tendance visible à la

malignité, à l'insinuation calomnieuse. C'est ainsi que, tout en faisant souvent l'éloge de Sénèque, il préfère généralement la source défavorable Pline à la source favorable Fabius Rusticus, il paraît attribuer la condamnation de Suilius à une vengeance injuste de Sénèque, il se contredit sur les rapports de Burrus et d'Agrippine, sur le rôle de Sénèque dans le complot de Pison. — Nous ne pouvons que souscrire aux conclusions de cet intéressant et agréable travail.

Ch. Lécrivain.

Attilio Profumo. **Le fonti ed i tempi dello Incendio Neroniano.** Roma, impr. Forzani, 1905. In-4°, x-784 pages, avec 3 planches.

748 pages d'un énorme in-4° sur *les Sources et les temps de l'incendie de Rome sous Néron!* Il faut une patience de bénédictin, comme l'avoue lui-même l'auteur, pour le suivre dans cet inextricable fouillis de bavardages exaspérants, de digressions, de dissertations inutiles sur tout ce qui touche son sujet de près ou de loin, sur les œuvres et les sources de Dion Cassius, de Suétone, de Tacite, de Pline le Jeune, de Minutius Félix, sur les persécutions en général, sur l'administration romaine, le principat, les curatelles impériales, le droit d'expropriation, les confiscations, l'*annona,* le *consilium principis,* la météorologie de Rome et de la campagne romaine, la *domus aurea* de Néron, le port d'Ostie, etc. Sur les bases juridiques des persécutions, M. Profumo rejette à la fois la théorie de la répression administrative et la théorie d'une législation spéciale contre les chrétiens; à ses yeux, on a simplement appliqué aux chrétiens pendant deux siècles l'*institutum Neronianum,* c'est-à-dire la répression du sacrilège, de la lèse-majesté et aussi de l'immoralité, en vertu des lois bien connues et aussi de *lois somptuaires;* cette dernière assertion est tout à fait singulière. M. Profumo s'étonne que la plupart des textes, en particulier ceux de Suétone, n'établissent pas de lien entre l'incendie et la persécution; mais il ne s'aperçoit pas que Suétone, selon son habitude, sépare deux faits qui se tiennent pour les classer chacun dans une catégorie (*Vit. Ner.,* 16 et 38). La fixation de dates précises, pour le procès dans l'hiver de 64-65, pour les martyres au printemps de 65 est absolument arbitraire; en réalité, nous ne savons pas quel intervalle il y eut entre l'incendie du 18 juillet 64 et le procès. M. Profumo suppose que Néron devait connaître les chrétiens surtout parce qu'il s'intéressait à la magie, qu'on voulait dès lors en finir avec Jérusalem, parce qu'on détestait les Juifs en tant que race, que Gessius Florus eut ordre de les pousser à bout pour provoquer une guerre et détourner de ce côté l'opinion publique exaspérée contre l'incendiaire Néron : ce sont là des hypothèses invraisemblables et sans fondement. On nous propose des opinions encore plus étonnantes sur les sources de Tacite au livre XV. Partant de ce fait que Tacite est le seul historien qui donne, outre la croyance à la culpabilité

de Néron dans l'incendie, l'hypothèse du hasard, M. Profumo soutient que, pour le récit des trois principaux événements de ce livre, guerre arménienne parthique, incendie de Rome, conjuration de Pison, Tacite a suivi une version officielle, préoccupée d'atténuer la responsabilité de Néron et surtout du gouvernement impérial, qu'il la tenait, soit oralement, soit par des documents privés, d'une nouvelle source et que cette source est Cocceius Nerva, préteur sous Néron, probablement questeur en 64, puis membre de son conseil, plus tard empereur. C'est Nerva, cet ancien ami de Néron et de Domitien, qui aurait imposé à Tacite la version gouvernementale, qui aurait aussi obligé Juvénal, dans ses satires publiées sous son règne, à ne faire à l'incendie de Rome que la discrète allusion bien connue *Troica non scripsit* (*Sat.*, 8, 220). Personne n'acceptera ce tissu de conjectures invraisemblables, même en admettant l'identité, d'ailleurs certaine, du préteur Nerva et de l'empereur de ce nom. En somme, l'énorme travail de M. Profumo n'ajoute rien d'essentiel aux travaux antérieurs et ses hypothèses nous paraissent insoutenables. Quelques morceaux seulement ont une certaine valeur, par exemple la liste des versions officielles des crimes de Néron, la démonstration que l'*odium generis humani* est la haine à l'égard du peuple romain et qu'elle transforme les chrétiens en ennemis publics; les remarques sur les dangers que faisaient courir aux maîtres à Rome ces armées d'esclaves de toutes races et de toutes religions, sur l'emploi que fit Néron de l'incendie, à défaut d'une loi sur l'expropriation, pour avoir des terrains et rebâtir Rome sur un meilleur plan; l'étude sur le chant de Néron, qui est une tradition parfaitement acceptable; l'importance historique de la persécution de Néron qui a déterminé les persécutions suivantes.

Ch. Lécrivain.

A. Linsenmayer. **Die Bekämpfung des Christentums durch den römischen Staat bis zum Tode des Kaisers Julian (363).** Lentner, München, 1905. In-8°, 301 pages.

Cette histoire de *la Lutte de l'État romain contre le christianisme jusqu'à la mort de Julien* est une œuvre de vulgarisation, mais qui, par sa précision, son exactitude, son impartialité, constitue un excellent manuel. L'auteur connaît tous les travaux antérieurs, sa critique est judicieuse et équitable. Le livre est divisé en quinze chapitres; les deux premiers exposent l'état religieux du monde romain et les causes générales de la persécution. Dans le troisième, consacré aux bases juridiques de la persécution, M. Linsenmayer adopte avec raison contre la théorie de Mommsen la théorie de Boissier, Duchesne, Allard, Guérin, complétée par celle de Le Blant, qui admet l'existence d'un chef d'accusation spécial *non licet esse christianos,* remontant en fait, sinon en droit, jusqu'à Néron. Le quatrième chapitre est consacré

aux martyrs. Dans le cinquième, l'auteur montre que la persécution de Néron a bien été presque immédiatement une persécution religieuse sans édit formel et qu'elle a dû s'étendre au reste du monde; il admet le martyre de saint Pierre et de saint Paul à Rome. Les chapitres suivants résument très exactement nos connaissances sur le sujet jusqu'à la victoire du christianisme. Quelques parties seulement sont un peu trop systématiquement sacrifiées : ce qui touche à l'archéologie chrétienne, aux catacombes, la situation légale des collèges funéraires chrétiens. Le chapitre sur Julien est excellent.

Ch. LÉCRIVAIN.

Félix SENN. **L'institution des vidamies en France.** Paris, Arthur Rousseau, 1907. In-8°, XVI-256 pages. (Bibliothèque de la Fondation Thiers, fasc. 10.)

Le nouveau livre de M. Senn forme en quelque sorte le complément de celui qu'il avait consacré en 1903 à l'*Institution des avoueries ecclésiastiques en France*. Chargés, à l'époque carolingienne, de fonctions voisines, le *vicedominus* et l'*advocatus* épiscopal se confondirent peu à peu pour ne faire plus qu'un à l'époque féodale sous le nom de vidame. M. Senn a fort judicieusement démêlé l'histoire du *vicedominus*, simple intendant ecclésiastique de l'évêque sous les Mérovingiens, en principe officier de l'immunité épiscopale sous les Carolingiens[1], puis lieutenant laïque et défenseur de l'évêque à partir du xe siècle environ. Il s'est appliqué à distinguer, aussi nettement que les textes le permettaient, le mode d'institution et les attributions de ce fonctionnaire et à délimiter la région (province ecclésiastique de Reims presque entière et partiellement celle de Sens) où l'on constate son existence après le IXe siècle. Il termine en montrant la décadence complète de la vidamie à partir du XVe siècle[2]. Somme toute, nous sommes très mal renseignés sur cette institution; mais du peu que nous pouvons savoir, M. Senn a tiré un excellent parti.

Une simple remarque : les renvois aux textes manquent souvent de clarté. Par exemple, les *Archives administratives de Reims* de Varin sont partout citées sans le nom de l'éditeur, ce qui risque d'induire en erreur, les références aux archives départementales ou municipales se

1. M. Senn a raison, à ce propos, d'écarter (p. 40, n. 2) l'explication que nous avions tenté de donner, en rendant compte de son précédent volume (*le Moyen âge*, 1904, p. 494), de l'article 22 du capitulaire d'Aix-la-Chapelle, relatif à la nomination des avoués et des vidames, et de maintenir son interprétation première.

2. Les pages 181-253 renferment deux appendices : 1° Table des principaux diplômes et des principales chartes relatifs à l'histoire des vidamies en France; 2° Pièces justificatives.

présentant sous le même aspect typographique. A la note 3 de la page 110, un renvoi au « *Cartulaire de Marmoutier,* p. 36, n° 39 », est incompréhensible : il faudrait dire de quel cartulaire de Marmoutier il s'agit. Il est visible que l'auteur cite parfois de seconde main : ainsi, p. 44, n. 3, ayant copié distraitement une note du *Recueil des historiens de la France,* t. VII, p. 249, n. *e,* il renvoie à la Grande chronique de Tours pour un texte extrait, en réalité, de la Translation des reliques de sainte Hélène à Hautvillers. Il aurait eu avantage aussi à se reporter aux éditions récentes des auteurs qu'il utilise : à l'édition Le Prévost et Delisle pour Orderic Vital, à l'édition B. de Mandrot pour Commynes, etc. Quelques lapsus de détail, enfin, auraient pu être évités : p. 49, Mülinheim pour Mülheim ; p. 58, note, Blandigny pour Saint-Pierre au Mont Blandin. — Ce sont là de petites négligences; elles n'enlèvent rien aux qualités de précision et de clarté qui distinguent par ailleurs cet ouvrage.

Louis Halphen.

Jacob Strieder. **Zur Genesis des modernen Capitalismus.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1904. In-8°, x-234 pages.

Les questions économiques et sociales nous préoccupent tant aujourd'hui qu'il n'est pas étonnant que les enquêtes relatives à l'époque contemporaine aient été étendues dans le passé. En voyant de quelles attaques la propriété est actuellement l'objet, on a été conduit à rechercher les origines de ce « capitalisme » qui offusque tant de gens. Le bel ouvrage du professeur W. Sombart a contribué à attirer l'attention sur la formation des grandes fortunes à partir du xive siècle. Pour formuler des conclusions précises, il faudra multiplier les recherches particulières. C'est à une étude de détail vraiment instructive que s'est attaché l'un des meilleurs élèves du professeur Aloys Schulte, M. Strieder. Ses recherches portent exclusivement sur la ville d'Augsbourg, qui a tenu une place considérable dans l'histoire de la civilisation germanique. On connaît le proverbe « Venedigs Macht, Ausgburger Pracht, Nurnberger Witz, Strassburger Geschütz, Ulmer Geld, Geht durch alle Welt ». C'est surtout à l'aide d'un examen minutieux des registres d'impôts que M. Strieder arrive à nous donner des indications précises sur l'accroissement de la richesse et la façon dont cet accroissement se produisit. C'est une erreur d'après lui de prétendre, au moins d'une façon générale, que l'argent gagné dans les entreprises commerciales était ordinairement consacré à acheter des terres. On a généralisé des cas particuliers, on s'est laissé influencer outre mesure par cette idée que la terre était considérée comme la richesse par excellence. A Augsbourg, à partir du milieu du xive siècle, l'argent provenant de rentes foncières fut consacré surtout à des entreprises industrielles et commerciales. Sombart avait déjà recueilli des faits ana-

logues pour Breslau, Francfort, Cologne, Lubeck, Nuremberg et Ulm. M. Strieder s'est attaché à l'étude de cinq grandes familles, les Baumgartner, les Imhof, les Eggenberger, les Engelschalk et les Ilsung, dont l'histoire est vraiment significative. Ce qu'il importe seulement de remarquer, c'est que les villes allemandes conservèrent, jusqu'au XIVe siècle au moins, des apparences beaucoup plus rurales qu'on ne se l'imagine; elles ressemblaient à de grands villages. Et c'est en réalité au XVe siècle seulement que leur aspect se modifia; on construisit à ce moment un grand nombre de maisons, et l'étendue des terrains consacrés aux diverses cultures se réduisit. Nous voyons par exemple qu'à partir de cette époque des terrains urbains occupés par des jardins ou même des champs sont amodiés, donnés à bail, font l'objet de concessions d'un caractère féodal. Cette transformation amena, en faveur des propriétaires, un accroissement considérable de revenus. Cet accroissement paraît avoir été, à Augsbourg au moins, bien plus notable que Sombart ne l'a dit. Les recherches de M. Strieder complètent heureusement celles de Lamprecht qui, en étudiant l'évolution économique du moyen âge, avait établi que du IXe au XIVe siècle le revenu que donnait la terre n'avait cessé de s'accroître pour cette raison surtout que les « redevances » payées par ceux qui, à des titres divers, étaient attachés au sol, étaient restées presque partout les mêmes, alors que le revenu n'avait cessé de grandir. Le même phénomène se produisit dans les villes, et avec plus d'intensité encore. Les prestations, soit en argent, soit en nature, payées dans les villes aux propriétaires fonciers, avaient été fixées aux Xe, XIe, XIIe siècles d'après la valeur que le sol avait à cette époque. Ces prestations restèrent longtemps les mêmes, ce qui eut naturellement pour effet d'en diminuer l'importance relative, et, comme la plupart d'entre elles étaient des prestations en argent, le changement qui se produisit dans les centres urbains fut encore plus marqué que dans les campagnes, par suite de la diminution continue de la valeur de l'argent. Les documents contenus dans les archives d'Augsbourg fournissent à ce sujet beaucoup d'indications. Tout en s'attachant aux cinq « dynasties » principales, M. Strieder a étendu ses recherches à une douzaine de familles, dont quelques-unes se sont enrichies avec une prodigieuse rapidité. Il est cependant difficile d'affirmer que le capitalisme « moderne » a pris naissance au moment où, par suite de l'attraction exercée par le commerce, les propriétaires fonciers urbains se lancèrent dans des entreprises commerciales; les choses ne se sont pas passées si simplement. Ce n'est pas par l'accumulation de rentes, dont l'importance, nous venons de le voir, était en voie de diminution, que les grandes fortunes se sont constituées; c'est lentement, peu à peu, à la faveur de combinaisons diverses entre les biens fonciers et les entreprises commerciales que se sont constituées ces fortunes mobilières qui tiennent une si grande place dans nos sociétés contemporaines.

G. Blondel.

Irénée Lameire. **Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit.** (*Étude de droit international ancien.*) Introduction; t. I : **les occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV**; t. II : **les occupations militaires en Espagne pendant les guerres de l'ancien droit.** Paris, A. Rousseau, 1903-1905. 3 vol. in-8°, 84, VIII-400 et XV-755 pages.

C'est un travail très méritoire que celui qui vient d'être entrepris par M. I. Lameire sur la nature juridique des déplacements de souveraineté survenus non pas à la suite de conventions diplomatiques, mais pendant la durée même des guerres européennes des XVIIe et XVIIIe siècles. C'est en effet une des théories les plus importantes et en même temps les plus ignorées du droit international que la théorie de la conquête. Elle échappe à toute étude méthodique jusqu'au XVIe siècle, toute conquête jusqu'à cette époque étant infectée de précarité. C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle que des conceptions nouvelles se forment peu à peu. Pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution, nous nous trouvons en présence de changements perpétuels dans la souveraineté territoriale. Ces changements n'ont guère attiré l'attention des historiens, et les sources auxquelles il faut puiser pour se rendre compte de leur importance se trouvent exclusivement dans les archives (archives communales, archives départementales, greffes des tribunaux, actes notariés). Ces documents, dont il n'est pas toujours facile de faire jaillir la lumière, nous montrent en somme qu'à partir du milieu du XVIIe siècle la prise de places fortes fut normalement suivie de déplacements immédiats de souveraineté, avec des applications particulièrement intéressantes en matière financière. Louis XIV s'empressait de mettre la main sur les cours souveraines, les juridictions domaniales, les droits des alleutiers et introduisait ordinairement dans les pays conquis les lois françaises (notamment les ordonnances sur les milices). Ce fut même, dit M. Lameire, le point culminant du changement de souveraineté. Le volume consacré au Piémont se compose de deux parties, où sont étudiées successivement la souveraineté française sur territoire italien, la souveraineté piémontaise sur territoire français. Les occupations françaises dans le Piémont sont particulièrement intéressantes à observer au cours des guerres que dirigea Catinat. Ce sont celles qui ressemblent le plus aux occupations militaires modernes. La frontière à cette époque dépend complètement de l'issue des sièges et des assauts. Le déplacement de la souveraineté est presque érigé en théorie par les commissaires de Catinat, lequel nous apparaît lui-même comme juge suprême de toutes les difficultés résultant de la répartition des contributions. La justice est rendue « au nom du roi très chrétien », mais seulement la justice d'État, car les juridictions seigneuriales sont respectées. L'administration locale relève des gouverneurs qui ont été nommés. On oblige les

villes à établir des tailles et à prêter des serments de fidélité qui supposent des déplacements complets de souveraineté. Les procès-verbaux sont d'ailleurs rédigés sur du papier timbré aux armes de France, et là où on respecte les fonctionnaires du duc de Savoie on leur donne une investiture nouvelle au nom du roi. Mais Louis XIV ne reçoit pas dans les documents relatifs au Piémont l'épithète de roi très chrétien; on l'appelle toujours simplement « Sa Majesté ». Il est en quelque sorte subrogé en droit au duc de Savoie lui-même. La souveraineté piémontaise sur le territoire français, là où elle se réalisa, offre aussi un certain intérêt. Les occupations faites par le duc de Savoie dans le Dauphiné sont en réalité des « annexions ». La souveraineté du roi de France disparaît dans les villes envahies. Le timbre piémontais se substitue partout au timbre fleurdelisé. Dans les pays qui furent cédés à la paix d'Utrecht, la souveraineté piémontaise était déjà tellement établie qu'elle passait en quelque sorte inaperçue.

Les recherches concernant l'Espagne ont été encore plus laborieuses. M. Lameire nous montre comment dans les premières années du XVIIIe siècle se constituèrent des frontières dont aucune carte n'a conservé les traces, comment s'échafaudèrent des superpositions de souveraineté qui ne rentrent dans aucun type classé. Louis XIV ne s'est pas trouvé en Espagne comme dans le Piémont en face d'un état centralisé, il n'a même pas rencontré d'organisation administrative coulée dans un moule uniforme. Il s'est heurté à des institutions profondément différentes les unes des autres, le même mot catalan désignant tantôt une délégation, tantôt une assemblée plénière. Il y a des villes où le bailli est supérieur au viguier, d'autres où le viguier est supérieur au bailli. On ne peut donc généraliser qu'avec beaucoup de prudence. Ajoutons que les divers pays de la Catalogne, comme les deux Ampourdans, le *Gerundense,* la Plana de Urgel, etc., ne sont que des appellations géographiques ne correspondant à aucune division administrative. L'organisation française n'a pu se modeler sur des cadres qui étaient en réalité inexistants. En fait, les commissaires français se sont bornés à la nomination des viguiers, en maintenant la subdivision ordinaire de la viguerie, c'est-à-dire la baylie. Mais Louis XIV a superposé à ces fonctionnaires des lieutenants du roi et des intendants. Les attributions de ceux-ci au triple point de vue de la police, de la justice et des finances sont allées sans cesse en grandissant et l'intendant devint peu à peu le juge de droit commun. Aussi peut-on dire que les juridictions particulières ont été beaucoup moins respectées que dans le Piémont, sans doute parce qu'elles étaient moins importantes. On a changé peu de chose en revanche dans l'ordre du droit civil. Cela eût été particulièrement difficile dans ces pays de *fueros,* qui sont encore aujourd'hui si jaloux de leurs vieux droits. L'ingérence française s'est montrée à ce point de vue plus respectueuse des coutumes locales qu'on ne l'imagine communément. Nous ne pouvons que rendre hom-

mage au soin avec lequel M. Lameire a cherché à débrouiller toutes ces questions, sur lesquelles il est arrivé vraiment à jeter quelque lumière.

G. Blondel.

Heinrich von Srbik. **Der staatliche Exporthandel Œsterreichs von Leopold I bis Maria Theresia.** Wien et Leipzig, Braumüller, 1907. In-8°, xxxvi-432 pages.

Ce livre intéressera ceux qui étudient le développement économique de l'Autriche aux xviie et xviiie siècles. L'auteur a dû, pour le rédiger, se livrer à de minutieuses recherches dans plusieurs dépôts d'archives, dans ceux notamment de la Chambre aulique (*Hofkammer*) de Vienne et dans les archives de Gratz. Son travail est d'autant plus méritoire qu'il lui a fallu dépouiller une masse énorme de documents dans lesquels il n'y avait souvent que bien peu de chose à prendre, et il a eu d'autant plus de peine à en dégager des indications précises qu'il s'est heurté à un grand nombre de renseignements contradictoires. Une longue introduction explique d'abord comment le système mercantile pénétra en Autriche; M. Srbik nous montre quelles étaient, à cette époque, les idées en matière de commerce. Mais ce n'est pas à l'étude des conceptions des théoriciens qu'il s'est particulièrement attaché; il a surtout cherché à faire connaître la politique qui avait été pratiquement suivie. Il a été puissamment aidé, pour le règne de Marie-Thérèse, par les travaux souvent remarquables de ses devanciers. Mais il n'a pas réussi à indiquer d'une façon précise la politique commerciale suivie au temps de Léopold Ier. Ce prince fut si occupé par le partage éventuel de la monarchie espagnole, par les révoltes de la Hongrie, par les menaces perpétuelles des Turcs que les questions de politique économique furent complètement laissées de côté. Quant à Charles VI, après avoir vu le royaume d'Espagne lui échapper, il passa le reste de sa vie à faire signer dans toutes les cours la Pragmatique Sanction qui assurait le trône à sa fille et qui laissa finalement à celle-ci un trésor vide, une armée désorganisée, un cabinet sans un homme de talent. Et, pourtant, il y a une politique commerciale à cette époque. Il n'est pas douteux que l'Autriche, pays purement continental, appauvri par les guerres, chercha de bonne heure à regarder au dehors.

M. Srbik s'est donné beaucoup de peine pour démêler les faits principaux de cette politique et pour mettre en lumière les inconvénients du système d'amodiation (nommé *Appalt*) des différentes sources de revenus qui devaient aller au fisc. Ce système, qui peut être comparé à notre ancienne organisation des fermiers généraux, s'était généralisé; il a pu rendre quelques services en permettant à de riches amodiateurs d'avancer des sommes importantes au gouvernement, mais il s'est traduit en fait par des opérations qui l'ont rendu justement impopulaire.

Dans une série de chapitres, trop surchargés de détails pour qu'il soit possible de les analyser, M. Srbik nous montre comment se fit l'exploitation des mines d'Idria, de Neusohl et de Schmölnitz. Il nous donne quelques détails sur les principales familles de fermiers, les Balbi, les Inzachi, les Cernezzi, les Joanelli, sur l'organisation intérieure du commerce, sur les rapports qui existèrent entre les marchands du dedans et ceux du dehors, notamment les commissionnaires d'Amsterdam et de Venise. Forts intéressants aussi les détails relatifs à l'organisation des transports, à la rapidité relative avec laquelle se faisaient les charrois. De Vienne à Hambourg, on ne mettait pas plus de cinq semaines, et pourtant que d'obstacles, que de péages, et combien fut gênante la recrudescence de protectionnisme qui se manifesta à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Les choses changèrent heureusement avec Marie-Thérèse, qui s'est vraiment beaucoup occupée du développement de la prospérité matérielle de ses États. La suppression des douanes intérieures entre les pays allemands et ceux de la couronne de Bohême et la constitution en 1775 d'un territoire douanier unique ont puissamment favorisé l'essor économique du pays. Il faut en dire autant de la création de manufactures d'État, de l'introduction de nouvelles branches industrielles, de l'amélioration des procédés techniques, notamment dans les manufactures de drap de Bohême, enfin de la réorganisation des consulats et de la création des primes d'exportation. Ces indications suffiront à montrer l'intérêt qui s'attache à un livre très consciencieux et très savant dont nous ne pouvons ici que donner un aperçu.

G. Blondel.

Else Cronbach. **Das landwirtschaftliche Betriebsproblem in der deutschen Nationalœkonomie bis zur Mitte des XIX Jahrhunderts.** Wien, C. Konegen, 1907. In-8°, XII-338 pages.

L'un des principaux traits de l'évolution des populations germaniques, c'est la transformation de contrées, jadis purement agricoles, en régions presque uniquement industrielles. En dépit de l'importance prise par les usines et les manufactures, « l'industrie agricole » qui réunit dans une admirable combinaison ces trois éléments : terre, travail, capital, n'en reste pas moins le type le plus parfait de l'activité économique. C'est ce que pense une élève distinguée du professeur Grünberg, dont nous avons signalé ici les importants travaux sur l'émancipation des classes rurales en Autriche. Mlle Cronbach a consacré plusieurs années à étudier, à la lumière de documents peu connus, la vie de ces populations rurales qui se laissent aisément oublier. La surface des champs est, en effet, silencieuse; silencieuses aussi les souffrances ou les difficultés de ceux qui la cultivent. Elle ne se transforme que très lentement. Ce n'est que peu à peu que les changements qu'elle subit attirent l'attention.

Mlle Cronbach a essayé d'en donner une idée en analysant divers ouvrages qui nous renseignent sur la façon dont le sol de l'Allemagne a été exploité pendant les derniers siècles. Les Allemands semblent avoir compris de bonne heure les avantages de la moyenne propriété rurale. De grands efforts ont été faits par eux pour conserver intact le domaine patrimonial, ce *Hof* que le gouvernement cherche aujourd'hui à maintenir dans son intégrité, jugeant qu'il est la garantie d'une certaine stabilité des familles, estimant que la *Geschlossenheit der Höfe* a l'avantage de conserver dans un grand nombre d'esprits l'amour d'un coin de terre, le culte de certains souvenirs, souvent même un long héritage de vertus. Le maintien des populations agricoles préoccupait déjà les écrivains du XVIIIe siècle. Mlle Cronbach s'est efforcée de mettre en relief l'opinion de quelques-uns d'entre eux, tels que Justi, Philippi, Börner, Möser, Pfeiffer, Sonnenfels, etc., cherchant à dégager de vieux livres qu'on ne lit plus guère maintenant des renseignements parfois curieux sur la vie publique et privée du XVIIIe siècle. Son travail mérite d'autant plus de nous intéresser qu'elle y a introduit quelques comparaisons avec les idées de Quesnay, d'Adam Smith, d'Arthur Yung. Il n'est pas douteux que de grands efforts furent déjà faits, avant la Révolution, pour accroître la « rentabilité » du sol et améliorer la situation de ceux qui le cultivaient.

L'étude de ces efforts qui se sont poursuivis pendant la première moitié du XIXe siècle éclaire utilement certaines poussées législatives récentes qui tendent à amener une meilleure répartition foncière et spécialement un développement, jugé très désirable, de la propriété paysanne. L'expérience démontre, en effet, qu'elle présente, au point de vue social et économique, un type supérieur soit à la grande propriété, soit à l'exploitation parcellaire. Les conditions contemporaines de la culture et de l'économie générale accentuent même cette double supériorité.

L'ouvrage de Mlle Cronbach, qui se prête difficilement à l'analyse, est accompagné d'une bibliographie étendue qui pourra rendre quelques services.

G. Blondel.

Gustav Wolf. **Bismarcks Lehrjahre.** Leipzig, Dieterich, 1907. In-8°, 376 pages.

M. Wolf, privat-docent à l'Université de Fribourg, après avoir publié de longues études sur le XVIe siècle en Allemagne, a été tenté à son tour par la figure du chancelier de fer. Il a remarqué, dit-il dans son introduction, qu'il n'avait point paru d'ouvrages récents sur les années de jeunesse de Bismarck et il a voulu reprendre les travaux anciens, les compléter par des découvertes personnelles et en faire une œuvre scientifique. Son livre se divise en deux parties à peu près égales con-

sacrées, l'une à *Bismarck jusqu'à son entrée dans la carrière politique*, l'autre à *Bismarck pendant les années de révolution*. Il n'apporte rien d'inédit sur les origines de la famille Bismarck ; tout a été révélé par le beau travail de M. Riedel dans les *Märkische Forschungen* de 1867, que nous sommes étonnés de ne point voir citer dans les références de M. Wolf ; mais, sur les années d'études du jeune Otto, l'auteur publie de très curieux documents qu'il a puisés dans les archives de divers collèges où a passé le petit « junker » et dont il fait un usage très judicieux. Le temps de Göttingue était mieux connu, et M. Wolf a bien employé les diverses publications parues à ce sujet, sauf peut-être des lettres de Motley. Les années d'administration et d'agriculture sont exposées avec grand soin, de nombreux détails et une exactitude impeccable. On reprochera simplement à M. Wolf de présenter un Bismarck un peu sage, un peu terne, trop éloigné de la vie tourmentée et inquiète qu'il mena ; pas un mot notamment de la crise morale que le jeune homme traversa pendant son séjour à Aix-la-Chapelle. Mais, par contre, les deux crises religieuses de Bismarck aux environs de ses dix-huitième et trente-deuxième années, que l'on omet trop souvent dans ses biographies, sont développées ici avec finesse et précision. L'activité de Bismarck pendant les trois années de révolution, 1848 à 1851, est décrite avec un grand luxe de détails, toujours puisés aux bonnes sources ; l'admiration envers le grand fondateur de l'Allemagne nouvelle n'empêche pas M. Wolf de reconnaître et de signaler les erreurs et les étroitesses de Bismarck à cette époque ; mais déjà la personnalité s'affirme, puissante, sûre d'elle-même et les jugements de parti pris disparaîtront dans les réflexions et les expériences de Francfort. M. Wolf a fourni dans ce livre une fort utile contribution à l'histoire du grand homme ; on n'étudiera point la jeunesse de celui-ci sans lire ce nouveau volume.

Paul Matter.

Denkwürdigkeiten des Fürsten Chlodwig zu Hohenlohe Schillingsfürst, publiées par F. Curtius. Stuttgart et Leipzig, Deutsche Verlags-Anstalt, 1906. 2 vol. in-8°, 440 et 565 pages.

L'émotion provoquée par la publication des *Mémoires* du prince de Hohenlohe est apaisée ; l'indignation des uns et la curiosité des autres se portent sur d'autres livres ; le « scandale Hohenlohe », — ainsi qu'il a été dit, — a rejoint beaucoup d'autres scandales analogues ; le volume n'appartient plus qu'à la critique et à l'histoire, et une lecture détaillée, répétée, comparée, permet ce jugement : c'est ici un beau volume. La majeure partie n'apporte rien de très nouveau ; mais, sur deux ou trois périodes, tout est inédit et de première main.

Le prince Clovis de Hohenlohe était né le 26 novembre 1819, dans une famille jadis souveraine et médiatisée depuis une douzaine d'années. Sa jeunesse est celle de tous les jeunes gens de son rang en Allemagne :

quelques années dans un gymnase, l' « abiturienten examen » (qui correspond à notre baccalauréat) aux environs de la dix-huitième année, puis les études supérieures dans quelques Universités, Göttingue, Bonn et Heidelberg. Sans préjugé de caste médiatisée, le prince Clovis entre au service de la Prusse comme Auscultator, — attaché, dirait-on en France, — il devient référendaire, comme un simple junker. Mais à ce moment un héritage, survenu à son frère aîné, le duc de Ratibor, amène un partage de famille; le prince Clovis reçoit la terre de Schillingsfürst, qui est d'un entretien difficile et nécessite sa présence. Il quitte l'administration pour se consacrer à la gestion de ses biens; on le remarquera, c'est le même début dans la vie que pour Otto de Bismarck, mais combien plus calme, aisé, aristocratique.

Les années qui suivent sont occupées par les séjours à Schillingsfürst, des voyages à l'étranger, des passages à Munich pour la session de la première chambre où le prince Clovis a un siège héréditaire. La révolution de 1848 ne trouble point ce jeune homme de vingt-neuf ans, calme, prudent, modéré; on ne peut lui demander d'en comprendre la portée sociale, mais il en saisit vivement le caractère national; par goûts, par éducation, par ses débuts de carrière, il est *Allemand,* ce qui est rare à une époque où les jeunes aristocrates se disaient Prussiens ou Saxons, Bavarois ou Hanovriens; dans le mouvement de la grande année, il espère la renaissance du vieil empire, il y travaille, et l'éphémère vicaire impérial l'envoie en novembre représenter « l'État de papier » à Rome, Florence et Athènes; l'agonie de l'empire le ramène en Bavière. Et une vie douce, un peu nonchalante, toujours élégante, reprend pour le prince Clovis, partagée entre la gestion de ses terres, l'éducation de ses enfants, des voyages dans les capitales où ses hautes alliances lui ouvrent tous les salons, des séjours dans les villes allemandes où quelque événement attire le discret curieux. Par intérêt, instinct d'homme d'État futur, il entre en relations avec tout ce qui marque dans la politique allemande et rapporte ses conversations dans des notes précises, claires, où une courte phrase résume une situation : il excelle à raccourcir un événement ou une négociation en quelques mots qu'il appartient à l'historien de développer. Cette première partie des mémoires, — une moitié du premier volume, — est, certes, intéressante, car le prince Clovis est bien renseigné en général[1], mais elle n'est point supérieure à nombre d'autres *Souvenirs* publiés sur la même période.

Les événements de 1866 vont ouvrir une nouvelle voie au prince Clovis; pendant ces années de sommeil et de combat qui vont de 1851 à 1866, M. de Hohenlohe s'est affirmé comme un patriote allemand, *deutsch patriotisch,* dit-il quelque part. Ce fut la raison de son arrivée au pouvoir. Tremblante de peur après Sadowa, redoutant une amputa-

1. Mais point toujours; par exemple, t. I, p. 163 : « Le traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie était conclu avant la convention de Gastein. »

tion au nord par la Prusse, à l'ouest par la France, la Bavière fut agréablement surprise de la relative modération de son vainqueur. Le roi Louis ne pouvait mieux faire que de céder au mouvement national, quoique celui-ci fût favorable à la Prusse : le 31 décembre 1866, le prince de Hohenlohe fut appelé à la présidence du Conseil qu'il garda jusqu'en 1870. Dans les Mémoires du prince, les pages relatives à cette période sont des plus importantes : on y voit M. de Hohenlohe aux prises avec les difficultés les plus grandes, nombreuses, incessantes; c'est un homme d'opinion modérée, il accepte la grande Allemagne, mais il veut maintenir l'indépendance de la Bavière; il est ainsi pris comme entre l'enclume et le marteau, entre les particularistes bavarois qui se refusent à tout compromis avec la Prusse et les patriotes allemands qui tiennent à l'unification de l'Allemagne, fût-elle au profit de la Prusse. Chacun de ses actes est dénaturé, comme est critiquée son attitude au Reichstag douanier de Berlin, car s'il fait quelque avance à la Prusse, les particularistes crient; et s'il gouverne en vrai Bavarois, les Allemands hurlent, les Prussiens se rembrunissent. Souple, délié, le prince Clovis s'évertue à tourner les écueils : un moins habile y fût resté trois mois, il y demeura trois ans, et quand il se retira, au commencement de 1870, il avait rempli la période intérimaire et préparé doucement l'annexion de la Bavière au nouvel empire. Il y a dans ce volume trois cents pages de première importance.

Pendant la guerre avec la France, le prince de Hohenlohe demeure à l'écart, surveillant les événements. Au Reichstag, il est nommé premier vice-président; il était certain que Bismarck ne laisserait point sans emploi un tel homme. En 1874, le chancelier le nomme ambassadeur en France, à la place du comte Harry d'Arnim, qui avait cessé de plaire et prenait, par Constantinople, le chemin de la police correctionnelle. Sur cette partie des *Mémoires*, on a déjà vanté le délicieux mélange de négociations diplomatiques et de « potins » parisiens, véritable et double mine, pour les uns de racontars amusants, pour les autres de révélations historiques. Les relations de l'Allemagne et de la France y sont exposées en traits rapides, mais très souvent par allusions, si bien que les *Mémoires* seront mieux compris dans quelques années, alors que l'histoire de cette période sera mieux connue; on y a trouvé, notamment, de précieuses indications sur le rôle de Bismarck dans la politique coloniale de la France, son désir de la pousser vers Tunis pour la brouiller avec l'Italie, vers le Maroc pour la refroidir avec l'Angleterre, « à cause de Gibraltar ». Et l'on prend plaisir, dans ce tome deuxième, à passer du monde où l'on négocie au monde où l'on cause.

En 1885, le prince Clovis est appelé à remplacer, comme statthalter en Alsace-Lorraine, le maréchal de Manteuffel. Les Allemands reprochaient au vieux Manteuffel une excessive douceur envers les Alsaciens, et M. de Hohenlohe était chargé de réagir par main de fer. Ce n'était guère dans son caractère, mais ce fin sceptique savait se plier aux néces-

sités de la politique : il reçut les ordres de Bismarck, les appliqua soigneusement, quitte à les critiquer dans son Journal, et surtout il constata que le gouvernement central savait agir directement en Alsace sans souci de son statthalter. Il était à Strasbourg au moment de la chute de Bismarck, il accourut à Berlin, reçut avec une égale sympathie les doléances de l'empereur et de l'ex-chancelier, et ses notes ont fait saillir les divergences des deux hommes sur la politique étrangère. Longtemps on a cru que leur conflit ne s'était porté que sur la question sociale; les *Mémoires* du prince Clovis et les publications qui en ont été la suite ont révélé que le différend était au moins aussi grave sur les relations avec la Russie et l'Autriche.

En 1894, le prince de Hohenlohe est nommé chancelier impérial, pour remplacer le général de Caprivi et sceller la réconciliation de l'empereur avec l'irascible Bismarck. Et le subtil Bavarois calme les colères du vieux Prussien, sauf à recevoir le coup de ses révélations sur le traité de réassurance avec la Russie. Sur cette période, les *Mémoires* sont plus discrets. Leur éditeur, M. Curtius, n'a point dissimulé qu'il y avait été fait de larges coupures. Bismarck est mort; des hommes nouveaux sont au gouvernement; le prince de Hohenlohe, plus qu'octogénaire, se retire avec discrétion. Quelques mois plus tard, il meurt, avec une élégante douceur.

Bourrés de détails, de mots piquants, de conversations instructives, de « jets de lumière », ces deux volumes seront longtemps encore la joie des curieux et des érudits.

Paul Matter.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIETÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des questions historiques.** Juillet 1907. — Callewaert. Les persécutions contre les chrétiens dans la politique religieuse de l'empire romain (tout culte nouveau et étranger qui n'était pas officiellement accepté par un sénatus-consulte était proscrit; la proscription des chrétiens vint moins de leurs doctrines que des vices qu'on leur attribuait et des dangers qu'ils étaient censés faire courir à l'État; enfin, ce fut un accident qui, sous Néron, déchaîna la persécution. Cette mesure de police transitoire fut transformée, quand le christianisme grandit et parut redoutable, en la loi « non licet esse christianos »). — De Maricourt et Driart. Une abbaye de filles au xviiie siècle : Gomerfontaine (fin; publient onze des rapports annuels des abbesses qui donnent une idée touchante de l'esprit de piété et de zèle qui animait cette pauvre abbaye). — D. Magnac. Le fédéralisme en 1793 et 1794 (1er art.; la première partie de cet article nous paraît peu probante; elle étudie les origines du fédéralisme et les trouve dans les fédérations de 1790 et 1791, qui n'ont avec lui qu'un rapport très éloigné; la seconde partie, sur le mouvement fédéraliste après le 31 mai 1793, est intéressante : on y voit nettement que le mouvement fédéraliste était dirigé contre la tyrannie de la Commune de Paris et n'était nullement dirigé contre la République). — A. Auzoux. Linois à Algésiras, juillet 1801 (récit des combats de Gibraltar et de Cadix, où, malgré l'habileté et le courage des chefs de l'escadre franco-espagnole, celle-ci perdit deux vaisseaux et laissa les Anglais emmener à Gibraltar le *Vénérable,* désemparé. Ces combats changèrent en échec le succès de Linois à Algésiras; toutefois, M. Auzoux pense que ce succès ne fut pas étranger à la conclusion de la paix d'Amiens). — Lieutenant-colonel Picard. La préparation d'une campagne de Napoléon. La transformation de l'armée républicaine en armée impériale (1er art.; exposé un peu confus, mais intéressant et minutieux, des modifications introduites par Napoléon dans l'armée de 1801 à mars 1803; à noter surtout la refonte de la cavalerie, l'organisation de la garde consulaire, la création de la Légion d'honneur). — D. Lanzac de Laborie. L'épiscopat du cardinal du Bellay, 1802-1803 (excellent exposé de l'organisation, à Paris, du culte et du clergé concordataires). — P. Doncœur. La condamnation de Jean de Monzon par Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, le 23 août 1387 (publie, d'après un rapport adressé en 1436 par l'Université de Paris à Louis d'Alençon, conservé en copie, à Troyes, dans la bibliothèque Bouhier, no 981, les parties non insérées dans le *Cartulaire de l'Université de Paris,* t. III, de la sentence prononcée par Pierre d'Or-

gemont et l'Université contre le professeur dominicain Jean de Monzon, qui avait émis quatorze propositions hérétiques et soutenu en particulier la doctrine de l'Immaculée Conception, considérée alors comme hérétique). — A. Isnard. Quelques livres sur la Révolution française (L. Hugueney, *les Clubs dijonnais sous la Révolution;* A. Lasserre, *la Participation collective des femmes à la Révolution; Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce,* publ. par Gerbaux et Schmidt; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, 1791-1802;* S. Gruget, *Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou,* écrite en 1795; Bliard, *le Conventionnel Prieur de la Marne dans l'Ouest, 1793-1794;* R. Bittard des Portes, *l'Insurrection de Lyon en 1793;* Ch. Gomel, *Histoire financière de la Législative et de la Convention,* t. II; G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire;* H. d'Alméras, *Fabre d'Églantine;* P. Granis, *Une commune du Quercy (Saint-Céré) pendant la Révolution;* J. Contrasty, *Un conseil de paroisse sous le régime de la première séparation de l'Église et de l'État*). = C.-rendus : *A. Holder.* Die Reichenauer Handschriften (I Bd.; catalogue, d'une précision admirable, des 267 manuscrits sur parchemin du fonds de Reichenau à la bibliothèque de Carlsruhe). — *H. Tausin.* Dictionnaire des devises ecclésiastiques. — *F. Smith.* Die rœmische Timokratie (l'œuvre de Servius a été purement militaire; ses prétendues réformes politiques et sociales sont une légende). — *W. T. Arnold.* The roman system of provincial Administration to the accession of Constantine the Great (nouvelle édition améliorée de ce bon livre). — *L. Cumont.* Les religions orientales dans le paganisme romain (remarquable). — *A. Bludau.* Juden u. Judenverfolgung in alten Alexandria (très complet; utilise les textes papyrologiques). — *Martroye.* Genséric, la conquête vandale (bon). — *G. Jeanton.* Le servage en Bourgogne (bon). — Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine d'après des manuscrits du XIVe siècle (textes précieux concernant des églises et monastères de l'Angoumois, de la Saintonge et de la Guyenne contenus dans deux chroniques anciennes). — *A. Kirsch.* Die Portiuncula-Ablass (le P. Ubald d'Alençon met en doute les conclusions de Kirsch, qui ne fait remonter la Portiuncule qu'à 1288-95 et ne croit pas le privilège authentique). — *O. Karmin.* La legge del Catasto florentino del 1427 (document économique capital). — *A. Gottlob.* Kreuzablass und Almosenablass (les croisades sont l'origine des indulgences, inconnues avant le XIe siècle; le besoin d'argent pour les croisades a amené leur vente). — *B. Alben.* Consuetudines Cluniacenses antiquae. — *U. Berlière.* Inventaire analytique des *Diversa Cameraria* des archives Vaticanes (1389-1500; au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai). — *J. Peisker.* Die älteren Beziehungen der Slaven zu Turko-Tataren u. Germanen. — *J. Poirier.* Lecourbe, 1759-1815. — *A. Lumbroso.* Il processo dell' Amiraglio di Persano (énorme recueil de documents qui innocente à peu près Persano). — *A.-V. Dicey.* Leçons sur les rapports entre le droit et l'opinion publique en Angleterre au cours du XIXe s.

(trad. fr.). — *J. Freisen.* Staat u. Katholische Kirche in den deutschen Bundestaaten Lippe, Waldeck-Pyrmont, etc. (2 vol.; étude très savante sur la condition des catholiques dépendant de Paderborn au XIXe siècle).

2. — **Revue archéologique.** 1907, mai-juin. — M. Hénault. Les Marmion (suite ici et en juill. : pièces justif.). — A.-J. Reinach. L'origine du *pilum* (suite ici et en juill. : les Romains l'ont emprunté à un autre peuple; le *pilum* est distinct du *gacsum;* il n'est d'origine ni étrusque, ni celtique). = Juill.-août. H. Frère. Sur le culte de Caelestis (son organisation, d'après les inscriptions). — S. Reinach. Aetos Prometheus (les anciens Grecs fixaient au-dessus de l'entrée de leurs temples un aigle protecteur, προμηθεύς). — H.-P. Horne. Une description de Rome en 1450 (déjà publiée dans l'*Archivio della Soc. rom. di st. patr.*, 1881).

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** T. LXVIII, 1907, nos 3-4. — L. Delisle. Notes sur les chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, au British Museum et au Record Office (complément à l'article précédemment paru sur la suscription : *Henricus, Dei gratia rex Anglorum*). — R. Poupardin. Diplôme d'Otton Ier pour Gilbert, comte de Bergame (inédit; 970). — Ch. Samaran et H. Patry. Marguerite de Navarre et le pape Paul III; lettres inédites (de Marguerite à Paul III et au cardinal Alexandre Farnèse, 1540-49).

4. — **Le Moyen âge.** 2e série, t. XI, 1907, mai-juin. — M. Jusselin. Notes tironiennes dans les diplômes (carolingiens du IXe s.). — A. Pétel. Aleran II fut-il comte de Troyes? (non : car, en 861, Charles le Chauve promit de rendre le comté à Eude. Au fasc. suiv., réplique de F. Lot : il n'a rien été stipulé de semblable en 861). = C.-rendu : *A. Gandilhon.* Contribution à l'hist. de la vie privée et de la cour de Louis XI (hâtif). = Juill.-août. F. Lot. L'origine de Thibaud le Tricheur (il dut naître vers 888 d'une union irrégulière entre un certain Gerlon et Richilde, veuve de Charles le Chauve). — P. Champion. Notes sur Jeanne d'Arc (« Madame d'or », avec laquelle Jean de Châtillon comparait Jeanne par dérision en 1429, était une naine, « sotte » du duc de Bourgogne. Jeanne passa à Arras avant oct. 1430).

5. — **Revue d'histoire diplomatique.** T. XXI, 1907, no 3. — Félix-Bouvier. Bonaparte, Cacault et la papauté, 1796 (raconte comment Bonaparte sut, par politique, fermer les yeux sur la mauvaise foi du gouvernement pontifical en 1796). — L. Farges. L'infante Isabelle de Portugal et ses dix-sept prétendants, 1669-1690. — Salih-Munir. Bonneval pacha; son influence sur les relations extérieures de la Turquie (publie des fragments des rapports inédits écrits par Bonneval). — G. Troubetzkoï. La politique russe en Orient; le schisme bulgare (fin : l'intervention des Turcs et le firman de 1870; le concile de 1872; conclusion). — F.-Ch. Roux. Les Échelles de Syrie et de Palestine au XVIIIe s. (suite : troubles des années 1771-73; la France envoie le baron

de Tott pour remédier à la situation; tyrannie de Djezzar, pacha d'Acre).

6. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. VIII, nos 9-10, juin-juill. 1907. — P. Caron. La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789 (fin : le parti de la reine commit la faute grave de renverser Necker avant que l'armée ne fût entièrement rassemblée, ce qui rendit impossible la répression, par Besenval, de l'émeute qui éclata à Paris). — G. Glotz. Les papiers de Marie; documents relatifs à l'histoire de l'opposition sous le second Empire (lettres écrites à Marie et par Marie, 1863-73).

7. — **Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée.** T. XXVII, 1907, juill. — Les premières mitrailleuses, 1342-1725 (les ribaudequins des xive-xve s.; les « orgues » du xvie s.; les mitrailleuses nouvelles du début du xviiie s.). — La campagne de 1794 à l'armée du nord (suite : le séjour à Courtrai du 11 au 24 floréal). — La guerre de 1870-71; opérations dans l'est (suite ici et en août-sept. : la panique après Frœschwiller, 5-8 août; organisation de la défense en Alsace en août; investissement de Metz). = Août. Les débuts de la guerre de la Succession d'Autriche (l'armée française en mai 1741; suite en sept. : l'armée de Bavière). — La campagne de 1805 en Allemagne; Austerlitz (suite : fin de la bataille; retraite des alliés; poursuite). = Sept. Études tactiques sur la campagne de 1806; Saalfeld.

8. — **La Révolution française.** 1907, août. — A. Aulard. Taine, historien de la Révolution française; VIII : « Le gouvernement révolutionnaire » (critique détaillée de ce volume; fin en sept.). — A. Mathiez. La France et Rome sous la Constituante d'après la correspondance du cardinal Bernis (suite : Avignon et le Comtat échappent à l'autorité pontificale, août 1789-avril 1790). — H. Carré. Les parlements et la convocation des États-Généraux, 1788-89 (suite; fin en sept. : fragment de l'étude parue dans les c.-r. de l'Acad. des sciences morales). = C.-rendu : *P. Boissonnade.* Saint-Domingue à la veille de la Révolution (beaucoup de négligences et d'erreurs). = Sept. C. Perroud. Aventures d'un chef de bureau (A.-F. Le Tellier) sous la Révolution (d'après ses papiers; Le Tellier dirigea en 1792 le « Bureau de l'Esprit public »). — Lévy-Schneider. L'abbé Rousiès et ses vues élémentaires de la constitution à donner aux écoles nationales (projet d'organisation de l'enseignement par un abbé de Montauban, 1792). — A. Mathiez. Les théophilanthropes sous le Consulat (ils formaient encore un groupe en l'an XII).

9. — **Commission des documents relatifs à la vie économique de la Révolution.** Bulletin, 1906, no 4. — C. Riffaterre. Les revendications économiques et sociales des assemblées primaires de juillet 1793 (201 seulement de ces assemblées formulèrent des revendications économiques et sociales; elles ont trait surtout au décret du 7 mars 1793 sur l'héritage, au partage des communaux et au « maximum »). —

B. Paumès. La vie économique dans l'élection de Cahors à la veille de 1789 (esquisse d'après les Archives du Lot). — P. C. [Document sur] les billets de confiance à Troyes en 1792. — G. Bourgin. Frais d'exploitation agricole en Beauce en 1790 (publie une statistique de l'époque).

10. — La Révolution de 1848. T. IV, 1907, juillet-août. — J. Gay. Lettres inédites sur Rome et l'Italie au début du second Empire (adressées en 1853-54 à Eugène Rendu par son beau-frère Doubet). — Gossez. Mémoires de l'ouvrier peintre François Leblanc, adjoint au maire de Monville en 1848 (fin). — Jeanjean. « L'éternel révolté » (suite : Barbès au Mont-Saint-Michel).

11. — Académie des inscriptions et belles-lettres. C.-rendus. 1907, mars. — P. Gauckler. Le bois sacré de la nymphe *Furrina* et le sanctuaire des dieux syriens au Janicule, à Rome. = Mai. Clermont-Ganneau. Sur les inscriptions du « Lucus Furrinae » (rectifie la note de P. Gauckler). = Juin. M. Holleaux. Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'École française d'Athènes en 1906.

12. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. 1907, juin. — Souvenirs du baron de Frénilly, publ. p. Chuquet (suite : 1780-87). — P. Meuriot. Étude sur les groupes ruraux dits « Gutsbezirke » dans le royaume de Prusse (origines; vicissitudes depuis 1794). — J. Darcy. L'affaire de Madagascar; 1re partie : 1814-1881 (suite : première guerre, en 1878, et mission de M. Le Myre de Vilers; convention franco-anglaise de 1890). = Juillet. D'Haussonville. Les derniers jours et la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne (1712). — A. Raffalovich. L'évolution de la législation budgétaire en Russie (de Pierre le Grand à nos jours). — H. Carré. Les parlementaires aux États-Généraux et l'humiliation des parlements, mai-juillet 1789 (fin : les parlementaires exclus en grand nombre et systématiquement des États-Généraux aux élections de 1789; vingt-deux siègent à la Chambre de la noblesse et y soutiennent le principe de la séparation des trois ordres; en juillet 1789, les parlementaires mènent la contre-révolution).

13. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger. T. XXXI, 1907, n° 4. — J. Declareuil. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain. L'administration municipale au IVe et au Ve s. (1° le peuple, son rôle dans les comices; 2° la curie et les curiales). — J.-B. Mispoulet. Le régime des mines à l'époque romaine et au moyen âge d'après les Tables d'Aljustrel (suite : la réglementation minière était, aux trois premiers siècles de notre ère, de la compétence exclusive du pouvoir administratif; nulle part, avant Justinien, il n'y a trace de « droit régalien » en matière de mines et de carrières; la coutume des mines du moyen âge se rattache au droit romain tel qu'il est révélé par les Tables d'Aljustrel). — R. Caillemer. Les travaux récents sur l'état

social des Germains et sur les sources du droit de l'époque franque et la nouvelle édition de la *Deutsche Rechtsgeschichte* de M. Brunner.

14. — Revue de l'histoire des religions. T. LV, n° 3. — A.-J. Reinach. Pila Horatia et Pilumnoe poploe (il n'y a aucun rapport entre la « Pila Horatia » et les armes nommées « pila »; les Romains primitifs n'ont jamais été désignés sous le nom de « pilomnoi »; « pilumnoe poploe », ce sont les gens de Pilumnus, ceux qui vivent du pilon et de ses produits). = C.-rendus : *H. Vincent.* Canaan d'après l'exploration récente. — *Nilsson.* Griechische Feste religiöser Bedeutung mit Ausschluss der Attischen (pénétrant, mais désordonné). — *Durell.* The historic Church in the sub-apostolic age (étude sur l'organisation de l'Église au IIe s.). = T. LVI, n° 1. J. Réville. Les origines de l'eucharistie (messe; Sainte-Cène). — S. Reinach. Mercure tricéphale (bas-relief trouvé dans la Cité en 1871, commémorant la pacification de la Gaule au début du règne de Tibère). — R. Basset. La connaissance de l'Islam au moyen âge (plusieurs auteurs ont utilisé des documents authentiques, mais mal transcrits. I : Mathieu de Paris).

15. — Bulletin italien. T. VI, 1906, n° 4. — P. Duhem. Léonard de Vinci, Cardan et Bernard Palissy (Cardan a plagié Léonard de Vinci et a servi de source à Bernard Palissy). — J. Luchaire. Lettres de Vincenzo Monti à Mme de Staël pendant l'année 1805 (suite). = T. VII, 1907, n° 3. L.-G. Pélissier. Lettres inédites de Thomas Bohier, 1510-1511 (fragment de la correspondance administrative de Bohier; éclaire la politique de Louis XII).

16. — Le Bibliographe moderne. T. X, 1906, sept.-déc. — N. Hohlwein. Les papyrus grecs d'Égypte (historique de leur découverte; valeur de ces documents; bibliographie). — I. Collijn. Deux feuillets français inconnus du XVe s. de la Bibl. d'Upsala (lettres d'indulgences, 1488, 1500). — P. Arnauldet. Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518 (suite). = T. XI, 1907, janv.-févr. E. Duvernoy. Catalogue des documents des Archives de Meurthe-et-Moselle antérieurs à 1101 (99 numéros, depuis le VIIe s.). — H. Clouzot. L'imprimeur du « Manuale ecclesiasticum » de 1587 (Aimé Mesnier, de Poitiers; documents sur cet imprimeur et ses associés).

17. — La Correspondance historique et archéologique. 1907, mars-avril. — Furcy-Raynaud. La célébration du mariage à l'époque du culte décadaire (publie un rapport adressé, le 10 prairial an VII, au ministre de l'Intérieur, qui était alors Quinette, et la réponse du ministre). — F. Bournon. Un document administratif sur la conspiration de Cellamare, 1718 (publie une circulaire adressée, le 14 décembre 1718, par le ministre de la Maison du roi à Bignon, intendant de Paris). = Mai-juin. F. Chambon. Notes et documents sur la famille de Montboissier Beaufort-Canillac (publie quelques actes de l'état civil concernant cette famille. La plus ancienne mention est de 1587). —

B. de Puyvallée. Inventaire de la collection Rohault de Fleury (maintenant à la Bibl. nat., mss. nouv. acq. fr.).

18. — Journal des savants. 1907, août. — L. Delisle. Les manuscrits de la bibliothèque de M. Pierpont-Morgan (d'après le catalogue imprimé). — L. Leger. Un homme d'État russe du temps passé : le comte Paul Stroganov (d'après le livre du grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch; fin). = Livres nouveaux : *Breasted.* Ancient records of Egypt; t. II-V (la méthode de l'éditeur appelle des réserves). — *P. Champion.* Cronique Martiniane (quelques bévues). = Sept. R. Cagnat. La destruction de Pompéi (M. A. Lacroix a pu contrôler, lors de l'éruption de 1905, les données que nous avions sur la destruction de Pompéi). — P. Foucart. Documents pour l'histoire du théâtre athénien (publiés par A. Wilhelm, *Urkunden dramatischer Aufführungen in Athen*). — É. Halévy. Le gouvernement local en Angleterre (d'après S. et B. Webb, *English local government*). — H. Dehérain. L'esclavage au Cap de Bonne-Espérance aux xviie-xviiie s. (d'après les textes publiés par Leibbrandt, *Precis of the archives of the Cape of Good Hope*).

19. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1907, 29 juillet. — *Léon Gauthier.* Les Lombards dans les deux Bourgognes (bonne contribution à l'étude du commerce et des opérations de banque pendant le moyen âge). — *Abbé C. Allibert.* Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie (beaucoup de documents utilisés). — *G. Goyau.* Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande (bon). = 5 août. *Desbrière* et *Sautai.* La cavalerie pendant la Révolution. La crise (excellent). — *C. Coutanceau* et *C. de La Jonquière.* La campagne de 1794 à l'armée du nord; 2e partie, t. I (beaucoup de documents). — *C. de La Jonquière.* L'expédition d'Égypte; t. V (des pages excellentes sur la bataille d'Aboukir et le retour de Bonaparte). — *Cazalas.* Mémoires du général Bennigsen, avec une introduction, des annexes et des notes, 1806-1813 (très bonne édition; les notes sont indispensables pour corriger les erreurs ou omissions volontaires du texte). — *Fr. Masson.* L'affaire Maubreuil (récit passionnant). — *Ph. Gonnard.* Les origines de la légende napoléonienne; l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène (incertain et confus, avec beaucoup de très utiles remarques). — *Ernest Picard.* 1870. La perte de l'Alsace (histoire critique, fondée sur une étude minutieuse des documents, en particulier de ceux du ministère de la Guerre). = 12 août. *O. Emmerig.* The bataile of Azyncourt (bonne étude critique sur les prédécesseurs de Shakespeare qui ont glorifié Henry V d'Angleterre). = 19 août. *W. Otto.* Die wirtschaftsliche Lage und die Bildung der Priester im hellenistischen Ægypten (bon). — *F. Günther.* Die Wissenschaft vom Menschen (bon chapitre sur l'histoire de l'anthropologie et des connaissances anthropologiques en Allemagne au xviiie siècle. L'auteur ignore ou dédaigne l'influence étrangère, qui cependant n'a pas été médiocre). — *Dejean.* Un préfet du consulat : Jacques-Claude Beugnot (excellent; beaucoup de documents inédits). = 26 août. *E. Naville.* La religion des anciens Égyptiens

(œuvre de vulgarisation; excellent). — *Th. M. Davis.* The tomb of Hatshopsitu (remarquable). — *A. Lang.* Homer and his age (très intéressant; prétend prouver que les poèmes homériques sont une peinture harmonieuse de la vie et de la civilisation d'une seule époque; mais l'archéologie, à laquelle il emprunte presque tous ses arguments, ne donne au problème qu'une base insuffisante). = 2 sept. *E. Zebart.* Kulturbilder aus griechischen Städten (recueil d'agréables conférences). — *G. de Sanctis.* Storia dei Romani. La conquista del primato in Italia (bon; utile réaction contre le scepticisme outré de Pais). — *F. Gutmann.* Die soziale Gliederung der Bayern zur Zeit des Volksrechts (bon, mais de lecture difficile). — *J. Régnier.* Les préfets du Consulat et de l'Empire (bon). — *A. Lumbroso.* Attraverso la Rivoluzione e il Primo Impero (très intéressant recueil de mélanges). — *E. Bonnal.* Les royalistes contre l'armée, 1815-1820 (beaucoup de recherches et d'heureuses trouvailles. Des erreurs et des violences de langage). — *D.-A. Symon de Villeneuve.* Mes années militaires, 1856-1867 (très intéressant). = 9 sept. *Ch. Benoist.* Le machiavélisme; t. I : Avant Machiavel (bon). = 16 sept. *Flinders Petrie.* Hyksos and israelite cities. — *H. Brewer.* Kommodian von Gaza (dissertation qui a pour but de rajeunir Commodien d'un siècle environ; il aurait écrit entre 458 et 466. Longue dissertation de Lejay qui montre la fragilité de la thèse). — *Th. Dufour.* Le testament de J.-J. Rousseau, février 1763. = 21 sept. *Ed. Naville.* The temple of Deir el Bahari; t. V. — *N. de G. Davies.* The rock tombs of El-Amarna; part. IV. — *E. G. Goodspeed.* Index patristicus, sive clavis patrum apostolicorum operum (bon instrument de travail). — *H. Preuss.* Die Entwickelung des deutschen Städtewesens; vol. I (excellent).

20. — Le Correspondant. 25 juill. 1907. — H. Welschinger. La France, l'Autriche et l'Italie en 1870 (conteste l'importance attribuée par M. Émile Bourgeois à la question romaine dans l'avortement des projets de triple alliance débattus de 1868 à 1870; mais laisse de côté les négociations de 1868 à 1870 pour montrer, d'une manière fort intéressante d'ailleurs, les raisons autres que la question romaine qui rendirent impossible, du 15 juillet au 20 août 1870, la *reprise* des projets de triple alliance, et conclut en disant « qu'il n'est pas vrai de dire que le refus d'évacuer Rome ait *seul* empêché les alliances », ce que personne n'a jamais dit. Tout autre chose d'ailleurs étaient les projets d'alliance antérieurs à juillet 1870 qui avaient pour objet de mater la Prusse sans guerre et ceux de juillet 1870 qui avaient pour but une coopération militaire impossible. M. Welschinger ne dit rien des délibérations du conseil des ministres des 25 et 26 juillet qui sont le nœud de la démonstration d'É. Bourgeois). — P. Batiffol. En marge d'une biographie (belle notice sur l'abbé Gustave Morel qui fut professeur de patrologie à l'Institut catholique de Paris de 1902 à 1905 et fut enlevé malheureusement à trente-trois ans). — Général Bourrelly. La question polonaise en Prusse (cet article paraît n'être qu'un résumé du beau

livre d'E. Bernus, *Polonais et Prussiens,* paru dans les *Cahiers de la Quinzaine* et que M. Bourrelly ne mentionne même pas). — LANZAC DE LABORIE. L'aurore d'une dictature (à propos du livre de Vandal, *la République consulaire*). = 10 août. M. PÉZARD. Une nécropole gréco-romaine en Égypte (à propos des fouilles d'Antinoë par M. Gayet). — L. MADELIN. Les troupiers de l'Empereur (très jolie psychologie des grognards, d'après les Mémoires du temps, qui corrige le pessimisme excessif de M. Morvan dans son *Soldat impérial*). — GRASSI. Au pays de Chulalongkorn. Le roi, la cour, le gouvernement. = 25 août. O. HAVARD. Mutineries militaires au début de la Révolution (très intéressante étude sur les soulèvements militaires de 1789 et 1790, dus autant à la faiblesse des chefs qu'à l'indiscipline des soldats. M. Havard les attribue aux intrigues du duc d'Orléans et à l'action directe de l'Angleterre; mais il n'apporte aucune preuve positive de cette action, qui n'est exprimée par les ministres de Louis XVI que comme un soupçon). — J. AGEORGES. Charles Spœlberch de Lovenjoul (notice sur la formation et le contenu de la belle bibliothèque qui vient d'être léguée à l'Institut). = 10 sept. Général LAMBERT. De Rennes à Sedan (émouvant récit de la marche sur Sedan et de la bataille. A noter ce qui est dit sur le désir des officiers de l'armée impériale de faire la guerre à la Prusse. « Il était nécessaire de donner une leçon aux Prussiens. Nous ne pouvions pas rester sous le coup de l'humiliation que leurs victoires de 1866 nous avaient fait éprouver »). — Ph. RÉGNIER. L'Édit de Nantes et son application (fin le 25 sept.; étude très neuve et très consciencieuse des difficultés que souleva l'application de l'Édit, de l'abus que les protestants tâchèrent d'en faire et des abus bien plus graves que les catholiques en firent. Malgré la violente partialité de l'auteur, qui se refuse à voir dans l'Édit ce qu'il fut réellement dans l'esprit d'Henri IV : un essai de liberté religieuse, et qui mêle à tort à l'Édit les concessions que les protestants obtinrent du roi postérieurement, ces articles sont précieux pour l'histoire). — Ét. LAMY. Affaires d'Égypte et de France. La leçon d'un siècle (suite de ces remarquables articles : de 1899 à 1904. Comment l'Angleterre obtint de nous la ratification de toute sa politique égyptienne en nous lançant dans le guêpier marocain). = 25 sept. Amiral BIENAIMÉ. L'expédition de Madagascar de 1895. Préparatifs et débuts (défense, que nous croyons justifiée, du rôle joué par la marine en 1895. Les désastres qui ont marqué l'expédition de Madagascar sont dus exclusivement à l'imprévoyance présomptueuse avec laquelle le général Mercier et ses collaborateurs ont assumé pour l'administration de la guerre seule la préparation et la direction des opérations. L'énergie du général Duchesne a seule empêché l'expédition d'aboutir à un fiasco complet. La marine n'a été qu'une collaboratrice dévouée). — Comte DE MIRAMON-FARGUES. Le marquis de Beauvau-Tigny (très amusant récit des aventures de Vincent de Tigny, adopté par le prince de Beauvau, qui, après avoir épousé une comédienne, puis la fille du marquis de Molac, dont il eut un fils, se maria à Saint-Domingue, croyant sa

femme morte, avec Mlle de Marseillan, dont il eut une fille qui fut reconnue légitime par le Parlement, bien que le mariage de Vincent de Beauvau avec sa mère fût annulé. Vincent, qui eut encore trois fils d'une servante, devint en 1790 procureur-syndic du district de Cholet et périt à cinquante-trois ans, le 14 mars, en combattant les brigands de Stofflet). — Général-major VAN VLIJMEN. Les Hollandais dans la Grande Armée (d'après de nombreux documents inédits). — Ch. DE LA RONCIÈRE. La question marocaine d'antan (remarquable exposé des relations de la France avec le Maroc du XVIe au milieu du XVIIe siècle. *N. B.* M. de La Roncière a tort de croire qu'*antan* veut dire *autrefois*. Antan signifie l'*année dernière*).

21. — Revue des Deux-Mondes. 1907, 1er mai. — E. OLLIVIER. L'Europe à la fin de l'année 1869 (exposé intéressant de la préparation de la candidature Hohenzollern et des motifs qui faisaient désirer à Bismarck la guerre avec la France pour faire l'unité. M. Ollivier accuse Stoffel d'avoir été l'agent de Bismarck en avertissant l'Empereur de l'animosité des Prussiens contre nous, de l'importance de leurs forces militaires et de la nécessité d'éviter toute occasion de guerre. Les véritables agents de Bismarck en France ont été les ministres qui, en 1870, ont jeté la France dans la guerre sans une seule alliance). — FERRERO. Les débuts de l'Empire romain (II : Rome et l'Égypte; admirable morceau sur l'influence dissolvante exercée par la conquête de l'Égypte et sur l'état moral de Rome tel que le révèlent les poésies d'Horace). — Ed. ROD. Nouveaux aperçus sur J.-J. Rousseau (à propos des livres si précieux de Lady Macdonald : *J.-J. Rousseau, a new study in criticism*, et *Studies in the France of Voltaire and Rousseau*, où elle a prouvé que les Mémoires de Mme d'Épinay ont été interpolés par Grimm pour nuire à Rousseau et où elle a tenté de prouver l'invraisemblable hypothèse que Rousseau n'aurait pas eu d'enfants). — Ch. BENOIST. L'État italien et la science politique avant Machiavel (Machiavel a dû peu de choses aux ouvrages de politique parus avant lui; son réalisme a été un fruit de l'histoire florentine, de son temps et des circonstances). — G. DUMAS. La stigmatisation dans les mystiques chrétiens (bon exposé de ce phénomène fréquent et aujourd'hui bien expliqué physiologiquement). = 15 mai. E. OLLIVIER. La fin de l'Empire autoritaire (suite le 1er juin : le ministère du 2 janvier; récit remarquable et accompagné de documents inédits d'une haute valeur des négociations qui ont précédé la formation du ministère Émile Ollivier et des conditions dans lesquelles il fut constitué. Ollivier mit beaucoup de franchise et d'énergie à refuser en 1869 toute combinaison qui le ferait entrer au ministère sans la garantie que le gouvernement serait sincèrement constitutionnel. Il indique loyalement en quoi cette condition ne fut pas absolument remplie le 2 janvier). — R. PINON. La question de Macédoine (I : les nationalités; 1er juin. II : les réformes; 15 juillet. III : répercussions et solutions). = 1er juin. Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau (suite le 1er juillet et le 1er août; ces lettres vont

de 1843 à 1859. Elles ont un très grand intérêt philosophique, littéraire et politique. Celles de Tocqueville ont seules été conservées en entier et ont pu être publiées *in extenso*). = 15 juin. Comte D'HAUSSONVILLE. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Les derniers jours et la mort. — Rodolphe DE KHEVENHÜLLER et SCHLITTER. Le journal du prince Jean-Joseph Khevenhüller-Metsch (annonce la publication en plusieurs volumes de notes écrites de 1742 à 1766 par le comte Khevenhüller, qui remplit d'importantes missions diplomatiques et fournit un tableau vivant et fidèle de la cour et de la politique de Marie-Thérèse. M. Schlitter donne dans son introduction une histoire des Khevenhüller depuis 1396). = 1er juillet. J. HARMAND. Le traité franco-siamois et le Cambodge (le traité est « une cote bien taillée entre nos ambitions d'antan et les possibilités d'aujourd'hui ». *N. B. : antan* signifie l'*an passé* et non *autrefois*). — G. GOYAU. Les origines du Culturkampf allemand. II : la formation sociale des catholiques allemands (intéressants détails sur Kolping, l'organisateur des associations de compagnons en 1856, président de leur fédération en 1858 comme associations diocésaines, sur Schorlemer-Alst, qui créa les associations de paysans, sur Ketteler, le grand évêque de Mayence, l'âme du socialisme catholique allemand, sur Jœrg, Bernard de Meyer, etc. C'est contre ces associations de paysans, d'ouvriers et de prêtres que se brisera le Culturkampf). = 15 juill. L. MADELIN. Le gouvernement consulaire (à propos de l'ouvrage de Vandal. M. Madelin qualifie le Consulat d'un terme frappant : un grand arbitrage national). = 1er août. F. FUNCK-BRENTANO. Mandrin, capitaine général des contrebandiers (suite et fin le 15 août et le 15 septembre; ces articles, composés d'après de nombreux documents inédits et en particulier les pièces recueillies par M. Chenavaz, donnent pour la première fois un récit complet de la vie du fameux contrebandier, qui fut moins un brigand que le chef d'une révolte à main armée contre les abus de la ferme générale, qui avait jeté Mandrin dans la misère et le désespoir en 1748 en lui refusant toute indemnité pour les pertes qu'il avait subies en travaillant à l'approvisionnement de l'armée d'Italie. Mandrin jouit de son vivant d'une réelle popularité qui dure encore aujourd'hui et qu'il méritait à bien des égards. Il tint la campagne sept ans et il fallut une armée pour venir à bout de lui. Encore fut-il arrêté, contrairement au droit des gens, en terre sarde. M. Funck-Brentano croit que les exploits et la mort de Mandrin furent pour quelque chose dans la fureur révolutionnaire dont les fermiers généraux furent victimes). = 15 août. G. BOISSIER. La suppression des Académies en 1793 (c'est le discrédit de l'Académie française qui entraîna surtout la suppression de toutes les Académies, considérées comme des corporations et un reste des institutions royales. Grégoire, qui les avait défendues en 1790, fut le principal instrument de leur suppression en 1793). — A. BARINE. Madame, mère du Régent. II : le mariage, les premières années en France (quoi qu'en aient dit les historiens allemands,

Madame sut, malgré ses travers, se faire bien voir à la cour au début de son mariage, et tout d'abord sa vie y fut heureuse). — H. Lorin. Les progrès récents du Congo français. = 1er sept. Vicomte de Reiset. Mme de Balbi et Mme de Polastron (cet article parle peu de Mme de Polastron, la maîtresse du comte d'Artois, à qui M. de Reiset a consacré un volume d'hagiographie; il est un résumé du second volume des Reines de l'émigration qui sera consacré à la spirituelle et dépravée Mme de Balbi, la favorite du comte et de la comtesse de Provence, dont M. de Reiset nous fait le plus séduisant portrait). — A. Leroy-Beaulieu. La Russie devant la troisième Douma. — J. Bourdeau. L'internationale socialiste au congrès de Stuttgart. = 15 sept. Zurlinden. La vérité sur Fontenoy (d'après l'étude parue dans la *Revue d'histoire militaire* qui attribue le mérite de la victoire non, comme le veut Voltaire, à l'artillerie et au duc de Richelieu conduisant la maison du roi, mais à l'action de la cavalerie, soutenue ensuite par l'infanterie et en particulier par les Irlandais, le maréchal de Saxe ayant déployé dans la direction des opérations un talent de manœuvrier de premier ordre).

22. — Études; revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1907, 5 août. — A. d'Alès. La tradition chrétienne dans l'histoire (fin : époque contemporaine). = 20 août. P. Suau. Madagascar; I : premiers occupants, anciens missionnaires (xviie siècle). — A. d'Alès. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne. = 5 sept. P. Bliard. Les religieuses et la Révolution (essaie de dégager « la mentalité de ces victimes de la tyrannie à cette époque terrible »). — P. Dudon. Le petit séminaire de Roulers (dioc. de Gand); les Pères de la Foi et Maurice de Broglie (démêlés avec l'Université impériale). = 20 sept. L. Le Monnier. Les stigmates de saint François (sont d'origine divine; réfutation des théories de Renan, Hase, Maury et du Dr Dumas). — P. Suau. Madagascar; l'apostolat catholique (les missions au xixe s.).

23. — Revue des études franco-russes. Août 1907. — Ch. de Larivière. Catherine II et d'Alembert (suite en sept.; d'après les lettres publiées dans les t. X et XIII du *Recueil de la Société historique de Russie*. De 1762, les rapports de l'impératrice et du philosophe montrent des deux côtés beaucoup de déférence et de réserve). — E. Veuclin. Les origines françaises de la marine russe (suite; Nyaulon, constructeur à Marseille, engagé en 1719 par Pierre le Grand pour cinq ans, déserte en Suède parce qu'on le retient au delà de son contrat; De Laage de Saint-Malo, engagé en 1724 comme lieutenant général de la marine; De Lisle, astronome, engagé en 1724 avec son frère).

24. — Annales de l'est et du nord. T. III, 1907, no 3. — F. Meyer. Essai sur l'histoire des Juifs du Hainaut au xive s. (presque tous Juifs expulsés de France). — Ch. Pfister. Le noviciat et le collège des Jésuites de Nancy (fondés en 1602 et 1616; leur histoire jusqu'à la Révolution; l'enseignement du collège). — G. Lefebvre. Une nouvelle relation du siège de Lille en 1667 (par un témoin oculaire,

probablement un Minime). = C.-rendus : *A. Grenier*. Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices. — *P. Fournier*. Chaligny, ses seigneurs et son comté; histoire et institutions d'une seigneurie lorraine. — *Ph. Gerber*. La condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand (intéressante étude sur l'Alsace-Lorraine depuis l'annexion, mais de seconde main).

25. — Annales du midi. T. XIX, 1907, juillet. — L. Dutil. La réforme du capitoulat toulousain au xviiie s. (à la fin du xviiie s., la confusion était grande à Toulouse entre les pouvoirs du Parlement et ceux des capitouls; ce fut la principale cause d'une crise qui sévit de 1778 à 1784 sans aboutir à aucune réforme notable). — J. Gerig. Un Toulousain au xviie siècle : Paul de Catel (publie des lettres de 1605-1611 écrites par lui de Rome à J.-A. de Thou en qualité de dataire du cardinal de Joyeuse). = C.-rendu : *H. Truc* et *P. Pansier*. Histoire de l'ophtalmologie à l'École de Montpellier du xiie au xxe s.

26. — Mémoires de la Société éduenne. T. XXXIV, 1906. — A. de Charmasse. Magnence, proclamé empereur à Autun en 350. — E. Fyot. La châtellenie de la Toison (depuis le xiiie s.). — P. Montarlot. Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution, 1789-99 (suite : biographie des députés à la Convention). — A. Gillot. Un projet d'établissement à Autun d'une manufacture de dentelles en 1666-67. — A. de Charmasse. La cathédrale d'Autun en 1705, d'après un manuscrit inédit de la Bibliothèque de Rouen. — Ch. Boëll. Le dernier titulaire du droit de cité à Autun (Creuzé de Lesser, ancien sous-préfet d'Autun, fut nommé « citoyen d'Autun » en 1805). — É. Escarra. Esquisse de l'histoire économique de l'agriculture autunoise (aperçu très rapide des origines à nos jours). — C. Oursel. Notes sur le libraire et imprimeur dijonnais Pierre-J. Grangier, à propos d'une édition inconnue du « Computus novus » de Pierre Turrel.

27. — Revue de l'Agenais. 1907, n° 3. — Mémoires de P. Verdolin, publ. p. Bonnat (fin). — O. Granat. La politique économique des intendants de Guyenne au xviiie s. (fin : culture des mûriers blancs). — Journal du prébendier de Sainct-Étienne d'Agen, publ. p. Couyba (suite; fin au n° 4). = N° 4. Ph. Queyron. La « gavacherie » de Monségur, arr. de La Réole (petit ilot de populations de langue d'oïl; leur installation a dû être lente et progressive). — R. Marboutin. Les premiers volontaires agenais en 1792.

28. — Revue de l'Anjou. T. LIV, 1907, mars-avril. — F. Landeau. Les deux histoires manuscrites de l'abbaye de Saint-Maur-[sur-Loire] (fin en mai : histoire anonyme de 1702 env.; histoire par dom Galand, 1748). — X. de Pétigny. Un bataillon de volontaires; 3e bataillon de Maine-et-Loire, 1792-1796 (suite ici et en mai). — P. L. Situation de la commune de Saint-Georges-sur-Loire en l'an VI de la République (publie un rapport de l'époque). — La Bessière. Écoles libres laïques à Angers pendant le xixe s. (enseignement populaire, 1816-

1842). = Mai-Juin. P. Gourdon. Sur les chemins de Vendée (suite : le combat de Vihiers, 1793).

29. — Revue de Gascogne. 1907, mai. — L. Ricaud. Le clergé des Hautes-Pyrénées, 1789-1906 (régime financier; fin). — J. Bénac. Le séminaire d'Auch (suite; fin en juin et juillet : xviiie-xixe s.). — A. Degert. L'ancien diocèse d'Aire (suite ici et en juin : 1743-1793). = Juin. E. Labadie. Notes et documents sur quelques faïenceries et porcelaineries de la Gascogne au xviiie s. (suite en juillet et sept.). = Juillet-août. A. Degert. Un faussaire gascon : Bertrand de Compaigne (historien de Dax et de Bayonne, 1607-76; a falsifié des documents et arrangé l'histoire pour flatter, moyennant finances, les prétentions généalogiques des familles de la région. Fin en sept.). — P. Coste. Un nouveau portrait de saint Vincent de Paul (1654; pl.). = Sept.-oct. J. Lestrade. L'abbé de Binos, prêtre assermenté (chanoine de Saint-Bertrand de Comminges). — C. Cézérac. Lettres de Daignan (fin : 1664). — Degert. Les plus anciennes Vies de sainte Quitterie (texte).

30. — Revue des Pyrénées. T. XIX, 1907, n° 3. — Desazars. La famille Crozat (suite : Pierre Crozat, collectionneur, né en 1661). — B. Paumès. Cahors contre Montauban; un « institut » promis à Cahors, 1792 (raconte les efforts faits par Cahors en 1792 pour obtenir un institut d'enseignement secondaire). — F. Galabert. Un statisticien du xviiie siècle (statistiques de naissances illégitimes à Toulouse). — P. Dupont et E. Durègne. Les « maisons » des Dames-Noires à Toulouse et à Lévignac (complément à l'article sur « le Petit Saint-Cyr » publié au n° 2).

31. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. T. CXVIII (ann. 1904-1905, II). — H. Jadart. Les inscriptions de Notre-Dame de Reims (relevé de toutes les inscriptions et commentaires). = T. CXIX (ann. 1905-1906, I). A. Duval. Une sédition féminine à Nanteuil-la-Fosse en 1794, 21 fructidor, an II (pour arrêter deux voitures qui portaient, par ordre, du blé au marché de Reims). — Bouchez. M. l'abbé J.-P. Bouchez, curé constitutionnel de Saint-Nicolas de Rethel, puis principal du collège de cette ville, 1742-1817. — H. Jadart. L'album d'*ex-libris* de la Bibliothèque de Reims.

---

32. — Historische Vierteljahrschrift. T. X, 1907, fasc. 3. — G. Seeliger. Recherches sur l'histoire de la souveraineté territoriale dans le haut moyen âge; II : époque franque (suite du mémoire commencé en 1905. La souveraineté territoriale n'explique pas tous les rapports d'hommes à hommes à l'époque franque; le *Hofrecht* se constitue bien dès lors, mais en vertu de règlements publics). — Volz. Les projets de Massin (Kaunitz, dans ses « Sept projets de partage » de la Pologne, qu'il soumit en 1772 à Marie-Thérèse, fait allusion aux projets du chevalier Massin; celui-ci avait exposé ses idées au grand-duc Léopold, auquel il avait été présenté en Italie en 1771). — P. Haake.

La conversion d'Auguste le Fort (la conversion du 2 juin 1697 ne fut pas une feinte, quoi qu'en dise M. Hiltebrandt; après avoir été élu roi de Pologne, le 27 juin, Auguste fit montre de son catholicisme). = C.-rendus : *P. Sander*. Feudalstaat u. bürgerliche Verfassung (tentative manquée d'explications sociologiques). — *M. Vancsa*. Gesch. Nieder-u. Oberösterreichs (très important; de petites imperfections). — *F. Rudolph*. Die Entwicklung der Landeshoheit in Kurtrier bis z. Mitte des 14 Jahrh. (hâtif et superficiel). — *Ph. Heck*. Der Sachsenspiegel u. die Stände der Freien (remarquable). — *H. Barge*. Andreas Bodenstein von Karlstadt (de grosses erreurs). — *J. Hansen*. Gustav von Mevissen (un des livres les plus importants parus depuis longtemps sur l'histoire de l'Allemagne au XIXe s.).

33. — Historische Zeitschrift. T. XCIX, fasc. 2. — J. Loserth. L'enseignement de Wiclif sur la vraie et la fausse papauté (d'après son *De potestate pape*. Pour comprendre la formation des théories de Wiclif, il faut les rattacher à la politique ecclésiastique de l'époque et en particulier à l'histoire du « Bon Parlement »). — H. Barge. Luther et Karlstadt à Wittenberg (les deux réformateurs se séparèrent peu à peu, Luther tenant pour le gouvernement de la masse par les prêtres, Karlstadt pour la liberté d'action des fidèles). — J. v. Pflugk-Harttung. Le retard dans l'engagement de l'action à la Belle-Alliance (quand la bataille s'ouvrit, quoi qu'on en ait dit, la concentration de l'armée française n'était pas terminée et le sol était encore détrempé). = C.-rendus : *G. Seeliger*. Die soziale u. politische Bedeutung der Grundherrschaft im früheren Mittelalter (article de G. v. Below). — *G. Caro*. Beiträge z. älteren deutschen Wirthschafts- u. Verfassungsgeschichte (recueil de mémoires de la plus haute importance, relatifs au haut moyen âge). — *R. Scholz*. Die Publizistik z. Zeit Philipps des Schönen u. Bonifaz' VIII (critique détaillée par Haller). — *V. v. Kraus*. Deutsche Gesch. im Ausgange des Mittelalters, 1438-1519; t. I : 1438-86 (ce n'est ni un livre de lecture agréable ni un instrument de travail). — *J. Hansen*. Gustav v. Mevissen. Ein rheinisches Lebensbild, 1815-99 (très important pour l'histoire du capitalisme). = Fasc. 3. W. Lenel. Les débuts de l'histoire de Venise (examen détaillé de Kretschmayr, *Gesch. v. Venedig.;* les débuts du commerce du Pô, d'après L.-M. Hartmann; examen de l'article de B. Schmeidler sur la domination allemande à Venise de 983 à 1024; l'installation de chevaliers vénitiens à Tyr, conséquence du privilège de Baudouin II). — G. Kaufmann. Le jugement de Treitschke sur Johannes Ronge (montre, d'après des lettres écrites par Ronge en 1869-73, combien le jugement de Treitschke est injuste). — W. Erben. La nouvelle édition des diplômes carolingiens (dans les *Mon. Germaniæ histor.*). — H.-F. Helmolt. Un article politique oublié de Léopold Ranke (1832). = C.-rendus : *M. Krammer*. Wahl. u. Einsetzung des deutschen Königs in Verhältniss zueinander (du désordre et des erreurs). — *E. von Moeller*. Die Elendenbrüderschaften; ein Beitrag z. Gesch. der Fremdenfürsorge im Mittelalter (bon). — *J. Greving*.

Johann Eck als junger Gelehrter; eine literar- u. dogmengesch. Untersuch. über seinen « Chrysopassus praedestinationis », 1514 (clair). — *A. v. Schlippenbach.* Zur Gesch. der hohenzollerschen Souveränität in Preussen, 1654-57 (pas au courant). — *A. v. Janson.* König Friedr.-Wilhelm I in der Schlacht (des lacunes de documentation). — *A. Cohen.* Die Verschuldung des bäuerlichen Grundbesitzes in Bayern, 1598-1745 (approfondi). — *G. Turba.* Gesch. des Thronfolgrechtes in allen habsbürgischen Ländern, 1156-1732 (nombreuses erreurs). — *Wlaschütz.* Bedeutung von Befestigungen in der Kriegführung Napoleons (consciencieux). — *F. Salomon.* William Pitt der Jüngere (de premier ordre).

34. — Historisches Jahrbuch. T. XXVIII, 1907, fasc. 3. — A. Huyskens. Pour le 700e anniversaire de naissance de sainte Élisabeth de Thuringe; étude sur les sources de son histoire. — M. Bihl. Les stigmates de saint François d'Assise (discussion de l'article de Hampe paru dans l'*Histor. Zeitschrift*, t. XCVI). — R. Stiegele. Contribution à la biographie du Jésuite Guillaume Lamormaini (1570-1648; recteur à Graz, puis à Vienne). — J. Falk. Les chorévêques de Mayence au IXe siècle (biographies). = C.-rendus : Livres nouveaux sur l'antiquité chrétienne. — La controverse sur la Santa Casa de Lorette.

35. — Bonner Jahrbücher. Fasc. 113 (1905). — Rapports sur les travaux des commissions historiques et archéologiques de la province, 1904. = Fasc. 114-115 (1906). P. Steiner. Les « dona militaria » (mémoire développé sur les distinctions honorifiques dans l'armée romaine). — A. Oxé. Le « limes » de Tibère (les « limites Tiberii » étaient de larges routes militaires bien appropriées au système de marche en « agmen quadratum » rétabli par Tibère. Germanicus compléta le réseau de ces « limites ». Des forteresses en assuraient la sécurité). — K. Rübel. L'organisation militaire à l'époque franque et au Bas-Empire romain (les armées franques, en particulier dans les combats contre les Arabes, se composent uniquement de cavalerie; mais dans les guerres de Saxe il est sans cesse question d'infanterie; c'est que toute l'organisation militaire chez les Francs saliens dérive de l'organisation romaine). — E. Ritterling. Pour l'histoire de l'armée romaine en Gaule sous Auguste (il est inexact que l'ensemble de l'armée romaine ait stationné le long du Rhin et qu'il n'y ait eu dans les provinces gauloises que quelques détachements; on n'en arriva là qu'à la fin de l'époque d'Auguste, quand la situation politique se fut modifiée). — H. Lehner. Les forteresses de Drusus et celles de Tibère (il faut nettement distinguer les forteresses élevées au bord du Rhin par Drusus en 12 av. J.-C. dans un but offensif de celles qu'éleva Tibère après l'an 16 dans le but de protéger la frontière du Rhin, telles que Remagen et Alteburg; peu après l'an 40, on protégea par de petits parapets maçonnés les camps des légions; à partir de l'an 70, on remplaça les fortins auxiliaires de la basse Germanie par des châteaux maçonnés). — Id. Châteaux de pierre de basse Germanie, fortifications du Bas-Empire. — Id. La forteresse de Remagen (la fortification de Tibère fut remplacée

par une fortification en maçonnerie sous les Flaviens). — Id. et J. Hagen. Alteburg, près Cologne (même évolution). — H. Lehner. Fouilles au Fürstenberg, près Xanten. — J. Poppelreuter. Les tombes romaines de Cologne (la ville était tout à fait christianisée dès le milieu du IIIe s.). — J. Asbach. Encore à propos du « bellum Germanicum » de Florus (sur les campagnes de Drusus).

36. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. T. XXXII, 1907, fasc. 3. — J. Werner. Vers sur le pape Innocent IV et l'empereur Frédéric II (dans un ms. de Bâle; écrits en 1247-1250 par un Hongrois). — W. Füsslein. Le plus ancien cartulaire du chapitre d'Eichstätt (aux Archives de Bavière; XIVe-XVe s.; publie quelques chartes royales du XIVe s.). — M. Manitius. Ouvrages historiques mentionnés dans les catalogues des bibliothèques du moyen âge (relevé d'après les catalogues dressés au moyen âge des mss. d'ouvrages consacrés à l'histoire médiévale). — M. Krammer. Explication du titre 58 de la loi salique (« de chrenecruda »). — H. Krabbo. Sur le traité d'Albert de Samarie (est en rapport étroit avec les Règles sur les formules de salutations épistolaires contenues dans le même ms.). — M. Bihl. Un frère mineur auteur du poème « de laude civitatis Laudae » (est l'œuvre d'un franciscain de Lodi). — E. Schaus. L'année du décès du chroniqueur de Limbourg Tilemann (il vivait encore en 1411). — H. Werner. Le conflit constitutionnel de l'Église de 1438-39 et la prétendue « Réforme de l'empereur Sigismond » (cette « Réforme » a été écrite par un homme qui prend parti dans le conflit; elle est de la fin de 1439). — R. Smend. Un projet de réforme de l'Empire dans un recueil relatif au concile de Bâle (1442).

---

37. — Revue d'Alsace. 1907, mai-juin. — H. Bardy. Une rivalité éphémère : Belfort et Thann en 1815. — Ch. Hoffmann. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace (suite; fin en juillet et sept.). — L. Ehrard. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan (fin ici et en juillet : 1772-74). — De Latouche. Souvenirs de 1816; journal d'un habitant de Cernay (suite; fin en sept.). = Sept.-oct. A. Gasser. Soldats alsaciens (le capitaine Richard, 1810-75). — Les tribulations d'un solliciteur ou Gœtzmann; lettres inédites (de 1772-84, relatives à Gœtzmann, membre du Conseil souverain d'Alsace, ou écrites par lui).

---

38. — Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. T. XXVIII, 1907, fasc. 3. — H. Flamm. Les plus anciennes lois urbaines de Fribourg-en-Brisgau (rejette les conclusions de Rietschel et distingue autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les diverses étapes de rédaction, de 1120 à 1244). — O. Cartellieri. Sur une ambassade bourguignonne à la cour impériale et pontificale en 1460 (publie les instructions données à l'ambassadeur A. Hanneron par le duc de Bourgogne). — J. v. Pflugk-Harttung. Nelson, Wellington

et Gneisenau, les trois principaux rivaux militaires de Napoléon Ier (biographies). = C.-rendus : *Altmann* et *Bernheim*. Ausgewählte Urkunden z. Erläuterung der Verfassungsgesch. Deutschlands im Mittelalter; 3e éd. (utiles observations de détail par G. v. Below). — *Hruševškyj*. Gesch. des ukrainischen (ruthenischen) Volkes; t. I (d'une forme et d'une méthode détestables; plein d'ignorances). — *A. Lang*. Acta Salzburgo-Aquilejensia (très important, malgré quelques imperfections). — Analyse des périodiques historiques de Moravie et Silésie autrichiennes, 1902-1904 (suite).

---

39. — Archivio della R. Società romana di storia patria. T. XXIX, 1906, fasc. 3-4. — G. Tomassetti. La campagne romaine; voie Prénestine (suite : Corcolle, S. Vittorino, Cave, Genazzano, Paliano). — G. Arias. Les sociétés de commerce au moyen âge dans leurs rapports avec l'Église (d'après un acte de 1385. Les sociétés en commandite dérivent des sociétés en nom collectif et, parmi celles-ci, celles qui étaient en rapport d'affaires financières avec l'Église n'avaient pas la personnalité civile). — A. Luzio. Deux documents mantouans sur le conclave d'Adrien VI. — V. Sora. Les comtes d'Anguillara des origines à 1465 (fin au fasc. suiv.). — Id. Sur le diplôme de Henri VI pour Léon « de Monumento », 1186 (a été gratté au xvie s. et attribué aux Anguillara). = T. XXX, fasc. 1-2. G. Zippel. L'alun de Tolfa et son commerce (l'alun y fut découvert en 1460; Pie II s'occupa aussitôt de l'exploiter; Paul II réussit à réserver à la papauté le monopole du commerce de cet alun). — G. Ferri. Les chartes de Sainte-Marie-Majeure du xe au xve s. (fin : chartes de 1258-1498). — G. Del-Pinto. Pour l'histoire de Castel Savello (dans l'acte de séparation de ce château d'avec Albano, en 1485, c'est Pier Giovanni Savelli, et non Pier Francesco, qu'il faut lire. Un conduit romain trouvé à Castel Savello prouve qu'il y avait là une villa romaine). — L. Celier. Remarques sur un livre de notes d'un « abbreviator de parco majori » (aux Arch. du Vatican).

40. — Archivio storico italiano. T. XXXIX, 1907, no 2. — L. Schiaparelli. Les chartes d'Aoste; notes de diplomatique (étude très fouillée, suivie de textes). — I. Raulich. Le cardinal Alberoni et la république de Saint-Marin (d'après les Arch. du Vatican). — A. Della Torre. Document inédit sur Sennuccio del Bene (1310). — L.-G. Pélissier. Une ambassade française à Florence (trois lettres inédites de l' « Avocat de Naples », M. Riz, en 1508). = C.-rendus : *Ristori*. I Patarini in Firenze nella prima metà del sec. xiii (documents importants). = No 3. C. Pascal. Calendrier romain (inédit, mi-classique, mi-médiéval). — A. Luzio. Isabelle d'Este et Léon X, du Congrès de Bologne à la prise de Milan, 1515-21 (surtout d'après les archives de Gonzague; nombreux documents publiés). — G. Degli Azi. La réorganisation des petites archives en Toscane. — A. Zanelli. Gabriel et Héraclite Gandini et les procès d'hérésie à Brescia au xvie s. (les deux

frères furent poursuivis comme luthériens en 1551). — G. Fusai. Un conflit entre deux ambassadeurs à la cour de Pologne (pour une question de préséance, 1574). = C.-rendu : *F. Carabellese.* L'Apulia ed il suo comune nell' alto medioevo (un peu trop d'hypothèses et de subtilités; nombreuses observations par E. Besta).

41. — Archivio storico lombardo. T. XXXIV, 1907, juin. — G. Biscaro. Benzo d'Alexandrie et les jugements contre les rebelles de l'Empire à Milan en 1311 (son rôle d'après un acte inédit). — A. Zanelli. Pietro Del Monte (protonotaire apostolique; collecteur pontifical en Angleterre; légat du pape en France, 1442-45). — A. Butti. Les déportés de 1799 (d'après les *Lettere Sirmiensi,* éd. F. Apostoli, et les journaux qui permettent de les compléter). — G. Gallavresi. Notes pour une future biographie de F. Confalonieri. — A. Righi. L'amnistie accordée aux Véronais par Gian Galeazzo Visconti en 1392 (document). — F. Fossati. Le blâme infligé à Ludovic le Maure (c'est avec le consentement de Ferdinand Ier d'Aragon que Trivulce et Bracelli restèrent à Rome en 1480).

42. — Archivio storico per la Sicilia orientale. T. III, 1906, fasc. 3. — F. Ciccaglione. Les titres au porteur dans l'Italie byzantine méridionale et en Sicile (repousse l'opinion de M. Brunner, qui croit cet usage d'origine germanique; le rattache au droit romain). — L. La Rocca. Histoire d'une commune de Sicile (Vizzini) dans ses rapports avec la couronne du xie au xixe siècle (suite ici et aux deux fasc. suivants : la « Chambre de la reine », du xive au xvie s.; la ville achète le titre de cité, 1538; luttes aux xvie-xviie s. pour la reconnaissance de ses droits; pièces justif.). — G. Arenaprimo. Les ambassadeurs de Messine au parlement de Catane en 1566 (documents). — M. Catalano-Tirrito. Pour l'histoire de l'Université de Catane au xve s. (documents). — F. Gabotto. Inventaires messinois inédits du xve s. (suite ici et aux fasc. suivants). = C.-rendu : *G. Bianco.* La Rivoluzione siciliana del 1820 (très neuf). = T. IV, 1907, fasc. 1. D. Santacroce. La genèse des institutions municipales et provinciales en Sicile (fin : périodes normande et souabe; veut démontrer la persistance du droit romain). — V. Casagrandi. La fondation du Castello Ursino de Catane (1239-40). — M. Mandalari. Quinze lettres du comte Francesco De Aguirre di Salemi (1713-33; éclairent la conduite de ce défenseur des droits du peuple et le mouvement intellectuel). = Fasc. 2. E. Ciaceri. Examen critique de l'histoire des guerres serviles en Sicile; iie s. av. J.-C. (le récit de Diodore est très sujet à caution; l'importance de la première guerre servile y est exagérée; celle-ci a duré au plus quatre ans; Diodore a exagéré aussi la durée de la deuxième guerre). — V. Casagrandi. Les manuscrits sur papier de Messine et Pérouse sur la légende de la sœur franciscaine Eustochia de Messine. — G. Leonardi. Catalogue, au point de vue sicilien, de la collection Gabriele Fantoni (à Vicence). — M. Catalano-Tirrito. Nouvelles notes pour l'histoire de la population

de la Sicile (recensements des XVIe-XVIIe s.). — V. Finocchiaro. Dix ans de conspiration à Catane, 1850-1860. = C.-rendus : *G. Capasso*. Il governo di don Ferrante Gonzaga in Sicilia, 1535-1543 (des sources importantes négligées; les points essentiels pas traités à fond). — *A. Lizier*. L'economia rurale dell' età penormanna nell' Italia meridionale.

43. — Archivio storico per le province napoletane. T. XXXII, 1907, fasc. 2. — B. Maresca. La mission du comm. Alvaro Ruffo à Paris en 1797-1798 (suite; publie sa correspondance diplomatique). — N. Ferorelli. Les Juifs dans l'Italie méridionale, de l'époque romaine à Charles de Bourbon (1er art. : premières colonies et leurs vicissitudes jusqu'à Grégoire le Grand). — F. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani (suite : sept.-déc. 1768). — M. Schipa. Luttes sociales à Naples au moyen âge (suite : la population napolitaine au XIVe s.; luttes entre l'ancienne noblesse et les nouveaux habitants; arbitrage royal de 1339; la noblesse achève de se séparer du peuple, qui est exclu du pouvoir; documents). — Récit des événements survenus à Naples de 1700 à 1732 (suite : juill. 1730-oct. 1731).

44. — Atti e memorie della R. Deputazione di stor. patr. per le prov. delle Marche. Nouv. sér., t. II, fasc. 2. — L. Rossi. Les prodromes de la guerre de 1452-53 en Italie; les tyrans de Romagne et Federico da Montefeltro (d'après de nombreux documents inédits des Archives du Vatican, de Sienne, Florence, Venise et Milan, publiés presque tous en appendice). — P. Lonardo. Les Juifs dans la république de Saint-Marin (reprend et complète les renseignements donnés par Mlle Bernardy dans un article de la *Revue des études juives*). — E. Spadolini. Le livre de la franchise d'Ancône, 1471 (analyse détaillée du ms.).

45. — Atti e memorie della R. Deputazione di stor. patr. per le prov. di Romagna. 3e série, t. XXV, 1907, fasc. 1-3. — A. Palmieri. Un épisode de la vie de Giov. d'Andrea et une vieille question de droit (rectifie une erreur commise par Cujas). — E. Vancini. Bologne et le gouvernement de l'Église, 1360-76 (fin). — M. Longhi. Niccolò Piccinino à Bologne, 1438-43 (suite : luttes intestines pour la liberté; Piccinino expulsé). — E. Orioli. Consultations légales de Guido Guinicelli (établit la généalogie du poète). — G. Pellegrini. Les vases grecs à peinture des nécropoles de Felsina et le séjour des Étrusques à Bologne.

46. — Nuovo archivio veneto. T. XIII, 1907, n° 2. — V. Vitale. L'entreprise de Pouille de 1528-29 (récit de l'expédition malheureuse des Vénitiens, surtout d'après les *Diarii* de Sanuto). — E. Solmi. Gasparo Contarini à la diète de Ratisbonne, d'après des documents inédits des Archives Gonzague à Mantoue (fin). — G. Sommi-Picenardi. Don Giovanni de' Medici, commandant de l'armée vénitienne dans le Frioul, 1567-1621 (fin : sa maladie, sa mort). — D. Sant' Ambrogio.

Donation à Cluny du monastère de S. Lucia, dans le comté de Trévise, 1122. — A. Battistella. La servitude de maisnie en Frioul (suite : regestes, ann. 1317-34). — C. Foligno. Manuscrits concernant Venise dans les bibliothèques anglaises (suite). = Appendices : C. Cipolla. Publications sur l'histoire du moyen âge italien, 1902 (suite). — A. Segarizzi. Bulletin bibliographique de la région vénitienne, 1905.

47. — Rendiconti della R. Accademia dei Lincei; scienze morali, storiche e filologiche. 1907, nos 1-3. — E. Pais. La prétendue cité d'Asia en Brutium et le peuple des Aminéens, près Sibari (les monnaies qui ont fait imaginer une cité d'Asie portent Ἀμι et sont analogues aux monnaies frappées à Sybaris, dans le voisinage de laquelle il faut chercher, par suite, les Aminéens). = Nos 4-5. A. Della Seta. Achaioi, Argeioi, Danaioi dans les poèmes homériques (l'emploi de ces trois dénominations correspond à trois étapes chronologiques dans la composition des poèmes homériques; examen détaillé de ces poèmes à ce point de vue).

48. — Rivista storica benedettina. T. II, 1907, janv.-mars. — M. Ercolani. Bernardo degli Uberti, de Vallombrosa, évêque de Parme (1055 env.-1133). — C. Mercuro. Une Vie de Guillaume de Vercelli (suite; fin en juillet). = Avril-juin. P. Egidi. L'abbaye de S. Martino al Cimino (suite : xiie-xiiie s.). — F. Savio. Les anciens monastères du Piémont; I : le monastère de S. Giusto de Suze. — P. Guerrini. Pour la biographie de l'abbé Benedetto Castelli, disciple de Galileo Galilei. — B. Sargisean. La congrégation méchitariste (suite : Méchitar de 1717 à sa mort, 1749). = Juill.-sept. M. Donaggio. L'abbaye de Montevergine fut-elle bénédictine dès l'origine? (oui). — P. Ciampelli. Camaldoli, chef de l'ordre bénédictin « calmadolese ». — D. Munerati. Liste des abbés de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Parme.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Nous apprenons la mort de l'abbé Louis Bertrand, décédé à Bordeaux au mois d'août dernier. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Ses travaux sur l'histoire religieuse, spécialement sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle, étaient le fruit d'une érudition aussi riche que consciencieuse. Sa *Bibliothèque sulpicienne*, sa *Vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)*, son édition des *Lettres de M. Tronson, troisième supérieur général de Saint-Sulpice* en sont les spécimens les plus remarquables.

— G. Bonet-Maury. *L'islamisme et le christianisme en Afrique* (Hachette, 295 p. in-12). Id. *France, christianisme et civilisation* (Hachette, 312 p. in-12). — Ces deux ouvrages de M. Bonet-Maury sont en étroite relation l'un avec l'autre et forment une importante contribution à l'histoire de la religion et de la civilisation. On trouvera réunie dans le premier une série de faits qui jusqu'ici n'avaient jamais été présentés dans leur ensemble : la propagation du judaïsme en Afrique dans les premiers temps de l'ère chrétienne; la diffusion du christianisme dans l'Afrique du Nord du Ier au VIIe siècle; la conquête de l'islamisme du VIIe au XIe s.; le retour offensif et guerrier du christianisme du XIe au XVe s.; enfin les progrès accomplis par le christianisme et l'islamisme depuis le XVIe s. par la propagande pacifique. — Dans le second des ouvrages que j'annonce ici, M. Bonet-Maury ne se borne plus à l'Afrique, il étudie dans le monde entier le rôle civilisateur et scientifique des missions et en particulier de l'influence française; puis, revenant à l'Afrique, il fait un historique des missions françaises antérieures à celles du cardinal Lavigerie et du rôle de la France, d'abord dans la rédemption des esclaves au XVIIe s., ensuite dans le mouvement antiesclavagiste du XIXe. Un chapitre sur le Congrès des religions de Chicago clôt le volume. M. Bonet-Maury a apporté à ces études un esprit de stricte impartialité scientifique. G. M.

— L'*Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours* de M. Auguste Longnon, dont la publication était suspendue depuis 1889, vient de recevoir un premier complément. Aux quatorze planches in-folio déjà parues, une quinzième a été ajoutée représentant la France à la mort de Charles V, en 1380. Le texte a été parallèlement complété par une notice de trois pages destinée à expliquer cette planche, par une table alphabétique des noms géographiques compris dans les notices publiées jusqu'alors, par quelques additions et corrections et enfin par une table des matières. Cette 4e livraison forme en

effet, avec les trois précédentes, un volume complet, pourvu du sous-titre : *Texte explicatif des planches*. 1re partie : *De 58 avant J.-C. à 1380 après J.-C.* (Paris, Hachette, 1907, in-4°, VIII-290 p.). C'est faire présager que la suite de l'ouvrage ne paraîtra malheureusement pas d'ici longtemps. L. H.

— Paul LEGENDRE. *Études tironiennes. Commentaire sur la VIe Églogue de Virgile tiré d'un manuscrit de Chartres* (Paris, H. Champion, 1907, in-8°, XIII-88 p., fac-similé; *Bibl. de l'École des hautes-études; sciences histor. et philol.*, fasc. 165). — Outre l'édition du commentaire en notes tironiennes annoncé sur le titre, ce fascicule comprend l'étude de quelques fragments tironiens, puis une liste des manuscrits tironiens connus et l'indication des ouvrages consacrés aux notes tironiennes.

— L'*Essai sur la chronologie des évêques de Paris de 768 à 1138*, par J. DEPOIN (Paris, Impr. nationale, 1907, 27 p.; extr. du *Bulletin histor. et philol.* du Comité des trav. historiques, 1906), complète utilement la *Gallia christiana* et les *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne d'après les chartes et les obituaires. — Une note du même sur les *Conditions du mariage en France et en Germanie du IXe au XIe s.* (Ibid., 1906, 16 p.; extr. du *Bull. des sciences économiques et sociales* du même Comité, 1904) traite de l'âge prématuré auquel on se mariait souvent, du mode de conclusion des alliances, des obstacles canoniques à leur réalisation et des causes de rupture du lien conjugal. — M. Depoin retrace enfin en quelques pages la *Vie de saint Germer* (Pontoise, Soc. hist. du Vexin, 1907, in-8°, 15 p.; extr. du *Congrès archéol. de France* de 1905). Il y suit peut-être trop des récits hagiographiques d'époque tardive. — L. H.

— M. Robert LATOUCHE a consacré dans la *Province du Maine* de juin et juillet 1907 deux articles à une revue rapide, mais critique et faite avec beaucoup de soin et de précision, des travaux parus jusqu'à ce jour sur l'*Histoire du Maine depuis l'introduction du christianisme jusqu'au XIIe siècle*. Il serait à souhaiter qu'un travail analogue de déblaiement et de mise au point fût fait pour toutes nos provinces. — L. H.

— Étienne DEVILLE. *Inventaire sommaire d'un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bec conservé à la Bibl. nationale* (Paris, H. Champion, 1907; in-8°, 14 p.). — Brève analyse des 85 actes copiés dans le ms. lat. nouv. acq. 1771 de la Bibl. nat. Ces actes sont tous du XIIIe siècle.

— G. MOLLAT. *Études et documents sur l'histoire de Bretagne; XIIIe-XVIe siècles* (Paris, H. Champion, 1907; in-8°, 254 p.). — Ce volume n'est qu'un recueil de petites notes, sans lien entre elles et presque toutes relatives au XIVe siècle, qu'ont suggérées à l'auteur des documents trouvés au Vatican. Ces documents sont d'ordinaire publiés *in extenso* et occupent la plus grande place. On en a déjà lu une partie dans les *Annales de Bretagne* et le reste est destiné à y paraître progressivement. Quelques notes offrent un intérêt un peu général : les démêlés de Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes, et de Jean II, vicomte

de Beaumont, 1341-43; le règlement de la succession de Jean II, duc de Bretagne, en faveur de la Terre Sainte, 1305-24; la captivité de Jean de Bretagne, comte de Richemont, en Écosse, 1322-24; les désastres de la guerre de Cent ans en Bretagne. Les autres « études » pourront intéresser quelques érudits locaux; mais le profit qu'on en tirera sera-t-il en rapport avec la peine qu'a prise l'auteur? — L. H.

— M. Vigié. *Les Bastides du Périgord* (Montpellier, Mémoires de l'Académie, 196 p. in-8°). — L'éminent doyen de la Faculté de droit de Montpellier vient de fournir de précieux documents à l'histoire de nos institutions municipales au moyen âge en publiant son étude sur les bastides du Périgord, Villefranche, Beaumont, Molières, Montpazier, Eymet, Dome, Puy-Guilhem, Fonroques, Beaulieu, Beauregard, Sourzac ou Saint-Louis, Lisle, Bénévent, Montignac-le-Petit et Vergn. Il en décrit avec précision la fondation et la situation géographique, puis en étudie l'administration, qui était régie par des règles identiques, quel qu'en fût le fondateur, comte, roi d'Angleterre ou roi de France : un bayle, représentant du fondateur, dépendant des sénéchaux, s'y trouvait à côté des consuls. M. Vigié analyse ensuite les chartes et les privilèges des bastides, qui dérivent tous des chartes d'Alphonse de Poitiers, et il donne le texte comparatif des chartes de Montclar, de Castel-Sacrat et de Riom pour en bien montrer les ressemblances et les différences. Il fait ressortir l'importance des garanties politiques et des libertés civiles accordées par ces privilèges, le caractère démocratique à l'origine de l'organisation municipale qui peu à peu se change en oligarchie; enfin il analyse de la manière la plus intéressante l'organisation de la justice et les principes du droit civil et du droit criminel alors en vigueur. M. Vigié ne s'est pas contenté de dépouiller avec soin les documents publiés, en particulier dans l'*Histoire du Languedoc,* dans la *Correspondance d'Alphonse de Poitiers* et surtout dans les *Rôles gascons;* il a consulté avec fruit les documents des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale et a beaucoup ajouté à notre connaissance du régime des bastides dans le sud-ouest. G. M.

— G. Macon. *Historique du domaine forestier de Chantilly* (Senlis, impr. E. Dufresne, 2 vol., 139 et 155 p. in-8°, avec 3 cartes hors texte). — Le distingué archiviste du Musée Condé, M. Macon, a entrepris la tâche de faire l'histoire du domaine dont il conserve diligemment les archives. Il a déjà publié (avec M. Dupuis) un volume sur Commelles; il en promet un autre sur le parc de Chantilly. Il nous donne aujourd'hui un historique très complet et minutieusement documenté des acquisitions de terres et de droits par lesquelles le domaine forestier de Chantilly, qui ne comptait au xive siècle, sous les Bouteiller de Senlis, que 440 arpents dans la forêt de Chantilly et 300 dans la forêt de Coye, fut successivement agrandi par les d'Orgemont, les Montmorency et les Condé et arriva en 1830 à sa plus grande extension. Diverses aliénations ont, au xixe siècle, diminué ce domaine, mais il constitue

encore, avec les forêts de Chantilly, Pontarmé, Coye, Luzarches, Chaumontel, Bones, Royaumont, un magnifique ensemble constituant, indépendamment de son intérêt économique, un chapitre important de l'histoire des familles qui l'ont constitué. G. M.

— Louis Passy. *Le Livre des métiers de Gisors au XVIe siècle* (Pontoise, Société historique du Vexin, VII-262 p. in-4°). — Id. *Mélanges scientifiques et littéraires,* V^e série (Alcan et Masson, 640 p. in-8°). — M. Passy a apporté à l'histoire du travail dans l'ancienne France un précieux document en imprimant le registre qui contient les ordonnances des baillis de Gisors relatives aux métiers et qui, commencé le 21 octobre 1538, fut continué jusqu'à la fin du XVIe siècle. La plus ancienne ordonnance recueillie est celle des drapiers foulons du 14 mars 1449. L'appendice contient plusieurs textes importants pour la période postérieure aux textes du registre, entre autres une enquête de 1673 sur les métiers de Gisors qui témoigne de leur décadence, une ordonnance de 1723, un édit de 1779 réglant le régime des communautés d'arts et métiers en Normandie, et, de plus, une enquête de 1586 sur la réformation de la coutume de Normandie. M. Passy promet tout un volume d'introduction pour servir de commentaire à ces textes. — Les notices biographiques et les rapports sur l'agriculture, qui occupent la plus grande partie des Mélanges de M. Passy, sortent de notre cadre. Toutefois, la notice sur Albert Desjardins traite d'un juriste distingué qui fut aussi un historien, et le premier morceau du t. V a une réelle importance historique. Il nous donne le texte d'un « Mémoire présenté à l'Assemblée nationale par la Société royale d'agriculture le 24 octobre 1789 sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture et sur les encouragements qu'il est nécessaire d'apporter à ce premier des arts ». Les plaintes recueillies par ce Mémoire sur les abus découlant des coutumes de l'ancien régime fournissent une foule de détails précieux sur les maux auxquels la suppression de tous les vestiges de la féodalité devait porter remède. G. M.

— H. Hauser. *Les Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Picard, 220 p. in-8°). — M. Hauser a créé à l'Université de Dijon un mouvement actif et fécond d'études sur l'histoire économique et sociale. L'important travail de M. Girod sur les *Subsistances en Bourgogne* paru en 1906 dans la *Revue bourguignonne* est sorti directement de l'impulsion donnée par le séminaire que dirige M. Hauser. Le volume que publie aujourd'hui M. Hauser sur les compagnonnages a été préparé dans ce séminaire même avec la collaboration des étudiants en histoire, par qui M. Hauser a fait entreprendre le dépouillement intégral du fonds A des archives communales, dont les documents permettent de reconstituer la vie des compagnonnages aux XVIIe et XVIIIe siècles. M. Hauser ne voit se constituer les confréries de compagnons qu'à la fin du XVe siècle et au début du XVIe, quand les confréries de métiers deviennent des oligarchies patronales.

C'est à la fin du XVIe siècle seulement qu'on trouve les compagnonnages du Devoir constitués avec tous leurs organes. C'est au XVIIe que le compagnonnage achève de se constituer pour tous les métiers. M. Hauser analyse leur organisation, le rôle de l'assemblée, de la *mère* et du *père*, les relations des compagnonnages avec l'Église, la division des compagnons en deux sociétés rivales : les *Gavots* et les *Dévorants*, les luttes pour le monopole du placement et enfin les luttes soutenues par les compagnons pour se maintenir, malgré les efforts constants du pouvoir pour les détruire. 151 pages de documents servent de justification à cette intéressante étude, judicieuse et nourrie de faits. Ils sont, avec raison, reproduits fidèlement, avec leur orthographe. — G. M.

— Paul Robiquet. *Histoire et droit* (Hachette, 2 vol., 325 et 392 p. in-12). — M. Robiquet a réuni dans ces deux volumes, outre des études d'économie sociale et de droit, parmi lesquelles se trouve une notice intéressante sur l'histoire de la police, une série d'études historiques qui ont toutes le mérite d'éclairer par des documents inédits quelque point important pour l'histoire. Nos lecteurs retrouveront avec plaisir dans ces volumes des articles de notre *Revue* sur l'histoire révolutionnaire : *la Municipalité parisienne et la Révolution, le Clergé et la municipalité d'Ernée, le Général Bard, le Général d'Hédouville.* C'est encore à l'histoire révolutionnaire que se rapportent quatre des principaux morceaux du recueil, les deux chapitres sur la correspondance de Bailly avec La Fayette et avec Necker et les deux chapitres sur la conspiration de Babeuf. M. Robiquet a mis hors de doute la connivence de Barras et de Babeuf et la connexion qui existe entre la cruelle répression du complet babouviste et la condamnation de Carnot et de Cochon à la déportation après fructidor. Trois chapitres se rapportent à l'ancien régime : un piquant récit de l'équipée d'Henri, duc d'Anjou, comme roi de Pologne et de son avènement au trône de France; un excellent exposé de l'organisation municipale de Paris avant 89; enfin un chapitre sur le rôle militaire de Kléber de 1777 à 1785 comme officier au service de l'Autriche. Signalons, pour être complet, les notices sur F. de Lesseps et J. Ferry, les chapitres sur les cercueils de Mirabeau et de Napoléon et quelques notes curieuses sur le 4 septembre. Le titre de ces volumes n'en indique pas suffisamment la matière et l'intérêt. G. M.

— D.-G. Dalgado. *Mémoire sur la vie de l'abbé de Faria* (Jouve, 178 p. in-12). — José Custodio de Faria était né le 31 mai 1756 à Candolin (Goa) d'une famille mi-portugaise mi-hindoue. Son père se fit prêtre et sa mère nonne; lui, après des études faites à Rome, fut ordonné prêtre en 1780. Après avoir séjourné en Portugal, il vint à Paris en 1788, s'y occupa de magnétisme et quitta la prêtrise pour professer la philosophie à Marseille et à Nîmes de 1811 à 1813. Il revint alors à Paris, y enseigna et pratiqua le magnétisme d'abord avec succès, puis, raillé, bafoué par Vernet dans la pièce la *Magnétisomanie* (que M. Dalgado publie en appendice), il mourut dans la gêne le 21 septembre 1819. Un

seul volume de son ouvrage : *Des causes du sommeil lucide,* fut publié après sa mort et montre en lui un précurseur de l'école de Nancy. M. Dalgado a bien mis en lumière ce curieux personnage, qui n'était guère connu que par le rôle, d'ailleurs imaginaire, que lui fait jouer Dumas dans *Monte-Cristo.* G. M.

— Ed. Dolléans. *Robert Owen, 1771-1858* (Alcan, 374 p. in-12). — Cette biographie, écrite avec talent et conscience (une excellente bibliographie termine le volume), a un double intérêt. Elle nous fournit un chapitre important de l'histoire économique et de l'histoire des idées sociales en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe. Owen fut un industriel de premier ordre; le succès prodigieux de New Lanark a démontré que la prospérité de l'industrie est liée au bien-être des ouvriers; et, en même temps, les idées et les utopies d'Owen, dont il tenta sans succès la réalisation à New Harmony, tiennent une place importante dans les origines du socialisme collectiviste. L'ouvrage a en même temps une portée doctrinale considérable. Owen remporta des succès inouïs tant qu'il resta sur le terrain de l'association; dès qu'il tomba dans les utopies communistes, il alla d'échec en échec, car il violentait la nature humaine. M. Dolléans, qui trouve légitimes les plaintes des socialistes contre l'état social actuel, conclut dans son introduction à l'inefficacité et à la nocuité des remèdes qu'il préconise. G. M.

— Étienne Lamy. *Témoins des jours passés* (C. Lévy, 276 p. in-8°). — Ce volume, qu'on lira avec charme, comme tout ce qui sort de la plume élégante de M. Lamy, se divise en chapitres intitulés : *En émigration, les Derniers jours du Consulat, Sous le premier Empire, A l'Assemblée nationale.* Quatre ouvrages, *les Souvenirs du comte A. de la Ferronays, les Notes de Fauriel sur le procès Moreau, les Mémoires de Philippe de Ségur* et ceux de *Ch. de Lacombe,* ont fourni la substance de ces chapitres, mais M. É. Lamy ne se contente pas d'être un analyste fidèle et un habile narrateur, il juge d'une manière personnelle et élevée et l'émigration, et Napoléon, et l'Empire, et l'œuvre de la droite à l'Assemblée nationale. Son témoignage sur ce dernier point a sa valeur, car M. Lamy a été aussi, à son heure, un directeur de parti et un négociateur entre les partis et a aussi lamentablement échoué que les monarchistes de 1871-1875. Ses raisons de les admirer ne sont que des circonstances atténuantes. Il loue leur désintéressement et leur foi chrétienne. Il eût mieux valu pour la France qu'ils fissent de bonne politique et ne réduisissent pas les conservateurs à l'impuissance. — G. M.

— *Guillaume II et son peuple* (Perrin, 198 p. in-12). — Ce volume anonyme, traduit de l'allemand, dont l'auteur se qualifie un pessimiste, est d'un homme qui, s'il n'est pas du monde de la cour, l'approche d'assez près pour faire de l'Empereur et de sa façon de régner, de ses rapports avec le chancelier de Bulow un tableau dépourvu de malveillance et pourtant sévère. Il a pour but d'expliquer pourquoi, avec de très grandes qualités et les meilleures intentions, Guillaume II est

devenu profondément impopulaire et, au lieu d'un régime vraiment national et libéral, a institué un régime d'intrigues de cour, esclave du centre catholique. Le « pessimiste » croit que l'élite de la nation et les princes imposeront un changement de système. G. M.

— J.-L. de Lanessan. *L'État et les Églises en France depuis les origines jusqu'à la séparation* (Alcan, 304 p.). — En réalité, ce livre commence au xvie siècle, au concordat de 1516. On le lira avec intérêt. Il montre avec force que toute l'œuvre révolutionnaire conduisait à la séparation, que Napoléon a, par le concordat de 1801, créé un état de choses en contradiction avec l'état politique et social créé par la Révolution et que toute l'histoire des relations de l'Église et de l'État, surtout l'évolution de la papauté au xixe siècle, rendaient la séparation inévitable. G. M.

— Eug. Réveillaud. *La Séparation des Églises et de l'État* (Paris, Fischbacher, 1907). — Ce livre comprend deux parties : dans la première, l'auteur examine sommairement quels ont été les rapports des Églises et surtout de l'Église catholique avec l'État français; dans la seconde, il résume les débats qui se sont engagés au Parlement et ont abouti à la séparation et nous donne les importants discours qu'il a lui-même prononcés à ce sujet.

— Nous recevons le programme d'une nouvelle revue qui doit paraître prochainement à la librairie P. Geuthner, sous le titre de *Revue des études ethnographiques et sociologiques*. Cette revue, dirigée par M. Arnold van Gennep, paraîtra tous les mois. Par sociologie, elle entend « l'étude de la vie en société des hommes de tous les temps et de tous les pays; par ethnographie, plus spécialement la description de leur civilisation matérielle ». Le prix de l'abonnement est fixé à 20 fr. pour la France et 22 fr. pour l'étranger.

Rectification.

A propos de la note consacrée dans notre dernier numéro (p. 207) à la 2e édition de son livre sur l'*Ancien régime en Lorraine et Barrois*, M. le cardinal Mathieu nous adresse la rectification suivante : « Je n'ai point qualifié M. Benoît d'esprit très fin et de caractère sans courage, car ce n'est pas lui qui a exigé la suppression des considérations sur le rôle du christianisme dans la société moderne. C'est le recteur de l'Académie de Nancy, l'honorable M. Jacquinet. M. Benoît n'était point recteur, comme le dit à tort votre rédacteur, mais seulement doyen de la Faculté des lettres, titre que je lui donne à la page vii elle-même. Tout ceux qui l'ont connu savent que s'il avait, lui aussi, l'esprit très fin, il se distinguait encore par la plus courageuse indépendance de caractère. J'ose vous demander l'insertion de ces lignes dans votre prochain numéro. Il me serait pénible de passer pour avoir blâmé à la page ix un homme que j'ai loué à la page vii et que je n'ai cessé de vénérer. »

PUBLICATIONS NOUVELLES[1]. — INVENTAIRES. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibl. nationale; auteurs, t. XXX : Clias-Colombey. Impr. nat., 1264 col. — *J. Chavanon.* Invent. somm. des arch. départ.; Sarthe, série H, suppl.; t. I, fasc. 1. Le Mans, impr. Monnoyer, in-4°, 62 p. — *Ch. Delattre.* Invent. somm. des arch. commun. de Deûlémont (Nord) antérieures à 1790; introd. histor. par *L. Flips.* Lille, impr. Danel, in-4°, x-141 p. — *Ch. Porée.* Invent. de la collection de Chastellux, recueil de doc. relatifs à la région de l'Yonne. A. Picard, 450 p. — *Ch. Schmidt.* Les sources de l'hist. de France depuis 1789 aux Arch. nat. Champion, 288 p.

DOCUMENTS. — *A. Besançon.* Cartul. municipal de la ville de Villefranche (Rhône). Villefranche, Ruban, XII-224 p. — *H. Beulay.* Mémoires d'un grenadier de la Grande Armée (Honoré Beulay), 1808-1815. Champion, XX-258 p. — *Ch. Bocher.* Mémoires (1816-1907), précédés de souvenirs de famille (1760-1816). Flammarion, 512 p. — *H. Boucher.* Souvenirs d'un Parisien pendant la deuxième République (1830-52). Perrin, in-16, 477 p. — *F. Gerbaux* et *Ch. Schmidt.* Procès-verbaux des Comités d'agric. et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention; t. II. Leroux, XXXI-819 p. — *P. Ginisty.* Mémoires d'anonymes et d'inconnus (1814-50). Delagrave, in-18, 312 p. — *J. Laurent.* Cartulaires de l'abbaye de Molesme (916-1250); t. I : Introduction. A. Picard, in-4°, XXXII-354 p. — *A. de Massiac.* Hist. de sa famille jusqu'en 1814. Épernay, impr. Villars, 129 p. — *F. Masson.* Manuscrits inédits de Napoléon (1786-91). Ollendorf, XV-586 p. — *Ch. Nicoullaud.* Mémoires de la comtesse de Boigne; t. II : 1815-19. Plon, 439 p. — *F. Soehnée.* Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France. Champion, 155 p. (Bibl. de l'École des hautes études). — *A. Symon de Villeneuve.* Mes années militaires (1856-67). Angers, Siraudeau, VIII-479 p. — *B. Zimmermann.* Monumenta historica Carmelitana. Lérins, impr. de l'abbaye, 5 fasc., p. 1-555.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *M. Billard.* Un interrègne de quelques heures : la nuit du 23 oct. 1812; conspiration de Malet. Perrin, 204 p. — *G. Desdevises du Dézert.* L'Église et l'État en France depuis l'édit de Nantes jusqu'au Concordat; t. I. Soc. franç. d'impr. et libr., 369 p. — *F. Dreyfus.* L'assistance sous la deuxième République. Cornély, 224 p. — *E. Houssay.* Étude sur le papier-monnaie et les assignats émis en France de 1701 à 1796. Tours, Lebodo, in-16, 59 p. — *J. Régnier.* Les préfets du Consulat et de l'Empire. Nouvelle Revue, in-18, VIII-253-VI p. — *J. Saltel.* La folie du roi Charles VI (thèse de médecine). Toulouse, Impr. ouvrière, 67 p. — *J. Souchon.* Rastadt; l'assassinat des ministres français, le 28 avril 1799. Laon, Journal de l'Aisne, 55 p. — BIOGRAPHIES. — *D. Boulay.* Vie du vénérable Jean Eudes; t. III : 1653-1666. Haton, 602 p. — *G. Lenôtre.* La fille de Louis XVI. Perrin, in-16, 315 p. — *De Maricourt.* Mme de Souza et sa famille (1761-1836). Émile-Paul, X-399 p. — *F. Masson.* Napoléon dans sa jeunesse (1769-93). Ollendorff, XI-322 p. — HISTOIRE MILITAIRE. — *A. Barrelle* et *A. Le Bret.* La défense nationale dans les Deux-Sèvres, 1870-71. Niort, Clouzot, 236 p. — *Colin.* L'infanterie au XVIIIe s.; la tactique. Berger-Levrault, 288 p. — *J.-B. Dumas.* Neuf mois de campagnes à la suite du maréchal Soult (1813-14). Lavauzelle, 611 p. — *E. Moreau.* La poursuite après la bataille du Mans par le détachement du général Schmidt (13-17 janv. 1871); relation allemande. Laval, Goupil, 47 p.

1. Sauf indications contraires, tous les volumes sont édités à Paris et dans le format in-8°.

Histoire locale. — *H. Barthety*. Les armoiries de la ville de Pau. Pau, impr. Empérauger, vii-104 p. — *Bénac*. Les martyrs du diocèse d'Auch en sept. 1792. Auch, impr. Cocharaux, 84 p. — *P. Buffault*. La ville d'Oloron et sa forêt du Bager, depuis le xie s. jusqu'à nos jours. Toulouse, Privat, 40 p. — *M. de C.* Hist. des seigneurs et châtelains de Villers-Hélon. Soissons, Nougarède, 106 p. — *L. Carrez*. Recherches sur saint Élaphe et saint Lumier, évêques de Châlons-sur-Marne (564-620). Châlons, Martin, xii-262 p. — *J. Courtois*. Les origines de l'hypothèque en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne, viiie-xie s. (thèse de droit). Dijon, impr. Jobard, vi-143 p. — *Digonnet*. Le palais des papes d'Avignon. Avignon, Seguin, 428 p. — *Du Brossay*. Notes sur Château-Gontier pendant la première moitié du xviie s. Laval, Goupil, 258 p. — *De Franqueville*. Histoire de Bourbilly. Hachette, xi-273 p. — *P. Gaffarel*. Le livre d'or de la Bourgogne; I : le capitaine Landolphe (1747-1825); Junot, duc d'Abrantès (1771-1813). Bloud, in-16, xv-96 p. — *P.-L. Grenier*. La cité de Limoges, xiiie-xviiie s. A. Picard, 134 p. — *F. Grosrenaud*. La corporation ouvrière à Besançon, xvie-xviie s. (thèse de droit). Besançon, Rambaud, vii-136 p. — *Jourdan*. La chouannerie dans l'Avranchin; III. Avranches, l' « Avranchin », in-16, 43 p. — *Lanfranc de Panthou*. Le parlement de Pau; sa démission et ses suites. Toulouse, Privat, 69 p. — *G. Mercier*. Les procédures criminelles contre les nouveaux convertis au xviiie s. en pays castrais. Nouvelle Revue, 78 p. — *O. Morin*. Les avoueries ecclésiastiques en Lorraine. Berger-Levrault, v-132 p. — *F. Portal*. La république marseillaise du xiiie s. Marseille, Ruat, viii-467 p. — *Relave*. Sury-le-Comtal en Forez. Montbrison, impr. Brassart, viii-552 p.

Allemagne. — Nous apprenons la mort du professeur Richard Dove, le directeur bien connu de la *Zeitschrift für Kirchenrecht*, décédé à Göttingen le 18 septembre dernier à l'âge de soixante-quatorze ans. — Le 21 septembre, est mort à Mayence le chanoine Friedrich Schneider. Il était âgé de soixante et onze ans. Ses travaux touchent à l'histoire de l'Église et à l'archéologie.

— L'année 28 (1905) des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publ. par G. Schuster (Berlin, Weidmann, 1907, 2 vol. in-8°), vient de paraître. Elle comprend, comme d'ordinaire, une série de bulletins historiques portant sur presque tous les points de l'histoire des différents pays et un volumineux index par noms d'auteurs.

— Dahlmann-Waitz. *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 7e éd., publ. par Erich Brandenburg; *Ergänzungsband* (Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1907, in-8°, 150 p.). — Ce supplément à la nouvelle édition de Dahlmann-Waitz mène les indications bibliographiques jusqu'à la fin de l'année de 1906. Il est dressé suivant le plan même du volume principal, auquel renvoie la numérotation des articles, et se termine, comme celui-ci, par un index des noms d'auteurs. Plusieurs des lacunes qu'on avait pu signaler et que nous avions en partie signalées nous-même (*Rev. hist.*, t. XCIV, p. 215) dans le volume précédent ont été comblées ici. Il y en a naturellement encore plus d'une, même pour les plus récentes publications. Par exemple, nous n'avons pas trouvé mention de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de

M. Ernest Lavisse, dont un tome au moins (t. II[1]) intéresse directement l'histoire d'Allemagne. Pour les institutions carolingiennes, nulle indication du livre de M. F. Senn sur l'*Institution des avoueries ecclésiastiques en France* (1903), ni de la thèse de M. J. Calmette, *De Bernardo, sancti Guillelmi filio* (1902), pour l'histoire de Louis le Pieux. Pour les diplômes carolingiens, puisqu'on citait (p. 53) la *Liste* de M. J. Finot, on n'eût pas dû passer sous silence celle de M. Roserot (*Catalogue des actes royaux conservés dans les Archives de la Haute-Marne,* dans le *Bibliographe moderne,* t. VI, 1902), et puisqu'on citait (*ibid.*) l'article de M. Jusselin sur les *Notes tironiennes dans les diplômes* paru dans la *Bibl. de l'École des chartes* en 1905 (et non 1904), il eût fallu citer aussi les autres *Notes tironiennes* qu'il avait étudiées en 1904 dans *le Moyen âge.* Autre lacune : l'article de M. Levillain sur la translation des reliques de saint Austremoine, indiqué p. 51, a été suivi d'une importante réplique de Mgr Duchesne (*Analecta Bollandiana,* 1905) qui n'est pas relevée. On pourrait encore signaler bien des omissions en ce qui touche les travaux français. Mais il n'est que juste de reconnaître combien l'insuffisance de nos instruments bibliographiques, en France, rendait malaisée la tâche des bibliographes allemands. L. H.

— Carl Ballhausen. *Die Schlacht bei Bouvines, 27 Juli 1214* (Jena, H.-W. Schmidt, 1907, in-8°, 119 p. et 2 cartes). — La dissertation de M. Ballhausen est une judicieuse mise au point des résultats les plus sûrs auxquels conduisent les multiples études consacrées jusqu'à ce jour à la bataille de Bouvines. Il passe en revue un à un tous les textes, en dégage les données essentielles, puis cherche, à son tour, à se faire une opinion. Son point de vue ne diffère guère, somme toute, de celui de M. Köhler ; mais il tient compte des critiques faites au système de ce dernier et le corrige utilement à plus d'une reprise. Pour les effectifs des armées en présence, il prend une position moyenne : selon lui, les forces des deux adversaires devaient à peu près se valoir ; ce serait surtout à sa cohésion et à son élan patriotique que l'armée de Philippe Auguste aurait dû le succès. Sur la première phase de la bataille, sur la lutte entre l'aile droite des Français et l'aile gauche des alliés, il se sépare délibérément des historiens tant français qu'allemands : il n'admet pas qu'il y ait eu trouée faite dans l'armée alliée par la chevalerie du comte de Saint-Pol, puis charge à revers. Les chevaliers, prétend-il, étaient trop pesamment armés pour pouvoir tenter une pareille manœuvre. Cependant, le texte de Guillaume le Breton, le seul que nous ayons ici, paraît formel : s'il n'y a pas eu une véritable « charge à revers », ainsi que l'écrit M. Delpech, il a dû y avoir au moins pénétration profonde de la chevalerie dans les rangs ennemis. — L. H.

— O. Wenderoth. *Der junge Quinet und seine Uebersetzung von Herders Ideen* (Erlangen, Junge u. Sohn, 88 p., in-8°. Thèse de doctorat). — Cette thèse est le meilleur travail qui ait paru juqu'ici sur les débuts d'Edgar Quinet. Sans avoir eu en main d'autres documents que les

ouvrages publiés de Quinet, M. Wenderoth a rectifié une foule des erreurs, menues ou grosses, que Mme Quinet a commises dans les ouvrages biographiques qu'elle a consacrés à son mari ou dans les notes qu'elle a mises à ses œuvres. Il a précisé les conditions dans lesquelles Quinet a entrepris la traduction de Herder et il pense que vraisemblablement cette traduction a été faite tout entière sur le texte anglais de Churchill. La partie la plus remarquable de la dissertation de M. Wenderoth est celle qui est consacrée à Degérando. Il montre que celui-ci fut le premier à faire connaître en France les idées de Herder, qu'il contribua avant Villers et plus que Villers à faire connaître l'Allemagne, la littérature et la philosophie allemande, à Mme de Staël, et que son influence sur Quinet fut aussi considérable que celle de Villers. M. Wenderoth a conçu son travail comme un apport à l'histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne, et son travail est en effet à cet égard infiniment instructif. G. M.

— Le t. XVII du *Meyers Grosses Konversations-Lexikon,* 6e éd. (Leipzig-Wien, Bibliogr. Institut), vient de paraître. Il va de « Rio » à « Schönebeck ». Parmi les articles historiques les plus développés, nous signalerons ceux qui sont consacrés à Rome et à l'État romain. On y trouvera condensés en quelques pages les résultats de toutes les recherches faites dans ces dernières années et des bibliographies très au courant. Comme toujours, des cartes et des plans soigneusement dressés servent à l'intelligence du texte. Les articles consacrés à la Roumanie, à la Russie, à la Saxe sont aussi parmi les plus détaillés. — Le t. II du *Meyers Kleines Konversations-Lexikon,* 7e éd., paru presque en même temps (ibid.), va de « Cambridge » à « Galizien ».

Autriche. — H. Hurter. *Nomenclator literarius theologiae catholicae;* t. II : *1109-1563*, 3e éd. (Innsbruck, Wagner, 1906, in-8°, 1590 col. et clxxxii p.). — Bien qu'on nous annonce une édition « emendata et plurimum aucta », on s'apercevra bien vite que, tout en gardant les précieuses qualités que l'on sait, l'ouvrage du P. Hurter est loin d'avoir été mis exactement au courant. Pour Geoffroi de Vendôme (col. 16), pas de renvoi au livre de Compain; pour les biographies pontificales rédigées par Pandolfe (col. 42), on en reste à l'édition de Watterich; pour Ive de Chartres (col. 70), le mémoire capital publié par M. Paul Fournier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* en 1896-1897, est omis; celui de la *Revue des questions historiques* (1898) est seul cité (col. 192); pour Richard le Poitevin, pas même un renvoi à la dissertation de M. Élie Berger; pas de renvoi non plus (col. 245) à l'étude publiée par M. Luchaire dans la *Bibl. de la Faculté des lettres de Paris* (fasc. XVIII) sur les Registres d'Innocent III; pour les lettres d'Alexandre IV (col. 359) et des papes postérieurs (col. 510, 600, 658), une bonne partie des publications de l'École française de Rome est ignorée. Un manuel du genre de celui-ci ne peut cependant être vraiment utile qu'à la condition d'être bien informé. L. H.

Belgique. — J. Depoin. *Wicman II, comte de Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au Xe siècle* (Gand, impr. A. Siffer, 1907, in-8°, 39 p.; extrait du *Congrès de Gand*, 1907). — Dans cette dissertation très serrée et qui repose sur une connaissance approfondie des généalogies princières et comtales du IXe et du Xe siècle, M. Depoin établit que rien ne permet de supposer l'existence d'un Wicman, comte de Gand à la fin du Xe siècle. C'est Wicman II, comte de Hamaland, qui fit donation à Saint-Pierre de Gand du domaine de Destelbergen, dont le roi de France Lothaire confirma aux moines la possession en 964. Il détermine ensuite l'origine et les alliances de ce Wicman et de ses enfants, rattache le comte de Hamaland à Eberhard, fils du comte saxon Meinhard, et s'applique, à la suite de l'érudit allemand Wedekind, à le distinguer d'un autre Wicman, comte de Wimodia. C'est là un nouveau et très important fragment de la grande *Histoire des familles palatines du IXe au XIe siècle* que M. Depoin nous promet. Nous souhaitons seulement qu'il se décide, dans ses prochains travaux, à résumer ses conclusions sous forme de tableaux généalogiques. Notons aussi qu'il aurait eu intérêt à se reporter à l'édition du *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis,* donnée récemment par M. Fayen, et non plus à celle de Van de Putte, et qu'il aurait dû indiquer et au besoin discuter la dissertation, d'ailleurs bien peu concluante, de M. Vanden Haute *Sur quelques chartes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand* (*Compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique,* t. LXXI, année 1902, p. 401-417), où il est question précisément des chartes de Wicman. — L. H.

Espagne. — M. Rafael Altamira vient de publier le troisième volume de son *Historia de España y de la civilización española* (Barcelone, Gili, 1907). Ce volume, de 749 pages, embrasse toute l'histoire des rois de la maison d'Autriche (1517-1700). L'auteur y passe successivement en revue l'évolution des classes sociales, l'organisation politique et ecclésiastique, les rapports de l'Église avec l'État, les institutions sociales et économiques et la vie intellectuelle et artistique du peuple espagnol. Le quatrième et dernier volume est sous presse. Il nous mènera jusqu'à l'année 1808.

États-Unis. — Nous recevons le premier volume d'une Encyclopédie catholique (*The catholic encyclopedia*), publiée à New-York par une société dont M. Appleton est le président et qui s'est assuré de nombreux collaborateurs parmi les catholiques du monde entier. Elle est éditée avec le plus grand soin et un véritable luxe; les quinze volumes grand in-8° qu'elle doit compter s'achèveront, nous assure-t-on, d'ici cinq ou six ans. Son sous-titre, qui n'est pas menteur, indique son contenu : *An international work of reference on the constitution, doctrine, discipline, and history of the catholic Church;* elle touche à tout ce qui de près ou de loin intéresse le catholicisme. Elle marque des tendances très orthodoxes, mais elle garde des formes scientifiques et l'abondance

des renseignements qu'elle enregistre en fait un répertoire très utile pour tous les travailleurs. Nous y reviendrons. Ch. G.

— En 1908 doit paraître une bibliographie de l'histoire d'Amérique sous le titre : *Writings on american history, 1906;* elle sera dressée à peu près sur le même plan que le volume *Writings on american history, 1903,* qui a été publié sous la direction du professeur Maclaughling par l'Institution Carnegie de Washington en 1905. Cette dernière entreprise n'ayant pas été continuée, la nouvelle sera soutenue par un groupe de sociétés historiques et de particuliers qui ont garanti pour cinq ans les fonds nécessaires à la publication d'un volume annuel. Les volumes pour 1907 et années suivantes seront publiés aussitôt que possible après la fin de l'année. La lacune des années 1904 et 1905 sera comblée plus tard (*The nation,* 8 août 1907).

Italie. — Iginio Raimondi. *I Frentani; studio storico-topografico* (Camerino, Savini, 1906, in-8°, 155 p., 1 carte). — Les principaux résultats, établis ou confirmés par cette excellente monographie, sont : l'origine probablement illyrienne de la population primitive, antérieure à la colonisation du pays par les Samnites au ve siècle av. J.-C.; le groupement des Frentani en une confédération, limitée au sud non par les Tifernus, mais par le Frento, au nord par le Foro, commandée par un *meddix tuticus,* mais dont on ignore la capitale religieuse; le tracé de la route consulaire d'Aternum à Larinum; l'autonomie de Larinum; l'identification de Pallanum (Paglieta), de Buca (Punta della Penna).

Ch. L.

Histoire des Juifs. — M. le professeur Martin Philippson, en même temps qu'il achève son histoire du Grand Électeur, vient de faire paraître le premier volume d'une *Histoire moderne du peuple juif* (Neueste Geschichte des jüdischen Volkes. Leipzig, Fock, 392 p. in-8°), qui comprend la première moitié du xixe siècle. Cet important ouvrage fait partie d'une collection qui promet d'être des plus intéressantes, une *Grundriss der Gesammtwissenschaft des Judentums.* Elle se composera de trente-six ouvrages, en quarante-quatre volumes, et traitera de la langue, de l'histoire, de la littérature et de la religion du peuple juif depuis les origines jusqu'à nos jours.

Erratum du numéro précédent.

P. 208, l. 14, *après* Jean Vidal, *ajouter le titre :* Monographie de la ville d'Aimargues.

P. 211, l. 19 et 28, *au lieu de* Gailly de Taurinès, *lire* Gailly de Taurines.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

GÉNÉRALITÉS.

Bonet-Maury (*G.*). L'islamisme et le christianisme en Afrique, 438.
— France, christianisme et civilisation, 438.
Cambridge modern history; t. X, 221.
Clouzot (*E.*). Histoire et météorologie, 212.
Dalgado. Mém. sur l'abbé de Faria, 442.
Depoin (*J.*). Conditions du mariage en France et en Germanie, IXe-XIe s., 439.
Dietrich (*L.*). Volkskundliche Zeitschriftenschau, 215.
Gallouédec. Voir *Seignobos*.
Lameire (*I.*). Théorie et pratique de la conquête, 408.
Langlois (*Ch.-V.*). Voir *Seignobos*.
Legendre (*P.*). Etudes tironiennes, 439.
Lokys (*G.*). Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern, 158.
Lyon (*G.*). Enseignement et religion, 379.
Meyer. Grosses u. kleines Konversations-Lexicon, 215 et 448.
Reckendorf (*H.*). Mohammed, 387.
Robiquet (*P.*). Histoire et droit, 442.
Seeliger (*G.*). Mittelmeerpolitik in 16 Jahr., 215.
Seignobos, Ch.-V. Langlois, Gallouédec et Tourneur. L'enseignement de l'histoire, 337.
Tourneur. Voir *Seignobos*.

ANTIQUITÉ CLASSIQUE.

Arnold (*W.-T.*). The roman system of provincial administr., 219.
Bondurant (*C.*). Decimus Junius Brutus Albinus, 216.
Bottini-Massa. Il luogo della battaglia del Metauro, 223.
Capasso (*B.*). Napoli greco-romana, 399.
Dittenberger (*W.*). Orientis graeci inscriptiones selectae, 152.
Duquesne (*J.*). Voir *Mommsen*.
Ferrero (*G.*). Grandezza e decadenza di Roma, 54.
Judeich (*W.*). Topographie von Athen, 154.
Marshall (*F.-H.*). The second Athenian confederacy, 216.
Mommsen (*Th.*). Droit pénal romain; trad. *J. Duquesne*, 389.
Pascal (*C.*). Seneca, 402.
Pichon (*R.*). Etudes sur l'hist. de la littér. lat. des Gaules, 386.
Profumo (*A.*). Fonti e tempi dello Incendio Neroniano, 403.
Raimondi (*I.*). I Frentani, 450.
Smith (*F.*). Die römische Timokratie, 401.

ALLEMAGNE.

Brandenburg (*E.*). Voir *Dahlmann*.
Cronbach (*E.*). Das landwirtschaftl. Betriebsproblem in der deutschen Nationalökonomie, 411.
Curtius (*F.*). Voir *Hohenlohe*.
Dahlmann et *Waitz*. Quellenkunde d. deutschen Gesch.; éd. *E. Brandenburg*; Ergänzungsband, 446.
Guillaume II et son peuple, 443.
Hohenlohe Schillingsfürst (*Chl. zu*). Denkwürdigkeiten; éd. *F. Curtius*, 413.
Schulte (*A.*). Kaiser Maximilian I als Kandidat f. den päpstl. Stuhl, 214.
Strieder (*J.*). Zur Genesis des modern. Capitalismus, 406.
Waitz. Voir *Dahlmann*.
Wolf (*G.*). Bismarcks Lehrjahre, 412.

AUTRICHE.

Srbik (*H. von*). Der staatl. Exporthandel OEsterreichs von Leopold I bis Maria-Theresia, 410.

BELGIQUE.

Depoin (*J.*). Wicman II, comte de Hamaland, 449.
Gossart (*E.*). La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II, 215.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Van Kalken (*F.*). La fin du régime espagn. aux Pays-Bas, 216.

ÉGLISE.

Allard (*P.*). Hist. des persécutions, t. III; 3e éd., 390.
Alma (*J. d'*). La controverse du 4e évangile, 388.
Appleton. Catholic encyclopedia, 449.
Baliffol (*P.*). Questions d'enseign. supérieur eccl., 381.
Catholic encyclopedia, 449.
Delehaye (*H.*). Les légendes hagiogr.; 2e éd., 392.
Duchesne (*L.*). Hist. anc. de l'Église; t. II, 382.
Dufourcq (*A.*). Etude sur les « Gesta martyrum » rom.; t. II-III, 394.
Dupin (*A.*). Le dogme de la Trinité, 391.
Eitel (*A.*). Kirchenstaat unter Klemens V, 146.
Erwand Ter-Minassianly. Voir *Irénée*.
Gottlob (*A.*). Kreuzablass u. Almosenablass, 159.
Guigneberl (*Ch.*). Manuel d'hist. anc. du christianisme, 384.
Harnack (*A.*). Lucas der Artzt, 388.
— Die Mission u. Ausbreitung des Christentums; 2e éd., 389.
Hefele. Hist. des conciles; nouv. trad., 391.
Holtzmann (*O.*). Christus, 387.
Houtin (*A.*). La crise du clergé, 390.
Hurter (*H.*). Nomenclator literarius theologiae cathol., 448.
Irénée (*saint*). Schrift z. Erweise der apostol. Verkündigung; éd. *v. Karapet Ter-Mekerttschian* et *Erwand Ter-Minassianty*, 385.
Karapet Ter-Mekerttschian. Voir *Irénée*.
Kehr (*P.-F.*). Regesta pontif. rom.; Italia pontif., t. II, 223.
Laberthonnière (*L.*). Le catholicisme et la société, 384.
Labriolle (*P. de*). L'argument de prescription, 386.
— Voir *Tertullien*.
Lacombe (*H. de*). Divinité de J.-Christ, 380.
Leclercq (*H.*). Manuel d'archéol. chrét., 397.
Le Morin (*J.*). Vérités d'hier, 390.
Linsenmayer (*A.*). Bekämpfung des Christentums durch d. röm. Staat, 404.
Loriaux (*H.*). L'autorité des évangiles, 387.
Mouret (*F.*) Sulpice-Sévère à Primuliac, 396.
Regnier (*A.*). Saint Martin, 396.
Saintyves (*P.*). Le miracle et la critique, 392.
Saintyves (*P.*). Les saints, successeurs des dieux, 393.
Saltet (*L.*). La réordination, 391.
Schulte (*A.*). Die Fugger in Rom, 160.
Schweitzer (*A.*). Von Reimarus zu Wrede, 386.
Smith (*W.-B.*). Der vorchristl. Jesus, 386.
Tenckhoff. Papst Alexander IV, 146.
Tertullien. De paenitentia; de pudicitia; de praescriptione; éd. *P. de Labriolle*, 385.
Thomas (*P.*). Le droit de propriété des laïques sur les églises au moyen âge, 361.
Valery (*J.*). Le pape Alexandre III et la liberté des mers, 206.
Vrai (*J.*). Ephémérides de la papauté, 390.
Zeiller (*J.*). Origines chrétiennes de la Dalmatie, 394.

ESPAGNE.

Altamira (*R.*). Hist. de España, 449.
Mirel y Sans (*J.*). Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la France, 359.
Scelle (*G.*). La traite négrière aux Indes de Castille, 163.

ÉTATS-UNIS.

Bourne. Voir *Olson*.
Burrage (*H. S.*). Early engl. and french voyages, chiefly out of Hakluyt, 217.
Fitzpatrick (*J.*). Calendar of the correspond. of G. Washington, 218.
Hodge et *Lewis*. The spanish explorer in the southern United States, 217.
Hughes (*Th.*). Hist. of the Soc. of Jesus in North America, 139.
Kimball (*G. S.*). Voir *Pitt*.
Lewis. Voir *Hodge*.
Naval records of the American Revol., 218.
Olson et *Bourne*. The Northmen, Columbus and Cabot, 217.
Pitt (*W.*). Correspondence; éd. *G. S. Kimball*, 217.
Studien in history, economics and public law, 218.

FRANCE.

Aulard. Orateurs de la Législ. et de la Convention, 99.
— Paris sous le Consulat, 95.
— Rec. des actes du Comité de Salut public, 91.
Avenel (*G. d'*). Prêtres, soldats et juges sous Richelieu, 366.
Babelon. Voir *Marcel*.

Ballhausen (*C.*). Die Schlacht bei Bouvines, 447.
Baudot (*J.*). Les princesses Yolande et les ducs de Bar; I : Mélusine, 353.
Beauséjour (*G. de*) et *Ch. Godard*. Jean de Grandson, 358.
Bittard des Portes (*R.*). Contre la Terreur; l'insurrection de Lyon, 104.
Bliard (*P.*). Le conventionnel Prieur de la Marne, 105.
Bloch (*C.*). Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les Etats-Généraux, 91.
Boislisle (*J. de*). Mémoriaux du Conseil de 1661, 363.
Bondois (*M.*). Translation des saints Marcellin et Pierre, 363.
Bories (*E.*). Hist. du cant. de Meulan, 354.
Bornarel (*F.*). Cambon et la Révol. franç., 102.
Bouchot. Voir *Marcel*.
Bourgin (*G.*). Hist. de la Commune, 375.
— Invent. analyt. du Fondo Gesuitico concernant l'hist. de Fr., 363.
— Les arch. pontificales et l'hist. moderne de France, 363.
— Voir *Guibert*.
Brette (*A.*). Limites et divisions de la France en 1789, 366.
Brousse (*P.*) et *H. Turot*. Consulat et Empire, 109.
Cabié (*E.*). Guerres de religion dans le s.-o. de la France, 363.
Cadet de Gassicourt. Hist. de l'abbaye de Cordillon, 355.
Cestre (*Ch.*). La Révol. franç. et les poètes anglais, 108.
Champion (*P.*). Cronique martiniane, 347.
— Ms. autogr. des poésies de Charles d'Orléans, 370.
Charléty. Docum. relat. à la vente des biens nation. du Rhône, 92.
Couderc. Voir *Marcel*.
Courteault (*H.*). Livre des syndics des Etats de Béarn, 347.
Coynart (*Ch. de*). Une petite-nièce de Lauzun, 208.
Dard (*E.*). Hérault de Séchelles, 101.
Daudet (*E.*). Hist. de l'émigration pend. la Révol. franç.; t. III, 112.
— Voir *Esterhazy*.
David (*L.*). Les 16 Carmélites de Compiègne, 210.
Dawson (*Ch.*). The restorations of the Bayeux tapestry, 220.
Dejean (*E.*). J.-C. Beugnot, 371.
Delaruelle (*L.*). Guillaume Budé, 368.
— Répert. de la correspond. de G. Budé, 368.
Delisle (*L.*). Notice sur les mss. du « Liber floridus », 205.
Delvolé (*J.*). Relig., critique et phil. positive chez P. Bayle, 369.
Depoin (*J.*). Chronol. des évêques de Paris, 439.
— Vie de s. Germer, 439.
Desmons (*F.*). Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, 216.
Deville (*E.*). Dom J.-L. Le Noir, 206.
— Invent. d'un cartul. du Bec, 439.
— Jean Le Blond, 206.
Deville (*G.*). Thermidor et Directoire, 109.
Douarche (*A.*). Les tribunaux civils de Paris pendant la Révol., 95.
Dry (*A.*). Soldats ambassadeurs sous le Directoire, 110.
Duchesne (*L.*). Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule; 2e éd., 205.
Duvernoy. Corporations ouvr. dans les duchés de Lorraine et de Bar, XIVe-XVe s., 353.
Eschassériaux. Procès-verb. du Directoire de la Charente-Infér., 103.
Esmein. Gouverneur Morris, 96.
Espaullard (*H.*). Hist. de Noisy-le-Sec, 354.
Esterhazy (*Val.*). Lettres à sa femme; éd. *E. Daudet*, 364.
Faure (*C.*). Hist. de la réunion de Vienne à la France, 358.
Gailly de Taurines. Aventuriers et femmes de qualité, 211.
Gendarme de Bévotte. Légende de D. Juan, 377.
Gerbaux (*F.*) et *Ch. Schmidt*. Procès-verb. des comités d'agric. et commerce de la Const., Législ. et Convention, 93.
Godard (*Ch.*). Voir *Beauséjour*.
Gonnard (*Ph.*). Origines de la légende napoléonienne, 118.
Gruyer (*P.*). Napoléon, roi de l'île d'Elbe, 114.
Guérin (*P.*). Rec. des doc. concernant le Poitou dans les reg. de la chancellerie, 348.
Guibert de Nogent. De vita sua; éd. *G. Bourgin*, 347.
Guiffrey (*J.*). Les Gobelins et Beauvais, 212.
Guyot (*R.*). Voir *Sers*.
Harcourt (*d'*). Voir *Le Noir*.
Hauser (*H.*). Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon, 441.
Hennet (*L.*). Volontaires nationaux pendant la Révol., 94.
Hervé du Halgouet. Essai sur le Porhoët, 355.
Hist. littéraire de la France; t. XXXIII, 360.
Hocquart de Turtot. Le tiers état et les privilèges, 367.
Houssaye (*H.*). 1815; t. III, 117.
Jaurès (*J.*). Hist. socialiste; t. V-VI, 109.

Jeanton (*G.*). Commanderie d'Aigrefeuille-en-Bresse, 358.
— Le servage en Bourgogne, 206.
Lamy (*E.*). Témoins des jours passés, 443.
Lanessan (*J. de*). L'État et les Églises en France, 444.
Lanzac de Laborie (*L. de*). Paris sous Napoléon; t. III, 111.
Lardé (*G.*). La capitation dans les pays de taille personnelle, 366.
Lasserre (*B.*). Les Cent-Jours en Vendée, 115.
Latouche (*R.*). L'hist. du Maine jusqu'au XIIe s., 439.
Lecestre (*L.*). Voir *Saint-Hilaire*.
Le Joindre. Le général de Bollemont, 211.
Le Noir (*dom*). Preuves de la maison d'Harcourt; éd. *d'Harcourt*, 349.
Leroux (*A.*). Le sac de Limoges et son relèvement (1370-1464), 357.
Longnon (*A.*). Atlas hist. de la France, 438.
— Voir *Molinier*.
Loriquet (*H.*). Le beffroi de Rouen, 206.
Lort de Sérignan (*de*). Le duc de Lauzun, 100.
Macon (*G.*). Histor. du domaine forestier de Chantilly, 440.
Magne (*E.*). Mme de Villedieu, Hortense des Jardins, 208.
Marcel, *Bouchot*, *Babelon*, *Marchal*, *Couderc*. La Biblioth. nationale, 212.
Marchal. Voir *Marcel*.
Marquiset (*A.*). La duchesse de Fallary, 208.
Martin (*E.*). Voir *Vivien*.
Martin-Chabot. Archives de la Cour des comptes de Montpellier, 351.
Mathieu. L'ancien régime en Lorraine et Barrois, 207 et 444.
Mathiez (*A.*). Contributions à l'hist. relig. de la Révol. franç., 108.
Maugis (*E.*). Essai sur le recrutement et les attrib. des offices du bailliage d'Amiens, 351.
— La saieterie à Amiens, 351.
— Recherches sur les transform. du régime polit. et soc. d'Amiens, 351.
Mazerolle (*F.*). La Monnaie, 212.
Molinier (*A.*) et *A. Longnon*. Obituaires de la prov. de Sens; t. II, 345.
Mollat (*G.*). Études et doc. sur l'hist. de Bretagne, 439.
Müller (*E.*). Voir *Nithard*.
Nicolaï (*F.*). Napoléon au camp de Boulogne, 112.
Nithard. Historiarum libri IV; éd. *E. Müller*, 214.
Passy (*L.*). Livre des métiers de Gisors, 441.
— Mélanges scient. et littér., 441.
Patin (*Gui*). Lettres; éd. *P. Triaire*, 364.
Pollio (*A.*). Waterloo, 116.
Prouhet. Les seigneurs de la Mothe-Saint-Héray, 356.
Réveillaud (*E.*). La séparation des Églises et de l'État, 444.
Ricaud. Journal de la réclusion des prêtres insermentés du dioc. de Tarbes, 209.
— Les suspects des Hautes-Pyrénées, 210.
Ripert-Monclar (*de*). Cartul. de la commanderie du temple de Richerenches, 349.
Sagnac (*Ph.*). Voir *Saint-Léger*.
Saint-Hilaire. Mémoires; éd. *L. Lecestre*, 364.
Saint-Léger (*A. de*) et *Ph. Sagnac*. Cahiers de la Flandre maritime, 103.
Schmidt (*Ch.*). Voir *Gerbaux*.
Sée (*H.*). Les classes rurales en Bretagne, 365.
Senn (*F.*). L'institution des vidamies en France, 405.
Sers. Mémoires; éd. *H. Sers* et *R. Guyot*, 374.
Stein (*H.*). Bibliogr. des cartulaires franç., 156.
Stenger (*G.*). La société franç. sous le Consulat, 110.
Stouff (*L.*). Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, 357.
Thomas (*J.*). Origines d'une loge maçonnique de Dijon, 209.
Triaire (*P.*). Voir *Patin*.
Turot (*H.*). Voir *Brousse*.
Ussel (*J. d'*). La défection de la Prusse, 113.
Uzureau (*F.*). Charrette, etc., 210.
Vaissière (*P. de*). Lettres d'aristocrates, 97.
Vast (*A.*). Sur le chemin de Varennes, 98.
Vidal (*J.*). Monogr. de la commune d'Aimargues, 208.
Vigié (*M.*). Bastides du Périgord, 440.
Vivien. Souvenirs de ma vie militaire; éd. *E. Martin*, 211.
Wenderoth (*O.*). Der junge Quinet, 447.
Wolters (*F.*). Studien über Agrarzustände u. Agrarprobleme in Frankreich, 166.

GRANDE-BRETAGNE.

Bastide (*Ch.*). John Locke, 369.
Beard (*Ch. A.*). The office of Justice of the Peace, 126.
Camden Miscellany, 220.
Chadwick (*Munro*). Studies on anglo-saxon institutions, 120.
Chance (*J. F.*). Voir *Firth*.
Clark (*J. Willis*) et *Maitland*. Liber

memorandorum eccles. de Bernewelle, 138.
Clarke (*E.*). Voir *Jocelin.*
Cunningham (*W.*). Growth of the engl. industry and commerce, 132.
Davenport (*F. Gardiner*). The economic development of a Norfolk manor, 128.
Dicey (*A. V.*). Lectures on the relation between law and public opinion in Engl. during the 19 century, 135.
Dolléans (*E.*). Robert Owen, 443.
Duthie (*D. W.*). The case of Sir John Fastolf, 222.
Firth et *Chance*. Notes on the diplomatic relations of Engl. and Germany, 221.
Gordon (*G. S.*). Voir *Peacham.*
Greville (*F.*). Life of Sir Ph. Sidney; éd. *N. Smith*, 223.
Harcourt (*Vernon*). His Grace the Steward and trial of peers, 124.
Hatschek (*J.*). Engl. Staatsrecht, 134.
Hurry (*Jamieson B.*). The rise and fall of Reading abbey, 137.
Jocelin of Brakelond. Chronicle; éd. *E. Clarke*, 220.
Kramer (*S.*). The engl. craft gilds and the government, 133.
Larson (*L. M.*). The king's household in Engl. before the norman Conquest, 121.
Mac Kechnie (*W. Sharp*). Magna Carta, 122.
Maitland. Voir *Clark.*
Mathieson (*W. Law*). Scotland and the Union, 138.
Munro (*W. Bennett*). The seignorial system in Canada, 130.
Parow. Compotus vicecomitis, 121.
Peacham. Compleat gentleman; éd. *G. S. Gordon*, 222.
Pike (*L. O*). The public records and the constitution, 219.
Schofield (*W. H.*). Engl. literature, 136.
Slater (*G.*). The engl. peasantry and the enclosure of common fields, 129.
Smith (*Nowell*). Voir *Greville.*
Tait (*J.*). Mediæval Manchester, 137.
Taylor (*H. Ch.*). The decline of landowning farmers in Engl., 129.
Terry (*Ch. Sanford*). The scottish Parliament, 138.
Unwin (*G.*). Industrial organization in the 16 and 17 centuries, 133.
Vinogradoff (*P.*). The growth of the manor, 127.
Webb (*S.*). Engl. local government from the Revolut., 134.
Young (*Th. Pettigrew*). Hist. de l'ens. primaire et second. en Écosse, 221.

ITALIE.

Auvray. Registres de Grégoire IX, 145.
Buccio di Ranallo. Cronaca Aquilana; éd. *V. De Bartholomeis*, 142.
Casacca (*N.*). Voir *Maiocchi.*
Caspar. Roger II, 151.
De Bartholomeis (*V.*). Voir *Buccio.*
Halphen (*L.*). Études sur l'administr. de Rome, 144.
Kehr (*K.-A.*). Die Urkunden der normann.-sicilischen Könige, 151.
Kretschmayr. Gesch. von Venedig, 149.
Luchaire (*J.*). Doc. per la stor. dei rivolgimenti politici del comune di Siena, 148.
Maiocchi (*R.*) et *N. Casacca*. Codex diplom. ord. S. Augustini Papiae, 150.
Mollat. Registres de Jean XXII, 145.
Muratori. Script. rerum italicarum; 2e éd., 140.
Pietro da Eboli. Liber ad honorem Augusti; éd. *G.-B. Siragusa*, 141.
Podrecca (*V.*). La Vicinia, 148.
Schiaparelli (*L.*). I diplomi di Berengario; di Guido e Lanberto, 143.
Segre. I conti di Savoia e lo scisma d'Occidente, 147.
Sella (*P.*). Note sulla Vicinia, 148.
— Piano di pubblicaz. di un Corpus statutorum italic., 144.
— Statuta comunis Bugelle, 147.
Siragusa. Voir *Pietro da Eboli.*

LUXEMBOURG.

Lefort (*A.*). Hist. du départ. des Forêts, 107.

ORIENT.

Dussaud (*R.*). Les Arabes en Syrie avant l'Islam, 155.
Massignon (*L.*). Le Maroc au début du XVIe s., 208.
Sidarouss (*S.*). Les patriarcats dans l'Empire ottoman, 224.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Louis Batiffol. Le coup d'État du 24 avril 1617; *1er article* . 292
Joseph Bédier. La légende de Raoul de Cambrai; *1er article* . 225
Ch.-V. Langlois. Les doléances des communautés du Toulousain contre Pierre de Latilli et Raoul de Breuilli (1297-1298) 23
Charles Molinier. L'église et la société cathares; *suite et fin* . 1, 263

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Maurice Besnier. L'œuvre de M. Guglielmo Ferrero : les derniers temps de la république romaine 54
Louis Bréhier. La conception du pouvoir impérial en Orient pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. 75
Jacques Flach. La propriété collective en Chaldée et la prétendue féodalité militaire du code de Hammourabi . 309
Alexandre Schürr. Un moine français en Pologne au XIIe siècle. Le chroniqueur Gallus Anonymus 80

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre. Institutions; histoire locale, par Ch. Bémont. . 120
France. L'enseignement de l'histoire, par Gabriel Monod et Louis Bougier. 337
— Moyen âge, par Ph. Lauer 345
— Époque moderne, par Henri Hauser 363
— Révolution et Empire, par Rod. Reuss 91
— Publications diverses, par Gabriel Monod 369
Italie. Moyen âge, par René Poupardin 140
Histoire du christianisme, par Ch. Guignebert 381

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

B. Capasso. Napoli greco-romana nella topografia e nella vita. (**M. Besnier.**). 399
E. Cronbach. Das landwirthschaftl. Betriebsproblem in der deutschen Nationalœkonomie bis z. Mitte des 19 Jahrh. (**G. Blondel.**) 411

[Supplément au numéro de Novembre-Décembre 1907.]

Pages

W. Dittenberger. Orientis graeci inscriptiones selectae. (**G. Radet.**) 152
R. Dussaud. Les Arabes en Syrie avant l'Islam. (**M. Lambert.**). 155
A. Gottlob. Kreuzablass und Almosenablass. (**A. Luchaire.**). 159
Chl. zu Hohenlohe Schillingsfürst. Denkwürdigkeiten. (**P. Matter.**) 413
W. Judeich. Topographie von Athen. (**G. Radet.**) 154
I. Lameire. Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit. (**G. Blondel.**). 408
A. Linsenmayer. Die Bekämpfung des Christentums durch den römischen Staat bis z. Tode des Kaisers Julian. (**Ch. Lécrivain.**) 401
G. Lokys. Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern. (**R. Basset.**) 158
C. Pascal. Seneca. (**Ch. Lécrivain.**). 402
A. Profumo. Le fonti ed i tempi dello Incendio Neroniano. (**Id.**) 403
G. Scelle. La traite négrière aux Indes de Castille. (**G. Desdevises du Dezert.**) 163
A. Schulte. Die Fugger in Rom. (**E. Castelot.**) 160
F. Senn. L'institution des vidamies en France. (**L. Halphen.**). 405
F. Smith. Die römische Timokratie. (**Ch. Lécrivain.**) . . . 401
H. von Srbik. Der staatliche Exporthandel Œsterreichs von Leopold I bis Maria-Theresia. (**G. Blondel.**) . . . 410
H. Stein. Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France. (**L. Halphen.**) . . . 156
J. Strieder. Zur Genesis des modernen Capitalismus. (**G. Blondel.**) 406
G. Wolf. Bismarcks Lehrjahre. (**P. Matter.**). 412
F. Wolters. Studien über Agrarzustände u. Agrarprobleme in Frankreich, 1700-1790. (**H. Sée.**) 166

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Archiv für Religionwissenschaft 185
2. Archivalische Zeitschrift. 185
3. Bonner Jahrbücher 432
4. Deutsche Rundschau 185
5. Forschungen zur brandenb. u. preussischen Geschichte. 185
6. Forschungen zur Geschichte Bayerns 186
7. Göttingische gelehrte Anzeigen 186
8. Hansische Geschichtsblätter 187
9. Historische Vierteljahrschrift 183, 430

Pages
10. Historische Zeitschrift 184, 431
11. Historisches Jahrbuch 184, 432
12. Neues Archiv d. Gesellsch. f. ält. deutsche Geschichtsk. 433
13. Pommersche Jahrbücher. 187
14. Zeitschrift für katholische Theologie 187
15. Zeitschrift für Kirchengeschichte 187

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace 433

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Beiträge zur neueren Gesch. Œsterreichs. 188
2. Budapesti Szemle 190
3. Mitteil. aus dem Landesarchive des Königr. Böhmen . 188
4. Mitteil. des Instituts f. österr. Geschichtsforschung. . 188, 433
5. Mitteil. des Vereines f. Gesch. d. Deutschen in Böhmen. 189
6. Századok 189

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 197
2. Analectes pour l'hist. ecclés. de Belgique 198
3. Annales de la Soc. d'émulation de Bruges 198
4. Bulletin de la classe des lettres de l'Acad. de Belgique. 198
5. Bulletin de la Commiss. royale d'histoire 199
6. Bulletin de la Commiss. d'hist. des églises wallonnes . 199
7. Bulletin de la Soc. d'hist. et archéol. de Gand . . . 199
8. Bulletin de l'Institut archéol. liégeois 199
9. Documents et rapports de la Soc. paléont. et archéol. de Charleroi 200
10. Leodium 200
11. Musée belge (le). 200
12. Public. de la Soc. hist. et archéol. du Limbourg . . 201
13. Revue bénédictine 201
14. Revue bibliographique belge 202
15. Revue de Belgique. 202
16. Revue de l'instruction publique de Belgique 203
17. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 202
18. Revue tournaisienne 203

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review. 194
2. The Nation 196

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. C.-rendus. 421
2. Acad. des sciences morales et polit. Séances et travaux. 421

Pages
3. Annales de Bretagne 181
4. Annales de géographie 176
5. Annales de l'est et du nord 182, 428
6. Annales des sciences politiques 176
7. Annales du midi 182, 429
8. Bibliographe moderne 422
9. Bibliothèque de l'École des chartes 419
10. Bulletin critique 180
11. Bulletin de littérature ecclésiastique 175
12. Bulletin hispanique 175
13. Bulletin histor. et scientifique de l'Auvergne. . . . 182
14. Bulletin italien 422
15. Commission des documents relat. à la vie écon. de la Révolution. 174, 420
16. Correspondance historique et archéologique 172, 422
17. Correspondant (le) 177, 424
18. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 177, 428
19. Journal des savants 179, 423
20. Mélanges d'archéologie et d'histoire 173
21. Mémoires de la Société éduenne 429
22. Moyen âge (le) 419
23. Nouvelle revue hist. de droit français et étranger . . 175, 421
24. Polybiblion 180
25. Révolution de 1848 (la) 174, 421
26. Révolution française (la). 174, 420
27. Revue africaine. 183
28. Revue archéologique 173, 419
29. Revue celtique 176
30. Revue critique d'histoire et de littérature 180, 423
31. Revue de Gascogne 430
32. Revue de l'Agenais 429
33. Revue de l'Anjou 429
34. Revue de l'histoire des religions 422
35. Revue de Paris 178
36. Revue de synthèse historique 171
37. Revue des Deux-Mondes. 179, 426
38. Revue des études anciennes 173
39. Revue des études franco-russes 183, 428
40. Revue des études historiques 172
41. Revue des Pyrénées 430
42. Revue des questions historiques 170, 417
43. Revue d'histoire de Lyon 182
44. Revue d'histoire diplomatique 419
45. Revue d'histoire moderne et contemporaine 173, 420
46. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major 174, 420
47. Revue historique et archéologique du Maine 183

Pages
48. Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 175
49. Travaux de l'Académie de Reims. 430

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenaeum (the) 191
2. English historical review 191
3. Nineteenth century (the). 191
4. Scottish historical review 194

ITALIE.

1. Archivio della Soc. romana di storia patria 434
2. Archivio storico italiano. 434
3. Archivio storico lombardo 435
4. Archivio storico per la Sicilia orientale. 435
5. Archivio storico per le province napoletane 436
6. Atti e memorie della Deput. di st. patr. delle Marche. 436
7. Atti e memorie della Deput. di st. patr. di Romagna . 436
8. Nuovo archivio veneto 436
9. Rendiconti della R. Accademia dei Lincei 437
10. Rivista storica benedettina 437

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

Allemagne, par L. HALPHEN, H. HAUSER, G. MONOD, M. PHILIPPSON. 214, 446
Autriche, par L. HALPHEN 448
Belgique, par L. HALPHEN, H. HAUSER, E. HUBERT 215, 449
Espagne 449
États-Unis, par Ch. BÉMONT, Ch. GUIGNEBERT, Ch. LÉCRIVAIN. . 216, 449
France, par L. HALPHEN, H. HAUSER, G. MONOD, R. REUSS, M. DE RICHEMOND 204, 438
Grande-Bretagne, par Ch. BÉMONT et Ch. LÉCRIVAIN. 219
Italie, par L. HALPHEN et Ch. LÉCRIVAIN 223, 450
Turquie, par A. LOISY. 224

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 451

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.95

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY